Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1.7
Annexe 2 : Investigations environnementales

Élaboration du PLUi prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 09/12/2019

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire du

Dossier soumis à Enquête Publique du

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 30/06/2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Etude pour la définition de zones humides
Volets pédologique et botanique



Juin 2022

INGÉNIEURS CONSEILS
THEMA environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DOSSIER D'ETUDE POUR LA DEFINITION DE ZONES HUMIDES

VOLET PEDOLOGIQUE ET BOTANIQUE

1 mail de la Papoterie
37170 Chambray-lès-Tours
Tel : 02.47.25.93.36
Email : thema37@thema-environnement.fr

Juin 2022

A22_023LL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOMMAIRE

1 CADRE DE LA MISSION 3

2 METHODES 5

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE DES INVESTIGATIONS 5
2.2 METHODE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES 5
2.3 INVESTIGATIONS LIEES A LA VEGETATION 6
2.3.1 Critère habitat 6
2.3.2 Critère espèce 6
2.4 INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES 7
2.4.1 Méthodologie 7
2.4.2 Analyse 7
2.4.3 Localisation des points de sondages 8

3 RESULTATS 10

3.1 COMMUNE DE CASTETS 11
3.1.1 Site n°1 : « Gazallion » 12
3.1.2 Site n°2 13
3.1.3 Site n°3 15
3.1.4 Site n°4 : « Ladoue » 16
3.2 COMMUNE DE TALLER 17
3.2.1 Site n°5 18
3.2.2 Site n°6 18
3.3 COMMUNE DE LEON 19
3.3.1 Site n°7 : « Micq » 20
3.3.2 Site n°8 : « Baziet » 21
3.4 COMMUNE DE VIEILLE SAINT-GIRONS 23
3.4.1 Site n°9 : « Paille » 24
3.4.2 Site n°10 : « Bénédit » 25
3.5 COMMUNE DE LINXE 27
3.5.1 Site n°11 : « Le Bourg nord » 28
3.6 COMMUNE DE LIT ET MIXE 30
3.6.1 Site n°12 : « Pétrocq » 31
3.6.2 Secteur n°13 : « L'Homy d'Abbas » 34
3.7 COMMUNE D'UZA 37
3.7.1 Site n°14 : « Le Lannot Ouest » : 38
3.7.2 Site n°15 : « Le Lannot Est » 40
3.8 COMMUNE DE LEVIGNACQ 42
3.8.1 Site n°16 : « Route de Naboude » 43
3.8.2 Site n°17 : « Chantegrit » 45
3.9 COMMUNE DE SAINT JULIEN EN BORN 46
3.9.1 Site n°18 : « La Lette » 47

4 CONCLUSION 50

4.1 RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE 50
4.2 CONCLUSION 50
4.3 LIMITE DES INVESTIGATIONS 51

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des sites d'études 4

Figure 2 : Tableau des morphologies des sols correspondant à des « zones humides » du référentiel pédologique (issus des classes d'hydromorphie du GEPPA, 1981), repris dans l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L.214.7 et R.211-108 du code de l'environnement 9

Figure 3 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Castets 11

Figure 4 : zone humide identifiée sur le site n°2 14

Figure 5 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Taller 17

Figure 6 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Léon 19

Figure 7 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Vielle-Saint-Giron 23

Figure 8 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Linxe 27

Figure 9 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Lit-et-Mix 30

Figure 10 : Zone humide identifiée sur le site « Petrocq » 33

Figure 11 : Zone humide identifiée sur le site de « L'Homy d'Ahas » 36

Figure 12 : Vue aérienne des sites d'études – commune d'Uza 37

Figure 13 : Zone humide identifiée sur le site de « le Lannot ouest » 39

Figure 14 : Zone humide identifiée sur le site de « le Lannot est » 41

Figure 15 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Levignacq 42

Figure 16 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Saint-Julien-en-Born 46

Figure 17 : Zone humide identifiée sur le site de « La Lette » 49

Figure 18 : ARENOSOL 52

Figure 19 : ARENOSOL podzolisé 52

Figure 20 : PODZOSOL MEUBLE 52

Figure 21 : PODZOSOL DURIQUE 52

Figure 22 : PODZOSOL HUMIQUE 52

Figure 23 : HISTOSOL FIBRIQUE 52

Figure 24 : HISTOSOL LEPTIQUE 52

Figure 25 : REDUCTISOL TYPIQUE histique 52

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Préambule

1 CADRE DE LA MISSION

La présente mission a pour objet d'identifier d'éventuelles zones humides sur l'ensemble des sites pressentis pour une ouverture à l'urbanisation sur le territoire de la communauté de communes Côte Landes Nature.

Dans le cadre de cette mission, des inventaires existants (réalisés en mai 2021) ont été utilisés pour l'aspect botanique, et une campagne de sondages pédologiques a été réalisée en avril 2022. 18 sites ont été investigués sur le critère pédologique, parmi lesquels 14 ont fait l'objet d'investigations sur le critère végétation (Cf.Figure 1).

La définition des zones humides du territoire investigué a donc été réalisée conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SITES D'ÉTUDE

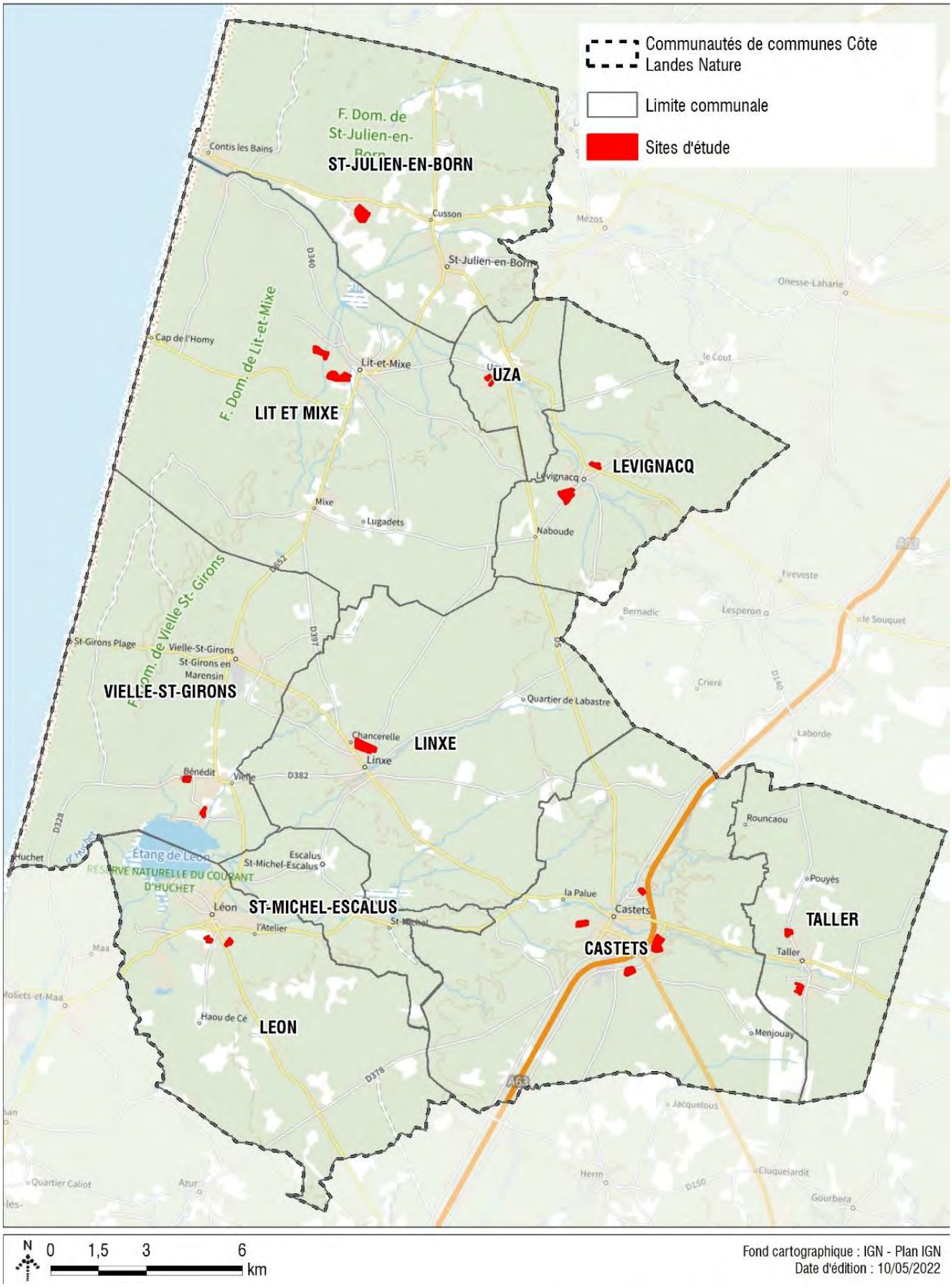


Figure 1 : Localisation des sites d'études

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

2 METHODES

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE DES INVESTIGATIONS

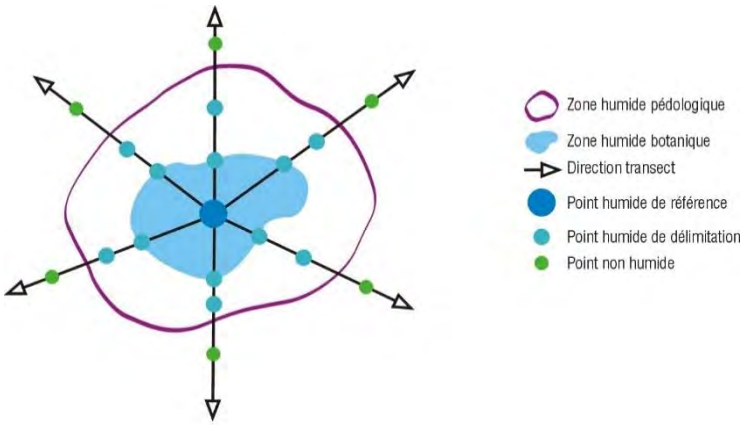
La méthode mise en œuvre pour la définition des zones humides est décrite par les textes réglementaires suivants (et leurs annexes) :

- l'arrêté du 24 juin 2008 (et annexes) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- l'arrêté du 1er octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- l'article 23 de la loi OFB du 23 juillet 2019, rétablissant les critères alternatifs.

2.2 METHODE DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base :

- des habitats et des espèces végétales présentes (critère botanique) ;
- des caractéristiques des sols en place (critère pédologique).



Pour définir le contour des zones humides, les sondages pédologiques et le contour des habitats sont géoréférencés (Lambert 93). Les points pédologiques sont réalisés principalement selon des transects positionnés autour d'une zone humide botanique.

Une zone humide correspond soit à une zone humide définie sur le critère botanique, soit à une zone humide définie sur le critère pédologique, soit définie sur les deux critères. Les critères de délimitation des zones humides sont donc alternatifs, conformément à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

La limite d'une zone humide botanique correspond aux limites de l'habitat végétal concerné. La limite d'une zone humide pédologique est en général positionnée à équidistance entre un point humide et un point non humide. La limite de la zone humide peut être ajustée avec les indices de terrains (topographie, présence d'eau…) et les infrastructures.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

2.3 INVESTIGATIONS LIEES A LA VEGETATION

Les inventaires de terrain ont eu lieu le premier semestre de 2021 et effectués par le bureau d'étude CREHAM, ayant eu pour objectif de caractériser les différents types de végétation couvrant les sites pressentis pour une ouverture à l'urbanisation, afin d'identifier les contours d'éventuelles zones humides.

Dans le cas présent, des sites ont été investigués sur les critères botaniques et ont été écartés ensuite. Les résultats des investigations sur ces sites ne sont pas présentés ici. A l'inverse, 4 des 18 sites investigués sur le critère pédologiques n'ont pas fait l'objet d'investigations sur la végétation, ayant été ajouté après la campagne de terrain végétation.

L'expertise botanique permet d'identifier les ensembles de végétations, et éventuellement les zones humides, selon deux critères (critère « habitats » et critère « espèces »), conformément à l'arrêté du 24 juin 2008.

2.3.1 Critère habitat

Le critère habitat est utilisé en première approche. Les habitats sont identifiés, délimités et caractérisés selon le référentiel Corine Biotope. L'analyse du caractère humide de l'habitat se fait par comparaison des habitats identifiés selon le référentiel CORINE Biotope avec les tables B et C de l'annexe II de l'arrêté de 2008. Cette table indique si les habitats sont caractéristiques des zones humides ou potentiellement humides. Il est donc possible de retenir des zones humides botaniques à l'issue de cette première étape.

En effet, dans plusieurs cas de figure, il n'est pas nécessaire de procéder à la prochaine étape du diagnostic et de passer directement à l'analyse pédologique :

- Lorsque l'habitat est caractéristique des zones humides ;
- Lorsque la végétation est absente ou fortement influencée (cultures, jardins, etc..) ;
- Lorsque aucune espèce végétale caractéristique des zones humides n'est repérée au sein de l'habitat.

2.3.2 Critère espèce

L'expertise par relevé floristique (relevé phytosociologique) est réalisée uniquement sur les habitats potentiellement humides ou non listés selon l'arrêté du 24 juin 2008. Sur les autres habitats où la végétation est absente ou caractéristique des zones humides, des relevés floristiques globaux permettent d'apprécier la valeur des formations végétales.

Pour examiner le critère espèce une liste des espèces dominantes est dressée en plusieurs points afin de définir le caractère hygrophile de la zone. Cette liste est dressée par placette conformément à l'arrêté du 24 juin 2008. Si au sein de cette liste d'espèces végétales dominantes, 50% des espèces sont identifiées sur la liste des espèces caractéristiques des zones humides fournies à l'annexe II (table A) de l'arrêté de 2008, alors l'habitat est considéré comme étant une zone humide botanique.

On précise qu'une végétation caractéristique des zones humides peut être définie sur l'un ou l'autre, voire les deux critères.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

2.4 INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES

2.4.1 Méthodologie

Les investigations pédologiques spécifiques ont été réalisées à la tarière manuelle le 06 avril 2022. La tarière manuelle de diamètre 60 mm permet d'échantillonner les sols jusqu'à une profondeur de 110 cm en absence de refus.

Plan d'échantillonnage

Le positionnement des sondages est établi selon plusieurs critères :

- la présomption de présence de zones humides ;
- la distance par rapport au réseau hydrographique ;
- la topographie et la microtopographie du site ;
- l'implantation prévisionnelle du projet ;
- la présence de zones humides botaniques.

Ainsi, au sein l'aire d'étude immédiate les sondages ont été densifiés. L'ensemble des sondages réalisés dans l'aire d'étude rapprochée ont été effectués préférentiellement dans les zones les plus sensibles vis-à-vis de la présence de zone humide. Ce plan d'échantillonnage suit un maillage aléatoire systématique.

2.4.2 Analyse

Les sondages pédologiques permettent de mettre en avant le caractère « humide » des sols, étant donné que leur matrice garde en mémoire les mouvements de circulation de l'eau. Ces traces d'engorgement se discernent dans la couverture pédologique grâce à l'apparition d'horizons caractéristiques tels que :

- Horizon réductique : Horizon engorgé de façon permanente ou quasi-permanente entraînant ainsi la formation du processus de réduction et de mobilisation du fer. « La morphologie des horizons réductiques varie sensiblement au cours de l'année en fonction de la persistance ou du caractère saisonnier de la saturation (battement de nappe profonde) qui les génèrent. D'où la distinction entre horizons réductiques, entièrement réduits et ceux temporairement réoxydés » [Afes, 2008].

  Lors des investigations de terrain, l'apparition ou non de ce type d'horizon a été mise en évidence à l'aide de la solution d'ortho-phénanthroline (diluée à 2% dans de l'éthanol pur) qui réagit avec l'ion Fe2+ (forme réduite du Fer) pour former un complexe rouge violacé, aisément perceptible, appelé férroïne.

- Horizon rédoxique : Horizon engorgé de façon temporaire permettant la superposition de plusieurs processus. Lors de la saturation en eau, le fer de cet horizon se réduit (Fe2+) et devient mobile, puis lors de la période d'assèchement le fer se réoxyde (Fe3+) et s'immobilise. Contrairement à l'horizon réductique, la distribution en fer est hétérogène, marquant des zones appauvries en fer (teintes grisâtres) et des zones enrichies en fer sous la forme de taches de couleur rouille.

- Horizon histique : « Horizon holorganique formé en milieu saturé par l'eau durant des périodes prolongées (plus de 6 mois dans l'année) et composé principalement à partir de débris de végétaux hygrophiles ou subaquatiques » [Afes, 2008].

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La planche photographique suivante montre des exemples de ces horizons caractéristiques de zones humides (photographies non prises sur le site d'étude).



Horizon réductique



Horizon réductique mis en évidence par l'ortho-phénanthroline



Horizon rédoxique



Horizon histique

L'examen des sondages pédologiques a consisté plus particulièrement à visualiser la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutants à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

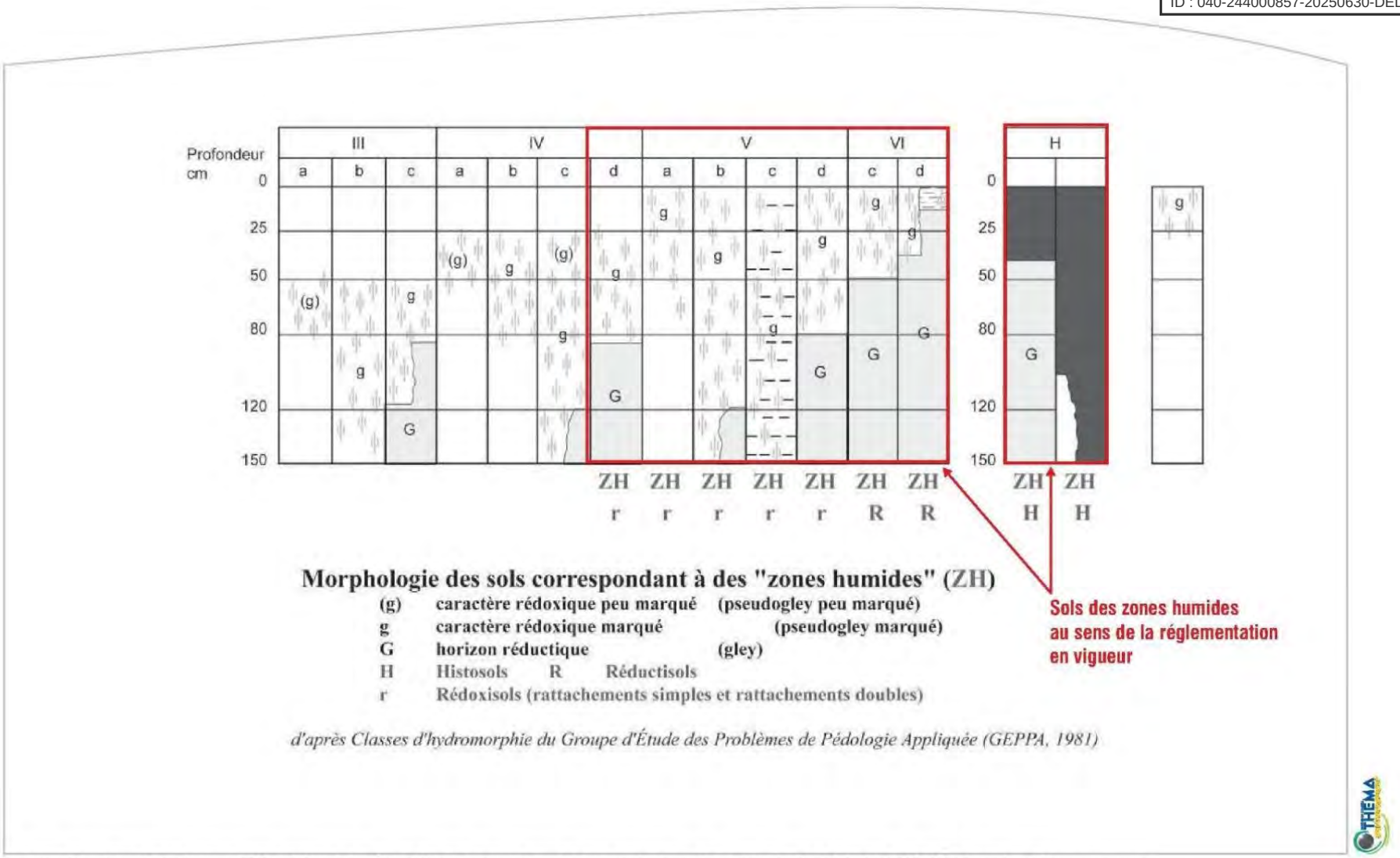
En effet, **si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide**. La classification des sols hydromorphes a été effectuée par l'intermédiaire du tableau du GEPPA (1981) adapté à la réglementation en vigueur (cf. Figure 1 en page suivante).

2.4.3 Localisation des points de sondages

Au total 198 sondages ont été réalisés sur les 18 sites. Les sites à investiguer représentent une surface cumulée de 108 ha environ, soit une densité moyenne proche de 2 sondages par hectare.

Les plans d'échantillonnage de chaque site sont reportés en Annexe n°1.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Source : Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Figure 2 : Tableau des morphologies des sols correspondant à des « zones humides » du référentiel pédologique (issus des classes d'hydromorphie du GEPPA, 1981), repris dans l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L.214.7 et R.211-108 du code de l'environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Résultats

3 RESULTATS

Le détail des sondages pédologiques au regard de leur hydromorphie est reporté en Annexe n°2. Les fiches explicatives des types de sols rencontrés se trouvent en Annexe n°3. Les résultats sont synthétisés par commune et par site ci-après.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.1 COMMUNE DE CASTETS



Figure 3 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Castets

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.1.1 Site n°1 : « Gazallion »

Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Le site comprend deux parties distinctes :

- Une zone landicole, composée d'une lande à ajoncs d'Europe, habitat Corine Biotopes « Landes à Ajoncs », code 31.85
- Une zone forestière à pins maritimes ouverte, habitat Corine Biotopes « Forêt de pins maritimes », code 42.81.

- *Critère espèce :*

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.



Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Cytisus scoparius	Genêt à balais	
Strate herbacée		
Erica cinerea	**Bruyère cendrée**	
Psaudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	

Résultats pédologiques :

10 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 3 types de sol :

- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS DURIQUES
- PODZOSOLS MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Gazallion » ne comporte aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.1.2 Site n°2

Résultats botaniques :
Le site n'a pas fait l'objet d'une étude botanique.

Résultats pédologiques :
20 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 4 types de sol :

- REDUCTISOLS TYPIQUES
- HISTOSOLS FIBRIQUES
- PODZOSOLS DURIQUES
- PODZOSOLS MEUBLES

Les réductisols et les histosols sont caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Ces zones humides se présentent le long de talweg parcouru par des réseaux hydrographiques.

➔ Le site comporte deux zones humides pédologiques associées aux vallées (Cf.figure suivante)

Le site n° 2 comporte 2 zones humides règlementaires. La zone humide au sud du site a une superficie de 1,2 ha et celle au nord de 1,0 ha.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

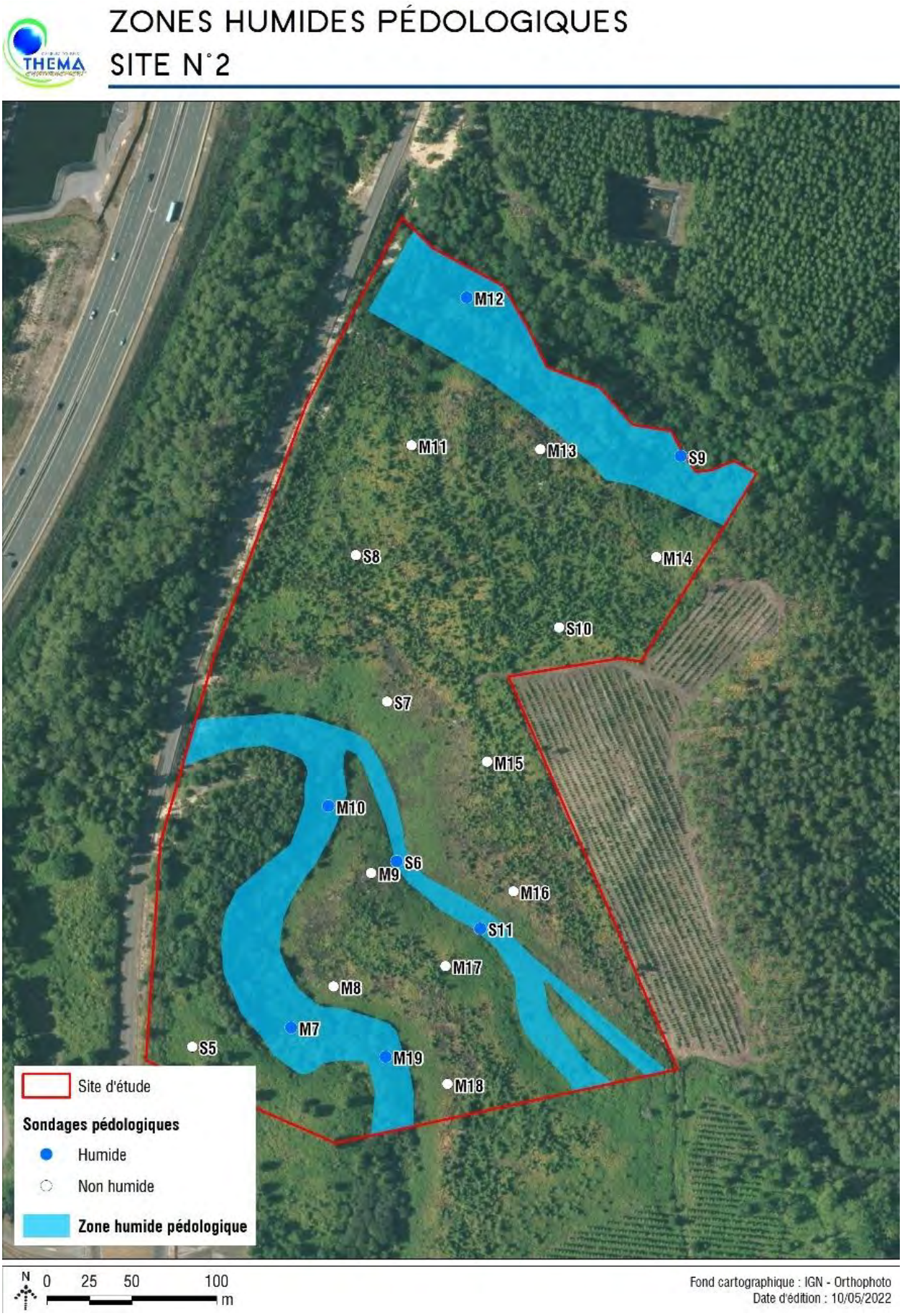


Figure 4 : zone humide identifiée sur le site n°2

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.1.3 Site n°3

Résultats botaniques :
Le site n'a pas été soumis à une étude botanique.

Résultats pédologiques :
8 sondages ont été réalisés sur ce site. Ces sondages mettent en évidence un seul type de sol :

- PODZOSOLS MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site n°3 ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.1.4 Site n°4 : « Ladoue »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'une parcelle homogène de forêt de pins maritimes d'âge moyen récemment entretenue, habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81.

- *Critère espèce*

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	
Rubus fruticosus	Ronce commune	

Résultats pédologiques :

4 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 2 types de sol :

- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Ladoue » ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.2 COMMUNE DE TALLER

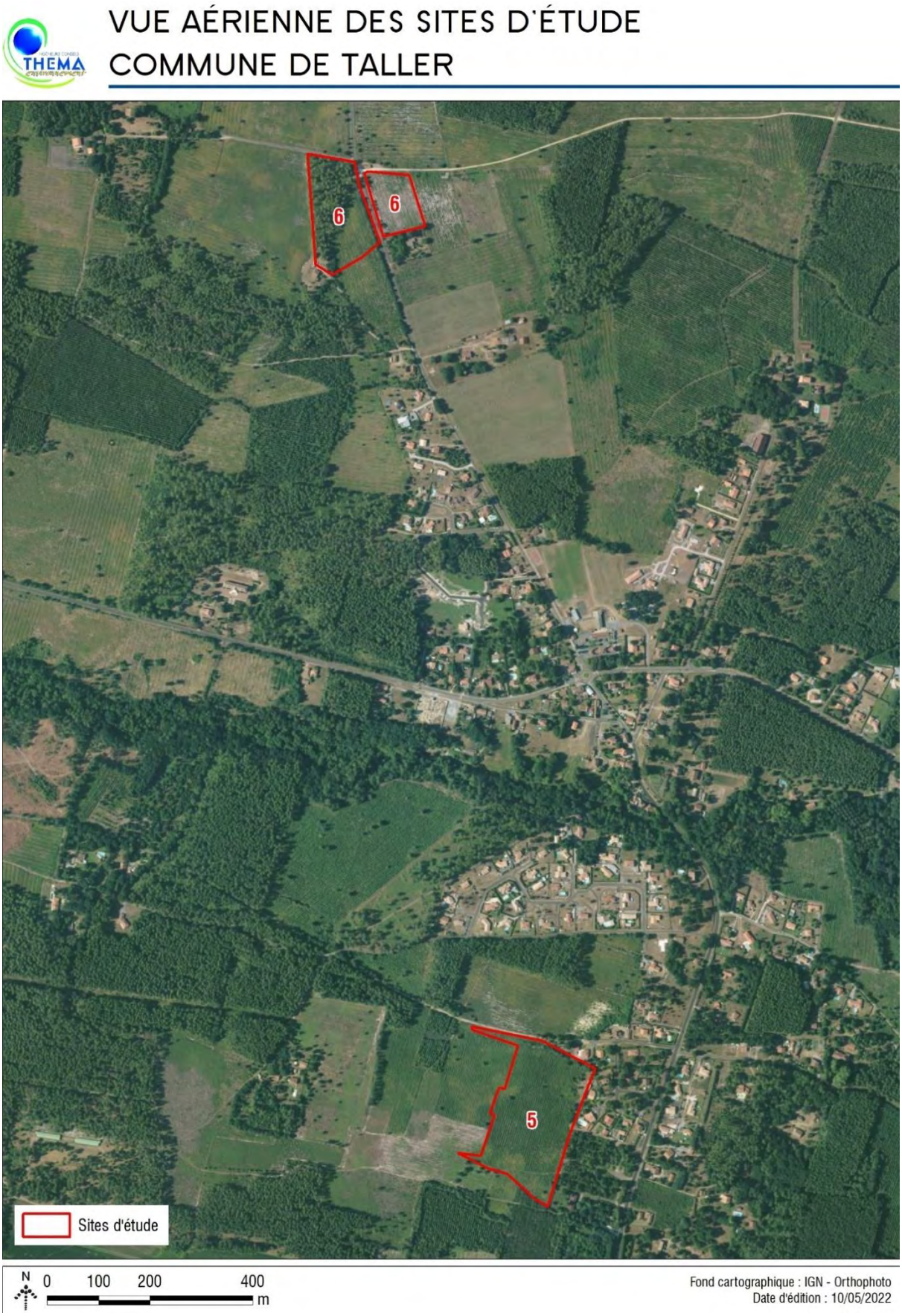


Figure 5 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Taller

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.2.1 Site n°5

Résultats botaniques :
Le site n'a pas fait l'objet d'une étude botanique.

Résultats pédologiques :
8 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 3 types de sols :

- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS DURIQUES
- PODZOSOLS MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique

Le site n°5 ne comporte aucune zone humide au sens règlementaire.

3.2.2 Site n°6

Résultats botaniques :
Le site n'a pas fait l'objet d'une étude botanique.

Résultats pédologiques :
6 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente un type de sol :

- PODZOSOLS DURIQUES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique

Le site n° 6 ne comporte pas de zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.3 COMMUNE DE LEON



Figure 6 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Léon

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.3.1 Site n°7 : « Micq »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'une parcelle homogène de pins maritimes âgés, habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81.

- *Critère espèce*

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 4

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Robinia pseudacacia	**Robinier faux-acacia**	
Castanea sativa	Châtaignier	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Hedera helix	Lierre grimpant	
Pseudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	

Résultats pédologiques :

5 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente un type de sol :

- ARENOSOLS Podzolisés

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique

Le site de « Micq » ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.3.2 Site n°8 : « Baziet »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Le site comprend trois habitats :
- Une lande à fougère aigle, habitat Corine Biotopes « Landes à Fougère aigle », code 31.861,
- Une prairie de fauche à Avoine de Thore, habitat Corine Biotopes « Prairies de fauche de basse altitude » code 38.2.
- Un bosquet de Chêne pédonculé, habitat Corine Biotopes « Chênaie acidiphile » code 41.5.

- *Critère espèce*

Relevé floristique dans la lande à fougère aigle :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Lonicera periclymenum	Chévrefeuille des bois	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Pseudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2

Relevé floristique dans la prairie :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate herbacée		
Pseudarrhenatherum longifolium	**Avoine de Thore**	
Holcus lanatus	**Houlque laineuse**	
Anthoxantum odoratum	Flouve odorante	
Avena fatua	Folle avoine	
Achillea millefolium	Achillée millefeuilles	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Résultats pédologiques :

5 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 2 types de sols :

- ARENOSLS Podzolisés
- PODZOSOL DURIQUES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Baziet» ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.4 COMMUNE DE VIEILLE SAINT-GIRONS

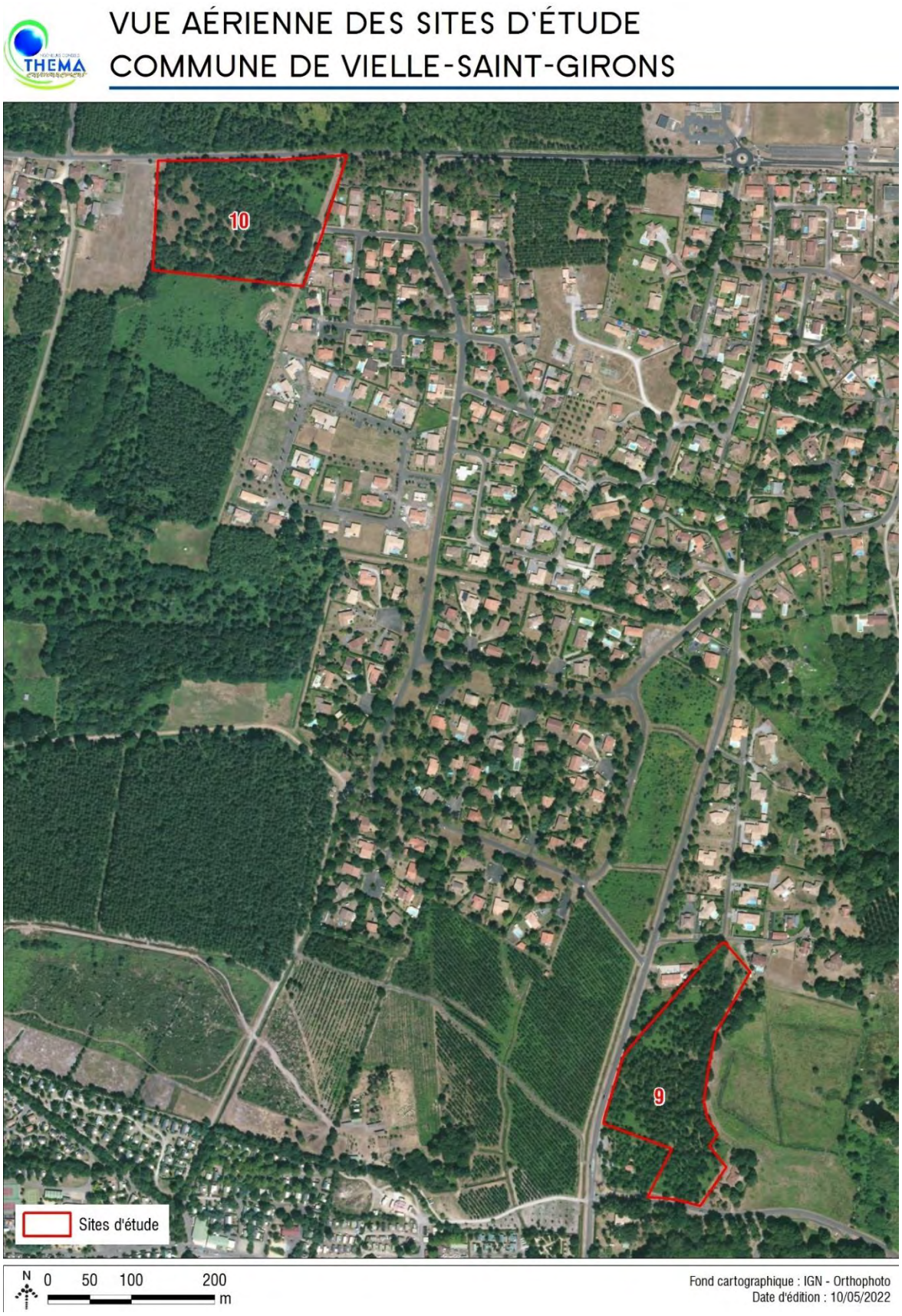


Figure 7 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Vielle-Saint-Giron

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.4.1 Site n°9 : « Paille »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'un boisement de chênes à sous-bois dominé par la Fougère aigle ; habitat Corine Biotopes « Chênaie acidiphile », code : 41.5

- *Critère espèce*

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Quercus suber	**Chêne liège**	
Strate arbustive		
Ilex aquifolium	**Houx**	
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Frangula alnus	Bourdaine	X
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Pseudarrhenanterum longifolium	**Avoine de Thore**	
Deschampsia flexuosa	**Canche flexueuse**	
Lonicera periclymenum	Chevrefeuille des bois	
Lagurus ovatus	Lagure ovale	
Hereda helix	Lierre rampant	
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine	
Melampyrum pratense	Mélampyre des prés	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 7

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Résultats pédologiques :

5 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 3 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS à horizon rédoxique
- ARENOSOLS Podzolisés

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Paille» ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.4.2 Site n°10 : « Bénédit »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Le site comprend deux habitats :

- Un boisement mixte de pins et feuillus, habitat Corine Biotopes 43.
- Une zone ouverte à Poacées, habitat Corine Biotopes « Prairie mésophile de fauche » code 38.2.

- *Critère espèce*

Relevé floristique dans le boisement mixte de pins et chênes

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Quercus suber	**Chêne liège**	
Quercus pyrenaica	Chêne tauzin	
Castanea sativa	Châtaignier	
Strate arbustive		
Ilex aquifolium	**Houx**	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Frangula alnus	Bourdaine	X
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Lonicera periclymenum	Chevrefeuille des bois	
Hedera helix	Lierre grimpant	
Rubia paregrina	Garance voyageuse	
Melampyrum pratense	Mélampyre des prés	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 4

Relevé floristique dans la zone ouverte à Poacées

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate herbacée		
Holcus lanatus	**Houlque laineuse**	
Lagurus ovatus	Lagure ovale	
Globularia vulgaris	Globulaire vulgaire	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Quercus robur	Chêne pédoncule	
Anthoxantum odoratum	Flouve odorante	
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	
Quercus suber	Chêne liège	
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 1

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Résultats pédologiques :

6 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 3 types de sols :

- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS DURIQUES
- PODZOSOLS MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Bénédit» ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

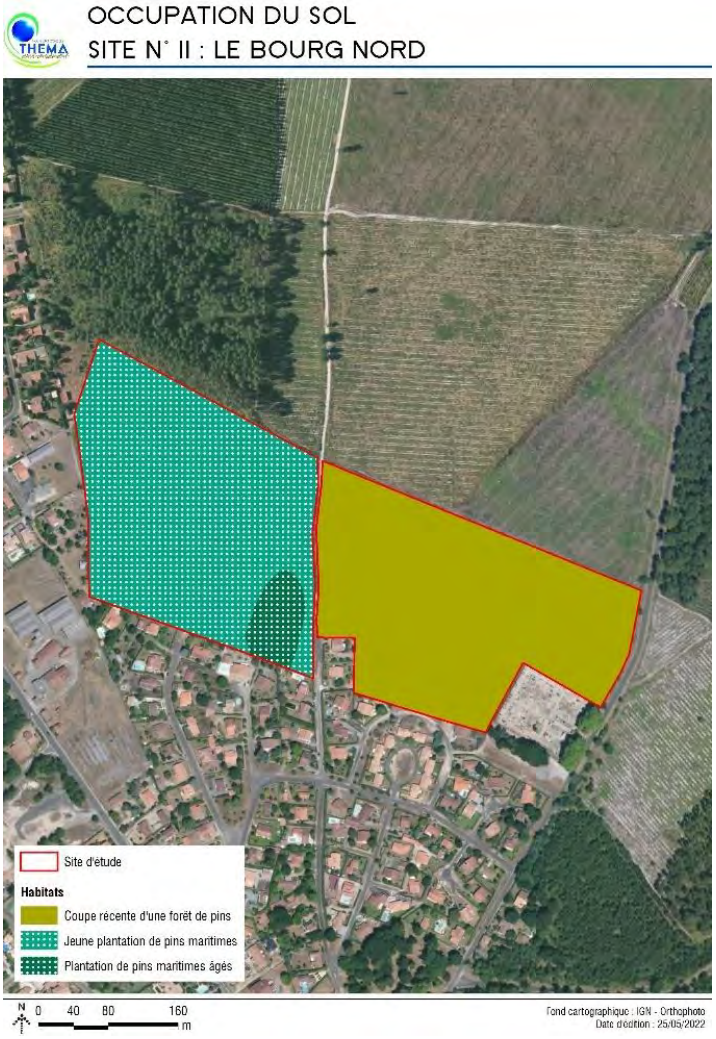
3.5 COMMUNE DE LINXE



Figure 8 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.5.1 Site n°11 : « Le Bourg nord »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Trois unités peuvent être distinguées sur ce site :

- Secteur 1 : coupe récente d'une forêt de pins,
- Secteur 2 : jeune plantation de pins maritimes,
- Secteur 3 : plantation de pins maritimes âgés.

Ces trois secteurs relèvent de l'habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81.

- *Critère espèce*

Relevé floristique secteur 1 :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 1

Relevé floristique secteur 2 :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Calluna vulgaris	**Callune vulgaire**	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Simethis mattezii	Siméthis à feuilles planes	
Pseudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Relevé floristique secteur 3 :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Quercus robur	Chêne pédonculé	
Quercus suber	Chêne liège	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Pseudarrhenatherum longifolium	**Avoine de Thore**	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Rubus frutisosus	Ronce commune	
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 3

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation

Résultats pédologiques :

25 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 4 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS DURIQUES
- PODZOSOL MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Bourg nord» ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.6 COMMUNE DE LIT ET MIXE

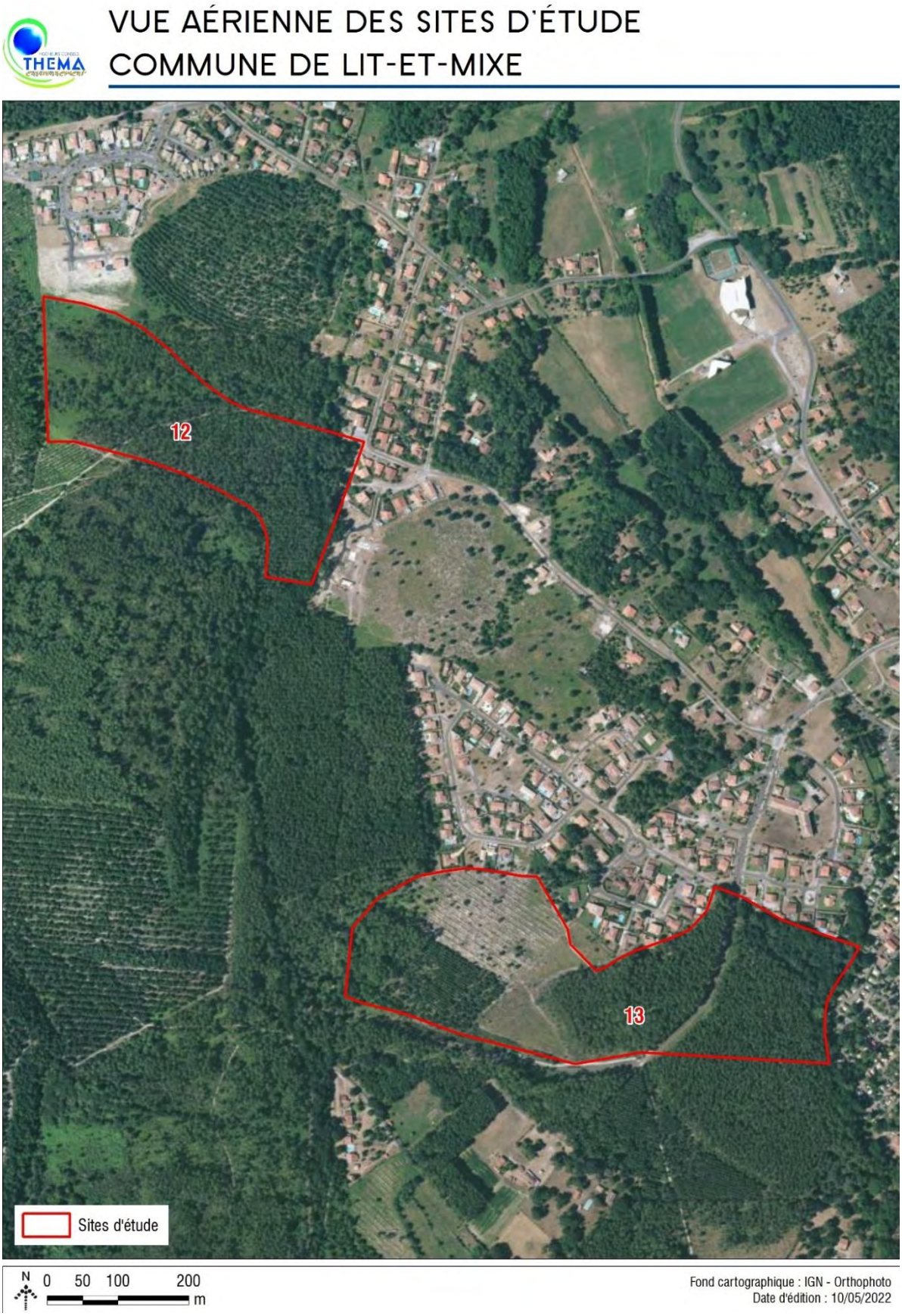


Figure 9 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Lit-et-Mix

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.6.1 Site n°12 : « Pétrocq »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Le site comprend deux unités distinctes :

- Une prairie haute à graminées dominantes à l'ouest : habitat Corine Biotopes « Prairies mésophiles », code 38.1,
- Une plantation de pins maritimes à l'est : Habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81

- *Critère espèce*

Relevé floristique « Prairies mésophiles » :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate herbacée		
Holcus lanatus	**Houlque laineuse**	
Pseudarrhenatherum longifolium	**Avoine de Thore**	
Molinia coerulea	**Molinie bleue**	**X**
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Agrostis capillaris	Agrostide capillaire	
Lagurus ovalis	Lagure ovale	
Ulex nanus	Ajonc nain	
Juncus effusus	Jonc diffus	X
Juncus acutiflorus	Jonc à tépales aigus	X
Erica tetralix	Bruyère à 4 angles	X
Potentilla erecta	Potentille dressée	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 1 / 5

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Relevé floristique « Plantation de pins maritimes » :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Frangula alnus	Bourdaine	X
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Rubus fruticosus	Ronce commune	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation, mais présence de « patchs » à espèces hygrophiles dominantes (joncs, molinie) dans les prairies mésophiles.

Résultats pédologiques :

12 sondages ont étét réalisés sur ce site, et 3 à proximité afin d'identifier la zone humide. Le site présente 5 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOL HUMIQUES
- REDUCTISOLS TYPIQUES
- REDUCTISOLS TYPIQUES épihistiques

➔ Les PODZOSOLS HUMIQUES et les REDUCTISOLS sont caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Une zone humide pédologique est donc identifiée sur ce site (cf.figure suivante).

Cependant, certains sondages ne présentent aucun signe d'hydromorphie (S84 et S85) mais des horizons fortement humides voir gorgés d'eau à 80 cm de profondeur sont mis en évidence. La nature peu ferrugineuse du sol dans ce secteur peut expliquer cette absence d'hydromorphie. Cela peut donc engendrer la présence d'une zone humide autour de ces points. Ainsi une étude des conditions hydrogéomorphologiques pourrait être nécessaire sur cette parcelle afin de ne pas sous-évaluer la ou les zones humides existantes.

Le site de « Petrocq» comporte une zone humide sur la partie nord-ouest de la parcelle et sa superficie équivaut à 2,3 ha. La pose de piézomètre conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pourrait conduire à revoir ce zonage à la hausse.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

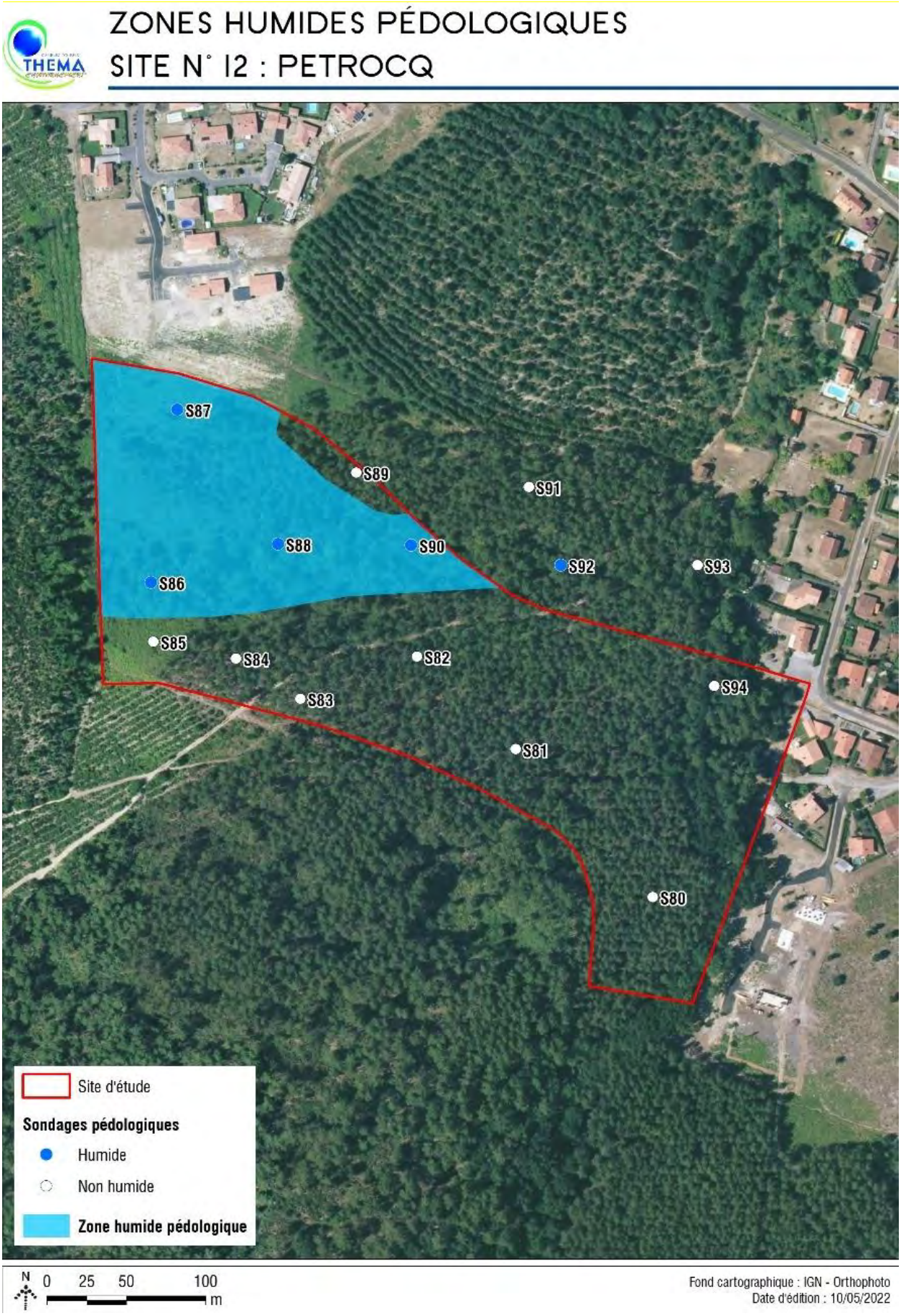
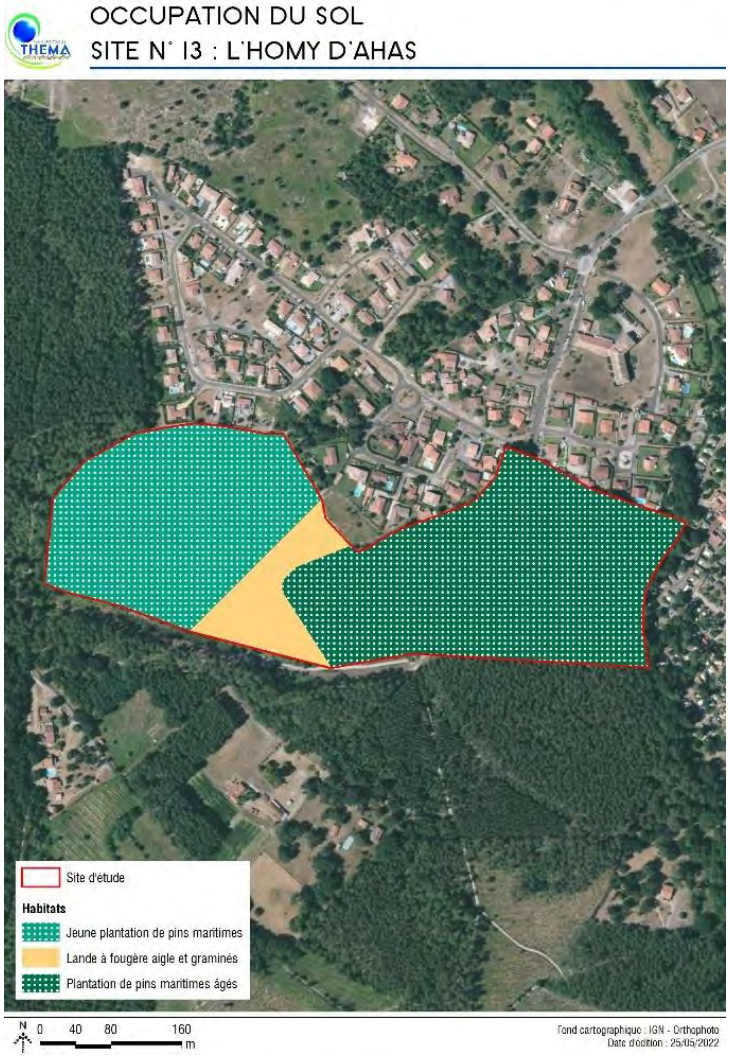


Figure 10 : Zone humide identifiée sur le site « Petrocq »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.6.2 Secteur n°13 : « L'Homy d'Abbas »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Le site comprend 3 unités distinctes :

- Une plantation de pins maritimes âgés à l'est : Habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81,
- Une lande à Fougère aigle et graminées au centre : Habitat mixte Corine Biotopes « Landes à fougères » et « Prairies mésophiles », code 31.86 x 38.1,
- Une jeune plantation de pins maritimes sur relief dunaire à l'ouest.

- *Critère espèce*

Relevé floristique « Plantation de pins maritimes âgés » :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Quercus pyrenaica	**Chêne tauzin**	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Melampyrum pratense	Mélampyre des prés	
Pseudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 3

Relevé floristique « Landes à fougère aigle et graminées » :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Pseudarrhenatherum longifolium	**Avoine de Thore**	
Molinia coerulea	**Molinie bleue**	**X**
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Quercus suber	Chêne liège	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 1 / 3

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Relevé floristique « Jeune plantation de pins maritimes » :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile** (liste 2.1.2. de l'arrêté)
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Quercus suber	**Chêne liège**	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Cytisus scoparius	Genêt à balais	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Pseudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 3

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Résultats pédologiques :

24 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 5 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS à horizon réductique en profondeur
- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS HUMIQUES
- PODZOSOLS MEUBLES

➔ Les PODZOSOLS HUMIQUES sont caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Une zone humide pédologique est donc identifiée sur ce site (cf.figure suivante).

Cependant, une attention particulière doit être portée sur la partie ouest de la parcelle et particulièrement autour des points S111 et S113. En effet, ceux-ci sont issus de matériaux parentaux peu ferrugineux ainsi ils ne présentent que très peu de traces hydromorphiques classiques. Malgré cela, il existe un horizon réductique en profondeur (au-delà de 65 cm), ce qui permet de suspecter la présence d'une zone humide sur cette partie du site. Une étude des conditions hydrogéomorphologique (piézomètre) permettrai d'affiner l'emprise de la zone humide.

Le site de « l'Homy d'Ahas» comporte une zone humide sur la partie sud-est de la parcelle et sa superficie équivaut à 0,2 ha. La pose de piézomètre conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pourrait conduire à revoir ce zonage à la hausse.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 11 : Zone humide identifiée sur le site de « L'Homy d'Ahas »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.7 COMMUNE D'UZA

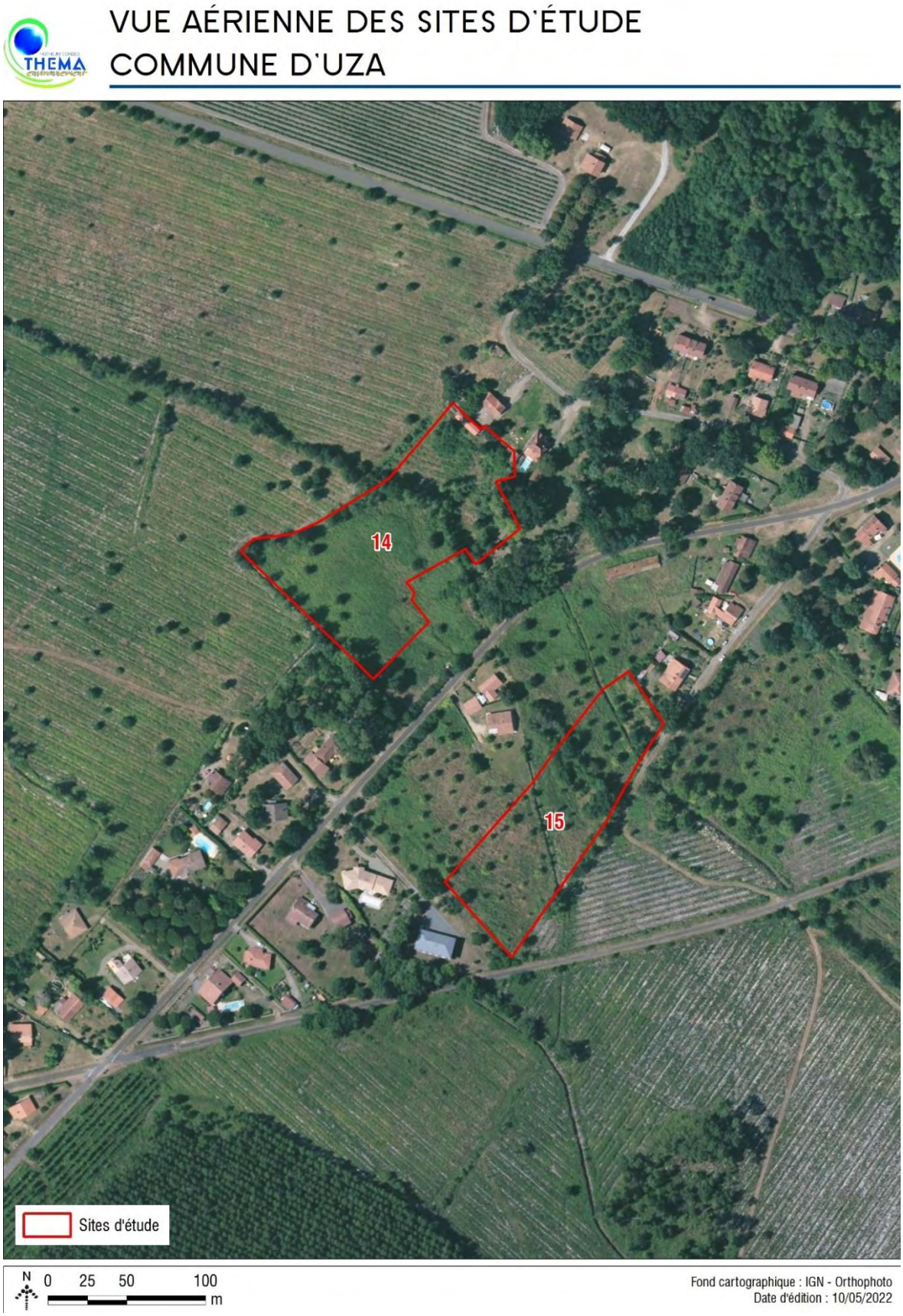


Figure 12 : Vue aérienne des sites d'études – commune d'Uza

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.7.1 Site n°14 : « Le Lannot Ouest » :



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'une plantation récente de Chêne rouge d'Amérique sous laquelle se développe une lande à Fougère aigle ; habitat Corine Biotopes : Plantation de chênes exotiques, code 83.323.

- *Critère espèce*

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Holcus lanatus	**Houlque laineuse**	
Anthoxantum odoratum	**Flouve odorante**	
Juncus effusus	Jonc diffus	X
Pseudarrhenotherum longifolium	Avoine de Thore	
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Rumex acetosela	Petite oseille	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 3

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Résultats pédologiques :

3 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 2 types de sols :

- PODZOSOLS HUMIQUES
- PODZOSOLS HUMIQUES Réductiques

➔ Les PODZOSOLS HUMIQUES sont caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Une zone humide pédologique est donc identifiée sur ce site (cf.figure suivante).

Le site « Le Lannot ouest » est entièrement compris dans une zone humide au sens règlementaire.

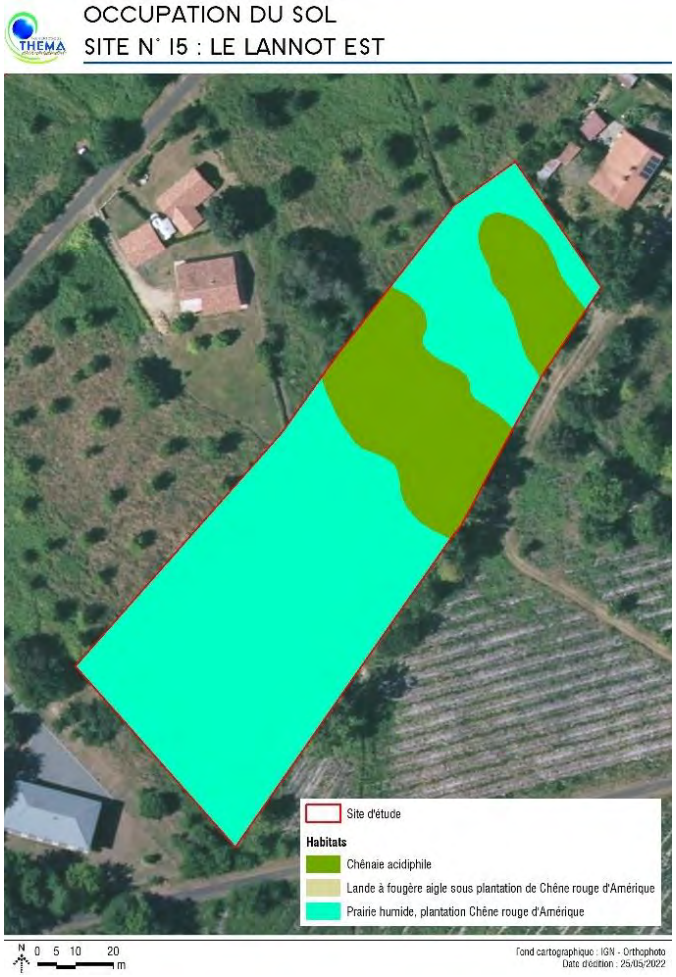
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 13 : Zone humide identifiée sur le site de « le Lannot ouest »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.7.2 Site n°15 : « Le Lannot Est »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'une plantation récente de Chêne rouge d'Amérique sous laquelle se développe une végétation herbacée comprenant de nombreuses espèces indicatrices de zone humide ; habitat Corine Biotopes : Plantation de chênes exotiques, code 83.323.

- *Critère Espèce*

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Strate arbustive		
Salix atrocinerea	**Saule roux**	**X**
Strate herbacée		
Holcus lanatus	**Houlque laineuse**	
Anthoxantum odoratum	**Flouve odorante**	
Agrostide stolonifera	**Agrostide stolonifère**	**X**
Eupatorium cannabinum	**Eupatoire chanvrine**	**X**
Mentha suaveolens	**Menthe à feuilles rondes**	**X**
Juncus effusus	Jonc diffus	X
Cyperus fuscus	Souchet brun	X
Molinia ceorulea	Molinie bleue	X

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 4 / 7

➔ Zone humide du point de vue de la végétation.

Résultats pédologiques :

3 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 1 type de sol :

- PODZOSOL HUMIQUES

➔ Les PODZOSOLS HUMIQUES sont caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Une zone humide pédologique est donc identifiée sur ce site (cf.figure suivante).

Le site « Le Lannot est » est entièrement compris dans une zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 14 : Zone humide identifiée sur le site de « le Lannot est »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.8 COMMUNE DE LEVIGNACQ

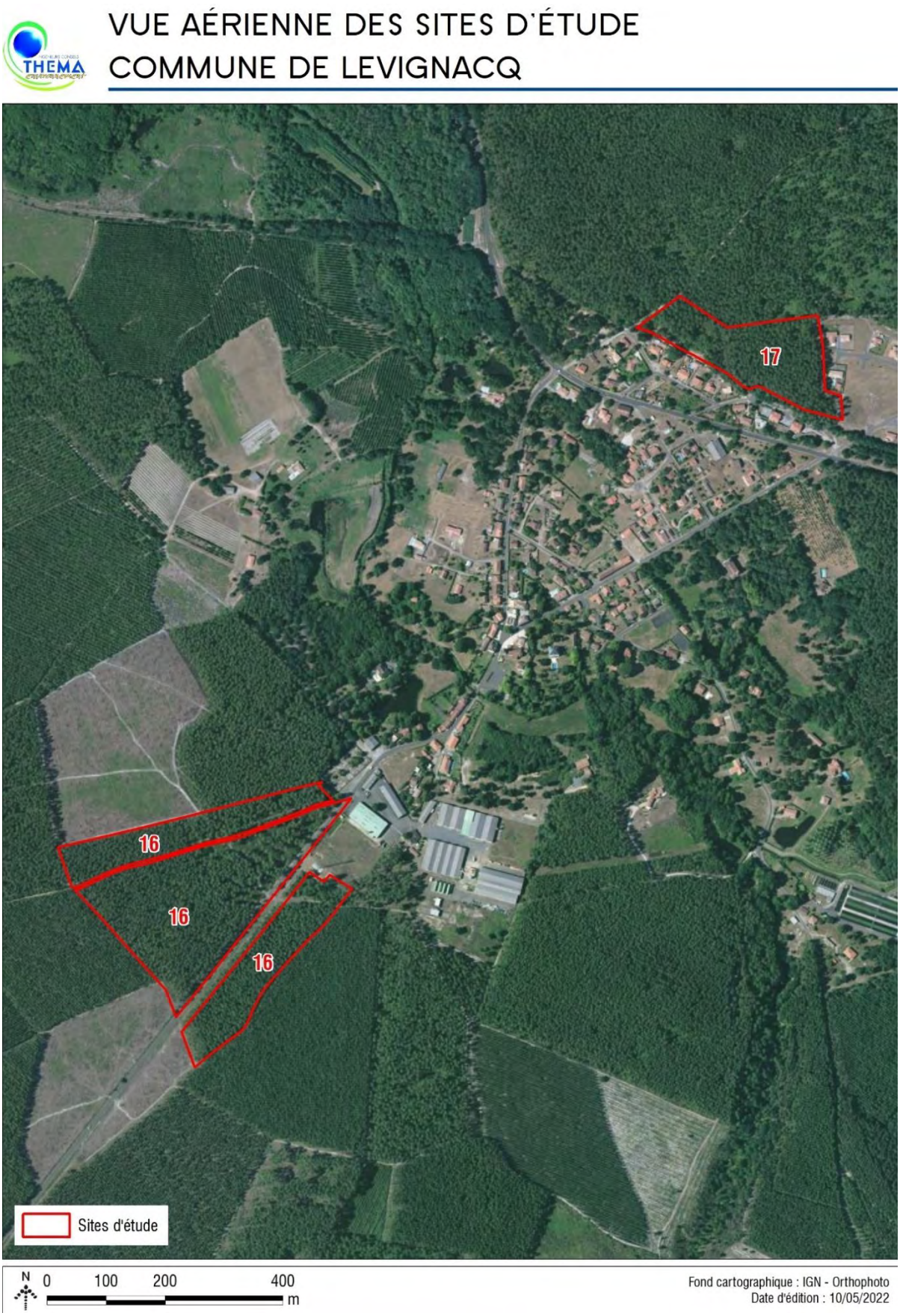


Figure 15 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Levignacq

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.8.1 Site n°16 : « Route de Naboude »



<u>Résultats botaniques :</u>

- *Critère habitat*

Le site est entièrement couvert par des plantations de pins maritimes âgés. Trois secteurs géographiques peuvent être différenciés :

- Secteur 1 : Plantation de pins maritimes avec un sous-bois récemment entretenu, à la végétation non identifiable. Pas de conclusion possible
- Secteurs 2 et 3 : Plantation de pins maritimes, Habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81.

- *Critère espèce*

Résultats floristiques secteur 2 :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Erica scoparia	Bruyère brande	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Pseudarrhenaterum longifolium	**Avoine de Thore**	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Simethis mattiazii	Simethis à feuilles planes	
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 3

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Résultats floristiques secteur 3 :

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Erica scoparia	Bruyère brande	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Pseudarrhenatherum longifolium	**Avoine de Thore**	
Calluna vulgaris	**Callune vulgaire**	
Erica cinerea	**Bruyère cendrée**	
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 5

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Résultats pédologiques :

20 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 4 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS DURIQUES
- PODZOSOL MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Route de Naboude» ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.8.2 Site n°17 : « Chantegrit »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'une parcelle homogène de forêt de pin maritime âgés : Habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81.

- *Critère espèce*

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile (**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
Strate arbustive		
Quercus robur	**Chêne pédonculé**	
Robinia pseudacacia	Robinier faux-acacia	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Strate herbacée		
Pteridium aquilinum	**Fougère aigle**	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	
Simethis mattiazii	Simethis à feuilles planes	
Pseudarrhenaterum longifolium	Avoine de Thore	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 2.

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Résultats pédologiques :

6 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 3 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS MEUBLES

Ces sols ne sont pas typiques de zones humides et ne présentent aucun horizon hydromorphe.

➔ Absence de zone humide du point de vue pédologique.

Le site de « Chantegrit» ne comporte donc aucune zone humide au sens règlementaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.9 COMMUNE DE SAINT JULIEN EN BORN

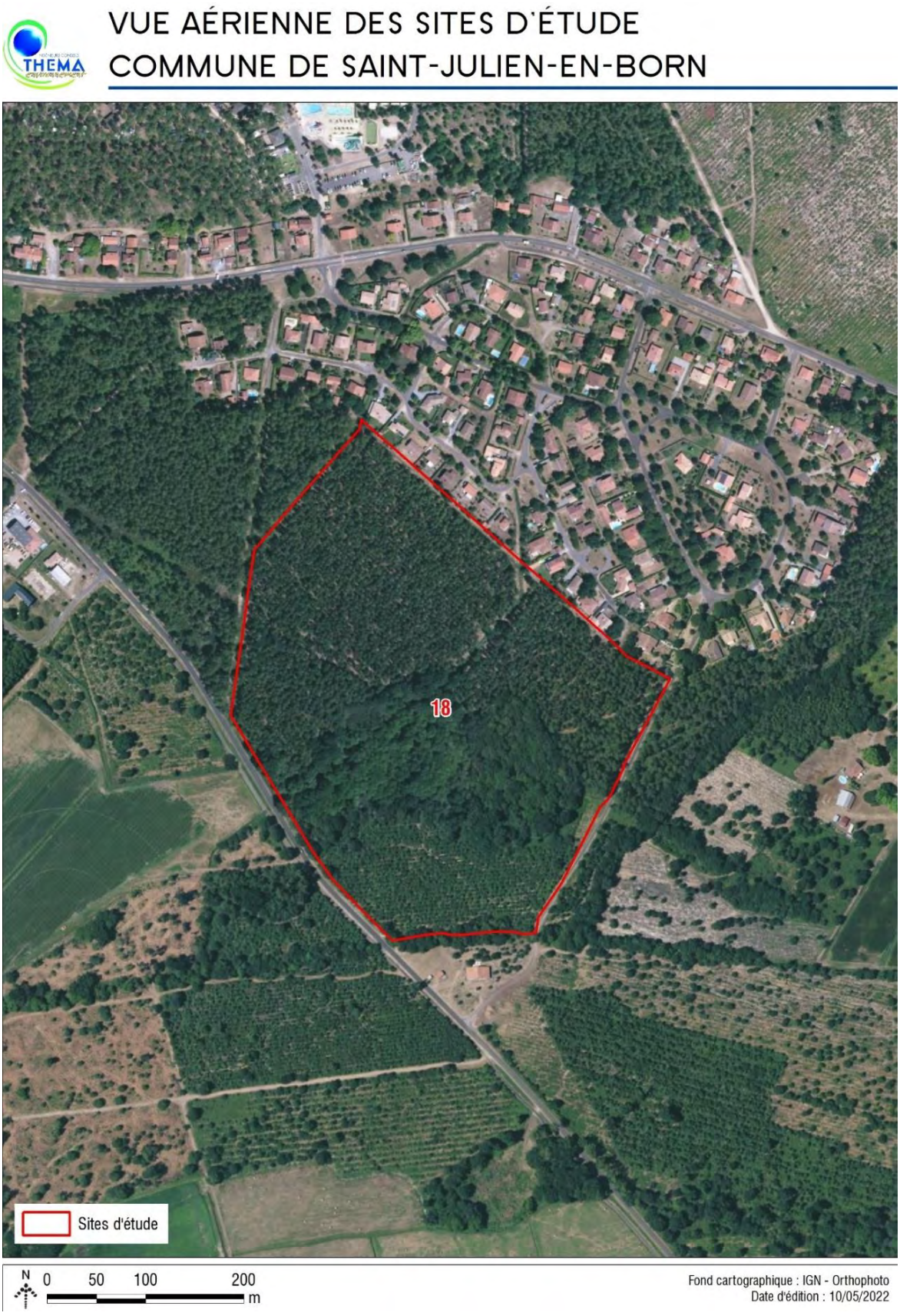
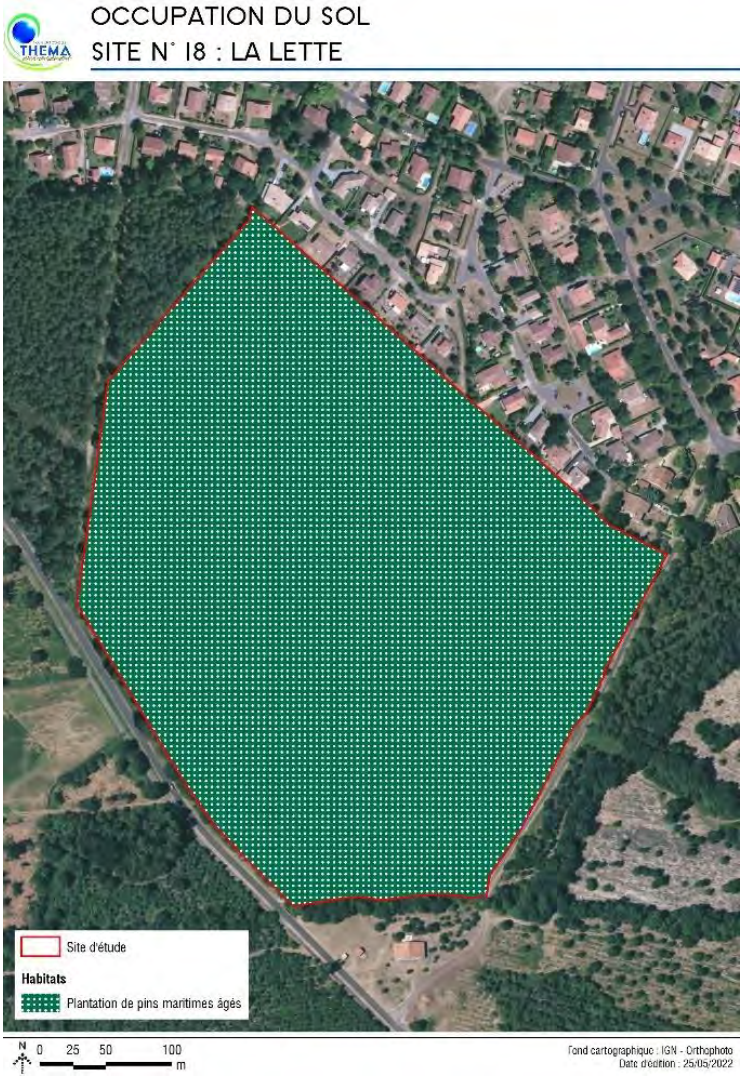


Figure 16 : Vue aérienne des sites d'études – commune de Saint-Julien-en-Born

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.9.1 Site n°18 : « La Lette »



Résultats botaniques :

- *Critère habitat*

Il s'agit d'un site relativement homogène composé d'une plantation de pins maritimes âgés : Habitat Corine Biotopes « Forêts de pins maritimes », code 42.81.

Cependant lors de la prospection pédologique, il semble qu'il y ait la présence d'une saulaie au centre de la parcelle comme peut le témoigner la photo aérienne précédente.

- *Critère espèce*

Espèce présente par strate	**Nom vernaculaire**	**Espèce hygrophile**
Strate arborée		
Pinus pinaster	Pin maritime	
State arbustive		
Ulex europaeus	**Ajonc d'Europe**	
Quercus robur	Chêne pédonculé	
Rubus fruticosus	Ronce commune	
Frangula alnus	Bourdaine	
Erica scoparia	Bruyère brande	
Quercus suber	Chêne liège	
Strate herbacée		
Pseudarrhenatherum longifolium	**Avoine de Thore**	
Molinia coerulea	**Molinie bleue**	**X**
Erica cinerea	Bruyère cendrée	X
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	
Ulex nanus	Ajonc nain	
Calluna vulgaris	Callune vulgaire	

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 1 / 3

➔ Absence de zone humide du point de vue de la végétation.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Résultats pédologiques :

25 sondages ont été réalisés sur ce site. Le site présente 8 types de sols :

- ARENOSOLS
- ARENOSOLS Podzolisés
- PODZOSOLS HUMIQUES
- PODZOSOLS HUMIQUES à horizon réductique en profondeur
- PODZOSOLS HUMIQUES Réductiques
- PODZOSOLS HUMO-DURIQUES
- PODZOSOLS MEUBLES
- REDUCTISOLS TYPIQUES

➔ Les PODZOSOLS HUMIQUES ou HUMO-DURIQUES mais aussi des REDUCTISOLS sont caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Une zone humide pédologique est donc identifiée sur ce site (cf.figure suivante).

Malgré la présence de fossé de drainage au travers de la parcelle, ces sols se retrouvent avec des horizons très humides à partir de 75 cm de profondeur. Ce qui permet de suspecter une zone humide plus vaste que celle délimitée mais qui ne se dénote pas au travers des sondages réalisés de par la nature peu ferrugineuse des matériaux parentaux du secteur. Seule une étude des conditions hydrogéomorphologiques (piézométrie) du milieu pourrait permettre de statuer sur la présence ou non de nouvelles zones humides ou d'une zone humide plus importante.

Le site « La Lette » comporte une zone humide au sens règlementaire. Cette zone humide se situe au centre du site et correspond à l'emprise d'une saulaie, pour une superficie de 4 ha. La pose de piézomètre conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pourrait conduire à revoir ce zonage à la hausse.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

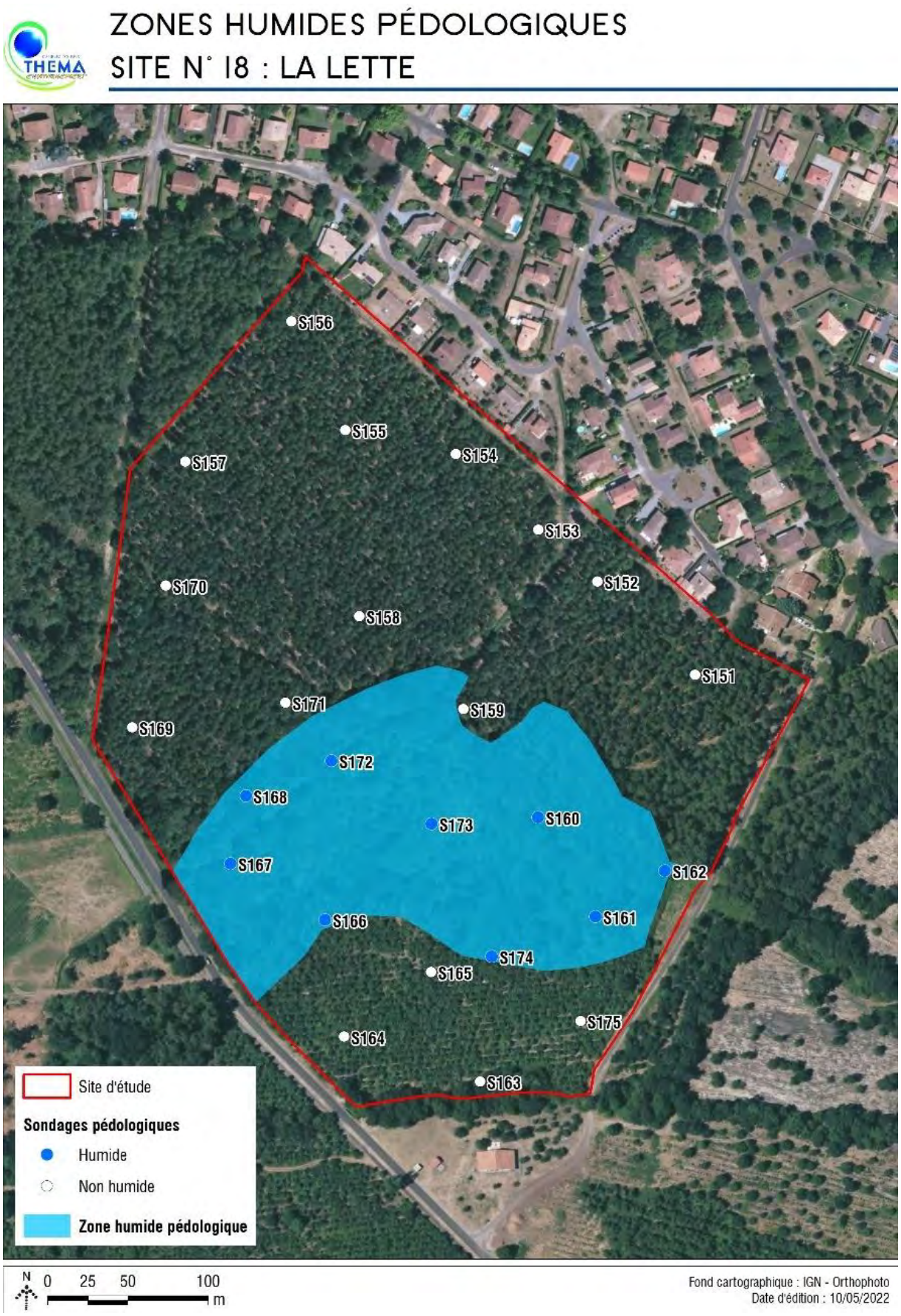


Figure 17 : Zone humide identifiée sur le site de « La Lette »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Conclusion

4 CONCLUSION

4.1 RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Une zone humide règlementaire correspond soit à une zone humide définie sur le critère botanique, soit à une zone humide définie sur le critère pédologique, soit définie sur les deux critères. Les critères de délimitation des zones humides sont donc alternatifs, conformément à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Dans le cadre de la présente étude les deux critères ont été observés sur 14 sites, et le critère pédologique seul a été observé sur 4 sites. Les méthodes mises en œuvre pour identifier les zones humides correspondent aux protocoles règlementaires, décrits dans les textes suivants :

- l'arrêté du 24 juin 2008 (et annexes) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- l'arrêté du 1er octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- l'article 23 de la loi OFB du 23 juillet 2019, rétablissant les critères alternatifs.

4.2 CONCLUSION

Le croisement des investigations pédologiques et botaniques permet de conclure à **la présence de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009** sur 6 sites :

- 2 zones humides de 1 et 1,2 ha sur le site n°2 ;
- 1 zone humide de 2,3 ha sur le site de Petrocq ;
- 1 zone humide de 0,2 ha sur le site de l'Homy d'Ahas ;
- 1 zone humide sur la totalité du site du Lannot est ;
- 1 zone humide sur la totalité du site Lannot ouest ;
- 1 zone humide de 4 ha sur le site de la Lette.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

4.3 LIMITE DES INVESTIGATIONS

Plusieurs facteurs ont pu perturber les investigations, et leur interprétation au regard de la règlementation en vigueur.

Tout d'abord, 4 sites ont été prospectés uniquement sur le critère pédologique. Toutefois, le critère pédologique est quasi-systématiquement majorant par rapport aux critères botaniques et donc que l'absence d'inventaire botanique sur ces 4 sites n'impacte pas les conclusions de ce rapport. En effet, l'aperçu des végétations en place lors des inventaires pédologiques, sans réaliser d'investigations spécifiques, n'a pas permis d'identifier des végétations de zone humide permettant d'étendre le zonage défini sur le critère sol.

Enfin, le contexte particulier des landes induit parfois une interprétation extrapolée afin de conclure sur la présence ou l'absence de sol de zone humide. En effet, les sols sableux des landes sont très pauvres en fer et relativement acides. Il s'agit de sols souvent podzolisés, dans lesquels on n'observe pas les signes d'hydromorphie telles que décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008. Toutefois, l'analyse pédologique de ces podzosols permet de distinguer des podzosols « humides » et des podzosols « non humides ». En effet, en l'absence d'engorgements prononcés, le PODZOSOL MEUBLE est communément observé. A l'inverse, en cas d'engorgement prononcé, on retrouve des PODZOSOLS HUMIQUES et HUMO-DURIQUES. Bien qu'ils ne soient pas hydromorphes, ces deux références de sols, caractérisés par un horizon Eh (humique) sombre, sont à considérer comme des références de sols affectés par des engorgements prononcés (référentiel pédologique, 2008). Le guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides du MEDDE et GIS Sol, mentionne ces deux références de sols comme étant des références typiques des zones humides (catégories IVd et V du GEPPA). Bien qu'au sens règlementaire, les conclusions peuvent nécessiter parfois l'examen des conditions géomorphologiques, le présent rapport se veut conclusif, avec peu de réserve, quant à la présence ou l'absence de zone humide. Lorsque le doute persiste (site n°12, 13 et 18), le zonage de zone humide ne pourrait être revu qu'à la hausse. Dans les autres cas, les conclusions demeurent fiables, notamment grâce à l'application des deux critères et l'examen de la topographie des sites.

Finalement, les conclusions sur l'absence ou la présence de zones humides règlementaires sont jugées fiables et recevables au regard de ces éléments.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

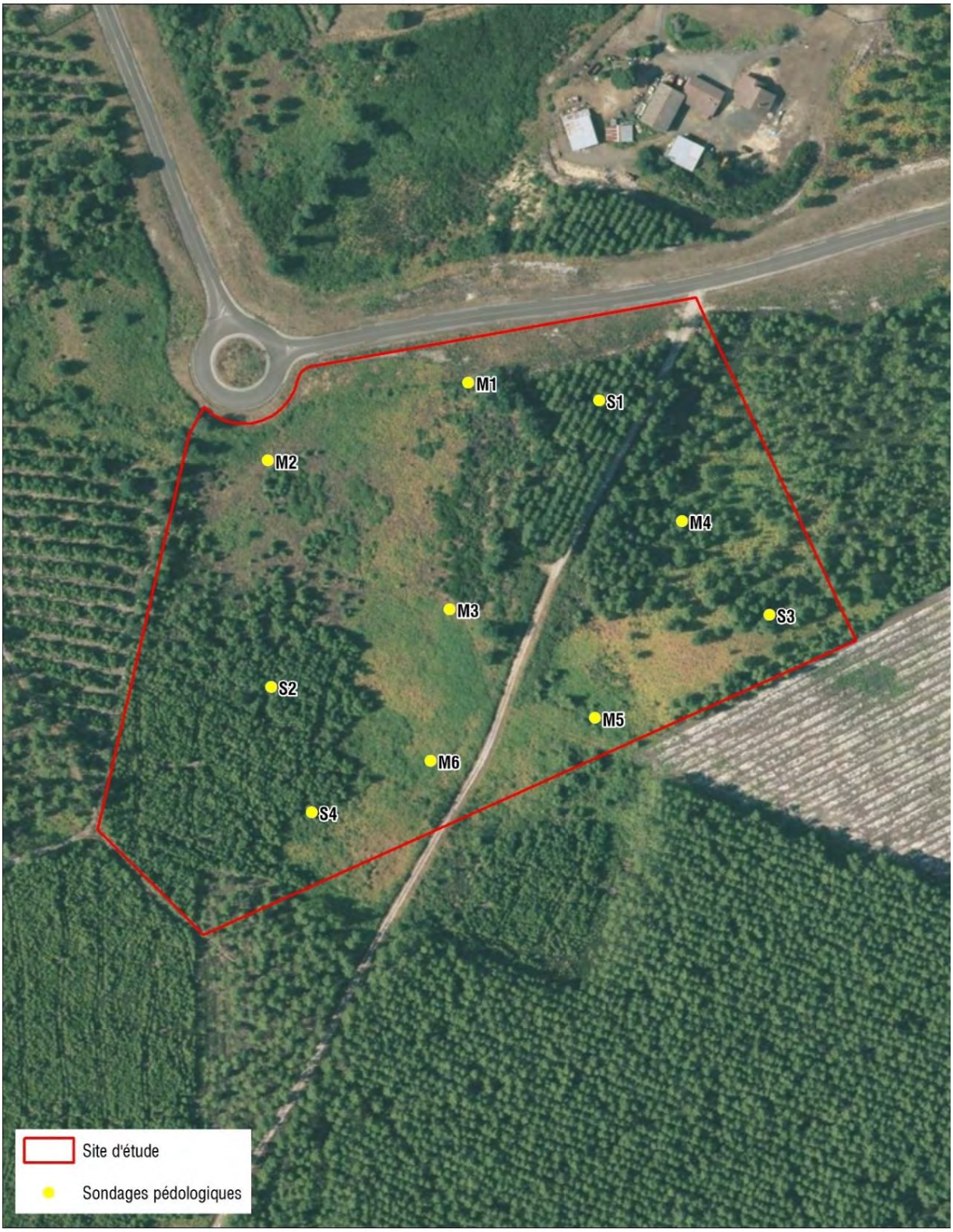
ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe n°1 : Plan d'échantillonnage pédologique

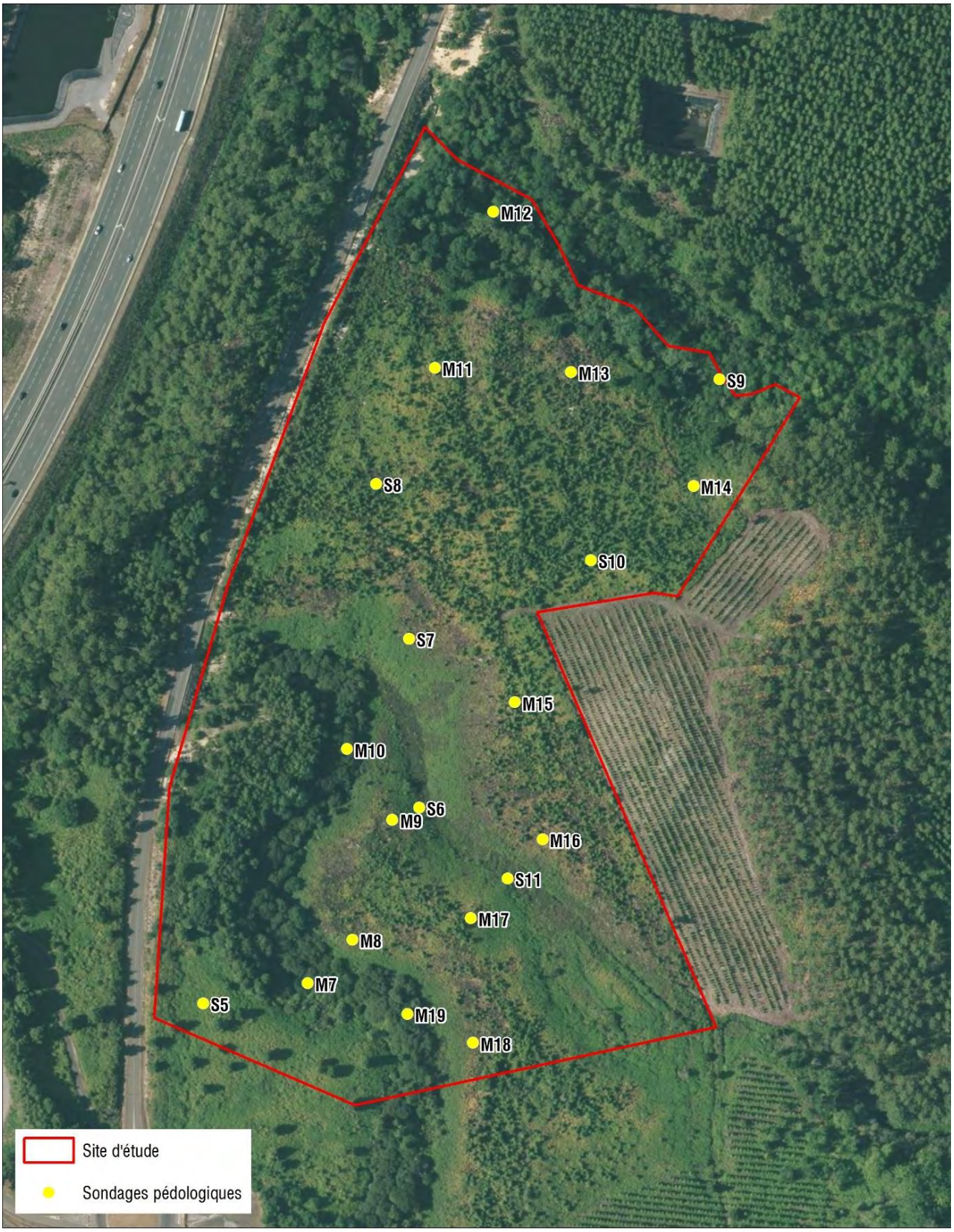
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° I : GAZILLON



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

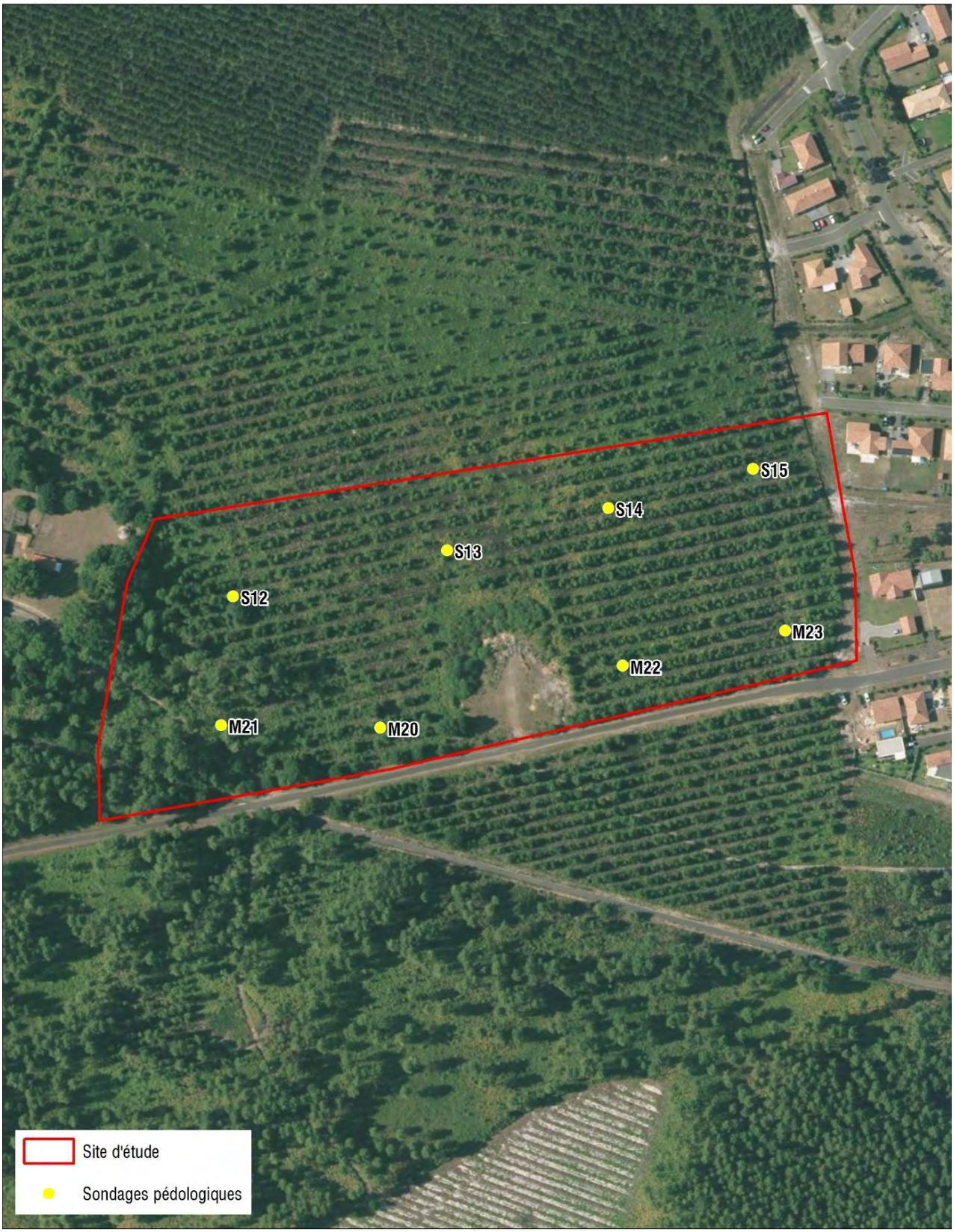
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N°2



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N°3



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

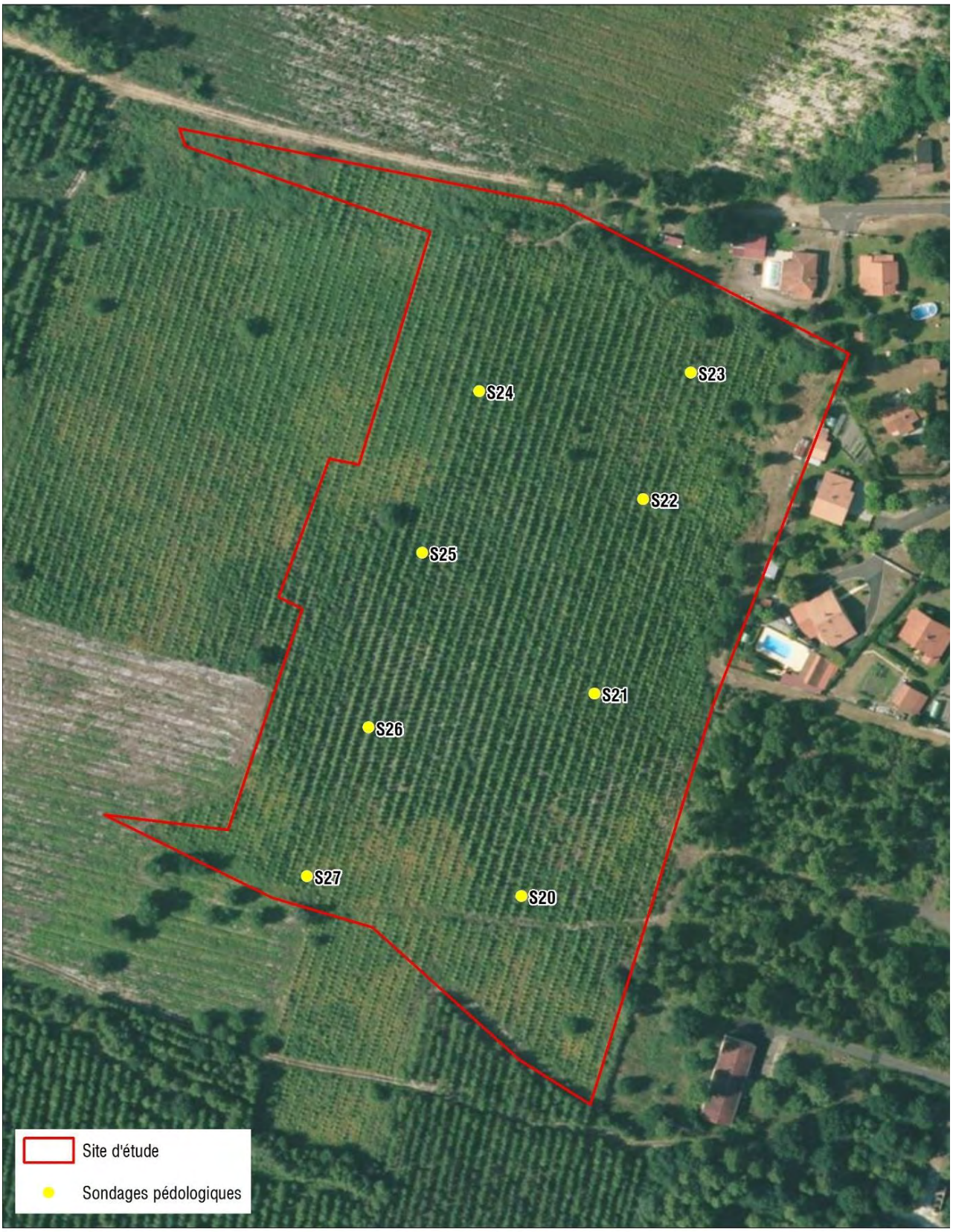
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 4 : LA DOUE



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N°5



N 0 15 30 60 m

Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N°6



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 7 : MICQ



N 0 15 30 60 m

Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 8 : BAZIET



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 9 : PAILLE



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

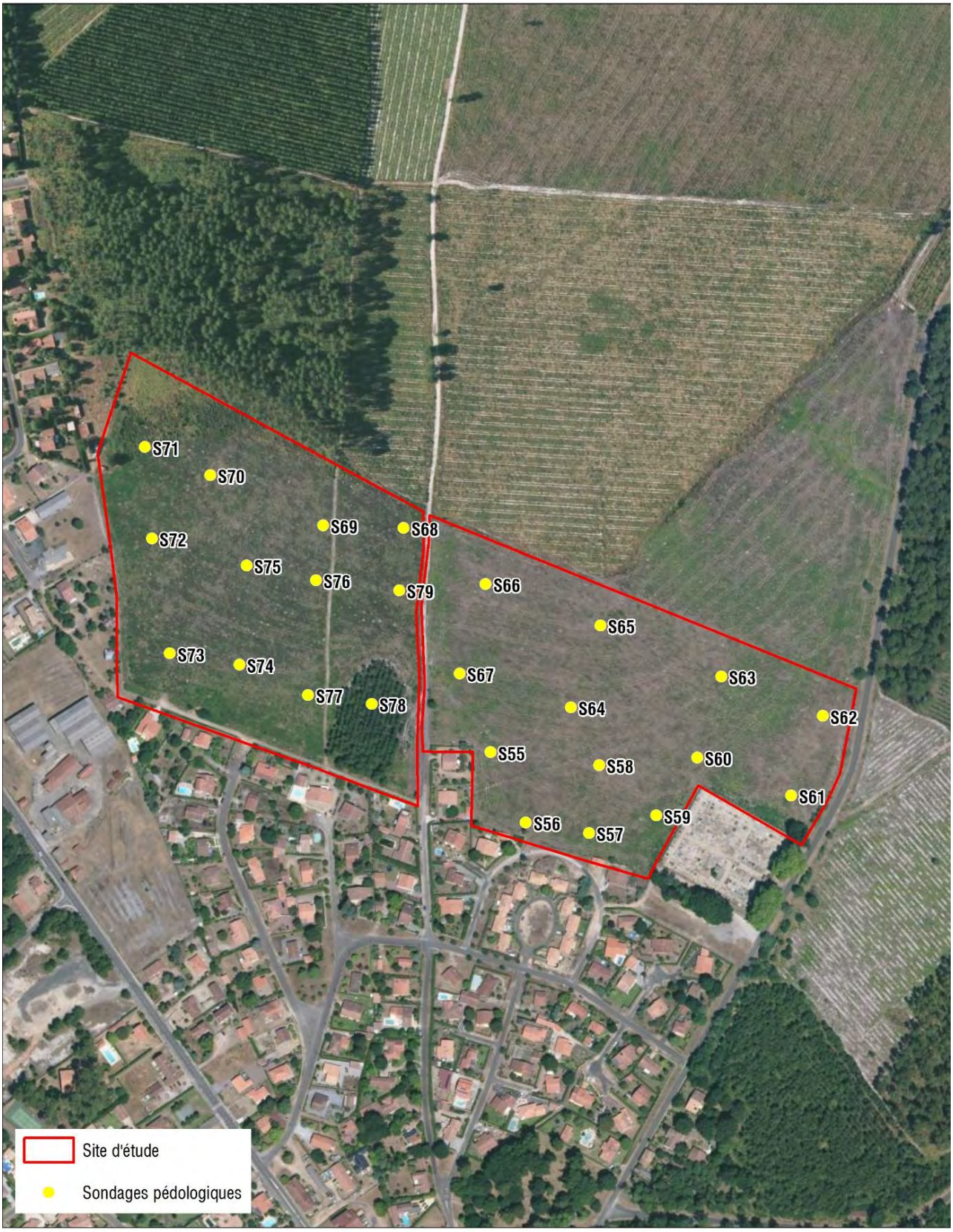
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 10 : BENEDIT



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° II : LE BOURG NORD

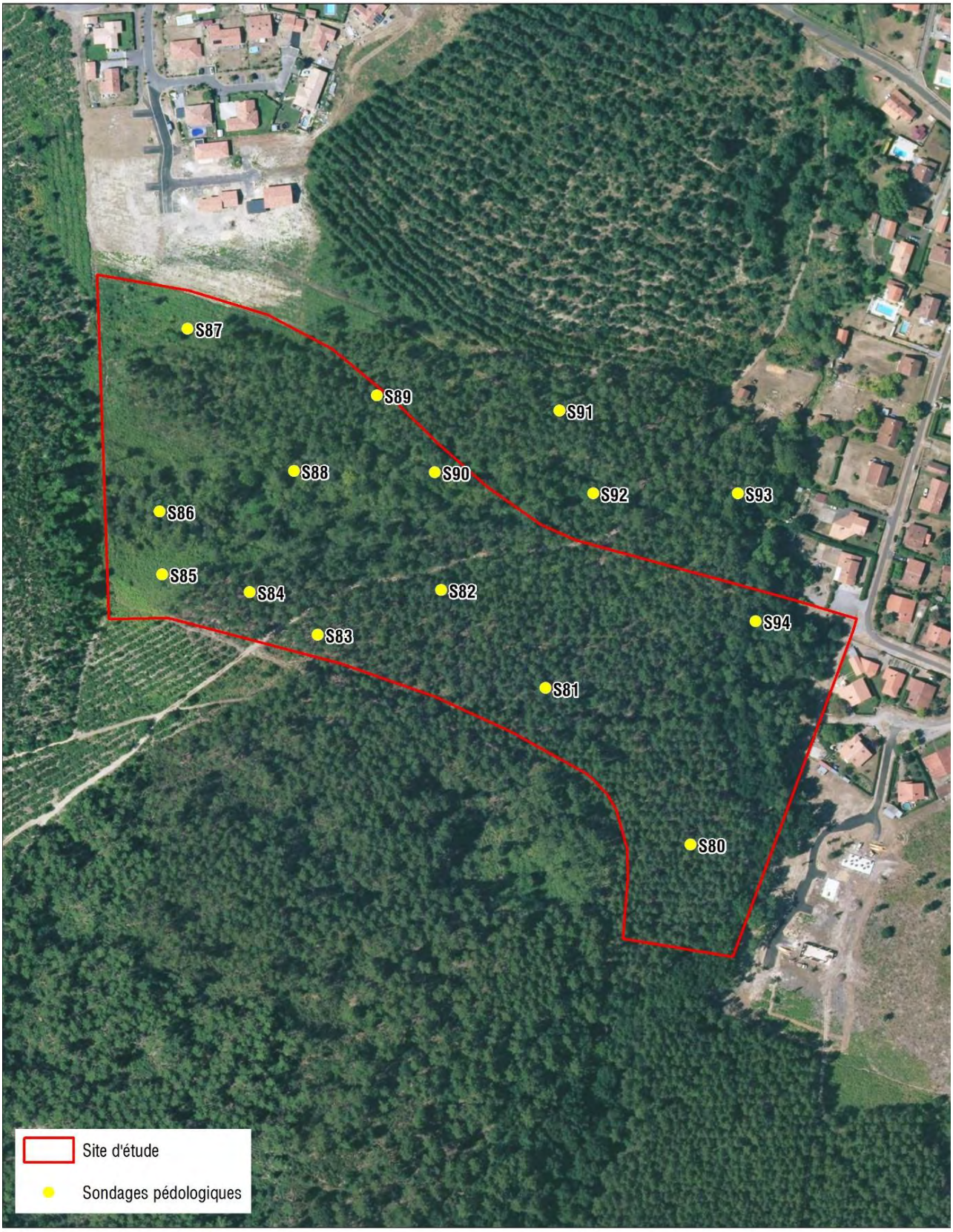


N 0 40 80 160 m

Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

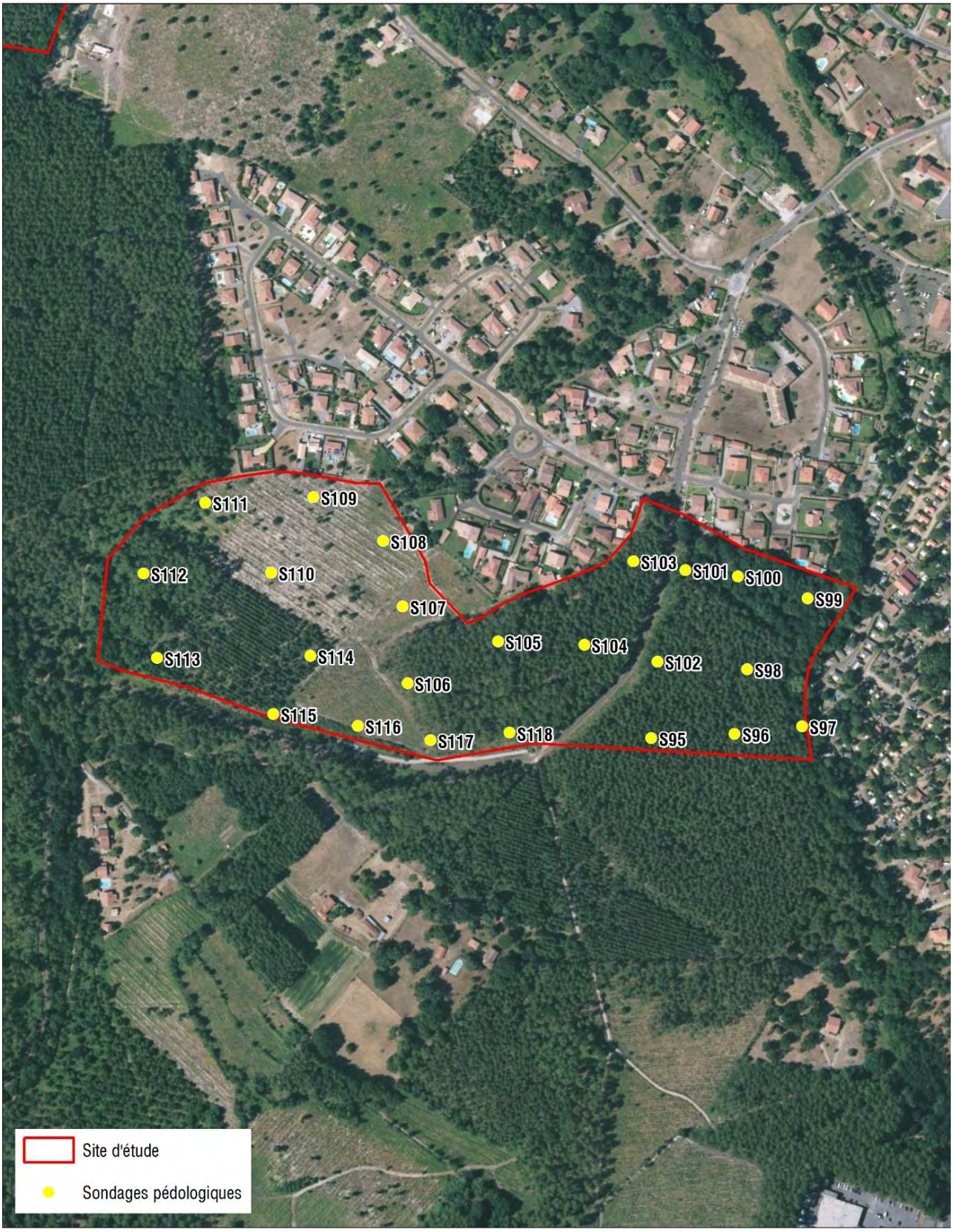
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 12 : PETROCQ



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° I3 : L'HOMY D'AHAS



N 0 45 90 180 m

Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

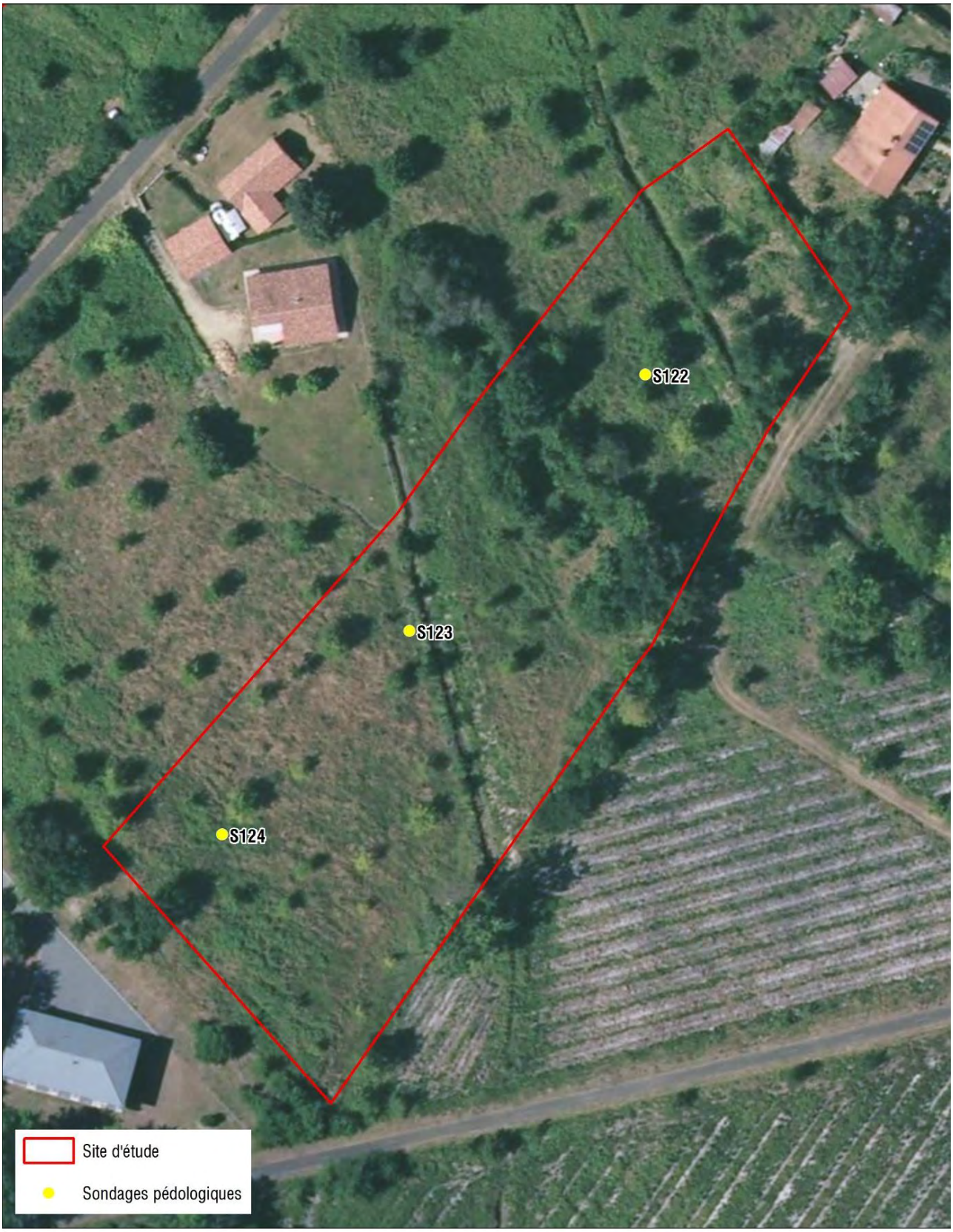
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 14 : LE LANNOT OUEST



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° I5 : LE LANNOT EST



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 16 : ROUTE DE NABOUDE



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

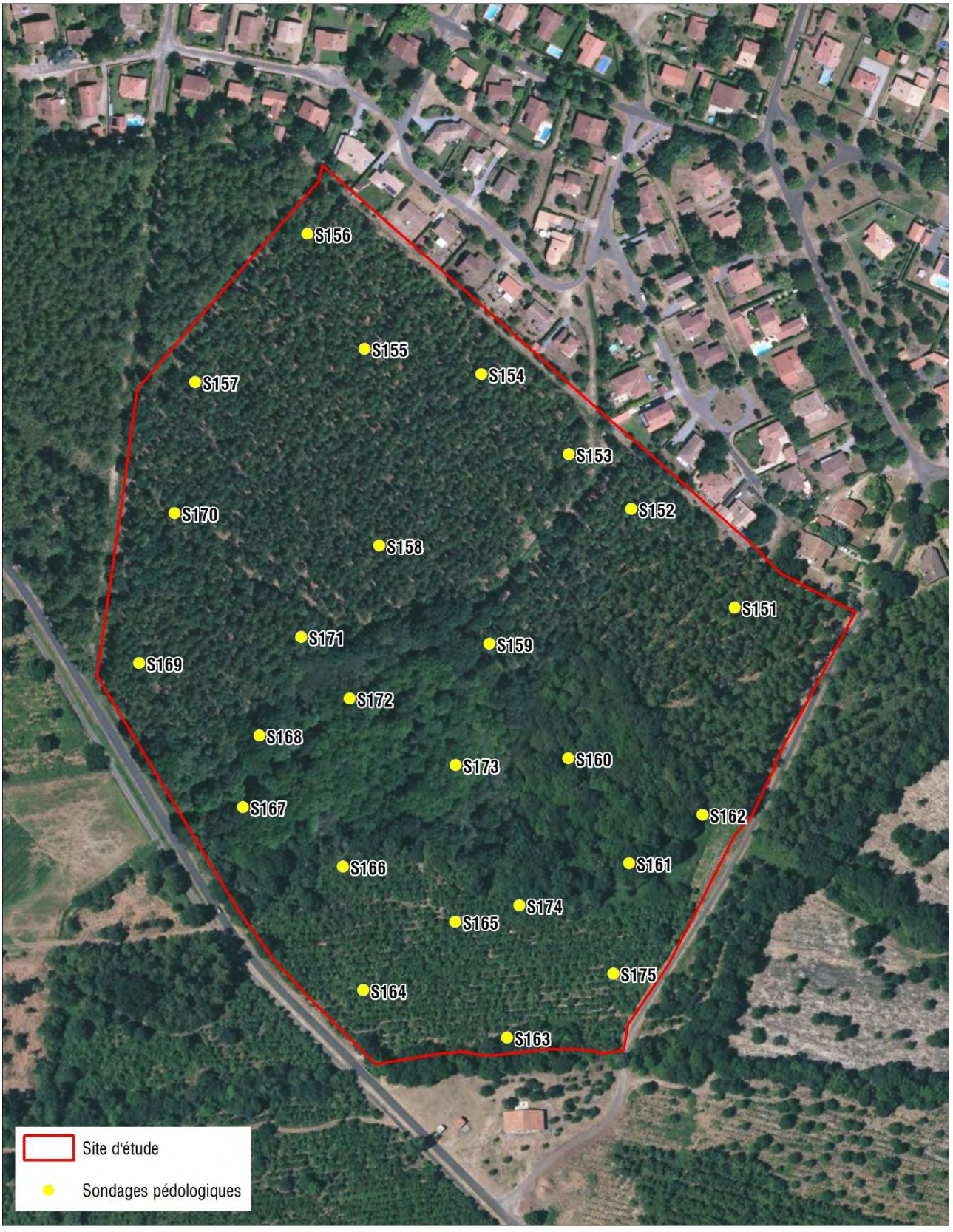
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° I7 : CHANTEGRIT



Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

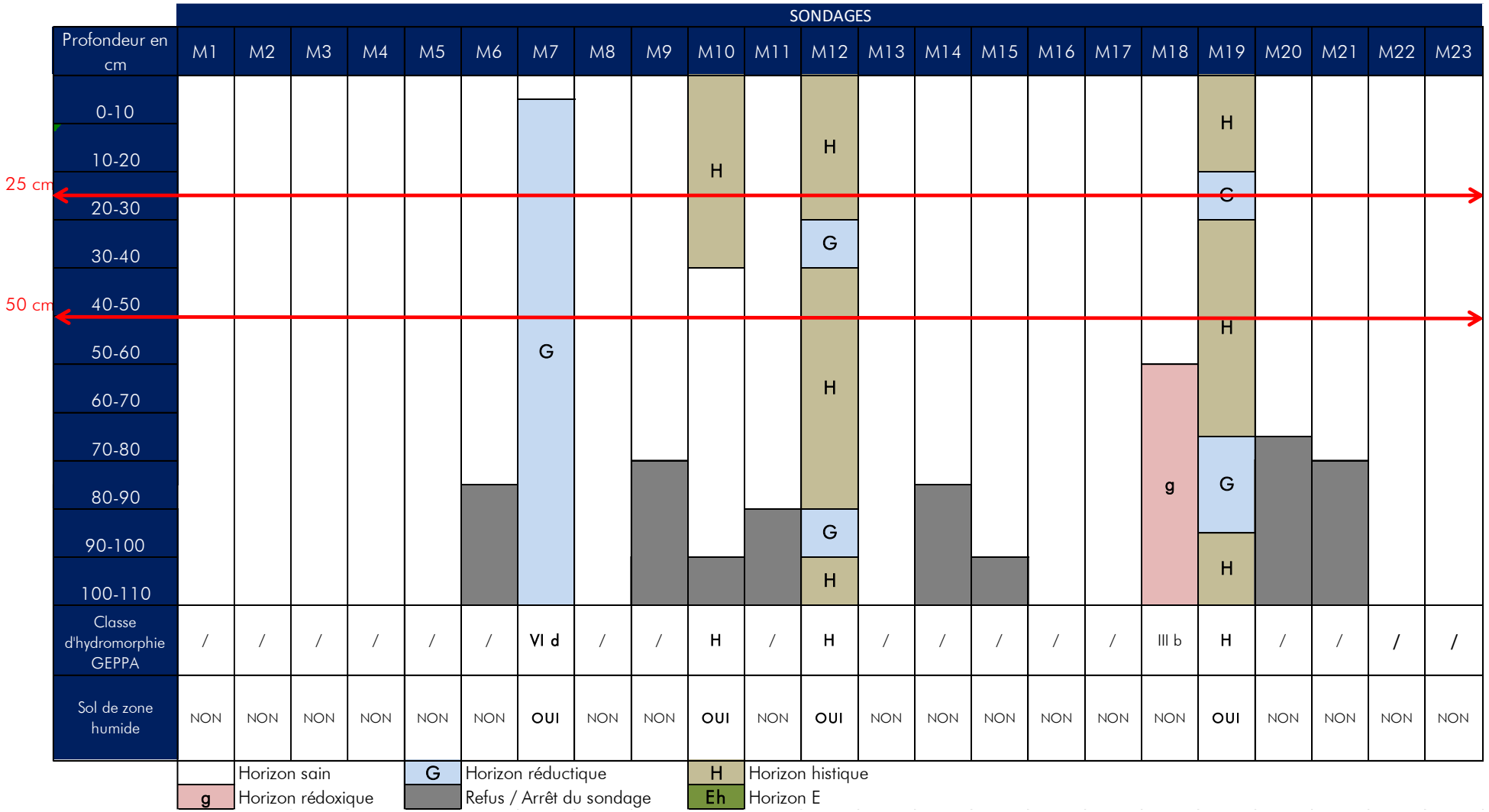
LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES
SITE N° 18 : LA LETTE



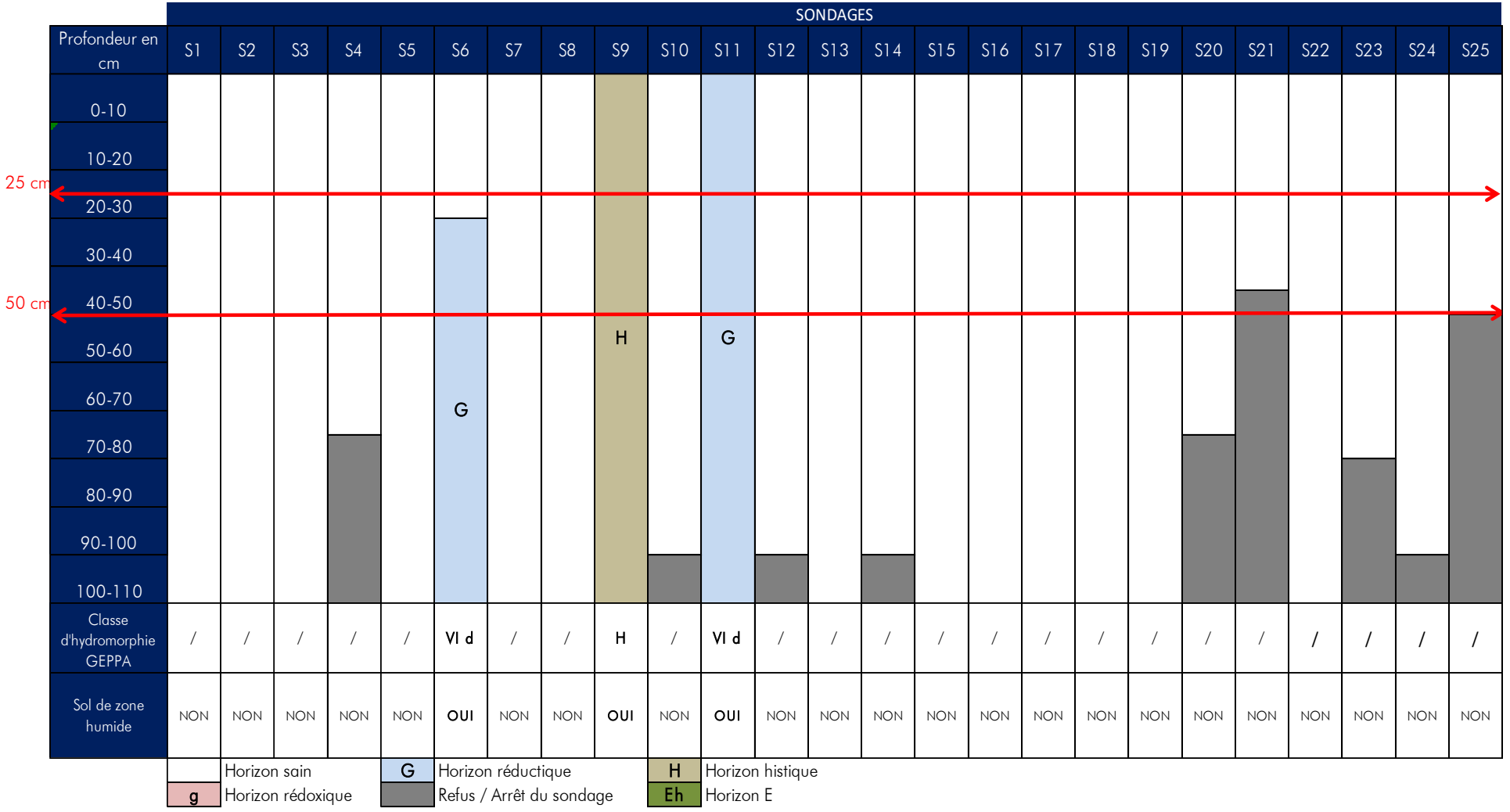
Fond cartographique : IGN - Orthophoto
Date d'édition : 10/05/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

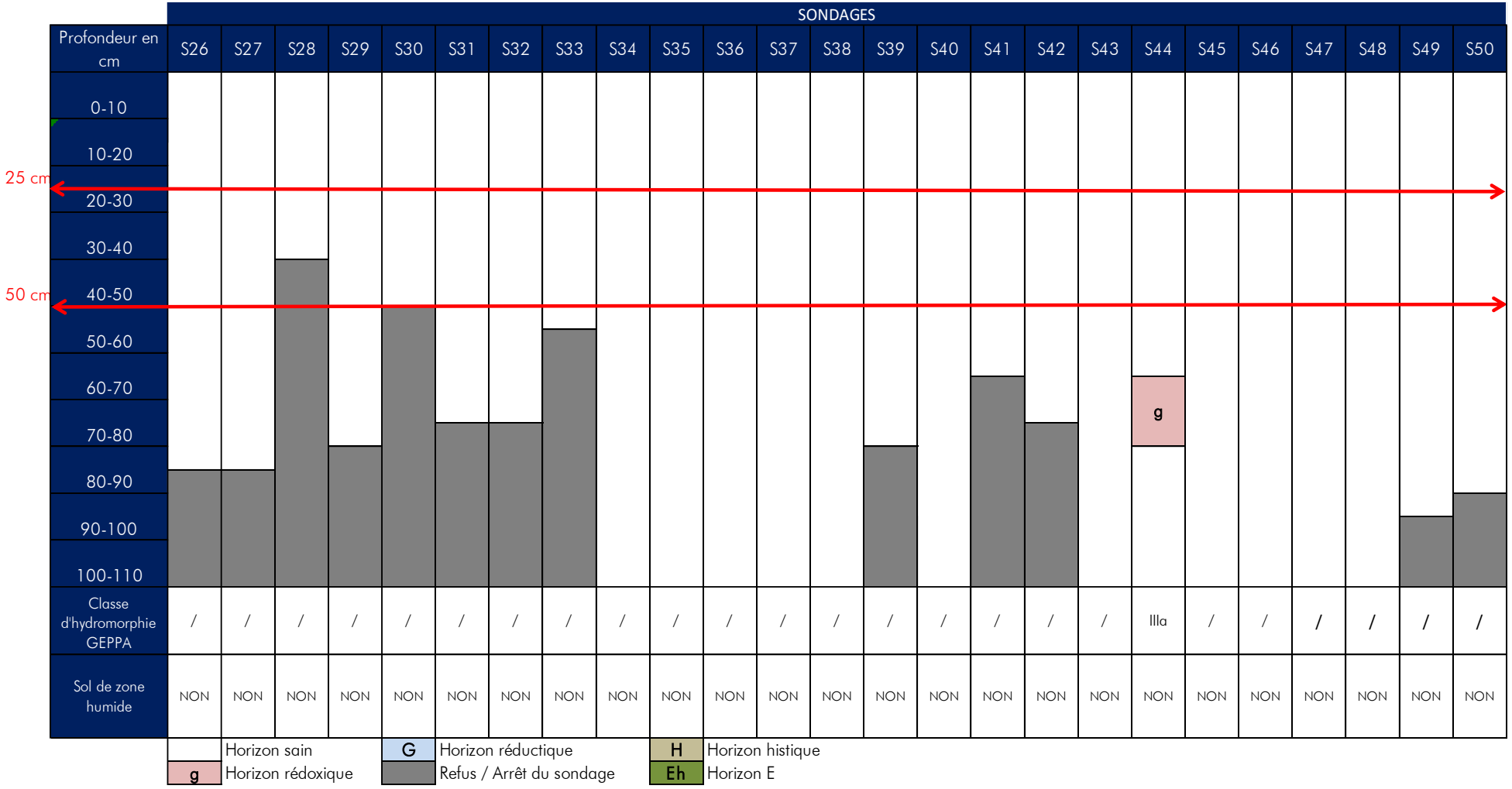
Annexe n°2 : Résultats sondages pédologiques



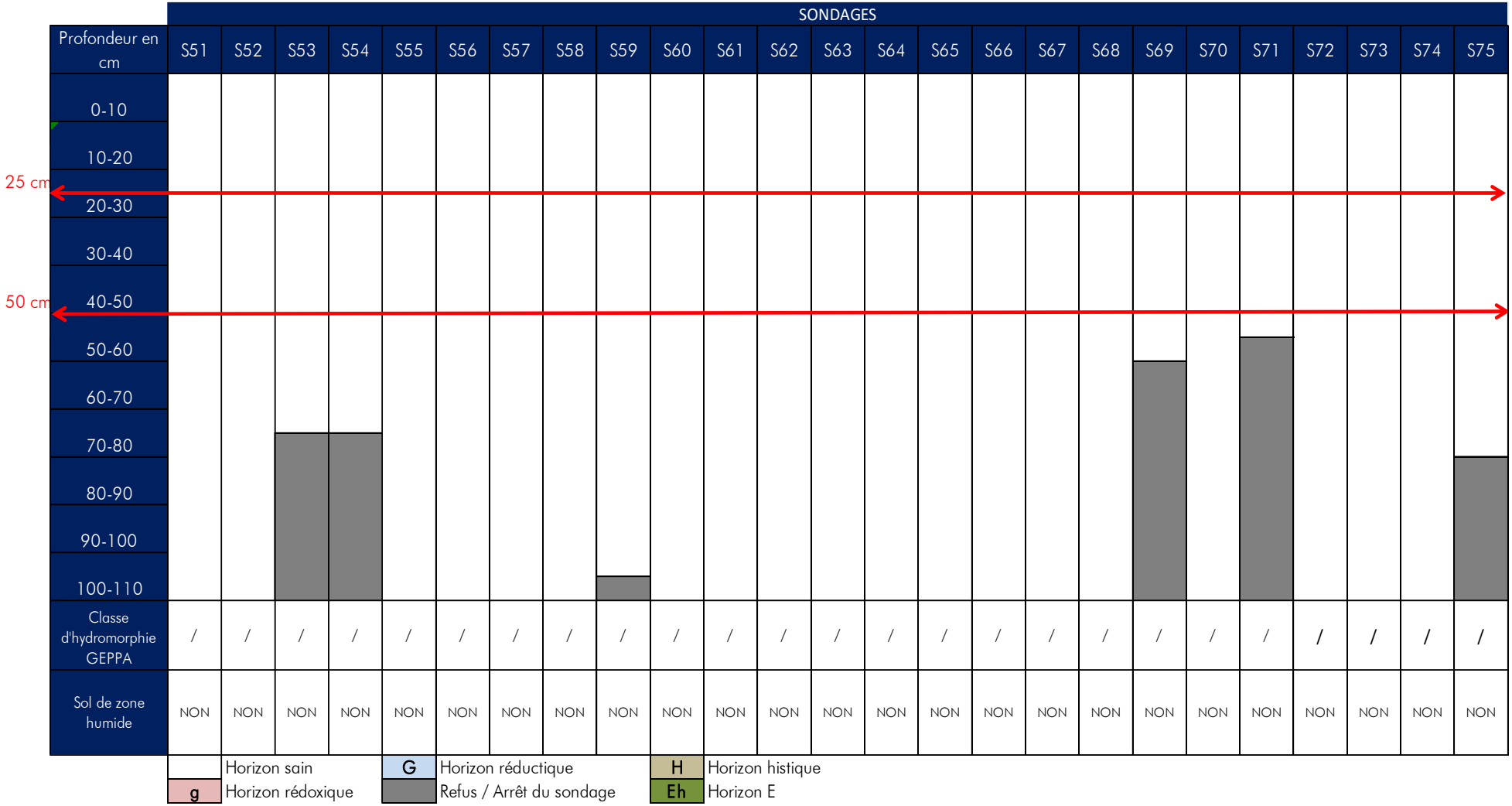
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



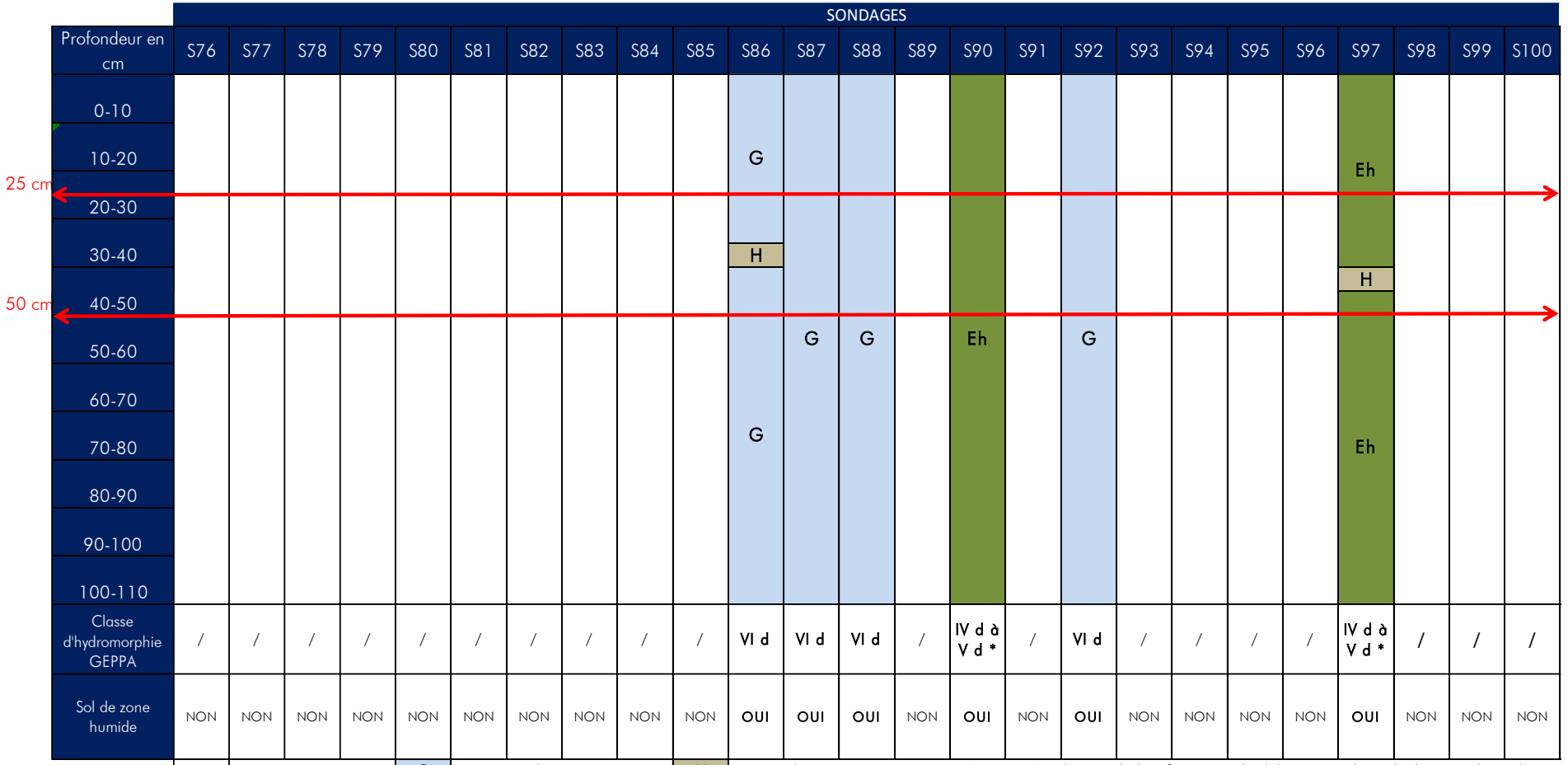
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

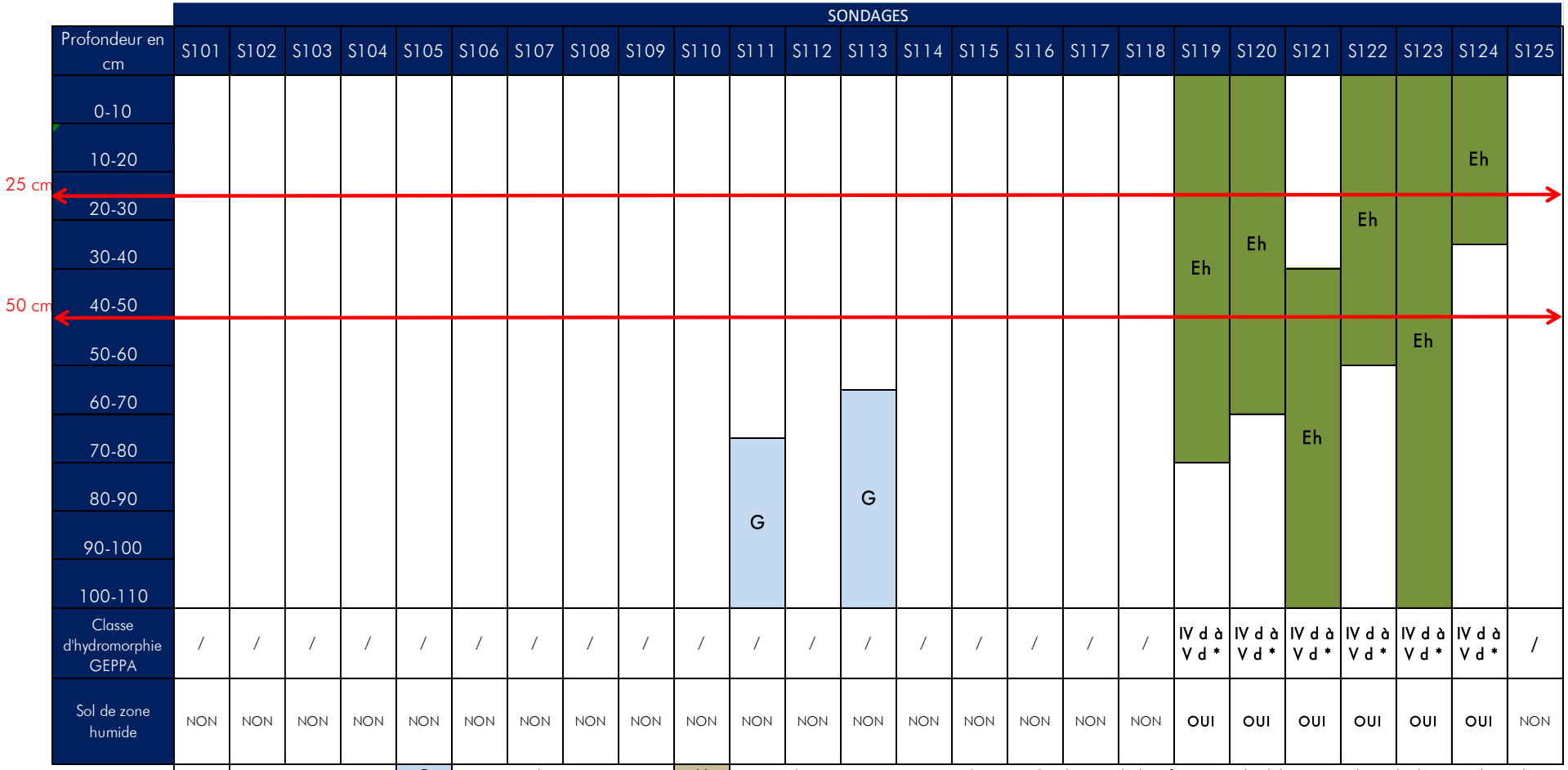


Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



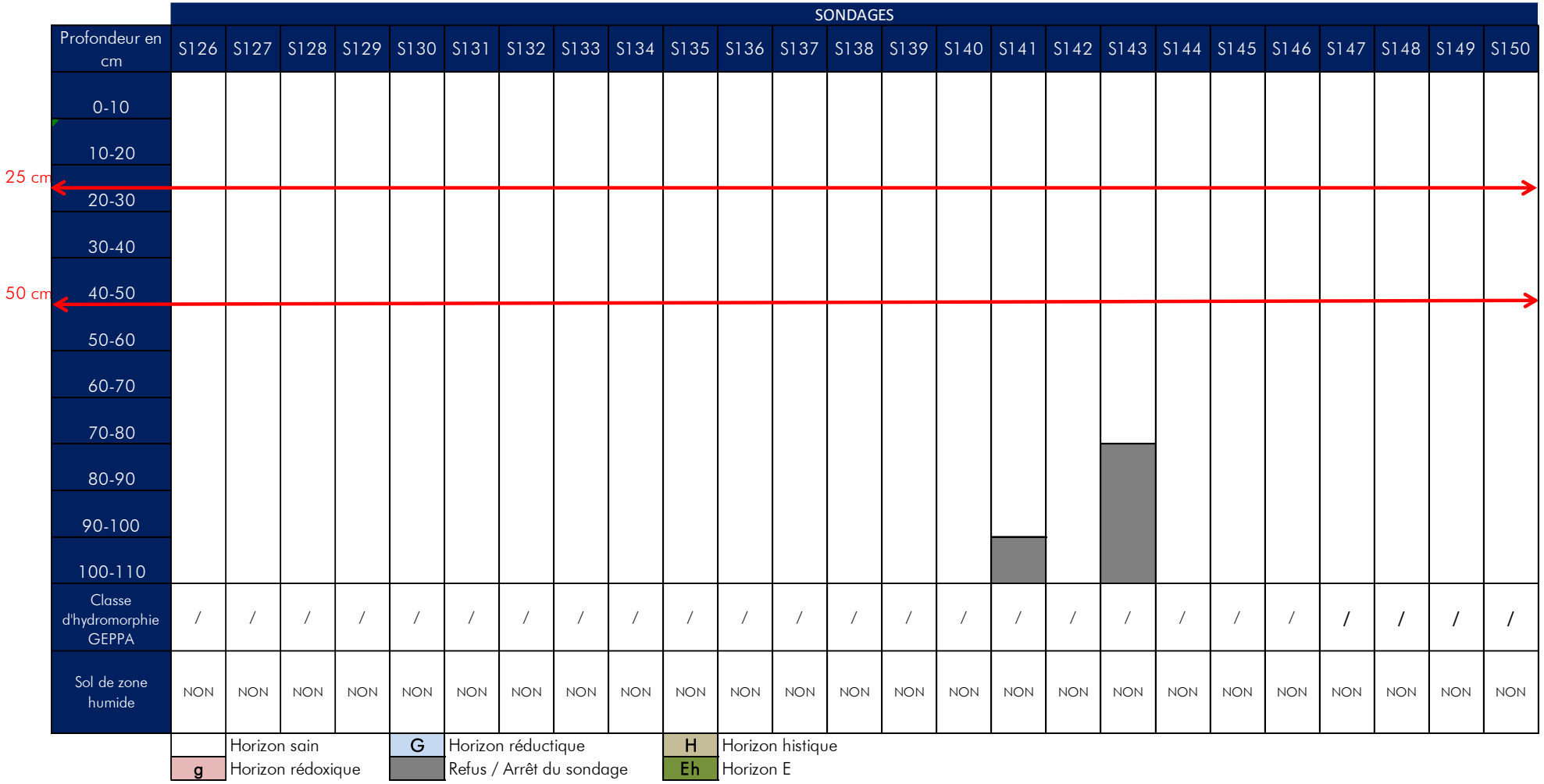
* Source : Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

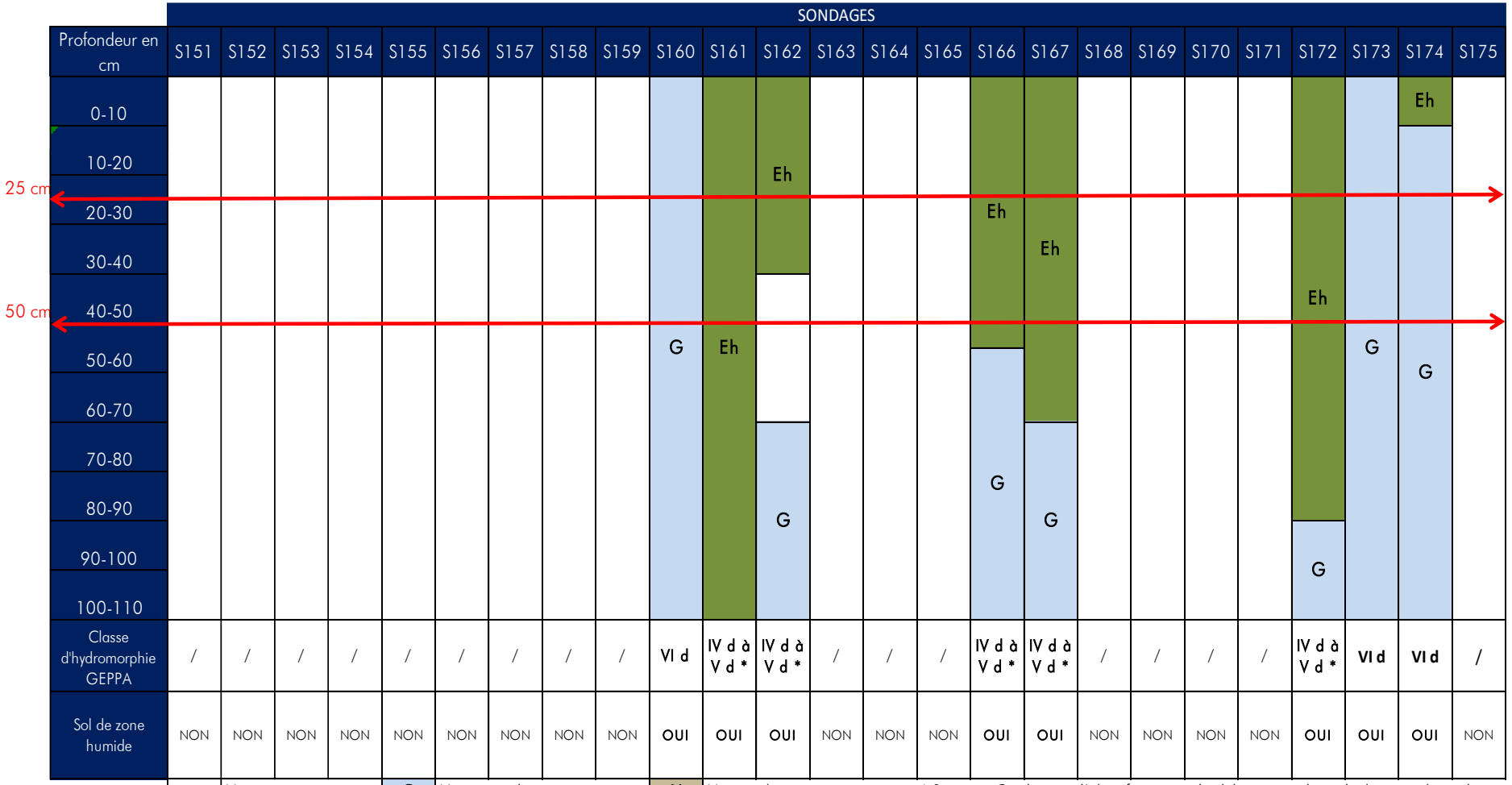


* Source : Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



* Source : Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ANNEXE n°3 : Types de sol rencontrés

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ARENOSOLS :

Les **ARENOSOLS** sont des sols très sableux avec une granulométrie qui comporte au moins 65% de sables et peu d'argile. Ceux-ci ont une structure particulaire. Ils ne sont que très peu affectés par des excès d'eau, il n'y a pas d'engorgements prolongés au cours de l'année à moins de 80 cm de profondeur. Ce sont des sols peu évolués et avec peu de brunification. En surface ils présentent un horizon organique suivi d'un horizon sableux avec une couleur différente de celle de l'horizon de roche mère qui se trouve en dessous. Il est possible que le sable soit très pauvre en fer, ainsi ce sol ne présentera que très peu de signes d'hydromorphies habituels.



Figure 18 : ARENOSOL

Certains de ces solums peuvent être qualifiés d'**ARENOSOLS podzolisés**, à leurs surfaces on peut constater un horizon organique (A) puis un horizon éluvié qui se dénote de par sa coloration grise (E). Ensuite on peut observer jusqu'en profondeur un horizon avec des veines de matières organiques verticales. Cependant on n'observe pas d'horizon d'accumulation de cette matière organique (BP) donc on ne peut pas classer ce solum comme un podzosol.



Figure 19 : ARENOSOL podzolisé

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PODZOSOLS :

Les **PODZOSOLS** sont des sols issus de de trois processus dans le temps et l'espace. Premièrement, une altération biogéochimique consistant en une attaque des minéraux altérables conduisant à la formation de complexes organométalliques solubles. Deuxièmement, une migration de ces complexes solubles en profondeur sous l'action de l'eau gravitaire, ce procédé a pour effet l'éluviation des matières organiques et des cations depuis les horizons superficiels vers les horizons profonds. Troisièmement, une immobilisation de ces complexes formant un horizon podzolique d'accumulation (BP). Cet horizon BP peut se présenter sous plusieurs formes, soit BPh avec une teneur élevée en carbone, ou encore BPs lorsque cet horizon est majoritairement constitué d'aluminium ou de fer. Ces deux types d'horizon peuvent se superposer et co-exister dans un même solum. De plus ces horizons peuvent être soit meuble on parlera donc de **PODZOSOL MEUBLE,** ou bien induré et on parlera de **PODZOSOL DURIQUE**. Ces sols se forment notamment grâce à une dynamique verticale de l'eau et ne sont donc pas sujets aux engorgements prononcés.



Figure 20 : PODZOSOL MEUBLE



Figure 21 : PODZOSOL DURIQUE

La morphologie et le fonctionnement des **PODZOSOLS HUMIQUES** sont influencés par la présence d'une nappe peu profonde. Les horizons E se trouvent masqués par une accumulation de matières organiques noires avec une grande pauvreté en fer. Par conséquent on ne pourra pas observer de traits rédoxiques classiques. Toutefois, la présence de cet horizon témoigne d'un signe d'engorgement prononcé. En effet ces types de sols sont toujours affectés par une nappe et peuvent parfois présenter des horizons profonds plus argileux et rédoxiques, résultant d'un processus de lessivage.

Ces types de sols sont des cas particuliers de l'arrêté du 24 juin 2008 et nécessitent une expertise des conditions hydrogéomorphologiques du milieu. **Cependant ces sols sont affiliés au classe IV (d) ou V (a, b, c, d) du tableau du GEPPA nous pouvons donc quand même conclure sur le caractère humide de ces sols**. (Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages).



Figure 22 : PODZOSOL HUMIQUE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

HISTOSOLS :

Les **HISTOSOLS** sont composés quasi uniquement de matière organique sous forme de tourbe du fait d'un engorgement permanent en eau, et donc d'un milieu anoxique qui empêche la décomposition de cette matière organique. On les retrouve dans des zones de dépression où l'eau et les débris organiques s'accumulent. Lors de cette étude, les **HISTOSOLS** observés étaient soit composés d'horizon Hf prédominant sur au moins 60 cm du profil (horizons fibriques, ce sont des horizons qui contiennent au moins 40% de fibres frottées et la décomposition des débris organiques est nulle à très faible) on parle alors d'**HISTOSOLS FIBRIQUES**, ou bien d'horizon H compris entre 10 et 50 cm d'épaisseur, **HISTOSOLS LEPTIQUES**.

Ces sols sont des sols typiques de zone humide de par leur engorgement permanent en eau au cours de l'année.



Figure 23 : HISTOSOL FIBRIQUE



Figure 24 : HISTOSOL LEPTIQUE

REDUCTISOLS :

Les **REDUCTISOLS** sont des sols saturés en eau au-dessus de 50 cm de profondeur en quasi-permanence. Cet engorgement va provoquer des processus de réduction et de mobilisation du fer. Les horizons réductiques peuvent être soit totalement réduits ou alors partiellement réoxydés lorsque le niveau de la nappe est variable et que l'engorgement va s'interrompre une partie de l'année, des taches de couleur rouille vont alors apparaître lors des périodes de non-saturation.
Normalement ces sols ont une teinte grise/bleu, mais pas dans ce contexte. Ainsi ils seront mis en évidence grâce à l'orthophénantroline. Une goutte de celui-ci sur un horizon réductique (qui contient donc du fer réduit) fera apparaître une tâche rouge.

Ces sols sont des sols typiques de zone humide de par leur engorgement permanent ou quasi permanent en eau au cours de l'année.



Figure 25 : REDUCTISOL TYPIQUE histique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes



ELABORATION DU PLUI

Expertise écologique et « zones humides »
Sites complémentaires

A22_023LL

thema
ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

ELABORATION DU PLUI

Expertise écologique et « zones humides »
Sites complémentaires

A22_023TT

THEMA ENVIRONNEMENT
Agence Centre
1, Mail de la Papoterie
37170 Chambray-lès-Tours
Tél : 02 47 25 93 36
thema37@thema-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Version	Date	Commentaire	Auteur principal	Valideur
1	15/09/2023		Samuel APTEL Ambre GROUHAN Amélie LE MUT	Maxime THOMAS
2	27/10/2023		Samuel APTEL Ambre GROUHAN Amélie LE MUT Hugo MESPOULHES	Maxime THOMAS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PREAMBULE 6
LINXE : SECTEUR 39 8
LINXE : SECTEUR 34 (2AU) 10
LINXE : SECTEUR 35 (2AU) 12
LINXE : SECTEUR 36 (1AUB) 14
LINXE : SECTEUR 37 (1AUB) 16
LINXE : SECTEUR 38 (N) 18
LINXE : SECTEUR 33 (1AUK) 20
VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 62 (2AU) 22
VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 63 (UKC) 25
SAINT-MICHEL-ESCALUS : SECTEUR 51 (NT) 28
SAINT-MICHEL-ESCALUS: SECTEUR 52 (ER) 30
LEON : SECTEUR 17 (1AU) 32
LEON : SECTEUR 18 (1AU) 34
LEON : SECTEUR 24 (UL) 36
LEON : SECTEUR 25 (2AU) 38
LEON : SECTEUR 21 (1AU) 40
LEON : SECTEUR 23 (NBOT) 42
LEON : SECTEUR 19 (1AU) 46
LEON : SECTEUR 20 (1AU) 48
LEON : SECTEUR 16 (1AU) 50
LEON : SECTEUR 16 (1AU) 51
LEON : SECTEUR 26 (2AU) 52
LEON : SECTEUR 22 (1AUX) 54
CASTETS : SECTEUR 9 (NEQ) 56
CASTETS : SECTEURS 8 (1AU) 58
CASTETS : SECTEURS 11 (1AU) 61
CASTETS : SECTEUR 7 (1AU) 63
CASTETS : SECTEUR 6 (1AU) 65
CASTETS : SECTEURS 1 (1AU) 68
CASTETS : SECTEURS 12 (2AU) 70
CASTETS : SECTEURS 15 (1AU) 71
CASTETS : SECTEURS 1, 12 ET 15 (1AU ET 2AU) 72
CASTETS : SECTEUR 14 (NT) 76
CASTETS : SECTEUR 5 (1AUY) 78
CASTETS : SECTEUR 13 (1AUY) 80
CASTETS : SECTEUR 2 (2AUY1) 84
CASTETS : SECTEUR 3 (2AUY1) 86
CASTETS : SECTEUR 4 (1AUY1) 89
CASTETS : SECTEUR 10 (1AUM) 91
TALLER : SECTEUR 54 (1AU) 94
TALLER : SECTEUR 53 (1AUM) 96
TALLER : SECTEUR 55 (1AUPV) 98
TALLER : SECTEUR 56 (1AUPV) 101
TALLER : SECTEUR 68 (NE) 104
LEVIGNACQ : SECTEUR 27 (2AU) 106
LEVIGNACQ : SECTEUR 28 (1AU) 107
LEVIGNACQ : SECTEUR 27 ET 28 (1AU ET 2AU) 108
LEVIGNACQ : SECTEUR 29 (1AUH) 109
LEVIGNACQ : SECTEUR 30 (1AUX) 113
LEVIGNACQ : SECTEUR 31 (NE) 115
LEVIGNACQ : SECTEUR 32 (ER) 117
LIT ET MIXE: SECTEUR 41 (1AUY) 119

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 42 (NGV) 122
LIT ET MIXE: SECTEUR 43 (NE) 124
SAINT JULIEN EN BORN 48 (1AUY) 142
SAINT JULIEN EN BORN 49 (1AUHS) 144
SAINT JULIEN EN BORN 50 (2AU) 146
UZA : SECETUR 57 (1AU) 148
UZA : SECTEUR 59 (U) 151
UZA : SECTEUR 60 (NK) 153
VIELLE SAINT GIRONS : SECTEUR 61 (2AU) 156
VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 64 (1AUY 2AUY) 158
VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 65 (2AUY) 161

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la communauté de communes Côte Landes Nature a identifié le besoin de réaliser une expertise de délimitation des « zones humides » réglementaires, et une expertise écologique sur les composantes faunistiques et floristiques. Un premier travail d'expertise a été réalisé sur 20 sites. La présente mission consiste à mener les expertises sur 50 sites complémentaires.

La présente mission avait pour objectif d'effectuer des investigations botaniques, pédologiques et écologiques afin de définir des enjeux écologiques et d'éventuelle(s) zone(s) humide(s) sur différents secteurs potentiellement urbanisables, localisés sur les communes de CASTETS (40075), LEON (40150), LEVIGNACQ (40154), LINXE (40155), LIT ET MIXE (40157), ST-JULIEN-EN-BORN (40266), ST-MICHEL-ESCALUS (40276), TALLER (40311), UZA (40322) et VIELLE-ST-GIRONS (40326).

Dans le cadre de cette mission, la définition des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Les inventaires faunistiques et floristiques ont été effectués par un passage unique sur chacun des sites.

S'agissant des inventaires relatifs à la pédologie, les expertises réalisées prennent en compte les données d'entrées transmises par la Communauté de Communes Côte Landes Nature. Les investigations pédologiques ont été réalisées au cours de deux campagnes : une première les 3, 4 et 5 juillet 2023 ; et une seconde au cours des 24, 25 et 26 juillet 2023.

Les investigations sur la végétation et la faune ont été réalisées les 3, 4, 5 et 6 juillet et 1, 2 et 3 août 2023.

Lors de cette campagne, certains sites n'étaient pas accessibles, dans ce cas il en est fait mention dans la fiche correspondante. Par ailleurs, un certain nombre de données existantes sur les sites ont été collectées par la communauté de communes Côte Landes Nature. Aussi, certains sites avaient déjà été prospectés sur les critères pédologiques ou végétations, dans ce cas aussi il en est fait mention dans la fiche correspondante.

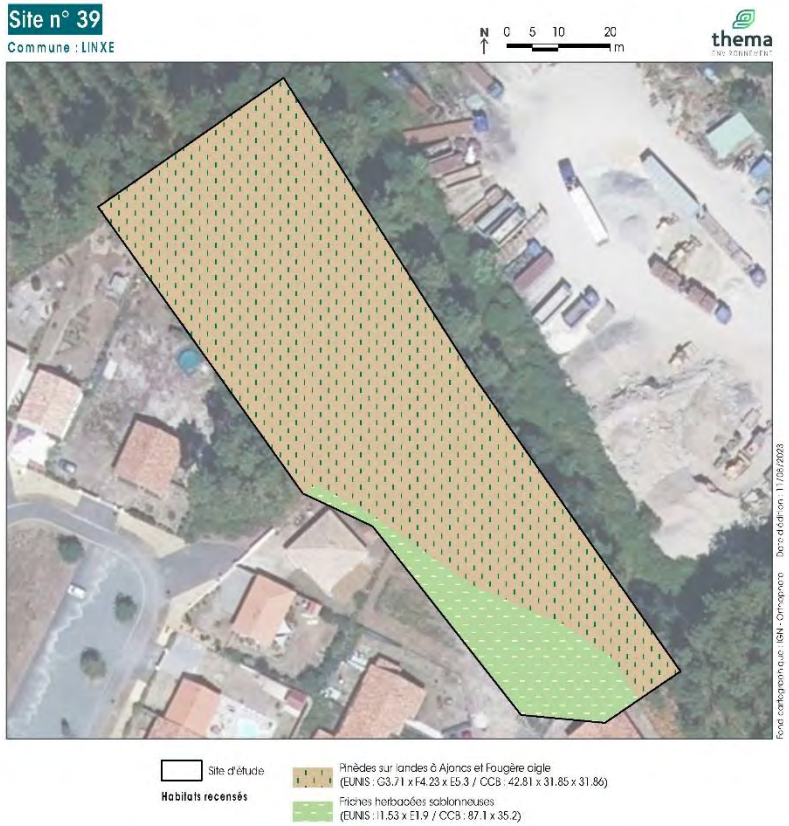
En somme, ce sont 67 secteurs différents pour une superficie totale de 311 hectares qui ont été prospectés. Chaque secteur est décrit par une fiche synthétique sur l'aspect faune flore, et zone humide.

La légende ci-dessous fait référence à l'ensemble des coupes synthétiques de sondages pédologiques présentées dans ce dossier. Les références de sols mentionnées dans les fiches sont décrites de manière générique en annexe du présent document.

	Horizon non hydromorphe	G	Horizon réductique
g	Horizon rédoxique		Refus / Arrêt du sondage
	Roche altérée	H	Horizon histique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 39



Occupation du sol : Pinède sur landes à ajoncs et Fougère aigle ; friches herbacées sablonneuses.

Le site est considéré comme un espace de « dent creuse » au nord-ouest de la commune de Linxe, entre un lotissement et une entreprise de transport. Le site est majoritairement occupé par une pinède, sur toute la partie nord et ouest, tandis que le sud-est est occupé par une friche herbacée sablonneuse.

Cette dernière comprend un cortège floristique uniquement composé d'espèces typiques des sols sablonneux (Bruyère cendrée, Ajonc d'Europe, Callune commune, Fougère aigle, Jasione des montagnes, etc.). Ces espèces sont caractéristiques des landes, toutefois, la friche herbacée sablonneuse semble bénéficier d'un entretien régulier (fauche répétée) qui empêche le développement de ces espèces et donc la formation d'une lande. La friche herbacée sablonneuse est favorable aux insectes, notamment aux orthoptères qui sont susceptibles de réaliser leur cycle biologique dans ce milieu. Des espèces communes sont présentes comme le Criquet duettiste, le Criquet mélodieux, le Criquet des pâtures, etc. Cet habitat sableux est également propice au Criquet tacheté, une espèce plus rare classée en « P3 » (« priorité 3 ») sur la liste rouge de Sardet du domaine aquitain. Celle-ci est inféodée aux milieux sablonneux pauvre en végétation. Il s'agit toutefois d'un habitat commun dans les Landes. L'habitat présente un enjeu faible.

La pinède sur landes à ajoncs et Fougère aigle, occupe la majorité du site d'étude. Cet habitat est dominé par le Pin maritime, en strate arborée et par la Fougère aigle et l'Ajonc d'Europe en sous-strate. La diversité floristique y est relativement faible et représentée par des espèces des milieux forestiers (Lierre grimpant, Houblon lupulin, Ronce ligneuse, Garance voyageuse), ainsi que quelques graminées (Houlque laineuse, Fromental élevé et Agrostide capillaire). Concernant la faune, la pinède sur landes à ajoncs et Fougère aigle convent à certaines espèces d'oiseaux, parmi elles, des espèces généralistes (Pouillot véloce, Pie bavarde, Pigeon ramier, Merle noir), des espèces inféodées aux boisements et forêts (Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot) et des espèces appréciant particulièrement les boisements de conifères comme la Mésange huppée, une espèce classée « Peu Commune ou Localisée » d'après la liste des oiseaux d'Aquitaine (LPO Aquitaine). Ces espèces, en majorité communes et non menacées sont pour la plupart strictement protégées. Des insectes communs y ont été recensés : Phalène picotée, Ephippigère des vignes, Cigale grise. Cet habitat est très commun dans les Landes et présente de ce fait un enjeu faible.

Par ailleurs, il est bon de noter la présence de deux espèces végétales exotiques envahissantes avérée en région Nouvelle-Aquitaine (liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine) : le Robinier faux acacia (au sein de la pinède) et le Paspale dilaté (dans la friche herbacée sablonneuse).

➡ Enjeu biodiversité : faible

Le site présente une sensibilité faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 39



Zones humides : Sur ce site d'environ 5 032 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats observés sur le site sont listés comme potentiellement humide à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Par conséquent, une analyse de la végétation a été réalisée et a conclu à un recouvrement de plus de 50% des habitats par des espèces non listées à l'annexe II table A.
En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à l'absence de zones humides botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations des sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux, et podzolisés. Il s'agit de PODZOSOLS DURIQUES plus ou moins rédoxiques. Le sondage M67 met en évidence un horizon rédoxique parcourue de veines ocre d'oxydation de fer. Ce profil est rattachable à la catégorie IVb du GEPPA qui n'est pas caractéristique des zones humides.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M67	H66
0-10		
10-20		
25 cm → 20-30		
30-40	g	
40-50	g	
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	IVb	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 34 (2AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, Pinèdes sur landes à Molinie et patch de Fougère aigle, Jeunes pinèdes, Zones récemment déboisées, layons, jardins, voiries.

Ce secteur s'inclut dans un ensemble de sylviculture de Pin maritime et est bordé à l'ouest par un lotissement. Le site est dominé par un boisement de Pin maritime récemment déboisé. Ses abords sont occupés par des jardins et une jeune pinède.

Cette parcelle était précédemment dominée par une plantation de Pin maritime (occupation du sol très commune dans les landes), qui a récemment fait l'objet d'une coupe. Cette remise à nu du substrat permet l'expression d'une flore caractéristique de pelouses (Fallopie liseron, Tubéraire tacheté) en cohabitation avec des espèces qui formaient une partie de la strate herbacée de la vielle pinède (Ajonc d'Europe, Chêne vert, Fougère aigle, Ronce ligneuse). Concernant la faune, la coupe forestière récente constitue un milieu peu favorable aux espèces, seules des espèces communes d'oiseaux ont été observées en alimentation. En revanche, la recolonisation future de ce milieu soit par l'Ajonc d'Europe, soit par le Pin maritime serait favorable à une espèce d'oiseaux classée « en Danger » en France et pour laquelle l'ex-Aquitaine a une forte responsabilité régionale, la Fauvette pitchou. En l'état actuel, ce milieu présente un enjeu très faible pour la faune et la flore.

En périphérie ouest, la lande à fougère est une évolution classique dans les landes gasconnes. Cet habitat, faisant suite à une pelouse annuelle, est dominé par la Fougère aigle. A proximité de cette lande, une partie du site est occupée par des jardins venant des habitations du lotissement. Ces espaces, souvent aménagés et entretenus, présentent un très faible enjeu floristique. Concernant la faune, la lande à Fougère aigle est peu favorable si ce n'est çà quelques espèces d'insectes communes tel que l'Ephippigère des vignes. Les jardins sont favorables à un cortège d'oiseaux généralistes, des jardins et habitations (Pic vert, Bruant zizi, Tourterelle turque, Pic épeiche, Moineau domestique, Serin cini, Verdier d'Europe…). Le Serin cini et le Verdier d'Europe étant classés « vulnérable » à l'échelle nationale, un enjeu modéré est attribué aux jardins.

Enfin, en limite sud, trois habitats se dessinent : une pinède sur landes à Molinie et patchs de Fougère aigle, de jeunes pinèdes et des layons. Ces habitats correspondent à l'occupation du sol du site 35 décrit au sein de la fiche diagnostique du secteur 35. La faune de ces milieux est également décrite sur la fiche du site 35

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (jardins arborés à l'ouest)

D'une manière générale, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 34 (2AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 5 032 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés. Ce site a déjà fait l'objet de d'un diagnostic dans le cadre d'une étude cas par cas.

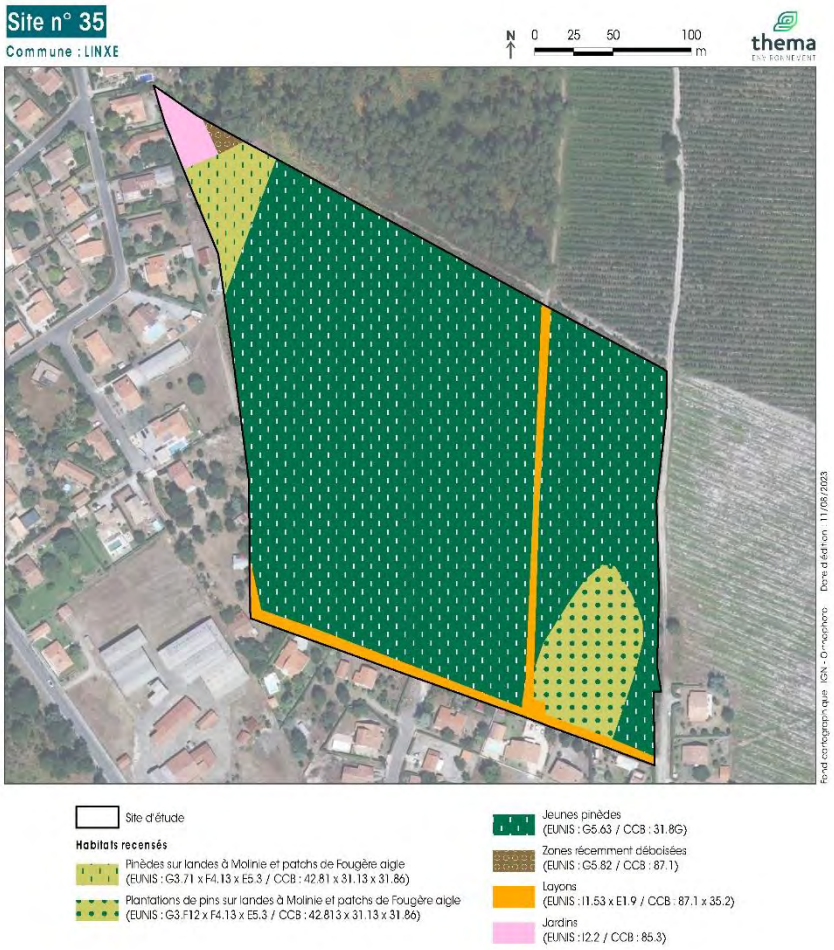
Sur l'aspect botanique, le secteur 34 ne présente aucun milieu humide. Les habitats observés sont considérés comme potentiellement humide ou non listés à l'annexe II, table B de l'arrêté. Suite à cela, les relevés floristiques ne permettent pas de conclure à l'existence d'une zone humide botanique sur le critère espèce malgré la présence d'une espèce caractéristique de zones humides : la Molinie bleue (recouvrement inférieur à 50% pour ces deux espèces).

Par conséquent, le secteur 34 ne présente aucune zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

➡ **Enjeu zone humide : non**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 35 (2AU)



Occupation du sol : Pinèdes sur landes à Molinie et patch de Fougère aigle, Plantation de pins sur landes à Molinies et patchs de Fougère aigle, Jeunes pinèdes, Zones récemment déboisées, layons, layons, jardins.

Tout comme le secteur 34 (dont il est la continuité), ce secteur s'inclut dans un ensemble de sylviculture de Pin maritime et est bordé à l'ouest par un lotissement. Le site 35 comporte principalement de jeunes pinèdes avec, au sud, une plantation de pins et au nord, une pinède, toutes deux sur une lande à molinies et patch de Fougère aigle. Enfin, à l'extrémité nord-ouest, deux habitats sont observés : les jardins et une zone récemment déboisée (ces habitats ont fait l'objet d'une description au sein de la fiche diagnostique du secteur 34).

Dominantes sur le secteur, les jeunes pinèdes correspondent à la succession végétale classique dans le contexte de sylviculture de Pin maritime. Les jeunes individus de Pin maritime côtoient ainsi des espèces de landes sèches telles que la Bruyère cendrée, la Callune commune, l'Ajonc d'Europe, etc. Concernant la faune, la jeune pinède donne des conditions de vie favorable à plusieurs espèces dont des reptiles protégés (Lézard des murailles, Lézard à deux raies) et des insectes communs (Ephippigère des vignes, Phalène picotée, Amaryllis, Azuré porte-queue, Gamma…). Concernant les oiseaux, peu d'espèces y ont été contactées mais parmi elles, le Tarier pâtre, une espèce classée « quasi-menacée » à l'échelle nationale se reproduit de manière possible dans les zones clairsemées à ajoncs de la pinède. Ce milieu est en outre très favorable à l'Engoulevent d'Europe, une espèce appréciant particulièrement les plantations de pins peu denses à sous-bois clairsemé. Celle-ci est classée « Peu Commune ou Localisée » en Aquitaine. Ces deux espèces d'oiseaux affectent d'un enjeu faible cet habitat.

En limite sud-est, une plantation de pins présente des individus de Pin maritime plus âgés, avec une strate arborée haute et une strate herbacée composée de Molinie bleue, de Bruyère cendrée, d'Ajonc d'Europe, de Cytise à balai, d'Houlque laineuse et par endroits de patch à Fougère aigle. La pinède en limite nord-ouest, présente une plus faible densité de Pin maritime et une sous-strate équivalente à celle de la plantation de pins. Ces formations, dont l'intérêt floristique est généré par la sous-strate, présente un enjeu faible de conservation. Concernant la faune, cet habitat est favorable à plusieurs espèces d'oiseaux soit généralistes et des boisements (Pouillot véloce, Geai des chênes), soit à des espèces inféodées aux boisements de conifères à l'instar de la Mésange huppée, classée « PCL ». Ces espèces bien que communes sont pour la majorité protégées. Un enjeu faible est conféré à cet habitat.

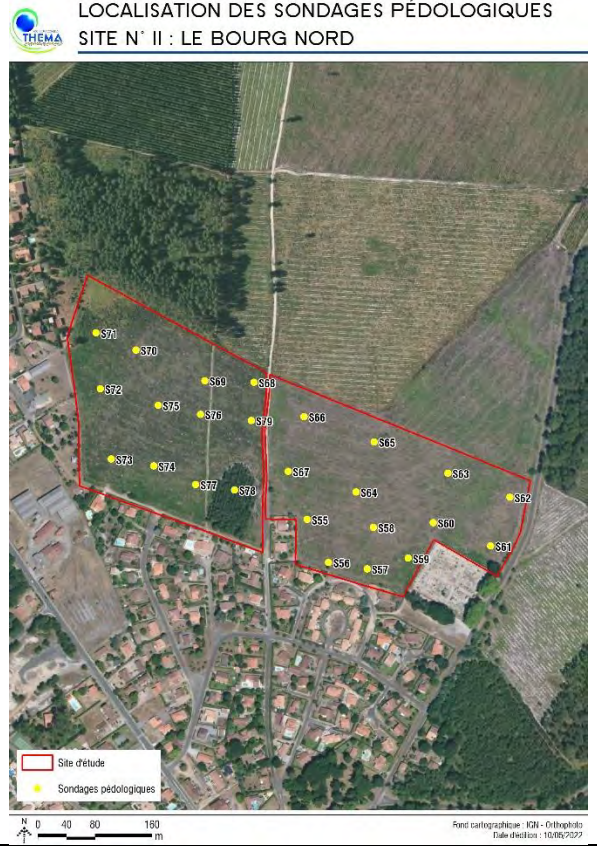
Pour la faune, les layons constituent principalement un habitat de chasse et un habitat de thermorégulation (reptiles). Certains orthoptères communs peuvent également y pondre leurs œufs. il s'agit malgré tout d'un habitat commun sans enjeu de conservation particulier.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible a faible** (jeune pinède et pinède âgée)

D'une manière générale, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 35 (2AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 73 890 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 12 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

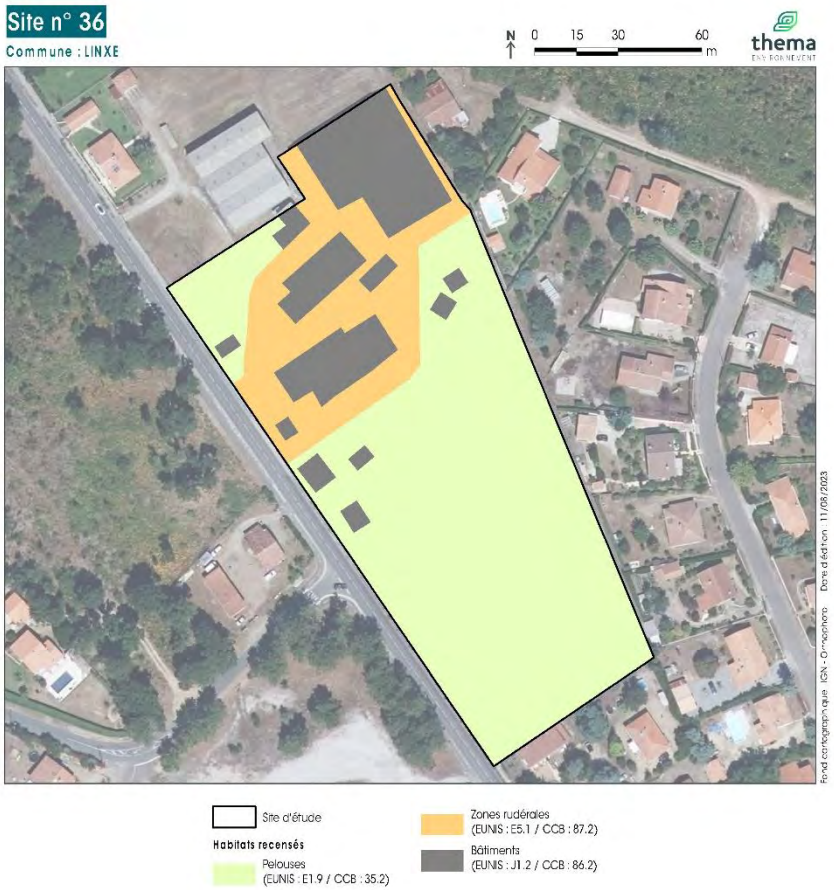
Concernant les zones humides botaniques, le secteur 35 abrite des habitats potentiellement humides ou non listés à l'annexe II, table B, par conséquent, le critère espèce doit être observé.
Suite aux relevés floristiques, aucune zone humide botanique, sur critère espèces et habitat, n'est retenue sur le secteur 35, et ce, malgré la présence de deux espèces caractéristiques de zones humides (Molinie bleue et Liseron des haies). En effet, ces dernières ne permettent pas un recouvrement de plus de 50% de l'habitat dans lequel elles ont été observées.

Les sondages réalisés par Thema environnement (voir figure ci-contre) ont montré l'absence de zone humide pédologique. L'ensemble de ces sondages ont été décrits dans un document remis en juin 2022. Les sols correspondent sur ce site à des sols sableux, plus ou moins évolués et podzolisés (ARENOSOLS et PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES). Aucune hydromorphie n'affecte les profils de sols.

➡ **Enjeu zone humide : non**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 36 (1AUB)



Occupation du sol : Pelouses, zones rudérales, bâtiments

Localisé au nord de la commune de Linxe, à proximité de la D42, le secteur 36 est occupé par une ancienne scierie, sur la partie nord et des pelouses sableuses au sud.

Les locaux sont aujourd'hui abandonnés, permettant le développement d'une végétation principalement composé de lianes (pouvant se développer sur les murs et dans les anfractuosités) : Lierre grimpant, Liseron des haies ou de plantes rudérales telles que l'Erigéron du Canada ou le Phytolaque d'Amérique. Pour la faune et en particulier les oiseaux, les locaux abandonnés fournissent des habitats de nidification pour des espèces communes mais protégées comme le Rougequeue noir et le Moineau domestique.

Plus au sud, des pelouses sableuses complètent le secteur. On retrouve ici des pelouses thérophytiques (composées majoritairement d'espèces herbacées au cycle de vie annuel), dominées par la Tubéraire tachetée à laquelle se joignent d'autres espèces typiques de ce milieu : Lotier corniculé, Œillet prolifère, Piloselle, etc. La pelouse est favorable aux insectes, notamment aux lépidoptères (Azuré de la Bugrane, Azuré porte-queue, Cuivré commun, Gamma…) qui sont susceptibles de réaliser leur cycle biologique dans ce milieu.

Les espèces botaniques des deux habitats sont également présentes sur les zones rudérales jouxtant les bâtiments. Ces zones sont plus perturbées que les pelouses, témoignant d'une pression anthropique régulière lors de l'activité de la scierie.

Par ailleurs, quatre espèces exotiques envahissantes sont observées sur le secteur 36 (3 au sein des pelouses, 1 sur les bâtiments, 4 sur les zones rudérales) : le Sporobole fertile et le Paspale dilaté sont considérés comme exotiques envahissants avérés ; l'Erigéron du Canada et le Phytolaque d'Amérique sont listés comme plantes exotiques envahissantes potentielles. Ces quatre espèces sont mentionnées à liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine.

➡ Enjeu biodiversité : très faible

D'une manière générale, le site présente une sensibilité très faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 36 (1AUB)



Zones humides : Sur ce site d'environ 19 572 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés. En effet, la nature des terrains remaniés, remblayés et minéralisés ne permet pas de réaliser les investigations pédologiques.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

➡ **Enjeu zone humide : non**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 37 (1AUB)



Occupation du sol : Chênaies à Chêne vert aquitaniens. zones récemment déboisées, jardins.

Localisé au nord de la commune de Linxe, dans un contexte de lotissement, le secteur 37 correspond en majeure partie à une zone déboisée (bien que quelques individus aient été conservés). Cet espace était vraisemblablement occupé par une chênaie mixte. A l'est du site, une chênaie à chêne vert et un bout de jardin complètent l'occupation du sol.

Le déboisement de ce site est relativement récent avec la trace des engins de chantiers et une sous-strate totalement absente. Le boisement n'a pas été complètement rasé, il est à noter la conservation de plusieurs individus arborée : Noisetier commun, Pin maritime et Châtaignier. Avec une faible diversité floristique et une pression anthropique élevée, l'enjeu de conservation de la zone déboisée est très faible d'un point de vue floristique. Concernant la faune, cet habitat, bien que dégradé, est favorable aux oiseaux généralistes et de jardins arborés (Pouillot véloce, Merle noire, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Mésange charbonnière…).

La Chênaie à Chêne vert aquitanien, bien que dégradée, est un habitat d'intérêt communautaire (9340). L'habitat occupe une très faible surface, et est majoritairement composé de Chêne vert avec quelques ronces et du Lierre grimpant. L'enjeu de conservation de cet habitat est estimé comme modéré, dû à sa faible surface et son état de dégradation avancé.

Des espèces des jardins comme le Verdier d'Europe ou le Chardonneret élégant, classées « vulnérable » à l'échelle nationale pourraient nicher dans ces différents habitats ce qui confère un enjeu modéré à l'ensemble du site en ce qui concerne la faune.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à modéré

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

En l'état actuel, le site est fortement dégradé, mais il reste favorable à une faune relativement commune mais protégées (oiseaux). Les individus arborés conservés lors de l'inventaire de juillet 2023 doivent être conservés et le boisement de Chêne vert aquitanien, à enjeu modéré, est à conserver et si possible, à restaurer pour y retrouver une dynamique fonctionnelle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 37 (1AUB)



Zones humides : Sur ce site d'environ 6 040 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations des sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux, et podzolisés. Il s'agit de PODZOSOLS DURIQUES et MEUBLES. Aucun horizon hydromorphe n'est mis en évidence sur les deux profils de sols, qui ne sont pas rattachables à des catégories caractéristiques des zones humides du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ **Enjeu zone humide : non**

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M63	M64
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 38 (N)



Occupation du sol : Zones récemment déboisées, jardins, bâtiments, voiries.

Localisé au nord de la commune de Linxe, dans un contexte de lotissement, le secteur 38 est aux abords d'une route passante : la D42. Le site est par ailleurs accolé au secteur 37, décrit précédemment.
Deux rues séparent le secteur en trois blocs. Les deux premiers (de l'ouest vers l'est) sont intégralement occupés par une zone récemment déboisée. Le dernier bloc, à l'est, est séparé en deux entités : l'une récemment déboisée et la seconde par un jardin au sein duquel s'établissent deux bâtiments.

Le déboisement de ce site est relativement récent avec néanmoins la conservation de plusieurs individus arborés (Châtaignier, Noisetier commun Pin maritime) permettant d'observer, à leurs pieds, l'ancienne sous-strate : Ajonc d'Europe, Bruyère cendrée, Chénopode, Ronce commune, Avoine de Thore. Avec une faible diversité floristique et une pression anthropique élevée, l'enjeu de conservation de la zone déboisée est très faible d'un point de vue floristique. Concernant la faune, cet habitat, bien que dégradé, est favorable aux oiseaux généralistes et de jardins arborés (Pouillot véloce, Merle noire, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Mésange charbonnière…). Des espèces des jardins comme le Verdier d'Europe ou le Chardonneret élégant, classées « vulnérable » à l'échelle nationale pourraient nicher dans cet habitat arboré. Malgré la destruction de la strate basse de cette parcelle, on y retrouve quelques invertébrés ayant survécu à l'instar du Scarabée rhinocéros européen, sans enjeu de conservation particulier. Un enjeu de conservation modéré affecte l'habitat arboré.

Le jardin est principalement constitué d'une pelouse régulièrement entretenue et de quelques arbustes ornementaux au centre desquels deux maisons ont été construites. Des oiseaux des milieux bâtis, comme le Moineau domestique et le Rougequeue noir peuvent nicher au niveau des maisons. Cet habitat a un très faible enjeu de conservation floristique et faunistique.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à modéré

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la flore mais les milieux arborés bien que dégradés sont propices à la nidification d'oiseaux de jardins menacés à l'échelle nationale. Ces individus arborés doivent être conservés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 38 (N)



Zones humides : Sur ce site d'environ 15 052 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations des sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux, jeunes et podzolisés. Il s'agit de PODZOSOLS MEUBLES juvéniles. Aucun horizon hydromorphe n'est mis en évidence sur les deux profils de sols, qui ne sont pas rattachables à des catégories caractéristiques des zones humides du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	H64	H65
0-10		
10-20		
20-30 (25 cm)		
30-40		
40-50 (50 cm)		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 33 (1AUK)



Occupation du sol : Pinèdes entretenues, friches herbacées sablonneuses, layons.

Le secteur 33 est localisé au nord-est de la commune de Linxe. Il s'inclut dans un contexte agricole, entre sylviculture et champs agricoles.
Le site est constitué d'une pinède entretenue, bordé par un layon et une friche herbacée sablonneuse à l'ouest.

Dominante sur le secteur, la pinède entretenue est caractérisée par l'omniprésence du Pin maritime en strate arborée. La sous-strate est typique des landes sèches (Ajonc d'Europe, Fougère aigle, Bruyère cendrée, Avoine de Thore, etc.), toutefois, la gestion du milieu par des travaux de débroussaillage et d'éclaircie empêche le développement naturel de cette strate et la densification du milieu. Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classé « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Plusieurs espèces communes d'insectes ont été observées. Parmi elles, des lépidoptères (Mégère, Flamme), des orthoptères (Grillon des bois, Ephippigère des vignes, Grande Sauterelle verte) et une espèce de Cigale (Cigale grise). Cet habitat présente un enjeu très faible pour la flore et les habitats, de par son caractère très commun en région Nouvelle-Aquitaine et sa faible diversité spécifique. Un enjeu faible est en revanche attribué à cet habitat pour la faune qu'il abrite.

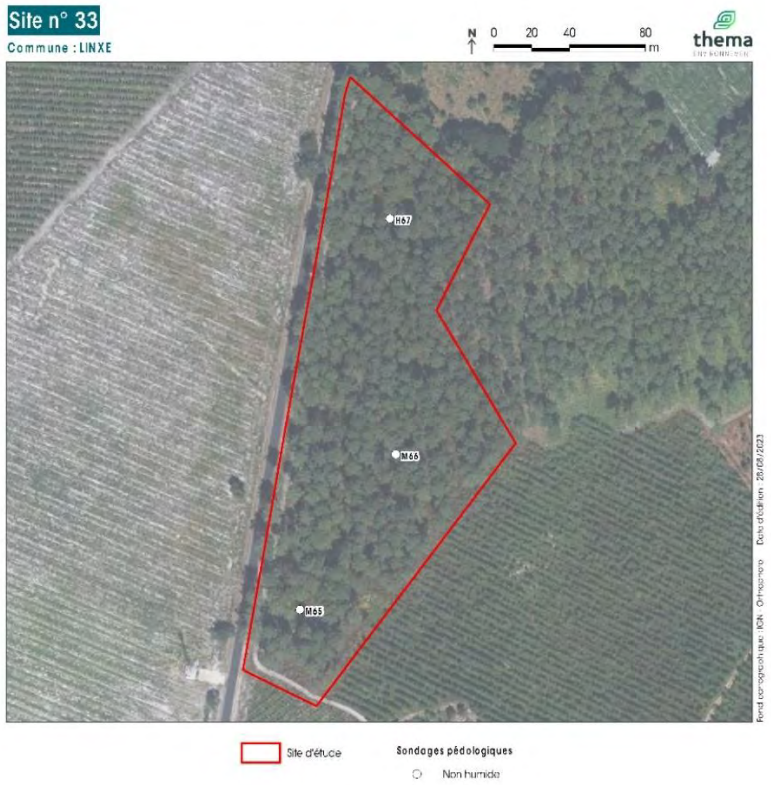
La bordure ouest du secteur 33 est occupée par un layon, permettant de se déplacer le long du boisement et d'une friche herbacée sablonneuse marquant la limite de la parcelle avec la voirie. Ces habitats, sont marqués par une végétation herbacée annuelle tolérante au piétinement et perturbations anthropiques. L'enjeu de conservation de cet habitat, très commun, est très faible d'un point de vue floristique et faunistique.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LINXE : SECTEUR 33 (1AUK)



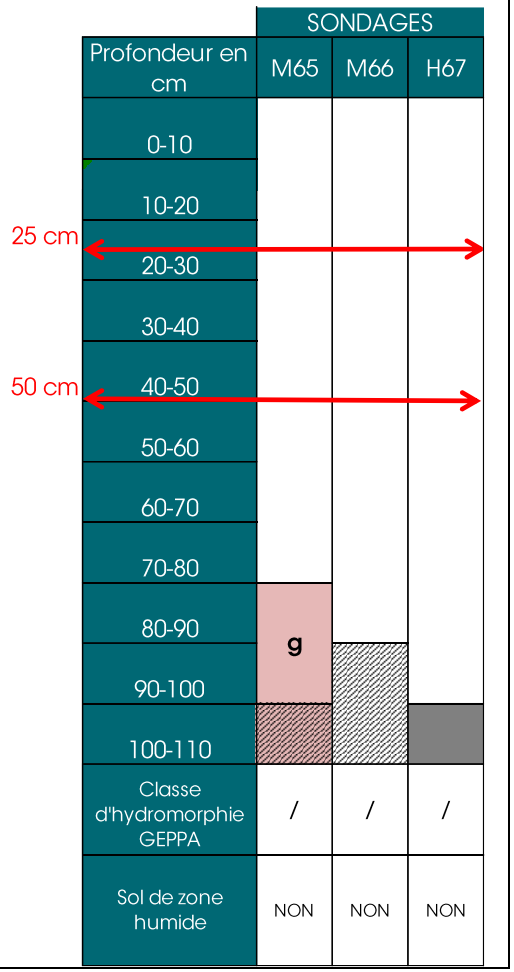
Zones humides : Sur ce site d'environ 24 950 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations des sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux, jeunes et podzolisés. Il s'agit de PODZOSOLS MEUBLES assez peu évolués. Un sondage révèle un horizon, rédoxique en profondeur (80 cm de profondeur), il n'est pas rattachable aux catégories du GEPPA. Aucun horizon hydromorphe n'est mis en évidence sur les deux autres profils de sols, qui ne sont pas rattachables à des catégories caractéristiques des zones humides du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 62 (2AU)



Occupation du sol : Zones rudérales, landes atlantiques à Ajoncs et Bruyères, Pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, bâtiments.

Le secteur 62 est localisé au nord du bourg de Vielle, sur la commune de Vielle-Saint-Giron, en continuité de l'espace sportif (skatepark, stade VSG). Les landes atlantiques à Ajoncs et Bruyères constituent l'occupation du sol majoritaire sur ce site. Il est bordé par une pinède sur landes à Ajoncs et Fougère aigle à l'ouest et une zone rudérale avec des bâtiments au sud.

La lande atlantique est dominée par l'Ajonc d'Europe, la Fougère aigle, la Bruyère cendrée et la Callune commune. Il s'agit d'une formation typique des landes de Gascogne et dans le cas présent, d'une évolution naturelle suite à un déboisement datant que de quelques années, comme en témoignent les jeunes individus de Pin maritime observés. Ainsi, à la vue du contexte local et des espèces observées, les landes atlantiques à Ajoncs et Bruyères ont un enjeu de conservation faible du point de vue floristique. En revanche, concernant la faune, la lande atlantique à Ajoncs et Bruyères présente un fort intérêt, en particulier pour l'avifaune. En effet, il s'agit d'un milieu de reproduction typique de la Fauvette pitchou dont plusieurs individus ont été contactés sur site. La Fauvette pitchou est une espèce classée « En Danger » à l'échelle nationale pour laquelle l'ex-Aquitaine et en particulier le département landais ont une forte responsabilité régionale, puisque ce territoire abrite un des cœurs de populations à l'échelle nationale avec le sud-est de la France. En outre, le Tarier pâtre espèce « quasi-menacée » en France se reproduit de manière possible dans cet habitat. S'agissant des insectes, diverses espèces accomplissent leur cycle de vie dans cet habitat, citons quelques orthoptères comme le Criquet des pâtures, l'Ephippigère des vignes ou encore le Criquet des Ajoncs, typique de ce milieu et classé « P3 » (espèce menacée, à surveiller) en Aquitaine. Ce milieu est également très favorable aux reptiles par les microhabitats et les plages de thermorégulation qu'il fournit. Des espèces communes et protégées comme le Lézard à deux raies ou la Couleuvre verte et jaune sont pressenties. En conséquence, cet habitat présente un enjeu de conservation fort pour la faune.

Un linéaire de pinède sur landes à Ajoncs et Fougère aigle est localisé en marge ouest du site. Cet habitat se caractérise par une dominance du Pin maritime en strate arborée et une sous-strate typique des landes à Ajoncs et à Fougère aigle. Cette dernière est en effet dominée par l'Ajonc d'Europe et la Fougère aigle et présente quelques espèces typiques de ces landes (Bruyère cendrée, Callune commune et Avoine de Thore). Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classé « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Le Criquet des Ajoncs peut également être présent. Cet habitat, d'origine anthropique, présente un enjeu très faible pour la flore et faible pour la faune.

Enfin, le sud du site est caractérisé par une zone rudérale avec deux bâtiments. Cet espace est localisé dans l'enceinte du stade VSG et correspond aux infrastructures sportives. Le Moineau domestique, une espèce commune et protégée contactée sur site, se reproduit de manière possible dans ces bâtiments. Un enjeu très faible est associé à cet habitat anthropique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 62 (2AU)	
 *Lande atlantique à ajoncs et bruyère, favorable à la Fauvette pitchou. Plusieurs individus y ont été contactés.*	Une espèce notée à la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine a par ailleurs été observée dans la pinède. Il s'agit du Phytolaque d'Amérique, considéré comme espèce invasive potentielle. **➡ Enjeu biodiversité : Très faible à fort** D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la flore et des habitats, ce qui n'est pas le cas de la faune qui présente un fort enjeu de conservation lié à la nidification probable de la Fauvette pitchou, une espèce classée « en Danger » à l'échelle nationale.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 62 (2AU)



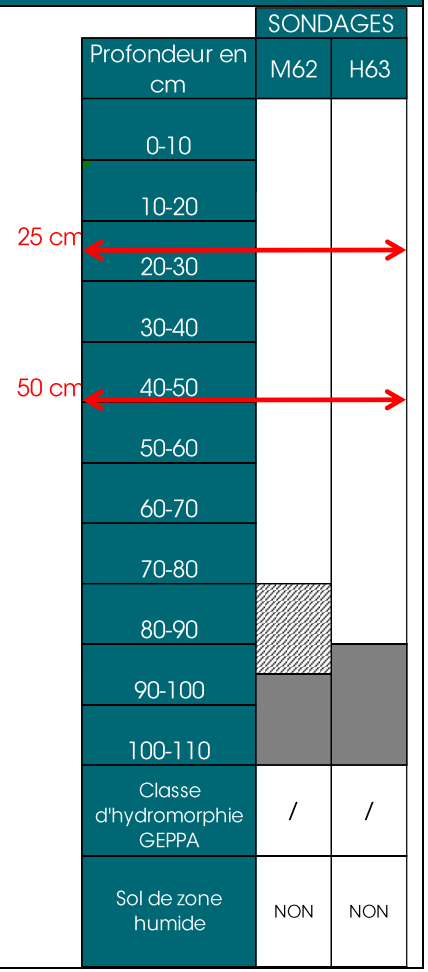
Zones humides : Sur ce site d'environ 45 587 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation, malgré la présence d'une espèce listée à la table A de l'annexe II (Molinie bleue).

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations de Castets). Les profils sont majoritairement sableux et podzolisés. Il s'agit de PODZOSOLS MEUBLES ou DURIQUES bien différenciés. Les sondages ne révèlent pas d'horizon hydromorphes, ils ne sont donc pas rattachables aux catégories du GEPPA.

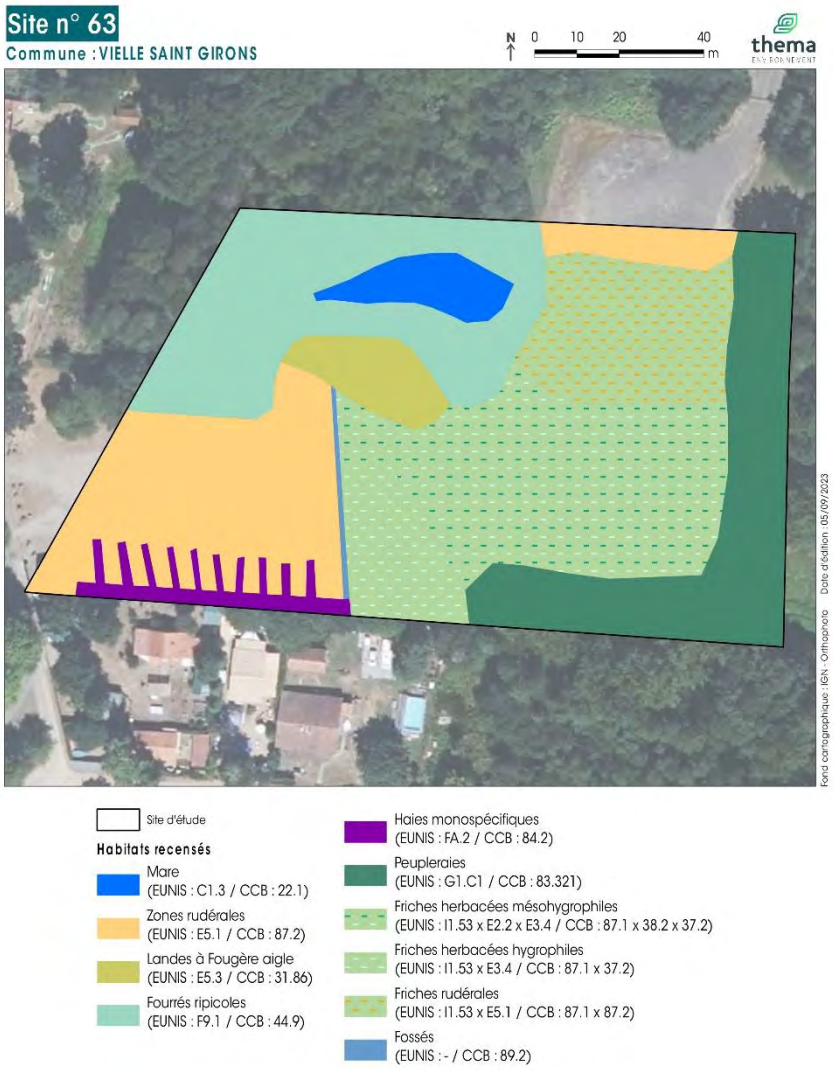
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 63 (UKC)



Occupation du sol : Mare, zones rudérales, landes à Fougère aigle, fourrés ripicoles, peupleraies, haies monospécifiques, friches herbacées mésohygrophiles, friches rudérales, fossés.

Le secteur 63 est localisé en périphérie du camping Sandaya « Le Col Vert », en bordure nord de l'étang de Léon sur la commune de Vielle-saint-Giron. Ce site englobe une partie de l'aire de camping-car à l'ouest, un fourré ripicole encerclant une mare et plusieurs types de friches herbacées vers l'est

Dominantes sur le secteur, les friches herbacées sont déclinées en trois habitats en fonction de la nature plus ou moins humide des sols, ou de leur utilisation.
Les friches rudérales sont en continuité de la zone rudérale, elles sont caractérisées par une végétation ubiquiste et constitutive des milieux perturbés telle que la Lysimaque des champs, le Lotier à petites fleurs, la Shérardie des champs et le Pourpier potager.
A leur sud, les friches méso hygrophiles et hygrophiles sont composées d'une végétation également ubiquiste (Plantain lancéolé, Sétaire, Patience, Lysimaque des champs), en mélange avec des espèces hygrophiles comme le Souchet long, la Menthe aquatique et Houblon lupulin. La différence entre friche mésohygrophiles et friches hygrophiles réside principalement dans la dominance des espèces hygrophiles, avec une nette hausse de ces espèces pour les friches hygrophiles (au sud du secteur). Les friches ont globalement un enjeu faible.
Sur ces végétations herbacées plus ou moins humides, on retrouve un cortège entomologique relativement commun mais néanmoins diversifié avec des lépidoptères communs (Cuivré commun, Myrtil, Tircis…), des orthoptères de milieux ouverts (Decticelle bariolée, Decticelle chagrinée, Decticelle côtière, Criquet noir-ébène, Criquet duettiste, Oedipode turquoise), des espèces des milieux humides (Agrion à large pattes, Grillon des marais, Pyrale du Houblon). De plus, quelques espèces d'oiseaux communs viennent s'alimenter sur ces prairies (Bergeronnette grise, Rougequeue noir, Hirondelle rustique…). Ces espèces sont communes à l'échelle régionale et l'habitat présente par conséquent un enjeu très faible pour la faune.

En bordures est et sud, une peupleraie marque la limite du site. Cet habitat dominé par le Peuplier a une faible diversité floristique, tout comme la lande à Fougère aigle au centre du secteur. A l'ouest du site et au nord, les zones rudérales présentent également une végétation réduite, due à la pression anthropique sur le milieu (stockage de véhicule, passage régulier, etc.). Par conséquent, les enjeux de ces trois habitats sont considérés comme très faible d'un point de vue floristique.
Pour la faune, la Peupleraie représente un milieu propice à plusieurs espèces d'oiseaux des milieux arborés à l'instar du Loriot d'Europe, une espèce classée « PCL » (Peu commune et localisée) en Aquitaine (LPO Aquitaine). De même, les Peupliers sont une essence tendre qu'affectionnent certains Pics comme le Pic épeiche, le Pic vert et en particulier le Pic épeichette, également classé « PCL » en Aquitaine et « Vulnérable » à l'échelle nationale. Un enjeu modéré est donc associé à cet habitat pour la faune. Les zones rudérales sont quant à elles favorables à quelques orthoptères communs des milieux peu végétalisés comme l'Œdipode turquoise ou le Criquet duettiste. Enfin, il n'y a pas d'enjeu particulier associé à la lande à Fougère aigle. Pour la faune, un enjeu très faible est affecté à ces deux derniers habitats.

Au nord-ouest, un fourré ripicole s'est formé en bordure de mare. Ce fourré est composé d'espèces hygrophiles ligneuses avec notamment l'Aulne glutineux et le Saule roux. L'ensemble est densifié par le développement de lianes (Ronce ligneuse, Liseron des haies, Lierre grimpant). Cet habitat, humide, a un enjeu modéré au regard de sa rareté dans le paysage landais. Concernant la faune, ce fourré

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 63 (UKC)	
	ripicole est propice à plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (Fauvette à tête noire, Merle noir) et pourrait accueillir la Bouscarle de Cetti, une espèce classée « quasi-menacée » en France. Parmi les insectes, deux orthoptères communs en Aquitaine, le Grillon des marais et le Grillon des bois, sont présents. En outre, plusieurs espèces d'amphibiens citées en bibliographie sont susceptibles de se reproduire dans la mare : Grenouille agile, Triton palmé, Rainette verte. Ces espèces sont globalement communes (la Rainette verte est toutefois « quasi-menacée » en France et en région) mais néanmoins protégées. Ainsi, s'agissant de la faune, un enjeu faible est affecté à la mare et au fourré ripicole. Par ailleurs, il est à noter la présence de quatre espèces exotique envahissante avérée en région Nouvelle-Aquitaine : le Sporobole fertile, le Paspale dilaté et le Robinier faux-acacia. ➡ **Enjeu biodiversité : très faible a modéré** (fourré ripicole) D'une manière générale, le site présente un enjeu sur le fourré ripicole qu'il conviendrait de préserver. Concernant la faune, les enjeux vont de très faible pour les zones rudérales, faible pour les friches herbacées, mare et fourré ripicole jusqu'à modéré pour la peupleraie.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 63 (UKC)



Zones humides : Sur ce site d'environ 14 900 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur le critère habitat, un habitat du secteur 63 est listé à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 : le fourré ripicole. Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclu par la présence d'une seconde zone humide botanique au regard de la friche herbacée hygrophile (recouvrement d'espèces hygrophiles supérieur à 50% sur l'ensemble de l'habitat).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence de deux enveloppes de zones humides botaniques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 : le fourré ripicole, d'une surface de 2 774 m² et les friches hygrophiles représentant 760 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations des marais, et sont plus ou moins anthropisés sur ce site (remblais). Les profils sont majoritairement sableux. Aucun horizon hydromorphe n'apparaît dans ces sols ne permettant pas le rattachement à des catégories du GEPPA. Les sols sont soit issus de remblais (ANTHROPOSOL pour le sondage H62) ou correspondent à des sols humifères podzolisés (PODZOSOL HUMIQUE pour M61). Bien que ces sols ne comportent pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide. **Aussi, sur ce site il faut se reporter au critère botanique, et envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur l'emprise totale de zones humides.**

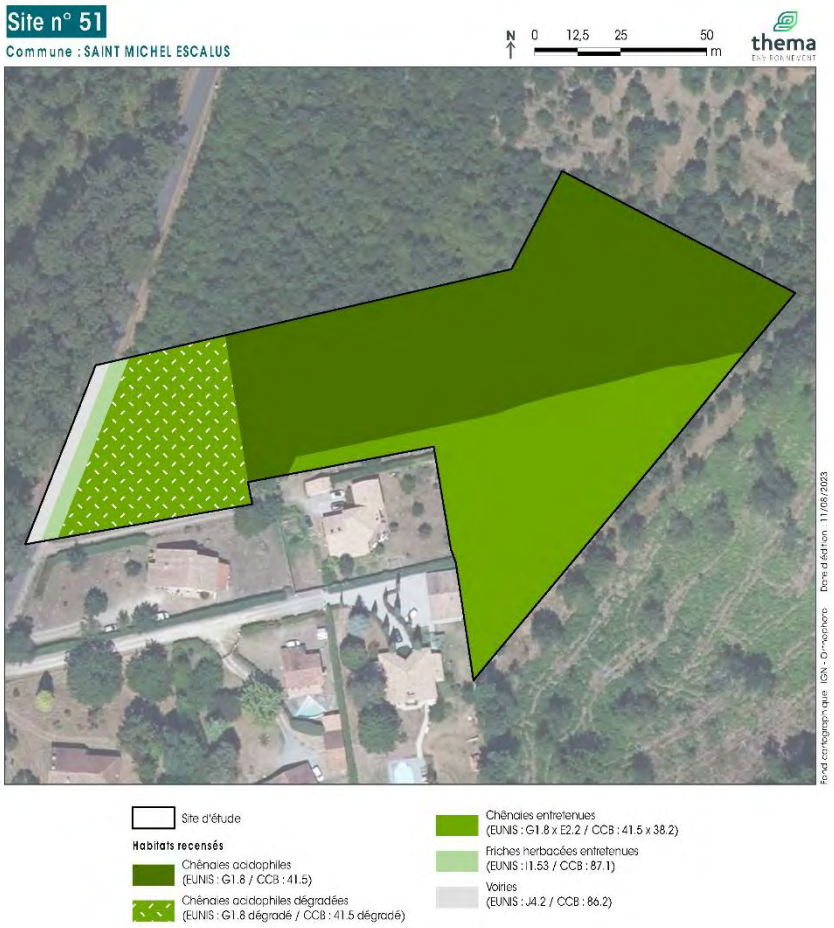
Ainsi, deux zones humides sont définies sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : oui

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M61	H62
0-10		
10-20		
20-30 (25 cm)		
30-40		
40-50 (50 cm)		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT-MICHEL-ESCALUS : SECTEUR 51 (NT)



Occupation du sol : Chênaies acidophiles, Chênaies acidophiles dégradées, chênaies entretenues, friches herbacées entretenues, voiries

Le secteur 51 est localisé dans un contexte de sylviculture du Pin, en périphérie d'un lotissement, au nord-ouest de la commune de Saint-Michel-Escalus. Le site est occupé en majorité par des chênaies plus ou moins dégradées.

Une chênaie acidophile fonctionnelle s'étend en limite ouest du site. Cet habitat boisé est caractérisé par la domination du Chêne pédonculé, mélangé avec du Chêne vert et du Pin maritime. La sous-strate est typique des milieux ombragés et acidiphiles avec une forte présence de la Fougère aigle à laquelle s'associent la Ronce ligneuse et le Clinopode commun.
La chênaie acidophile se poursuit sous une forme dégradée vers l'est. En effet, la strate arborée reste similaire, cependant, la Fougère aigle est absente de la sous-strate et cette dernière est bien moins dense, laissant apparaitre des espèces plus enclines à se développer sur des milieux ouverts telles que la Houlque laineuse, l'Agrostide capillaire, le Laiteron potager et la Vesce à feuilles ténues.
Au sud-est, le secteur 51 est occupé par une chênaie entretenue. Cette formation arborée est localisée dans un jardin et se caractérise par une plantation de Chêne sur une strate herbacée au faciès prairial composé de l'Agrostide capillaire, de la Houlque laineuse et du Lierre grimpant, entre autres.

La Chênaie acidophile présente un enjeu de conservation faible sur le critère flore/habitat. Le reste des habitats (chênaie acidophile dégradée, chênaies acidophiles entretenues, friches herbacées entretenues, voirie), ont un enjeu très faible.

Concernant la faune, les chênaies constituent un habitat arboré propice à de nombreuses espèces d'oiseaux généralistes (Pouillot véloce, Merle noir, Rougegorge familier…) ou spécialistes des milieux boisés (Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Mésange nonette…). Ces espèces sont globalement communes mais néanmoins protégées pour la majorité. Des espèces de reptiles communes et protégées comme le Lézard à deux raies ou le Lézard des murailles fréquentent très probablement le site. Un enjeu faible est attribué à ces habitats pour la faune.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site présente une sensibilité très faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT-MICHEL-ESCALUS : SECTEUR 51 (NT)



Zones humides : Sur ce site d'environ 12 900 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés (PODZOSOL DURIQUE pour M43) ou non (sol brun non podzolisé et rédoxique pour H43). Le sondage H43 montre un horizon rédoxique profond, mais ne permettant pas le rattachement à une catégorie du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M43	H43
0-10		
10-20		
20-30 (25 cm)		
30-40		
40-50 (50 cm)		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		g
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT-MICHEL-ESCALUS: SECTEUR 52 (ER)



Occupation du sol : Friches herbacées à tendance prairiale.

Localisé en face de l'Hôtel de ville de Saint-Michel-Escalus, le secteur 52 se compose d'une friche herbacée à tendance prairiale.

La friche herbacée se caractérise par un cortège floristique composé en majorité de graminées (Houlque laineuse, Agrostide capillaire, Brome en grappe, Brome stérile, Dactyle aggloméré, Avoine de Thore) auxquelles se joignent des plantes à fleurs ubiquistes (Plantain lancéolé, Potentille rampante, Pissenlit officinal, Laiteron potager, etc.) et prairiales (Achillée millefeuille, Jasione des montagnes, Anthémis, Vesce jaune, etc.). Cet habitat, relativement diversifié d'un point de vue floristique à un enjeu de conservation faible.

Concernant la faune, cet habitat est propice à un cortège entomologique commun dont des orthoptères (Grande Sauterelle verte, Decticelle bariolée, Decticelle côtière, Criquet des pâtures, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène…). Quelques espèces d'oiseaux peuvent s'y alimenter. Un enjeu de conservation très faible est attribué à cet habitat pour la faune.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT-MICHEL-ESCALUS: SECTEUR 52 (ER)



Zones humides : Sur ce site d'environ 5 530 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, le sondage réalisé ne met pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Le sol sondé sur le site s'est développé dans des formations sableuses (formation de Castets). Le profil est majoritairement sableux. Il s'agit d'un sol brun, rédoxique et légèrement podzolisé. Le sondage H44 montre un horizon rédoxique débutant à 40 cm de profondeur. Ces caractéristiques permettent le rattachement de ce sondage à la catégorie IVb du GEPPA, mais ne correspond pas à un sol de zone humide selon la règlementation en vigueur.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGE
Profondeur en cm	H44
0-10	
10-20	
20-30	
30-40	
40-50	g
50-60	
60-70	
70-80	
80-90	
90-100	
100-110	
Classe d'hydromorphie GEPPA	IVb
Sol de zone humide	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 17 (1AU)



Occupation du sol : Prairie de fauche, Friches herbacées entretenues, Jardins. Potagers domestiques

N.B : Lors des investigations de juillet, l'ensemble de la parcelle venait d'être fauchée. Par conséquent, les observations de la faune et de la flore ne sauraient être exhaustives.

Le secteur 17 est localisé au nord de la commune de Léon, enclavé dans un lotissement. Il se compose pour majorité d'une prairie de fauche, accompagné de quelques potagers, de friches herbacées et de jardins.

La friche herbacée entretenue est localisée à l'entrée de champs ouest. Cet habitat se caractérise par une présence accrue de plantes à fleurs ubiquistes (Plantain lancéolé, Trèfle rampant) en mélange avec des graminées comme l'Agrostide capillaire et la Fétuque. Les friches herbacées font l'objet d'un entretien régulier par fauche.

Habitat majoritaire sur le site, la prairie de fauche est déterminée par un cortège floristique composé en majorité de graminées auxquelles se joignent des plantes à fleurs ubiquistes et prairiales. Cet habitat, relativement diversifié d'un point de vue floristique à un enjeu de conservation faible.

Les jardins et potagers présents dans l'enceinte du secteur sont des habitats anthropiques, régulièrement entretenus et présentant un très faible enjeu de conservation.

Les différents milieux représentés sont favorables à une entomofaune communes. Le site ayant fait l'objet d'un inventaire matinal, aucune espèce d'insecte n'a été recensée. Au regard des milieux, on peut préjuger de la présence d'orthoptères et de lépidoptères communs. Plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées en alimentation : le Pigeon ramier (20 individus), l'Etourneau sansonnet (une cinquantaine d'individus), l'Hirondelle rustique, la Pie bavarde, le Pic vert. En bordure sud-est du site, les fourrés et boisements (hors site) sont favorables au Troglodyte mignon, à la Mésange bleue et à la Fauvette à tête noire entre autres. Un enjeu très faible concerne ces habitats pour la faune.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 17 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 39 775 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence la présence de zone humide pédologique sur environ 32 760 m², sur une grande partie du site d'étude.

Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations de Castets au nord, et dans des alluvions modernes au sud. C'est par ailleurs la transition entre ces deux formations géologiques qui délimite la zone humide. Les sols sondés sur le site sont assez sableux et tous hydromorphes. Il s'agit de sols bruns rédoxiques (BRUNISOL à horizon rédoxique de profondeur pour H45 en haut de versant) ou de FLUVIOSOLS BRUNIFIES, très rédoxiques, voire réductiques en profondeur. Ces sols sont donc affectés par des engorgements temporaires, voire permanents en profondeur dans la partie sud du site. 3 des 4 sondages sont rattachables à des catégories du GEPPA caractéristiques des zones humides.

	SONDAGES			
Profondeur en cm	M44	M45	H45	H46
0-10				
10-20		g		
20-30	g	g		g
30-40	g	g		g
40-50	g	g		g
50-60	g	g		g
60-70	g	g		G
70-80	g	g		G
80-90	g	G	g	G
90-100	g	G	g	G
100-110	g	G	g	G
Classe d'hydromorphie GEPPA	Vb	Vd	/	VId
Sol de zone humide	OUI	OUI	NON	OUI

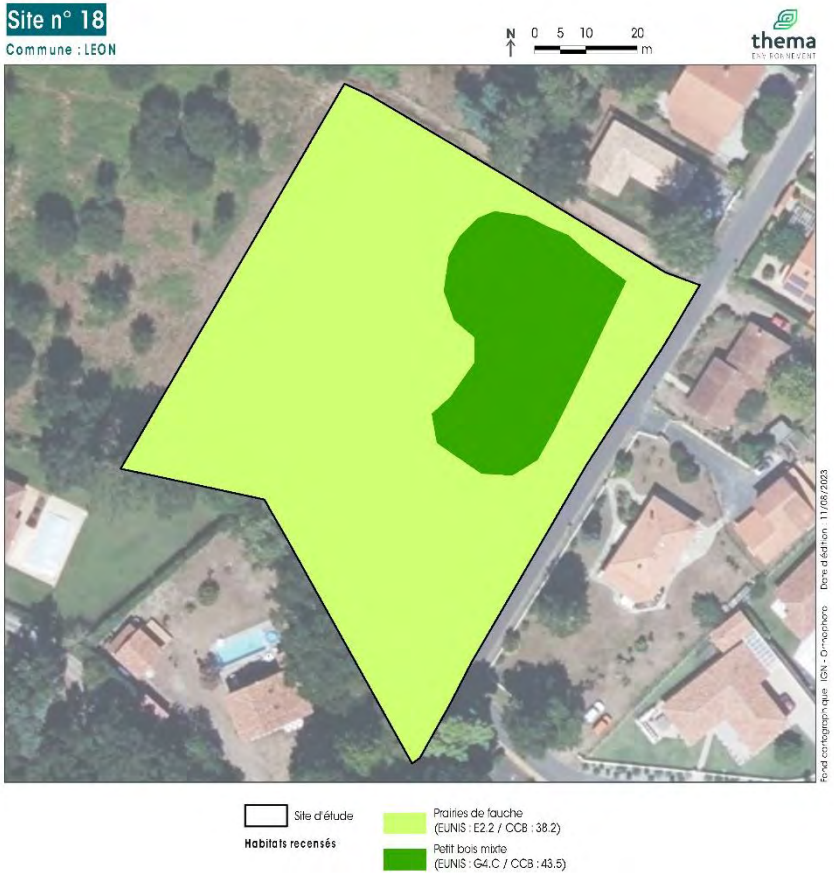
25 cm
50 cm

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence d'un sol caractéristique des zones humides sur une grande partie du site d'étude.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 18 (1AU)



Occupation du sol : Prairie de fauche, petit bois mixte.

N.B : Lors des investigations de juillet, l'ensemble de la parcelle venait d'être fauchée. Par conséquent, les observations de la faune et de la flore ne sauraient être exhaustives.

Le secteur 18 est localisé au nord du bourg de la commune de Léon, enclavé dans un lotissement. La parcelle est occupée par une prairie de fauche encerclant un petit bois mixte.

La prairie de fauche, majoritaire sur le site, est un milieu caractérisé par une dominance de graminées (Houlque laineuse, Agrostide capillaire, Flouve odorante) au sein desquelles évoluent plantes à fleurs ubiquistes (Pissenlit officinal, Plantain lancéolé) et prairiales. La prairie est entretenue par fauche. Cet habitat, relativement diversifié d'un point de vue floristique à un enjeu de conservation faible. Concernant la faune, un cortège entomologique est susceptible d'occuper cette prairie de fauche. Un enjeu de conservation très faible concerne cet habitat.

Un petit bois mixte prend place au centre de ce milieu ouvert. Cet habitat arboré est composé du Pin maritime, du Chêne vert et du Peuplier. La strate herbacée est similaire à celle composant la prairie de fauche avec des espèces comme la Houlque laineuse, le Plantain lancéolé, l'Agrostide capillaire, le Lotier corniculé auxquels se joignent des espèces plus typiques des sous-bois (Lierre grimpant, Ronce ligneuse). Cet habitat, relativement pauvre en diversité, présente un enjeu de conservation faible. Ce petit bosquet peut être occupé par des espèces communes d'oiseaux généralistes ou des milieux arborés. Il peut s'agir par exemple du Pinson des arbres, de la Fauvette à tête noire, du Pouillot véloce, du Bruant zizi. Un enjeu de conservation faible est attribué à cet habitat pour la faune.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 18 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 7000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

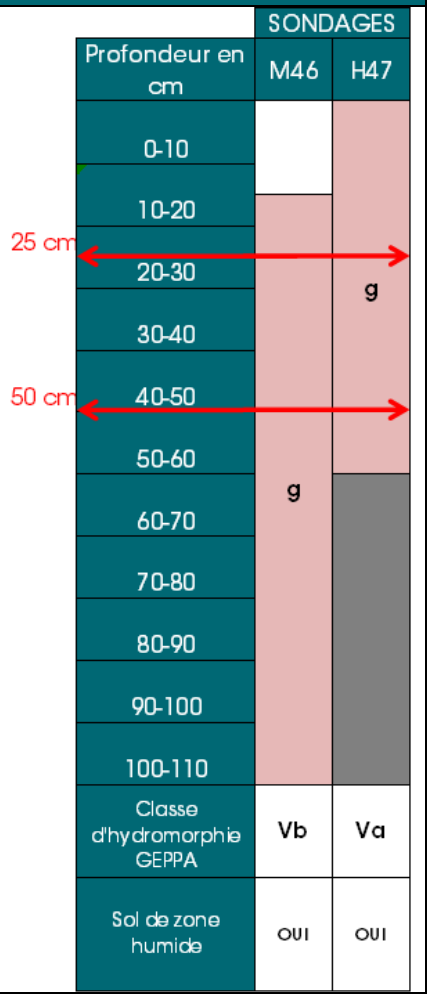
Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence la présence de zone humide sur la totalité du site d'étude.

Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations de Castets au sud, et dans des alluvions modernes au nord. Les sols sondés sur le site sont assez sableux et tous hydromorphes. Il s'agit de sols bruns rédoxiques en position de vallée, correspondant à des FLUVIOSOLS BRUNIFIES, très rédoxiques, Ces sols sont donc affectés par des engorgements temporaires. Les deux sondages réalisés sont rattachables à des catégories du GEPPA caractéristiques des zones humides.

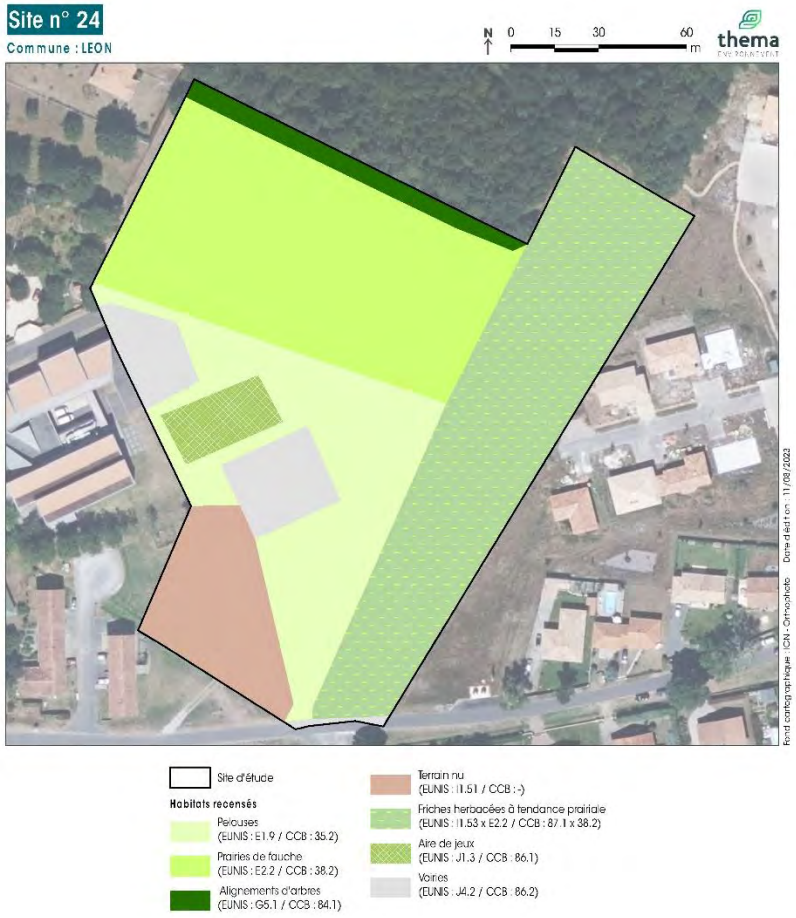
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence d'un sol caractéristique des zones humides sur une grande partie du site d'étude.

➡ **Enjeu zone humide : oui**



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 24 (UL)



Occupation du sol : Pelouses, prairies de fauche, terrain nu, friches herbacées à tendance prairiale, aire de jeux, voiries

Le secteur 24 est localisé à l'est du bourg de la commune de Léon, derrière le parking de la Huchette. Le site est occupé en grande majorité par des milieux ouverts (pelouses, friches herbacées, prairies).

La pelouse est localisée sur la partie sud-ouest du secteur. Elle se caractérise par la présence d'espèces adaptées aux perturbations anthropiques (type piétinement) et aux milieux sableux : Plantain corne de Cerf, Plantain lancéolé, Inule, Spargoute des champs. Peu diversifié et soumis aux perturbations est à enjeu de conservation très faible.

Une friche herbacée à tendance prairiale occupe la partie est du secteur. Cet habitat se définie par un cortège floristique associant graminées (Houlque laineuse), plantes à fleurs ubiquistes (Plantain lancéolé, Séneçon commun, Patience) et plantes à fleurs prairiales (Jasione des montagnes, anthémide).
Au nord de la pelouse, une prairie occupe le secteur. Dominé par les graminées comme l'Agrostide capillaire, le Brome, le Pâturin et les Fétuques, la prairie accueille également des plantes à fleurs telles que la Jasione des montagnes, le Lotier corniculé, la Vesce ou le Millepertuis perforé. Ces deux habitats présentent une diversité d'espèces floristiques et sont donc à enjeu faible.

Concernant la faune, les milieux ouverts (pelouse, prairie de fauche, friche herbacée) sont favorables à un cortège entomologique commun comprenant des orthoptères (Decticelle côtière, Criquet duettiste, Decticelle bariolée…) et des lépidoptères (Cuivré commun, Azuré de la Bugrane, Ensanglantée des Renouées, Souci…). Sur ces milieux, des oiseaux se nourrissent comme la Bergeronnette grise et le Moineau domestique.

En limite nord de la prairie, on retrouve une frange arborée dominée par le Chêne (pédonculé, vert et liège). Ce milieu, de par sa diversité de ligneux, dont le Chêne liège, espèce déterminante de ZNIEFF, est en enjeu modéré et à conserver. Pour la faune, la limite du boisement constitue un site de reproduction pour des espèces d'oiseaux généralistes ou spécialistes des milieux arborés (Pinson des arbres, Rougegorge familier, Rossignol philomèle, Grimpereau des jardins, Pipit des arbres, Chardonneret élégant…). Un enjeu de conservation modéré est attribué à cet habitat pour la faune.

Le reste du secteur 24 est constitué d'habitats à enjeux très faible voir nul car n'accueillant aucune végétation (terrain nu, aire de jeux et voirie).

Deux espèces inscrites à la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine ont été observées sur le secteur 24 : la Sporobole fertile (dans la pelouse et la friche herbacée) et l'Erigéron du Canada (dans la prairie).

➡ Enjeu biodiversité : très faible à modéré

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore. En revanche, la frange arborée en limite nord du site présente un enjeu modéré pour la faune et la flore et est par conséquent à conserver.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 24 (UL)



Zones humides : Sur ce site d'environ 7000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont légèrement podzolisés et rédoxique (BRUNISOL rédoxique, podzolisés). Les sondages montrent tous un horizon rédoxique, mais les profondeurs d'hydromorphie ne permettent pas le rattachement à une catégorie humide du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

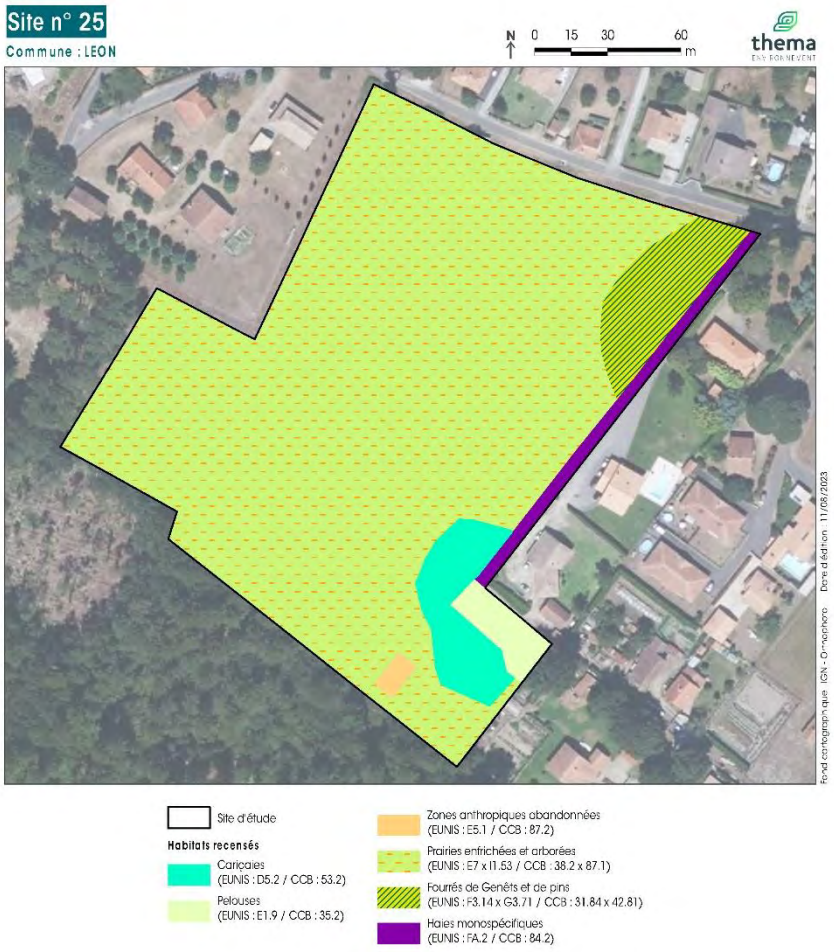
	SONDAGES		
Profondeur en cm	M47	M48	M49
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			g
40-50		g	g
50-60	g	g	g
60-70	g	g	g
70-80	g	g	g
80-90	g	g	g
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	IVb	IVb
Sol de zone humide	NON	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 25 (2AU)



Occupation du sol : Cariçaies, pelouses, zones anthropiques abandonnées, prairies enfrichées et arborées, fourrés de Genêts et de pins, haies monospécifiques. Le secteur 25 est localisé au nord-ouest de la commune de Léon, entre massif forestier et habitation. Le site englobe majoritairement des milieux ouverts.

Habitat majoritaire, la prairie enfrichée et arborée se compose de graminées telles que le Brome stérile, la Flouve odorante et l'Agrostide capillaire. Le cortège herbacé est complété par des plantes à fleurs (Jasione des montagnes, Anthémide) dont une partie adaptée aux milieux perturbés (Erigéron du Canada, Pissenlit officinal, Plantain lancéolé, Ronce ligneuse). La prairie est également parsemée d'arbre et notamment de Pin maritime. Concernant la faune, la prairie enfrichée et arborée est favorable à un cortège entomologique commun comprenant des orthoptères (Decticelle côtière, Decticelle chagrinée, Grande Sauterelle verte, Oedipode turquoise, Criquet duettiste, Criquet vert-échine), des lépidoptères (Azuré de la Bugrane, Cuivré commun, Ensanglantée de l'Oseille, Gamma, Souci), un odonate en chasse (Orthétrum bleuissant). Cette friche comporte des zones buissonnantes et ronciers très favorables aux reptiles à l'instar du Lézard à deux raies et de la Couleuvre verte et jaune, des espèces communes et protégées. Chez les oiseaux, certains arbres de la friche sont favorables à la nidification, notamment un grand chêne mort au nord-ouest du site qui est favorable au Torcol fourmilier, classé « PCL » (« Peu commun ou localisé ») et dont un individu a été contacté sur site. Cet arbre mort présente des trous d'émergence de coléoptères saproxyliques ressemblant à ceux du Grand Capricorne, une espèce protégée nationalement. Pour les habitats qu'il fournit à la faune, un enjeu modéré est attribué à cet arbre mort. La friche en elle-même présente un enjeu de conservation faible.

Au nord-est, sur une faible surface, on retrouve un fourré de Genêt à balai et de Pin maritime. Cette formation arbustive abrite un nombre restreint d'espèces floristiques et présente un enjeu faible de conservation. Concernant la faune, certaines espèces d'oiseaux généralistes ou des milieux semi-ouverts peuvent y nicher (Rougegorge familier, Bruant zizi, Pouillot véloce…). C'est le cas du Serin cini, une espèce classée « vulnérable » à l'échelle nationale, contacté dans cet habitat. Un enjeu modéré est attribué à cette formation considérant la faune.

Plus au sud, une partie du secteur 25 est occupé par une cariçaie. Cet habitat humide est dominé par les carex. Habitat relativement rare à l'échelle de la région, il possède un enjeu de conservation modéré.

Le site 25 abrite également une haie monospécifique et une pelouse qui sont des habitats régulièrement entretenus et peu diversifié, ils ont un enjeu de conservation très faible. Enfin, sur une très faible surface au sud, une ancienne structure bétonnée a été laissée à l'abandon. Cela a permis la colonisation du milieu par des végétaux telles que la Fougère aigle, la Ronce ligneuse, le Lierre grimpant, etc. Ce bâti abandonné est toutefois favorable aux reptiles en particulier au Lézard des murailles, une espèce commune mais protégée. Cet habitat présente également un enjeu de conservation très faible. Par ailleurs, il est à noter la présence d'une espèce exotique envahissante potentielle en région Nouvelle-Aquitaine : l'Erigéron du Canada.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (cariçaie, fourré de genêt et pins, chêne mort au nord-ouest)

Mise à part la cariçaie, le fourré à genêts et pins ainsi que les arbres morts qu'il conviendrait de préserver, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

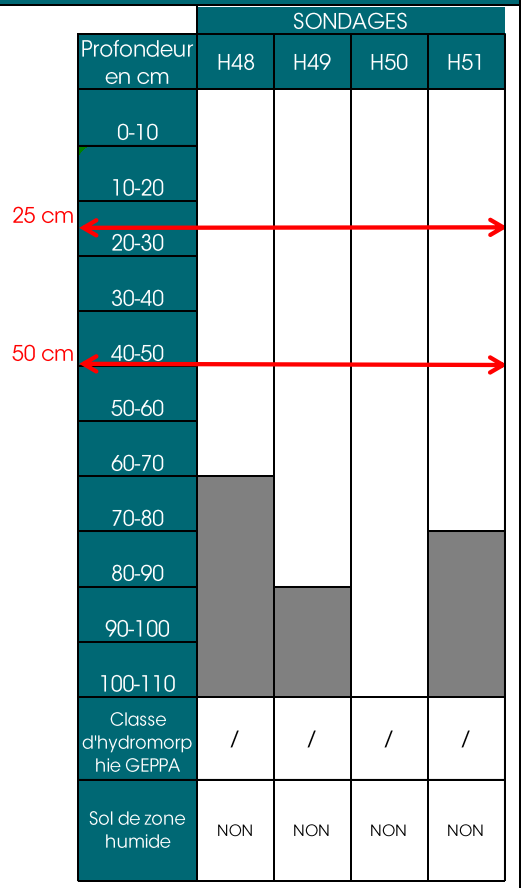
LEON : SECTEUR 25 (2AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 37 350 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur le critère habitat, un habitat du secteur 25 est listé à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 : la cariçaie. Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclue par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).
En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : la cariçaie, représentant une surface de 1 700 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses acides (formations de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Aucun horizon hydromorphe n'apparait dans ces sols ne permettant pas le rattachement à des catégories du GEPPA. Les sols correspondent à des sols humifères podzolisés (PODZOSOL HUMO-DURIQUE). Bien que ces sols ne comportent pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide.



Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide couvre une superficie de 1 700 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides. Néanmoins, il faut envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur l'emprise totale de zones humides compte tenu de la nature des sols.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 21 (1AU)



Occupation du sol : Chênaies à Chêne vert et Chêne liège aquitaniens, friches herbacées sablonneuses, layons

Le secteur 21 est localisé dans un contexte entre monoculture de Pin et lotissement à l'ouest de la commune de Léon. Le site est composé de friches herbacées et d'un boisement.

Au sud-est du secteur, le boisement correspond à une chênaie Chêne vert et Chêne liège aquitaniens. Cet habitat d'intérêt communautaire (9330 et 9340) présente toutefois un faciès dégradé avec une sous-strate dominée par la Fougère aigle. D'autres espèces typiques des sous-bois ont également été observées : Germandrée scorodoine, Ajonc d'Europe, Lierre grimpant, Bruyère cendrée. Le contexte dans lequel il évolue doit être pris en compte pour sa conservation et son enjeu évalué à fort. Concernant la faune, le boisement est favorable à la nidification d'oiseaux communs généralistes ou spécialistes des boisements (Pouillot véloce, Rougegorge familier, Sittelle torchepot…). Un enjeu de conservation modéré concerne donc ce boisement pour la faune.

Au nord du secteur, une friche herbacée occupe la moitié de la surface du site. Ce milieu ouvert est composé d'espèces adaptées aux sols sableux comme la Tubéraire tachetée et la Jasione des montagnes. Pour la faune, ce milieu est favorable à un cortège entomologique commun comprenant notamment des orthoptères : Decticelle côtière, Decticelle bariolée, Criquet des pâtures, Criquet noir-ébène… Cet habitat présente un enjeu de conservation faible.

Des layons permettent de circuler dans la chênaie et d'atteindre la friche herbacée sablonneuse, le peu de végétation les composants et leur usage anthropiques justifie l'enjeu très faible associé aux layons.

Par ailleurs, deux espèces exotiques envahissantes ont été observées : le Mimosa argenté (au seinde la chênaie) et la Sporobole fertile (dans la friche herbacée).

➡ Enjeu biodiversité : très faible à modéré

Le site présente une sensibilité faible vis-à-vis de la faune et de la flore, excepté pour le boisement de Chêne vert et Chêne liège qu'il conviendrait de conserver.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 21 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 9120 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation, malgré la présence d'une espèce inscrite à l'annexe II table B (Molinie bleue).

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (sables dunaires et alluvions). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont légèrement podzolisés et rédoxiques (BRUNISOL rédoxique, podzolisés). Les 2 sondages montrent un horizon rédoxique, mais les profondeurs d'hydromorphie ne permettent pas le rattachement à une catégorie humide du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ **Enjeu zone humide : non**

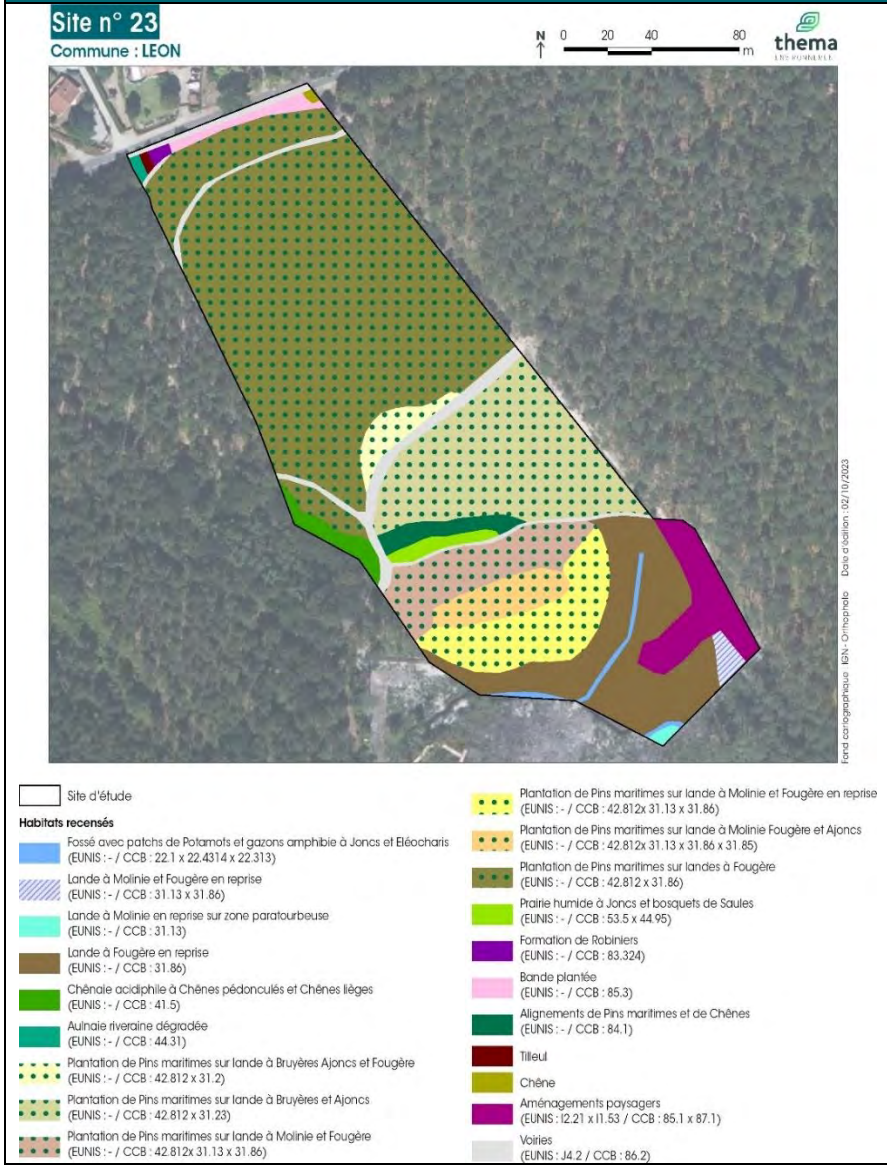
	SONDAGES	
Profondeur en cm	M50	H52
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60	g	
60-70		g
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIa	IIIb
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 23 (NBOT)



Occupation du sol : Fossé avec patchs de Potamots et gazons amphibie à Joncs et Eléocharis, lande à Molinie et Fougère en reprise, lande à Molinie en reprise sur zone paratourbeuse, lande à Fougère en reprise, chênaie acidiphile à chênes pédonculés et chênes lièges, Aulnaie riveraine dégradée, plantations de Pins maritimes (sur diverses landes), formations de Robiniers, bandes plantées, alignement de Pin maritimes et de Chênes

N.B : Lors des investigations, la parcelle n'était pas accessible. L'inventaire s'est basé sur une observation du site à distance et en partie sur des observations extérieures au site. Par conséquent, les observations de la faune et de la flore ne sauraient être exhaustives. L'analyse s'est principalement basée sur l'étude fournie par ETEN Environnement et réalisée en 2021.

Localisé à l'ouest de la commune de Léon, le secteur 23 s'inclut dans un massif de monoculture du Pin maritime, avec toutefois la présence d'un lotissement de l'autre côté de la D652. L'occupation du sol est par ainsi dominé par des formations arborées de Pin maritime et des formations herbacées à tendance humide Il apparait tout de même nécessaire d'indiquer que lors de l'inventaire de juillet, le site était en plein aménagement avec par conséquent une perturbation au niveau des habitats.

Le bureau d'étude ETEN Environnement qui a réalisé des inventaires sur le site d'étude en 2021 a relevé plusieurs milieux variés liés à la topographie du site. Les plantations de Pin maritime dominent le site et la présence de Chêne liège permet de rattacher ces habitats aux dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège qui est un habitat d'intérêt communautaire. Les sous-strates sont composées de landes variant selon leur position topographique. Concernant la faune, les pinèdes et plantations de pins matures représentent un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classé « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. ETEN Environnement mentionne la nidification du Pic épeiche à proximité de l'aire d'étude, une espèce protégée. Le Criquet des Ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacée, à surveiller) a également été observé au niveau des habitats comportant des ajoncs. D'autres insectes vivent dans ces habitats comme l'Ephippigère des vignes, la Mélitée du Mélampyre, la Cigalette argentée, la Cigale grise, l'Orthétrum bleuissant (en chasse). L'inventaire d'ETEN Environnement a mis en évidence la présence d'un mammifère protégé, l'Ecureuil roux. L'espèce est susceptible d'utiliser les boisements de feuillus et de conifères de l'aire d'étude. En outre, les layons offrent un milieu favorable à la thermorégulation des reptiles tels que le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles observés à proximité du site. Ces habitats présentent un enjeu modéré de conservation pour la flore et les habitats et un enjeu faible pour la faune.

Le réseau de fossé est composé d'une végétation aquatique telle que le Potamot nageant, et une végétation hygrophile comme le Jonc diffus, le Jonc noueux et l'Eléocharis. Cet habitat abrite également quelques pieds de Rossolis à feuille intermédiaire, plante protégée au niveau national. ETEN Environnement mentionne la présence d'une espèce de Grenouille verte (indéterminée), une espèce protégée. Cet habitat est à enjeu modéré.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 23 (NBOT)



Criquet des ajoncs, orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain.

Les landes à Molinie sont localisées à l'extrémité sud, parfois en mélange avec la Fougère aigle. La lande à Molinie sur zone paratourbeuse est particulière intéressante car permettant l'expression d'une flore d'intérêt. Dans cet habitat, un lépidoptère inféodé à la Molinie bleue a été observé : le Grand Nègre des bois. La Molinie bleue est également la plante hôte d'un lépidoptère menacé et protégé, le Fadet des laîches. Ce papillon classé « vulnérable » en Aquitaine et « en Danger » en Europe est susceptible d'occuper les landes à Molinie ainsi que les plantations de Pins sur lande à Molinie. ETEN Environnement mentionne également le potentiel d'accueil de ces habitats pour le Fadet des laîches alors que sa détection n'a pas été possible du fait de leur passage précoce sur le site pour cette espèce. Cet habitat présente ainsi un enjeu potentiel fort.

Les landes à Fougère sont très présentes au sud du site. Cette formation présente une faible diversité floristique n'impliquant pas d'enjeu de conservation particulier. Le Tarier pâtre, un oiseau des milieux ouverts a été observé au niveau des landes à Fougère. Cette espèce classée « quasi-menacée » à l'échelle nationale est susceptible de se reproduire dans cet habitat ; Un enjeu de conservation faible affecte la lande à Fougère.

A l'ouest, la Chênaie acidiphile se compose de Chêne pédonculé et de Chêne liège, marquant son appartenance à l'habitat d'intérêt communautaire « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège ».

L'extrémité sud du secteur 23 est en cours d'aménagement, ce qui génère des habitats perturbés avec une végétation pionnière ou d'origine horticole. Un enjeu très faible concerne ce milieu.

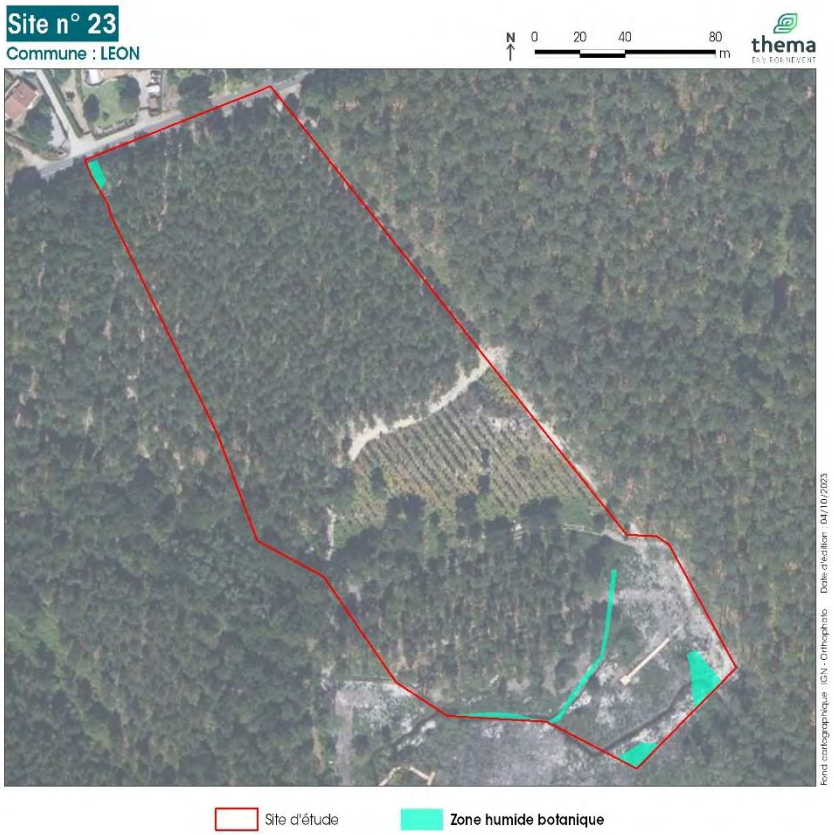
Il conviendra de prendre en compte l'enjeu réglementaire résultant de la présence de Rossolis à feuilles intermédiaires (espèce protégée à l'échelle nationale) au droit du fossé avec patch de Potamots et gazons amphibies à Joncs et Eleocharis.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à fort** (plantation de pins sur lande à Molinie et lande à Molinie)

Le site présente une sensibilité forte au niveau de la plantation de pins sur lande à Molinie et au sein des landes à Molinie du fait de la présence potentielle du Fadet des laîches. Les fossés et les formations arborées sont quant à eux à enjeu modéré liée au statut d'habitat d'intérêt communautaire ou à la présence d'une espèce protégé nationalement (enjeu réglementaire). Les autres habitats du site ne présentent pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 23 (NBOT)



Zones humides : Sur ce site d'environ 37 280 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés. Ce site a déjà fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de précédentes études en 2021.

Sur le critère habitat, quatre milieux identifiés sont listés à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008. Il s'agit du fossé avec patchs de Potamots et gazons amphibie à Jonc et Eléocharis, de la lande à Molinie et Fougère en reprise, de la lande à Molinie en reprise sur zone paratourbeuse et de l'Aulnaie riveraine dégradée.

Le reste des habitats aurait dû faire l'objet d'une analyse des espèces, cependant l'inaccessibilité du site n'a pas permis l'observation de ce critère.

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence de quatre enveloppes de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat, représentant une surface de 593 m². La cartographie réalisée par ETEN en 2021 indique les emprises de zone humide retenues sur critère floristique.

S'agissant du critère pédologique, les études menées par ETEN en 2021 ont consisté à réaliser 10 sondages pédologiques au sein de l'aire d'étude, laquelle couvre une superficie plus importante que celle investiguée dans le cadre des inventaires de 2023.

Parmi les sondages réalisés, cinq profils différents de sols ont été identifiés. Les sondages n°2, n°3 et n°6 ont montré un horizon paratourbeux humide débutant dès la surface et se prolongeant vers la profondeur. Aussi, des venues d'eau sont observées entre 25 et 70 cm de profondeur. Ces profils ont été rattachés à la catégorie H du GEPPA, qui est caractéristique des zones humides.

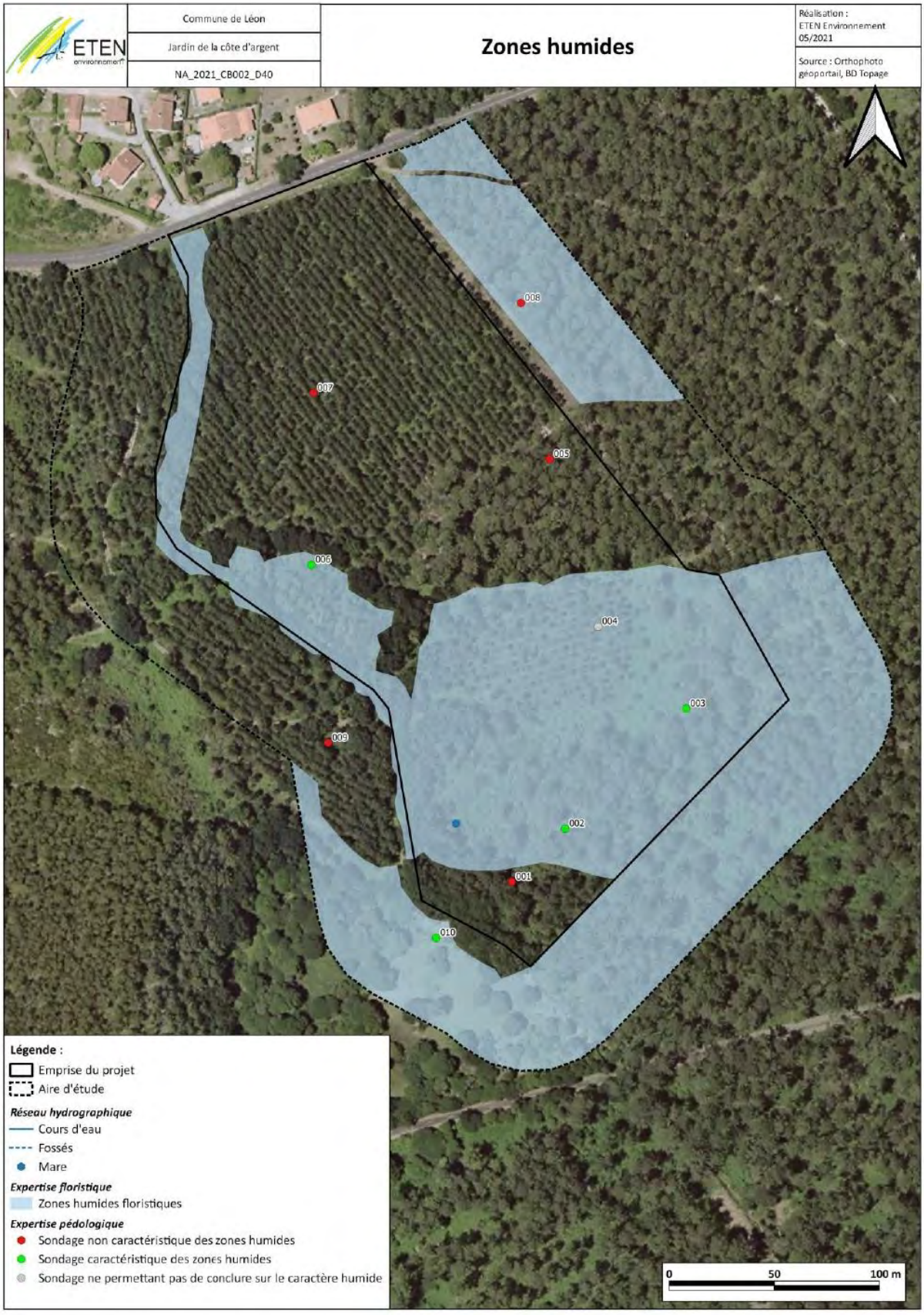
Autrement, le sondage n°10 n'est rattaché à aucune catégorie du GEPPA en l'absence de traces d'hydromorphie. Néanmoins, le bureau d'études ETEN s'appuie sur une venue d'eau à faible profondeur (60 cm) et le caractère humide des horizons superficiels pour définir le caractère humide du sol au droit de ce sondage.

Enfin, le sondage n°4 a mis en exergue un horizon induré d'alios à 60 cm de profondeur, avec un horizon rédoxique sus-jacent, débutant à partir de 40 cm de profondeur. La présence de l'horizon aliosé ne permet pas la progression de la tarière plus profondément. Selon l'expertise, il n'est pas possible de conclure pour ce sondage, qui ne peut être rattaché à aucune classe du GEPPA.

L'inventaire permet d'identifier 4 sondages qui sont caractéristiques des zones humides. Ils s'étendent principalement au sud de l'aire d'étude. En complément, un sondage ne permet pas de statuer sur le caractère humide du sol. La cartographie inhérente à cet inventaire (cf. page suivante) ne précise pas les enveloppes de zone humide pédologique.

➡ Enjeu zone humide : oui selon les inventaires d'ETEN

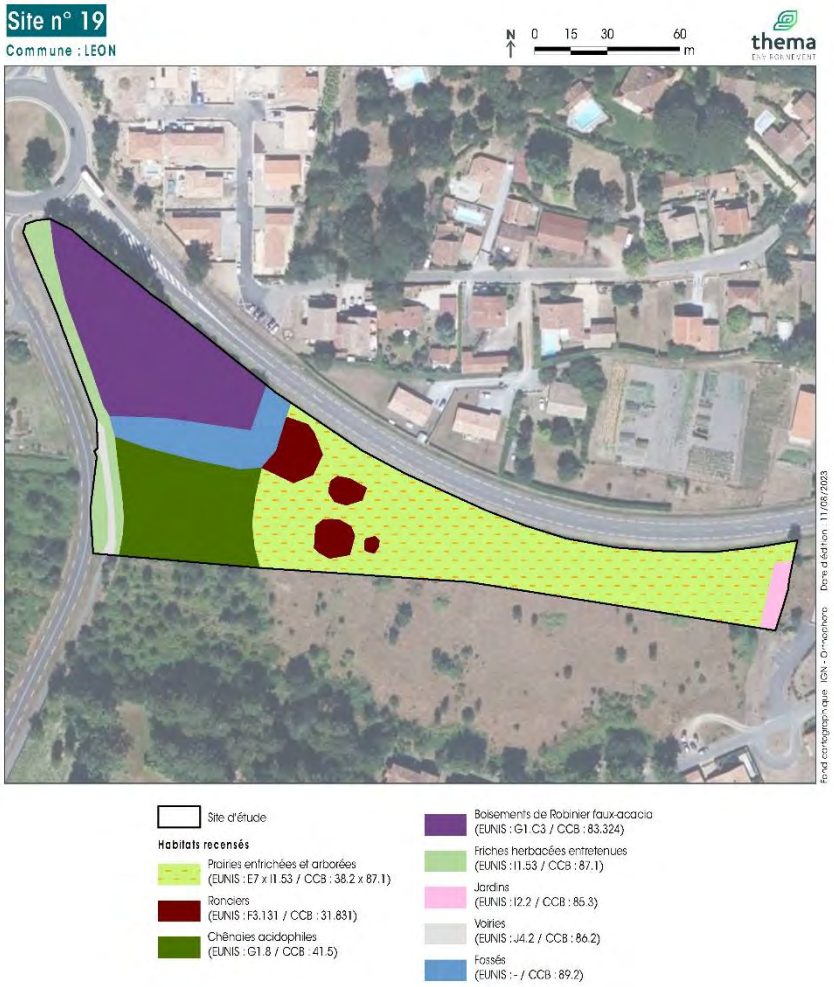
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Cette cartographie est un extrait de la carte de localisation des zones humides réalisé dans le cadre d'un état initial de l'environnement effectué par le bureau d'études ETEN en 2021, sur le projet du Jardin de la Côte d'Argent à Léon. On note que l'aire d'étude utilisée par ETEN est plus étendue que l'emprise du site d'étude utilisé par THEMA Environnement en 2023.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 19 (1AU)



Occupation du sol : Prairies enfrichées et arborées, ronciers, chênaies acidophiles, boisements de Robinier faux-acacia, friches herbacées entretenues, jardins, voiries, fossés.

Le site 19 se trouve au sud-ouest du bourg de la commune de Léon. La partie est du secteur est occupé par des milieux ouverts tandis que la partie ouest abrite majoritairement des formations boisées.

La prairie enfrichée occupe une grande partie du site d'étude sur l'est. Cet habitat se compose de graminées telles que l'Agrostide capillaire, la Houlque laineuse, le Brome stérile et l'Avoine de Thore. Le cortège herbacé est complété par des plantes à fleurs dont une partie adaptée aux milieux perturbés (Plantain lancéolé, Pissenlit officinal, Ronce ligneuse). La prairie est également parsemée d'arbre et d'arbuste dont le Chêne liège, espèce déterminante ZNIEFF, dont il conviendra de conserver les individus présents. Concernant la faune, on retrouve sur ces friches herbacées un cortège entomologique commun comprenant des orthoptères (Decticelle bariolée, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Decticelle côtière, Criquet des pâtures, Criquet des Bromes…) et des lépidoptères (Colier-de-corail, Azuré des nerpruns, Ensanglantée des Renouées, Gamma…). Globalement, cet habitat est à enjeu faible.

La prairie est également parsemée de ronciers plus vers l'ouest. Ces habitats sont très favorables aux reptiles en leur fournissant un milieu de repos tandis que les prairies offrent un milieu de thermorégulation et d'alimentation. Ces formations buissonnantes ont un enjeu faible.

A l'ouest, les formations boisées dominent avec un boisement de Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante avérée en région) et une chênaie acidophile. Cette dernière a fait l'objet d'un débroussaillement récent ayant éliminé toute la sous-strate originellement présente. Les boisements de Robinier et de Chênes constituent un habitat de reproduction pour des oiseaux communs généralistes (Pouillot véloce, Merle noir, Rougegorge familier) ou spécialistes des boisements (Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Mésange nonnette…). Ces espèces sont pour la majorité protégées. Un enjeu de conservation faible affecte ces boisements.

Un fossé est localisé entre ces deux bois sans présenter de végétation humide. Enfin, la limite ouest abrite une piste cyclable bordée par des friches herbacées entretenues régulièrement (fauche). Ces milieux présentent un enjeu de conservation très faible.

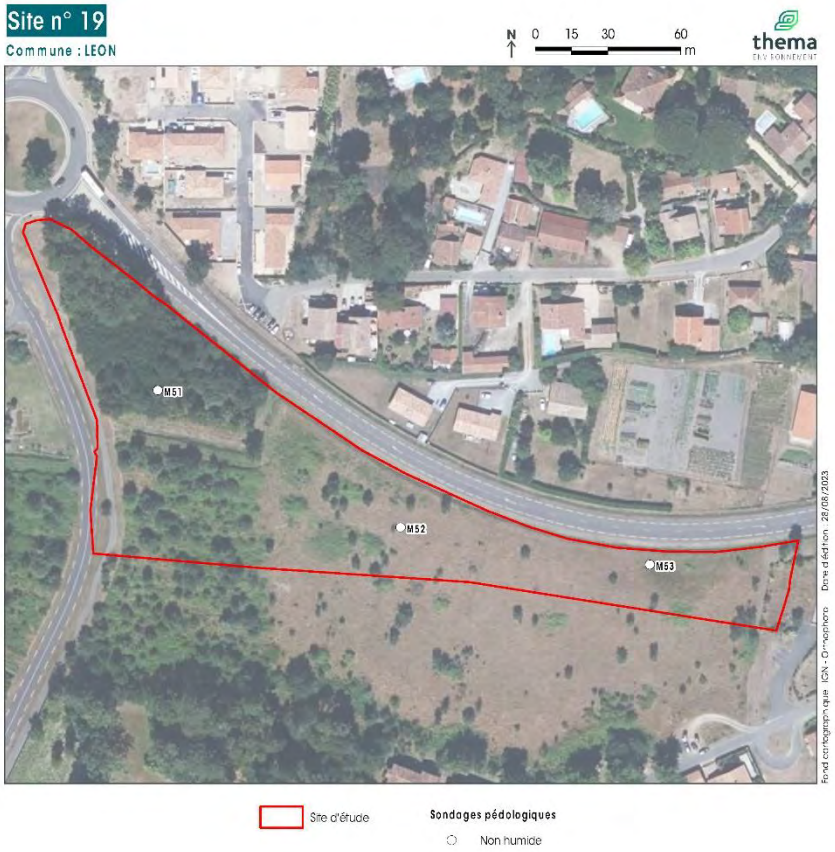
En plus du Robinier faux-acacia, deux espèces observées sont inscrites sur la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine : l'Onagre bisanuelle (boisement de Robinier) et la Sporobole fertile (friches herbacées).

➡ **Enjeu biodiversité : très faible a faible** (boisements, friche herbacée et ronciers)

Le site ne présente pas de sensibilité forte concernant la faune et la flore mise à part concernant la présence d'individus de Chêne liège qu'il conviendrait de préserver.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 19 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 16 200 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (sables dunaires et formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et ne sont pas podzolisés et sont parfois rédoxiques (BRUNISOL et REDOXISOL). 1 sondage montre un horizon rédoxique, mais la profondeur d'hydromorphie ne permet pas le rattachement à une catégorie humide du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

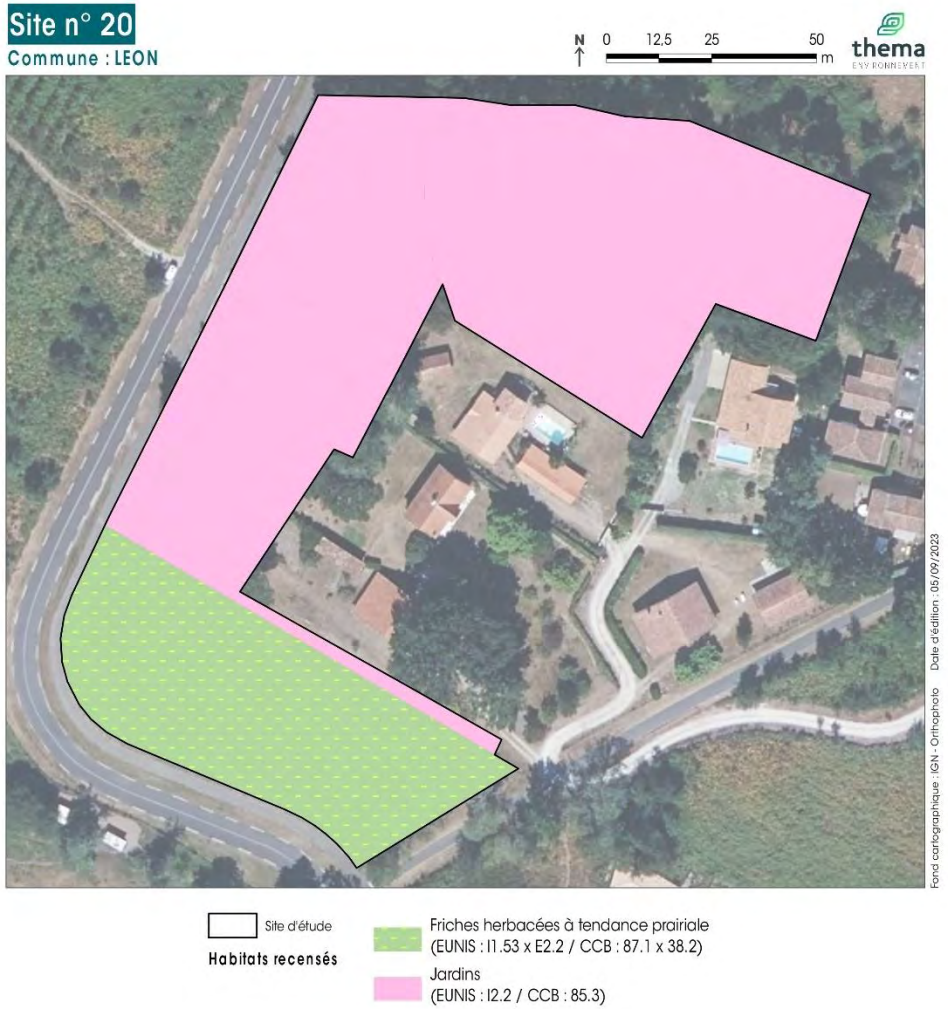
	SONDAGES		
Profondeur en cm	M51	M52	M53
0-10			
10-20			
20-30			g
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	IVb
Sol de zone humide	NON	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 20 (1AU)



Occupation du sol : Friches herbacées à tendance prairiale, jardins

Le secteur 20 se situe au sud du secteur 19, au sud-ouest du bourg de la commune de Léon. Il se compose de jardins et d'une friche herbacée à tendance prairiale.

La friche herbacée se caractérise par un cortège floristique composé de graminées (Houlque laineuse, Agrostide capillaire, Fétuque) auxquelles se joignent des plantes à fleurs (Plantain lancéolé, Chénopode blanc, Pissenlit officinal, Stellaire intermédiaire, Carotte sauvage etc.). Concernant la faune, on y retrouve un cortège entomologique commun à l'image du secteur 19 traité précédemment. Cet habitat, relativement diversifié d'un point de vue floristique à un enjeu de conservation faible.

Les jardins peuvent être divisés en deux catégories avec des jardins arborés et des espaces de gazons. Dans les deux cas, ils bénéficient d'un entretien régulier et la plupart des espèces ont été plantées à des fins ornementales. Par conséquent l'enjeu associé à cet habitat est très faible pour la flore. Concernant la faune, les jardins arborés représentent un habitat de reproduction pour des oiseaux généralistes, des milieux boisés ou de jardins. Parmi ces espèces, le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant ou encore le Serin cini sont classés « vulnérables » à l'échelle nationale ce qui confère un enjeu de conservation modéré sur ces jardins.

La friche herbacée abrite par ailleurs cinq espèces exotiques envahissantes en région Nouvelle Aquitaine : le Phytolaque d'Amérique, l'Erigéron du Canada, Onagre bisannuelle, Sporobole fertile, Paspale dilaté.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à modéré (jardins)

D'une manière générale, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, mis à part pour les jardins qui peuvent accueillir la nidification d'espèces classes « vulnérables » en France tel que le Verdier d'Europe ou le Serin cini.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 20 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 14475 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses sont podzolisés et sont parfois rédoxiques (BRUNISOL à horizon rédoxique pour H53). La profondeur d'hydromorphie ne permet pas le rattachement à une catégorie humide du GEPPA pour ce sondage. Les deux autres sondages montrent des sols humifères podzolisés (PODZOSOL HUMO-DURIQUE). Bien que ces sols ne comportent pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide.

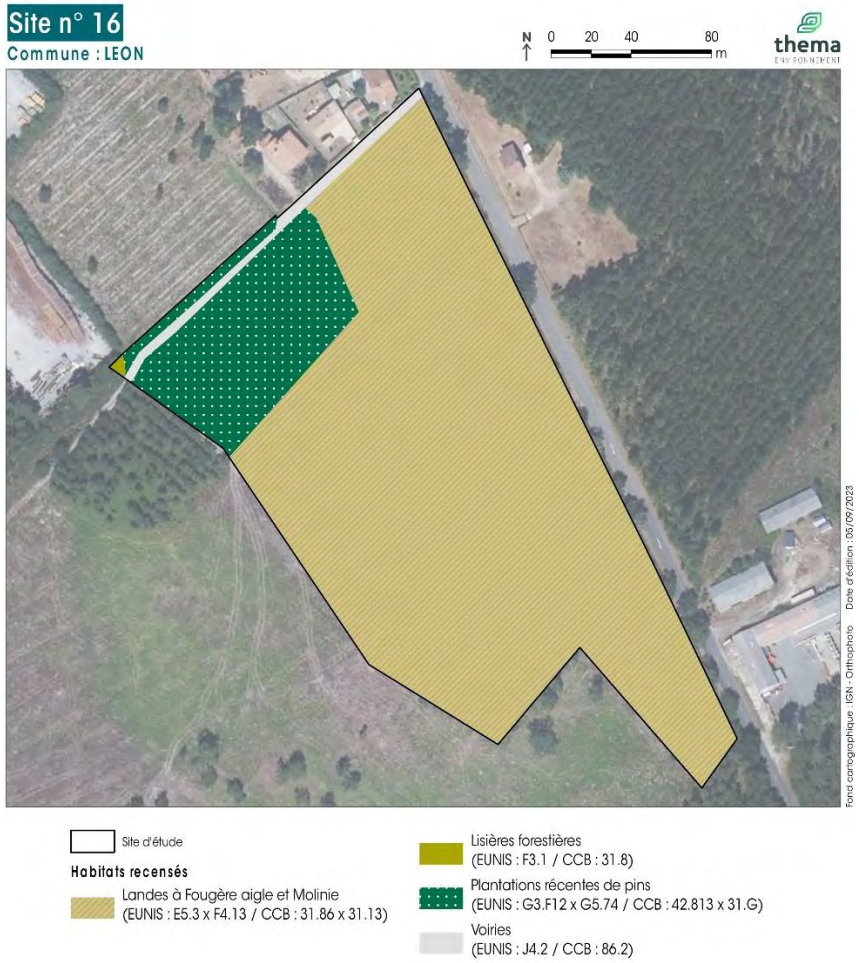
	SONDAGES		
Profondeur en cm	H53	H54	H55
0-10			
10-20			
20-30 (25 cm)			
30-40			
40-50 (50 cm)			
50-60			
60-70	g		
70-80	g		
80-90	g		
90-100	g		
100-110	g		
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides. Néanmoins, il faut envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur l'emprise totale de zones humides compte tenu de la nature des sols.

➡ Enjeu zone humide : probable

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 16 (1AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle et Molinie, lisières forestières, plantations récentes de pins, voiries.

Le secteur 16 est localisé au sud du bourg de la commune de Léon, dans un contexte de sylviculture.

Les landes à Fougère aigle et Molinie constituent l'habitat dominant du site d'étude. Cette formation découle d'un déboisement de plantation de pins. Cette succession « naturelle » (produit après une coupe forestière à blanc et remise à nu du substrat), s'exprime sous la forme d'un ourlet dominé par la Fougère aigle, l'Avoine de Thore et la Molinie bleue. Cet habitat présente un enjeu de conservation faible du point de vue floristique. IL est également à noter la présence du Phytolaque d'Amérique dans l'habitat. Concernant la faune, un cortège entomologique commun est présent, comprenant des orthoptères (Grande Sauterelle verte, Grillon champêtre, Ephippigère des vignes, Grillon des bois, Criquet noir-ébène, Caloptène ochracé, Criquet des pâtures, decticelle côtière, Decticelle chagrinée), des lépidoptères (Azuré du Trèfle, Fadet commun…), un odonate en chasse (Orthétrum réticulé), des Cigales sur les arbres épargnés (Cigale grise, Cigalette argentée). Le Lézard des murailles, commun mais protégé est également présent dans cet habitat. Pour les oiseaux, une coupe à blanc n'est pas complétement dépourvue d'intérêt et peut accueillir par exemple le Troglodyte mignon (commun mais protégé) qui peut se satisfaire d'un tas de débris de bois pour y nicher. En outre, au sud et en dehors du site, la Fauvette pitchou, une espèce classée « En Danger » à l'échelle nationale, a été contactée au niveau d'une zone où l'Ajonc d'Europe est davantage exprimé. Dans la mesure où l'espèce a été observée en dehors du site, celle-ci ne confère pas d'enjeu au site bien qu'à l'avenir, en fonction de l'évolution de la lande, l'espèce puisse possiblement s'y reproduire.

Au nord-ouest, le terrain accueille une nouvelle plantation de Pin maritime. Les individus de faible hauteur (strate arbustive), côtoient des espèces de landes comme l'Ajonc d'Europe et la Fougère aigle. Une attention particulière devrait être portée sur le Robinier faux-acacia, espèce exotique envahissante, présente sur cet habitat. Cet habitat, voué à évoluer en tant que plantation de Pin maritime est à enjeu très faible pour la flore. La plantation de pins récente représente un habitat de reproduction potentiel pour la Fauvette pitchou, contactée hors site plus au sud. Bien que l'espèce n'ait pas été observée au niveau de cet habitat, elle est susceptible de s'y reproduire conférant un enjeu fort à celui-ci.

Une voirie traverse le site de l'est vers l'ouest pour desservir les habitations localisées au nord du secteur.

➡ **Enjeu biodiversité : Très faible à fort** (plantation récente de pins)

Le site présente une sensibilité forte au niveau de la récente plantation de pins du fait de la nidification potentielle de la Fauvette pitchou. Mis à part, cet habitat anthropique, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore. La coupe rase, en fonction de son évolution, pourrait néanmoins dans un avenir proche, être favorable à la Fauvette pitchou.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

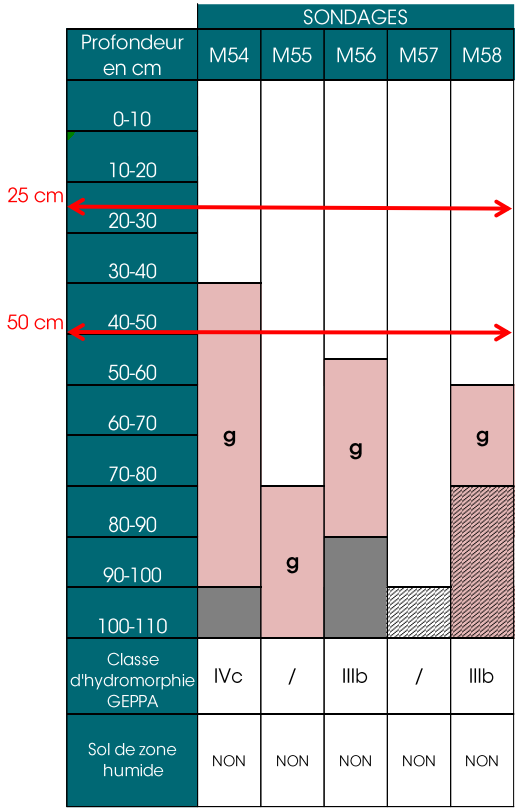
LEON : SECTEUR 16 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 46 850 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 5 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés et rédoxiques (PODZOSOLS MEUBLES plus ou moins rédoxiques). 4 des 5 sondages montrent un horizon rédoxique, mais les profondeurs d'hydromorphie ne permettent pas le rattachement à une catégorie humide du GEPPA.

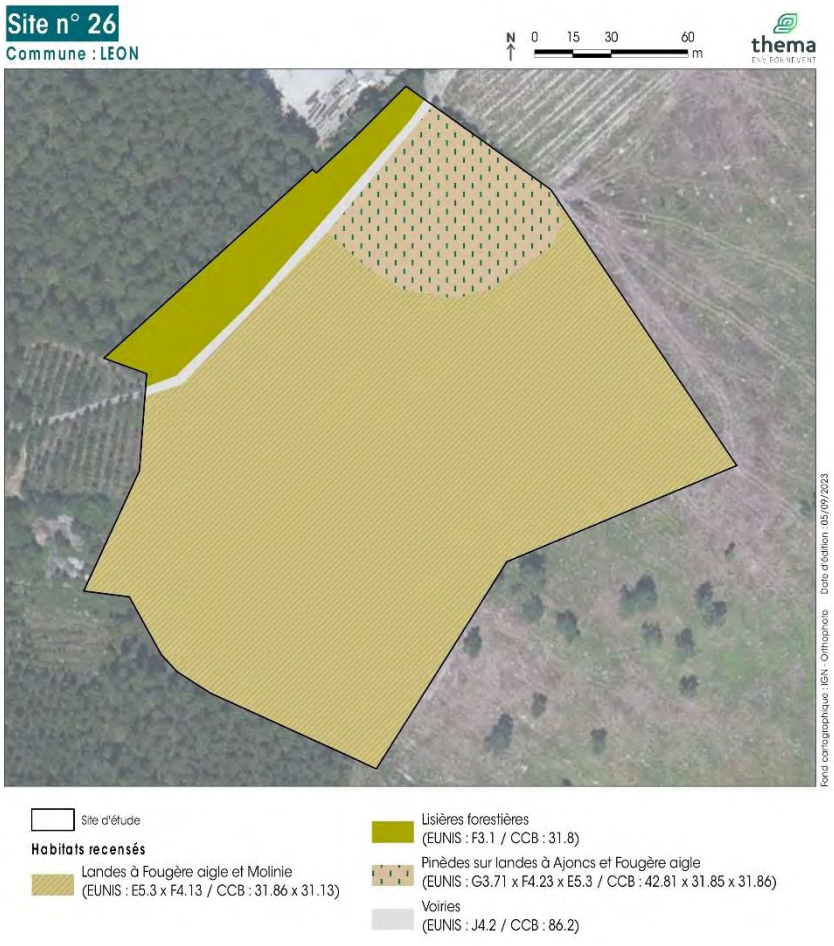


Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 26 (2AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle et Molinie, lisières forestières, pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, voiries.

Le secteur 26 se situe en continuité du secteur 16 (vers le sud-ouest), au sud du centre-ville de Léon. IL évolue dans un contexte sylvicole.

Dans le prolongement du secteur 16, les landes à Fougère aigle et Molinie constituent l'habitat majoritaire du secteur 26. Ce milieu typique des recolonisations après la coupe d'une plantation de pin est dominé par la Fougère aigle, en cohabitation avec la Molinie bleue, la Bruyère cendrée et l'Avoine de Thore. Habitat de transition, il présente un faible enjeu. Une espèce exotique envahissante est observée dans la lande : le Phytolaque d'Amérique. Cet habitat comporte un cortège entomologique commun (voir secteur 16). De plus, le Tarier pâtre, un oiseau des milieux ouverts « quasi-menacé » à l'échelle national a été observé (reproduction certaine). Cet habitat présente un enjeu faible.

Au nord du site d'étude, il reste un patch de pinède sur landes à Ajoncs et Fougère aigle. Ce milieu recouvrait vraisemblablement l'entièreté de la parcelle avant la coupe rase. Il s'agit d'une formation arborée dominée par le Pin maritime et dont la sous-strate peut se rattacher aux landes sèches dégradées (communes dans la région). On retrouve notamment des espèces communes comme la Fougère aigle, la Bruyère cendrée, l'Ajonc d'Europe et l'Avoine de Thore. Cet habitat a un très faible enjeu de conservation pour la flore. Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Le Criquet des Ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacée, à surveiller) est potentiellement présent dans cet habitat. Un enjeu faible est attribué à cet habitat pour la faune.

De l'autre côté de la voirie, au nord, une lisière forestière marque la transition entre la voirie et le boisement de pin (hors site d'étude). La Fougère aigle est prépondérante sur cet habitat transitoire, qui accueille également des espèces de landes comme l'Ajonc d'Europe et la Bruyère cendrée. Une vigilance vis-à-vis du Phytolaque d'Amérique semble pertinente pour éviter la colonisation du milieu. La lisière forestière est favorable à des oiseaux communs et protégées comme le Pouillot véloce ou le Grimpereau des jardins. De plus, il est favorable au Criquet des Ajoncs. De même, des reptiles communs comme le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles peuvent y vivre. La lisière forestière présente un faible enjeu de conservation.

➡ Enjeu biodiversité : Très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes, bien que certaines soient protégées (oiseaux, reptiles).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

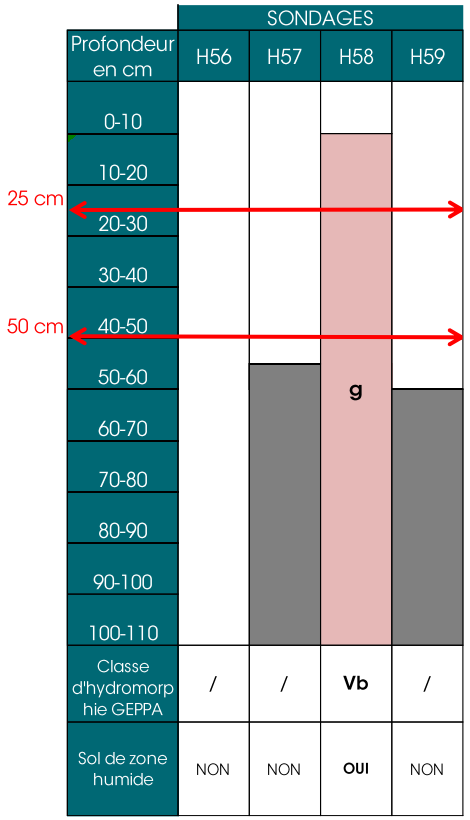
LEON : SECTEUR 26 (2AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 36 890 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation, malgré la présence d'une espèce inscrite à l'annexe II table B (Molinie bleue).

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés mettent en évidence un sol caractéristique des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés et plus ou moins rédoxiques (PODZOSOL MEUBLE, DURIQUE et HUMO-DURIQUE, voire REDOXISOL). Le sondage H58 montre un sol de zone humide (catégorie Vb du GEPPA). Le sondage H57 montre quant à lui un PODZOSOL HUMO-DURIQUE. Bien que ce sol ne comporte pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide.

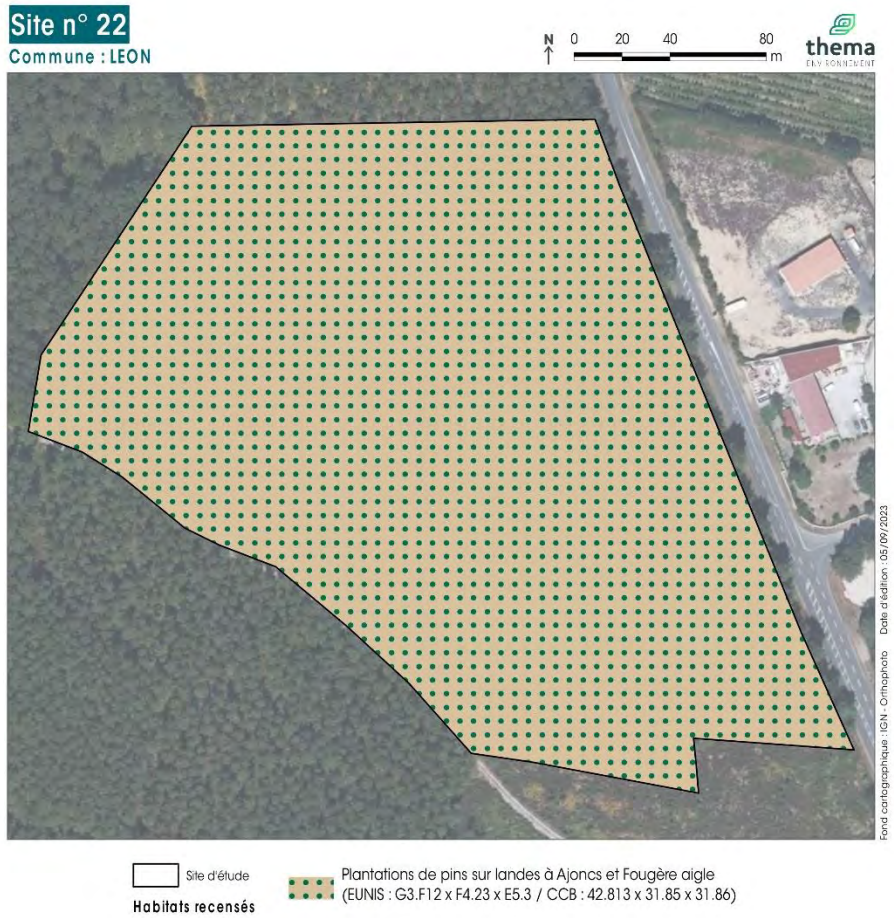


Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides. Néanmoins, il faut envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur l'emprise totale de la zone humide compte tenu de la nature du sol au droit du sondage H57.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEON : SECTEUR 22 (1AUX)



Occupation du sol : Plantations de pins sur landes à ajoncs et Fougère aigle.

Le secteur 22, au sud de la commune de Léon, est en bordure de la D16, dans un contexte de monoculture du Pin. Le site est composé d'une plantation de pins.

D'origine artificielle, la plantation de pins est un habitat extrêmement commun dans les landes gasconnes. La culture de ces arbres favorise l'acidification des sols et la perte de fertilité, entretien le développement d'une lande au profit d'une végétation de sous-bois. C'est pourquoi la Fougère aigle et l'Ajonc d'Europe dominent la strate arbustive. Cet habitat, d'origine anthropique et commun en région a un enjeu très faible.

Concernant la faune, la plantation de pins mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classé « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Parmi les insectes, on retrouve des cigales (Cigale grise et Cigalette argentée) et des orthoptères dont le Grillon des bois et le Criquet des Ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacée, à surveiller). Un enjeu faible est attribué à cet habitat pour la faune.

La pinède sur landes à ajoncs et Fougère aigle, occupe tout le site d'étude. Cet habitat est dominé par le Pin maritime, en strate arborée et par la Fougère aigle et l'Ajonc d'Europe en sous-strate. La diversité floristique y est relativement faible et représentée par des espèces des milieux forestiers (Lierre grimpant, Houblon lupulin, Ronce ligneuse, Garance voyageuse), ainsi que quelques graminées (Houlque laineuse, Fromental élevé et Agrostide capillaire). Cet habitat, qui ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore est à enjeu très faible.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site présente une sensibilité très faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes, bien que certaines soient protégées (oiseaux).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

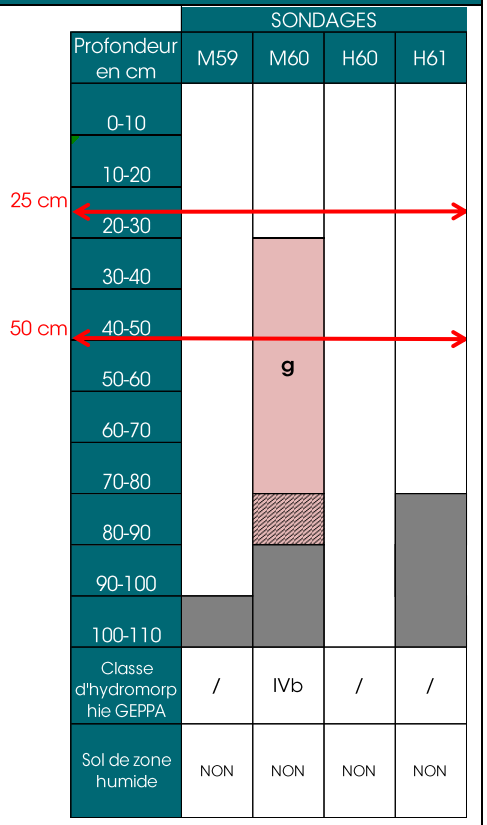
LEON : SECTEUR 22 (1AUX)



Zones humides : Sur ce site d'environ 58 460 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés, et à compléter les deux sondages réalisés par le bureau d'études TERRA, par la réalisation de 4 sondages pédologiques.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés et parfois rédoxiques (PODZOSOLS MEUBLES, DURIQUES). 1 sondage montre un horizon rédoxique, mais la profondeur d'hydromorphie ne permet pas le rattachement à une catégorie humide du GEPPA.

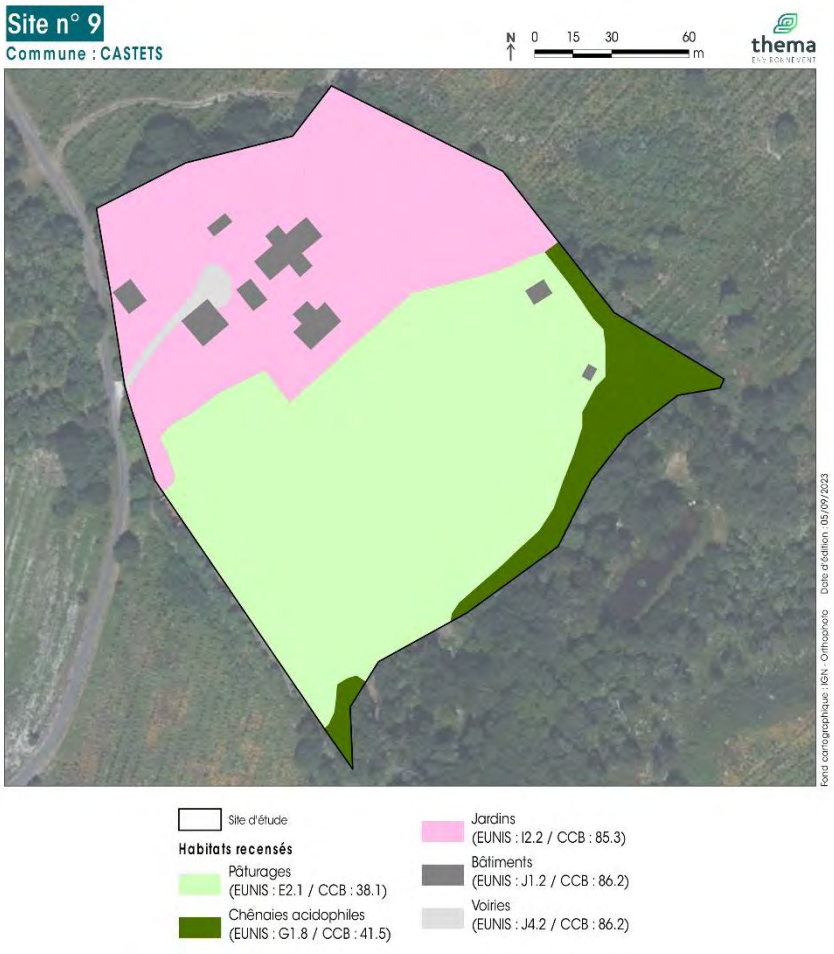


Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 9 (NEQ)



Occupation du sol : Pâturages, chênaies acidophiles, jardins, bâtiments, voiries.

Au nord-ouest de la commune de Castets, le site 9 est une chambre d'hôte composée de jardins arborés et de pâturages équins.

La moitié nord du secteur est occupée par les bâtiments du gîte dont une partie desservie par une voirie en grave. Un jardin arboré offre un cadre naturel avec pelouse et plantation ornementale (Herbe de la pampa, Mimosa argenté, Glycine, Lavande, Laurier rose, Hortensia, etc.). Ces habitats anthropisés ont un très faible enjeu de conservation. Concernant la faune, on y retrouve un cortège entomologique commun comprenant notamment des orthoptères (Criquet noir-ébène, Decticelle bariolée, Criquet des pâtures…). Cet habitat anthropisé présente surtout un intérêt pour les oiseaux avec la présence d'espèces généralistes (Pouillot véloce, Pinson des arbres, Mésange bleue), des jardins (Verdier d'Europe, Serin cini, Rougequeue à front blanc) et des habitats arborés (Grimpereau des jardins, Mésange huppée). Parmi eux, le Verdier d'Europe et le Serin cini sont classés « vulnérables » à l'échelle nationale ce qui confère un enjeu modéré à cet habitat.

Les bâtiments quant à eux offrent un milieu de nidification pour des espèces inféodées aux bâtis à l'instar du Moineau domestique et du Rougequeue noir contactés sur site, des espèces communes mais protégées. Les milieux bâtis présentent un enjeu de conservation faible.

Au sud, les pâturages équins dominent. Ces grands espaces sont principalement composés d'espèces herbacées telles que l'Anthémide, la Patience petite-oseille, le Pourpier potager, la Tubéraire tachetée et la Houlque laineuse. On y trouve quelques insectes communs : Tircis (en lisière avec le boisement), Citron, Grande Sauterelle verte, Lepture fauve , Criquet duettiste, Criquet des pâtures, Cuivré commun…). Cet habitat régulièrement piétiné a un enjeu de conservation très faible.

En bordure sud-est, une chênaie acidophile marque la limite du site d'étude. Cette formation arborée dominée par le Chêne pédonculé en association avec du Châtaignier, présente une sous-strate assez pauvre avec la Ronce ligneuse et le Lierre grimpant. Cet habitat boisé, peu commun dans les landes, présente un enjeu faible pour la flore. Par ailleurs quelques individus de Robinier faux-acacia (espèce invasive) ont été observés sur l'habitat. Dans cet habitat, plusieurs oiseaux communs généralistes ou des boisements pourraient nicher, de même que certains oiseaux de jardins comme le Chardonneret élégant, classé « vulnérable » en France. Un enjeu de conservation modéré est attribué à cet habitat.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (jardin arboré et chênaie)

Mis à part le jardin arboré et la chênaie qui présentent un intérêt pour des oiseaux de jardins en déclin comme le Chardonneret élégant, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 9 (NEQ)



Zones humides : Sur ce site d'environ 33 330 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 6 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés et plus et parfois rédoxiques (PODZOSOL MEUBLE, DURIQUE et HUMO-DURIQUE, voire rédoxique). Le sondage M4 montre un sol rédoxique mais qui ne caractérise pas une zone humide. Les sondages M2, M3, H3 et H4 montrent des PODZOSOLS HUMO-DURIQUES. Bien que ces sols ne comportent pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide.

	SONDAGES					
Profondeur en cm	M2	M3	M4	H3	H4	H5
0-10						
10-20						
20-30						
30-40						
40-50						
50-60						
60-70						
70-80						
80-90						
90-100						
100-110						
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON

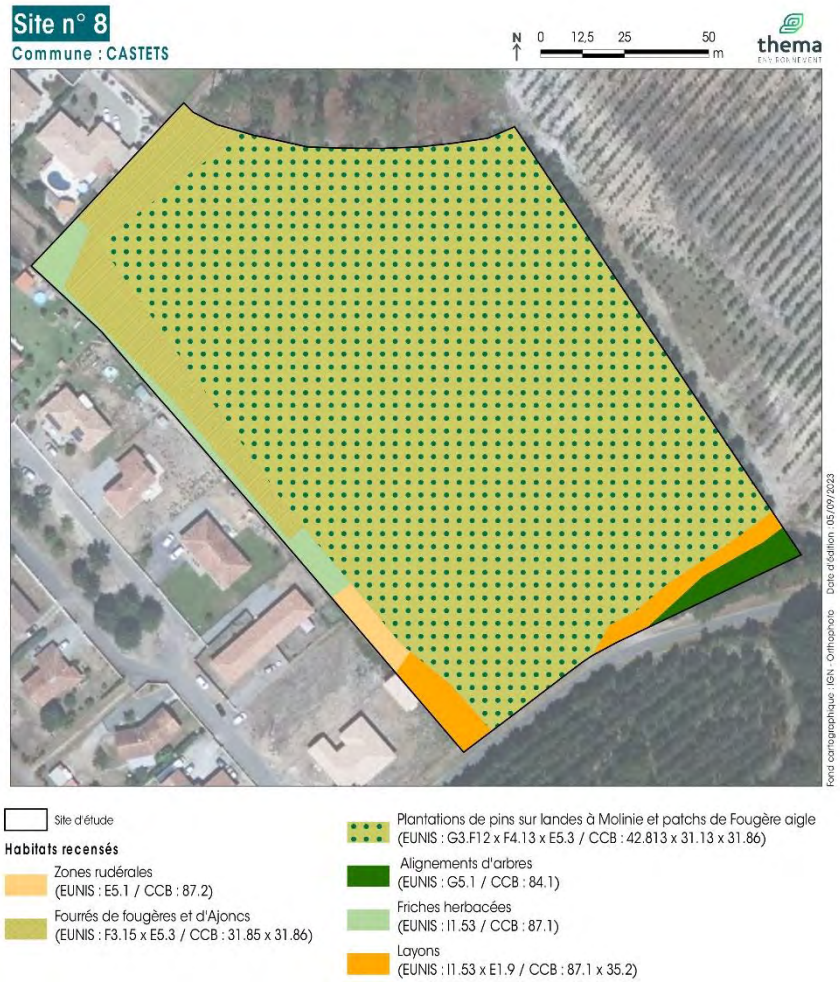
25 cm
50 cm
g

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides. Néanmoins, il faut envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur l'existence d'une zone humide compte tenu de la nature des sols au droit des PODZOSOLS HUMO-DURIQUES.

➡ Enjeu zone humide : probable

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 8 (1AU)



Occupation du sol : Zones rudérales, fourrés de Fougère et d'Ajoncs, plantations de pins sur landes à Molinie et patch de Fougère aigle, alignements d'arbres, friches herbacées, layons.

Le secteur 8 est localisé au nord-est du centre-ville de Castets, à proximité de l'A63. Un lotissement est établi à l'ouest du site tandis que l'est est globalement occupé par des milieux naturels ou cultivés. Le site correspond en majorité à une plantation de pins.

Habitat dominant, la plantation de pins est relativement récente. Les individus de Pin maritime, plantés linéairement, sont à un stade de croissance médian. L'acidité générée par cette plantation engendre une sous-strate du type lande avec une dominance de Bruyère cendrée, Molinie bleue et Ajonc d'Europe et par endroits, des patchs de Fougère aigle. Concernant la faune, la jeune plantation de pins représente un milieu de reproduction potentiel pour des espèces généralistes et des milieux boisés (ex : Pouillot véloce, Troglodyte mignon…), des espèces communes mais en majorité protégées. La diversité en arthropode est faible. On y trouve notamment le Tircis en vol, la Cigale grise sur les troncs, l'Ephippigère des vignes sur les fougères et l'Epeire diadème entre les branches. Cet habitat d'origine anthropique est à très faible enjeu de conservation.

Cette parcelle de sylviculture, est bordée au nord-ouest par un fourré composé de Fougère aigle et d'Ajoncs d'Europe, formant une strate arbustive dense. Du fait de la présence potentielle du Criquet des Ajoncs classé « P3 » (menacé, à surveiller), cet habitat présente un enjeu de conservation faible.

Dans les parties bordant la route (au sud-est), on observe une succession de milieu avec en premier lieu un layon. Ce milieu (que l'on retrouve au sud-ouest), forme des chemins empruntés pour accéder aux parcelles cultivées. Ce milieu présente un très faible enjeu de conservation botanique.

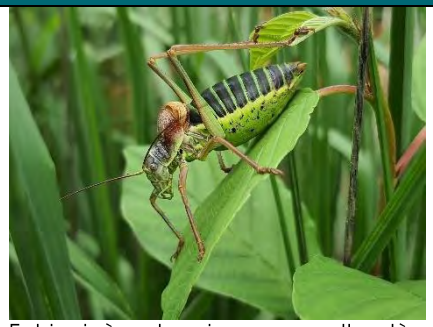
La zone rudérale prend la suite du layon avec une végétation adaptée aux environnements perturbés, dans le cas présent, piétinements et passage de véhicules, avec le Plantain lancéolé, le Pissenlit officinal et la Digitaire sanguine. Par ailleurs, deux espèces invasives sont observées sur cet habitat : le Paspale dilaté et l'Eleusine à trois épis. La zone rudérale à un très faible enjeu botanique.

Bordant les maisons, la friche herbacée complète la succession. Cette formation herbacée est composée d'espèces telles que la Fougère aigle, la Bruyère cendrée, la Jasione des montagnes, la digitaire sanguine et l'Agrostide capillaire. Cette zone fait probablement l'objet d'un entretien lié à sa proximité avec les habitations.

Dans ces habitats ouverts (layons, zone rudérale, friche herbacée), un cortège entomologique commun est présent, incluant des orthoptères (Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Criquet des pâtures…), des lépidoptères (Amaryllis, Azuré de la Bugrane, Piéride de la Rave, Cuivré commun,

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 8 (1AU)



Ephippigère des vignes, un orthoptère commun bien représenté dans les habitats buissonnants.

Azuré du Trèfle, Grand Nègre des bois, Gamma), un hémiptère (*Carpocoris mediterraneus atlanticus*). Ces habitats présentent un très faible enjeu de conservation pour la faune.

Enfin, à l'extrême sud-ouest, un alignement d'arbre marque la limite de la parcelle avec la route. Cet habitat est à conserver pour l'aspect paysager.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (frange arborée au Sud de la parcelle)

Le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

La frange boisée localisée à l'arrière de la parcelle est à préserver et à intégrer à l'aménagement global du site pour conserver l'intérêt faunistique du site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 8 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 23 160 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 4 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation, malgré la présence de trois espèces inscrites à l'annexe II table B (Molinie bleue, Bourdaine, Liseron des haies).

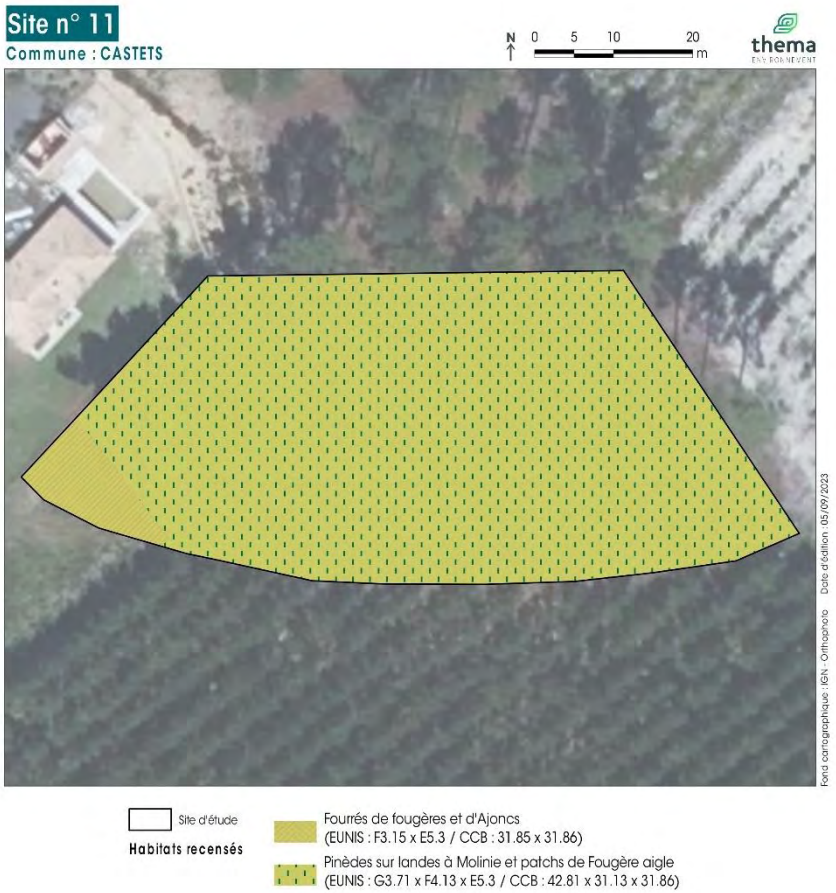
S'agissant du critère pédologique, les sondages ont été réalisés en 2022 par Thema environnement dans le cadre de précédents inventaires. Les sondages ont montré des PODZOSOLS MEUBLES ou des ARENOSOLS podzolisés, sans hydromorphie. Ces sols ne sont pas caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 11 (1AU)



Occupation du sol : Fourrés de fougères et d'Ajoncs, pinèdes sur landes à Molinie et patchs de Fougère aigle.

Le secteur 11 est dans le prolongement du secteur 8, au nord-est du centre-ville de Castets.

Cette parcelle de faible surface est occupée par une pinède sur landes à Molinie et patchs de fougère aigle. Cette formation, dominée par le Pin maritime, se développe sur une sous-strate typique des landes avec des espèces comme la Molinie bleue, l'Ajonc d'Europe, la Fougère aigle et la bruyère cendrée. Une espèce déterminante ZNIEFF est également présente : le Siméthide de Mattiazzi. Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat est à faible enjeu de conservation.

En limite ouest, on retrouve la formation de fourrés de fougères et d'Ajoncs décrite dans la fiche du secteur 8. Cet habitat dominé par la Fougère aigle et l'Ajonc d'Europe inclut également des lianes comme la Liseron des haies et la Ronce ligneuse, contribuant à densifier le milieu. Du fait de la présence potentielle du Criquet des Ajoncs classé « P3 » (menacé, à surveiller), cet habitat présente un enjeu de conservation faible.

➡ Enjeu biodiversité : faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 11 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 2900 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation, malgré la présence de deux espèces inscrites à l'annexe II table B (Molinie bleue, Liseron des haies).

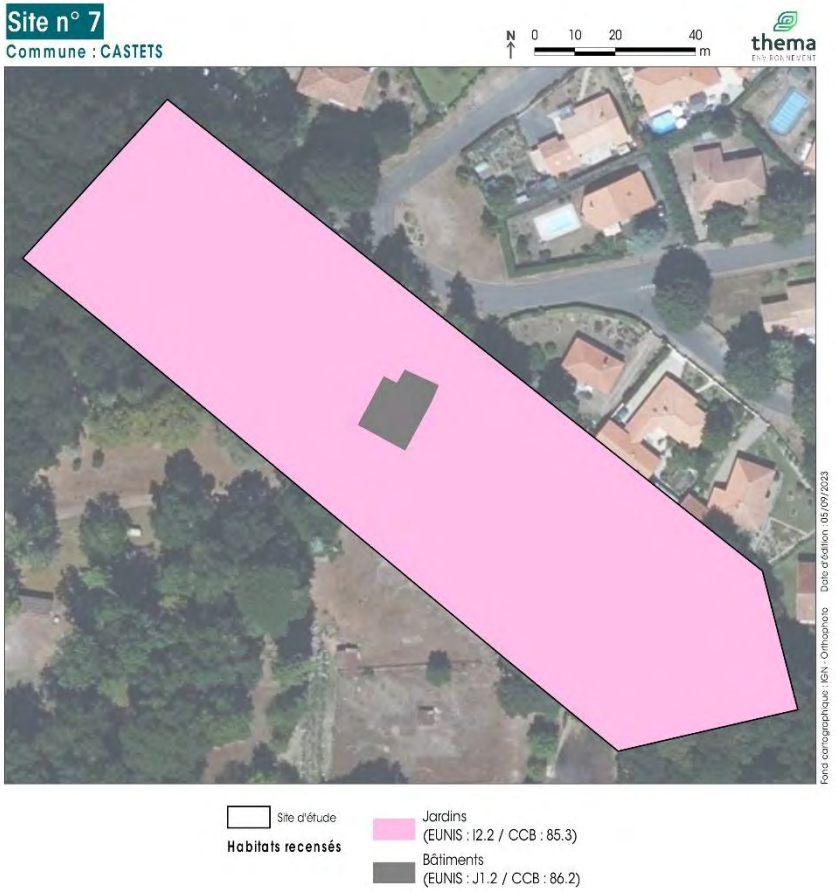
Les investigations pédologiques réalisées sur le secteur 8 immédiatement au sud de ce site peuvent raisonnablement être extrapolées à ce site qui ne comporte donc pas de zone humide.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques réalisés au sud immédiat ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 7 (1AU)



Occupation du sol : Jardins, bâtiments.

Au nord-ouest de la commune de Castets, le secteur 7 est une propriété située dans le lotissement de l'Adoue. Il se compose de bâtiments enclavés dans un jardin arboré.

L'ensemble du site est occupé par un jardin arboré. Ce jardin abrite de nombreuses essences telles que l'If commun, le Tilleul, le Platane, l'Erable plane, le Robinier faux acacia (espèce exotique envahissante), le Noisetier commun, le Châtaignier et le Chêne. Il est à noter que certains des individus observés sont de très beaux spécimens qu'il conviendrait de préserver.
La strate herbacée est relativement pauvre avec une espèce indiquée à la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine : le Phytolaque d'Amérique, qui sans intervention risque d'envahir la parcelle. D'un point de vue floristique, les jardins et bâtiments présentent un très faible enjeu de conservation.
Concernant la faune, ce jardin arboré offre des conditions de reproduction à plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (Mésange charbonnière, Pouillot véloce, Pie bavarde, Merle noir) et spécialistes des boisements (Roitelet à triple bandeau, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Gobemouche gris) voire à des oiseaux de jardins tel que le Verdier d'Europe, une espèce classée « vulnérable » à l'échelle nationale. Ainsi cet habitat présente un enjeu modéré.

Le bâtiment quant à lui, pourrait permettre la nidification d'espèces comme le Rougequeue noir ou le Moineau domestique, communs mais protégés. Cet habitat est à enjeu très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (jardin arboré)

En plus de présenter de très beaux individus de Chêne qu'il conviendrait de conserver d'un point de vue patrimonial, le jardin arboré est attractif pour des espèces d'oiseaux menacés tels que le Verdier d'Europe.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 7 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 11 330 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et ne sont pas podzolisés et ne comportent pas d'hydromorphie (BRUNISOL). Les sondages ne caractérisent pas de zones humides.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M34	H34
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 6 (1AU)



Occupation du sol : Mare temporaire, pelouses, haies monospécifiques, chênaies acidophiles dégradées.

Le secteur 6 est en plein centre-ville de Castets aux alentours des commerces de proximité. Le site correspond à une parcelle arborée, une pelouse encerclant une mare temporaire et une haie monospécifique marquant la limite avec la voirie.

Habitat dominant, la chênaie acidophile dégradée sert de pâturage équin ainsi que de terrain de cross. Cet habitat à la sous-strate réduite (Fougère aigle, Houlque laineuse, Muguet de mai, Lierre grimpant, Aubépine monogyne, Germandrée scorodoine, Géranium herbe à robert) se caractérise par une dominance du Chêne pédonculé. Cet habitat, peu commun dans les Landes est néanmoins dégradé par son usage (pâture et terrain de cross). Concernant la faune, ce jardin arboré offre des conditions de reproduction à plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (Corneille, noire, Rougegorge familier, Mésange charbonnière, Merle noir, Troglodyte mignon, Pinson des arbres), spécialistes des milieux arborés (Roitelet à triple bandeau, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot) et des oiseaux de jardins tel que le Chardonneret élégant, une espèce classée « vulnérable » à l'échelle nationale. Quant aux insectes, on y trouve des espèces communes comme le Tircis, la Grande Sauterelle verte, la Cigale grise, la Petite Biche, un coléoptère commun dans les Landes *Brachyderes lusitanicus*. En outre, un chêne mort comporte des trous d'émergence de coléoptères saproxylophages ressemblant à ceux du Grand Capricorne, un coléoptère protégé. Ainsi cet habitat présente un enjeu modéré.

La pelouse s'établit en bordure sud et est du boisement. Cet habitat est composé en grande partie d'espèces tolérantes aux sols sableux telles que la Tubéraire tachetée, la Patience oseille et d'espèces rases, adaptées aux piétinements : Piloselle, Achillée millefeuille, Potentille rampante, Pissenlit officinal. Cet habitat, aux espèces très communes, présente un très faible enjeu.

Au sud-ouest, une mare temporaire est observée, une végétation typique de cet habitat s'y développe avec le Callitriche, le Gaillet des marais, la Persicaire, le Jonc à fleurs aigües et le Lotier pédonculé. Elle présente toutefois un caractère dégradé visible à l'apparition d'une espèce exotique envahissante (Erigéron du Canada) qui à terme risque d'envahir complètement le milieu. Pour la faune, cet habitat représente un milieu de reproduction favorable à certaines espèces d'amphibien, notamment la Grenouille agile, la Grenouille rousse voire le Triton marbré, des espèces recensées sur la maille concernée (source : www.ra-na.fr). Il conviendrait d'effectuer des inventaires ciblés sur ce groupe durant la période favorable entre février et avril/mai. Un enjeu modéré est affecté cet habitat.

Pour finir, une haie de Laurier-cerise marque la limite sud-est de la propriété. Cet habitat, très pauvre en diversité floristique et d'origine anthropique à un très faible enjeu de conservation.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (chênaie et mare)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 6 (1AU)



Mare favorable aux amphibiens et odonates.



Arbre affecté par des coléoptères saproxylophages.

Le site présente un intérêt pour la reproduction des oiseux et des amphibiens avec la chênaie et la mare temporaire, des milieux qu'il conviendrait de conserver. Pour le reste, à savoir les pelouses, le site présente une sensibilité très faible vis-à-vis de la faune et de la flore, les espèces présentes étant communes à très communes.

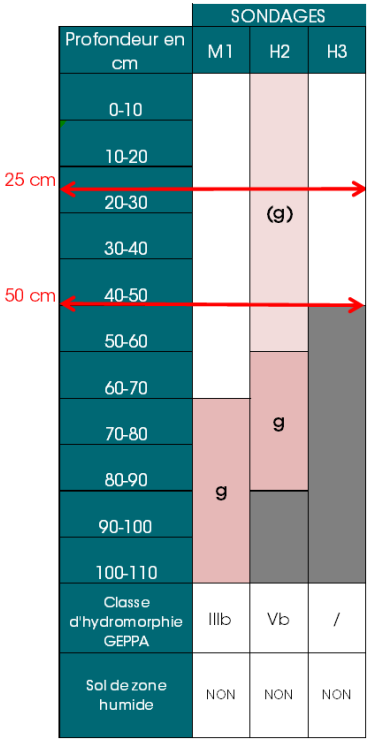
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 6 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 8600 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Sur le critère habitat, les habitats du secteur 6 sont listés comme potentiellement humide ou non répertoriés à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. L'ensemble de ces milieux ont donc fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclue par la présence d'une zone humide botanique sur le critère espèce au regard de la mare temporaire (recouvrement d'espèces hygrophiles supérieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).
En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère espèce : la mare temporaire, représentant une surface de 123 m².



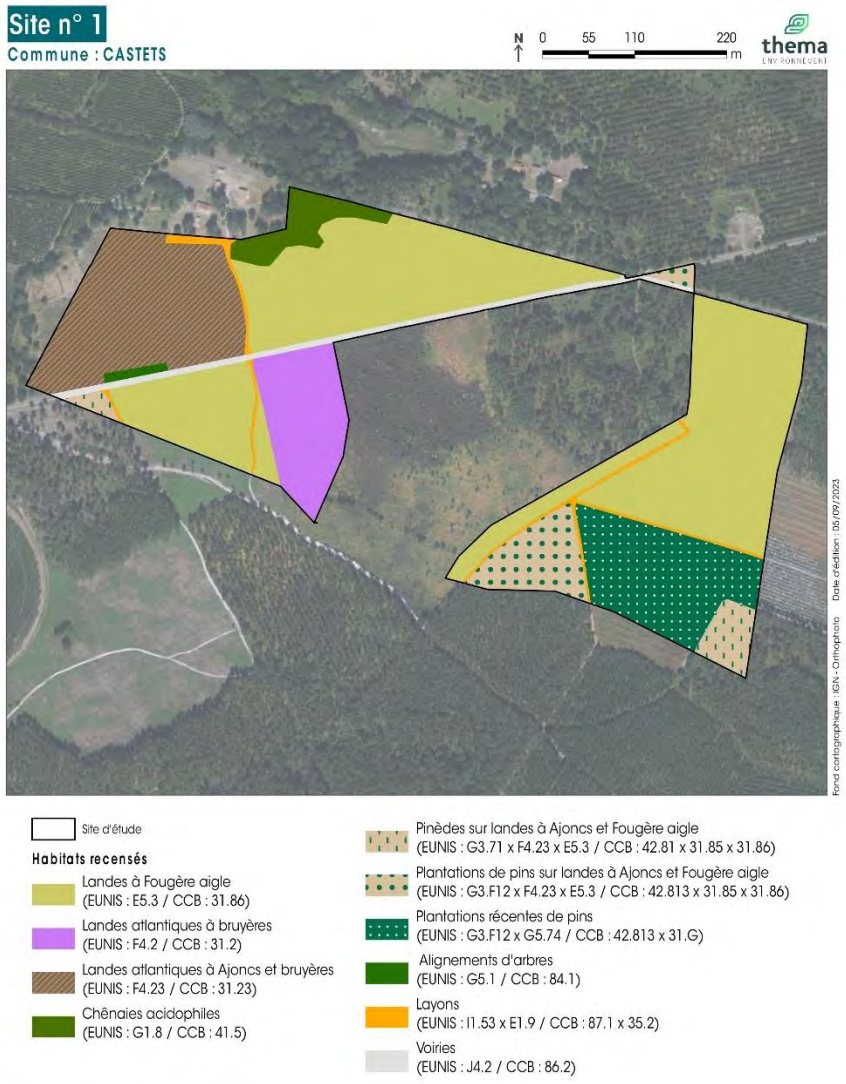
S'agissant du critère pédologique, les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations fluvio-éoliennes sableuses (formation de Castets). Les sondages montrent des sols podzolisés, non caractéristiques des zones humides (PODZOSOLS MEUBLES) et un sol hydromorphe, comprenant des horizons rédoxiques. Ces horizons rédoxiques se manifestent de manière ténue dans les horizons sableux de surface, et sont marqués par une abondance et une sur épaisseur des horizons organiques en surface. Sur ce sondage rédoxique (sondage H2 correspondant à un REDOXISOL) le rattachement à la catégorie Vb du GEPPA, qui s'avère caractéristique des zones humides, est possible.

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide ponctuelle couvre une superficie de 123 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence de sols caractéristiques des zones humides sur 2016 m², englobant les zones humides botaniques.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 1 (1AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, landes atlantiques à Bruyères, landes atlantiques à Ajoncs et bruyères, chênaies acidophiles, pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, plantations récentes de pins, alignements d'arbres, chemins, layons.

Le secteur 1 est localisé à l'ouest de la commune de Castets. Ce grand ensemble se compose de landes associées à des pinèdes et d'un réseau de layons permettant de se déplacer au travers. Le site est coupé en deux par la route de Camerade.

Une bonne partie du site est investie par des landes à fougère aigle. Cet habitat est caractéristique de la région et indique une perturbation du milieu, engendrant la dominance de la Fougère aigle par rapport aux autres espèces typiques des landes. On retrouve ainsi la Fougère aigle, la Bruyère cendrée, l'Ajonc d'Europe, la Bourdaine et la Callune commune pour les espèces à tendance arbustive. La strate herbacée est composée d'espèces typiques des landes gasconnes : Avoine de Thore, Andryale à feuille entières, la Tubéraire tachetée, la Jasione de montagne, etc. Dans la frange sud-ouest de cet habitat, au sud de la lande atlantique à ajoncs, deux individus de Fauvette pitchou ont été observés dans des buissons d'ajoncs au milieu des fougères. La Fauvette pitchou est une espèce classée « en Danger » à l'échelle nationale et pour laquelle l'Aquitaine et en particulier les Landes présentent une forte responsabilité régionale. Il se pourrait que l'espèce niche à cet endroit. Pour autant, l'habitat ne semble pas optimal et il pourrait s'agir d'individus en dispersion ou alimentation en provenance de la lande à ajoncs juste au nord, beaucoup plus favorable. La lande à fougères peut donc, par endroits, être favorable à l'espèce en fonction de l'expression de l'Ajonc d'Europe. Mais les potentialités restent limitées et la lande à ajoncs au nord-ouest est plus favorable, c'est pourquoi il est décidé de ne pas attribuer d'enjeu fort à cet habitat. A l'avenir, en fonction de la progression de l'ajonc, cette lande pourra devenir plus favorable pour l'espèce. On trouve néanmoins dans la lande à fougère le Criquet des ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain. Cet habitat, forme dégradée des landes thermophiles gasconne est à faible enjeu de conservation.

Une lande atlantique à Ajoncs et Bruyère se développe sur l'ouest du site. Cette formation est une succession végétale classique des landes de Gascogne. L'Ajonc d'Europe, la Callune commune et la Bruyère cendrée sont dominants, d'autres espèces complètent l'habitat avec la Bourdaine, l'Avoine de Thore, la Ciste. Cet habitat est très favorable à la Fauvette pitchou pour laquelle plusieurs individus ont été observés à cet endroit. En outre, le Tarier pâtre, « quasi-menacé » nationalement, a également été contacté dans la lande. Cet habitat est à fort enjeu de conservation.

Au nord du site, un reliquat de chênaie acidophile est observé. La strate arborée, de faible densité, est dominée par le Chêne pédonculé. La sous-strate est quasi-inexistante et constituée des mêmes espèces que celles composant les landes à Fougère aigle (Fougère aigle, Bruyère cendrée, Ajonc d'Europe, Bourdaine, etc.). Cet habitat, bien que rare en région, est relativement dégradé ; par conséquent l'enjeu attribué est faible.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 1 (1AU)



Lande atlantique à ajoncs, un des habitats typiques de la Fauvette pitchou dans les Landes de Gascogne. Plusieurs individus y ont été contactés.



Le Criquet des Ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain.

Le sud-est du site est occupé par des sylvicultures de Pins. Il y a une plantation mature avec des individus bien alignés, et une pinède moins entretenue, toutes deux évoluant sur une lande à Ajoncs et Fougère aigle. Concernant la faune, la pinède et la plantation de pins mature représentent un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Ces habitats artificiels ont un enjeu de conservation faible.

Dans les habitats ouverts (Landes à fougères, ajoncs et bruyères, layons), plusieurs espèces d'insectes ont été observées incluant des lépidoptères (Crambus de Malaga, Collier-de-corail, Gamma, Souci, Azuré du Trèfle, Citron, Cuivré commun, Azuré de la Bugrane, Amaryllis), des odonates en chasse (Anax napolitain, Cordulégastre annelé, Agrion porte-coupe, Orthétrum réticulé, Orthétrum bleuissant), des orthoptères (Criquet duettiste, Grillon champêtre, Criquet noir-ébène, Criquet des Ajoncs, Criquet des pâtures, Decticelle bariolée, Grande Sauterelle verte, Œdipode turquoise, Aïolope automnal), des coléoptères (*Cryptocephalus bilineatus*, Œdémère noble). Dans les habitats arborés, des cigales (Cigale grise, Cigalette argentée) ont été observées, A l'exception du Criquet des Ajoncs, ces espèces sont toutes communes et sans enjeu de conservation particulier.

Par ailleurs, les landes à Fougère aigle abritent une espèce exotique envahissante : le Robinier faux-acacia.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible a fort** (lande atlantique à ajoncs)

La lande atlantique à ajoncs présente un enjeu de conservation fort du fait qu'elle représente un habitat de reproduction typique pour la Fauvette pitchou. Mis à part ces habitats, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs. Il conviendra néanmoins de rechercher d'éventuels indices de reproduction de la Fauvette pitchou au sein de la lande à fougères.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 12 (2AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, plantations récentes de pins, layons.

Le secteur 12 est localisé à l'ouest de la commune de Castets, en prolongation est du secteur 1. Cette zone évolue dans un contexte de landes et de sylviculture et est à proximité d'une entreprise.

La partie nord du site est composée d'une lande à Fougère aigle. Cette formation évolue sur des linéaires bien tracés, témoignant d'une période transitoire entre l'exploitation d'une plantation de Pin (« récolte » des individus matures) et la plantation de nouveaux individus. Les espèces observées sont donc adaptées et quasi-exclusivement de la strate herbacée telles que la Fougère aigle, l'Agrostide capillaire, la Jasione des montagnes et la Ronce ligneuse. Dans la lande à fougère, le Tarier pâtre, « quasi-menacé » à l'échelle nationale, a été observé. Un enjeu de conservation faible est attribué à cet habitat.

Le sud-est du site est occupé par des sylvicultures de Pins, elles sont séparées des landes à Fougère aigle par un layon. L'extrémité sud est occupée par une pinède, avec des individus matures de Pin maritime tandis que la seconde partie est composée d'une plantation récente de Pin maritime, impliquant de jeunes individus et donc une formation plus arbustive. Les deux habitats évoluent sur une lande sèche dominée par l'Ajonc d'Europe et la Fougère aigle. Ces formations, d'origine anthropique et très commune en région Nouvelle-aquitaine ont un très faible enjeu de conservation. Concernant la faune, la pinède et la plantation de pins mature représentent un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Ces habitats artificiels ont un enjeu de conservation faible.

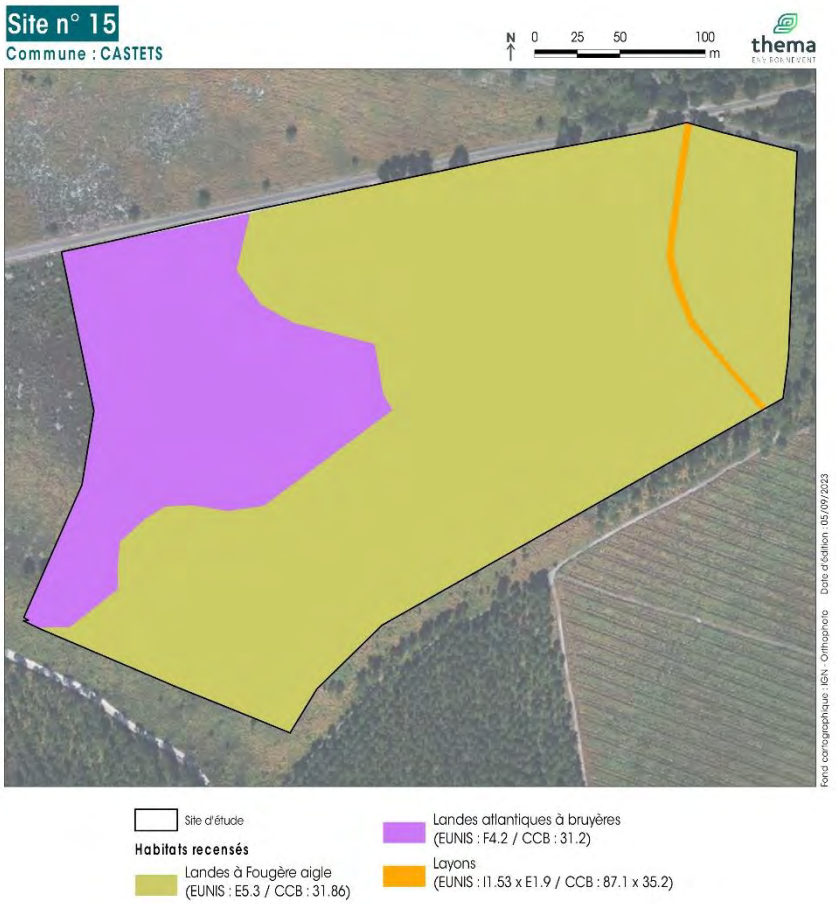
D'autre part, il est à noter la présence d'une espèce exotique envahissante sur le site : le Robinier faux-acacia (au sein des landes à Fougère aigle).

➡ Enjeu biodiversité : faible

Le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 15 (1AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, landes atlantiques à bruyères, layons.

A l'ouest de la commune de Castets, le secteur 15 est enclavé dans le secteur 1. Il est bordé au nord par la route de Camerade et au sud par des plantations de pins.

Les landes à Fougère aigle dominent le secteur, notamment sur la partie est. Cette formation herbacée est typique des landes perturbées ou indique qu'un boisement de pins occupait précédemment les lieux. En effet, la coupe rase d'une plantation de pin favorise le développement de la Fougère aigle, aux dépens des espèces classiques de landes (Ajonc, bruyère, etc…) dû à l'acidification du sol et la fertilisation pendant la culture des arbres.
Concernant la faune, la Fauvette pitchou a été contactée dans cet habitat. Il se pourrait que l'espèce niche dans cet habitat bien qu'il ne s'agisse pas de l'habitat optimal. L'espèce
Dans cet habitat, la Fauvette pitchou, une espèce classée « en Danger » à l'échelle nationale a été contacté. Il se pourrait que l'espèce niche à cet endroit. Pour autant, l'habitat ne semble pas optimal et il pourrait s'agir d'individus en dispersion ou alimentation en provenance d'un habitat plus favorable comme la lande atlantique à bruyère (traitée ci-après) qui comporte des ajoncs. La lande à fougères peut donc, par endroits, être favorable à l'espèce en fonction de l'expression de l'Ajonc d'Europe mais les potentialités restent limitées, c'est pourquoi il est décidé de ne pas attribuer d'enjeu fort à cet habitat. A l'avenir, en fonction l'évolution de l'habitat et de l'expression de l'ajonc, cette lande pourra devenir plus favorable pour l'espèce. En revanche, la lande à fougère peut être favorable au Tarier pâtre, classé « quasi-menacé » nationalement. L'enjeu de conservation des landes à Fougère aigle est donc faible.

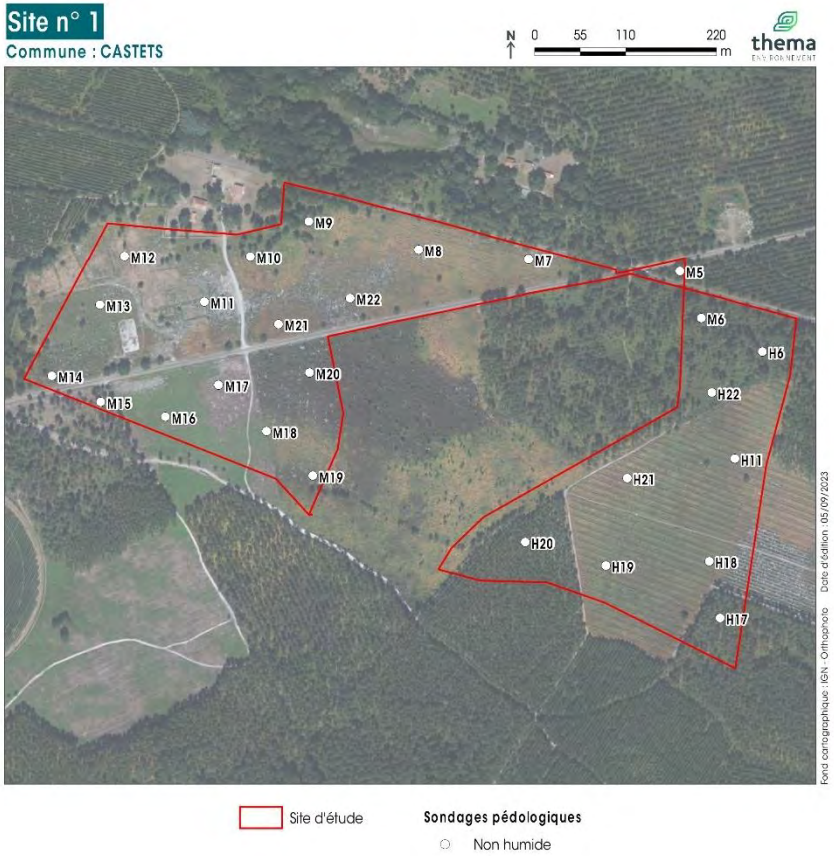
A l'ouest, on retrouve des landes sèches dominées par la Bruyère cendrée. Ces landes thermo-atlantique abritent une flore variée avec l'Ajonc d'Europe, la Tubéraire tachetée, l'Avoine de Thore… Comme évoqué précédemment, les buissons d'Ajonc d'Europe peuvent permettre la nidification de la Fauvette pitchou. Cet habitat présente un enjeu de conservation fort.

➡ **Enjeu biodiversité : faible à fort** (lande à bruyère)

Le site présente des potentialités concernant la nidification de la Fauvette pitchou. Cette potentialité se situe surtout dans la lande à bruyères bien que la lande à fougère puisse être aussi favorable à l'avenir en fonction de l'expression de l'Ajonc d'Europe.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 1, 12 ET 15 (1AU ET 2AU)



Zones humides : Sur ces sites cumulant environ 287 000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 35 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés. **Sur le secteur 15, les sondages pédologiques ont déjà été réalisés dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas.**

Concernant les zones humides botaniques, le secteur 1 abrite des habitats potentiellement humides ou non listés à l'annexe II, table B, par conséquent, le critère espèce doit être observé. Suite aux relevés floristiques, aucune zone humide botanique, sur critère espèces et habitat, n'est retenue sur le secteur 1, et ce, malgré la présence de deux espèces caractéristiques de zones humides (Bourdaine et Liseron des haies). En effet, ces dernières ne permettent pas un recouvrement de plus de 50% de l'habitat dans lequel elles ont été observées.

Le secteur 15 abrite des habitats potentiellement humides ou non listés à l'annexe II, table B, par conséquent, le critère espèce doit être observé.

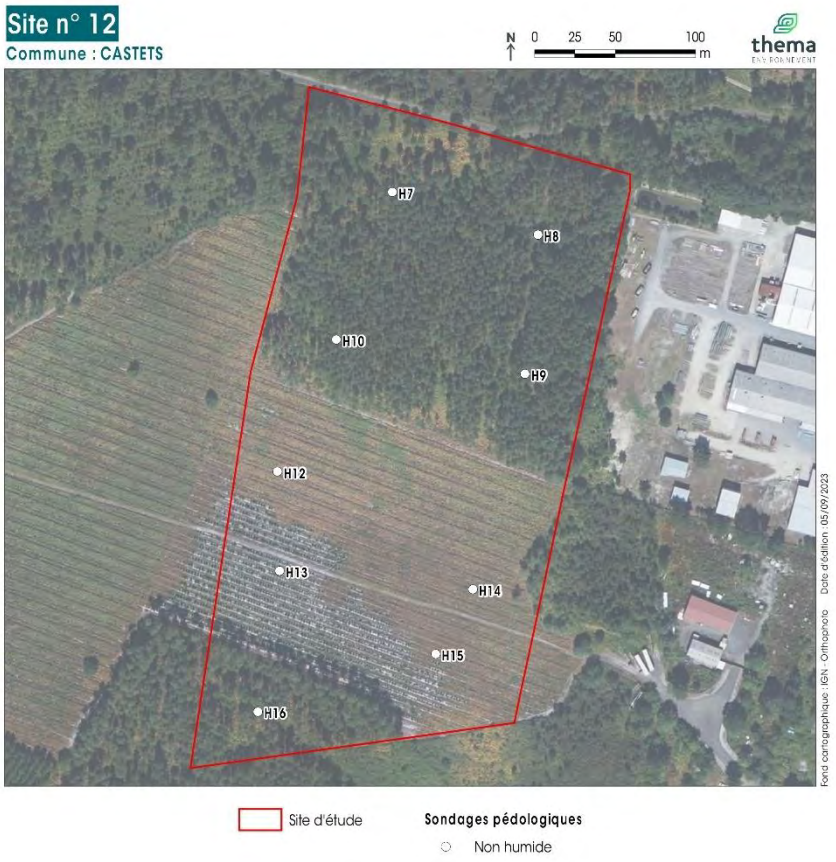
Les habitats identifiés sur le secteur 12 ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

Suite aux relevés floristiques, aucune zone humide botanique, sur critère espèces et habitat, n'est retenu sur les secteurs 1, 12 et 15, et ce, malgré la présence de deux espèces caractéristiques de zones humides (Bourdaine et Liseron des haies). En effet, ces dernières ne permettent pas un recouvrement de plus de 50% de l'habitat dans lequel elles ont été observées.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations de Castets). Les profils sont majoritairement sableux et podzolisés. On retrouve sur ce site plusieurs types de sols avec une podzolisation généralisée sur le site. Dans le détail des sols évolués nettement podzolisés correspondant à des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES. Un seul sondage met en évidence des horizons hydromorphes. Cette hydromorphie se manifeste par la présence de reconcentrations ferreuses sous forme de veines ocre. Cette ségrégation du fer sous forme oxydée est caractéristique d'engorgements temporaires et donc d'une hydromorphie rédoxique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEURS 1, 12 ET 15 (1AU ET 2AU)




PODZOSOL MEUBLE

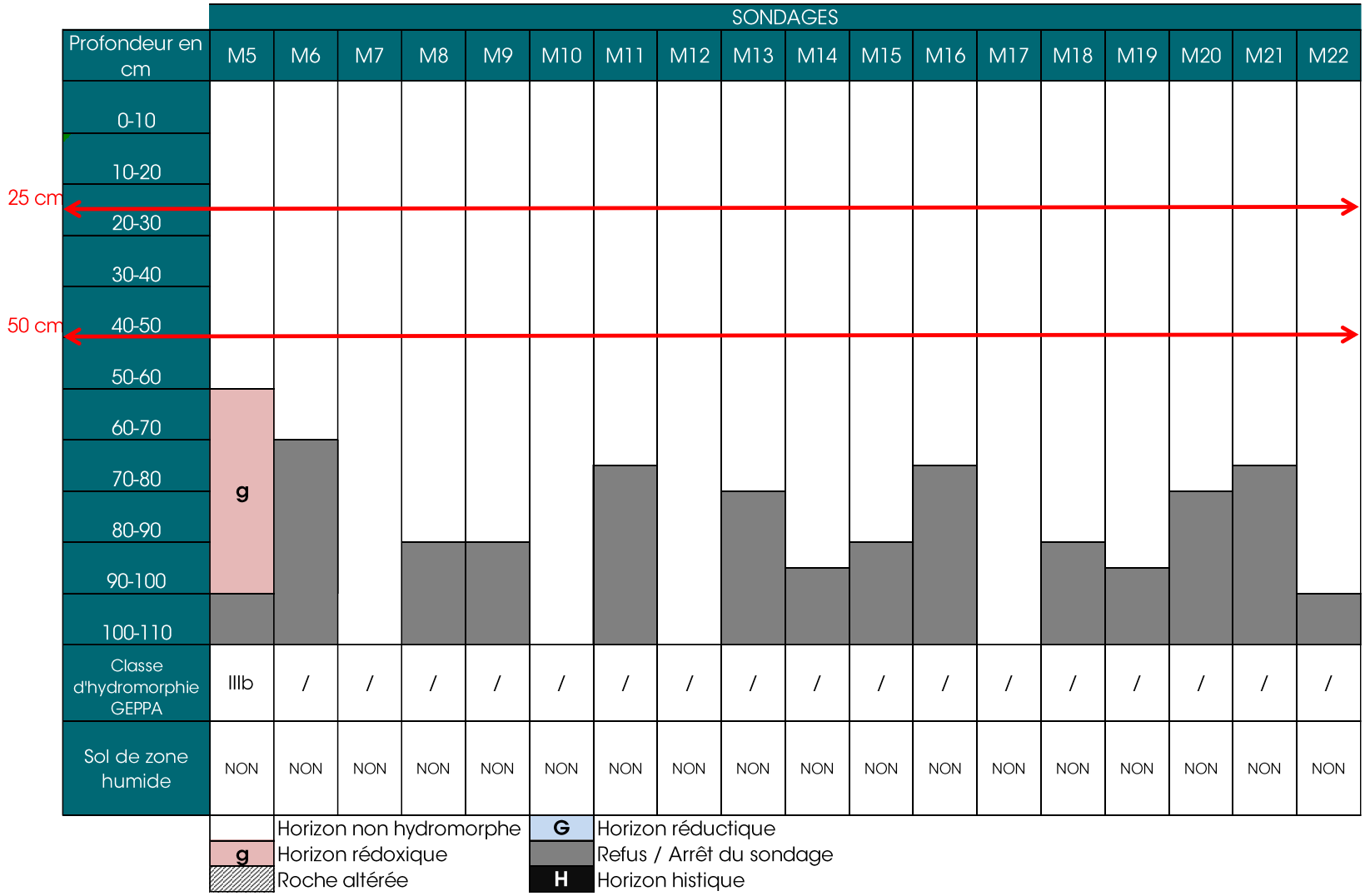

PDZOSOL DURIQUE

Dans tous les cas les sondages ne sont pas caractéristiques des zones humides car la profondeur d'apparition de l'hydromorphie ne permet pas le rattachement aux catégories « humides » du GEPPA. Les coupes synthétiques des sols du site sont reportées page suivante.

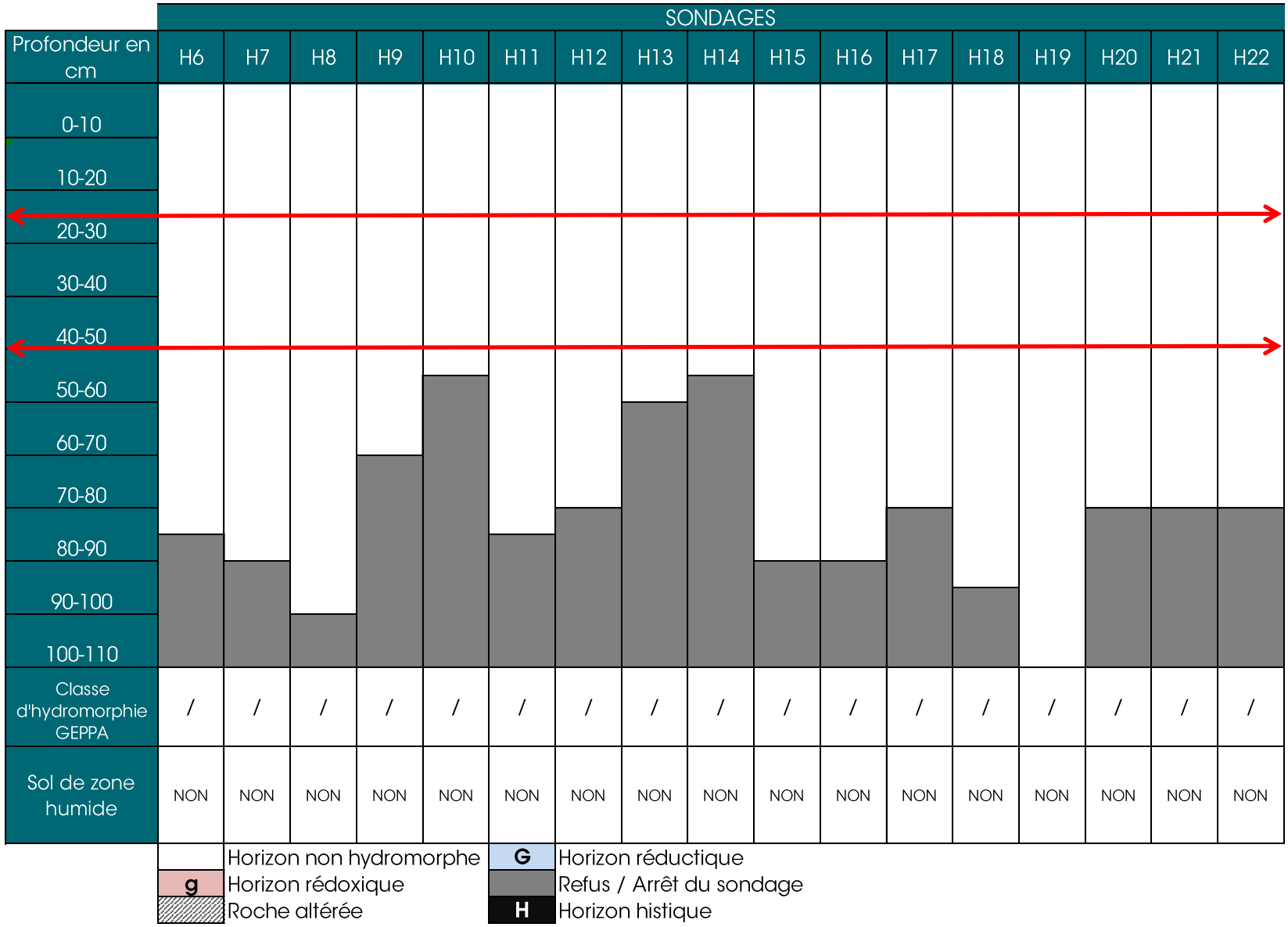
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 14 (NT)



Occupation du sol : Jardins.

A l'ouest du centre-ville de Castets, le secteur 14 se compose d'un jardin arboré clôturé.

Cet ensemble arboré est clôturé sur toute sa surface. Ce jardin présente une diversité d'essences ligneuses telles que le Chêne pédonculé, le Chêne liège, le Châtaignier commun et le Robinier faux-acacia. La partie nord dispose d'une sous-strate plus ou moins dense composée d'espèces typique des sous-bois comme le Houx, l'Aubépine à un style, le Fragon piquant, le Lierre grimpant et la Fougère aigle.

Cet habitat, bien qu'évoluant dans un contexte anthropique, à une diversité végétale et une formation végétale relativement peu commune en région Nouvelle-Aquitaine. Par conséquent un enjeu faible lui est attribué.

Quelques individus de Chêne liège ont été observés sur site, espèce déterminante de ZNIEFF, il conviendra de conserver ces spécimens en cas d'aménagement.

Par ailleurs, on notera la présence de deux espèces exotiques envahissantes avérées : le Robinier faux-acacia et la Prunier laurier-cerise.

Concernant la faune, plusieurs espèces communes mais en majorité protégées sont susceptibles de nicher dans cet habitat boisé. Parmi elles, des espèces généralistes (Mésange bleue, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Pie bavarde, Merle noir) et des espèces spécialistes des milieux arborés (Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Mésange huppée). Un enjeu faible concerne cet habitat.

➡ Enjeu biodiversité : faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant relativement communs, et les espèces présentes étant communes à très communes.

Le site présente toutefois de très beaux individus de Chêne liège qu'il conviendrait de conserver d'un point de vue patrimonial.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 14 (NT)



Zones humides : Sur ce site d'environ 22 400 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et ne sont pas podzolisés et ne comportent pas d'hydromorphie (BRUNISOL) pour le sondage M35, et podzolisés et sans hydromorphie (PODZOSOL MEUBLE) pour le sondage H37. Les sondages ne caractérisent pas de zones humides.

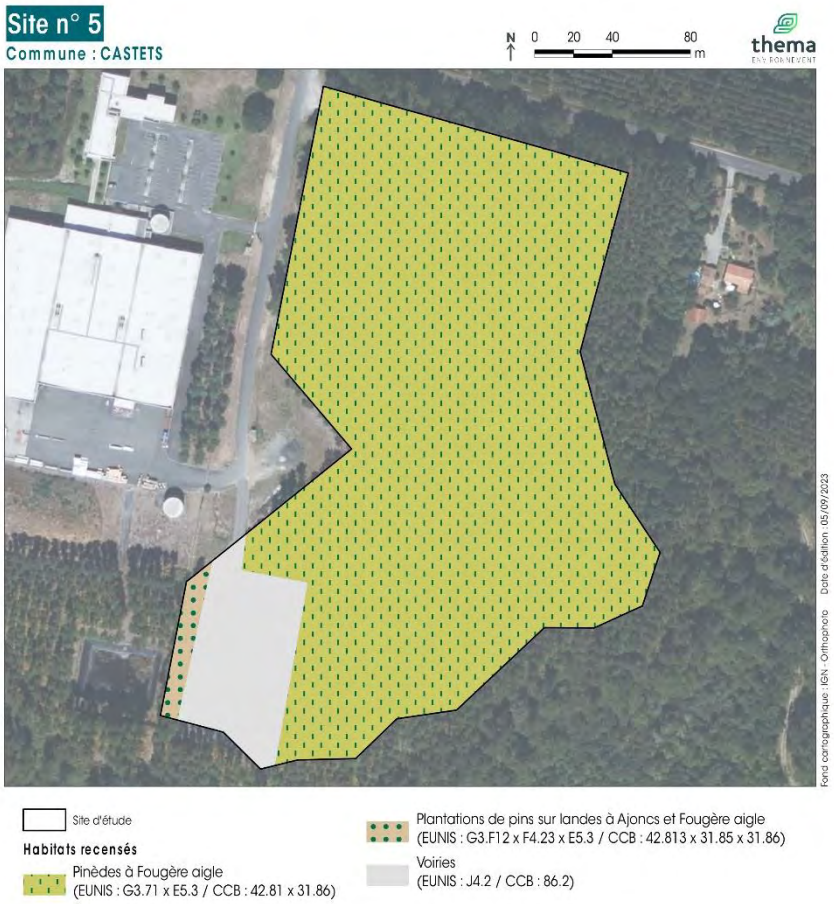
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M35	H37
0-10		
10-20		
20-30 (25 cm)		
30-40		
40-50 (50 cm)		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 5 (1AUY)



Occupation du sol : Pinèdes à Fougère aigle, Plantations des pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Voiries.

Localisé à nord-est de la commune de Castets, le secteur 5 s'inclut dans un massif de monoculture du Pin maritime, avec toutefois la présence d'une entreprise dans la partie sud-ouest. L'occupation du sol est par ainsi dominé par des formations arborées de Pin maritime. Le sous-bois se compose d'une sous-strate typique des landes sèches. On y retrouve en effet la Fougère aigle (espèce dominante), la Bruyère cendrée et l'Ajonc d'Europe. Ces habitats présentent un enjeu faible de conservation.

Finalement, une jeune plantation de Pin maritime s'intègre en partie au sud-ouest du site. La Fougère aigle et l'Ajonc d'Europe dominent la strate arbustive. Cet habitat, très peu étendu au sein de l'aire d'étude présente un faible enjeu de conservation. Cet habitat, d'origine anthropique et commun en région a un enjeu très faible.

Par ailleurs, on notera la présence d'une espèce exotique envahissante avérée : le Robinier faux-acacia.

Concernant la faune, la pinède et la plantation de pins mature représentent un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Un cortège entomologique commun est présent et comprend des lépidoptères (Tircis, Gamma, Phalène picotée, Fadet commun), des odonates en chasse (Sympétrum sanguin, Crocothémis écarlate), des orthoptères (Ephippigère des vignes, Decticelle bariolée), ou encore la Cigale grise. Ces habitats ont un enjeu de conservation faible.

L'étude réalisée par ETEN Environnement fait état de l'observation d'autres espèces communes sans enjeu particulier tel que le Geai des chênes, la Grive musicienne, le Merle noir, le Pic épeiche…

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs. L'inventaire effectué par ETEN environnement affecte également d'un enjeu faible l'aire d'étude du secteur 5. Notons que la chênaie rivulaire située au sud présente un enjeu de conservation modéré à fort d'après ETEN environnement mais n'est pas incluse dans l'aire d'étude du secteur 5 présenté ici.

➡ Enjeu biodiversité : faible

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 5 (1AUY)



Zones humides : Sur ce site d'environ 53 400 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 5 sondages pédologiques en compléments de 5 sondages déjà réalisés dans le cadre d'une précédente étude (Cabinet ETEN), et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et ne sont peu podzolisés et ne comportent pas d'hydromorphie (BRUNISOLS podzolisés). Les sondages ne caractérisent pas de zones humides.

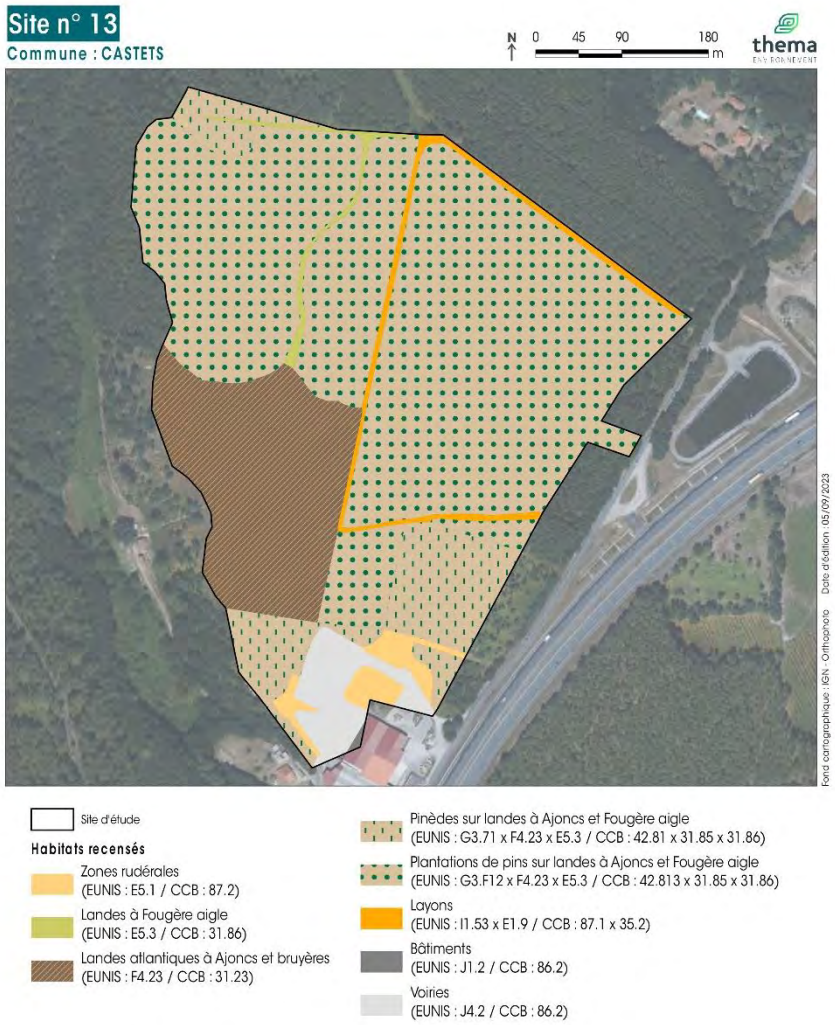
	SONDAGES				
Profondeur en cm	M36	M37	M38	H35	H36
0-10					
10-20					
20-30 (25 cm)					
30-40					
40-50 (50 cm)					
50-60					
60-70					
70-80					
80-90					
90-100					
100-110					
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 13 (1AUY)



Occupation du sol : Zones rudérales, landes à Fougère aigle, landes atlantiques à Ajoncs et bruyères, pinède sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, layons, bâtiments.

Le secteur 13, au sud-ouest de la commune de Castets, est établi à proximité d'une zone d'activité, de l'autoroute A63 et de sylvicultures. Le site est composé de formation de Pin maritimes, de landes et d'une entreprise.

Les plantations de pins occupent une grande surface du site. D'origine artificielle, cet habitat est extrêmement commun dans la région Nouvelle-Aquitaine. Ces cultures appauvrissent les sols et favorisent le développement de certaines espèces typiques des landes sèches telles que la Fougère aigle, l'Ajonc d'Europe et la Bruyère cendrée. Cette sous-strate est particulièrement dense pour la plantation de pins au nord-ouest du site qui est encore jeune. Cet habitat, d'origine anthropique et commun en région a un enjeu très faible.
Les parties plus ouvertes des plantations permettent le développement d'un ourlet de Fougère aigle assez dense. Cette formation a très peu de diversité floristique et est donc à très faible enjeu de conservation.

A l'extrémité nord, et au sud-est, c'est une pinède que se développe avec des individus de Pins maritimes plus espacés ainsi que la présence ponctuelle de quelques chênes. La sous-strate est similaire à celle des plantations de Pins. Cet habitat, qui ne présente pas d'enjeu particulier pour la faune et la flore est à enjeu très faible.

Concernant la faune, la pinède et la plantation de pins mature représentent un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée et plus rare en plaine, la Mésange noire, toutes deux classées « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Ces habitats artificiels ont un enjeu de conservation faible.

Une lande atlantique à Ajoncs et Bruyère se développe sur l'ouest du site. Cette formation est une succession végétale classique des landes de Gascogne et forme un habitat dense composé en majorité d'Ajonc d'Europe, de Fougère aigle, de Bruyère cendrée, d'Avoine de Thore, etc. Quelques individus de Pin maritime sont également présents spontanément et issus des cultures avoisinantes. La lande atlantique à ajoncs représente un habitat typique pour la Fauvette pitchou contacté à cet endroit. La Fauvette pitchou est une espèce classée « en Danger » à l'échelle nationale et pour laquelle l'Aquitaine et en particulier les Landes ont une forte responsabilité régionale. L'enjeu de cet habitat est fort.

Dans les milieux ouverts (lande, layons, lisière de pinède), on trouve un cortège d'invertébrés commun incluant des lépidoptères (Myrtil, Cuivré commun, Sphynx gazé…), des odonates en chasse (Orthétrum réticulé, Orthétrum bleuissant, Cordulégastre annelé), des orthoptères (Ephippigère des vignes, Criquet noir-ébène, Criquet des pâtures, Decticelle chagrinée, Grande Sauterelle verte…), des araignées (Epeire diadème, *Evarcha arcuata*).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 13 (1AUY)



En haut, lande à ajoncs favorable à la Fauvette pitchou.
En bas, dans ce même biotope, on trouve le Criquet des Ajoncs, classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain.



Le Codulégastre annelé, un odonate commun.

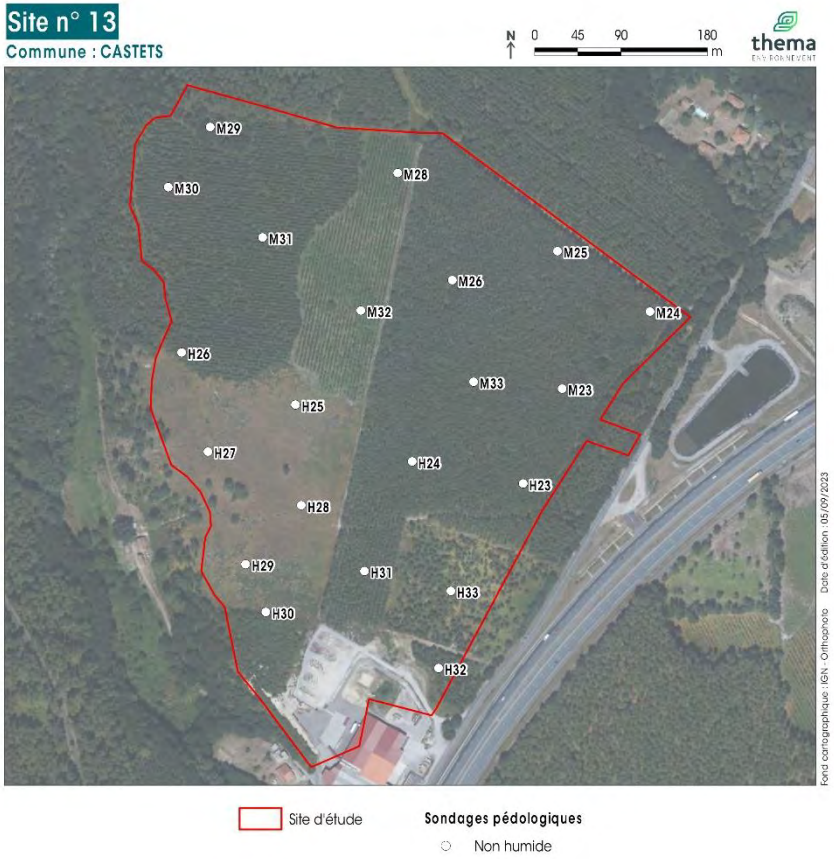
L'extrémité sud est occupée par le terrain d'une entreprise. Les espaces concernés sont utilisés en tant que zone de stationnement et voie de circulation.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à fort** (lande à ajoncs)

La lande atlantique à ajoncs présente un enjeu de conservation fort du fait qu'elle représente un habitat de reproduction typique pour la Fauvette pitchou. Mis à part ces habitats, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 13 (1AUY)



Zones humides : Sur ce site d'environ 245 000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 21 sondages pédologiques et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation, malgré la présence d'une espèces inscrites à l'annexe II table B (Molinie bleue).

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (sables des Landes).

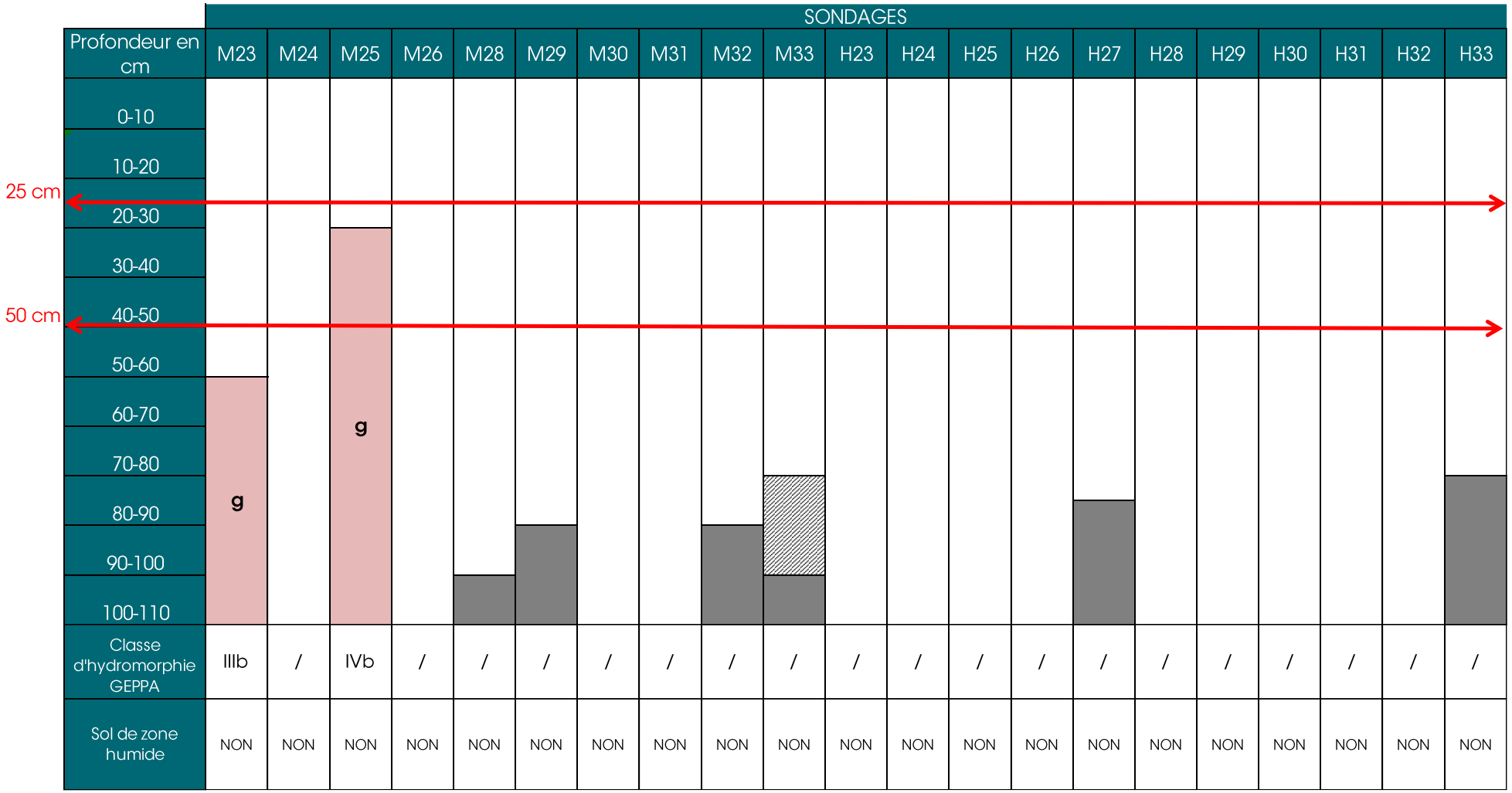
Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés. On identifie deux types de sols sur ce site, correspondant à des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES. Ces sols sont bien drainés et présentent rarement des signes d'hydromorphie. Sur certains profils, on constate l'apparition de veines ocre, correspondant à des reconcentrations de fer sous formes oxydée. Il s'agit ici d'une hydromorphie rédoxique, néanmoins celle-ci n'apparaît pas dans la partie superficielle du sol et ne permet donc pas de caractériser des sols de zone humides.

Les sondages ne caractérisent donc pas de zones humides. Les coupes synthétiques des sols du site sont présentées page suivante.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

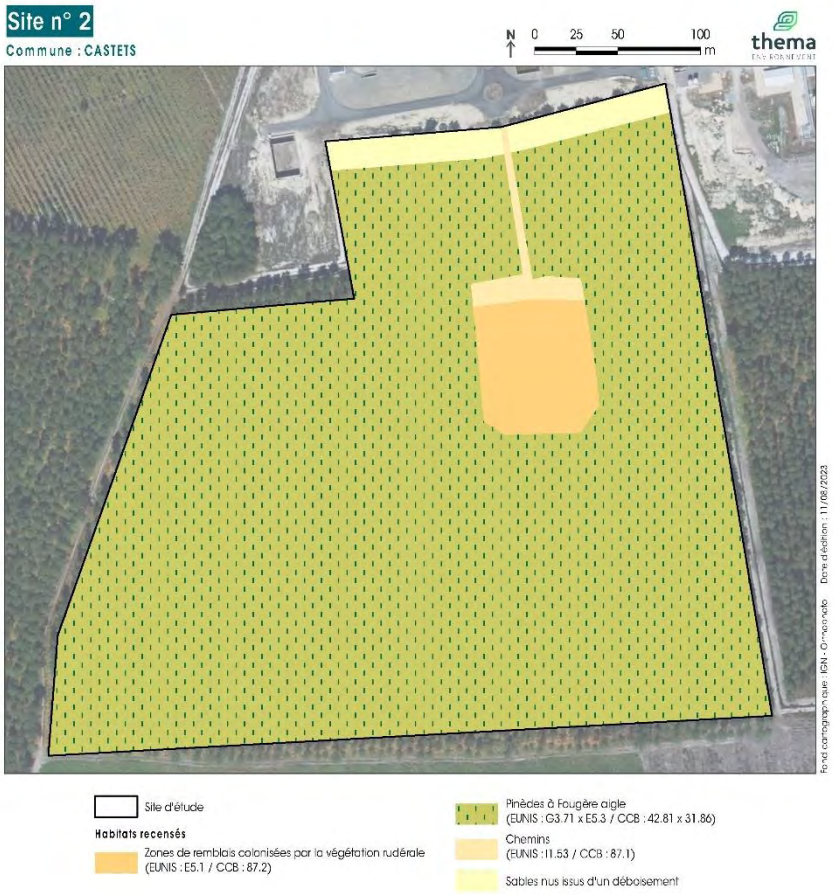
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Profondeur en cm	SONDAGES																				
	M23	M24	M25	M26	M28	M29	M30	M31	M32	M33	H23	H24	H25	H26	H27	H28	H29	H30	H31	H32	H33
0-10																					
10-20																					
20-30																					
30-40																					
40-50																					
50-60																					
60-70	g		g																		
70-80	g		g																		
80-90	g		g																		
90-100	g		g																		
100-110	g		g																		
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	/	IVb	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 2 (2AUY1)



Occupation du sol : Pinèdes à Fougère aigle, Zones de remblais colonisées par la végétation rudérale, Chemins, Sables nus issus d'un déboisement.

Ce secteur est localisé en périphérie sud de la zone industrielle de Castets. Au sud de l'entreprise Firmenich productions auquel les parcelles appartiennent.

Le secteur 2 se caractérise par un boisement de Pin maritime. Le sous-bois est soumis à un entretien régulier. La strate herbacée lorsqu'elle est présente, est peu diversifiée. Et largement dominée par une lande à Fougère aigle. Concernant la faune, les pinèdes matures sont un lieu de vie pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce) des milieux boisés (ex : Roitelet à triple bandeau) ou inféodées aux boisements de conifères comme la Mésange huppée. Sur le plateau landais, c'est dans ce type d'habitat que l'on retrouve la plus forte densité de Mésange huppée, une espèce classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») d'après la liste des oiseaux d'Aquitaine (LPO Aquitaine). Plusieurs espèces d'insectes ont été recensées. Parmi elles, des lépidoptères généralistes et des milieux semi-ouverts et boisés (Tircis, Mégère, Cuivré commun, Azuré des nerpruns, Phalène picotée, Collier-de-corail, Bombyx du chêne), la Cigale grise, l'Ephippigère des vignes et un coléoptère commun dans les Landes, *Brachyderes lusitanicus*. En outre, le Chevreuil européen fréquente le site, des traces ayant été observées. Cet habitat présente un enjeu faible.

Une zone de remblais est située au centre de la parcelle. Il s'agit de dépôts de terre, anciens et récents, sur une surface d'environ 5500 m². Ce milieu est colonisé spontanément par le Pin maritime, en strate arborée et arbustive. Une végétation rudérale généralement représentée par le Raisin d'Amérique (plante exotique envahissante potentielle) vient compléter le cortège floristique de cet habitat fortement remanié. Cet habitat d'origine anthropique présente un enjeu très faible.

Le nord de la parcelle est caractérisé par une bande de sables nus de quelques mètres de large, résultat d'un déboisement récent réalisé dans le cadre des mesures anti-incendie (zone pare-feu). Aucune végétation n'est présente pour le moment sur ce milieu, mis à part quelques reprises de Fougère aigle. Une vigilance est à apporter vis-à-vis d'une possible colonisation de ce milieu par le Raisin d'Amérique. Quant à la faune, cet espace est favorable au cycle de vie d'espèces d'insectes inféodées aux milieux sableux comme certains coléoptères faisant partie des Cicindelinae. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Le chemin qui mène à la zone de remblais, se constitue d'un substrat sableux nu, présentant les mêmes caractéristiques que l'habitat décrit ci-dessus.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

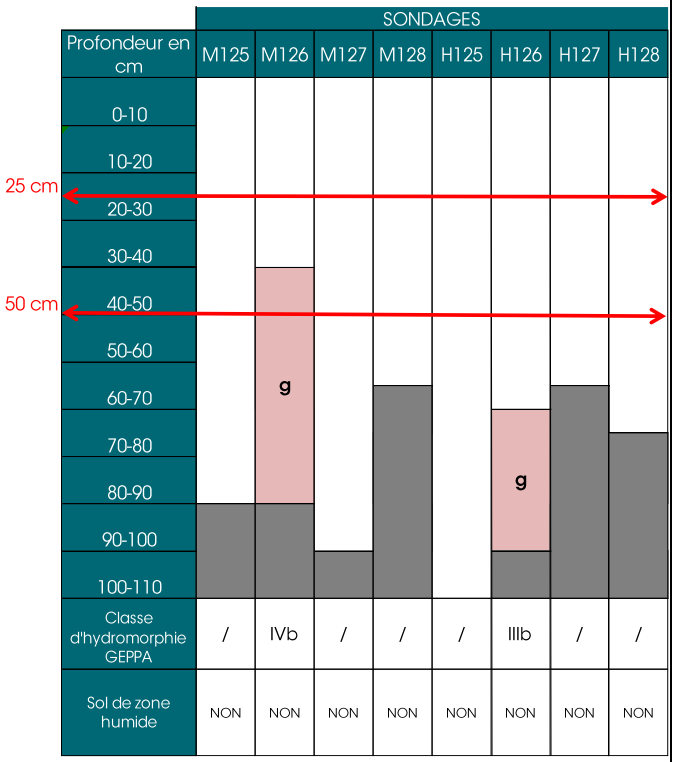
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 2 (1AUY1)



Zones humides : Sur ce site d'environ 185 000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 8 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats observés sur le site sont listés comme potentiellement humide à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Par conséquent, une analyse de la végétation a été réalisée et a conclu à un recouvrement de plus de 50% des habitats par des espèces non listées à l'annexe II table A.
En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à l'absence de zones humides botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.



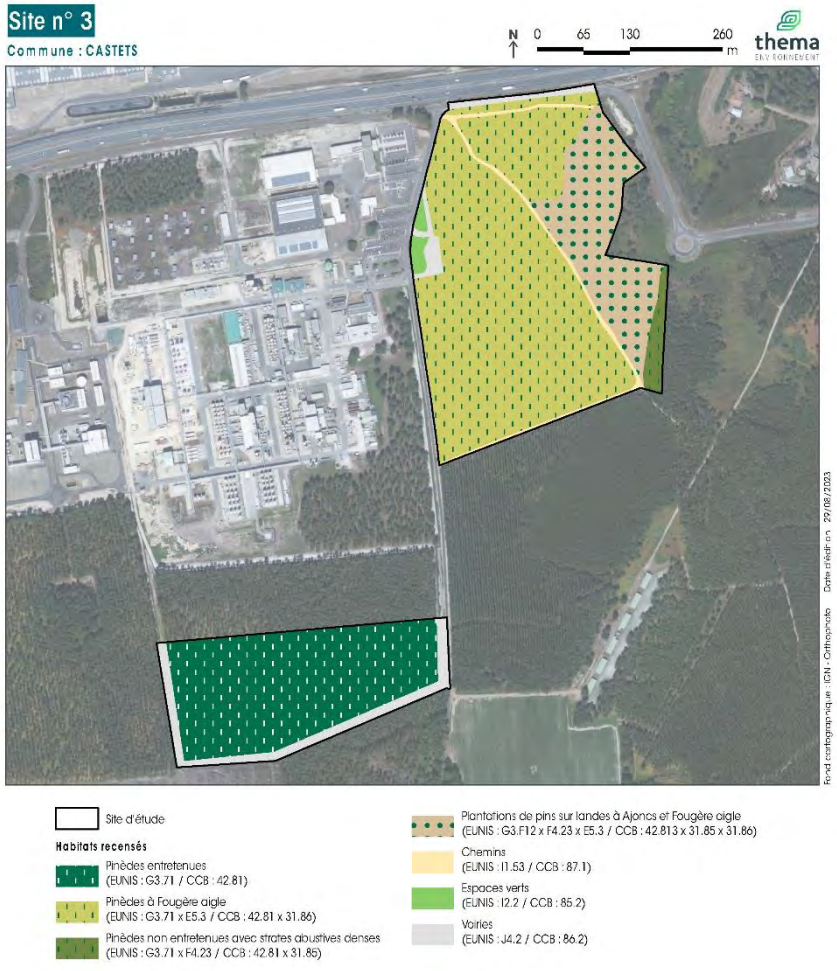
S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont plus ou moins évolués. Le degré d'évolution permet d'identifier des sols jeunes (ARENOSOLS podzolisés), des sols peu évolués (BRUNISOLS podzolisés) et des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES pour les plus évolués. Certains sondages ont par ailleurs montré des veines ocre, correspondant à des reconcentrations de fer sous formes oxydée. Il s'agit ici d'une hydromorphie rédoxique, néanmoins celle-ci n'apparait pas dans la partie superficielle du sol et ne permet donc pas de caractériser des sols de zone humides.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 3 (2AUY1)



Occupation du sol : Pinèdes entretenues, Pinèdes à Fougère aigle, Pinèdes non entretenues avec strates arbustives denses, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Espaces verts, Voiries.

Le secteur 3 correspond à deux parcelles distinctes. Elles sont localisées en périphérie sud de la zone industrielle de Castets, au sud et à l'est de l'entreprise DRT auquel les parcelles appartiennent. La parcelle Sud correspond à une Pinède ancienne. Les récents travaux de débroussaillement des strates arbustives et herbacées, expliquent le caractère très dégradé du sous-bois. Celui-ci se résume à quelques pieds d'Ajoncs d'Europe, de Callune, de Germandrée scorodoine et de Mélampyre des prés.

A l'est, le site se caractérise principalement par une pinède sous laquelle une lande à Fougère aigle se développe. Quelques espèces caractéristiques des landes sèches, observées de manière sporadique viennent compléter le cortège herbacé [(Bruyère cendrée, Callune, Ajonc d'Europe)].

Une pinède ancienne, non entretenue s'insère pour partie, en limite sud-est du site. Elle se caractérise par une strate arbustive très dense, composée majoritairement par la Ronce et l'Ajonc d'Europe.

Concernant la faune, les pinèdes matures sont favorables à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce) des milieux boisés (ex : Troglodyte mignon) ou inféodées aux boisements de conifères comme c'est le cas de la Mésange huppée, espèces classées « PCL » (« Peu commune ou localisée ») par la LPO Aquitaine. Quant aux insectes, on y trouve des lépidoptères communs (Phalène picotée, Cuivré commun, Collier-de-corail, Bombyx du chêne), des Cigales (Cigale grise, Cigalette argentée), des odonates en chasse (ex : Orthétrum à stylet blanc), des orthoptères (Oedipode turquoise, Ephippigère des vignes) dont le Criquet des Ajoncs, classé « P3 » (« Priorité 3 » = espèce menacée à surveiller) dans le domaine aquitain. Le Lézard à deux raies, un reptile commun et protégé fréquente les lisières des pinèdes.

Ainsi, un enjeu faible est attribué à l'ensemble des pinèdes des deux sites.

Les espaces verts localisés au droit du parking, dans la partie ouest du site correspondent à des espaces de pelouses et des plantations ornementales. Cet habitat d'origine anthropique ne présente pas d'enjeu écologique particulier. Les deux sites sont concernés par la présence de chemins à substrat sableux détourant les pinèdes. On y retrouve des espèces caractéristiques des milieux sableux comme la Canche précoce, la Jasione des montagnes, l'Hélianthème tachetée, l'Illécèbre verticillé (ZNIEFF) et des espèces rudérales comme le Paspale dilaté ou bien la Digitaire sanguine. Cet habitat présente un enjeu faible.

Par ailleurs, deux plantes exotiques envahissantes avérées en région Nouvelle-Aquitaine sont présentes sur ce secteur : Le Robinier faux-acacia retrouvé au sein de la pinède et le Paspale dilaté observés régulièrement en lisière de chemins.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 3 (2 AUY1)



Zones humides : Sur ce site les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 13 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats observés sur le site sont listés comme potentiellement humide à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Par conséquent, une analyse de la végétation a été réalisée et a conclu à un recouvrement de plus de 50% des habitats par des espèces non listées à l'annexe II table A. En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à l'absence de zones humides botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

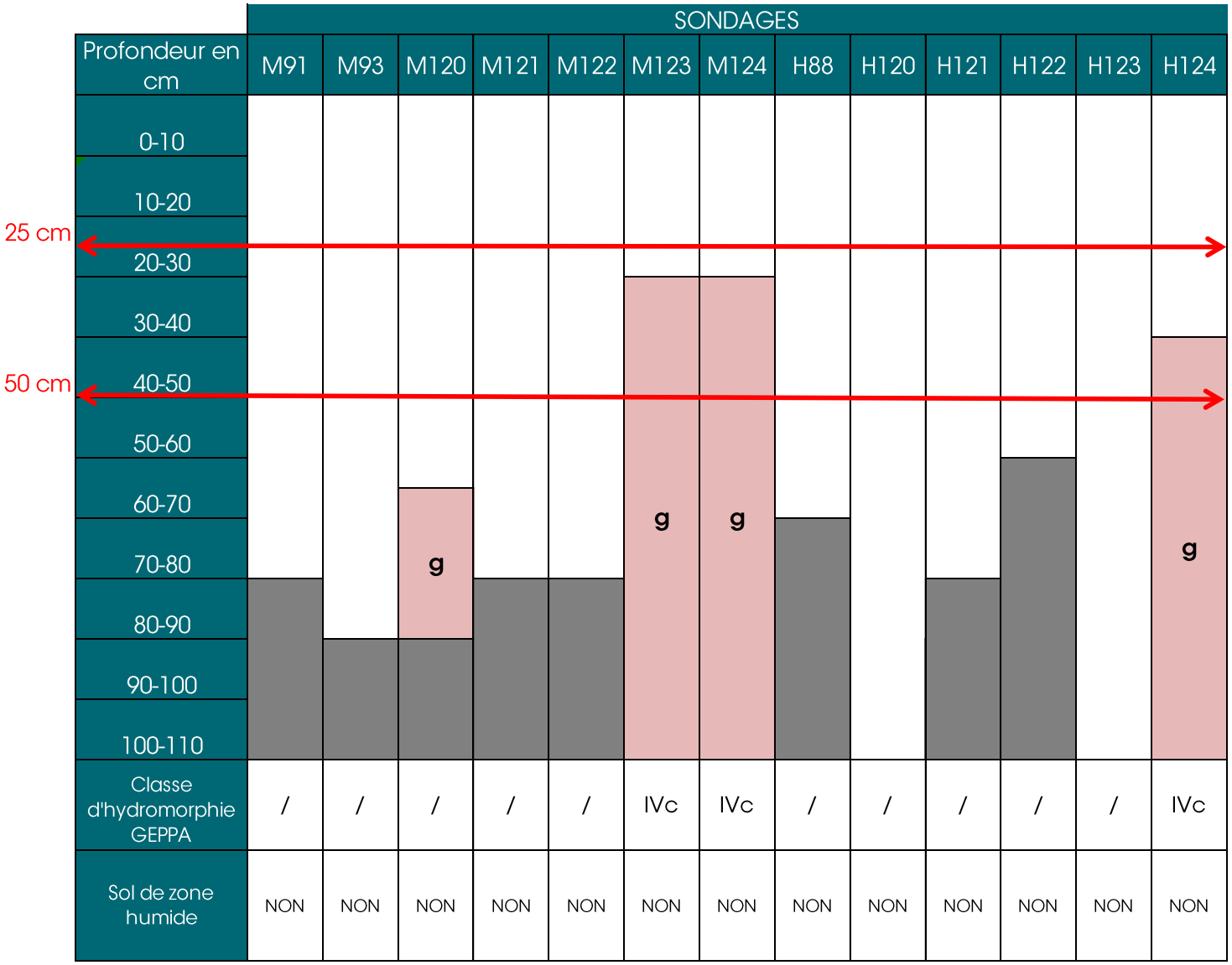
S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont plus ou moins évolués. Le degré d'évolution permet d'identifier des sols jeunes (ARENOSOLS podzolisés) et des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES pour les plus évolués. Certains sondages ont par ailleurs montré des veines ocre, correspondant à des reconcentrations de fer sous formes oxydée Il s'agit ici d'une hydromorphie rédoxique. 3 sondages mettent donc en évidence des REDOXISOLS podzolisés, néanmoins celle-ci n'apparait pas dans la partie superficielle du sol et ne permet donc pas de caractériser des sols de zone humides.

Les sondages ne caractérisent donc pas de zones humides. Les coupes synthétiques des sols du site sont présentées page suivante.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 4 (1AUY1)



Occupation du sol : Pinèdes à Fougère aigle, Pinèdes non entretenues avec strates arbustives denses, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Chemins.

Ce site est localisé en périphérie sud de la zone industrielle de Castets. Au sud-est de l'entreprise DRT.

L'ouest du site est occupé par une plantation de Pins maritime. L'entretien raisonné de la parcelle permet l'expression d'une lande sèche à Ajoncs et bruyères en sous-strate et ce, malgré la présence marquée de la Fougère aigle.

La parcelle est, correspond à une ancienne plantation de Pins maritimes en libre évolution. La strate arbustive y est très dense, largement dominée par la Ronce et l'Ajonc d'Europe.

Concernant la faune, ces deux habitats représentent un milieu de vie pour plusieurs espèces d'oiseaux dont la Mésange huppée classée « PCL » » (« Peu commune ou localisée ») par la LPO Aquitaine. En outre, le Criquet des Ajoncs, classé « P3 » (« Priorité 3 » = espèce menacée à surveiller) dans le domaine aquitain, accomplie son cycle de vie dans ces habitats.

Ainsi, un enjeu de conservation faible concerne ces habitats.

Un chemin à substrat sableux longe le nord du site, la végétation est peu développée au sein de cet habitat. On y retrouve majoritairement des espèces rudérales comme le Paspale dilaté (Plante exotique envahissante avérée) et le Raisin d'Amérique (plante exotique envahissante potentielle) en mélange avec quelques espèces du cortège sableux comme l'Hélianthème tachetée, la Canche précoce et la Patience petite oseille. Cet habitat est à enjeu très faible.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant communs et les espèces présentes communes à très communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 4 (2 AUY1)



Zones humides : Sur ce site d'environ 62 500 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 5 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats observés sur le site sont listés comme potentiellement humide à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Par conséquent, une analyse de la végétation a été réalisée et a conclu à un recouvrement de plus de 50% des habitats par des espèces non listées à l'annexe II table A.

En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à l'absence de zones humides botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes). Les profils sont sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont évolués. Les sondages permettent d'identifier des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES. Certains sondages ont par ailleurs montré des veines ocre, correspondant à des reconcentrations de fer sous formes oxydée. Il s'agit ici d'une hydromorphie rédoxique, néanmoins celle-ci n'apparait qu'en profondeur et ne permet donc pas de caractériser des sols de zone humides. Les sols sont alors qualifiés de rédoxiques en profondeur (profondeur d'hydromorphie supérieur à 80 cm).

	SONDAGES				
Profondeur en cm	H89	H90	H91	M90	M92
0-10					
10-20					
20-30					
30-40					
40-50					
50-60					
60-70					
70-80					
80-90				g	g
90-100					
100-110					
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON

25 cm

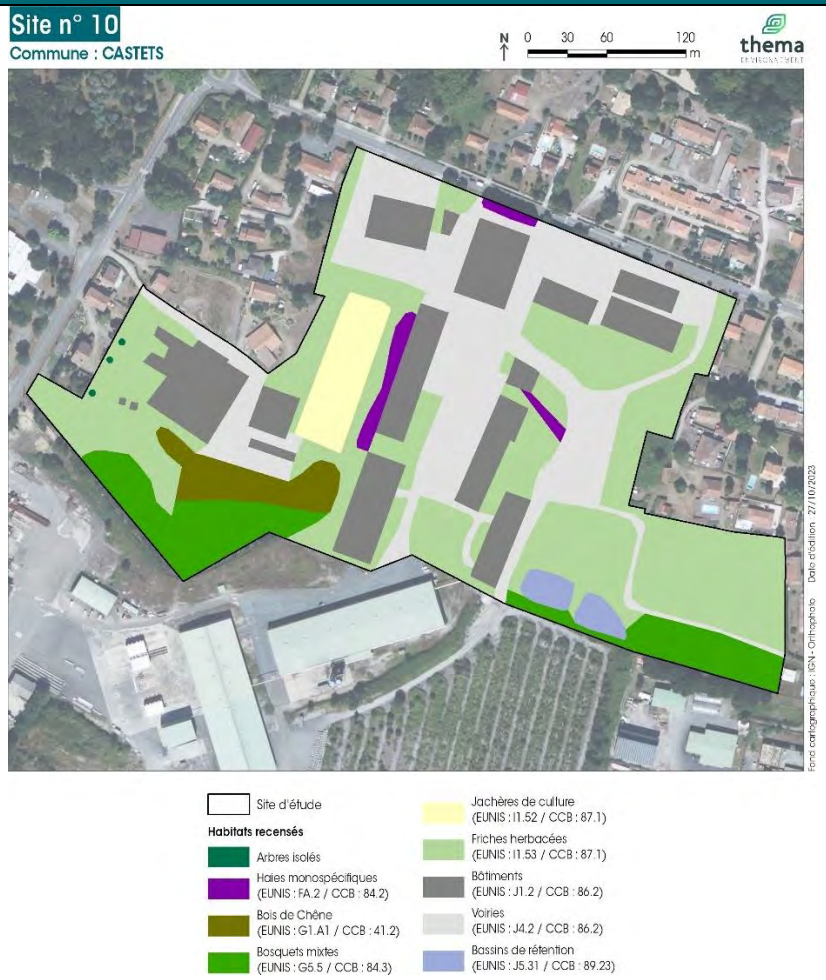
50 cm

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 10 (1AUM)



Occupation du sol : Friches herbacées, haies monospécifiques, bosquets mixtes, bois de chêne, jachères de culture, Bâtiments, Voiries, Bassins de rétention, arbres isolés.

N.B. : Pour ce site, seul l'accès à la partie ouest a été possible (jusqu'aux cultures). Aussi, les inventaires exhaustifs n'ont pu être réalisés qu'au sein de cette parcelle. Sur le restant du site, l'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou photo interprétée. L'inventaire de la faune et de la flore ne saurait être exhaustif sur cette zone de l'aire d'étude.

Ce secteur comprend une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés, correspondant à un complexe d'entreprises et de bâtiments vraisemblablement généralement inoccupés.

L'occupation du sol est majoritairement représentée par des espaces de voiries et des friches herbacées, qui se développent et se densifient de par l'absence d'entretien. Une attention particulière est à apporter vis-à-vis du développement de plantes pouvant présenter un caractère invasif (Raisin d'Amérique, Vergerette du Canada). Quelques arbres remarquables par leur taille bordent la partie ouest du site.

Les bâtiments, en fonction des microhabitats qu'ils abritent sont favorables à des espèces d'oiseaux anthropophiles comme le Moineau domestique ou le Rougequeue noir, des espèces communes mais protégées. Un enjeu très faible est affecté aux bâtiments.

A l'ouest, les arbres isolés de la zone rudérale sont favorables à des espèces d'oiseaux des jardins tels que le Bruant zizi et le Serin cini (classé VU en France) observés sur site. Une cortège entomologique commun occupe cet espace : Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Azuré de la Bugrane... Un enjeu de conservation modéré est attribué à ces grands arbres ornementaux.

Une jachère de culture est présente à l'ouest du site. Cet habitat fortement influencé, se composent d'un cortège végétal pauvre en diversité et dominé par la Vergerette du Canada. Il présente de ce fait un très faible enjeu.

Le sud du secteur est concerné par deux bosquets mixtes. Ces habitats arborés et arbustifs sont caractérisés par un ensemble d'essences majoritairement représentées par le Pin maritime. Ces bosquets sont favorables à plusieurs espèces d'oiseaux généralistes ou spécialistes des boisements comme le Grimpereau des jardins, le Rougegorge familier et le Pouillot véloce observés sur site. On y retrouve également des insectes communs : Criquet des pins, Azuré de la Bugrane, Collier-de-corail, Œdipode automnale, Grillon des bois… Un enjeu faible est attribué à ces habitats boisés.

L'ouest du site est concerné par la présence d'un petit bois de Chêne pédonculé. Les strates arbustives et arborés qui compose cet habitat sont des espèces communes telles que le Lierre terrestre, la Ronce commune, le Chèvrefeuille. C'est habitat présente un très faible enjeu floristique.

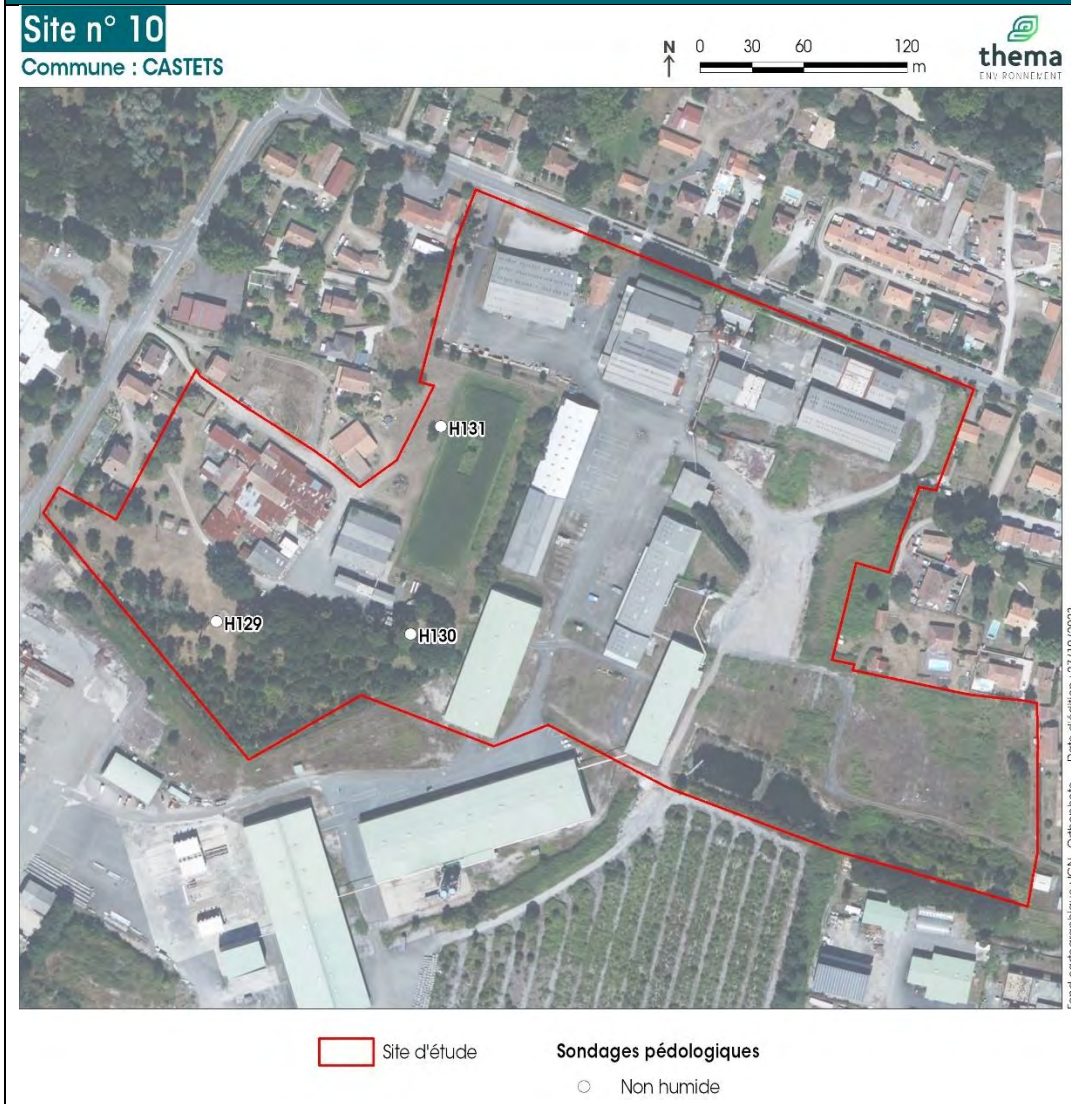
Quelques linéaires de haies monospécifiques subsistent à certains endroits. Ces espèces anthropiques ne présentent aucun enjeu spécifique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 10 (1AUM)	
	Finalement, deux bassins de rétention sont localisés en limite sud-est du site. Ils semblent toujours être en eau et colonisés par une végétation aquatique (Algues, hélophytes). Ces milieux généralement eutrophisés, se composent vraisemblablement d'un cortège floristique peu diversifié et sans enjeu spécifique. Concernant la faune, ces bassins peuvent permettre à des amphibiens de se reproduire bien que le site semble être entièrement cloisonné. Un enjeu de conservation faible leur est attribué. ➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (arbres ornementaux de la zone rudérale) Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant communs. Les arbres ornementaux à l'ouest de l'aire d'étude présentent un intérêt pour la nidification d'oiseaux de jardins en déclin tels que le Serin cini, contacté sur le site et sont à conserver.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

CASTETS : SECTEUR 10 (1AUM)



Zones humides : Sur ce site d'environ 25 hectares, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés, au sein de la parcelle cadastrale AN 104.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes). Les profils sont sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont évolués. Les sondages permettent d'identifier des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES. Le sondage H131 a par ailleurs montré des veines ocre au-dessus de l'horizon BPh.

	SONDAGES		
Profondeur en cm	H129	H130	H131
0-10			
10-20			
20-30			
30-40			g
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	IVa
Sol de zone humide	NON	NON	NON

25 cm

50 cm

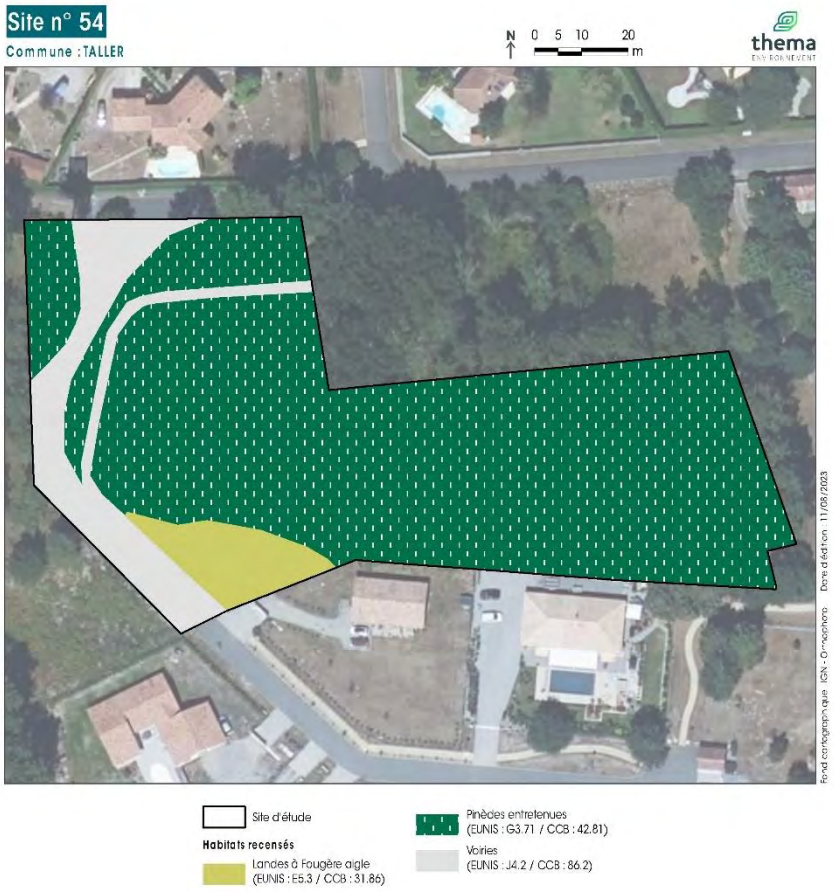
Elles correspondent à des reconcentrations de fer sous formes oxydée. Il s'agit ici d'une hydromorphie rédoxique, néanmoins celle-ci n'apparait qu'à partir de 35 cm de profondeur et ne permet donc pas de caractériser des sols de zone humides.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 54 (1AU)



Occupation du sol : Landes à fougère aigle, pinèdes entretenues, voiries.

Le secteur 54 est localisé au nord-est du bourg de Taller. Il s'inclut dans un lotissement et peut être considéré comme une « dent creuse ».

Habitat majoritaire du secteur, la pinède entretenue est caractérisée par l'omniprésence du Pin maritime en strate arborée. La sous-strate et très pauvre, liée au caractère entretenu et se compose quasi exclusivement du Robinier faux-acacia (très présent sur la partie est) ou de la fougère aigle (dominante sur la partie est). Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée et plus rare en plaine, la Mésange noire, toutes deux classées « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

En limite sud-ouest, l'absence de Pin maritime à permis le développement d'une lande à Fougère aigle. Quelques espèces adaptées aux sols sableux complètent le cortège floristique avec la Tubéraire tachetée, la Jasione des montagnes et la Patience petite-oseille. Cet habitat est à enjeu de conservation très faible.

A noter la présence de trois espèces exotiques envahissantes au sein de la pinède entretenue : le Robinier faux-acacia, le Mimosa argenté et l'Erigéron du Canada.

➡ Enjeu biodiversité : très faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 54 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 8 800 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes). Les profils sont sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont évolués et donc présentent une podzolisation marquée. Les sondages permettent d'identifier des PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES. Aucune hydromorphie n'est mise en évidence sur ces profils de sols.

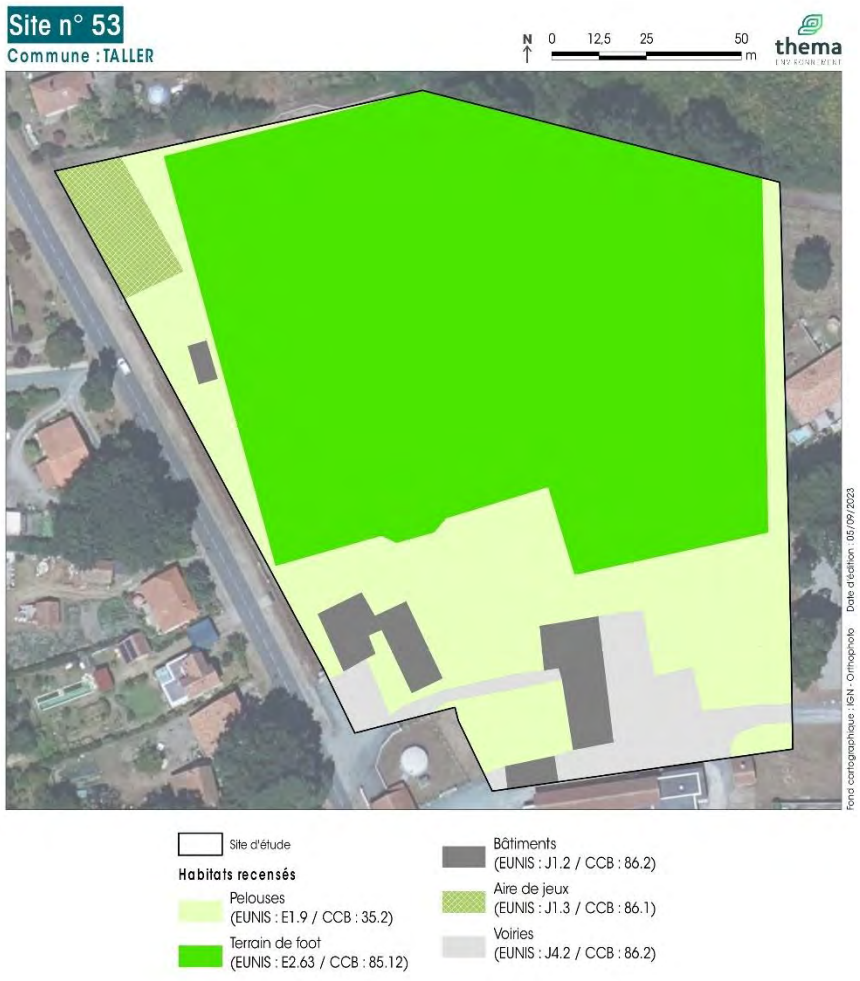
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M41	H41
0-10		
10-20		
20-30 (25 cm)		
30-40		
40-50 (50 cm)		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 53 (1AUM)



Occupation du sol : Pelouses, terrain de foot, bâtiments, aire de jeux, voirie.

Le secteur 53 se situe au nord du bourg de Taller, à proximité d'habitations. Il s'agit d'un complexe sportif.

Le centre du secteur 53 est occupé par deux terrains de foot. Ces espaces sont composés de pelouses très entretenues (tonte rase régulière) avec des espèces très communes. Ces espaces artificiels ont un très faible enjeu de conservation.

Les terrains sont entourés par des friches herbacées dominées par des espèces adaptées au piétinement et autres perturbations (fauche régulière, etc.) telles que le Plantain lancéolé, le Pissenlit officinal, la Luzerne lupuline… Cet habitat, très commun en Nouvelle-Aquitaine, est à très faible enjeu.

Au nord-ouest de la zone et au sud, le site 53 abrite des espaces artificiels que sont des terrains de jeux et des bâtiments. Les terrains de jeux sont recouverts d'un revêtement imperméable empêchant toute végétation de s'installer et les bâtiments n'ont également aucune végétation. Par conséquent, aucun enjeu ne peut leur être attribué sur le critère floristique.

Concernant la faune, les bâtis offrent des possibilités de nidification pour des espèces anthropophiles comme le Moineau domestique et le Rougequeue noir, des espèces communes mais protégées. Un enjeu très faible est attribué à cet habitat.

➡ Enjeu biodiversité : très faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 53 (1AUM)



Zones humides : Sur ce site d'environ 25 000 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 5 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes). Les profils sont sableux et anthropisés sur ce secteur. On identifie des sols bruns anthropisés, et en marge des zones anthropisées des sols podzolisés. Aucune hydromorphie n'est mise en évidence sur ces profils de sols.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES				
Profondeur en cm	H38	H39	H40	M39	M40
0-10					
10-20					
20-30					
30-40					
40-50					
50-60					
60-70					
70-80					
80-90					
90-100					
100-110					
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 55 (1AUPV)



Occupation du sol : Landes humides à bruyères, landes humides à molinies.

Le secteur 55 est localisé au nord-est de la commune de Taller, dans un contexte agricole et sylvicole. Il se compose de landes humides plus ou moins fermées.

Le centre du site est occupé par des landes humides à Molinie. Cet habitat ouvert est caractérisé par une dominance de Molinie bleue, associé à l'Avoine de Thore. La strate herbacée est complétée par des espèces comme la Tubéraire tachetée, l'Agrostide capillaire, l'Achillée millefeuille, le Millepertuis couché, la Jasione des montagnes, etc. Par endroits, quelques individus de ligneux typique des landes sont observés à un stade assez jeune. On retrouve notamment la Bruyère cendrée, l'Ajonc d'Europe ou la Callune commune. Cet habitat, relativement rare en région Nouvelle-aquitaine et évoluant dans un contexte sylvicole est à enjeu de conservation modéré. Concernant la faune, la Cisticole des joncs se reproduit possiblement dans cet habitat, où elle a été contactée. La Cisticole des joncs est classée « vulnérable » à l'échelle nationale et « PCL » (« Peu Commune ou Localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine.

En bordure nord et sud, les milieux restent dominés par la Molinie bleue et l'Avoine de Thore, cependant, une fermeture progressive de l'habitat par l'Ajonc d'Europe notamment est à noter. D'autres espèces caractéristiques des landes ligneuses sont également présentes avec la Bruyère cendrée, la Callune commune, la Fougère aigle et le Saule cendré. On observe également des patchs de Pin maritime probablement issus des plantations alentour. Cet habitat est une évolution dégradée de la lande à Molinie décrite ci-dessus. Par conséquent, l'enjeu des landes humides à Molinies en voie de fermeture est faible. La fermeture de l'habitat par l'Ajonc d'Europe rend le milieu favorable à la Fauvette pitchou, une espèce classée « en danger » à l'échelle nationale et pour laquelle l'Aquitaine et en particulier les Landes de Gascogne présente une forte responsabilité régionale quant à sa conservation. L'espèce a été contactée plus au nord sur le secteur 56 (fiche suivante) mais celle-ci pourrait tout aussi bien se reproduire sur le secteur 55. La Pie-grièche écorcheur, classée « quasi-menacée » à l'échelle nationale, a également été observée sur le secteur 56 (fiche suivante). Cette espèce typique des milieux ouverts et semi-ouverts tel que les landes humides en voie de fermeture, pourrait nicher sur le secteur 55.

Ces habitats abritent deux espèces floristiques déterminantes de ZNIEFF : la Siméthide de Mattiazi et la Lobélie brûlante.

Plus généralement, la lande humide à Molinie (ouverte ou en voie de fermeture) constitue un milieu de reproduction pour le Fadet des laîches, un lépidoptère protégé (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), contacté sur site. Le Fadet des laiches est classé « vulnérable » en Aquitaine. De plus, l'espèce est classée « En Danger » à l'échelle européenne, en raison notamment de ses populations extrêmement fragmentées en Europe. L'Aquitaine et en particulier les Landes de Gascogne représente un des bastions nationaux renfermant les populations de Fadet des laîches les plus importantes, conférant au territoire une forte

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 55 (1AUPV)





La partie nord du site est caractérisée par une lande humide à Molinie en voie de fermeture.



Lande humide à Molinie.



Fadet des laîches observé sur site.

responsabilité régionale. Dans cette optique, l'espèce figure dans la SCAP (Stratégie de Créations d'Aires Protégées) en tant qu'espèce classée « 1+ » correspondant à une espèce dont le réseau d'aires protégées est considéré à un niveau d'insuffisance majeur alors que l'on connait relativement bien le cycle biologique de l'espèce. Cette espèce typique des landes humide à Molinie, milieux historiques des Landes de Gascogne, a pour plante hôte la Molinie bleue, bien représentée dans cet habitat. Un autre lépidoptère menacé, l'Azuré de l'Ajonc, classé « vulnérable » en Aquitaine a été observé sur site. Cet azuré a pour plantes hôtes diverses fabacées dont des ajoncs (*Ulex sp.*) ainsi que des éricacées (*Erica sp.* et *Calluna vulgaris*), des espèces présentes sur site. Ses populations sont très fragmentées en Aquitaine tel que décrit dans *l'Atlas des papillons de jours d'Aquitaine* (Gourvil & Sannier, 2022).

Outre les insectes et les oiseaux, plusieurs espèces de reptiles sont susceptibles d'accomplir leur cycle de vie au sein des landes humides du site, qui abritent des microhabitats très favorables aux espèces. Parmi elles, le Lézard vivipare, un reptile d'affinité climatique froide qui se maintient dans le massif landais grâce aux landes humides restantes, derniers bastions de l'espèce en plaine. Les populations des Landes proviennent probablement de la sous-espèce *louislantzi* non menacé à l'échelle régionale du fait de sa bonne présence dans les Pyrénées atlantiques. La Vipère aspic, classée « vulnérable » en Aquitaine (ssp. *Zinnikeri*) est également fortement pressentie. La pression de prospection n'a pu être suffisante pour la recherche de ces espèces, en raison de contraintes de temps. Au regard des enjeux de conservation potentiels, il conviendrait d'effectuer une prospection ciblée sur ce groupe aux mœurs discrètes.

Notons qu'un fossé de drainage est présent au nord de la parcelle, celui-ci étant favorable aux amphibiens dont le Triton marbré, ou encore la Rainette ibérique classée « vulnérable » en Aquitaine. Des prospections ciblées sur les amphibiens seraient nécessaires.

Le Fadet des laîches et la Fauvette pitchou devraient conférer un enjeu de conservation fort au site. Cependant, contrairement à une lande à ajoncs représentée dans d'autres secteurs, ces landes humides constituent un habitat favorable pour d'autres espèces menacées que la Fauvette pitchou. Au regard de l'ensemble des espèces observées et pressenties, il est décidé de majorer l'enjeu de conservation et d'affecter un enjeu de conservation très fort à ces landes humides.

➡ Enjeu biodiversité : très fort

Le site présente un grand intérêt pour la faune du fait de la présence de plusieurs espèces menacées dont le Fadet des laîches, un lépidoptère protégé. Bien que les buissons d'ajoncs soient favorables à la Fauvette pitchou, une fermeture excessive du milieu sera à terme défavorable aux espèces présentes. Aussi, dans une optique de conservation, des actions de gestion (fauche, broyage, pâturage extensif…) ciblées durant une période favorable permettraient de restaurer l'habitat et conserver une lande à Molinie ouverte propice entre autres au Fadet des laîches.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 55 (1AUPV)



Zones humides : Sur ce site les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Concernant les zones humides botaniques, deux critères sont pris en compte dans leur délimitation : le critère habitat et le critère espèce. Sur le secteur 55, les landes humides à Molinies correspondent à une zone humide botanique sur le critère habitat. Concernant les landes à molinies en voie de fermeture, le critère espèce doit être étudié. Le relevé effectué sur cet habitat conclu à l'absence de zone humide botanique sur les landes à molinie en voie de fermeture au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 (recouvrement par les espèces hygrophiles inférieures à 50%).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la délimitation d'une enveloppe de zone humide botanique. Il s'agit des landes à Molinies, sur le critère habitat, représentant une surface de 3,69 ha, correspondant à la totalité du site.

Finalement, les investigations sur le critère pédologiques n'ont pas été effectuées compte tenu de la présence d'une zone humide botanique sur la totalité du site d'étude.

➡ **Enjeu zone humide : oui**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 56 (1AUPV)



Occupation du sol : Landes humides à bruyères, landes humides à molinies.

Le secteur 56 se situe sur la commune de Taller, au nord-ouest. Il est au nord du site 55 et évolue dans un contexte agricole et sylvicole. Le site est majoritairement composé de landes humides avec toutefois une petite partie en voie de fermeture.

Evoluant sur la quasi-entièreté du site, la lande humide à Molinies est composée d'une strate herbacée dominée par la Molinie bleue et l'Avoine de Thore. Ces deux espèces sont accompagnées de la Jasione des montagnes, le Millepertuis perforé, l'Agrotide capillaire, la Tubéraire tachetée, le Séneçon commun, etc. La Fougère aigle complètent le cortège herbacé avec la formation de patch à plusieurs endroits. Cet habitat est considéré comme rare en région Nouvelle-aquitaine, par conséquent son enjeu de conservation est modéré. Concernant la faune, la Cisticole des joncs et l'Alouette des champs, contactés en chant se reproduisent possiblement dans cet habitat. La Cisticole des joncs et l'Alouette des champs sont respectivement classées « vulnérable » et « quasi-menacée » à l'échelle nationale.

Vers le sud du secteur, une partie de la lande à Molinie est en voie de fermeture par l'Ajonc d'Europe, la Bruyère cendrée et la Callune commune. Ces espèces arbustives influent sur le développement de la Molinie et des autres espèces herbacées composant initialement l'habitat. Cette lande à molinies en voie de fermeture est une dégradation de l'habitat landes à Molinie, par conséquent l'enjeu de cet habitat est faible. La fermeture de l'habitat par l'Ajonc d'Europe rend le milieu favorable à la Fauvette pitchou, une espèce classée « en danger » à l'échelle nationale et pour laquelle l'Aquitaine et en particulier les Landes de Gascogne présente une forte responsabilité régionale quant à sa conservation. La Pie-grièche écorcheur et le Tarier pâtre, toutes deux classées « quasi-menacée » à l'échelle nationale, ont également été observés.

Lors de la prospection, trois espèces déterminantes de ZNIEFF ont été observées au sein des landes humides à Molinie : la Cotonnière pyramidale, la Siméthide de Mattiazzi et la Lobélie brûlante.

Plus généralement, la lande humide à Molinie (ouverte ou en voie de fermeture) constitue un milieu de reproduction pour le Fadet des laîches, un lépidoptère protégé (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), contacté sur site. Le Fadet des laiches est classé « vulnérable » en Aquitaine. De plus, l'espèce est classée « En Danger » à l'échelle européenne, en raison notamment de ses populations extrêmement fragmentées en Europe. L'Aquitaine et en particulier les Landes de Gascogne représente un des bastions nationaux renfermant les populations de Fadet des laîches les plus importantes, conférant au territoire une forte responsabilité régionale. Dans cette optique, l'espèce figure dans la SCAP (Stratégie de Créations d'Aires Protégées) en tant qu'espèce classée « 1+ » correspondant à une espèce dont le réseau d'aires protégées est considéré à un niveau d'insuffisance majeur alors que l'on connait relativement bien le cycle biologique de l'espèce. Cette espèce typique des

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 56 (1AUPV)



Au nord du site, la lande est bordée par quelques arbres isolés, un paysage apprécié par le Pipit des arbres, commun.



Lande humide à Molinie, favorable au Fadet des laîches, à l'Alouette des champs et à la Cisticole des joncs.





Lande à Molinie plus ou moins en voie de fermeture. Milieux favorables à la Fauvette pitchou, au Tarier pâtre et à la Pie-grièche écorcheur.



Plusieurs individus de Fadet des laîches ont été observés à cet emplacement.



Fadet des laîches, observé sur site.

landes humide à Molinie, milieux historiques des Landes de Gascogne, a pour plante hôte la Molinie bleue, bien représentée dans cet habitat. Un autre lépidoptère menacé, l'Azuré de l'Ajonc, classé « vulnérable » en Aquitaine a été observé sur site. Cet azuré a pour plantes hôtes diverses fabacées dont des ajoncs (*Ulex sp.*) ainsi que des éricacées (*Erica sp.* et *Calluna vulgaris*), des espèces présentes sur site. Ses populations sont très fragmentées en Aquitaine tel que décrit dans *l'Atlas des papillons de jours d'Aquitaine* (Gourvil & Sannier, 2022).

Outre les insectes et les oiseaux, plusieurs espèces de reptiles sont susceptibles d'accomplir leur cycle de vie au sein des landes humides du site, qui abritent des microhabitats très favorables aux espèces. Parmi elles, le Lézard vivipare, un reptile d'affinité climatique froide qui se maintient dans le massif landais grâce aux landes humides restantes, derniers bastions de l'espèce en plaine. Les populations des Landes proviennent probablement de la sous-espèce *louislantzi* non menacé à l'échelle régionale du fait de sa bonne présence dans les Pyrénées atlantiques. La Vipère aspic, classée « vulnérable » en Aquitaine (ssp. *Zinnikeri*) est également fortement pressentie. La pression de prospection n'a pu être suffisante pour la recherche de ces espèces, en raison de contraintes de temps. Au regard des enjeux de conservation potentiels, il conviendrait d'effectuer une prospection ciblée sur ce groupe aux mœurs discrètes.

Notons qu'un fossé de drainage est présent au sud de la parcelle, celui-ci étant favorable aux amphibiens dont le Triton marbré, ou encore la Rainette ibérique classée « vulnérable » en Aquitaine. Des prospections ciblées sur les amphibiens seraient nécessaires.

Le Fadet des laîches et la Fauvette pitchou devraient conférer un enjeu de conservation fort au site. Cependant, contrairement à une lande à ajoncs représentée dans d'autres secteurs, ces landes humides constituent un habitat favorable pour d'autres espèces menacées que la Fauvette pitchou. Au regard de l'ensemble des espèces observées et pressenties, il est décidé de majorer l'enjeu de conservation et d'affecter un enjeu de conservation très fort à ces landes humides.

➡ Enjeu biodiversité : très fort

Le site présente un grand intérêt pour la faune du fait de la présence de plusieurs espèces menacées dont le Fadet des laîches, un lépidoptère protégé. Bien que les buissons d'ajoncs soient favorables à la Fauvette pitchou, une fermeture excessive du milieu sera à terme défavorable aux espèces présentes. Aussi, dans une optique de conservation, des actions de gestion (fauche, broyage, pâturage extensif…) ciblées durant une période favorable permettraient de restaurer l'habitat et conserver une lande à Molinie ouverte propice entre autres au Fadet des laîches.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 56 (1AUPV)



Zones humides : Sur ce site les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

S'agissant des zones humides botaniques, les deux critères ont été observés : habitat et espèce. Sur le critère habitat, les landes humides à Molinies sont listées à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 et correspondent, de fait, à une zone humide botanique.
Les landes humides à molinies en voie de fermeture sont quant à elle listées en tant que potentiellement humide et doivent donc être analysées selon le critère espèce. Suite au relevé d'espèce effectué dans l'habitat, les landes à molinies en voie de fermeture ne correspondent pas à une zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 (recouvrement par des espèces hygrophiles inférieures à 50%).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : la lande humide à Molinie, représentant une surface de 21,83 ha.

Finalement, les investigations sur le critère pédologiques n'ont pas été effectuées compte tenu de la présence d'une zone humide botanique sur la totalité du site d'étude.

➡ **Enjeu zone humide : oui**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 68 (NE)



Occupation du sol : Plantation de pins entretenue, bâtiment, voirie, zone rudérale

Au nord de la commune de Taller, le secteur 68 est une parcelle composée d'une plantation de Pin maritime dans un contexte de sylviculture.

La plantation de pins entretenue occupe la plus grande surface du secteur. Cet habitat artificiel, est le fruit d'une plantation de Pin maritime. Les individus sont alignés sur plusieurs rangées et en entretien de la sous-strate est effectuée régulièrement par débroussaillage. L'absence de sous-strate ainsi que le caractère artificiel de la plantation conduisent à estimer un enjeu de conservation très faible pour la plantation de pins entretenue.

La zone rudérale se localise au nord, séparé de la plantation par une voirie. Cet espace se compose d'une végétation rudérale adaptée aux perturbations anthropiques (Plantain lancéolé, Pissenlit officinale, …). Le bâtiment est implanté au centre de la zone rudérale et n'accueille pas de végétation. Les enjeux de ces trois habitats (zone rudérale, voirie et bâtiment) sont très faibles.

➡ Enjeu biodiversité : très faible

Le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TALLER : SECTEUR 68 (NE)



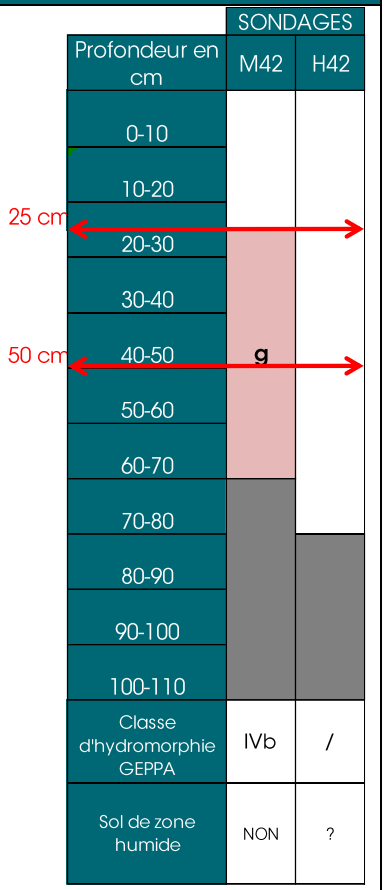
Zones humides : Sur ce site les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sol caractéristique des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (sables des Landes). Les profils sont majoritairement sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont podzolisés et plus ou moins rédoxiques (PODZOSOL DURIQUE, et HUMO-DURIQUE). Le sondage M42 montre une hydromorphie rédoxique et un sol correspondant à la catégorie IVb du GEPPA. Le sondage H42 montre quant à lui un PODZOSOL HUMO-DURIQUE. Bien que ce sol ne comporte pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide.

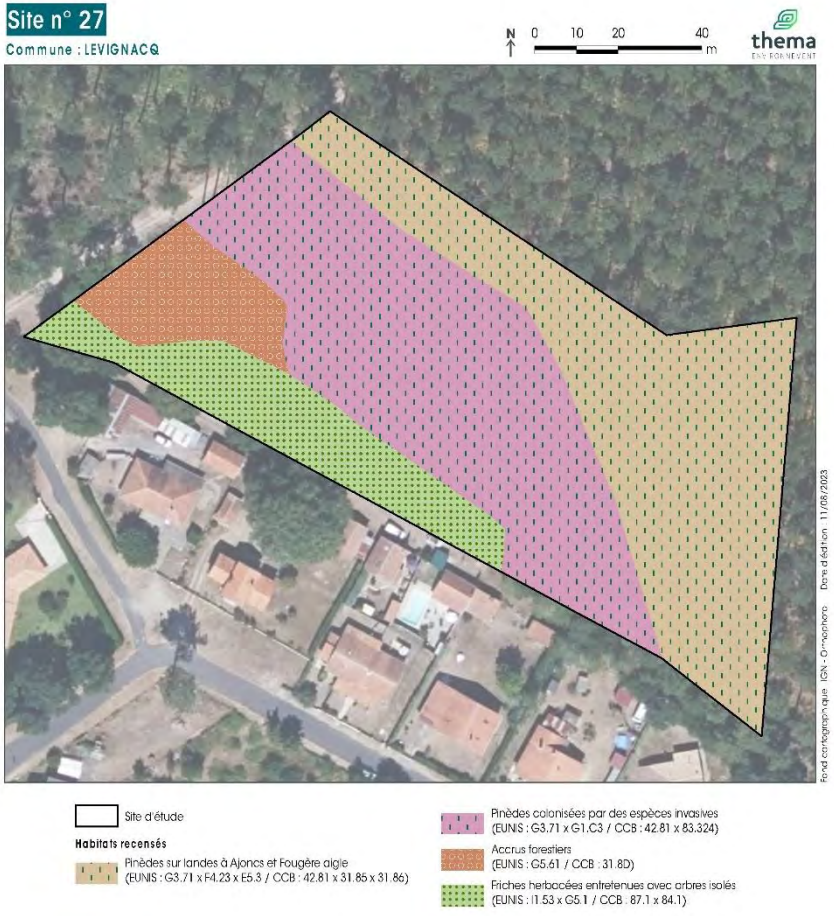
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides. Néanmoins, il faut envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur la présence d'une éventuelle zone humide compte tenu de la nature du sol au droit du sondage H42.

➡ **Enjeu zone humide : probable**



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 27 (2AU)



Occupation du sol : Pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Pinèdes colonisées par des espèces invasives, Accrus forestiers, Friches herbacées entretenues avec arbres isolés.

Localisé en périphérie nord de la commune de Lévignacq, ce secteur se caractérise par un boisement de Pin maritime pouvant être segmenté en fonction des cortèges floristiques arbustifs qui le composent.

Dans sa partie centrale, la pinède se distingue par une dominance en strate arbustive de deux plantes exotiques envahissantes à impact majeur : le Robinier faux-acacia et le Cerisier noir.

L'accru forestier localisé à l'ouest du site, présente la même composition arbustive : le Robinier faux-acacia et le Cerisier noir présentent un taux de recouvrement important.
Ces habitats présentent un enjeu très faible.

Au nord et à l'est du site, le cortège arbustif retrouvé sous la pinède, bien que lui aussi très faiblement diversifié, est plus commun, correspondant à une lande à Fougère aigle.

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Pic épeiche) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine.

L'ensemble des pinèdes du site présente ainsi un enjeu faible.

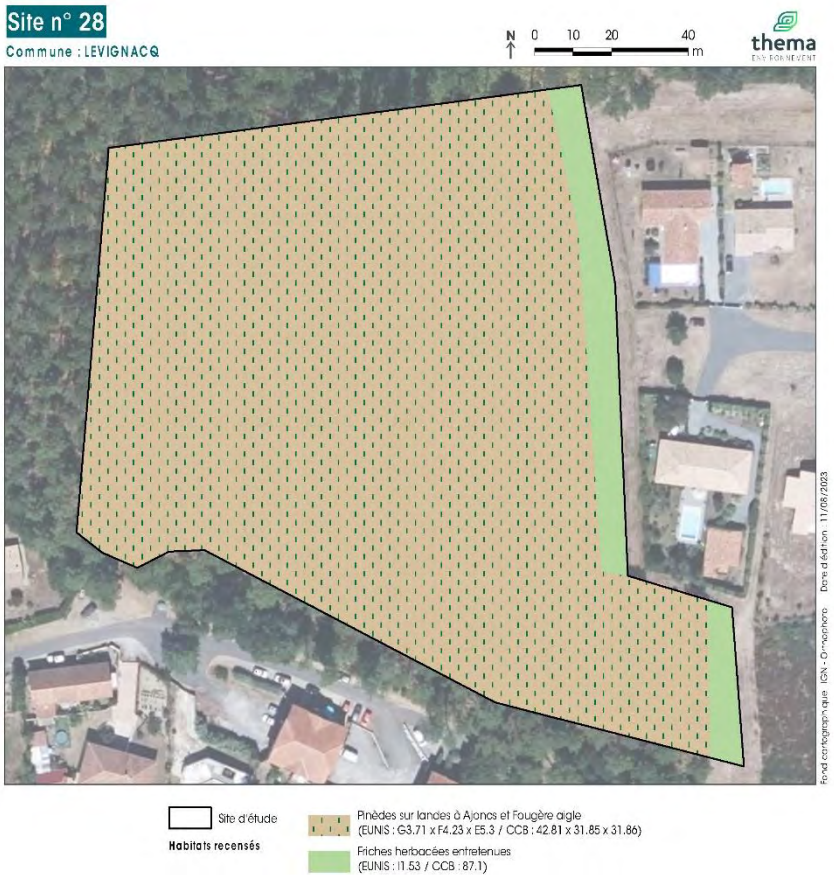
Finalement, la friche herbacée entretenue, retrouvée au sud du site comprend quelques d'espèces mésophiles communes à large amplitude écologique. Quelques Chênes lièges et Chênes pédonculées sont préservés au sein de ce milieu. Des oiseaux communs peuvent y trouver des conditions favorables à la nidification comme le Gobemouche gris (classé « quasi-menacé » à l'échelle nationale) ou le Rougegorge familier observés à cet endroit. On y retrouve également un cortège entomologique commun, sans enjeu de conservation particulier. Cet habitat présente un enjeu faible.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux étant communs et les espèces présentes communes à très communes. En revanche, il conviendrait de préserver les chênes au sein de la partie sud du site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 28 (1AU)



Occupation du sol : Pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Friches herbacées entretenues.

Localisé en périphérie nord de la commune de Lévignacq, le secteur 28 est dans la continuité du secteur 27, décrit précédemment.

La pinède, habitat majoritaire de ce site, est tapissée par des landes hautes à Fougère aigle parmi lesquels quelques patchs de Landes sèches à Ajoncs et bruyère cendrée subsistent.

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

Un linéaire de friche herbacée borde la partie est du site. Tondue rase au moment des investigations, la végétation de Cette zone fait probablement l'objet d'un entretien lié à sa proximité avec les habitations. Ce milieu comprend un cortège floristique pauvre en diversité, dominé par des espèces à large amplitude écologique et/ou adaptés aux milieux sableux, avec, notamment la Piloselle, la Patience petite oseille, le Pissenlit, la Canche précoce, la Pâquerette. Cet habitat comporte un cortège entomologique commun, sans enjeu particulier. Cet habitat présente un enjeu très faible.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les milieux et les espèces étant communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 27 ET 28 (1AU ET 2AU)



Zones humides : Sur ce site les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 6 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

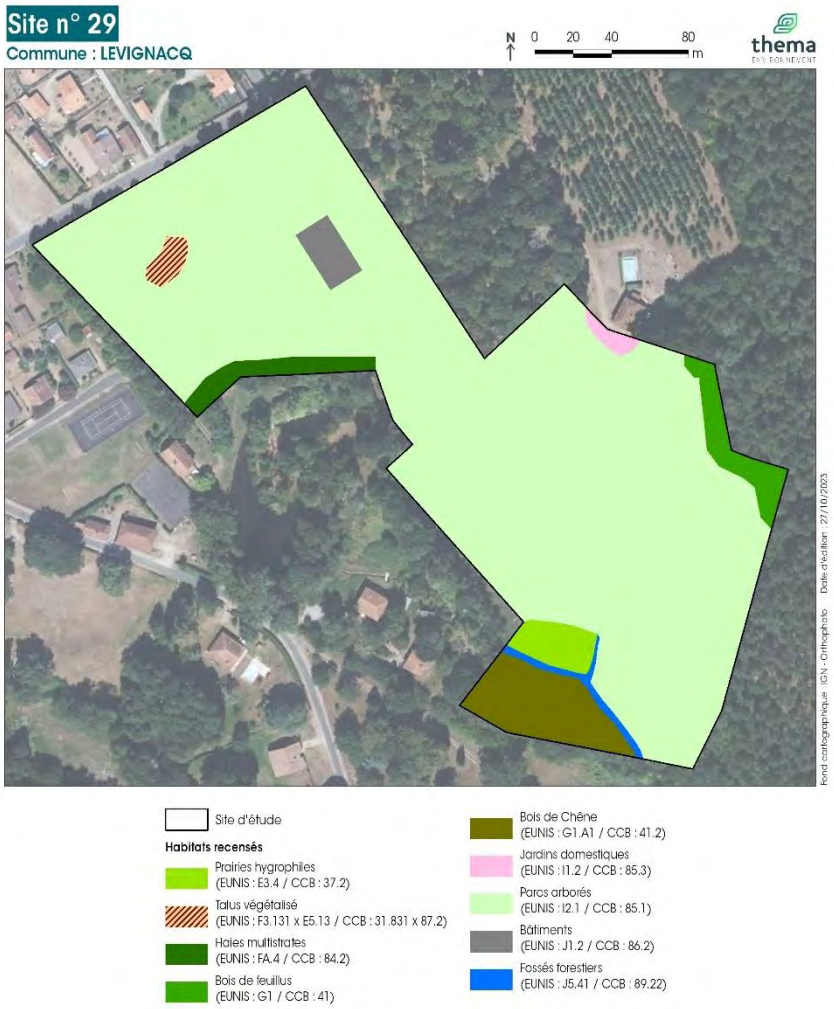
Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

Concernant les investigations pédologiques, 6 sondages pédologiques ont été réalisés lors d'une précédente étude. Les sondages réalisés par Thema environnement (voir figure ci-contre) ont montré l'absence de zone humide pédologique. L'ensemble de ces sondages ont été décrits dans un document de juin 2022. Les sols correspondent sur ce site à des sols sableux, plus ou moins évolués et podzolisés (ARENOSOLS et PODZOSOLS MEUBLES). Aucune hydromorphie n'affecte les profils de sols.

➡ **Enjeu zone humide : non**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 29 (1AUH)



Occupation du sol : Prairies hygrophiles, talus végétalisé, haies multistrates, bois de feuillus, bois de Chêne, Jardins domestiques, parcs arborés, bâtiments, fossés forestiers, fossés

Ce secteur correspond à un vaste parc arboré, localisé en périphérie est de la commune de Lévignacq. Il s'inscrit dans un secteur périurbain entre zones résidentielles et boisements.

L'occupation du sol est majoritairement occupée par un milieu de parc arboré composé d'une strate herbacée faisant l'objet d'un entretien régulier qui tend à réduire l'expression de la diversité végétale. La présence de nombreux arbres et arbustes, principalement horticoles caractérise le site.

Le linéaire de haie localisé en frange sud-ouest se compose d'essences communes. La présence du Bambou (espèce à caractère invasif) est cependant à déplorer.

Un patch de végétation présentant un caractère hygrophile plus important a été observé au sud du site. Des espèces caractéristiques des zones humides telles que la Menthe odorante, le Souchet robuste, le Jonc aggloméré, dominent le cortège floristique. La partie est de cette zone est délimitée par une dépression humide qui correspond à un fossé peu profond et présente un cortège similaire à celui décrit dans la prairie hygrophile.

Une formation boisée dominée par le Chêne pédonculé et le Cerisier tardif est localisé à l'extrémité sud du site. Le fossé qui délimite cet habitat est caractérisé par une végétation humide, la présence de l'Osmonde royale (espèce déterminante ZNIEFF) est à noter.

Le nord-est du secteur 29 comprend une bande de boisement de feuillus. Ce milieu à la végétation très dense est dominé par deux espèces exotiques envahissantes : le Cerisier tardif et le Robinier faux-acacia.

Le talus végétalisé, largement colonisé par la Ronce commune présente peu d'enjeu pour la flore.

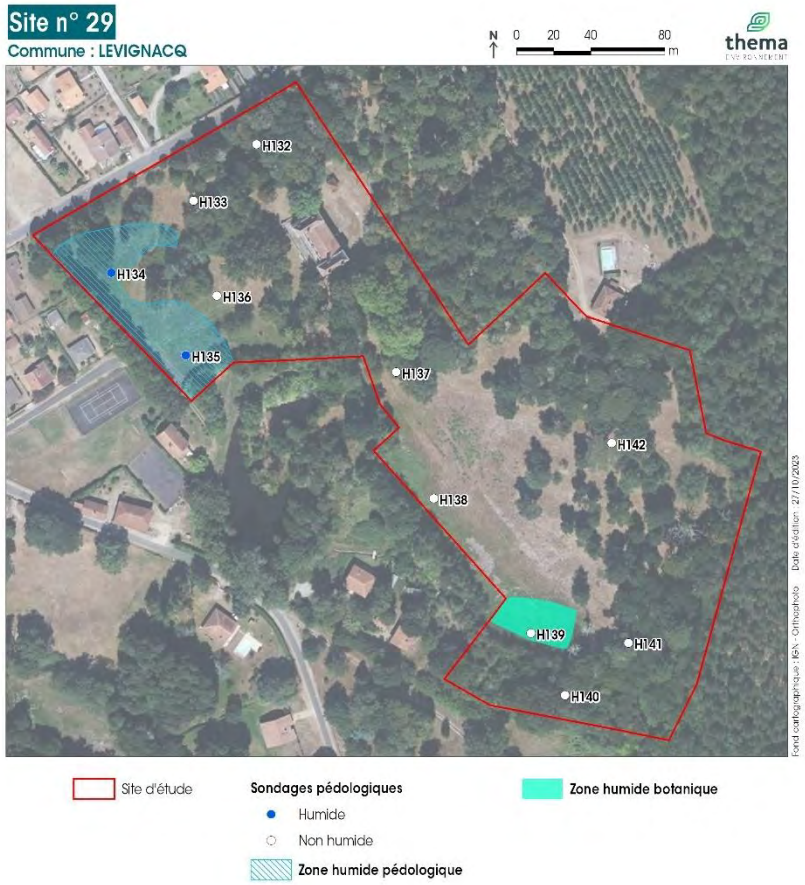
Un jardin est retrouvé sur une très faible superficie au nord-est du site. Ces milieux sont généralement des habitats pauvres en diversité et très dépendant du type de gestion. Le site en lui-même semble correspondre à une zone minéralisée. Cet habitat très anthropisé est à un enjeu très faible pour la flore.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 29 (1AUH)	
	Concernant la faune, une trentaine d'espèce d'oiseaux ont été contactées. Le site est favorable à la reproduction d'oiseaux généralistes (Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange charbonnière…) et spécialistes des milieux boisés (Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Mésange huppée…) dont le Pic épeichette, espèce classée « vulnérable » à l'échelle nationale qui été contacté au sud de l'aire d'étude. L'espèce est susceptible de nicher dans les boisements de l'aire d'étude. Dans un contexte semi-ouvert, des oiseaux de jardins peuvent s'y reproduire également comme le Verdier d'Europe (« vulnérable » à l'échelle nationale) contacté sur le site. En résumé, les milieux arborés sont concernés par un enjeu de conservation modéré pour la faune. Enfin, le bâtiment au nord de la parcelle pourrait être favorable en tant que gîte hivernal pour les chiroptères. Une expertise concernant les chiroptères serait en ce sens nécessaire pour définir les enjeux liés à ce taxon. Le Lézard des murailles, commun mais protégé occupe le milieu bâti, un habitat favorable à son cycle de vie. Concernant les insectes, les espèces contactées sur l'ensemble du site sont communes comprenant : Criquet mélodieux, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Fadet commun, Phalène sacrée, Grillon des bois, Aïolope automnale, Tircis, Petite Biche. La période d'inventaire étant tardive, le cortège entomologique cité est bien entendu incomplet. ➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (parcs arborés) Le site est caractérisé par la présence d'un parc arboré présentant un intérêt pour la nidification d'oiseaux forestiers et de jardins en déclin tels que le Pic épeichette et le Verdier d'Europe. Un enjeu modéré affecte en ce sens l'ensemble des milieux arborés. Le bâtiment au nord de l'aire d'étude pourrait constituer un gîte à chiroptère en période hivernal. Des inventaires spécifiques sont nécessaires pour définir les enjeux liés à ce groupe.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 29 (1AUH)



Zones humides : Sur ce site d'environ 53 600 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 11 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

L'habitat de prairies hygrophiles (CCB : 37.2) est listé à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Cet habitat correspond donc à une zone humide botanique au sens réglementaire.

Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclu par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : la prairie hygrophile, représentant une surface de 871 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence la présence d'une zone humide pédologique avérée sur environ 3520 m², au nord-ouest du site.

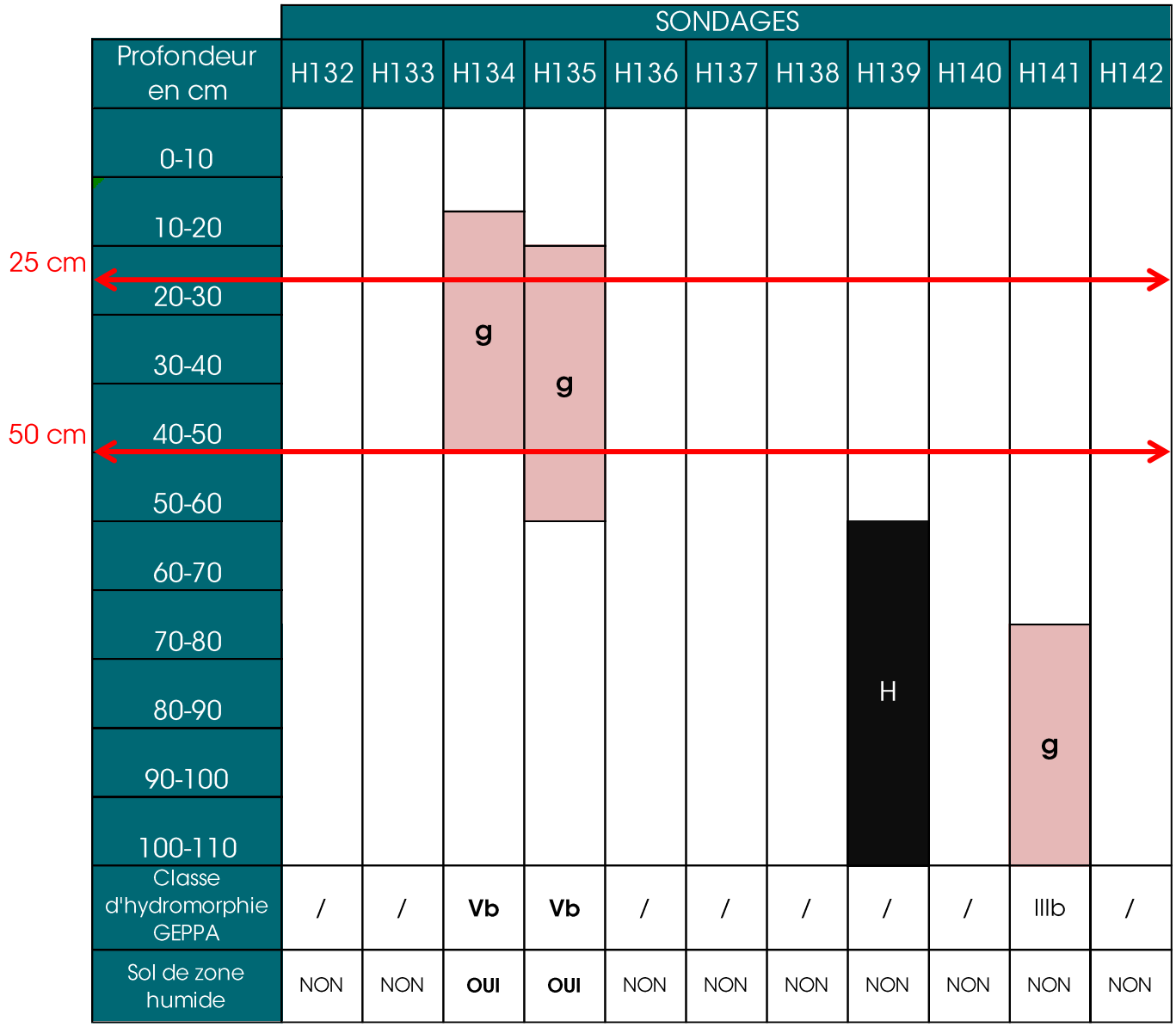
Les sols sondés sur le site sont dérivés des formations sableuses (sables hydroéoliens des landes). Aussi, les profils sont exclusivement sableux. Sur le versant et au sud-est du site, on retrouve des sols bruns, potentiellement podzolisés et/ou rédoxiques en profondeur. Le sondage H141 est rattaché à la catégorie IIIb du GEPPA. Autrement, un ARENOSOL peu humifère et peu évolué (H142) est mis en évidence sur le versant. Dans le bas de versant, les sondages H134 et H135 ont mis en exergue une hydromorphie rédoxique débutant avant 25 cm de profondeur et se prolongeant vers la profondeur, laissant place à des horizons très humifères, à la limite de traits histiques. Ces sondages sont classés dans la catégorie Vb du GEPPA. Ces sols sont affectés par des engorgements temporaires.

Les sondages H138 et H139 ont mis en lumière des PODZOSOLS HUMIQUES, avec des traits histiques débutant à 60 cm de profondeur pour H139. Cette référence de sol est très souvent un indicateur de zone humide mais ne permet pas de conclure sur le caractère humide

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont également montré la présence de deux sols caractéristiques des zones humides au nord-ouest du site. La délimitation de cette zone humide s'appuie sur la topographie du site, l'observation de remblais et sur l'analyse d'orthophotographies.
En complément, un suivi piézométrique doit être envisagé, conformément à l'arrêté du 24 juin 2008, pour statuer sur la présence d'une éventuelle zone humide, compte tenu de la nature du sol au droit des sondages H138, H139.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 30 (1AUX)



Occupation du sol : Chênaies acidophiles, Landes issues d'un déboisement, Friches herbacées entretenues, Bâtiments, Voiries.

Localisé au sud de la commune de Lévignacq dans un contexte péri-urbain, ce secteur est bordé par un ensemble de pinèdes.

La majeure partie du secteur 30 correspond à des parcelles déboisées, sur lesquelles se développent des milieux de landes. La plus significative, la parcelle ouest, est dominée par un cortège de lande sèche qui comprend la Bruyère cendrée, la Callune commune, l'Hélianthème faux-alysson et l'Ajoncs d'Europe. La parcelle est, quant à elle se constitue d'un cortège plus humide avec l'omniprésence de la Molinie bleue.

Une attention particulière doit être apportée au Robinier faux-acacia, (plante exotique envahissante à impact majeur) régulièrement observé au sein de ce milieu.

Concernant la faune, on y retrouve un cortège entomologique intéressant incluant des lépidoptères communs (Collier-de-corail, Fadet commun…), des odonates en chasse (Orthétrum bleuissant, Corduléga stre annelé), un coléoptère répandu dans les Landes de Gascogne (*Brachyderes lusitanicus*), des orthoptères communs (Ephippigère des vignes, Œdipode turquoise, Decticelle côtière, Decticelle chagrinée, Dectique à front blanc) et des orthoptères typiques de milieux secs à végétation lacunaires, à savoir, le Criquet tacheté et l'Œdipode soufrée. Ces deux dernières espèces sont classées « P3 » (menacées, à surveiller) dans le domaine aquitain.

Cet habitat transitoire, commun en région Nouvelle-Aquitaine présente un enjeu faible.

Une friche herbacée entretenue occupe une petite superficie à l'est du secteur. Cet habitat se définit par des espèces mésophiles à large amplitude écologique (Plantain lancéolé, Plantain corne-de-Cerf, l'Achillée millefeuille, Patience petite oseille…). On y retrouve également un certain nombre d'espèces invasives potentielles dont la Vergerette du Canada, la Sétaire à petites fleurs, l'Eleusine à trois épis, ou encore le Raisin d'Amérique.

Le cortège entomologique y est commun. Cet habitat présente un enjeu très faible.

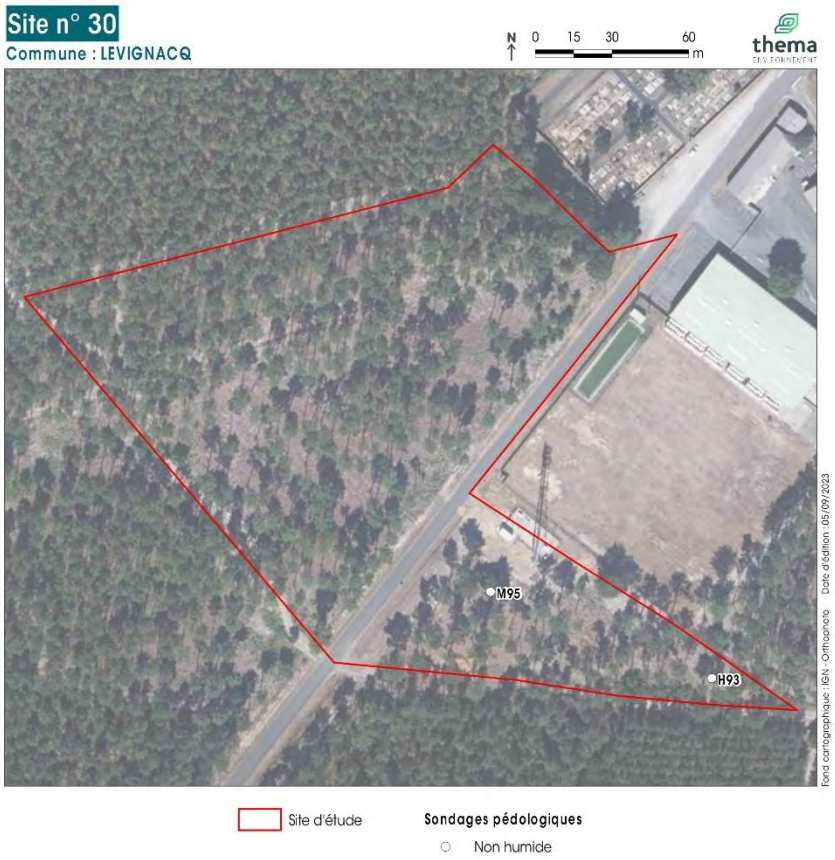
Une Chênaie résiduelle est présente au nord-est du site. Dominé par le Chêne pédonculé, ce milieu est fortement dégradé et faiblement diversifié. Concernant la faune, il peut convenir à des oiseaux généralistes ou spécialistes des boisements. Cet habitat présente un enjeu faible.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 30 (1AUX)



Zones humides : Sur ce site les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 8 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

Concernant les investigations pédologiques, 6 sondages pédologiques ont été réalisés lors d'une précédente étude (voir aperçu ci-contre). Les sondages réalisés par Thema environnement ont montré l'absence de zone humide pédologique. L'ensemble de ces sondages ont été décrits dans un document de juin 2022. Les sols correspondent sur ce site à des sols sableux, plus ou moins évolués et podzolisés (ARENOSOLS plus ou moins podzolisés et PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES). Aucune hydromorphie n'affecte les profils de sols.



	SONDAGES	
Profondeur en cm	M95	H93
0-10		
10-20		
25 cm → 20-30		
30-40		
40-50		
50 cm → 50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Les deux sondages complémentaires réalisés lors de cette campagne ont confirmé ces précédents résultats.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 31 (NE)



Occupation du sol : Chênaies acidophiles dégradées, Pinèdes sur landes à Ajoncs dégradées et Fougères aigle, Voiries.

Ce secteur boisé est localisé au nord de la commune de Lévignacq, dans un contexte péri-urbain.

La Chênaie localisée au sud du boisement est un habitat minoritaire sur le secteur. Les essences arborées dominantes sont le Chêne pédonculé et le Chêne liège. Les cortèges des strates arbustives et herbacées sont assez diversifiés et mêlent cortège de landes sèches (Callune, Bruyère cendrée, Fougère aigle, Ajonc d'Europe) et cortège de sous-bois mésophile (Aubépine à un style, Lierre grimpant, Ronce commune, Alliaire pétiolée).

Concernant la faune, plusieurs espèces sont susceptibles de s'y reproduire, notamment des espèces généralistes (Mésange charbonnière, Mésange bleue, Rougegorge familier), spécialistes des boisements (Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot) dont le Gobemouche gris, une espèce classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine et « quasi-menacée » à l'échelle nationale.

Cet habitat présente un enjeu faible.

La Pinède, habitat majoritaire du secteur 31 semble faire l'objet d'un entretien ponctuel. Le sous-bois est dominé par la Fougère aigle, en association avec quelques espèces de landes sèches comme la Callune commune et l'Ajoncs d'Europe.

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Pic épeiche) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

Le Cerisier noir, plante exotique envahissante à impact majeur est très présent au sein de ce. Cette espèce appauvrit la flore du sous-bois et vient concurrencer les espèces héliophiles provoquant ainsi une dégradation progressive du milieu.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (chênaie)

Mis à part la chênaie acidophile qu'il conviendrait de préserver, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 31 (NE)



Zones humides : Sur ce site d'environ 11 300 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, le sondage réalisé ne met pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Le sol sondé sur le site s'est développé dans des formations dunaires sableuses plus ou moins colluvionnées. Le profil de sol est peu évolué et non podzolisé. Le sondage permet d'identifier BRUNISOL sableux, non hydromorphe.

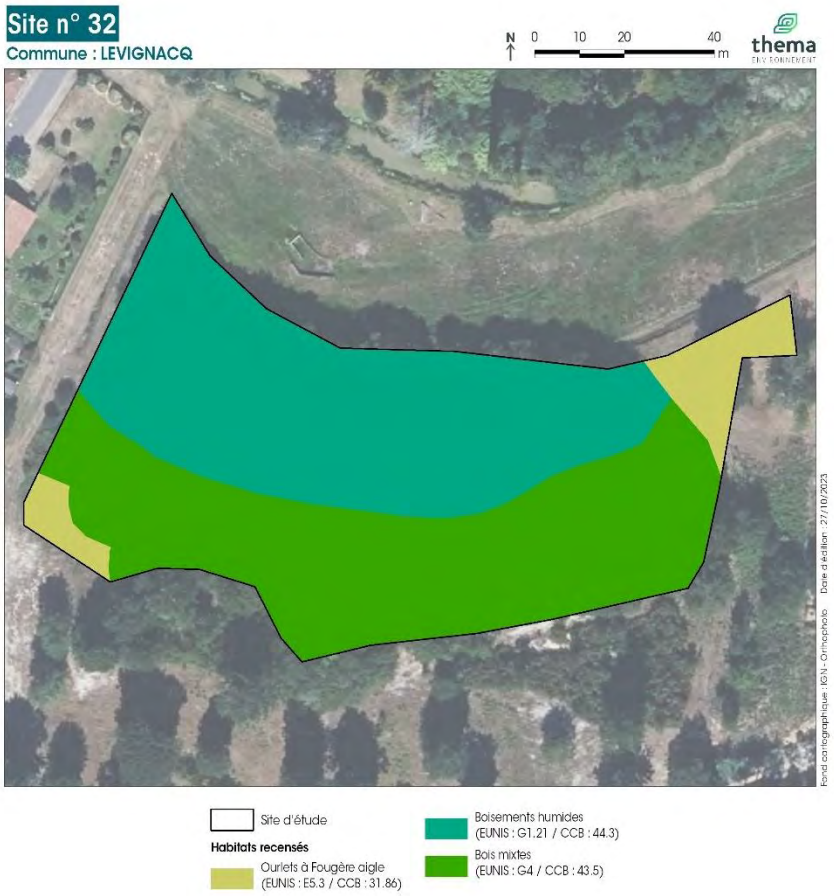
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGE
Profondeur en cm	M96
0-10	
10-20	
20-30 (25 cm)	
30-40	
40-50 (50 cm)	
50-60	
60-70	
70-80	
80-90	
90-100	
100-110	
Classe d'hydromorphie GEPPA	/
Sol de zone humide	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 32 (ER)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, Boisements humides, Bois mixtes.

Le secteur 32 est situé au sud de la commune de Lévignacq dans un contexte péri-urbain. Marqué par une forte pente, il longe le ruisseau du Vignac. Ce site se caractérise par un milieu boisé pouvant être segmentés en deux parties.

Dans sa partie sud, le boisement se compose d'essences arborées mixtes avec notamment, le Chêne pédonculé, le Robinier faux-acacia, et le Pin maritime. La strate arbustive dense, est représentée par l'Ajonc d'Europe, la Ronce commune, le Noisetier, ou encore le Saule cendré. Cet habitat présente un enjeu faible.

Le boisement nord, est dominé, par des espèces caractéristiques des zones humides : l'Aulne glutineux et le Saule cendré. La strate arbustive, très dense se constitue majoritairement par le Saule spp. Ce milieu boisé montre une très faible diversité floristique. Cet habitat s'insère néanmoins au sein de la zone Natura2000 - FR7200715 – « Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe ». Cet habitat présente un enjeu faible à modéré.

La présence du Cerisier noir en lisière des boisements est à noter.

Concernant la faune, les habitats boisés sont favorables à plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (Mésange bleue, Rougegorge familier, Merle noir, Pouillot véloce, Fauvette à tête noir) et spécialistes des boisements (Grimpereau des jardins, Roitelet à triple bandeau), des espèces communes mais protégées en majorité.

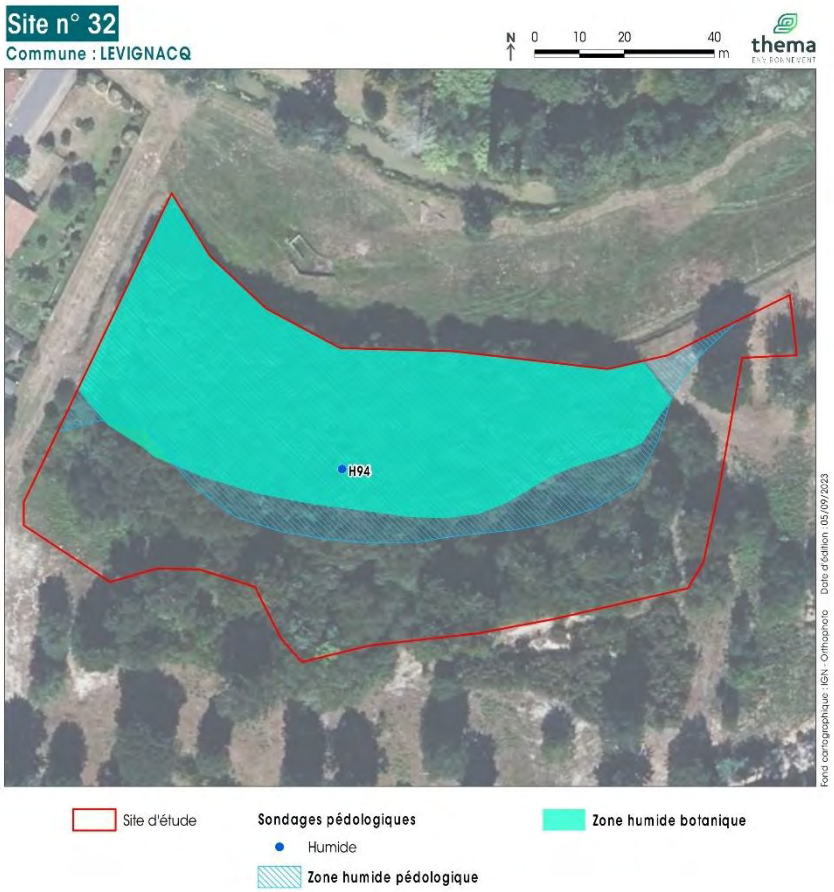
Finalement, les deux patchs d'ourlets à Fougère aigle, localisés dans les secteurs périphériques du site, constituent des habitats très peu diversifiés. On y trouve des espèces d'insectes communes (Ephippigère des vignes, Decticelle côtière, Passagère…). Cet habitat présente un enjeu très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (boisement nord)

Mis à part le boisement au nord, concerné par un zonage Natura2000, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LEVIGNACQ : SECTEUR 32 (ER)



Zones humides : Sur ce site d'environ 9 400 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

L'habitat de boisement humide (CCB : 44.3) est listé à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Cet habitat correspond donc à une zone humide botanique au sens réglementaire.
Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclu par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : le boisement humide, représentant une surface de 4 447 m².

S'agissant du critère pédologique, le sondage réalisé met en évidence un sol caractéristique des zones humides selon la règlementation en vigueur. Le sol sondé sur le site s'est développé dans des alluvions tourbeuses. Le profil de sol correspond à un HISTOSOL FIBRIQUE (catégorie H du GEPPA). Ce sol tourbeux correspond à la catégorie la plus humide du GEPPA, avec des engorgements permanents de sol dans cette zone de suintements et résurgence de nappe en pied de versant.

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont également montré la présence de sols caractéristiques des zones humides. La délimitation de cette zone humide s'appuie sur la topographie du site.

➡ Enjeu zone humide : oui

	ONDAGE
Profondeur en cm	H94
0-10	H
10-20	
20-30	G
30-40	
40-50	H
50-60	
60-70	
70-80	
80-90	
90-100	
100-110	
Classe d'hydromorphie GEPPA	H
Sol de zone humide	OUI

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 41 (1AUY)



Occupation du sol : Landes atlantiques à Ajoncs et bruyères, Landes issues d'un déboisement, Boisements de feuillus dégradés, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Chemins, Jardins, Bâtiments.

Ce secteur caractérisé par une mosaïque d'habitat est situé au sud de la commune de Lit-et-Mixe dans un contexte périurbain.

Le nord-est du site est constitué par un boisement de feuillus à essences diversifié (Érable sycomore, Chêne pédonculé, Peuplier tremble, Châtaigner…). La strate herbacée, dégradée par l'action de l'homme (coupe, dépôts divers) est dominée par la Fougère aigle. Concernant la faune, cet habitat est favorable à plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce) et spécialistes des boisements (ex : Mésange nonnette). Cet habitat présente un enjeu faible.

La lande atlantique à Ajoncs et bruyères localisée au nord-ouest du secteur correspond à une formation typique des landes de Gascogne. Celle-ci semble faire l'objet d'un entretien favorable au maintien de cet habitat dans un bon état de conservation. On y trouve un cortège entomologique commun (Amaryllis, Decticelle chagrinée, Decticelle côtière, Ephippigère des vignes, Œdipode turquoise…) incluant le Criquet des ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) en Aquitaine. La lande atlantique à ajoncs est un des habitats typiques de la Fauvette pitchou en Aquitaine, une espèce classée « en Danger » à l'échelle nationale. Celle-ci n'a cependant pas été observée sur site, possiblement du fait de la taille réduite de la lande et sa situation d'enclavement par des habitats anthropisés. Malgré tout, au vu de la période de prospection tardive, on ne peut exclure une possible nidification au sein de cet habitat. A l'avenir, une attention particulière devra être portée à la recherche de l'espèce ainsi que d'indices de nidification durant la période propice (mars à mai). Un enjeu de conservation fort affecte cet habitat.

La moitié nord du site, est concernée par un habitat de lande à Fougère aigle, ayant recolonisé des parcelles déboisées. Cet habitat perturbé peut convenir au Troglodyte mignon, un oiseau ubiquiste pouvant éventuellement nicher dans des débris de branches. En fonction de son évolution, cette lande pourrait devenir favorable à la Fauvette pitchou, en particulier si elle est orientée vers une lande à Ajonc d'Europe ou en plantation de pins. En l'état actuel, cet habitat transitoire présente un enjeu de conservation faible.

Le sud du secteur 41 correspond à une Plantation ancienne de Pins maritimes. L'absence d'entretien a permis le développement d'une strate arbustive très dense elle est dominée par la Ronce et l'Ajonc d'Europe. En plus d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce, Rougegorge familier), le Criquet des ajoncs pourrait être présent. Cet habitat présente un enjeu faible.

Les habitats de jardins et de chemins localisés au nord du site sont des milieux fortement anthropisés adaptés aux passages d'engins motorisés. Seules quelques espèces rudérales à

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 41 (1AUY)



Lande à ajoncs, un milieu très favorable à la Fauvette pitchou dans les Landes de Gascogne.



Le Criquet des Ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain.

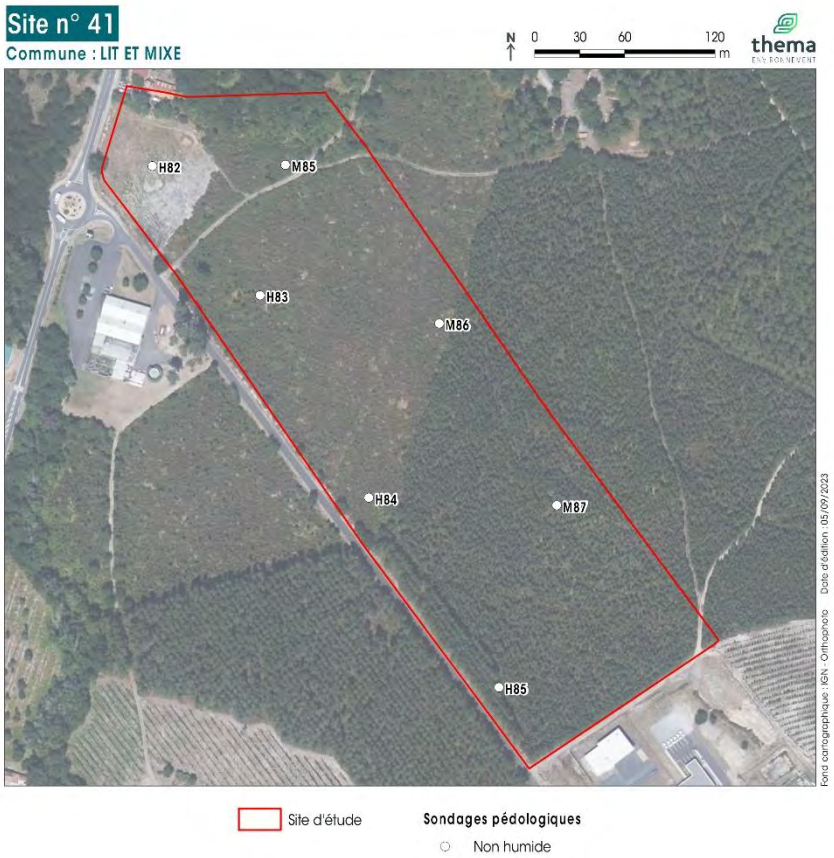
large amplitude écologique peuvent être observées dans ces milieux. Ces habitats ne présentent pas d'enjeu spécifique.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à fort** (lande atlantique à ajoncs et bruyères)

Le site présente une sensibilité forte au niveau de la lande à ajoncs du fait de la présence possible de la Fauvette pitchou. Le reste du site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 41 (1AUY)



Zones humides : Sur ce site d'environ 74 700 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 7 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (Sables des Landes et formations de Castets). Les profils sont sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont plus ou moins évolués. Les sondages permettent d'identifier des PODZOSOLS MEUBLES pour les plus évolués, et des ARENOSOLS légèrement podzolisés pour les plus juvéniles. Dans tous les cas aucune hydromorphie n'est mise en évidence sur ces profils de sols.

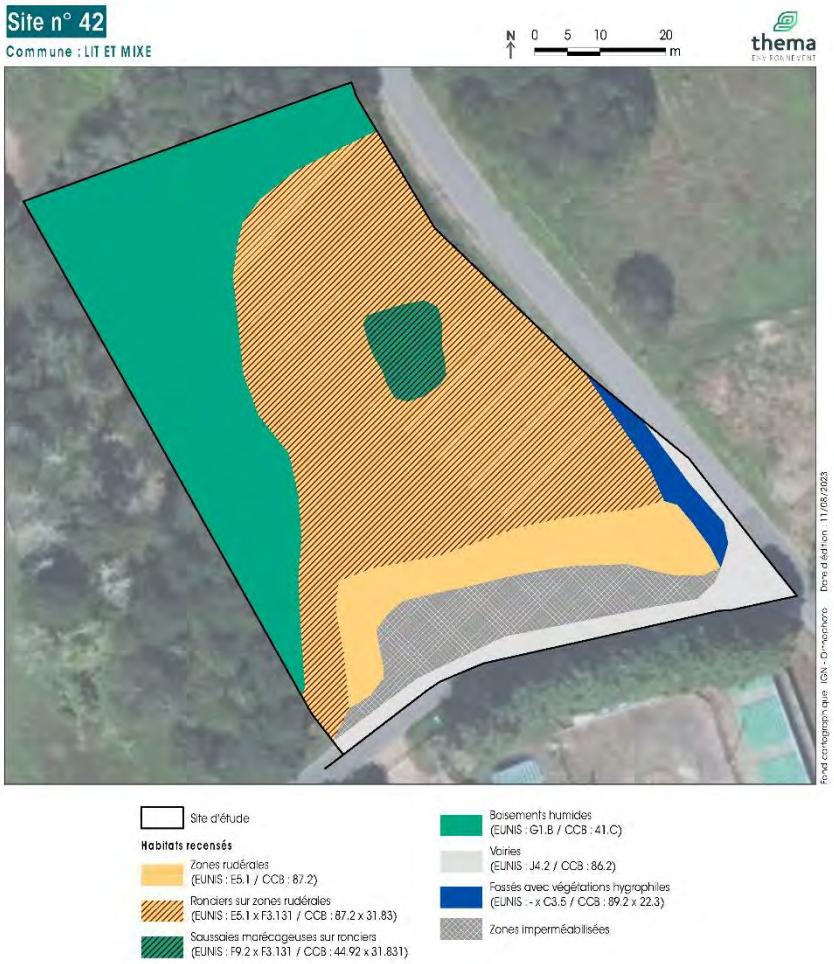
	SONDAGES						
Profondeur en cm	M85	M86	M87	H82	H83	H84	H85
0-10							
10-20							
20-30 (25 cm)							
30-40							
40-50 (50 cm)							
50-60							
60-70							
70-80							
80-90							
90-100							
100-110							
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/	/	/	/	/	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 42 (NGV)



Occupation du sol : Zones rudérales, Ronciers sur zones rudérales, Saussaies marécageuses sur ronciers, Boisements humides, Fossés avec végétations hygrophiles, Voiries, Zones imperméabilisées.

Ce site est Localisé au nord de la commune de Lit-et-Mixe, dans un secteur encore peu urbanisé. Il correspond à une ancienne zone ouverte, probablement utilisé comme zone de dépôts agricoles.

La partie nord-ouest du site est concernée par la présence d'un bosquet humide. Cette formation arborée est majoritairement composée d'Aulne glutineux, on y rencontre également quelques pieds d'Érable negundo (plante exotique envahissante à impact majeur). La strate arbustive, dense est largement représentée par le Saule cendré. Finalement, la strate herbacée, lorsqu'elle est présente mêle espèces caractéristiques des sous-bois et espèces hygrophiles.
Cet habitat boisé, bien que de faible superficie, est peu commun dans le contexte environnant et présente donc un enjeu faible à modérer.

La partie centrale du site est occupée par un roncier dense (Ronce commune). Le cortège végétal y est très peu diversifié. Toutefois, dans la partie centrale de cet habitat subsistent quelques pieds de Saule cendré formant un bosquet humide sans fonction écologique particulière.

Dans sa partie sud-est, Le site est bordé par un fossé, vraisemblablement en eau la majeure partie de l'année. Celui-ci est colonisé par une végétation hygrophile, notamment le Roseau commun.

Au sud du site, le roncier est cloisonné par une zone de remblais. Ce linéaire de terre remanié est colonisé par un ensemble d'espèces rudérales. Plusieurs d'entre elles correspondent à des plantes exotiques envahissantes : l'Ailanthe glanduleux, le Paspale dilaté et l'Onarge bisannuelle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 42 (NGV)



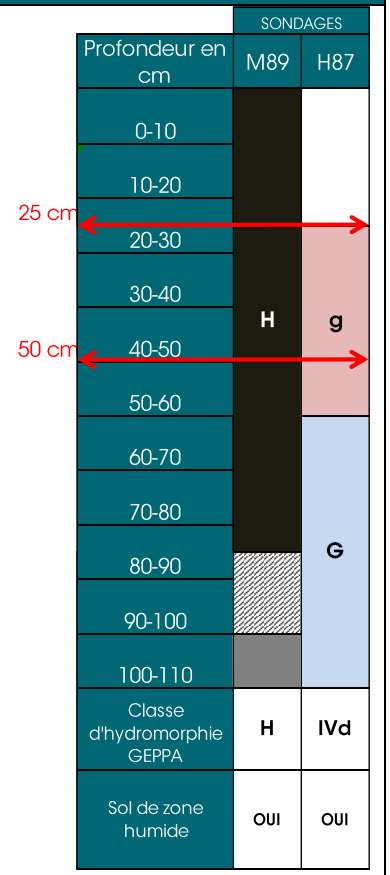
Zones humides : Sur ce site d'environ 9 400 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Le secteur 42 comprend deux habitats listés à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 : le boisement humide et la saussaie marécageuse sur ronces.

Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclue par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 : le boisement humide, d'une surface de 1 650 m² et la saussaie représentant 140 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés mettent en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des alluvions. Les profils de sols correspondent à un FLUVIOSOL BRUNIFIE paratourbeux et rédoxique et un HISTOSOL FIBRIQUE. Ces sols correspondent aux catégories H et IVd du GEPPA, avec des engorgements permanents en surface ou en profondeur.

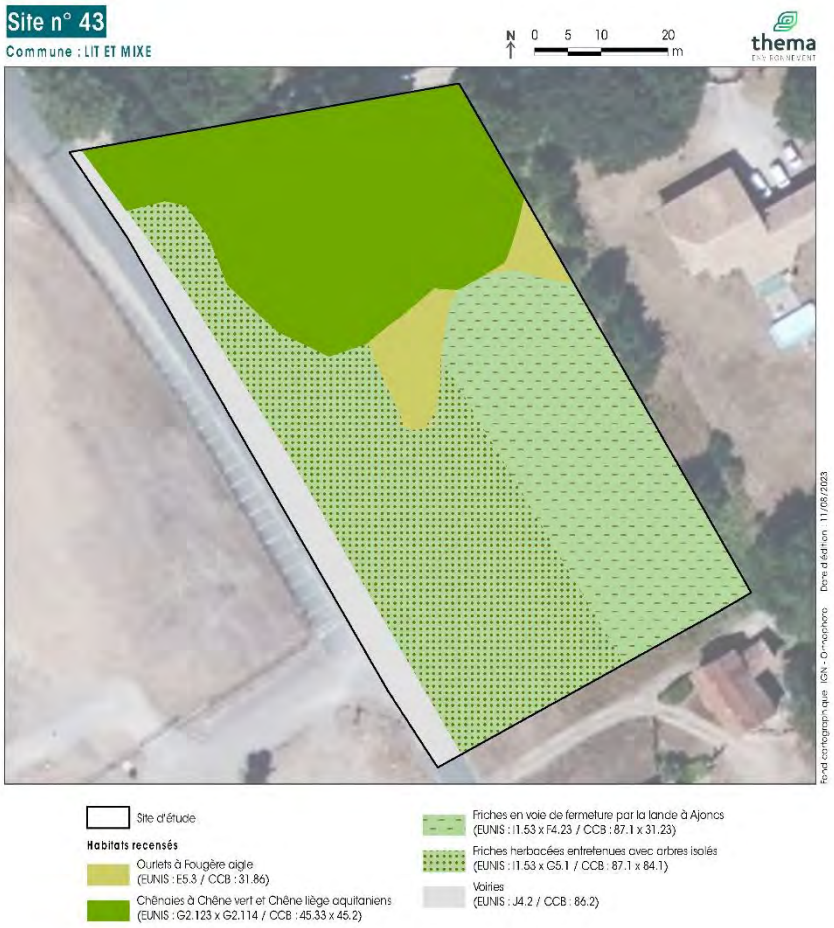


Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont également montré la présence de sols caractéristiques des zones humides. Au total les zones humides représentent une surface de 3850 m² sur le site. La délimitation de cette zone humide s'appuie sur la topographie du site et la limite des remblais observés en partie sud du site.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 43 (NE)



Occupation du sol : Ourlets à Fougère aigle, Chênaies à Chêne vert et Chêne liège aquitaniens, Friches en voie de fermeture par la lande à Ajoncs, Friches herbacées entretenues avec arbres isolés, Voiries.

Le secteur 43 se situe au nord du bourg de Lit-et-Mixe. Il s'agit d'une parcelle de faible superficie composée d'habitats plus ou moins anthropisés.

Les friches constituent l'habitat majoritaire sur ce secteur. Deux types de friches sont différenciées sur ce site, en fonction de la pression d'entretien auxquelles elles sont soumises.

Dans la partie ouest du site, le milieu de friche herbacée fait l'objet d'un entretien régulier. Il accueille des espèces résistantes à la fauche et au piétinement comme l'Achillée millefeuille, le Plantain lancéolé, le Chiendent pied-de-poule, ou encore la Patience petite oseille. Dans la partie est, la pression de tonte est moindre, le milieu de friche est en voie de fermeture par la lande avec notamment la présence de Genêt à balai, d'Ajonc d'Europe et de Bruyère cendrée.

Dans ces friches, on retrouve un cortège entomologique commun comprenant entre autres des lépidoptères (Azuré de la Luzerne, Cuivré commun, Amaryllis…), un odonate en chasse (Leste brun). Les patchs de ronces sont également très favorables aux reptiles tel que le Lézard à deux raies, une espèce commune et protégée observée sur site.

La Chênaie localisée au nord du site est dominée par le Chêne liège, quelques Chênes verts viennent compléter le cortège arboré. La sous-strate, dégradée est largement colonisée par la Fougère aigle. Cette dernière, s'étend au-delà de la lisière de la Chênaie sous forme de petits patchs. Cette chênaie peut être favorable à des oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce) ou de jardins comme le Chardonneret élégant (« vulnérable » à l'échelle nationale) observé sur site. Cette espèce est en déclin à l'échelle nationale et régionale et affecte ainsi l'habitat d'un enjeu modéré.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (chênaie)

Mis à part la chênaie, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE: SECTEUR 43 (NE)



Zones humides : Sur ce site d'environ 5 300 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses d'origine alluviale. Les profils sont sableux. Les sols sont issus de ces formations sableuses et sont peu évolués. Les sondages permettent d'identifier des BRUNISOLS, soit des sols faiblement évolués, où la podzolisation n'est pas clairement identifiée. Dans tous les cas aucune hydromorphie n'est mise en évidence dans la partie superficielle du sol. On note sur le sondage M88 des veines ocre, correspondant à une hydromorphie rédoxique profonde, à 90 cm de profondeur. Aucun sol n'est caractéristique des zones humides sur ce site.

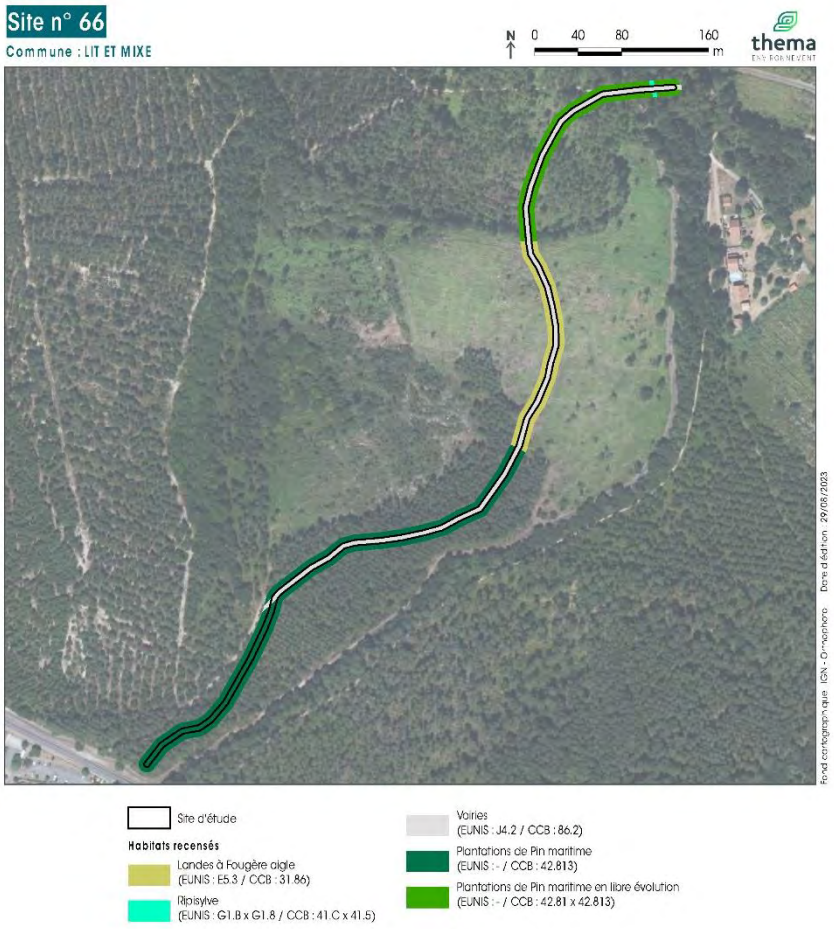
Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat et espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M88	H86
0-10		
10-20		
25 cm ← 20-30		
30-40		
50 cm ← 40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100	g	
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 66 (/)



Occupation du sol : Ruisseau, Landes à Fougère aigle, Plantations de Pin maritime, Plantations de Pin maritime en libre évolution, Voiries.

Ce secteur a d'ores et déjà fait l'objet d'une étude environnementale par le bureau d'études Geociam en 2022. Aucune modification de l'occupation du sol n'a été observée lors des investigations.

Concernant la faune, les plantations de pins matures représentent un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Dans la commune de Lit-et-Mixe, la bibliographie fait état d'une donnée de présence du Vison d'Europe, un mammifère protégé (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 ; annexe 2 et 4 de la directive Habitats Faune Flore) et classé « CR » (danger critique) à toutes les échelles (Aquitaine, France, Europe, Monde). La donnée est localisée à proximité du ruisseau des Vignes et date de juillet 2018 (source : OpenObs). Le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux zones humides et bassins hydrographiques, dont la population en France est estimée à moins de 250 individus répartis à travers 8 départements de la Nouvelle Aquitaine.

D'après la littérature, le Vison d'Europe s'éloigne rarement à plus de 150 mètres d'un cours d'eau, hors cas de dispersion ou de reproduction. Son cycle de vie inclut des habitats terrestres. Les gîtes (de différentes natures) sont généralement installés à quelques mètres de l'eau. L'espèce peut ainsi utiliser des habitats terrestres connexes au cours d'eau tels que ripisylves, boisements humides, mégaphorbiaies… Ainsi les habitats adjacents au cours d'eau, à savoir, la ripisylve et dans une moindre mesure les plantations de pins, lande à fougère aigle et voirie sont susceptibles d'être utilisés par l'espèce en tant qu'habitat de transit.

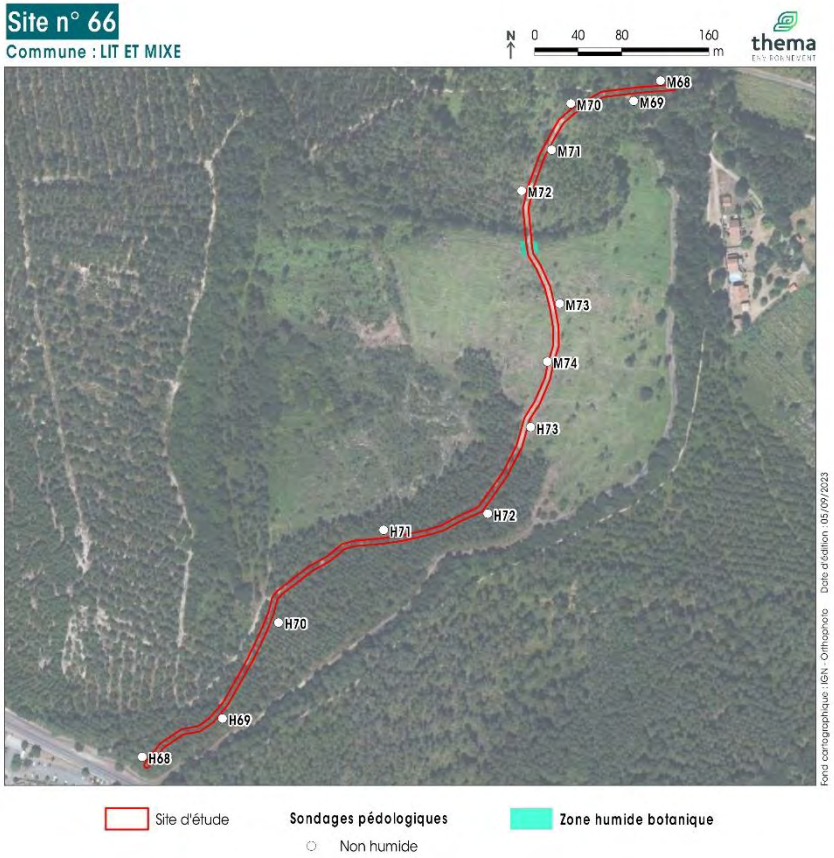
En l'occurrence, la plupart des habitats concernés par l'emprise projet (plantations de pins, lande à fougère, ripisylve) sont, du fait de la voirie, concernés par la fréquentation d'engins ou de promeneurs rendant peu probable l'accomplissement du cycle de vie du Vison d'Europe dans ces habitats. L'espèce peut tout au plus utiliser ces milieux pour se déplacer ou s'alimenter. Ainsi ces habitats sont susceptibles d'être utilisés par l'espèce uniquement an tant que lieu de transit et d'alimentation. Un enjeu de conservation modéré affecte la ripisylve tandis qu'un enjeu faible affecte les plantations de pins et la lande à fougère aigle.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (ripisylve)

La présence du Vison d'Europe, espèce en danger critique à toutes les échelles géographiques, dans le secteur du ruisseau des vignes est à signaler. Toutefois, l'emprise du projet concerne des habitats qui sont susceptibles d'être utilisé par l'espèce uniquement comme zone d'alimentation ou de transit, la ripisylve étant la zone la plus intéressante pour l'espèce.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 66 (/)



Zones humides : Sur ce site linéaire, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser des sondages pédologiques en compléments de ceux déjà réalisés par Geociam, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables ont mis en évidence la présence d'une zone humide botanique (critère espèce) au sein de l'habitat de lande à Fougère aigle, de par la dominance de la Molinie bleue d'espèces caractéristiques des zones humides (recouvrement supérieur à 50%).

En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zones humides botaniques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 : localisée au dans la lande à Fougère aigle, d'une surface de 99 m². Cette zone humide est incluse dans la zone humide identifiée par Geociam.

S'agissant du critère pédologique, les sondages complémentaires réalisés ne mettent pas en évidence de sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses. Les sols sont peu évolués et parfois rédoxiques. Les sondages permettent d'identifier des ARENOSOLS plus ou moins rédoxiques, des BRUNISOLS podzolisés, des REDOXISOLS, voir un FLUVIOSOL juvénile.
Dans tous les cas l'hydromorphie observée ne permet pas d'identifier des sols caractéristiques des zones humides (voir coupe des sols en page suivante).

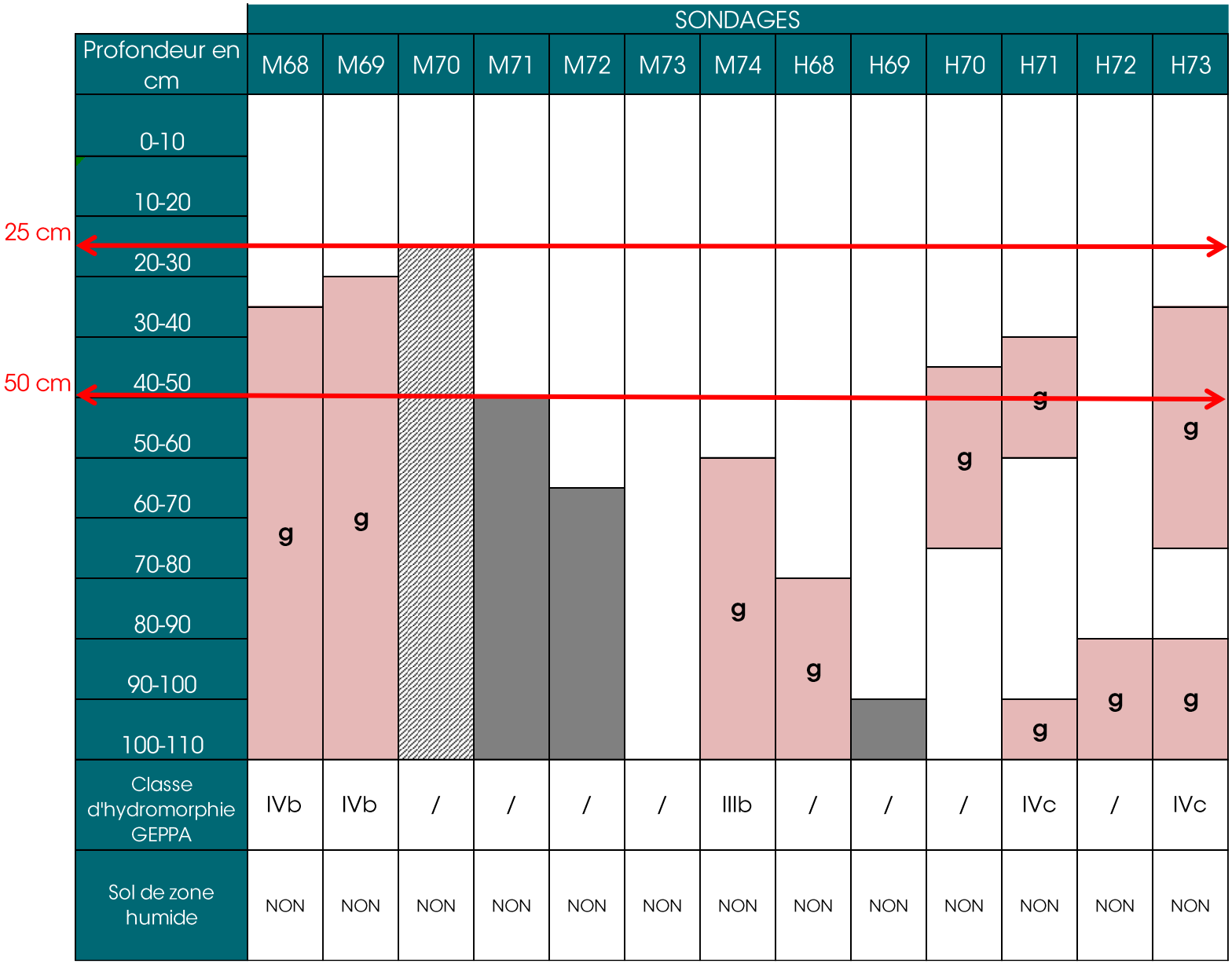
Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (espèces). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides à l'extérieur des enveloppes déjà identifiées.

➡ Enjeu zone humide : oui



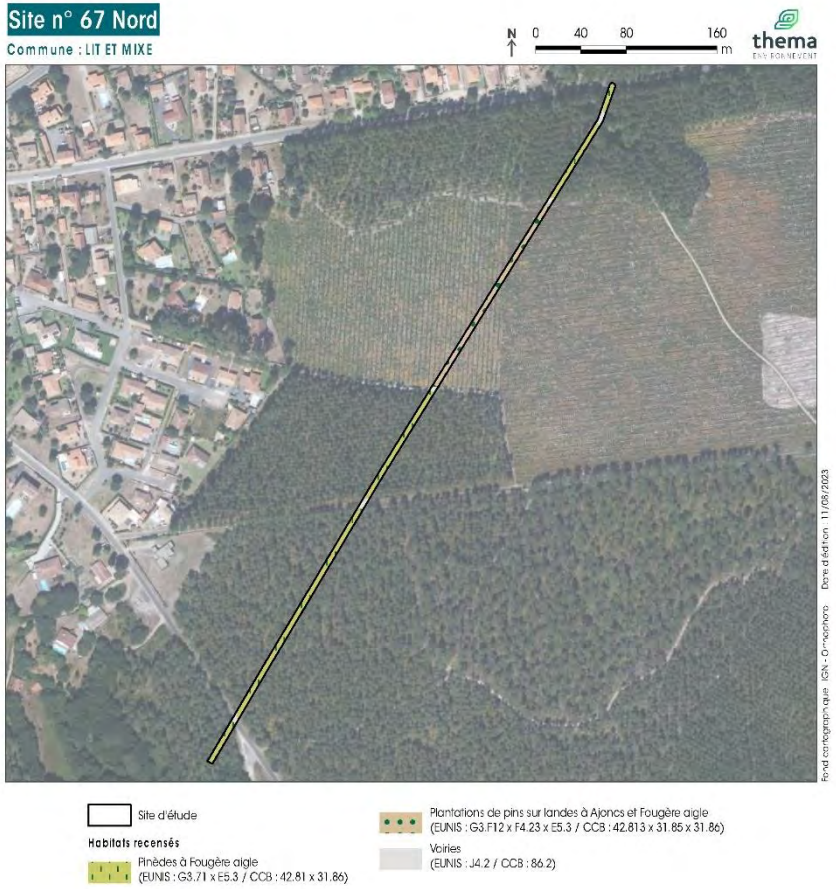
Figure 24 : Zone humide effective au droit de l'emprise projet (Sources : Google satellite, BD Carthage : Cartographie : GEOCIAM)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 67 (/)



Occupation du sol : Pinèdes à Fougère aigle, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Voiries.

La partie nord du contournement se compose de deux types de milieux boisés :

- Les pinèdes anciennes avec une sous strate, lorsqu'elle est présente, peu diversifié, correspondant généralement à une lande à Fougère aigle.
- Des plantations de Pins maritimes plus récente, avec une strate arbustive plus dense et diversifiée, se composant de lande sèche dominée par l'Ajonc d'Europe et la Fougère aigle.

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

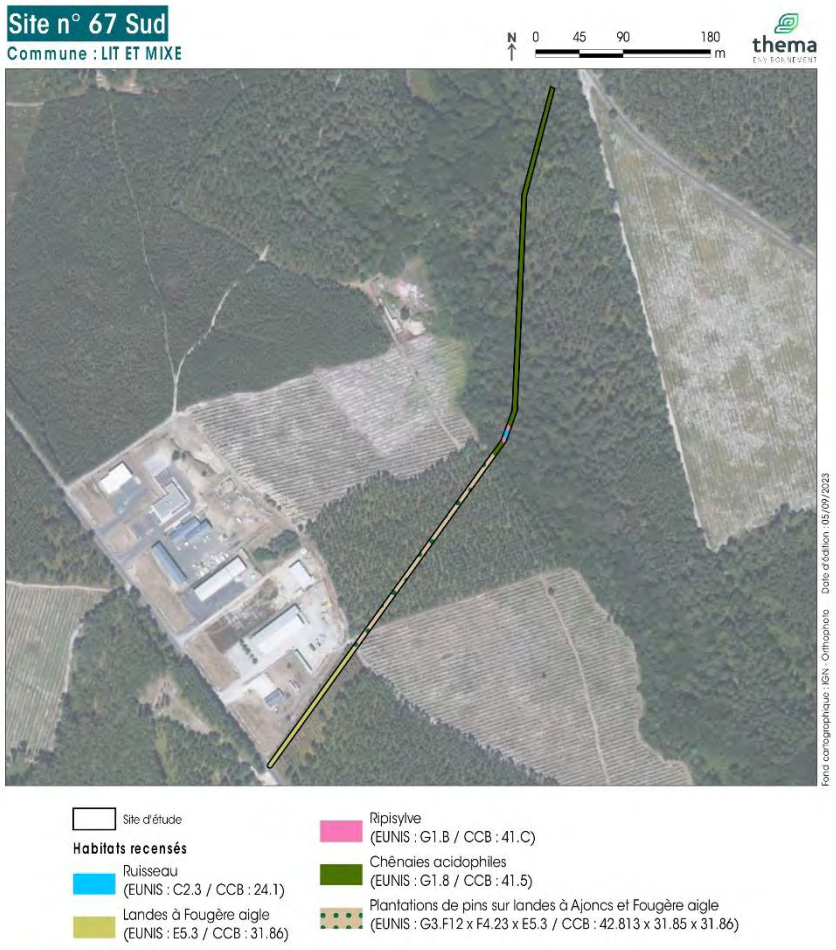
Quant à la plantation de pins récente sur lande à ajoncs et fougère, cet habitat est très favorable à la Fauvette pitchou, qui y a été contactée. Cette espèce est classée « en Danger » à l'échelle nationale, affectant cet habitat d'un enjeu fort.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à fort** (plantation de pins sur lande à ajoncs et fougères)

La jeune plantation de pins sur lande à ajoncs et fougères est favorable à la Fauvette pitchou ce qui affecte cet habitat d'un enjeu fort. Le reste du tronçon ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 67 (/)



Occupation du sol : Ruisseau, Landes à Fougère aigle, Chênaies acidophiles, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle.

La partie sud du contournement est concernée dans sa partie nord par une chênaie à Chêne pédonculé en bon état de conservation. Le sous-bois, majoritairement composé de Fougère aigle est accompagné d'espèces arbustives typiques des bois comme le Houx, l'Aubépine à un style, le Noisetier.

La chênaie est traversée au sud par le Ruisseau du Mouréou. Celui-ci est bordé de part et d'autre d'une ripisylve, généralement composée d'Aulne glutineux et de Saule cendré. Un ensemble de plantes et de bryophytes se développent autour du ruisseau : Molinie bleue ; Bourdaine, Belchnum en épi, Fougère femelle, Gaillet des marais.

Tout comme la partie nord, le sud du contournement est concerné par des plantations de Pins maritimes plus ou moins récentes, avec une strate arbustive constituée par l'Ajonc d'Europe et la Fougère aigle. Cet habitat est favorable pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce) communes mais protégées. On peut y trouver aussi le Criquet des Ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain.

Ces habitats sont, pour partie, intégrés dans le site Natura 2000 FR7200715 – « Zones humides de l'ancien étang DE Lit-et-Mixe. Et la ZNIEFF de type II « L'Ancien étang de Lit-et-mixe et le courtant de contis ».

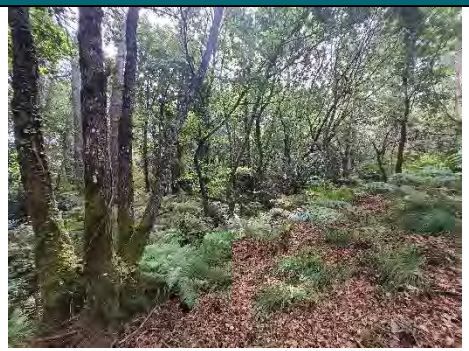
Dans la commune de Lit-et-Mixe, la bibliographie fait état d'une donnée de présence du Vison d'Europe, un mammifère protégé (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 ; annexe 2 et 4 de la directive Habitats Faune Flore) et classé « CR » (danger critique) à toutes les échelles (Aquitaine, France, Europe, Monde). La donnée est localisée à proximité du ruisseau des Vignes et date de juillet 2018 (source : OpenObs). Le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux zones humides et bassins hydrographiques, dont la population en France est estimée à moins de 250 individus répartis à travers 8 départements de la Nouvelle Aquitaine.

Chez le Vison d'Europe, les individus, particulièrement les mâles, possèdent un domaine vital relativement vaste. En période de rut, les mâles sont capables de changer de bassin versant pour trouver une femelle (35 km à vol d'oiseau) tandis qu'une distance de 70 km a été enregistrée entre 2 captures d'un jeune en dispersion. Or, le ruisseau des Vignes est connecté au ruisseau du Mouréou (bassin versant du Contis). Environ 2,5 km à vol d'oiseau séparent la donnée au ruisseau du Mouréou, au niveau de l'emprise du contournement. Au vu de ce trait écologique et de la proximité des deux ruisseaux, le ruisseau du Mouréou est susceptible d'être fréquenté par l'espèce.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 67 (/)


Ruisseau du Mouréou


Ruisseau du Mouréou et sa ripisylve


Ruisseau du Mouréou


Chênaie acidophile à proximité du ruisseau


Lisière entre la chênaie acidophile et la plantation de pins sur lande à ajoncs


Plantation de pins sur lande à ajoncs

D'après la littérature, le Vison d'Europe s'éloigne rarement à plus de 150 mètres d'un cours d'eau, hors cas de dispersion ou de reproduction. Son cycle de vie inclut des habitats terrestres. Les gîtes (de différentes natures) sont généralement installés à quelques mètres de l'eau. L'espèce peut ainsi utiliser des habitats terrestres connexes au cours d'eau tels que ripisylves, boisements humides, mégaphorbiaies… Ainsi les habitats adjacents au cours d'eau, à savoir, la chênaie acidophile et la plantation de pins sur landes à Ajoncs sont susceptibles d'être utilisés par l'espèce pour son repos, son alimentation voire sa reproduction, au moins jusqu'à une distance de 150 mètres du cours d'eau.

Ces habitats ainsi que le ruisseau du Mouréou présentent un enjeu de conservation très fort. Une recherche accrue devra être menée pour identifier d'éventuelles preuves d'occupation de ces habitats par l'espèce. Toujours est-il que même sans preuve de présence, rien n'exclut que l'espèce fréquente ou fréquentera ses habitats dans la mesure où la localité considérée fait partie intégrante de l'aire de distribution actuelle de l'espèce, d'autant plus que le Vison d'Europe, comme la plupart des Mustélidés, possède des mœurs très discrètes, rendant particulièrement difficile sa détection. Ces habitats demeurent ainsi favorables à l'espèce en tant que lieu de repos, d'alimentation, voire de reproduction. Les informations énoncées sur le Vison d'Europe proviennent de la synthèse bibliographique contenue dans le *Plan National d'Action en faveur du Vison d'Europe (Mustela lutreola) – 2021-2031*.

Finalement l'extrémité sud correspond à une lande à Fougère aigle. L'entretien régulier de ce milieu tend à affaiblir la diversité floristique de cet habitat anthropisé. On y observe un cortège entomologique commun, sans enjeu particulier. Cet habitat présente un enjeu de conservation très faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à très fort** (ruisseau et milieux adjacents)

La présence potentielle du Vison d'Europe, espèce en danger critique à toutes les échelles géographiques, au niveau du ruisseau du Mouréou affecte d'un enjeu de conservation maximal le ruisseau et ses habitats adjacents à savoir la chênaie acidophile et la plantation de pins sur lande à ajoncs, au moins dans un rayon de 150 mètres autour du ruisseau. Le reste du tronçon ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 67 (/)



Zones humides : Sur ce linéaire, les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 18 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables ont mis en évidence la présence d'une zone humide botanique (critère espèce) au sein de l'habitat de ripisylve, de par la dominance de l'Aulne glutineux, du Saule cendré et de la Molinie bleue espèces caractéristiques des zones humides (recouvrement supérieur à 50%).

En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zones humides botaniques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 correspondant à l'habitat de ripisylve d'une surface de 50 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence la présence de zone humide sur une partie du linéaire d'étude. Ces sols caractéristiques des zones humides sont identifiés au sein d'un talweg, et le long du ruisseau du Mouréou, permettant d'identifier une enveloppe de zone humide (voir figure page suivante).

Les sols sondés sur le site sont assez hétérogènes, en lien avec le linéaire important qui recoupe plusieurs formations géologiques et plusieurs contextes géomorphologiques.

Dans les contextes de plaine ou de plateaux, on rencontre des sols sableux, plus ou moins évolués et hydromorphes. Les sols les moins évolués correspondent à des ARENOSOLS, ils peuvent parfois présenter des signes de podzolisation peu poussée. On retrouve également des BRUNISOLS podzolisés qui correspondent à un stade plus évolué que les ARENOSOLS. Enfin, des sols franchement podzolisés assimilés à des PODZOSOLS MEUBLES sont identifiés. Cet ensemble de sol peut présenter des veines ocre correspondant à des reconcentrations de fer sous forme oxydée, généralement en profondeur. Ces veines ocre correspondent à des horizons rédoxiques en contexte sableux.

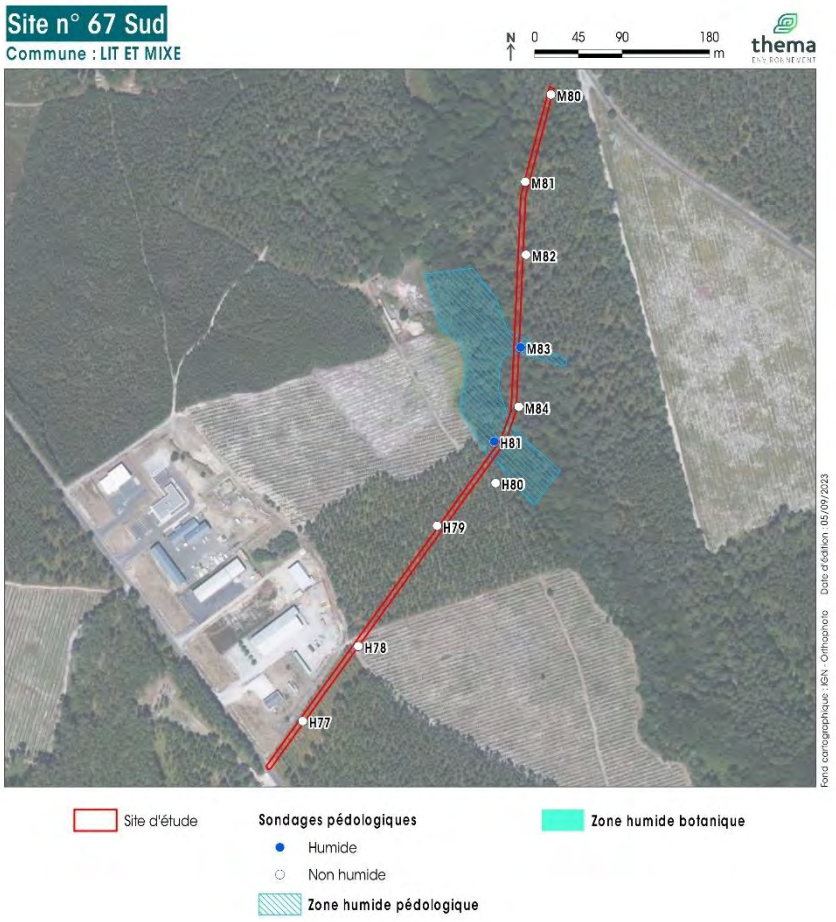
Au sein des vallons ou talweg, on retrouve des sols épaissit par colluvionnement, rattachables aux COLLUVIOSOLS. Ces sols ne sont pas engorgés, malgré leur position basse dans le paysage.

Enfin au sein des talwegs gorgés d'eau ou aux abords du ruisseau du Mouréou, on retrouve des sols hydromorphes. Il est possible de caractériser un HISTOSOL FRIBRIQUE à horizon saprique au droit du sondage M83, correspondant à la catégorie H du GEPPA.

Au droit du sondage H81, un FLUVIOSOL BRUNIFIE oxyaquique, réductique est identifié. Ce sol est engorgé par une nappe oxygénée et circulante, c'est pourquoi il ne marque pas à l'engorgement (qualificatif oxyaquique). Néanmoins, à la vue de son positionnement, et de la présence

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LIT ET MIXE 67 (/)



d'engorgement effectifs et d'horizon réductiques profond, il est reclassé en zone humide en catégorie VId du GEPPA.


ARENOSOL


BRUNISOL podzolisé

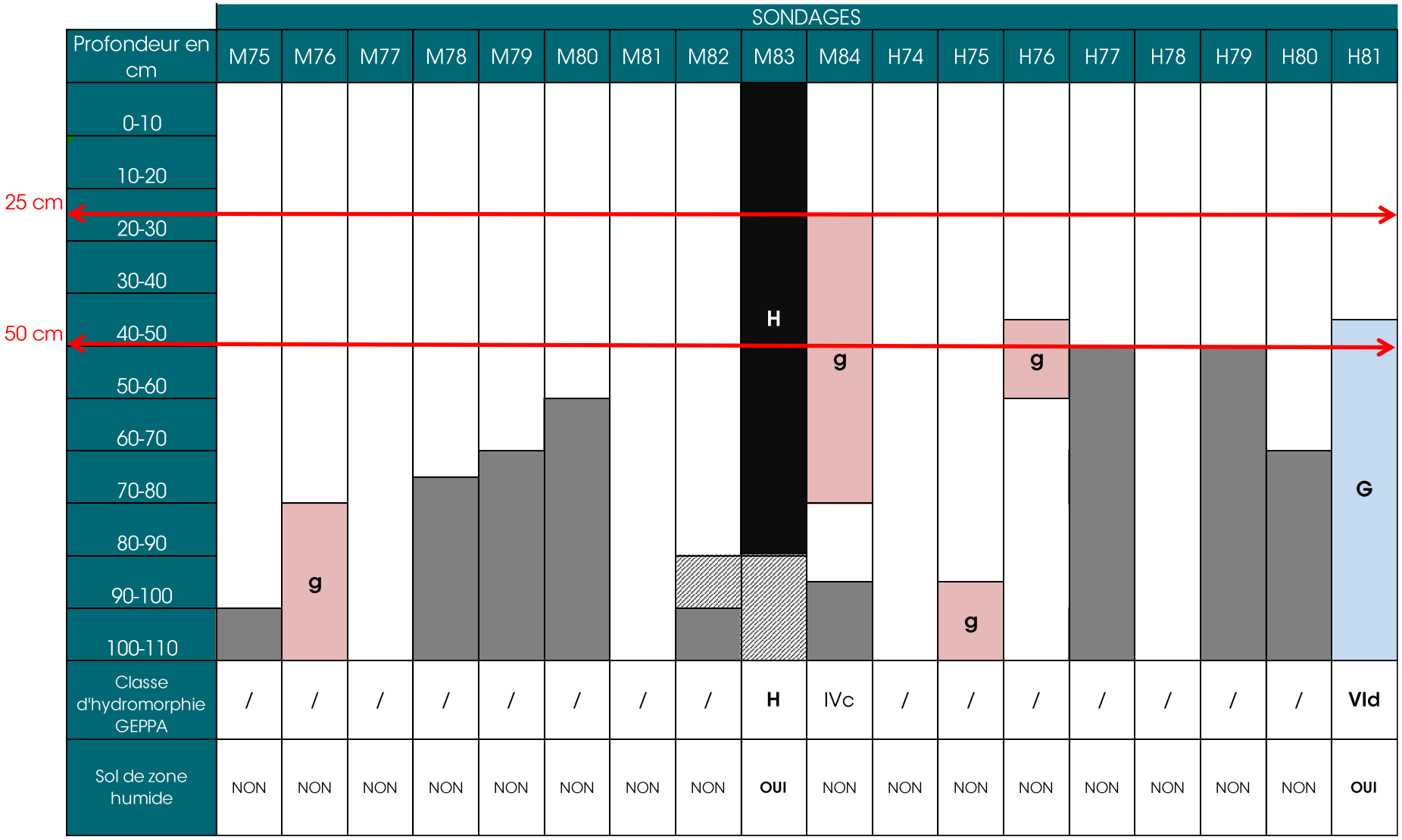

PODZOSOL MEUBLE


HISTOSOL FIBRIQUE

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (espèces) elle est totalement incluse dans la zone humide pédologique. Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence de sols caractéristiques des zones humides sur une partie du site d'étude.

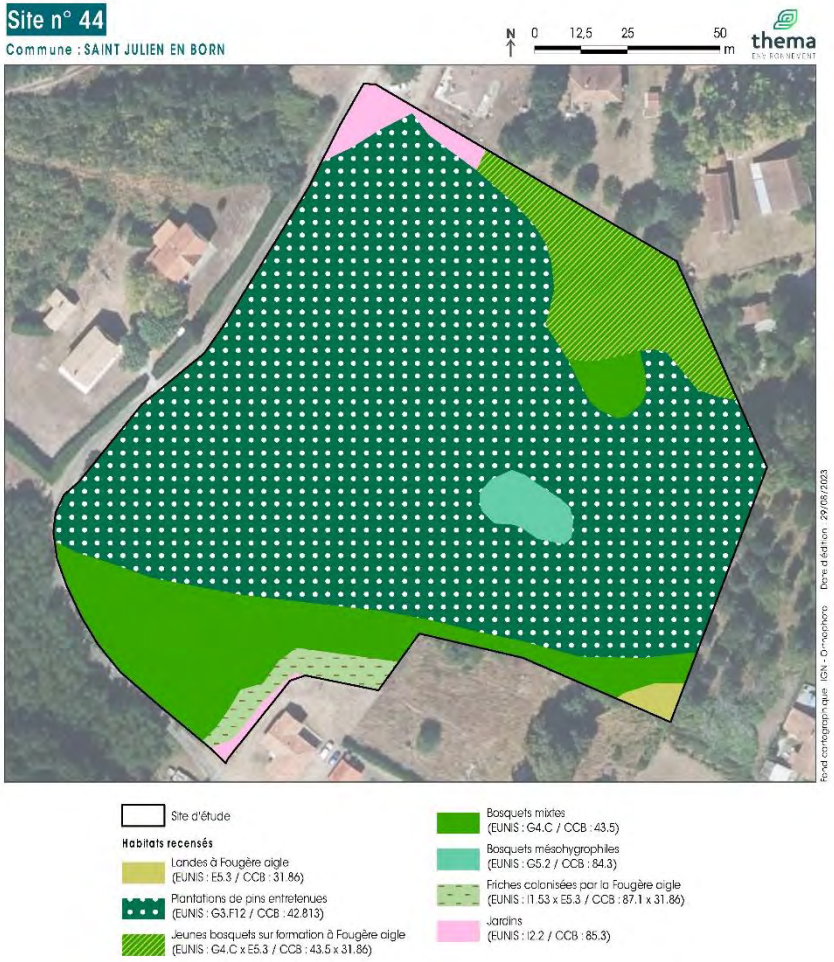
➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 44 (1AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, Plantations de pins entretenues, Jeunes bosquets sur formation à Fougère aigle, Bosquets mixtes, Bosquets mésohygrophiles, Friches colonisées par la Fougère aigle, Jardins.

Le secteur 44 est situé dans la partie centrale de la commune de Saint-Julien-en-Born dans un contexte périurbain. Le site est essentiellement représenté par une Plantation de Pin maritime.

Les plantations de Pin maritime constituent l'habitat majoritaire de ce secteur. Les individus de faible hauteur (strate arbustive), se développent sur une friche herbacée entretenue. Quelques espèces d'oiseaux généralistes, communs mais protégés peuvent y nicher. Cet habitat, voué à évoluer en tant que plantation de Pin maritime est à enjeu très faible.

Au centre de cette plantation, sur une petite surface, un bosquet de feuillus caducifolié à tendance mésohygrophile est présent. Ils se composent de différentes espèces de Chênes (Chêne liège, Chêne pédonculé, Chêne d'Amérique, Chêne vert) vraisemblablement plantés, associé à du Saule cendré.

Des bosquets mixtes, présentant des stades évolutifs différents sont observés dans les périphéries nord et sud du secteur Ces habitats arborés sont caractérisés par le Pin maritime, le Chêne pédonculé, le Chêne Tauzin, le Robinier faux-acacia se développant sur une strate arbustive dense dominée par la Fougère aigle et la Ronce commune.

Ces bosquets sont propices à des oiseaux généralistes (Rougegorge familier) et des milieux boisés (Geai des chênes, Grive musicienne, Roitelet à triple bandeau) incluant le Gobemouche gris, classé « quasi-menacé » à l'échelle nationale. Ces bosquets présentent un enjeu faible.

Au sud du site, en lisère du bosquet, deux patchs d'Ourlet à Fougère aigle sont retrouvés. A l'ouest, le milieu est entretenu et présente un stade de colonisation par la Fougère aigle moins avancée, laissant apparaitre un cortège de friche herbacée. A l'est la Fougère aigle forme un habitat monospécifique dense. Ces habitats, relativement pauvres en diversité, présentent un enjeu de conservation très faible.

Le jardin présent dans la partie nord du site est un habitat anthropique, régulièrement entretenu et présentant un très faible enjeu de conservation.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à faible** (chênaie)

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ST-JULIEN-EN-BORN : SECTEUR 44 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 21 112 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations de Castets (sables fins, blanchâtres fluviatiles). Les profils sont majoritairement sableux, avec toutefois une part plus importante de limons en profondeur. La présence de matériaux anthropiques en surface et la nature très tassée des substrats à 80 cm laissent supposer un potentiel remblai des sols du site. Aucune trace d'hydromorphie n'a été relevée sur les profils, ne traduisant pas d'engorgement des sols en eau. De ce fait, aucun rattachement aux catégories du GEPPA n'est possible.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

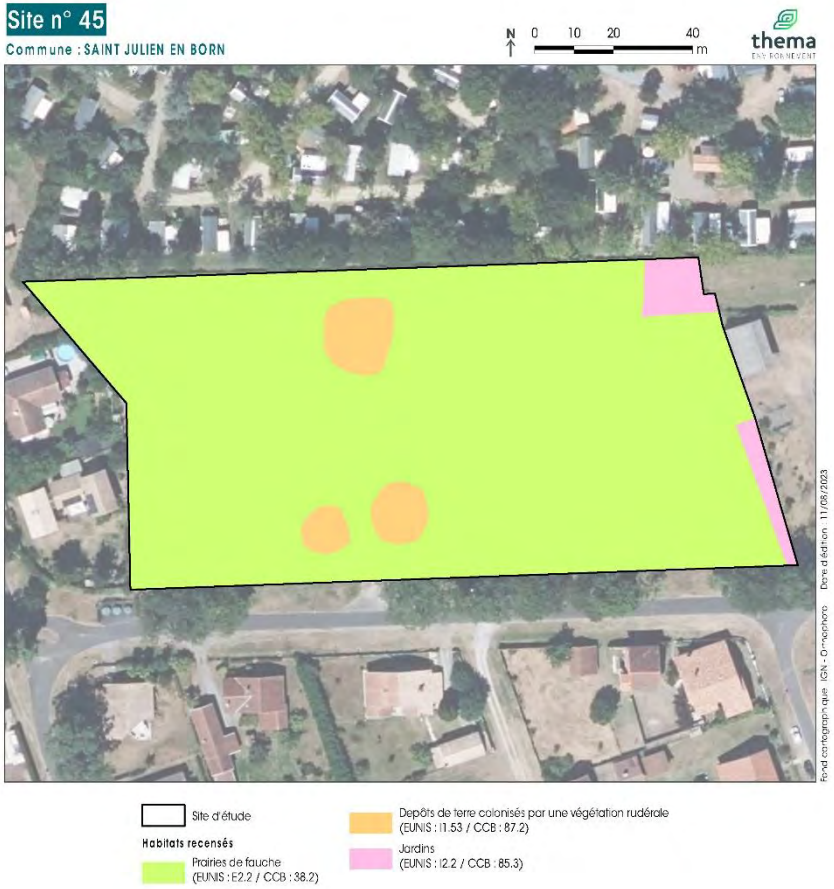
	SONDAGES	
Profondeur en cm	M103	H103
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 45 (1AU)



Occupation du sol : Prairies de fauche, Dépôts de terre colonisés par une végétation rudérale, Jardins.

N.B. : L'accès à cette parcelle n'a pas été autorisé. Sur cette emprise, l'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques ou photo-interprétée. Par conséquent, l'inventaire de la faune et de la flore ne saurait être exhaustif. Pour ces raisons, aucune investigation spécifique aux zones humides n'a été réalisée sur ce site. L'enjeu zone humide reste à vérifier.

Localisé dans un contexte urbain, ce secteur correspond à une ancienne parcelle agricole.

Le milieu prairial, fauché lors des investigations, semble comprendre un cortège commun, composé d'espèces typiques de ce milieu, avec une dominance des espèces graminéennes. Concernant la faune, cet habitat est favorable à un cortège entomologique commun, sans enjeu de conservation particulier. L'habitat présente un très faible enjeu.

Trois zones de dépôts organiques sont observées au niveau de la prairie. Toutes trois colonisées par des espèces végétales rudérales. Cet habitat anthropique est à enjeu très faible.

Les espaces de jardins, localisés à l'est du site, sont principalement constitués de pelouses régulièrement entretenues et de quelques arbustes ornementaux. Cet habitat à un très faible enjeu de conservation floristique.

➡ Enjeu biodiversité : très faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 46 (1AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, Haies multistrates, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Friches herbacées à tendance prairiale.

Le site 46, localisé en périphérie est de la commune de Saint-Julien-en-Born, se constitue d'une mosaïque d'habitat plus ou moins anthropisée. L'accès à la parcelle sud n'a pas été autorisé. Sur cette emprise, l'occupation du sol a été établie depuis les emprises publiques.

Le site est notamment caractérisé par une Plantation de Pin maritime entretenue. La strate herbacée localement clairsemée, se constitue d'un habitat de lande sèche généralement dominé par la Fougère aigle.

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

Second habitat majoritaire du site, la friche à tendance prairiale semble constituée d'un cortège herbacé typique de ce milieu. Les espèces graminéennes dominent. Quelques plantes à fleurs viennent compléter le cortège floristique. Il est à noter que le Robinier faux-acacia, plante exotique envahissante à impact majeur colonise la partie nord-est de cet habitat.

En l'absence d'accès au site, aucun cortège faunistique ne peut être dressé mais au regard de le la description de l'habitat, un cortège entomologique commun est susceptible d'être présent.

Cet habitat présente un enjeu de conservation très faible.

L'ouest du secteur 46 est concerné par une lande à Fougère aigle. Cet habitat est issu d'un déboisement plus ou moins récent. Peu diversifié, cet habitat présente un enjeu de conservation très faible.

Finalement, une large haie multistrate vient cloisonner la friche herbacée. Dominé par le Chêne pédonculé, on y retrouve également d'autres essences caducifoliées tel que le Châtaigner, le Robinier faux-acacia. La strate arbustive plus clairsemée, est constituée des mêmes essences auxquelles vient s'ajouter la Ronce commune. Concernant la faune, des oiseaux généralistes, spécialistes des boisements (ex : Grimpereau des jardins) peuvent s'y reproduire. Cet habitat présente un enjeu faible.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à faible** (haie multistrates)

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ST-JULIEN-EN-BORN : SECTEUR 46 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 18 920 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

On note que la moitié sud du site, clôturée et correspondant à des jardins privatifs, n'a pas été prospectée.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations de Castets (sables fins, blanchâtres fluviatiles). Il s'agit de sols podzolisés correspondant à des PODZOSOL MEUBLES et DURIQUES. Des horizons rédoxiques sont décelés entre 80 et 110 cm de profondeur sur le sondage M100 (veines ocre). Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ ***Enjeu zone humide : non***

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M100	H101
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90	g	
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 47 (1AU)



Occupation du sol : Haies multistrates, Alignements d'arbres, Friches herbacées mésohygrophiles, Friches herbacées à tendance prairiale.

Le site 47 est un secteur dit de « dents creuses », espace non aménagé au nord du centre-ville de Saint-Julien-en-Born.

Dominantes sur le secteur, les friches herbacées sont déclinées en deux habitats en fonction de la nature plus ou moins humide des sols.
La friche herbacée à tendance prairiale constitue l'occupation majoritaire sur ce site. Ce milieu, fauché au moment des investigations, est majoritairement composé d'espèces graminéennes telles que l'Houlque laineuse, la Flouve odorante et le Dactyle aggloméré et de plantes ubiquistes comme la Carotte sauvage, le Lotier corniculé, le Plantain lancéolé.

On retrouve au sein des patchs de friches herbacées mésohygrophiles le même cortège floristique en mélange avec des espèces hygrophiles notamment la Menthe odorante et l'Agrostide stolonifère.

Ces friches comportent un cortège entomologique commun, sans enjeu de conservation particulier.

Les friches ont globalement un enjeu faible.

Le site est bordé de part et d'autre de haies multistrates et d'alignement d'arbres. On y retrouve des essences telle que le Tilleul et le Chêne pédonculé. Le Robinier faux-acacia et l'Ailante glanduleux (plantes exotiques envahissantes à impact majeur) sont tous deux retrouvés au sein de cet habitat. Quelques espèces arbustives comme le Purnellier, la Ronce commune et le Rosier viennent compléter cet habitat dense et peu diversifié. Concernant la faune, ces haies sont propices à des oiseaux généralistes (Pigeon ramier, Pie bavarde), des milieux arborés (ex : Grive musicienne), mais également à des oiseaux de jardins comme le Chardonneret élégant, une espèce classée « vulnérable » (France) et en déclin à l'échelle nationale et régionale. Cet habitat présente un enjeu modéré.

➡ **Enjeu biodiversité : faible à modéré** (haies multistrates)

Mis à part les haies multistrates, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ST-JULIEN-EN-BORN : SECTEUR 47 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 7 512 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables ont mis en évidence la présence d'une zone humide botanique (critère espèce) au sein de l'habitat de friche herbacée mésohygrophile, de par la présence de deux espèces caractéristiques des zones humides (Agrostide stolonifère et la Menthe odorante (recouvrement supérieur à 50% pour ces deux espèces).

En conclusion, l'analyse du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zones humides botaniques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 : localisée au sein de la friche herbacée mésohygrophile, d'une surface de 312 m²

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence la présence de zone humide pédologique sur environ 1167 m², au sud-est du site.

Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations de Castets (sables fins, blanchâtres fluviatiles). Les sols sont assez hétérogènes sur le site et correspondent à de sols anthropisés, brun podzolisé, ou rédoxique. Des horizons rédoxiques sont décelés sur tous les profils, notamment entre 15 et 55 cm de profondeur sur le sondage M102. Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de ces horizons rédoxiques au sein des sondages M101 et H102 ne permet pas le rattachement à des catégories du GEPPA qui s'avèrent caractéristiques des zones humides. Toutefois en ce qui concerne M102, il est possible de rattacher au sondage la catégorie GEPPA Vb, caractéristique des zones humides.

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide couvre une superficie de 312 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence d'un sol caractéristique des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : oui

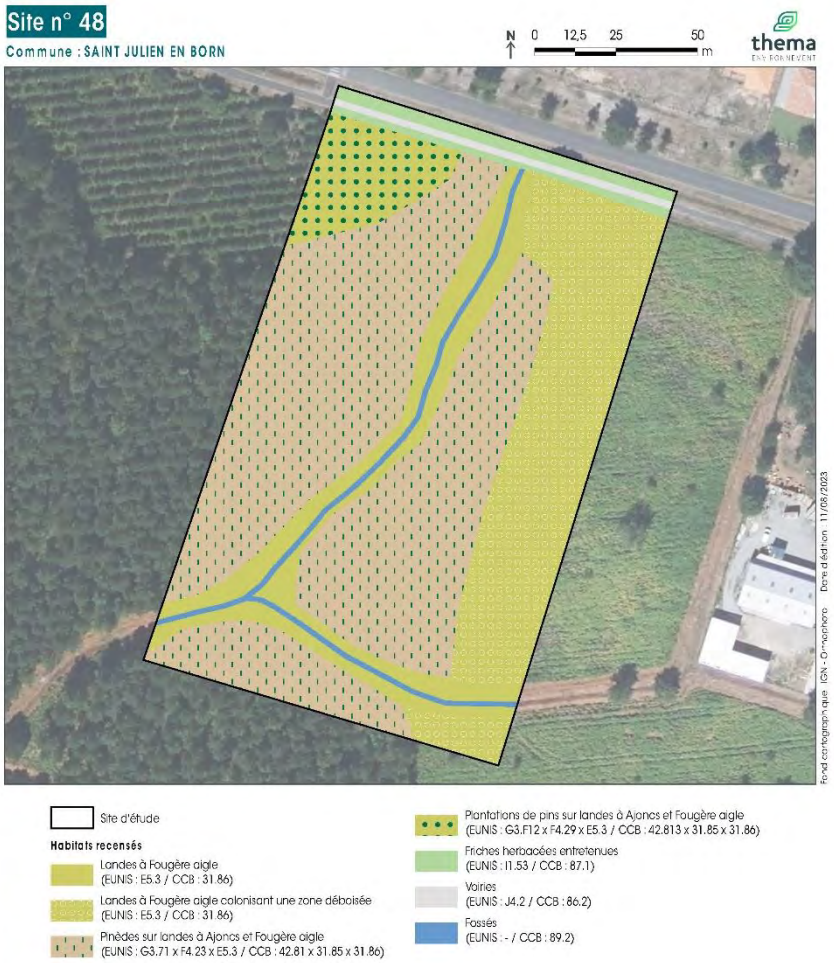
	SONDAGES		
Profondeur en cm	M101	M102	H102
0-10			
10-20		g	
20-30			
30-40			
40-50	g		
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			g
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	**Vb**	IIIb
Sol de zone humide	NON	**OUI**	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 48 (1AUY)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, Landes à Fougère aigle colonisant une zone déboisée, Pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Friches herbacées entretenues, Voiries, Fossés.

Le secteur 48 se situe dans la périphérie ouest du centre-ville Saint-Julien-en-Born, en contexte périurbain, entre des habitations individuelles et un vaste espace boisé.

L'habitat majoritaire du site se compose de trois grandes entités de Pinèdes sur landes sèches. Il s'agit de Pinèdes anciennes dont les sous-strates sont marquées par la présence de la Fougère aigle. Le développement de cette dernière tant à réduire l'expression de la lande sèche, observée de manière résiduelle sur le site. Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Roitelet à triple bandeau) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

Le nord-ouest du site est concerné par une plantation récente de Pins maritimes Cet habitat présente une sous-strate similaire à celle observée au niveau des pinèdes. On y retrouve en effet la Fougère aigle (espèce dominante), la Bruyère cendrée et l'Ajonc d'Europe. Ces habitats présentent un enjeu très faible de conservation.

Le réseau de fossé, vraisemblablement asséché la majeure partie du temps se constitue d'un cortège floristique similaire à celui rencontré dans l'habitat de landes à Fougère aigle en mélange avec quelques espèces hygrophiles comme l'Eupatoire chanvrine, le Jonc acutiflore, la Bourdaine. Quant à la faune, ce fossé, en fonction de son hydropériode, peut être favorable aux amphibiens, des espèces protégées et pour beaucoup d'entre elles menacées. Il conviendrait d'effectuer des inventaires ciblés sur ce groupe durant la période favorable entre février et avril/mai. Un enjeu modéré affecte cet habitat.

Les landes à Fougères aigles observées sur site résultent, en ce qui concerne la partie la plus à l'est, d'un déboisement récent. Celles détourant les pinèdes sont quant à elles, la conséquence d'un entretien irrégulier des contours du réseau de fossé traversant le site.

Enfin, la limite nord abrite une piste cyclable bordée par des friches herbacées, entretenues régulièrement par fauche et ne présentant donc pas d'enjeux écologiques spécifiques. Cet habitat présente un très faible enjeu de conservation.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (fossé)

Mis à part le fossé qu'il conviendrait de prospecter pour les amphibiens durant la période favorable, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ST-JULIEN-EN-BORN : SECTEUR 48 (1AUY)



Zones humides : Sur ce site d'environ 20 562 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations des marais (argiles, tourbe et sables). Les profils sont majoritairement sableux, tant en surface qu'en profondeur et podzolisés. Des horizons rédoxiques sont décelés entre 70 et 110 cm pour M104 et entre 35 et 70 cm pour H104. Ces PODZOSOL MEUBLES rédoxiques ne sont pas rattachables à des catégories caractéristiques des zones humides du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

	SONDAGES	
Profondeur en cm	M104	H104
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		g
40-50		g
50-60		g
60-70		g
70-80	g	
80-90	g	
90-100	g	
100-110	g	
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	IIIb
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 49 (1AUHS)



Occupation du sol : Pinèdes entretenues, Friches rudérales.

Situé à l'ouest de la commune de Saint-Jean-de-Born, ce secteur boisé s'établit à l'arrière d'habitations individuelles et, borde dans sa partie est, un camping.

Le secteur 49 correspond à un bois de Pins maritime, complétés par quelques pieds de Chênes-lièges et Chênes pédonculés. Les récents travaux de débroussaillage du sous-bois, empêche le développement naturel de la végétation. Seuls quelques pieds de Mélampyre des prés, d'Hélianthème tacheté et d'Hélianthème faux-alysson, sont observés au moment des investigations.

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine.

Cet habitat présente un enjeu faible

La bordure sud du secteur 49 est occupée par une friche rudérale, peu végétalisée. Cet habitat, est constitué par une végétation herbacée tolérante au piétinement et perturbations anthropiques. L'enjeu de conservation de cet habitat, très commun, est très faible d'un point de vue floristique.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ST-JULIEN-EN-BORN : SECTEUR 49 (1AUHS)



Zones humides : Sur ce site d'environ 20 693 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas interprétables au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Aucun relevé floristique n'a été réalisé dans ces habitats.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations dunaires et formation de Castets). Les profils sont majoritairement sableux, et très peu évolués. Il s'agit de sols jeunes avec un très mince horizon organique sur le matériau parental. Aucun horizon hydromorphe n'est mis en évidence sur les deux profils de sols, qui ne sont pas rattachables à des catégories caractéristiques des zones humides du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ **Enjeu zone humide : non**

	SONDAGES	
Profondeur en cm	H105	H106
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SAINT JULIEN EN BORN 50 (2AU)



Occupation du sol : Landes humides à Molinie, Bois de Chêne-liège dégradé, Plantations de pins sur landes à Ajoncs dégradés et Fougère aigle, Layons.

Le secteur 50 est localisé au sud du centre-ville de Saint-Julien-en-Born à proximité du cimetière communal et d'un village vacances. L'emprise du site correspond à une mosaïque d'habitats boisés.

Les plantations de Pins maritimes occupent la majeure partie du site. Il s'agit de plantations relativement récentes. La sous-strate de cet habitat, comprend des patchs de Fougère aigle et d'Ajoncs d'Europe. Dans les secteurs les plus ouverts, quelques espèces herbacées adaptées aux sols sablonneux sont observées (Hélianthème taché, Jasione des montagnes, Canche précoce, Vulpie queue-d'écureuil). Le Raisin d'Amérique, plante exotique envahissante potentielle est retrouvé à de nombreuses reprises dans ces plantations. Concernant la faune, la jeune plantation de pins sur lande à ajoncs représente un des habitats typiques de la Fauvette pitchou en Aquitaine, une espèce classée « en Danger » à l'échelle nationale. L'espèce y a été contactée durant les prospections. Cet habitat présente un enjeu de conservation fort.

La partie ouest du secteur est concernée par plusieurs bosquets de Chênes-lièges. Le plus important, localisé au nord comprend plusieurs chênes anciens remarquables par leurs tailles. Le sous-bois, mêle des espèces de landes (Fougère aigle, Ajonc d'Europe, Germandrée scorodoine) et des espèces plus ubiquistes (Renouée faux-liseron, Chèvre feuille du japon, Vergerette du Canada), est assez dégradé bien que diversifié Il est à noter que de nombreux pieds de Montbrétia plante exotique envahissante à impact modéré colonisent le milieu.

Ces chênaies sont favorables à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pouillot véloce) et spécialistes des milieux arborés (Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Sittelle torchepot). Un enjeu modéré affecte ces habitats.

Accolée à la chênaie nord, une petite dépression topographique permet l'expression d'un cortège végétal de landes humides. La surreprésentation de la Molinie bleue, dans cet habitat traduit un état de dégradation avancé. Un réseau de layons enherbés cloisonne les différentes plantations. Les espèces herbacées qui s'y développent sont généralement des espèces adaptées aux milieux sablonneux et/ou aux piétinements parmi lesquelles, la Canche précoce, le Plantain corne-de-cerf, la Patience petite oseille.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à fort** (plantation de pins sur lande à ajoncs)

Le site présente une sensibilité forte du fait de la présence de la Fauvette pitchou. En outre les chênaies représentent des habitats de nidification attractifs qu'il conviendrait de préserver

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ST-JULIEN-EN-BORN : SECTEUR 50 (2AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 20 490 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 3 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

L'habitat de landes humides à Molinie (CCB : 31.13) est listé à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Cet habitat correspond donc à une zone humide botanique au sens réglementaire.

Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclue par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).

En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : la lande humide à Molinie, représentant une surface de 1 700 m².

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ont mis en évidence la présence de zone humide pédologique sur 5832 m², dans la partie ouest du site. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations de Castets (sables fins, blanchâtres fluviatiles). Les sols sont très sableux, et podzolisés. On identifie des PODZOSOLS DURIQUES et un REDOXISOL podzolisé. Des horizons rédoxiques sont décelés sur un profil, notamment à partir de 15 cm de profondeur sur le sondage H100. Ces horizons traduisent des engorgements temporaires des sols en eau. La profondeur d'apparition de cet horizon rédoxique permet le rattachement à la catégorie Vb du GEPPA qui s'avère caractéristique des zones humides.

	SONDAGES		
Profondeur en cm	H99	H100	M99
0-10			
10-20		g	
20-30			
30-40			
40-50			
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			
90-100			
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	**Vb**	/
Sol de zone humide	NON	**OUI**	NON

25 cm

50 cm

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide couvre une superficie de 1700 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence d'un sol caractéristique des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECETUR 57 (1AU)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle, Bosquets humides dégradés, Chênaies acidophiles dégradées, Plantations de pins sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Alignements d'arbres, Friches herbacées entretenues avec arbres isolés, Jardins, Bâtiments.

Le secteur 57 est situé dans la partie ouest du centre-ville d'Uza, à l'arrière d'un lotissement. Il se compose d'une mosaïque d'habitat plus ou moins anthropisés.

A l'ouest du site, les plantations de Pin maritime forment trois patchs de petites superficies. L'absence d'entretien des parcelles plantées favorise le développement d'une sous strate dense. Dans la partie nord, la Fougère aigle et la Ronce commune colonisent le milieu de lande. Au sud ; les plantations montrent un niveau d'enfrichement avancé avec un recouvrement important par les graminées. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Un réseau d'alignement d'arbres et de bosquets et de landes à Fougère aigle viennent cloisonner les parcelles de Pins maritimes. Les alignements d'arbres, sont constitués de Chênes pédonculés de taille remarquable. Il s'agit toutefois d'un milieu d'origine anthropique peu diversifié. Concernant la faune, ces alignements d'arbres peuvent convenir à plusieurs espèces généralistes (Pouillot véloce, Mésange charbonnière, Mésange bleue), des milieux arborées (Grimpereau des jardins, Pic épeiche, Pinson des arbres, Mésange huppée) ou des jardins comme le Chardonneret élégant, un oiseau en déclin et classé « vulnérable » à l'échelle nationale. Cet habitat présente un enjeu modéré.

La chênaie acidiphile dégradée, majoritairement représentée par le Chêne pédonculé comprend également du Chêne rouge d'Amérique, du Tremble et du Noisetier. La strate herbacée comprend deux espèces majoritaires : la Fougère aigle et le Montbrétia. Pour la faune, la chênaie est propice à plusieurs espèces citées dans le paragraphe précédent mais aussi au Gobemouche gris et à la Mésange à longue queue, contactés dans cet habitat. Un enjeu faible affecte ce boisement.

Le Bosquet humide dégradé localisé au sud-est du site est caractérisé par le Saule blanc et le Saule cendré. La strate herbacée se compose d'espèces caractéristiques des zones humides tel que le Liseron des haies, la Ronce bleue, la Menthe odorante et le Jonc acutiflore. Ce milieu arboré et buissonnant est favorable à la nidification d'espèces typiques des milieux semi-ouverts comme la Fauvette à tête noire, la Fauvette des jardins, l'Hypolaïs polyglotte ou le Rossignol philomèle. Cet habitat présente un enjeu faible.

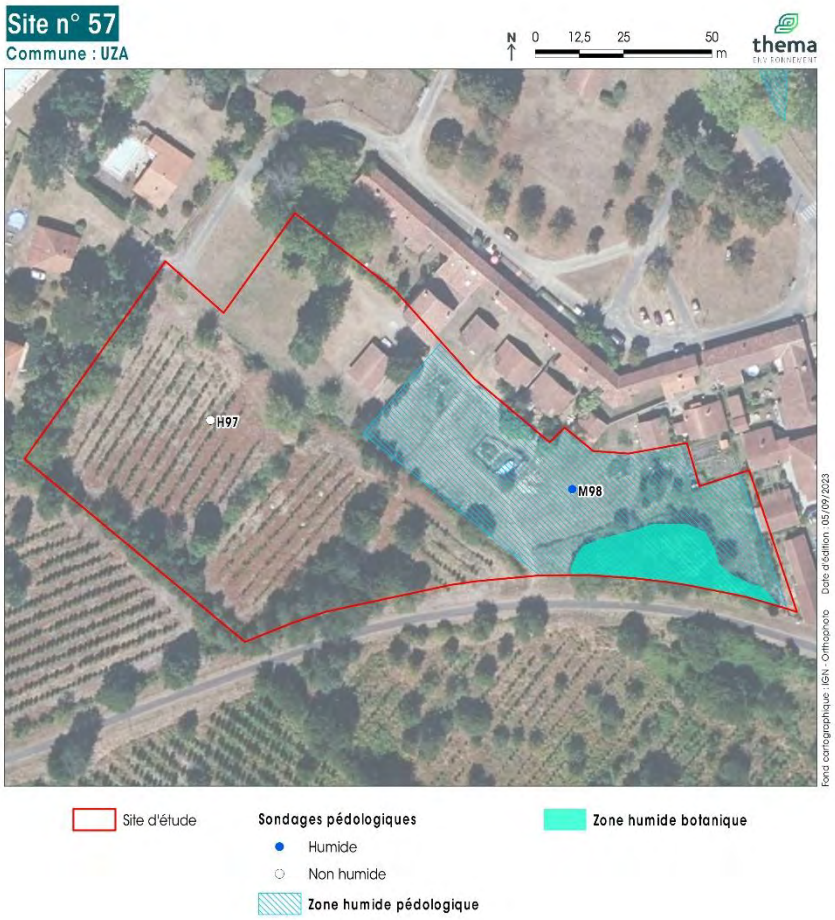
La friche herbacée entretenue avec arbres isolés se caractérise par un cortège floristique composé en majorité de graminées (Houlque laineuse, Agrostide capillaire, Ivraie vivace, Dactyle aggloméré) auxquelles se joignent des plantes à fleurs (Plantain lancéolé, Potentille rampante, Pissenlit, Carotte sauvage, Achillée millefeuille). L'entretien régulier auquel cet habitat est soumis tend à réduire l'expression du cortège floristique. On y retrouve un cortège entomologique commun. Cet habitat présente un très faible enjeu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECETUR 57 (1AU)	
	Les fonds de jardins présents dans l'enceinte du secteur sont des habitats anthropiques, régulièrement entretenus et présentant un très faible enjeu de conservation. ➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (alignement d'arbres) Mis à part la chênaie, les alignements d'arbres et le bosquet humide qu'il conviendrait de préserver, le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

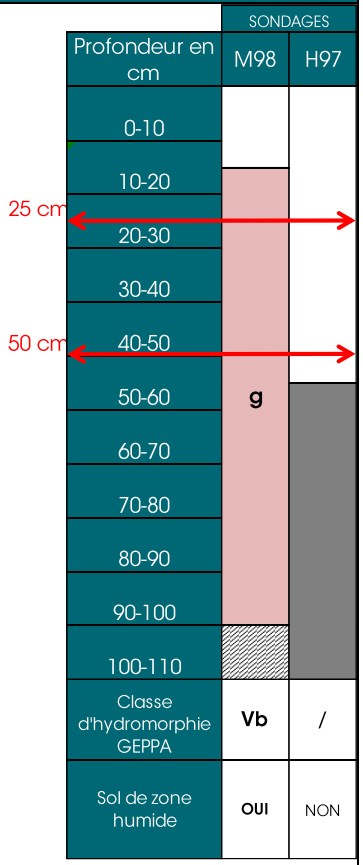
UZA : SECTEUR 57 (1AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 13 100 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

L'habitat de bosquet humide dégradé (CCB : 41.5 dégradé) est listé à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008. Cet habitat correspond donc à une zone humide botanique au sens réglementaire.
Le reste des habitats a fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclu par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).
En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence d'une enveloppe de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : le bosquet humide dégradé, représentant une surface de 628 m².

S'agissant du critère pédologique, les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets). Les sondages montrent des sols podzolisés, comprenant pour un sondage des horizons rédoxiques. Le sondage M98 correspond à un REDOXISOL podzolisé, et est caractéristique des zones humides. Le sondage H97 ne comporte pas d'horizon hydromorphe, mais correspond à un PODZOSOL HUMO-DURIQUE. Bien que ce sol ne comporte pas d'horizons hydromorphes, le PODZOSOL HUMIQUE est très souvent indicateur de zone humide.



Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide ponctuelle couvre une superficie de 628 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence de sols caractéristiques des zones humides sur 3908 m², englobant les zones humides botaniques. Néanmoins, il faut envisager un suivi piézométrique conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 pour statuer sur l'emprise totale de la zone humide compte tenu de la nature du sol au droit du sondage H97.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECTEUR 59 (U)



Occupation du sol : Ourlets à Fougère aigle, Haies monospécifiques, Jeunes chênaies, Alignements d'arbres, Friches herbacées entretenues, Friches herbacées entretenues avec arbres isolés, Jardins, Voiries, Fossés, Arbres remarquables.

Le secteur 59 est localisé à l'ouest de la commune d'Uza, dans un secteur associant habitations, plantations de Pins et parcelles agricoles.

La partie centrale du site correspond à un bosquet majoritairement composé de jeunes individus de Chêne pédonculé. La sous-strate, plutôt clairsemée et faiblement diversifiée est constituée d'un cortège typique de sous-bois (Aubépine à un style, Noisetier, Lierre terrestre, Ronce commune, Fougère aigle, Laîche glauque). Pour la faune, ce bosquet convient à des espèces d'oiseaux généralistes comme le Rougegorge familier et le Merle noir. Cet habitat plutôt commun dans le contexte local présente un faible enjeu écologique.

Les friches herbacées encadrent la chênaie précédemment décrite. Régulièrement entretenu, ce milieu se compose d'un cortège végétal commun et faiblement diversifié comprenant le Lotier corniculé, la Carotte sauvage, la Sporobole tenace, l'Achillée millefeuille. On y trouve un cortège entomologique commun, sans enjeu particulier.

Dans la partie est, différentes essences d'arbres caducifoliés sont préservées au sein de la friche herbacées. Différentes essences sont présentes : le Robinier faux-acacia (plante exotique envahissante à impact majeur), le Châtaigner, le Chêne pédonculé. Il est à noter que deux Chênes-lièges remarquables par leurs tailles s'inscrivent dans cet habitat. Ceux-ci offrent des conditions favorables à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux dont des espèces menacées comme le Verdier d'Europe, classé « vulnérable » à l'échelle nationale. Un enjeu de conservation modéré leur est attribué.

L'ouest du secteur 59 est également bordé par un alignement de Chênes pédonculés de taille remarquable. Concernant la faune, ces alignements d'arbres peuvent convenir à plusieurs espèces généralistes (Pouillot véloce, Pie bavarde), des milieux arborées (Grimpereau des jardins, Pic épeiche, Pinson des arbres) ou des jardins comme le Chardonneret élégant, un oiseau en déclin et classé « vulnérable » à l'échelle nationale. Ces habitats présentent un enjeu modéré.

Le sud du site est concerné par une petite formation à Fougère aigle qui colonise le milieu de friche. Très peu diversifié cet habitat présente un enjeu très faible. Les jardins présents dans l'enceinte du secteur sont des habitats anthropiques, régulièrement entretenus et présentant un très faible enjeu de conservation.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (alignements d'arbres et arbres remarquables)

Le site présente une sensibilité élevée pour les alignements d'arbres et les arbres remarquables qu'il abrite. Pour le reste, il ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECTEUR 59 (U)



Zones humides : Sur ce site d'environ 6400 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 1 sondage pédologique, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, le sol sondé sur le site s'est développé dans des formations sableuses (formation de Castets). Le sondage montre un sol podzolisé, comprenant des horizons rédoxiques. Le sondage H98 correspond à un PODZOSOL HUMO-DURIQUE mais il comporte également des horizons rédoxiques marqués, ce qui permet son classement dans la catégorie Vb du GEPPA

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence de sols caractéristiques des zones humides sur la quasi-totalité du site.

➡ **Enjeu zone humide : oui**

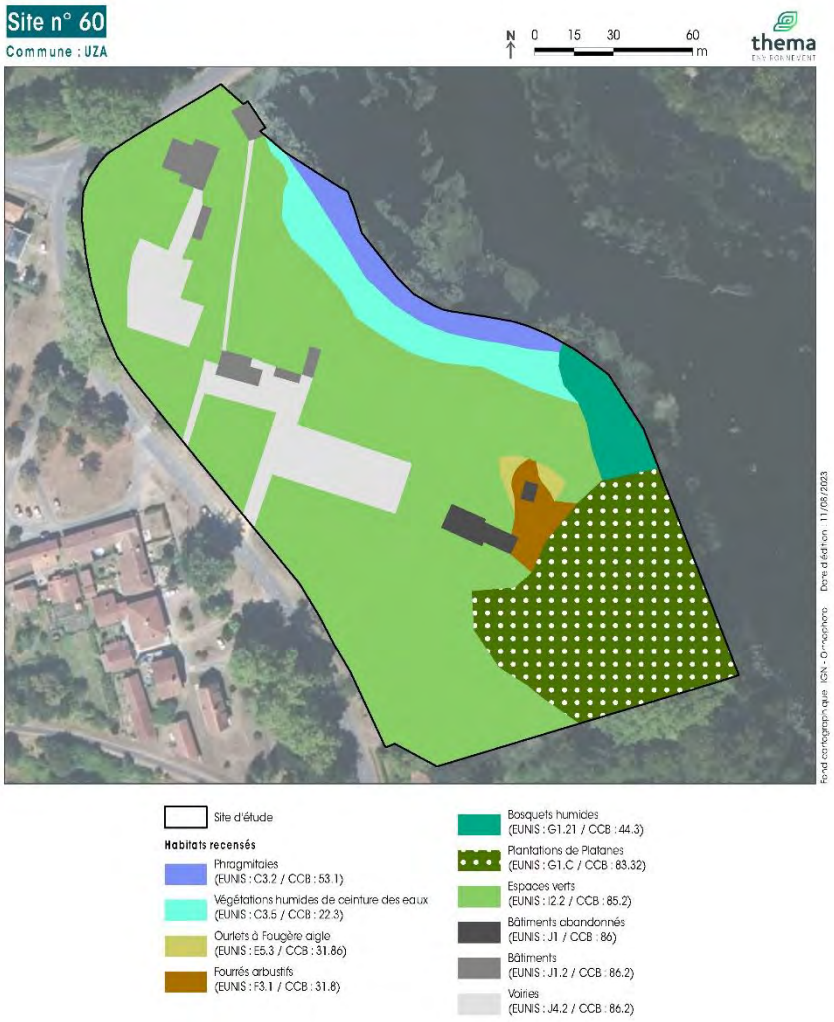
	ONDAGE
Profondeur en cm	H98
0-10	
10-20	g
20-30	
30-40	
40-50	
50-60	
60-70	
70-80	
80-90	
90-100	
100-110	
Classe d'hydromorphie GEPPA	Vb
Sol de zone humide	OUI

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECTEUR 60 (NK)



Occupation du sol : Phragmitaies, Végétations humides de ceinture des eaux, Ourlets à Fougère aigle, Fourrés arbustifs, Bosquets humides, Plantations de Platanes, Espaces verts, Bâtiments abandonnés, Bâtiments, Voiries.

Le secteur 60 est situé sur la commune d'Uza, au sud de l'étang de la Forgé. Il se constitue d'une mosaïque d'habitats plus ou moins anthropisés.

Les espaces verts occupent la majeure partie du site. Il s'agit de milieux de pelouses de parcs accompagnées d'une strate arborée éparse qui se constitue majoritairement de Chêne pédonculé et de Platane. Soumis à des pressions anthropiques importantes, à savoir un entretien régulier par tonte, ces milieux sont pauvres en diversité. Dans les milieux arbustifs et arborés des espaces verts, plusieurs espèces d'oiseaux peuvent nicher. Parmi elles des espèces généralistes (Rougegorge familier, Pigeon ramier, Pic vert, Etourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Merle noir, Gobemouche gris), des spécialistes des milieux arborés (Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Grive musicienne, Pic épeiche). Les grands platanes et les cavités qu'ils renferment sont également favorables à la Noctule commune, un chiroptère classé « vulnérable » à l'échelle national. La strate herbacée de ces espaces présente un enjeu très faible tandis que les arbres et arbustes présentent un enjeu modéré.

Le sud-est du site correspond à une plantation de Platane. Au regard de la taille des individus il s'agit d'une culture ancienne ; la strate herbacée, est entretenue de la même manière que les espaces verts adjacents. Ce milieu anthropique présente un cortège floristique pauvre et peu diversifié. Concernant la faune, cette plantation de platanes est favorable à des espèces d'oiseaux cavicoles comme le Choucas des tours, l'Etourneau sansonnet, la Mésange bleue… Il s'agit d'espèces communes sans enjeu particulier. Le milieu est en revanche favorable à la Noctule commune. Cet habitat présente un enjeu modéré.

Le fourré arbustif et les ourlets à Fougère aigle qui le borde forment un ensemble arbustif dense avec cependant un cortège végétal peu diversifié. Pour la faune, ce fourré est favorable à des espèces communes comme le Rougegorge familier, le Merle noir ou encore la Fauvette à tête noire. Cet habitat présente un enjeu très faible.

Le bosquet humide présent dans la partie est, est constitué par l'Aulne glutineux, le Frêne élevé, le Peuplier blanc et le Chêne pédonculé. La strate arbustive localement très dense se constitue majoritairement de Saule cendré de Noisetier et de Ronce commune. Enfin la strate herbacée se compose en partie par des espèces caractéristiques des zones humides avec la Salicaire commune, la Prêle des marais, la Menthe… Cet habitat peut constituer un milieu de reproduction pour des espèces généralistes ou des milieux boisés, en particulier le Pic épeichette, classé « vulnérable » à l'échelle nationale, qui affectionne les essences tendres des boisements humides. Ce milieu boisé présente un enjeu modéré.

Au nord du site, les bords de l'étang sont colonisés sur quelques mètres de large par une phragmitaie. Dans cette phragmitaie, la Bouscarle de Cetti niche de façon possible, un mâle

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECTEUR 60 (NK)



Plantation de platanes favorable à la Noctule commune.



Végétation humide de ceinture des eaux.



Alignement de platanes favorables à la Noctule commune.



Cavité localisée dans une tumeur de platane, favorable aux espèces cavicoles.

chanteur ayant été contacté. Cette espèce est « quasi-menacé » à l'échelle nationale. Un enjeu faible est attribué à cet habitat.

Accolée à la phragmitaie, une bande de végétation humide de ceinture des eaux s'est développée. Ce milieu est largement dominé par les espèces caractéristiques des zones humides telle que le Liseron des haies, la Pulicaire dysentérique, la Menthe, le Jonc acutiflore… Parmi les insectes, on y trouve la Mélitée du Plantain, l'Azuré de la Luzerne, l'Amaryllis, l'Agrion élégant, le Drap mortuaire, le Criquet des pâtures, la Decticelle bariolée, le Conocéphale bigarré… des espèces globalement communes. Cet habitat présente un enjeu modéré.

Enfin les milieux bâtis sont favorables à des espèces généralistes ou des milieux bâtis comme la Tourterelle turque et le Rougequeue noir. Un enjeu très faible est attribué à ces habitats.

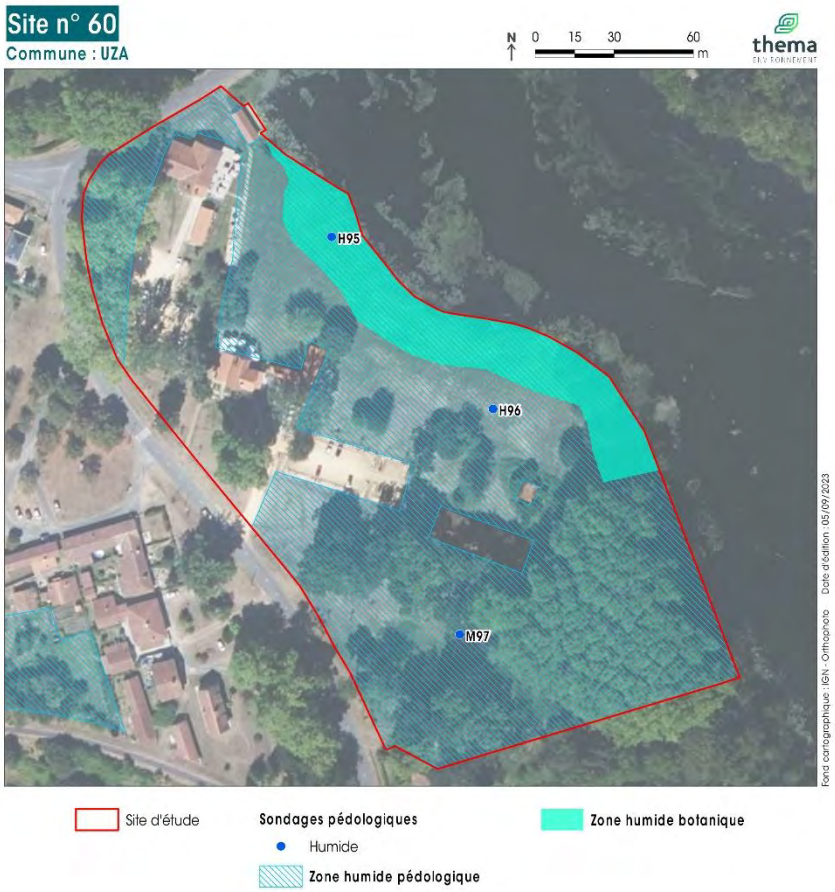
Ce site s'inscrit en partie dans la ZNIEFF de type II « L'ancien étang de Lit-et-Mixe et le courtant de Contis », les habitats concernés sont la plantation de Platanes, le bosquet humide, la phragmitaies.
Il est également à noter que l'Etang de la Forgé se situe dans le périmètre du site Natura 2000 FR7200715 – Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe.

➡ **Enjeu biodiversité : très faible à modéré** (arbres des espaces verts, plantation de platanes, bosquet humide, végétation humide de ceinture des eaux)

Le site présente une sensibilité élevée pour l'ensemble des milieux arborés et les milieux humides qu'il abrite. Pour le reste, il ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

UZA : SECTEUR 60 (NK)



Zones humides : Sur ce site d'environ 13 100 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Trois habitats listés à l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 sont retrouvés au sein du secteur 60 : la phragmitais (53.11), la végétation humide de ceinture des eaux (22.3) et le bosquet humide (44.3).
Le reste des habitats à fait l'objet d'une analyse des espèces floristique qui s'est conclu par l'absence de zone humide botanique sur le critère espèce (recouvrement d'espèces hygrophiles inférieur à 50% sur l'ensemble des habitats listés comme potentiellement humide ou non listée à l'annexe II table B).
En conclusion, l'analyse du critère habitat et du critère espèce aboutit à la présence de trois enveloppes de zones humides botaniques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, sur le critère habitat : la phragmitaies (1042 m²), la végétation humide de ceinture des eaux (1770m²) et le bosquet humide (906 m²).

S'agissant du critère pédologique, les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formation de Castets) plus ou moins colluvionnées et alluvionnées. Les sondages montrent des sols très hydromorphes correspond à des REDOXISOLS et sont caractéristiques des zones humides.

	SONDAGES		
Profondeur en cm	H95	H96	M97
0-10			
10-20	g		
20-30		g	
30-40			
40-50			g
50-60			
60-70			
70-80			
80-90			
90-100	G		
100-110			
Classe d'hydromorphie GEPPA	Vd	Vb	Vb
Sol de zone humide	OUI	OUI	OUI

25 cm
50 cm

Ainsi, une zone humide est définie sur le critère botanique (habitat). Cette entité de zone humide ponctuelle couvre une superficie de 3718 m². Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré la présence de sols caractéristiques des zones humides sur 25 600 m²environ englobant les zones humides botaniques.

➡ Enjeu zone humide : oui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE SAINT GIRONS : SECTEUR 61 (2AU)



Occupation du sol : Fourré haut dominé par l'Ajonc, Landes à Ajoncs et Fougère aigle, Pinèdes à Fougère aigle, Friches rudérales, Jardins, Voiries.

Localisé en périphérie ouest du centre-ville de Vielle-Saint-Girons, le secteur 61 s'inclut dans un massif de monoculture du Pin maritime bordant un ensemble de résidence privée et de bâtiments publics.

Le site est majoritairement occupé par une pinède relativement ancienne, quelques Chênes pédonculés viennent toutefois compléter la strate arborée. La sous-strate, relativement dense est largement dominée par la Fougère aigle. Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

En périphérie sud de la pinède, à l'arrière des parcelles résidentielles, un déboisement plus ou moins récent a permis le développement d'une lande sèche composée généralement par l'Ajonc d'Europe et la Bruyère cendrée.

Le fourré arbustif localisé à l'est du site se constitue d'une formation dense à Ajonc d'Europe. Il s'agit d'un habitat commun sans enjeu floristique.

Ces deux habitats comportant des ajoncs sont favorables au Criquet des ajoncs, un orthoptère classé « P3 » (menacé, à surveiller) dans le domaine aquitain. Ceux-ci présentent un enjeu faible.

Les milieux soumis aux pressions anthropiques les plus importantes, à savoir le jardin et la friche rudérale sont des habitats pauvres en diversité et très dépendant de type de gestion. Ils ne présentent pas d'intérêt particulier pour la flore. On y retrouve un cortège entomologique commun sans enjeu particulier.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 61 (2AU)



Zones humides : Sur ce site d'environ 26 070 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 2 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations dunaires). Les profils sont sableux et peu évolués. Il s'agit d'ARENOSOLS, plus ou moins podzolisés. Les sondages ne révèlent pas d'horizon hydromorphes, ils ne sont donc pas rattachables aux catégories du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ **Enjeu zone humide : non**

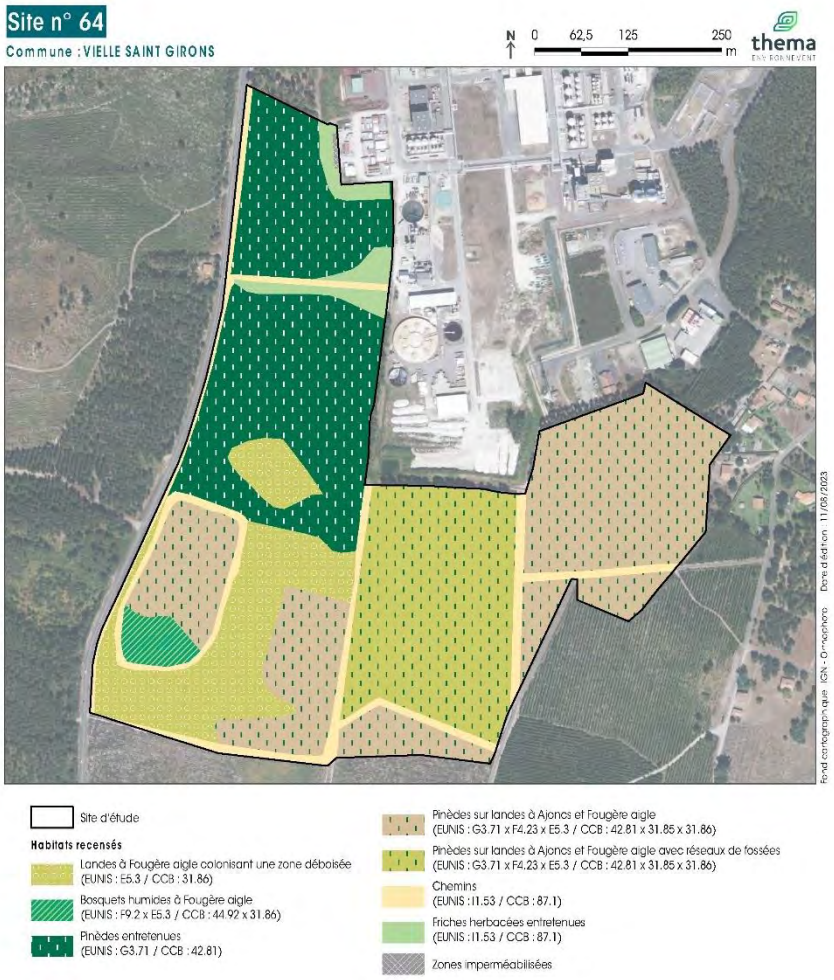
	SONDAGES	
Profondeur en cm	M94	H92
0-10		
10-20		
20-30		
30-40		
40-50		
50-60		
60-70		
70-80		
80-90		
90-100		
100-110		
Classe d'hydromorphie GEPPA	/	/
Sol de zone humide	NON	NON

25 cm

50 cm

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 64 (1AUY 2AUY)



Occupation du sol : Landes à Fougère aigle colonisant une zone déboisée, Bosquets humides à Fougère aigle, Pinèdes entretenues, Pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle, Pinèdes sur landes à Ajoncs et Fougère aigle avec réseaux de fossés, Chemins, Friches herbacées entretenues, Zones imperméabilisées.

Ce secteur est localisé au sud de Saint-Girons-en-Marensin, commune de Vielle-Saint-Girons. Au sud de l'entreprise de la DRT auquel les parcelles appartiennent.

Dominantes sur le secteur, les pinèdes sont déclinées en trois habitats en fonction de la nature du sous-bois et de leurs méthodes de gestion.

- Les pinèdes entretenues présentent une strate arborée monospécifique de Pin maritime. Les strates herbacées et arbustives sont quasi-inexistantes, conséquence d'une pression d'entretien importante.

- Les pinèdes sur lande traduisent une pression d'entretien moindre, permettant le développement d'espèces typiques telle que la Bruyère cendrée, d'Ajonc d'Europe de Fougère aigle.

La pinède centrale du site affiche une formation de sous-bois originale : elle se constitue d'un milieu de lande auquel vient s'ajouter un vaste réseau de fossés asséchés. Les fossés se composent d'une végétation peu diversifiée, avec une présence marquée du Souchet comestible

Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Ces habitats présentent un enjeu faible.

Au sud du site, deux patchs de pinèdes récemment déboisées sont en cours de colonisation par la Fougère aigle. Ces milieux de transitions, fortement anthropisés sont voués à être reboisés rapidement.

Le sud-ouest du secteur 64 comprend sur une surface restreinte un bosquet humide à Fougère aigle. Au sein duquel le Saule cendré domine. Il est à noter que pour des raisons sanitaires, ce bois n'est pas accessible

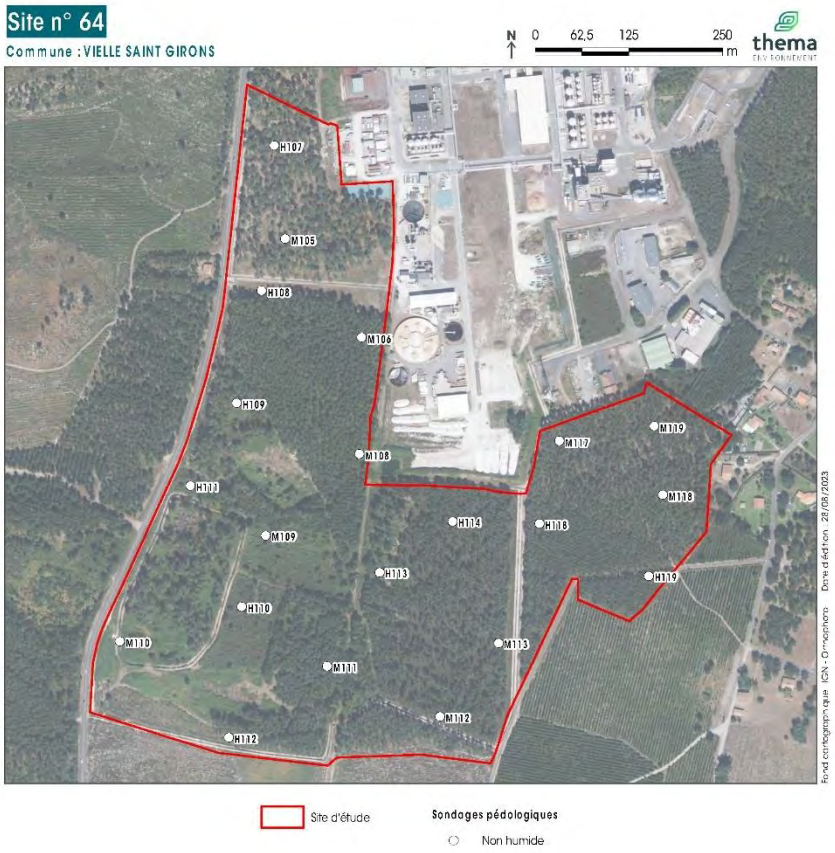
Finalement, deux habitats soumis à des pressions anthropiques répétées sont retrouvés sur le secteur, à savoir les chemins et les friches herbacées entretenues il s'agit là d'habitats pauvres en diversité. Ils présentent un faible enjeu écologique.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 64 (1AUY 2AUY)



Zones humides : Sur ce site d'environ 357 800 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 21 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Concernant les zones humides botaniques, le secteur 64 abrite des habitats potentiellement humides ou non listés à l'annexe II, table B, par conséquent, le critère espèce doit être observé.

Suite aux relevés floristiques, aucune zone humide botanique, sur critère espèces et habitat, n'est retenue sur le secteur 64, et ce, malgré la présence d'une espèce caractéristique de zones humides : le Saule cendré. En effet, ce dernier ne présente pas un recouvrement de plus de 50% dans l'habitat dans lequel il est observé.

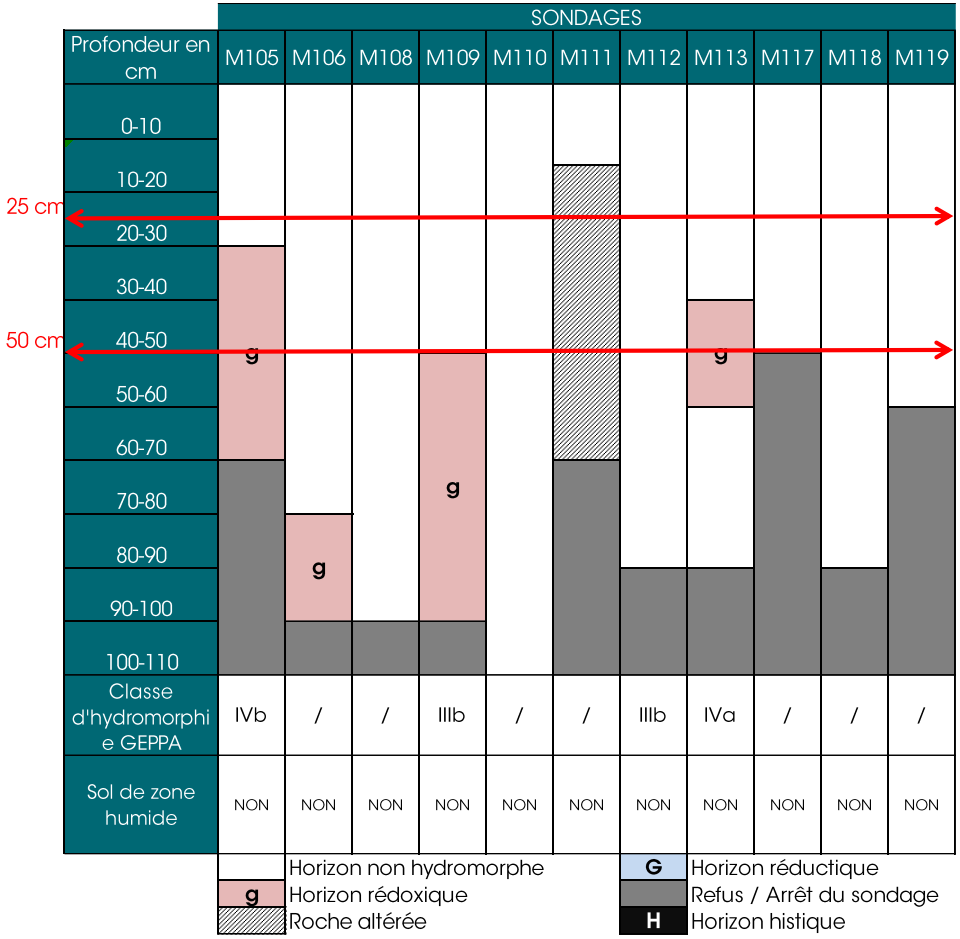
S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations de Castets). Les profils sont majoritairement sableux et très souvent podzolisés. On retrouve sur ce site plusieurs types de sols dont l'évolution est plus ou moins poussée, avec une podzolisation généralisée sur le site. Dans le détail on retrouve des sols jeunes et peu évolués de type ARENOSOL, des sols plus évolués mais peu podzolisés (BRUNISOLS), et des sols plus évolués nettement podzolisés (PODZOSOLS MEUBLES et DURIQUES). Certains sondages mettent en évidence des horizons hydromorphes. Cette hydromorphie se manifeste par la présence de reconcentrations ferreuses sous forme de veines ocre. Cette ségrégation du fer sous forme oxydée est caractéristique d'engorgements temporaires et donc d'une hydromorphie rédoxique.

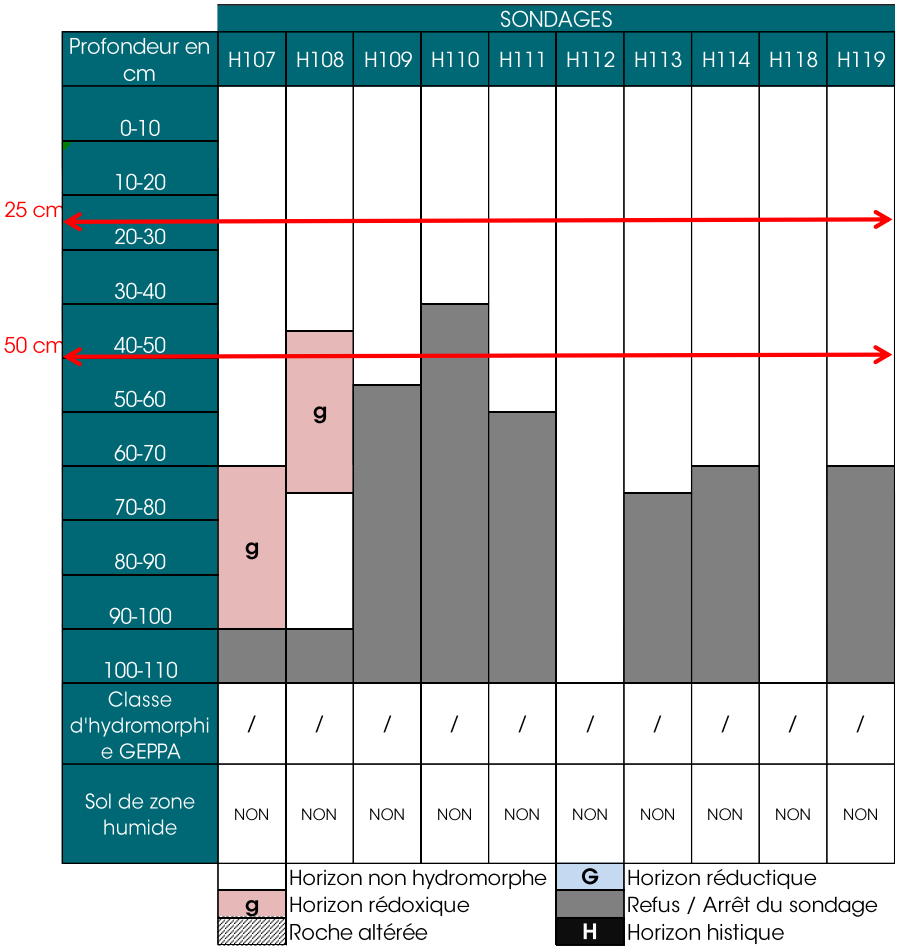
Dans tous les cas les sondages ne sont pas caractéristiques des zones humides car la profondeur d'apparition de l'hydromorphie ne permet pas le rattachement aux catégories « humides » du GEPPA. Les coupes synthétiques des sols du site sont reportées page suivante.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

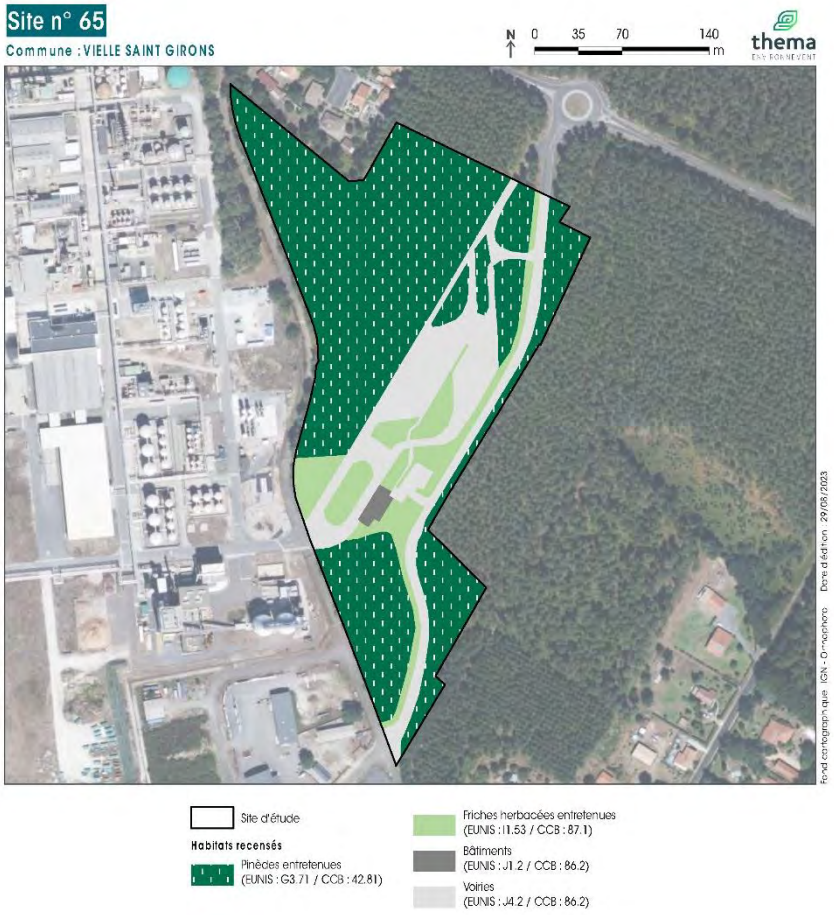
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 65 (2AUY)



Occupation du sol : Plantations de pins entretenues, Friches herbacées entretenues, Bâtiments, Voiries.

Ce secteur est localisé au sud de Saint-Girons-en-Marensin, commune de Vielle-Saint-Girons. À l'est de l'entreprise de la DRT auquel les parcelles appartiennent.

Dominantes sur ce secteur fortement anthropisé, les pinèdes entretenues sont caractérisées par des alignements de Pins maritime. Le sous-bois est soumis à une pression d'entretien importante et régulière qui restreint le développement de la végétation. Seules quelques formations à Fougère aigle persistent aux pieds des alignements de pin. Concernant la faune, la pinède mature représente un milieu de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux généralistes (ex : Pouillot véloce), des milieux boisés (ex : Grimpereau des jardins) ou inféodées aux conifères comme la Mésange huppée, classée « PCL » (« Peu commune ou localisée ») en Aquitaine par la LPO Aquitaine. Cet habitat présente un enjeu faible.

Les espaces de friches herbacées entretenues sont elles aussi soumises à des pressions de gestion importante. Elles présentent un cortège floristique réduit uniquement composé d'espèces très communes. Ce milieu ne présente pas d'intérêt particulier pour la flore ni pour la faune.

➡ Enjeu biodiversité : très faible à faible

Le site ne présente a priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et la flore, les milieux et les espèces étant relativement communs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIELLE-SAINT-GIRON : SECTEUR 65 (2AUY)



Zones humides : Sur ce site d'environ 69 988 m², les inventaires spécifiques à la recherche de zone humide ont consisté à réaliser 6 sondages pédologiques, et effectuer une analyse des habitats végétaux identifiés.

Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Les relevés floristiques réalisés dans les habitats potentiellement humides et dont les cortèges floristiques sont interprétables n'ont pas mis en évidence de zones humides botaniques au sens de la réglementation.

S'agissant du critère pédologique, les sondages réalisés ne mettent pas en évidence des sols caractéristiques des zones humides selon la règlementation en vigueur. Les sols sondés sur le site se sont développés dans des formations sableuses (formations de Castets). Les profils sont majoritairement sableux et très souvent podzolisés. On retrouve sur ce site plusieurs types de sols dont l'évolution est plus ou moins poussée, avec une podzolisation généralisée sur le site. Dans le détail on retrouve des sols jeunes et peu évolués de type ARENOSOL et peu podzolisés et des sols plus évolués nettement podzolisés (PODZOSOLS MEUBLES). Certains sondages mettent en évidence des horizons hydromorphes. Cette hydromorphie se manifeste par la présence de reconcentrations ferreuses sous forme de veines ocre. Cette ségrégation du fer sous forme oxydée est caractéristique d'engorgements temporaires et donc d'une hydromorphie rédoxique.

	SONDAGES					
Profondeur en cm	H115	H116	H117	M114	M115	M116
0-10						
10-20						
20-30 (25 cm)						
30-40					g	
40-50 (50 cm)				g	g	
50-60						
60-70	g					
70-80	g					
80-90						
90-100						
100-110						
Classe d'hydromorphie GEPPA	IIIb	/	/	IVa	IVc	/
Sol de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Dans tous les cas les sondages ne sont pas caractéristiques des zones humides car la profondeur d'apparition de l'hydromorphie ne permet pas le rattachement aux catégories « humides » du GEPPA.

Ainsi, aucune zone humide n'est définie sur le critère botanique (habitat). Les inventaires pédologiques ont quant à eux montré l'absence de sols caractéristiques des zones humides.

➡ Enjeu zone humide : non

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 1 : Types de sols rencontrés :

ARENOSOL



(O) A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (O), le premier horizon est caractérisé par une couleur brun foncé ou gris sombre dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse malgré sa forte proportion de matière organique, et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration peut être observée sur les 20 premiers centimètres des sondages.

M : L'horizon A précède à une couche meuble de roche sableuse beige altérée. Elle ne comporte pas non plus d'éléments grossiers ou de traces d'hydromorphie. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets). Cette configuration peut être retrouvée sur l'ensemble du sondage et s'étendre jusqu'à 110 cm.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

BRUNISOL



Les BRUNISOLS étant des sols présentant une pédogénèse encore récente marquée par une altération modérée, il n'est pas rare d'observer les premières caractéristiques d'autres processus pédologiques se développer en leur sein, résultant sur le site en une grande diversité de profils de sols bruns.

(O) A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (O), le premier horizon est caractérisé par une couleur brun foncé ou gris sombre dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse malgré sa forte proportion de matière organique. Ponctuellement, des éléments grossiers peuvent être observés dès la surface sur certains sondages (M124), bien que cela représente une minorité. Dans l'ensemble, cet horizon ne présente pas non plus de traces d'hydromorphie. Cette configuration peut être observée sur les 10 à 20 premiers centimètres des sondages, ou ne pas être présente.

S1 (g) : Sous l'horizon A, on retrouve un horizon arborant généralement une couleur grise à gris foncé, de texture toujours sableuse mais nettement moins riche en matière organique. Il s'agit d'un horizon pédologique d'altération qui confère une première structuration au sol. Ce constat est par ailleurs confirmé dans certains sondages (par exemple M124) par l'apparition de traces d'hydromorphie rédoxique, témoignant d'une ségrégation du fer dans le sol sous l'effet d'engorgements temporaires. Dans les cas des solums les plus évolués, on distingue des traces de podzolisation, marquée par l'apparition d'un horizon éluvié clair ou humique. Cette configuration peut être constatée entre 20 et 50 cm de profondeur, voire plus tôt lorsque l'horizon A est très réduit.

S2(g) : Au sein des solums les plus développés peut être observé un second horizon structural, se démarquant du précédent par une coloration brun foncé à rousse foncé. Celui-ci peut s'étendre entre 25 et 100 cm et comporte des traces de podzolisation marquées lorsque l'horizon S1 apparait éluvié. Des éléments grossiers peuvent être retrouvés ponctuellement (comme dans le sondage M84), bien que cela ne constitue qu'une minorité des sondages. De même, il arrive fréquemment que l'horizon soit le siège d'une hydromorphie rédoxique marquée à partir de 60 cm.

M(g) : Sur la plupart des sondages, l'horizon structural laisse place à une couche de roche sableuse meuble, gris clair, jaune ou ocre, partiellement altérée localement. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets). Certains sondages présentent des traces d'hydromorphie rédoxique au sein de cette couche, bien que cela reste peu marqué et minoritaire. Celui-ci peut également apparaitre humide au toucher, comme c'est les cas pour les sondages H44 et H45. Pour les BRUNISOLS podzolisés, la présence d'un horizon de reconcentration des complexes organométalliques bruns foncé à noir, occulte parfois l'apparition du matériau parental. Cette configuration peut apparaitre à partir de 50 cm, généralement aux alentours de 80 cm de profondeur, et s'étendre jusqu'à la fin du sondage.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

FLUVIOSOL (JUVÉNILE ou BRUNIFIÉ)



(O) A / Js : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (**O**), le premier horizon est caractérisé par une couleur gris sombre à noire, dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Malgré une texture fortement sableuse, l'horizon apparait quelques fois très organique et peut présenter des traces d'hydromorphie rédoxique dès les 10 à 25 premiers centimètres de sondage. Cette configuration peut être observée sur les 40 premiers centimètres de sol.

(Sg) : S'en suit un horizon arborant une couleur gris-brun, plus clair que le précédent, mais qui comporte toujours une forte proportion de matière organique. A la différence de l'horizon A, il s'agit d'un horizon pédologique d'altération, qui n'est pas présent sur l'ensemble des sondages. Il présente toujours une texture majoritairement sableuse, mais également une part croissante de limon ou d'argile, permettant à l'horizon de stocker l'eau. De ce fait, celui-ci est sujet à une forte hydromorphie rédoxique sur sa partie haute, mais également à une hydromorphie réductique en profondeur (à partir de 40, 60 ou 90 cm), témoignant de la présence permanente d'eau dans les sols. Cette configuration débute généralement vers 30 cm de profondeur et peut s'étendre jusqu'à 80 cm ou jusqu'à la fin du sondage.

M : L'horizon structural, ou à défaut l'horizon Js, font suite à un matériau sableux alluvial meuble beige à ocre. Bien que peu marqué par des traces d'hydromorphie, la couche présente à plusieurs reprises une forte humidité. Celle-ci peut occuper les 30 derniers centimètres du sondage ou s'étendre sur une plus grande profondeur, selon les cas. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

HISTOSOL FIBRIQUE



H : Sur les trois sondages concernés (M83, M89, H94) peut être constatée la présence quasi exclusive d'un horizon holorganique H, formé en milieu saturé par l'eau et composé principalement à partir de débris de végétaux hygrophiles ou subaquatiques. Il présente une couleur gris sombre à noir et est humide au toucher. Au sein de cet horizon peuvent être distingués plusieurs sous-horizons se distinguant par leur fonctionnement. Ceux-ci sont définis par leur taux de fibres frottées et le degré de décomposition du matériel végétal.

Au sein du sondage M83 on retrouve tout d'abord un horizon saprique (Hs), contenant moins de 10% de fibres frottées et ainsi une décomposition du matériel végétal forte à totale. L'horizon Hs est présent entre 0 et 50 cm. S'en suit un horizon fibrique (Hf), défini par une décomposition du matériel végétal nulle à très faible, et par un taux de 40% de fibres frottées. L'horizon Hf apparait à partir de 50 cm au sein de M83 et est présent dès la surface de M94. A noter que dans le cas du sondage M94, l'horizon H est fragmenté par des strates alluviales rédoxiques.

M : L'horizon histique fait suite à un matériau sableux alluvial. Celui-ci se distingue plus ou moins facilement de l'horizon précédent et apparait humide au toucher. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PODZOSOLS MEUBLES



A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (**O**), le premier horizon est caractérisé par une couleur brune très sombre dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse malgré sa forte proportion de matière organique, et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration peut être observée sur les 20 à 25 premiers centimètres des sondages.

E clair : L'horizon A fait suite à un horizon éluvial résiduel E, caractérisé par un appauvrissement en complexes organométalliques solubles. Les particules d'aluminium et de fer (ainsi que les autres cations) migrent vers les horizons inférieurs sous l'effet des eaux gravitaires, résultant en une coloration plus claire de l'horizon. On constate ainsi un substrat sableux gris clair, ici encore, dépourvu d'éléments grossiers. Cette configuration peut être observée entre 20 et 50 cm.

BP meuble : La migration et l'immobilisation des complexes organométalliques engendrent la création d'un horizon BP, résultant de l'accumulation absolue de produits amorphes constitués de matières organiques, d'aluminium et de fer. Celui est toujours de texture sableuse mais présente un changement brusque de coloration, laissant apparaitre un substrat gris foncé à noir, ou encore ocre foncé à roux, comportant dans tous les cas une teinte nettement plus sombre et rouge que l'horizon E. L'horizon est meuble et aisément sondable à la tarière. A noter que des traces d'hydromorphie rédoxique marquées, traduisant un engorgement temporaire du sol en eau, peuvent apparaitre au sein de l'horizon BP, caractérisées par une alternance de taches rouille et de plages claires. Cette configuration peut être retrouvée entre 50 et 90 cm de profondeur.

M : Sur une partie des sondages, l'horizon BP laisse place à une couche de roche meuble entièrement constituée de sable gris-beige à blanchâtres, partiellement altérée localement. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets). Certains sondages présentent des traces d'hydromorphie rédoxique au sein de cette couche, bien que cela reste peu marqué et minoritaire. Cette configuration peut apparaitre

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PODZOSOLS DURIQUES



A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (**O**), le premier horizon est caractérisé par une couleur brune très sombre dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse malgré sa forte proportion de matière organique, et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration peut être observée sur les 20 premiers centimètres des sondages.

E1 clair : L'horizon A fait suite à un horizon éluvial résiduel E, caractérisé par un appauvrissement en complexes organométalliques solubles. Les particules d'aluminium et de fer (ainsi que les autres cations) migrent vers les horizons inférieurs sous l'effet des eaux gravitaires, résultant en une coloration plus claire de l'horizon. On constate ainsi un substrat sableux gris clair, ici encore, dépourvu d'éléments grossiers. Cette configuration peut être observée entre 10 et 30 cm.

E2 clair ou **BPh** : Entre le premier horizon E et l'horizon BP induré, il est parfois constaté un horizon intermédiaire, empruntant soit plutôt les caractéristiques de l'horizon éluvial (matrice claire dépourvue de matière organique, de fer et d'aluminium) ou de l'horizon BP (teinte rougeâtre et forte accumulation de matière organique, apparence humifère), sans pour autant correspondre totalement à l'un ou à l'autre. Cette configuration peut être observée entre 30 et 95 cm du sondage.

BP ou BPs induré : A partir de 60 cm ou plus tardivement dans le sondage, la migration et l'immobilisation des complexes organométalliques engendrent la création d'un horizon BP, résultant de l'accumulation absolue de produits amorphes constitués de matières organiques, d'aluminium et de fer. Celui-ci est toujours de texture sableuse mais présente un changement brusque de coloration, laissant apparaitre un substrat gris foncé à noir, puis roux. Dû à sa forte concentration en aluminium et en fer (justifiant le qualificatif de sesquioxydique), l'horizon est fortement induré, voire cimenté, et n'est pas friable à la tarière. A noter que des traces d'hydromorphie rédoxique marquées, traduisant un engorgement temporaire du sol en eau, peuvent apparaitre au sein de l'horizon BP, caractérisées par une alternance de taches rouille et de plages claires.

Étant donné la nature indurée de BP, les sondages n'ont pas pu s'étendre au-delà de la profondeur d'apparition de l'horizon.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PODZOSOLS HUMIQUES



A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (**O**), le premier horizon est caractérisé par une couleur brune très sombre dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse malgré sa forte proportion de matière organique, et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration peut être observée sur les 20 premiers centimètres des sondages.

Eh sombre : L'horizon A fait suite à un horizon éluvial résiduel E, caractérisé par un appauvrissement en complexes organométalliques solubles. Les particules d'aluminium et de fer (ainsi que les autres cations) migrent vers les horizons inférieurs sous l'effet des eaux gravitaires. Toutefois, contrairement aux horizons E clair, l'horizon Eh est marqué par une incorporation de matières organiques d'origine non biologique. Il présente ainsi une structure micro-agrégée et dense ainsi qu'une couleur gris sombre. Cette configuration peut être observée entre 20 et 65 cm.

BPh meuble : A partir de 65 cm, la migration et l'immobilisation des complexes organométalliques engendrent la création d'un horizon BP, résultant de l'accumulation absolue de produits amorphes constitués de matières organiques, d'aluminium et de fer. Dans le cas de BPh, la teneur élevée en carbone par rapport aux éléments métalliques lui confère une couleur roux sombre à noire. L'horizon est meuble et aisément sondable à la tarière. A noter que des traces d'hydromorphie rédoxique marquées, traduisant un engorgement temporaire du sol en eau, peuvent apparaitre au sein de l'horizon BP (comme c'est le cas pour le sondage M1), caractérisées par une alternance de taches rouille et de plages claires. Cette configuration peut être retrouvée entre 65 et 110 cm de profondeur.

M : Sur le sondage M61, après un horizon BP peu marqué peut être constaté un matériau sableux meuble gris. Il s'agit probablement des formations des marais et alluvions récentes de l'holocène, représentées par des sables fins à grossiers gris, jaunes à brun noirâtre.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

PODZOSOLS HUMO-DURIQUES



A : Il apparait sur certains sondages une brève strate organique composée de fragments végétaux (**O**), laissant suite à un horizon brun sombre composé d'un mélange de matière organique et de matière minérale. Il présente une texture sableuse malgré sa forte proportion de matière organique, et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration, lorsqu'elle est retrouvée, peut être identifiée sur les 20 à 30 premiers centimètres du sondage.

Eh sombre : L'horizon A fait suite à un horizon éluvial résiduel E, caractérisé par un appauvrissement en complexes organométalliques solubles. Les particules d'aluminium et de fer (ainsi que les autres cations) migrent vers les horizons inférieurs sous l'effet des eaux gravitaires. Toutefois, contrairement aux horizons E clair, l'horizon Eh est marqué par une incorporation de matières organiques d'origine non biologique. Il présente ainsi une structure micro-agrégée et dense ainsi qu'une couleur grise. A noter que malgré la faible proportion d'éléments ferreux au sein de cet horizon, des traces d'hydromorphie rédoxique peu marquée peuvent parfois y être identifiées. Cette configuration est généralement observée sur les 50 à 70 premiers centimètres du sondage, ou débuter plus tard, lorsqu'elle est précédée d'un horizon A.

BP induré : A partir de 70 cm, ou voir même dès 45-50 cm, la migration et l'immobilisation des complexes organométalliques engendrent la création d'un horizon BP, résultant de l'accumulation absolue de produits amorphes constitués de matières organiques, d'aluminium et de fer. Celui-ci est toujours de texture sableuse mais présente un changement brusque de coloration, laissant apparaitre un substrat gris foncé qui transite rapidement sur du noir. Dû à sa forte concentration en aluminium et en fer (justifiant le qualificatif de sesquioxydique), l'horizon est fortement induré, voire cimenté, et n'est pas friable à la tarière. A noter que des traces d'hydromorphie rédoxique marquées, traduisant un engorgement temporaire du sol en eau, peuvent apparaitre au sein de l'horizon BP, caractérisées par une alternance de taches rouille et de plages claires.

Étant donné la nature indurée de BP, les sondages n'ont pas pu s'étendre au-delà de la profondeur d'apparition de l'horizon.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

REDOXISOL

A noter que seuls quelques rares sondages sont concernés par un rattachement simple aux REDOXISOLS. Dans la plupart des cas, les sols présentent un double rattachement aux REDOXISOLS et aux FLUVIOSOLS, BRUNISOLS ou PODZOSOLS, nécessitant de se référer aux fiches concernées pour obtenir une description exhaustive du sondage.



(O) Ag : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (**O**), le premier horizon est généralement caractérisé par une teinte plus sombre que le reste du sondage, au sein duquel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Dans la plupart des cas il présente une texture majoritairement sableuse et l'absence d'éléments grossiers. Celui-ci s'étend sur 15 ou 30 centimètres et peut comporter des traces d'hydromorphie rédoxique dès 10 cm.

Sg / E + BPg : Fortement dépendante du type de sol concerné, la nature de la séquence d'horizons intermédiaires peut varier entre un et plusieurs horizons structuraux (S), dans le cas des FLUVIOSOLS et BRUNISOLS, et une alternance d'horizons éluviaux (E) et d'horizons d'accumulation (BP), dans le cas des PODZOSOLS. Dans tous les cas, il s'agit d'un horizon pédologique d'altération à texture sableuse qui présente une quantité importante d'éléments ferreux. Au contact d'engorgement temporaire en eau, les particules métalliques vont subir des processus d'oxydo-réduction et de mobilisation-immobilisation, générant une distribution du fer très hétérogène au sein des solums. Celle-ci se manifeste par l'apparition d'une juxtaposition de plages ou de traînées grises (ou simplement plus claires que le fond matriciel de l'horizon), appauvries en fer, et de taches de couleur rouille, enrichies en fer. Ce phénomène est appelé hydromorphie rédoxique. Cet horizon peut débuter dès 20 cm et s'étendre jusqu'à 100 cm ou voire jusqu'à la fin du sondage.

Pour que le sol puisse être qualifié de REDOXISOL, il est primordial que les traces d'hydromorphie rédoxique apparaissent avant 50 cm de profondeur et se prolonge en s'intensifiant vers la profondeur sur au moins 50 cm.

M : Les horizons intermédiaires font suite à un matériau sableux alluvial meuble beige à ocre. Bien que peu marqué par des traces d'hydromorphie, la couche présente à plusieurs reprises une forte humidité. Celle-ci peut occuper les 30 derniers centimètres du sondage ou s'étendre sur une plus grande profondeur, selon les cas. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

REGOSOL



(O) A : Après une brève strate organique composée de fragments végétaux (O), le premier horizon est caractérisé par une couleur brun foncé dans lequel la matière organique s'est incorporée à la matière minérale. Il présente une texture sableuse et ne comporte pas d'éléments grossiers ou de signes d'altération. Cette configuration peut être observée sur les 10 premiers centimètres des sondages.

M : L'horizon A précède à une couche meuble de roche sableuse beige altérée. Elle ne comporte pas non plus d'éléments grossiers ou de traces d'hydromorphie. Il s'agit d'un ensemble de sables des landes, de sables interdunaires, ou encore de formations fluvio-éoliennes (formation de Castets). Cette configuration peut être retrouvée sur l'ensemble du sondage et s'étendre jusqu'à 110 cm.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOVI
AMENAGEUR PROMOTEUR

Lotissement

DOMAINE de L'ENGOULEVENT

Lieux-dit Truyemorte 40170 LIT et MIXE

DOSSIER DE DEMANDE de PERMIS D'AMENAGER

ETUDE D'IMPACT

PA 14

Maîtrise d'œuvre :

HUBERT Architecture
Architecte DPLG

Marie BERTHE
Atelier de Paysages

BEMOGE
Expert géomètre BET VRD

TERRA ENVIRONNEMENT
Ecologue

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

40 Chemin de l'Aviation

64 200 BASSUSSARRY

Création d'un lotissement

Commune de LIT ET MIXE (40)

ETUDE D'IMPACT

Dossier établi conformément
Aux articles R.122-1 à R.122-5 du Code de l'Environnement

Novembre 2022

EI/261121/818/v2.1

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017
Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX
Agences : 437 rue Émile Despax, 40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : contact@terra-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE *13*

I. PRESENTATION DU PROJET **14**
II. ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX / EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT / MESURES ENVISAGEES **14**
III. ETAT INITIAL **15**
III.1 MILIEUX PHYSIQUES *15*
III.1.1 TOPOGRAPHIE 15
III.1.2 CLIMAT 15
III.1.3 GEOLOGIE 15
III.1.4 HYDROGEOLOGIE 15
III.1.5 HYDROGRAPHIE 15
III.1.6 ZONES INONDABLES 16
III.1.7 MARES, ETANGS ET PLANS D'EAU 16
III.1.8 LES ZONES HUMIDES 16
III.1.9 QUALITE DE L'AIR 16
III.1.10 ÉMISSIONS SONORES 16
III.2 MILIEU HUMAIN *16*
III.2.1 ORGANISATION DU FONCIER 16
III.2.2 CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE 17
III.2.3 ACTIVITES ECONOMIQUES 17
III.2.4 ACTIVITE CYNEGETIQUES 17
III.2.5 ACTIVITE DE LOISIRS 17
III.2.6 VOIRIES ET SERVITUDES 17
III.2.7 INSTALLATIONS CLASSEES 17
III.2.8 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES 18
III.3 PAYSAGE ET PATRIMOINE *18*
III.3.1 PAYSAGE 18
III.3.2 PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL 18
III.3.3 MILIEUX NATURELS 19
III.3.4 HABITATS NATURELS 19
III.3.5 FAUNE ET FLORE 19
III.3.6 CONTINUITE ECOLOGIQUE 19
IV. IMPACT, MESURES COMPENSATOIRES ET BILANS ***20***

VOLET 2 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR *23*

I. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR **24**
II. AUTEURS DU DOSSIER **24**

VOLET 3 EMPLACEMENT DU PROJET *29*

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE **30**
II. SITUATION CADASTRALE **32**

VOLET 4 PRESENTATION DE L'OPERATION *34*

I. NATURE DES TRAVAUX **35**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.1 PRESENTATION DE L'OPERATION 41
I.2 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET 41
I.3 PRINCIPES PAYSAGERS 41
I.4 ACCES 41
I.5 GESTION DES EAUX USEES 41
I.6 GESTION DES EAUX PLUVIALES 41
I.6.1 PRESENTATION 41
I.6.2 EAUX PLUVIALES DE LA VOIRIE ET DES PARKINGS 41
I.6.3 EAUX PLUVIALES DES PARCELLES PRIVATIVES 41
I.6.4 CONTRAINTES D'AMENAGEMENT 42
I.6.5 SURVERSE 42
I.7 CALCUL DES VOLUMES UTILES DE RETENTION 41
I.7.1 METHODE UTILISEE 42
I.7.2 DONNEES METEOROLOGIQUES 44
I.7.3 DETERMINATION DES VOLUMES UTILES DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES ISSUES DE LA VOIRIE ET DES PARKINGS 44
I.7.4 DETERMINATION DES VOLUMES UTILES DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES ISSUES DES PARCELLES PRIVATIVES 45
I.7.5 CHEMINEMENT HYDRAULIQUE POUR T=100ANS 46
I.8 GESTION DES NOUVEAUX AMENAGEMENTS 41
I.9.1 CRITERE D'IMPLANTATION DU BATI 47
I.9.2 CREATION ET GESTION DES ESPACES COLLECTIFS 47
I.9.3 TRAITEMENT DES LIMITES DU TERRAIN 47
II. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES 47
II.1 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE POLLUTION DE L'EAU 47
II.2 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE AIR 48
II.3 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE ODEUR 49
II.4 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE ACOUSTIQUE 49
III. JUSTIFICATIF DU CHOIX DU SITE ET DU PROJET 50
III.1 HISTORIQUE 50
III.2 HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DU PROJET 56
II.2.1 SCENARIOS 1 ET 2 57
II.2.2 SCENARIO 3 59
II.2.3 SCENARIO 4 60
IV. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE 62
V. TEXTE REGISSANT LA PROCEDURE 63

VOLET 5 ÉTUDE D'IMPACTS 64

A. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL 65

I. SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE 66
II. CONTEXTE CLIMATIQUE 67
II.1 DONNEES GENERALES 67
II.2 LES TEMPERATURES 67
II.3 LES PRECIPITATIONS 67
II.4 LES VENTS 68
II.5 L'ENSOLEILLEMENT 68
III. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE 70
IV. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET LITHOLOGIQUE 72
IV.1 CONTEXTE GENERAL 72
IV.2 CONTEXTE LOCAL 72

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 75
V.1 CONTEXTE GENERAL 75
V.2 CONTEXTE LOCAL 76
V.3 USAGES DES EAUX SOUTERRAINES 77
VI. HYDROPEDOLOGIE 79
VI.1 IMPLANTATION DES SONDAGES 79
VI.2 DESCRIPTION DES SOLS 80
VI.2.1 NATURE DES SOLS 80
VI.2.2 PRESENCE DE LA NAPPE 81
VI.2.3 COMPORTEMENT HYDRIQUE 81
VI.2.4 CONDUCTIVITE HYDRAULIQUE A SATURATION 81
VII. CARACTERISATION DES EAUX SUPERFICIELLES 83
VII.1 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE LOCAL 83
VII.2 QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES 86
VII.2.1 STATION DE QUALITE 86
VII.2.2 QUALITES PHYSICO-CHIMIQUES 87
VII.2.3 QUALITES BIOLOGIQUES 88
VII.3 USAGES DES EAUX SUPERFICIELLES 88
VII.3.4 VIE PISCICOLE 88
VII.3.5 LOISIRS 88
VII.4 PRESSIONS 89
VII.5 ZONE INONDABLE 91
VII.6 ZONE HUMIDE 92
VII.7 SDAGE - SAGE 93
VII.7.1 SDAGE 93
VII.7.2 SAGE ET PGE 94
VIII. OCCUPATION DES SOLS ET PAYSAGES 95
VIII.1 OCCUPATION DES SOLS AU NIVEAU DE LA COMMUNE 95
VIII.2 OCCUPATION DES SOLS AU VOISINAGE DU PROJET 96
VIII.3 ANALYSE PAYSAGERE 98
VIII.3.1 CONTEXTE GENERAL 98
VIII.3.2 STRUCTURE PAYSAGERE ET PERCEPTION VISUELLE 99
VIII.3.3 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE 101
IX. MILIEUX NATURELS ET PATRIMOINE CULTUREL 104
IX.1 PATRIMOINE NATUREL 104
IX.1.1 ZONAGE D'INVENTAIRE 104
IX.2 VEGETATION ET SENSIBILITE ECOLOGIQUE 113
IX.2.1 MILIEU 1 : LES PINEDES X LANDE A FOUGERE X LANDE A ERICA ET ULEX 115
IX.2.2 MILIEU 2 : LES CHENAIES ACIDIPHILES 117
IX.2.3 MILIEU 3 : DUNE BOISEE PAR UNE CHENAIE ACIDIPHILE 119
IX.2.4 MILIEU 4 : BOISEMENT SPONTANE DE ROBINIER 121
IX.2.5 MILIEU 5 : BOISEMENT MIXTE CHENES - PINS MARITIMES 121
IX.2.6 MILIEU 6 : LANDE A FOUGERES 122
IX.2.7 LISTE DE FLORE 124
IX.3 FAUNE 127
IX.3.1 MAMMIFERES 127
IX.3.2 REPTILES 128
IX.3.3 OISEAUX 129
IX.3.4 ENTOMOFAUNE 132
IX.3.5 AMPHIBIENS 135
IX.3.6 CHIROPTERES 136
IX.4 CONTINUITE ECOLOGIQUE ET EQUILIBRE BIOLOGIQUE 146
IX.4.1 CONTINUITE ECOLOGIQUE 146

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.4.2 ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE 148
IX.5 PATRIMOINE CULTUREL 150
IX.5.1 SITE INSCRIT 150
IX.5.2 SITE CLASSE 151
IX.5.3 MONUMENTS HISTORIQUES 151
IX.5.4 ARCHEOLOGIE 151
X. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE 152
XI. URBANISME 155
XII. RISQUES ET NUISANCES 157
XII.1 AMBIANCE SONORE 157
XII.1.1 CONTEXTE LOCAL 157
XII.1.2 CLASSEMENTS SONORES 157
XII.2 QUALITE DE L'AIR 158
XII.2.1 GENERALITES 158
XII.2.2 QUALITE DE L'AIR SUR LE SECTEUR D'ETUDES 158
XII.3 QUALITE DES SOLS 159
XII.4 RISQUE NATUREL 160
XII.4.1 RISQUE INONDATION 160
XII.4.2 RISQUE FEU DE FORET 160
XII.4.3 RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 161
XII.4.4 RISQUE SISMIQUE 162
XII.4.5 RISQUE PHENOMENE LIE A L'ATMOSPHERE 163
XII.5 RISQUE TECHNOLOGIQUES 163
XII.5.1 RUPTURE DE BARRAGE 163
XII.5.2 ICPE 163
XII.5.3 RISQUES TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES 164
B. ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT 165
MESURES COMPENSATOIRES ET D'INSERTION ASSOCIEES 165
I. IMPACTS SUR LA CLIMATOLOGIE, LA TOPOGRAPHIE ET LA GEOLOGIE 166
I.1 CONTEXTE GENERAL 166
I.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACTS A MOYEN ET LONG TERMES 167
II. IMPACTS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES 168
II.1 DESCRIPTION DES IMPACTS POSSIBLES 168
II.2 CALCULS DES FLUX POLLUANTS 168
II.3 CHARGE POLLUANTE ANNUELLE 169
II.4 CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE 170
II.5 ÉVENEMENT CHOC 171
II.6 POLLUTION ACCIDENTELLE 172
II.7 SYNTHESE 172
II.8 MESURES COMPENSATOIRES 173
II.9 RESSOURCES EDCH 173
II.10 NAPPE SUPERFICIELLE 174
II.10.1 PROFONDEUR PIEZOMETRIQUE 174
II.10.2 VULNERABILITE DE LA NAPPE 174
II.11 SYNTHESE ET MESURES COMPENSATOIRES 174
II.11.1 IMPACT EN PHASE TRAVAUX 174
II.11.2 IMPACT - PHASE EXPLOITATION 175
II.11.3 SYNTHESE 176
II.12 SDAGE 176
II.13 SAGE ET PGE 179
II.14 PGRI 179

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.15 USAGES ET PRESSIONS ... 181
III. INCIDENCES SUR L'OCCUPATION DES SOLS ... 182
IV. INCIDENCES SUR LE PAYSAGE ... 182
IV.1 EN PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME ... 182
IV.2 EN PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME ... 183
IV.3 MESURE COMPENSATOIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT ... 185
V. INCIDENCES SUR LES SITES NATURELS PATRIMONIAUX AVOISINANTS... 189
VI. INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS ... 189
VI.1 NIVEAU D'ENJEUX IDENTIFIE PAR TAXON ... 189
VI.2 IMPACTS IDENTIFIES SUR LES ESPECES ET LES MILIEUX NATURELS ... 190
VI.3 MESURES EVITER / REDUIRE / COMPENSER – ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI ... 196
VI.4 MESURES D'EVITEMENT ... 196
VI.5 MESURES DE REDUCTION ... 198
VI.6 COMPENSATION ... 203
VI.7 ACCOMPAGNEMENT ... 205
VI.8 SUIVI ... 206
VII. IMPACTS SUR LE PATRIMOINE ... 208
VII.1 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ... 208
VII.2 MONUMENTS HISTORIQUES ... 208
VIII. CONTROLE DES RISQUES ... 208
VIII.1 RISQUE INONDATION ... 208
VIII.2 RISQUE D'EROSION, D'EBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN ... 209
VIII.3 RISQUES DE TEMPETE ET DE CHABLIS ... 209
VIII.4 RISQUES INCENDIES ... 209
VIII.5 RISQUE TECHNOLOGIQUE ... 209
IX. EFFETS SUR L'HYGIENE, LA SALUBRITE PUBLIQUE ET LA SANTE ... 210
IX.1 QUALITE DE L'AIR ... 210
IX.1.1 COURT TERME ... 210
IX.1.2 MOYEN ET LONG TERMES ... 211
IX.2 NUISANCES ACOUSTIQUES ... 212
IX.2.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME ... 212
IX.2.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME ... 212
IX.3 IMPACT SUR LES HABITATIONS LES PLUS PROCHES ... 212
IX.4 IMPACT SUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ... 213
IX.5 IMPACT SUR LA SANTE ... 213
IX.6 IMPACT SUR LA SECURITE ... 213
IX.6.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME ... 213
IX.6.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME ... 213
IX.7 IMPACT SUR LA PRODUCTION DE DECHETS ... 215
IX.7.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME ... 215
IX.7.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME ... 216
X. IMPACTS SUR LE TRAFIC ET LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS ... 217
X.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME ... 217
X.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME ... 217
XI. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ... 218
XI.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME ... 218
XI.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME ... 218
XII. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISMES ... 219
XIII. COMPATIBILITE DES RESEAUX ET DES OUVRAGES DE TRAITEMENTS 219
XIII.1 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ... 219
XIII.2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE ... 219
XIII.3 AUTRES RESEAUX ... 219

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XIV. ESTIMATIONS DES COUTS DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT 222
XV. TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS, MESURES COMPENSATOIRES ET IMPACTS RESIDUELS 224

C. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS 227

I. PROJET CONNUS 228
II. EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS 229
II.1 CREATION D'UN LOTISSEMENT DE 69 LOTS 229
II.2 CONSTRUCTION DE TROIS MAISONS INDIVIDUELLES 229
II.3 CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE 229
II.4 CONSTRUCTION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE 229
II.5 CREATION D'UN LOTISSEMENT DE 5 LOTS 230
II.6 CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE 230
II.7 CREATION 41 EMPLACEMENTS CAMPING EN DE 25 EXISTANTS 230
III. AUTRE PROJETS CONNUS 230

D. ANALYSE DES METHODES D'ÉVALUATIONS UTILISEES 231

I. ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION 232
I.1 PRINCIPALES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES 232
I.1.1 GEOLOGIE, PEDOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE 232
I.1.2 QUALITE DES EAUX ET HYDRAULIQUE 232
I.1.3 PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL 232
I.1.4 DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET URBANISME 232
I.1.5 RISQUES ET NUISANCES 233
I.2 ANALYSE DES PRINCIPALES METHODES 233
I.2.1 PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE 233
I.2.2 METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FLORISTIQUES DE TERRAINS 233
II. LES DIFFICULTES RENCONTREES 242
III. CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAINS 243

VOLET 6 MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN 244

I. PHASE CHANTIER 245
II. INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE 245
III. ENTRETIEN 246

ANNEXES 247

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 – Localisation géographique 31
Planche 2 – Situation Cadastrale 33
Planche 3 – Plan de masse du projet 36
Planche 4 – Contexte géologique et usages des eaux souterraines 73
Planche 5 – Contexte hydrographique 85
Planche 6 – Occupation du sol 97
Planche 7 – Patrimoine naturel 111
Planche 8 – Habitats 126
Planche 9 – Habitats d'espèces 140
Planche 10 – Continuité écologique 149
Planche 11 – Enjeux écologiques 207

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographie aérienne entre 1947 50
Figure 2 : Photographie aérienne 1958 51
Figure 3 : Photographie aérienne 1974 52
Figure 4 : Photographie aérienne 1986 53
Figure 5 : Photographie aérienne 1997 54
Figure 6 : Photographie aérienne 2002 55
Figure 7 : Photographie aérienne 2008 56
Figure 8 : Scénario 1 - 2006 57
Figure 9 : Scénario 2 - 2007 58
Figure 10 : 3ème scénario envisagé - 2021 59
Figure 11 : Scénario retenu – Octobre 2022 60
Figure 12 : Localisation de l'aire d'étude 62
Figure 14 : Rose des vents de la station de Mont de Marsan - Données de 1981-2010 68
Figure 15 : Carte De l'ensoleillement de France 69
Figure 16 : Contexte topographique Nord-Sud et Ouest-Est du projet 70
Figure 17 : Plan topographique dressé par le cabinet de géomètre 71
Figure 18 : Aquifères existants du département des Landes 75
Figure 19 : Captage EDCH sur la commune 77
Figure 20 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité 79
Figure 21 : Cours d'eau révisé par la police de l'eau (cartographie provisoire) 84
Figure 22 : Station de mesure de la qualité des eaux 86
Figure 23 : Localisation du risque remontée de nappe 91
Figure 24 : Localisation des zones humides potentielles 92
Figure 25 : Occupation du sol à l'échelle de la commune 95
Figure 26 : Analyse paysagère à l'échelle macro-géographique 100
Figure 27 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers le Sud (projet) 101
Figure 28 : Prise de vue 2, depuis l'Est du projet dans le projet vers le Sud (projet) 102
Figure 29 : Prise de vue 3, depuis le Sud du projet vers l'Ouest et le Ruisseau des vignes (hors projet) 102
Figure 30 : Prise de vue 4, depuis l'Ouest du projet vers le Sud (Ruisseau des vignes, hors projet) 102
Figure 31 : Localisation des prises de vues 103
Figure 32 : Milieu 1 : Les différente Pinèdes présentent dans le secteur d'étude 117

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Figure 33 : Milieu 2 : Les chênaies acidiphile 119
Figure 34 : Milieu 3 : Dune boisée en haut et exemple de Chêne remarquable 120
Figure 35 : Boisement spontané de Robiniers 121
Figure 36 : Boisement mixte Chênes-Pins 122
Figure 37 : Milieu 6 : Lande à Fougères 123
Figure 38 : Engoulevent d'Europe (photo prise sur site en 2021) 131
Figure 39 : Chêne attaqué par le Grand Capricorne 134
Figure 40 : Cartographie TVB de la nouvelle Aquitaine 146
Figure 41 : Cartographie TVB de la nouvelle Aquitaine 147
Figure 42 : Localisation des zones de protections patrimoniales autour du projet 150
Figure 43: Détail de l'offre de commerces et services sur la commune de Lit-et-Mixe 154
Figure 44 : Zonage du PLU 155
Figure 45 : Zonage du PLU et servitude 156
Figure 46 : Extrait cartographique Basol 159
Figure 47 : Aléa retrait et Gonflement des argiles 162
Figure 48 : Palette végétale 187
Figure 49 : Plan paysager 188
Figure 50 : Profil des aménagements de la voie structurante (Nord-Sud) 214
Figure 51 : Profil des aménagements de la voie en sens unique (secteur Est) 214
Figure 52 : Profil des aménagements des impasses en double sens (secteur Ouest) 215
Figure 59 : Plan des réseaux humides 220
Figure 60 : Plan des réseaux secs 221
Figure 55 : Projets connus 228
Figure 56 : Localisation des pièges photographiques sur le site d'étude 240
Figure 57 : Localisation des poses de détecteur sur le site d'étude 241

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : impacts, mesures compensatoires et impacts résiduels 22
Tableau 2 : Référence cadastrale des parcelles concernées 32
Tableau 3 : Composition du projet 37
Tableau 4 : Calcul des Surfaces Actives du projet 44
Tableau 5 : Caractéristiques des ouvrages de stockages 45
Tableau 6 : Concordance entre volume de rétention dégagé par le projet et volume utile nécessaire 45
Tableau 7 : Tranchée de rétention à mettre en place en fonction de la surface active à traiter 46
Tableau 8 : Captage présent dans un rayon de 500 m autour du projet 78
Tableau 9 : Classe de granulométrie utilisée (Strakhov, 1957) 80
Tableau 10 : Résultats des tests de perméabilité 82
Tableau 11 : Physico-chimiques, de 2010 à 2020 87
Tableau 12 : Évaluation de la qualité globale de l'eau de 2010 à 2020 87
Tableau 13 : Évaluation des qualités biologique et écologique de l'eau 88
Tableau 14 : Pression de la masse d'eau FRFR646 (état des lieux validé en 2017) 89
Tableau 15 : Pression de la masse d'eau FRFR343 (état des lieux 2017) 90
Tableau 16 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000 107
Tableau 17 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000 108
Tableau 18 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000 109
Tableau 19 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000 109
Tableau 20 : Correspondance planche 9 – Symbole - codes habitats - désignations 115
Tableau 21 : Liste des végétaux recensés 125

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Tableau 22 : Liste des grands mammifères rencontrés ou potentiels 127
Tableau 23 : Liste des reptiles rencontrés ou potentiels 128
Tableau 24 : Liste des oiseaux recensés sur la zone d'étude 130
Tableau 25 : Liste des lépidoptères présents sur la zone d'étude 132
Tableau 26 : Liste des coléoptères présents sur la zone d'étude 133
Tableau 27 : Liste des odonates présents sur la zone d'étude 134
Tableau 28 : Liste des amphibiens présents sur la zone d'étude 135
Tableau 29 : Liste des Chiroptères présents sur la zone d'étude 137
Tableau 31 : Évolution de l'activité agricole sur la commune 153
Tableau 32 : Origine des principaux polluants émis dans l'atmosphère 158
Tableau 33 : Liste des ICPE sur le territoire communal 163
Tableau 34 : Impacts possibles de la pollution chronique des eaux pluviales sur les milieux aquatiques 168
Tableau 35 : Abattement moyen des pollutions 169
Tableau 36 : Charges unitaires annuelles par ha imperméabilisé pour trafic de 1 000 v/j 169
Tableau 37 : Charge polluante annuelle des eaux de ruissellement du projet 170
Tableau 38 : Concentration moyenne annuelle des eaux pluviales 171
Tableau 39 : Concentration de pointe des eaux pluviales du projet 172
Tableau 40 : Compatibilité du projet vis-à-vis du SDAGE 177
Tableau 41 : Niveau d'enjeux identifiés par taxon 190
Tableau 42 : Impacts identifiés sur les espèces et les milieux naturels 191
Tableau 43 : Analyse des impacts du projet de lotissement 195
Tableau 44 : Description de la mesure d'Evitement 1 197
Tableau 45 : Description de la mesure d'Evitement 2 197
Tableau 46 : Description de la mesure d'Evitement 3 198
Tableau 47 : Description de la mesure d'Evitement 4 198
Tableau 48 : Description de la mesure de Réduction 1 199
Tableau 49 : Description de la mesure de Réduction 2 200
Tableau 50 : Description de la mesure de Réduction 3 200
Tableau 51 : Description de la mesure de Réduction 4 201
Tableau 52 : Description de la mesure de Réduction 5 201
Tableau 53 : Description de la mesure de Réduction 6 202
Tableau 54 : Description de la mesure de Réduction 7 203
Tableau 55 : Description de la mesure de Réduction 8 203
Tableau 56 : Description de la mesure de Compensation 1 204
Tableau 57 : Description de la mesure d'Accompagnement 1 205
Tableau 58 : Description de la mesure d'Accompagnement 2 205
Tableau 59 : Description de la mesure d'Accompagnement 3 206
Tableau 61 : Description de la mesure de suivi 206
Tableau 62 : Coût des mesures en faveur de l'environnement 223
Tableau 63 : Tableaux de synthèses des impacts, mesures compensatoires et impacts résiduels du projet 226
Tableau 64 : Liste des projets connus dans un rayon de 5 km 228
Tableau 65 : Calendrier des visites de terrain 243

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Volet paysager – Demande de Permis d'Aménager – Agence ATELIER DE PYASAGES – Octobre 2022

Annexe 2 : Etude Hydropédologique – TERRA ENVIRONNEMENT – Juillet 2021

Annexe 3 : Dimensionnement des dispositifs de rétention – Octobre 2022

Annexe 4 : Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences sur site Natura 2000

Annexe 5 : Plans du projet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

PREAMBULE

Le présent dossier constitue l'étude d'impact concernant la réalisation du lotissement portée par la société SOVI sur la commune de LIT ET MIXE dans le département des LANDES (40).

Le projet concerne la réalisation d'un lotissement de 88 terrains à bâtir à vocation d'habitat, dont 2 macro-lots destinés aux logements sociaux qui feront l'objet d'un redécoupage en 16 lots.

La surface totale du Permis d'Aménager concerne une surface de 9,86 ha.

Ce dossier est établit suite à la demande au Cas par Cas n°2021-11695. La DREAL Nouvelle-Aquitaine a prescrit une étude d'impact dans l'arrêté du 25 Novembre 2021.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

RESUME NON TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

I. PRESENTATION DU PROJET

Le projet programmé par la SOVI, sur des terrains appartenant à la commune de LIT-ET-MIXE, consiste à la réalisation d'un lotissement de 9,86 ha environ.

Le projet concerne la réalisation d'un lotissement de 88 terrains à bâtir à vocation d'habitat, dont 2 macro-lots destinés aux logements sociaux qui feront l'objet d'un redécoupage en 16 los.

Le projet de lotissement s'inscrit dans le cadre d'une OAP du PLU. En effet, la population de LIT ET MIXE a tendance à croitre, mais les habitants de la commune, et notamment les jeunes, ont des difficultés à rester en raison des coûts élevés des terrains et du manque de biens disponibles.

Dans cette optique, la commune de LIT ET MIXE a prévu l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser afin de permettre la construction de logements assez nombreux pour assurer le maintien de la population.

Sur le site du lotissement, l'objectif est d'aménager un lotissement comprenant la réalisation des voiries et équipements communs, ainsi que la viabilisation de 86 terrains à bâtir (en habitat individuel) et 16 logements sociaux (sur 2 macro-lots).

Le projet répond aux attentes du PLU en termes de densité et de logements sociaux notamment.

II. ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX / EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT / MESURES ENVISAGEES

Après avoir présenté l'état initial du site (cf. Volet 4 – A) et justifié le projet (cf. Volet 3), l'étude d'impact qui suit analyse les effets (positifs et négatifs) de ce dernier sur l'environnement (cf. Volet 4 – B).

Le résumé qui suit reprend ainsi les principaux éléments issus de l'analyse de l'état des lieux, répertorie les principaux impacts jugés significatifs et les mesures compensatoires envisagées qui sont intégrées au projet.

Les mesures compensatoires font parties intégrantes de l'opération et le maître d'ouvrage s'est attaché à réduire au maximum les impacts associés au projet par des mesures adaptées au contexte local.

Enfin, l'étude d'impact présente au sein d'un dernier volet les méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement (cf. Volet 4 – D).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III. ETAT INITIAL

III.1 MILIEUX PHYSIQUES

III.1.1 TOPOGRAPHIE

Le terrain possède une pente faible.

L'altitude moyenne du site est de 12 m NGF[1] environ.

D'après les relevés effectués, le terrain présente un point haut au Sud, à 13,5 m NGF et un point bas au Nord à 10,00 m NGF.

La pente est très faible (< 1 %) et régulière vers le Nord.

III.1.2 CLIMAT

Au regard du diagramme ombrothermique de Mont-de-Marsan, la région est soumise au climat de type océanique tempéré, caractérisé par une pluviométrie élevée en hiver et au printemps, et des températures douces en hiver.

III.1.3 GEOLOGIE

La zone d'étude repose sur la Formation de Castets (Pléistocène inférieur à supérieur) (notée NF1 – Planche 4).

Il s'agit de dépôts issus d'une accumulation détritique formée de sables.

III.1.4 HYDROGEOLOGIE

Il existe de nombreux aquifères superposés dans ce secteur.

Le premier est l'aquifère superficiel du plio-Quaternaire qui correspond à la masse d'eau libre **Sables, graviers et galets plio-quaternaires du Sud de la côte sableuse atlantique** (FRFG045E) :

- Superficie 1 475 km²
- Etat quantitatif et chimique : Bon

Ces nappes sont proches de la surface et souvent vulnérables aux pollutions de surfaces. De plus, elles sont également très exploitées par l'irrigation agricole.

Il n'y a qu'un captage d'eau souterraine dans un rayon de 500 m autour du projet. Il s'agit d'un forage pour l'irrigation agricole.

III.1.5 HYDROGRAPHIE

Le projet s'inscrit dans le bassin-versant du Courant de Contis (S40-0400).

Il est situé au niveau de la zone hydrographique S407 « *Le Barrot* ».

Le premier cours d'eau à l'aval du projet est le ruisseau des Vignes code hydrographique S4070580. Il est situé en limite Ouest du projet.

[1] *NGF : Nivellement Général de France*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III.1.6 ZONES INONDABLES

Le site est concerné par le risque inondation.

III.1.7 MARES, ETANGS ET PLANS D'EAU

Aucune marre ou plan d'eau n'est situé à proximité du projet.

III.1.8 LES ZONES HUMIDES

Lors des investigations de terrain, aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre du projet (flore, habitat ou pédologie).

D'après la base de données SIG Zones Humide, le projet n'est pas concerné par des zones humides.

En revanche, des potentialités de présences de zones humides fortes à très fortes sont présentes sur le périmètre du projet.

III.1.9 QUALITE DE L'AIR

L'association ATMO est chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine grâce à un réseau de surveillance réparti sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, aucune station de suivi n'est présente à proximité de la zone d'étude ou représentative du secteur étudié.

D'après ATMO Nouvelle-Aquitaine et la synthèse annuelle disponible pour Lit-et-Mixe, la qualité de l'air dans le secteur d'étude est dégradée.

III.1.10 ÉMISSIONS SONORES

Intégré dans un contexte forestier, le secteur étudié présente comme seules sources de nuisances sonores celles issues de bruits naturels (animaux, vent, ..).

En outre, les investigations de terrain ont permis d'apprécier qualitativement l'ambiance sonore de la zone, considérée ainsi comme **un secteur relativement calme.**

La commune de LIT-ET-MIXE n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres pris par arrêté préfectoral n° 99 R 529 du 9 juin 1999.

III.2 MILIEU HUMAIN

III.2.1 ORGANISATION DU FONCIER

La commune de LIT ET MIXE dispose d'un document d'urbanisme. Il s'agit d'un PLU, qui date de Aout 2013.

D'après ce document, les terrains dans l'assiette foncière du projet se situent en zone AUh_2. La Zone AUh est une zone, équipée ou non, réservée pour une urbanisation sur la base d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Le projet respecte les dispositions du PLUi, auquel il appartient.

De plus, il a fait l'objet d'une OAP (OAP 1 : Orientations d'aménagement des extensions Sud-ouest du bourg).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III.2.2 CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

La commune de Lit-et-Mixe comptait, en 2018, 1 632 habitants. La population est en augmentation constante depuis 1975 (+ 359 habitants).

III.2.3 ACTIVITES ECONOMIQUES

En terme d'emplois, au dernier recensement de 2018, la commune de LIT-ET-MIXE comptait 528 actifs sur les 1 632 habitants, dont 241 travaillent également sur la commune (soit 44 %).

III.2.4 ACTIVITE CYNEGETIQUES

L'activité cynégétique tient une place importante dans le département des Landes comme sur la commune de LIT ET MIXE.

Une association de Chasse Agréée assure la gestion de la chasse de la commune (ACCA de LIT ET MIXE).

Les espèces chassées sur ce territoire sont : chevreuils et palombes (passage et hivernage) sur les zones boisées, lièvres, lapins, faisans, bécasses, grives, et perdreaux dans les zones de plaine. Des sangliers sont également chassés. Sur l'ensemble du territoire, des battues aux renards peuvent être organisées.

III.2.5 ACTIVITE DE LOISIRS

Il y a de nombreuses activités de loisirs à proximité du projet, du fait notamment que LIT-ET-MIXE soit une commune littorale.

La commune possède la troisième plus importante capacité d'hébergement du territoire de « Côte Landes Nature ». Elle représente 12 % de la capacité d'accueil du département des Landes et 14 % de la capacité d'accueil de la zone littorale.

Les campings fournissent la moitié de cette capacité. Le reste est partagé entre les hôtels, les locations meublées et les résidences secondaires.

La commune compte sur son territoire 3 810 emplacements de campings, dont 270 en campings à la ferme, 48 en hôtels, 15 gîtes ruraux et 2 684 résidences secondaires, parmi tous ces modes d'hébergements touristiques.

III.2.6 VOIRIES ET SERVITUDES

Le projet se situe à environ 920 m à l'Ouest du centre bourg de LIT-ET-MIXE.

Une servitude est prévue au PLU pour l'accès à ce lotissement, au Sud, au niveau du Chemin de Truyemorte.

Le projet est accessible par ce chemin, mais également par la voirie interne au lotissement communal au Nord.

Aucune servitude n'a pu être recensée sur les parcelles du projet.

III.2.7 INSTALLATIONS CLASSEES

Sur la commune de LIT-ET-MIXE, 2 installations classées pour la protection de l'environnement dont 1 soumise à autorisation ont été recensées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Par ailleurs, des ICPE peuvent être présentes sur d'autres communes mais avoir des effets sur le territoire communal de LIT-ET-MIXE.

La commune est donc concernée directement par les risques technologiques.

III.2.8 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

D'après la base de données de Géorisque, la commune de LIT-ET-MIXE est concernée par les risques :

- Feu de forêt ;
- Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises ;
- Mouvement de terrain - Tassement différentiel ;
- Séisme (zone 1 : très faible).

La zone d'étude n'est pas concernée par le risque inondation.

La commune ne possède pas de PPRN. Elle ne fait pas l'objet d'un PAPI. Elle n'est pas classée TRI. Le site du projet n'est pas concerné par le risque inondation.

III.3 PAYSAGE ET PATRIMOINE

III.3.1 PAYSAGE

On peut différencier, sur le territoire communal de LIT-ET-MIXE, 5 entités paysagères :

- Le paysage forestier ;
- La côte sauvage ;
- L'embouchure du Courant de Contis ;
- La plaine du Pigeon ;
- Le marais des vignes.

Le site étudié appartient actuellement au paysage forestier.

Il est situé à la « frontière » entre les zones urbanisées (présentes au Nord et à l'Est sous la forme de lotissement et au Sud sous la forme d'habitats isolés) et la zone forestière qui se poursuit sur plusieurs centaines de mètres vers l'Ouest, jusqu'à l'Océan.

III.3.2 PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL

Il y a plusieurs zonages de protections au titre du patrimoine culturel et paysager sur la commune de LIT-ET-MIXE.

Il n'y a pas de monument historique référencé sur la commune de LIT ET MIXE.

Il n'y a pas de sites classés sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE.

Le projet est concerné par le site Inscrit **« Etangs landais sud » SIN0000208.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III.3.3 MILIEUX NATURELS

Une ZNIEFF de type 1 est situé à 1,3 km au Nord la zone d'implantation du projet : « *La plaine de Pigeon et le marais du Mahourat* », n°720000950.

Une ZNIEFF de type 2 est situé à environ 440 m à l'Est la zone d'implantation du projet : « *L'Ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis* », n°720001980.

Concernant les sites Natura 2000, le plus proche est : ***Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe***, n° FR7200715. Ce site Natura 2000 se trouve à environ 20 m à l'Ouest du projet. Il est situé à l'aval hydraulique car il concerne le ruisseau des Vignes.

III.3.4 HABITATS NATURELS

Le site d'implantation du projet est concerné en majorité par des Pinèdes entretenus de 25 à 30 ans sur des Landes à Fougères.

Le secteur Sud est composé d'un boisement mixte de Chênes et de Pins.

III.3.5 FAUNE ET FLORE

De nombreuses espèces protégées ont été contactées sur et autour du projet, dans la zone d'inventaire.

Les principales et les plus patrimoniales sont :

- Le Polystic à aiguillons ;
- L'Engoulevent d'Europe ;
- Triton palmé ;
- La Grenouille agile ;
- La Pipistrelle commune ;
- La Pipistrelle de Nathusius ;
- La Pipistrelle de Kuhl.

III.3.6 CONTINUITE ECOLOGIQUE

Les terrains concernés par la présente demande se trouvent sur un territoire artificialisé d'après l'Atlas du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2019, et approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

La Trame Bleue, constituée par le ruisseau des Vignes qui borde le site à l'Ouest, constitue un corridor de déplacement pour de nombreuses espèces, notamment des poissons, mais aussi des reptiles ...

La Trame verte concerne le site d'étude puisque le site est considéré comme un réservoir de biodiversité. Néanmoins, ce réservoir n'est connecté à aucun corridor.

Le projet déplacera le corridor de déplacement vers l'Ouest.

Une rupture des continuités écologiques autour du site est déjà présente du fait de la présence de lotissement autour du projet (Nord et Est) et d'habitats isolés au Sud.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IV. IMPACT, MESURES COMPENSATOIRES ET BILANS

Etat initial	Impacts	Mesures compensatoires	Impacts résiduels
Situation physique et administrative	Nul.	/	Nul
Climat	Pas de modification micro-climatique.	/	Nul
Topographie	Terrassement limité Topographie modifiée par les ouvrages de gestion des eaux pluviales (un des seuls modelés du terrain nécessaire)	Les terrassements seront limités au stricte nécessaire de manière à limiter les impacts.	Nul
Géologique et lithologie	Compactage du sol par la circulation d'engins de chantiers. Formation du sable des Landes	Réutilisation des voiries d'accès existante (au Sud, au niveau du secteur non aménagé)	Nul
Hydrogéologie **Hydrographie**	- Risque d'impacts qualitatifs en phase d'exploitation. - Risque d'impacts quantitatifs. - Absence d'impact sur les nappes d'eau souterraines. - Risque de pollution faible car aucun produit chimique utilisé.	- Réalisation des travaux par temps sec (pas de fortes pluies, pas de sols meubles) ; - Absence de travaux à proximité du cours d'eau (recul de 11 à 26 m des lots et de 20 à 32 m des habitations) ; - Mesures de précautions prises en phase chantier pour éviter une pollution des eaux superficielles (mise en place d'une aire de chantier, d'aires de stockages des déchets ...) - Applications de règles strictes concernant le fonctionnement du chantier ; - Réalisation de noues largement surdimensionnées afin de gérer un événement supérieur à la pluie centennale - Autoépuration par infiltration avec distance entre le fond des ouvrages et la nappe supérieure à 1 m.	Nul Nul
Occupation des sols	- Modification du rôle des terrains : actuellement forestier devient lotissement). - 10 571 ha de surface forestière (représentant 93,59 % de la surface communale) - 212 ha de surface artificialisée (représentant 1,88 % de la surface communale)	Le projet va engendrer une augmentation des surfaces artificialisées de 4,6 % et une diminution de la surface forestière de 0,09 %.	Faible

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

Urbanisme	Projet en accord avec le PLUi : absence d'impact.	/	**Nul**
Risque et nuisance	- Pas de nuisances créées (qualité de l'air, sonore, qualité des sols). - Pas de modification des risques. - Risque incendie pris en compte en phase conception.	Retrait de 11 à 27 m des lots et de 20 à 32 m des constructions	**Nul**
Milieux naturels	- Impact sur les habitats naturels et la flore patrimoniale nul ; - Destruction / dégradation d'habitat de reproduction (cours d'eau) et de repos/hivernage (boisement) pour les amphibiens ; - Risque d'Ecrasement d'individus par des véhicules/engins de chantier ; - Dérangement d'espèce ; - Destruction / dégradation d'habitat de l'Engoulevent d'Europe ; - Dérangement d'espèce pouvant conduire à l'échec de la reproduction de l'Engoulevent d'Europe.	- Retrait du ruisseau des Vignes de 11 à 26 m des lots et 20 à 32 m des constructions - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats - Evitement de la période de présence de l'Engoulevent d'Europe pendant les travaux - Adaptation des horaires de travaux - Dispositif de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) - Installation d'une barrière anti franchissement avec dispositif d'échappatoire pour les amphibiens en période de migration automnale - Dispositifs de limitation des nuisances lumineuses pour la faune - Dispositif limitant les risques de collisions routières pour l'Engoulevent d'Europe - Adaptation du Calendrier des travaux - Réduction de l'Emprise du projet pour l'Engoulevent - Entretiens des haies et des arbres hors période de nidification des oiseaux - Boisements compensatoires - Mise en place de panneaux pédagogiques au Sud - Mise en place d'hibernacula dans la zone de compensation - Gestion des espaces verts - Amélioration d'habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe - Suivi	**Nul sur les habitats, la flore, les coléoptères** **Faible pour les Lépidoptères, les Odonates, les amphibiens, les reptiles, les mammifères, et l'avifaune**
Patrimoine culturel	Nul.	Toute découverte archéologique lors des travaux sera déclarée auprès du Service Régional de l'Archéologie.	**Nul**
Paysage	- Impacts sur l'ambiance paysagère du site limité car le secteur est peu visible en raison de la topographie et des espaces boisés ; - Habitation à proximité du projet (Lotissement Nord et Est, habitat isolé au Sud).	- Création d'une zone non constructible plantée sur la bordure Est du site, - Plantation de haie, par les propriétaires, sur les limites de propriété, - Plantation d'au minimum un arbre de haut-jet sur chaque lot.	**Faible à nul pour les usagers du réseau routier et les riverains**
Socio-économie	- Présence d'ouvriers pendant les travaux ; - Création d'emplois en phase	/	**Positif**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

	d'activité ; - Développement de la commune : emploi (directs et indirects), impôts fonciers … ; - Nouvelle disponibilité de terrains permettant aux jeunes de s'installer sur la commune.	

Tableau 1 : impacts, mesures compensatoires et impacts résiduels

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VOLET 2
NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le présent dossier est rédigé pour le compte de :

- Nom :	SOVI
- Représentant :	M. ROMAIN Fréderic
- Adresse :	40 Chemin de l'aviation
	64 200 BASSUSSARRY
- Mail :	fromain@sovi.fr
- Tél :	05 59 52 09 57
-SIRET :	316 139 930 00127

II. AUTEURS DU DOSSIER

Terre Eau Risques Ressources Aménagement Environnement

Le lien entre vos projets et l'environnement

Agence Pyrénées-Atlantiques
8 route de Pau
64 460 BALEIX

Agence Landes
437 rue Emile Despax
40 990 SAINT-PAUL LES DAX

contact@terra-environnement.fr
www.terra-environnement.fr

REDACTEURS

Yoann SEGOVIA
Chef de projet en Environnement

Vivien LAPIDO
Chef de projet en écologie – naturaliste

Chloé ZAMOUN
Chargé d'études en Ecologie

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le présent document a été rédigé et coordonné par M. SEGOVIA, gérant de la société Terra environnement depuis Mars 2016, chef de projet en environnement après diverses expériences depuis Février 2009 : à REM à Pechbusque (31) suivis d'ETEN-Environnement à Nègrepelisse (82) et à Aquitaine-Environnement (40). Il est titulaire d'un Master obtenu à l'IUP Génie de l'Environnement à l'université Paul SABATIER en 2009. Ses expériences ont principalement consistées à rédiger des études environnementales : études et notice d'impacts (défrichements, photovoltaïques, zones d'activités…), dossiers loi sur l'eau (lotissements, photovoltaïques, zones commerciales et artisanales, serres, prélèvements…), diagnostics environnementaux (sites industriels, projets d'urbanismes)…

La partie faune / flore et habitat a été décrite et analysée par M. LAPIDO, naturaliste, chef de projet en Écologie et Gérant à Terra environnement depuis Mars 2016. Il a une expérience de 6 ans en tant que naturaliste au sein du bureau d'étude Aquitaine-Environnement, avec, à sa charge, l'ensemble des inventaires faune / flore et les cartographies d'habitats pour les dossiers dans lesquels ces évaluations sont nécessaires (études et notices d'impacts, dossiers loi sur l'eau, diagnostics environnementaux…). Après une licence BOPE (Biologie des Organismes, des Populations et des Ecosystèmes) en 2009, il s'est orienté vers un Master ECOTROP (formation botanique). Il a effectué un stage au jardin botanique Henry Gaussen de Toulouse en 2008, un stage sur « les effets de la fragmentation des landes à *Rhododendron ferrugineum*, plante emblématique des montagnes de l'Europe de l'ouest, et sur l'assemblage de ses pollinisateurs » en 2009, participé au projet INTERREG (Restauration de forêt marécageuse *à Ptérocarpus officinalis* en partenariat avec Porto-Rico) en 2010… Si ses connaissances générales de la flore, de la faune et des milieux sont dues à sa passion pour l'environnement, ses connaissances de la flore et des habitats sont complétées par ses études de Master, alors que ses connaissances en faune sont appuyés par de l'enrichissement personnel (recherche bibliographique, consultation de guides et documents, sortie Nature et découverte avec des professionnels…) et ses contacts à la LPO en Poitou-Charentes, au CNRS en Ariège… Il est également membre de l'association SOMYLA (Société Mycologique Landaise).

Il a été assisté pour ce dossier par Mme. ZAMOUN, Chargé d'études au sein de la société Terra environnement depuis Janvier 2021, spécialisé en écologie et plus précisément en mammalogie et avifaune. Elle possède un cursus complet en écologie, après une licence Science de la vie, mention BOP, elle a fait un Master Biologie - Ecologie – Evolution et Expertise naturaliste et Gestion de la Biodiversité.

Enfin, M. GLINEL, Chargé d'études au sein de la société Terra environnement depuis Septembre 2020, spécialisé en géologie. Il possède une License en Géologie. Il a participé à l'étude hydropédologie du site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Afin d'appuyer les études et les inventaires de terrains, la société Terra-Environnement dispose du matériel nécessaire et d'une base de données complètes :

Naturaliste	• Flacons et boites à échantillons (prélèvements de petits animaux) • Produits chimiques (Acétone, éther…) pour le piégeage et la conservation des petits animaux (insectes principalement) • Plusieurs filets à papillons et à amphibiens (troubleau) • Matériel de captures d'insectes (pièges enterrés, pièges barber, pièges aériens blanc et jaune, divers draps blancs de différentes tailles, nappe de battage…) • Plusieurs plaques d'inventaires de reptiles blanches et noires • Pièges de type boite à fauve (chatières) pour la capture non mortelle des mammifères • Boite à son et CD des chants d'oiseaux et des d'amphibiens de France et d'Europe • Loupe binoculaire NOVEX AP7 • Loupe de poche 30 / 21 • Détecteur enregistreur d'ultrason SM4BAT Full spectrum • Logiciel SonoChiro v4 • Pocket PC-GPS TRIMBLE - JUNO 3B, avec logiciel Cartopocket® (Cartographie SIG, compatible MapInfo®) • Appareil photo réflex numérique SONY DSLR-A290 avec zoom TAMRON AF 70/300 TELE-MACRO • Nombreux Pièges photographiques : BUSHNELL (x 3), BOLYGUARD (x7) et BROWNING (x7) • …
Divers	• Ordinateurs portables HP, GPS Garmin • Appareil photo numérique • Téléphones portables • Cahiers de chantier • Talkies-walkies Motorola TLKR T4 (portée de 6 km) • Divers décamètres • Protection : Gants latex, casque, lunettes, chaussures sécurité, combinaison…

- Guides Naturalistes :
  - *Guide des chenilles d'Europe, D.J Carter et B. Hargreaves, Edition Delachaux et Niestlé, 2005*
  - *Identifier les larves et les œufs des amphibiens de France, C. Miaud et J. Muratet, INRA Editions, 2004*
  - *Guide des traces d'animaux, P. Bang et P. Dahlström, Edition Delachaux et Niestlé, 1999*
  - *Guide photo des papillons d'Europe, T. Haahtela, K. Saarinen, P. Ojalainen, H. Aarnio, Edition Delachaux et Niestlé, 2012*
  - *Le guide entomologique, Patrice Leraut, Edition Delachaux et Niestlé, 2003*
  - *Guide des libellules de France et d'Europe, K.-D. B. Dijkstra, R. Lewington, Edition Delachaux et Niestlé, 2007*
  - *Le guide herpéto, Nicholas Arnold, Denys Ovenden, Edition Delachaux et Niestlé, 2004*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOVI
LIT-ET-MIXE

- *Guide des papillons nocturnes de France, Roland Robineau, Edition Delachaux et Niestlé, 2007*
- *Insectes d'Europe occidentale, Michael Chinery, Edition Arthaud, 1988*
- *Oiseaux de France et d'Europe, Rob Hume, Guilhem Lesaffre, Marc Duquet, Edition Larousse, 2011*
- *Encyclopédie des sciences de la nature, Jacques Florent, Yves Garnier, Eric Mathivet, Edition Larousse, 1995*
- *Guide Delachaux des plantes par la couleur, Dr Thomas Schauer, Claus Caspari, Edition Delachaux et Niestlé, 2007*
- *Guide Delachaux des arbres d'Europe, Owen Johnson, David More, Edition Delachaux et Niestlé, 2005*
- *Guide des graminées, carex, joncs et fougères, Richard Fitter, Alastair Fitter, Ann Farrer, Edition Delachaux et Niestlé, 1991*
- *Sauvages de ma rue (guide des plantes sauvages des villes de France), Nathalie Machon et Eric Motard, EditionsMuséum national d'Histoire naturelle et Le Passage Paris-New York, 2012*
- *Flore forestière française (guide écologique illustré), Tom 1 Plaines et collines, J-C. Rameau, D.Mansion, G.Dumé, J. Timbal, A. Lecointe, P. Dupont, R. Keller, Edition Institut pour le développement forestier, 1989*
- *Mauvaises herbes des cultures, J. Mamarot, P. Psarki, R. Rouquier, Edition Association de Coordination Technique Agricole (ACTA), 2002*
- *Flore complète portative de la France de la Suisse et de la Belgique, Gaston Bonnier, Georges De Layens, Edition Belin, 1986*
- *L'exploration de la nature, Sylvain Thomassin, Edition Bordas, 1993*
- ...

- Bases de données environnementales nombreuses :
  - Bases de données nombreuses par l'expérience du personnel a réalisé de nombreuses études ;
  - Prise en compte des milieux naturels :
    - *« Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impacts », DIREN Midi-Pyrénées, Novembre 2002 ;*
    - *Guide « L'étude d'impact : principes et contenu », DREAL Aquitaine, Juin 2012 ;*
    - *Guide « Les milieux naturels dans les études d'impacts », DREAL Aquitaine, Septembre 2011 ;*
    - *Guide « L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation », Inv.Ent.For., ONF, OPI, RNF, CEMAGREF, Mars 2009 ;*
    - *« Méthodologie Faune V.1.0 », Philippe Gourdain et al., Service du Patrimoine Naturel, MNHN, Février 2011 ;*
    - *CORINE biotopes « Types d'habitats français », ENGREF, 1997 ;*
    - *« Manuel d'Interprétation des habitats Européens (EUR 15/2) », Commission Européenne DG Environnement, Octobre 1999 ;*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOVI
LIT-ET-MIXE

- …

- Guides SETRA :
  - *« Infrastructures linéaires et zones humides », fin 2011,*
  - …

- *Réglementations spécifiques : Directive 92/43/CEE dite « Habitats », Convention de Berne, Convention de Bonn, …*

- …

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VOLET 3
EMPLACEMENT DU PROJET

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Planche : 1 - Localisation géographique

La commune de Lit-et-Mixe se situe dans le département des LANDES à environ 62 km au Nord-Ouest de la préfecture Mont-de-Marsan et à 40 km au Nord-ouest de Dax.

La commune de LIT-ET-MIXE est traversée par 1 axe de circulation principal. Il s'agit d'un axe départemental très fréquenté, essentiellement en période estivale : la RD 652 qui longe la côte Atlantique en traversant toutes les stations balnéaires de Capbreton au bassin d'Arcachon. Elle traverse la commune du Nord au Sud.

Quelques axes secondaires de moindres importances sont présents, notamment :

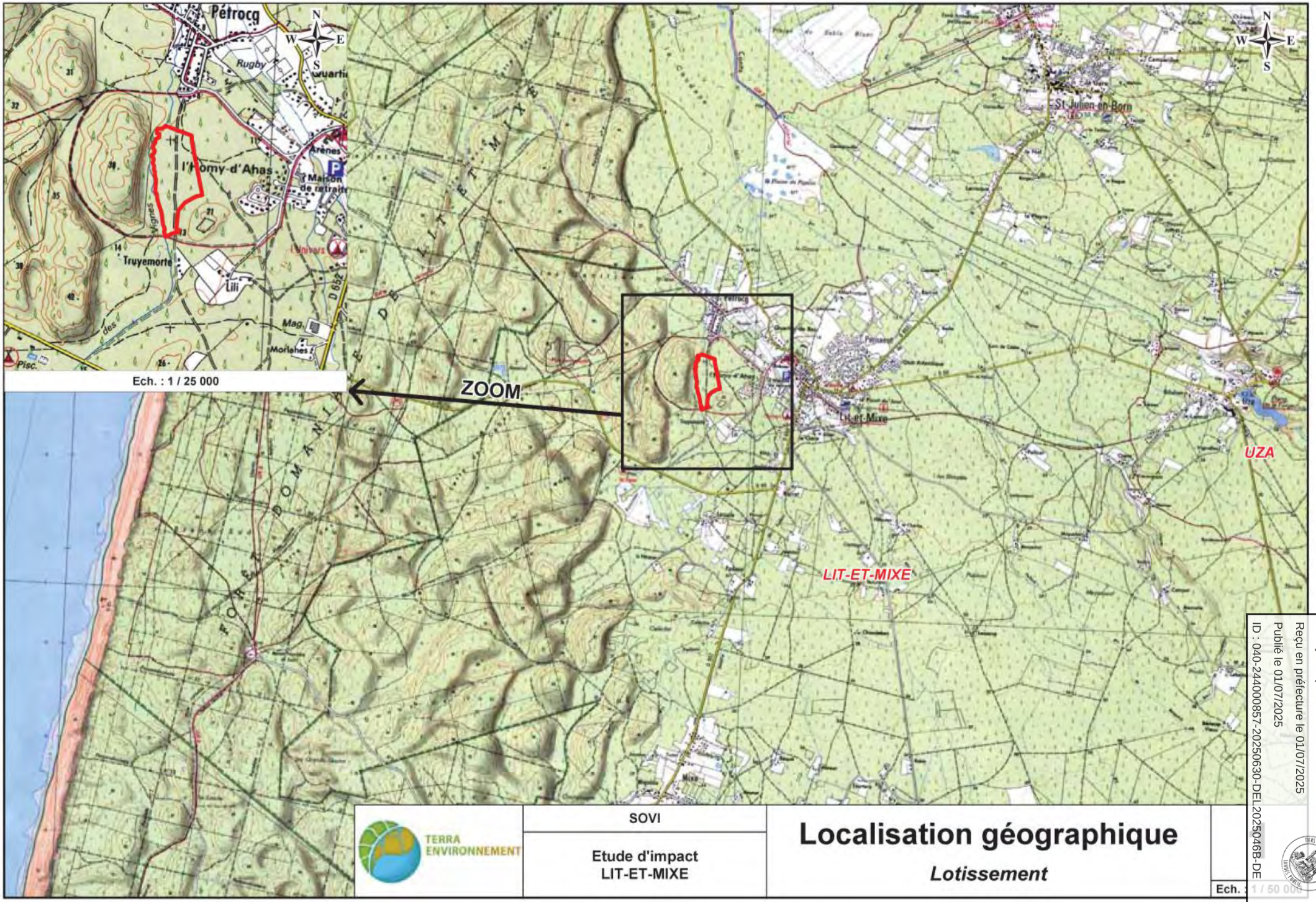
- la RD 340 qui relie la commune de Contis au Nord-ouest,
- la RD 66 qui relie le centre bourg à Uza à l'Est,
- la RD 88 qui relie le Sud du bourg au Cap de l'Homy (Océan).

La parcelle faisant l'objet de la demande est localisée à environ 920 m à l'Ouest du centre bourg de Lit-et-Mixe dans la continuité d'habitations.

En effet, des lotissements sont présents à l'Est et au Nord. La voie verte passe au Sud du projet. Au Sud de cette voie, de l'habitat isolé est également présent.

En revanche, vers l'Ouest, il ne s'agit que de forêts de Pins cultivées, derrière le ruisseau des Vignes qui longe le projet par l'Ouest.

L'emplacement géographique du projet est présenté sur la planche graphique suivante.



TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

Etude d'impact
LIT-ET-MIXE

Localisation géographique

Lotissement

Ech. : 1 / 50 000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. SITUATION CADASTRALE

Planche 2 : Situation cadastrale

D'un point de vue cadastral, l'emprise du projet concerne les parcelles référencées dans le tableau suivant.

La surface réelle du Permis d'aménager est de 9,86 ha.

La surface à défricher est de 9,16 ha.

Les références cadastrales des parcelles sont renseignées dans le tableau suivant :

Parcelles cadastrales		Lieu-dit	Contenance cadastrale totale	Contenance cadastrale concernée par le projet
Section	N°		(m²)	(m²)
AE	577	Truyemorte	110 271	98 590
TOTAL			**110 271**	**98 590**

Tableau 2 : Référence cadastrale des parcelles concernées

L'emplacement cadastral du projet est présenté sur la planche graphique suivante.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Département :
LANDES

Commune :
LIT ET MIXE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000

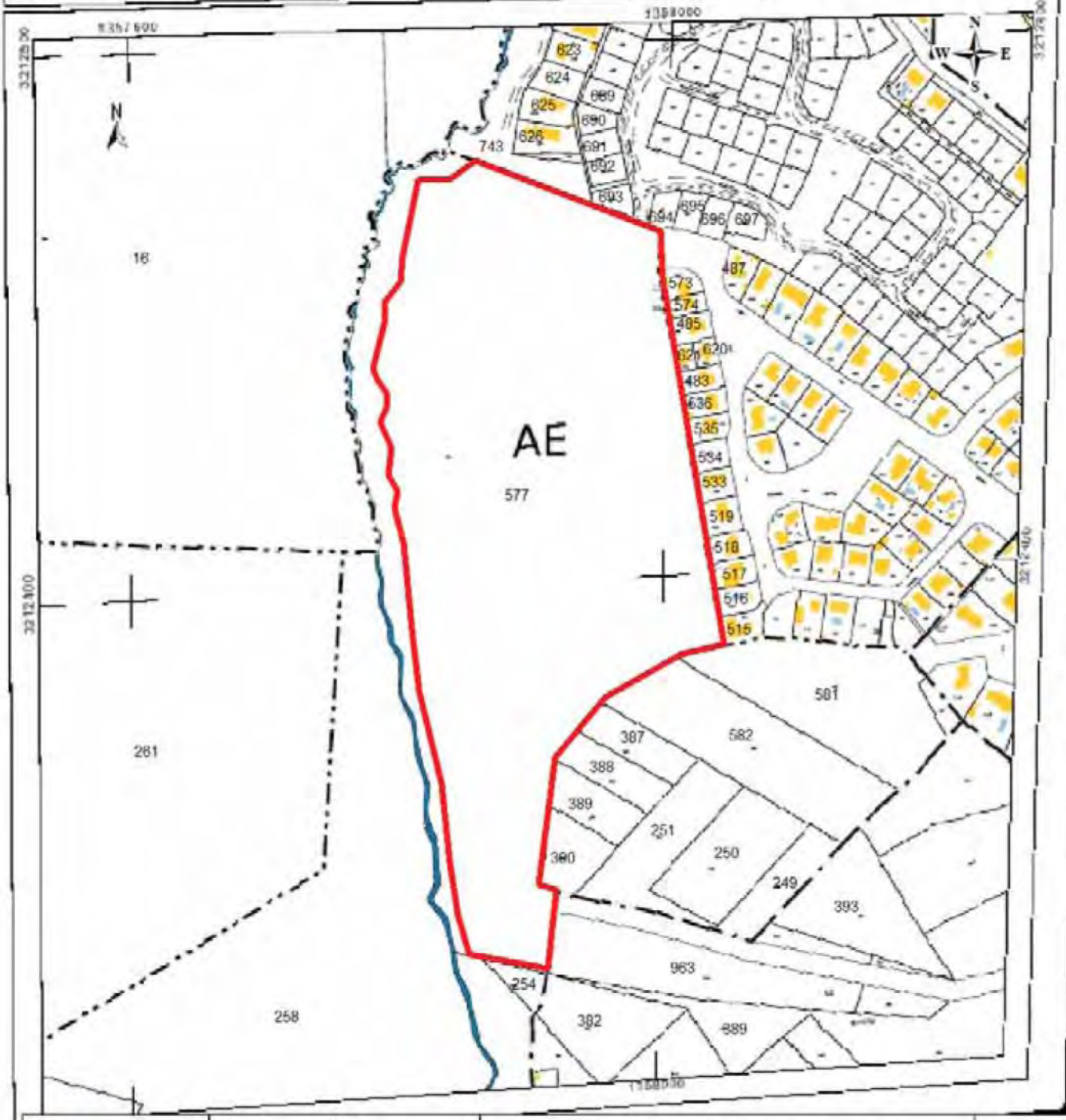
Date d'édition : 07/11/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGFB3CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DAX
PÔLE TOPOGRAPHIQUE 8 AVENUE PAUL DOUMER 40107
40107 DAX
tél. 05 58 56 37 48 -fax 05 58 56 37 11
ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



TERRA ENVIRONNEMENT	SOVI Etude d'impact LIT-ET-MIXE	**Situation cadastrale** *Lotissement*

2

Ech. : 1 / 4 500

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VOLET 4
PRESENTATION DE L'OPERATION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. NATURE DES TRAVAUX

Planche 3 : Plan de masse du projet

I.1 PRESENTATION GENERALE

Le projet programmé par la SOVI, sur des terrains appartenant à la commune de LIT-ET-MIXE, consiste à la réalisation d'un lotissement de 9,86 ha environ.

Le projet concerne la réalisation d'un lotissement de 88 terrains à bâtir à vocation d'habitat, dont 2 macro-lots destinés aux logements sociaux qui feront l'objet d'un redécoupage en 16 los.

Le projet de lotissement s'inscrit dans le cadre d'une OAP du PLU. En effet, la population de LIT ET MIXE a tendance à croitre, mais les habitants de la commune, et notamment les jeunes, ont des difficultés à rester en raison des coûts élevés des terrains et du manque de biens disponibles.

Dans cette optique, la commune de LIT ET MIXE a prévu l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser afin de permettre la construction de logements assez nombreux pour assurer le maintien de la population.

Sur le site du lotissement, l'objectif est d'aménager un lotissement comprenant la réalisation des voiries et équipements communs, ainsi que la viabilisation de 86 terrains à bâtir (en habitat individuel) et 16 logements sociaux (sur 2 macro-lots).

Le projet répond aux attentes du PLU en termes de densité et de logements sociaux notamment.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

Etude d'impact
LIT ET MIXE

Gestion des eaux pluviales

Lotissement

3

Ech. : 1 / 2 200

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.2 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Planche 3 : Plan de masse

Le projet de lotissement représente un périmètre d'environ 9,8 d'hectares en continuité de l'urbanisation existante.

Ce périmètre est délimité au Nord par un lotissement communal en cours de construction, à l'Est par un lotissement existant depuis de nombreuses années, au Sud par le Chemin de Truyemorte et la voie verte, et à l'Ouest par le ruisseau des Vignes et un massif forestier.

La topographie est peu marquée sur le site.

Le principe général d'aménagement du lotissement prévoit la réalisation de 88 lots à bâtir.

Les réseaux seront étendus depuis ceux existants au niveau du lotissement communal au Nord. Une nouvelle voirie, interne au futur lotissement, sera créée pour desservir l'ensemble des lots, elle sera accessible depuis la voie interne au lotissement Nord et le Chemin de Truyemorte au Sud. Conformément aux exigences du PLU, il s'agira donc d'une voie traversante.

Le lotissement sera composé de 86 lots libres de 545 à 1 074 m², pour une surface moyenne des lots de 653 m².

Deux marco-lots seront mis en place de 3 962 m² destinés à 9 logements sociaux (habitats en bande) et de 3 407 m² destinés à 7 logements sociaux (maisons accolés).

Le règlement du lotissement imposera à chacun des propriétaires privés une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Une noue en bordure de voirie servira à gérer les eaux pluviales de l'ensemble des parties communes du site. Un point de tri pour les ordures ménagères sera mis en place à l'entrée du lotissement.

Au final la surface du projet sera répartie de la manière suivante :

Tableau 3 : Composition du projet

		Surface projet (m²)	Total projet (m²)
Surface imperméabilisée	Voirie + parking + accès + OM	11 158	12 868
	Voie douce	1 710	
Lots privés	Surface imperméabilisée (estimé)	19 049	63 494
	Espace vert (estimé)	44 445	
Espace vert	Espace vert	11 808	22 228
	Noues	10 420	
TOTAL		**96 590**	**96 590**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le lotissement sera structuré par la réalisation d'une voirie principale permettant son raccordement avec les différentes routes déjà existantes au Nord et au Sud.

La gestion des eaux pluviales du projet (voiries, trottoirs,...) sera assurée par un réseau de noues enherbées qui permettront l'infiltration des eaux in situ.

Les lots géreront leurs eaux pluviales à la parcelle.

I.3 PRINCIPES PAYSAGERS

L'impact paysager peut se résumer en la disparition ou l'apparition d'éléments structurants définissant les caractéristiques paysagères du site.

Les principes paysagers mis en place sont :

1. Préservation d'une zone boisée en entrée de zone au Sud

Au Sud, les boisements de pins et de chênes pédonculés sont sensibles d'un point de vue environnemental et paysager. Ils sont conservés pour offrir une image qualitative en entrée de site. Ils permettent de créer une zone tampon agréable au contact de la voie verte, et de préserver la halte vélo aménagée à proximité du pont (franchissement du ruisseau des Vignes).

Enfin, les boisements ceinturent les arrières des lots en VEFA et dessinent un fond de scène agréable depuis les jardins de ces derniers.

2. Ripisylve, maintien d'une zone tampon à l'Ouest

Le ruisseau des Vignes représente un corridor biologique d'intérêt majeur. Par ailleurs, il longe la voie verte au Sud du site et représente donc un enjeu à l'échelle communale et intercommunale. Celui-ci fait donc l'objet de mesures de protection dans le cadre du projet. Une bande tampon de 5 m non aménagée, accessible pour l'entretien ou la création d'un chemin, est mise en place. À l'intérieur des lots, une bande inconstructible de 6 m est instaurée. Aucun aménagement ne sera prévu sur cette zone et la préservation de cette zone naturelle en pied de dune permet de participer au maintien de la biodiversité. Les clôtures des fonds de lots donnant sur l'espace de la ripisylve reprendront l'image de la clôture à mouton traditionnelle et seront constituées de piquets bois et de grillage simple.

Les deux accès sur le ruisseau depuis cette bande sont aménagés sous forme de placettes, avec des plantations de chênes pédonculés.

3. La limite Est

A l'Est, la création d'une zone tampon plantée non constructible de 5 m est prévue sur l'espace privatif pour les lots 79 à 85. Les arbres existants sont conservés (chênes lièges et d'arbousiers) et des plantations complémentaires sont prévues, en renforcement des sujets déjà existants. Elles favorisent l'intimité des lots et améliorent leur intégration paysagère, en leur permettant de bénéficier de plantations d'arbres déjà développés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

4. La voie principale

Des plantations irrégulières de chênes lièges sont prévues à l'Est de l'allée principale pour marquer l'ambiance littorale en reprenant les motifs paysagers du site. Elle rappelle la présence de la proximité du milieu forestier de la "Dune à chêne liège". Les ponctuations de vivaces en pieds des chênes lièges reprennent le cortège végétal spécifique de celui-ci.

Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols. Ils représentent des motifs paysagers qui servent de repères, notamment au niveau de la venelle piétonne transversale.

Une noue plantée d'arbres de moyen-jet et de cépées est prévue en séparation de la voie douce et la voirie à l'Ouest. Elle est composée d'alisiers blancs, d'érables champêtres, de cormiers, de cerisiers noirs. Ces plantations rendent possible la création d'un effet de paroi qui participe au ralentissement des voitures. Également, elles participent à la gestion du stationnement sur accotement. La voie douce est ainsi sécurisée.

Enfin, la noue favorise la gestion des eaux pluviales par infiltration et limite la création de réseaux enterrés.

5. La venelle piétonne

Une liaison piétonne transversale est imaginée vers le ruisseau par une venelle récréative. Sa transparence visuelle est préservée et un alignement de peuplier guide la vue vers le ruisseau et sa ripisylve à l'Ouest.

Des ponctuations végétales composées d'un mélange d'arbustes et de cépées de zone humides participent à la gestion des arrières de lots et à la diversification des strates végétales. L'alignement de peupliers noirs est un motif traditionnel des cours d'eau.

A la jonction avec le ruisseau, une petite placette permet de d'accrocher la venelle sur la ripisylve.

6- Bouclage et liaison secondaire à l'Est

Les chênes lièges éparses reprennent la végétation existante, avec une densité plus importante au Sud, permettant de donner une ambiance plus intime à cet axe.

Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols.

Des placettes internes sont agrémentées des chênes pédonculés, qui bénéficient d'un espace plus large pour se développer. Les arbres permettent par ailleurs de contenir la place de la voiture.

7. Accompagnement du bâti sur les zones VEFA

Ces quartiers plus denses sont ornementés de fleurissement plus marqués grâce aux cépées d'arbousiers et de lagerstroemias. Ces arbrisseaux marquent les alignements bâtis et sont adaptés à l'espace disponible. Le lagerstroemia est un arbre caractéristique des bourgs landais. Il est planté ici en cépée, qui est sa forme naturelle. Il est laissé en forme libre, plus esthétique.

Des haies arbustives libres mixtes sont plantées sur l'espace privatif (noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de Delavay, genêts des teinturiers, troènes communs, genêts à balai, lauriers tins). Ces arbustes tolèrent l'ombre des arbres et sont adaptés à l'identité forestière de la Côte Landaise.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

8- Accompagnement du bâti sur les zones de lots libres

Des clôtures en piquet acacia et grillage simple, se rapprochant du motif paysager traditionnel de la clôture à mouton, seront installées à 1 m à l'intérieur des lots, sur toutes les limites de lots visibles depuis les voies et venelles. Elles sont complétées par des haies arbustives libres mixtes (noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de Delavay, genêts des teinturiers, troënes communs, genêts à balai, lauriers tins) qui sont plantées sur les espaces privatifs, devant les clôtures. Ces plantations suivent un tracé légèrement curviligne pour un aspect plus naturel, et peuvent déborder sur l'espace public. Ces arbustes tolèrent l'ombre des arbres et sont caractéristiques des Landes. Ils participent à créer un ensemble végétalisé homogène et qualitatif.

Les arbustes sont laissés en forme libre et plantés de manière irrégulière pour créer un effet naturel.

9- Impasse au Nord

En pied de la dune boisée, les plantations de petits fruitiers définissent une ambiance de lisière avec leurs floraisons printanières. Les petits fruits participent à nourrir la petite faune et favorisent la biodiversité. Les fleurs mellifères peuvent être butinées par les pollinisateurs.

I.4 ACCES

Une nouvelle voirie, interne au futur lotissement, sera créée pour desservir l'ensemble des lots, elle sera accessible depuis la voie interne au lotissement Nord et le Chemin de Truyemorte au Sud.

Conformément aux exigences du PLU, il s'agira donc d'une voie traversante.

La voirie traversante du Nord au Sud sera large et à double sens, afin de fluidifier la circulation. Il y aura peu de lots connectés directement à cette voie afin de garantir un maximum de sécurité aux usagers du lotissement (lot 1, 2 et 3 au Nord).

Les voiries qui desservent les lots en impasse, à l'Ouest de la voie principale seront également à double sens.

Enfin, les voiries desservant les lots à l'Est de la voie principale seront en bouclage en sens unique.

Afin de différencier ces voies, chaque secteur aménagé bénéficiera d'un aménagement paysager distinct, permettant de structurer le lotissement.

I.5 GESTION DES EAUX USEES

Un réseau d'assainissement collectif des eaux usées sera mis en place dans le cadre de l'opération.

Ce réseau collectera les eaux usées de toutes les parcelles du projet, et sera raccordé au réseau communal existant.

L'ensemble du réseau d'assainissement sera dirigé vers la station d'épuration située sur la commune de LIT ET MIXE.

La capacité de cette station d'épuration est capable d'accepter ce surplus d'eaux usées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.6 GESTION DES EAUX PLUVIALES

I.6.1 PRESENTATION

Le principe de prise en charge des eaux pluviales est présenté sur la planche graphique n°3.

Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales au plus prés de la source de génération du ruissellement, via des noues situées en bordures de voiries. Les buts recherchés étant de favoriser la recharge de la nappe libre la plus homogène possible, et d'éviter de concentrer les eaux pluviales.

Les eaux pluviales seront traitées séparément, suivant leurs origines :

- Les eaux de ruissellement issues de la voirie et des parkings seront dirigées (par des pentes directes sur l'enrobé imperméable) vers les noues situées en bordures de voiries ;
- Au niveau de chaque parcelle, les eaux de ruissellement seront prises en charge par des tranchées d'infiltrations à la parcelle.

Le réseau de noues sera interconnecté de manière à obtenir un volume de stockage unique global pour l'ensemble du site. Cette noue de rétention / infiltration a donc été suffisamment dimensionnée pour prendre en charge l'ensemble des eaux météoriques qui tomberont sur les surfaces imperméabilisées du site.

Les dispositifs sont dimensionnés sur la base d'un évènement pluvieux de période de retour 20 ans.

I.6.2 EAUX PLUVIALES DE LA VOIRIE ET DES PARKINGS

Les eaux pluviales issues des voiries et des parkings seront prises en charge soit par des pentes directes de la voirie, soit par des caniveaux et dirigées vers les noues.

Collecte : La collecte s'effectuera par ruissellement direct sur l'enrobé imperméable de la voirie soit vers la noue, soit vers un caniveau qui s'écoulera vers la noue.

Rétention : La rétention des eaux pluviales s'effectuera directement au sein de la noue d'infiltration.

Remarque : En réalité, ce seront plusieurs noues qui seront mises en place. Mais elles seront toutes interconnectées. Cela représentera, d'un point de vue hydraulique, une unique noue de stockage.

La surface miroir totale des noues sera de 10 420 m² pour un volume de rétention de 390 m^3.

Évacuation : l'évacuation des eaux pluviales se fera par infiltration dans le sous-sol en place.

I.6.3 EAUX PLUVIALES DES PARCELLES PRIVATIVES

Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées des parcelles privatives sont dirigées vers des tranchées d'infiltrations dimensionnées au cas par cas, suivant la surface imperméabilisées de chaque parcelle.

Les tranchées d'infiltration devront être dimensionnées pour une pluie vicennale. Pour ce retour de pluie, aucun rejet vers le domaine public ne sera accepté.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.6.4 CONTRAINTES D'AMENAGEMENT

Les sondages ont mis en évidence un sol sableux gris sombre en surface puis brun foncé qui s'éclaircit vers le beige en profondeur. Ces sols de type podzoliques ne présentent pas d'horizon aliotique qui pourraient constituer un frein à l'infiltration.

Lors des investigations de terrain, la nappe a été rencontrée sur plusieurs sondages. Elle se situait, le jour des investigations de terrain, à une profondeur comprise entre – 1,30 m/TN et – 2,30 m/TN.

Des traces d'hydromorphies témoignent d'une zone de battement de nappe à moindre profondeur en Hautes eaux comprise entre – 1,20 m / TN et plus de – 1,30 m / TN.

Les valeurs de perméabilités sont relativement homogènes sur le site, suivant l'horizon testé. Tous les tests effectués indiquent une bonne perméabilité du terrain.

I.6.5 SURVERSE

Le dispositif a été dimensionné pour être capable d'accepter une pluie exceptionnelle.

En cas de pluie exceptionnelle (occurrence supérieure à 20 ans), dysfonctionnement ou pluies prolongées en période défavorable, aucune surverse n'est prévue (Cf. annexe 2).

Le dispositif a été dimensionné pour être capable d'accepter une pluie exceptionnelle (centennale).

I.7 CALCUL DES VOLUMES UTILES DE RETENTION

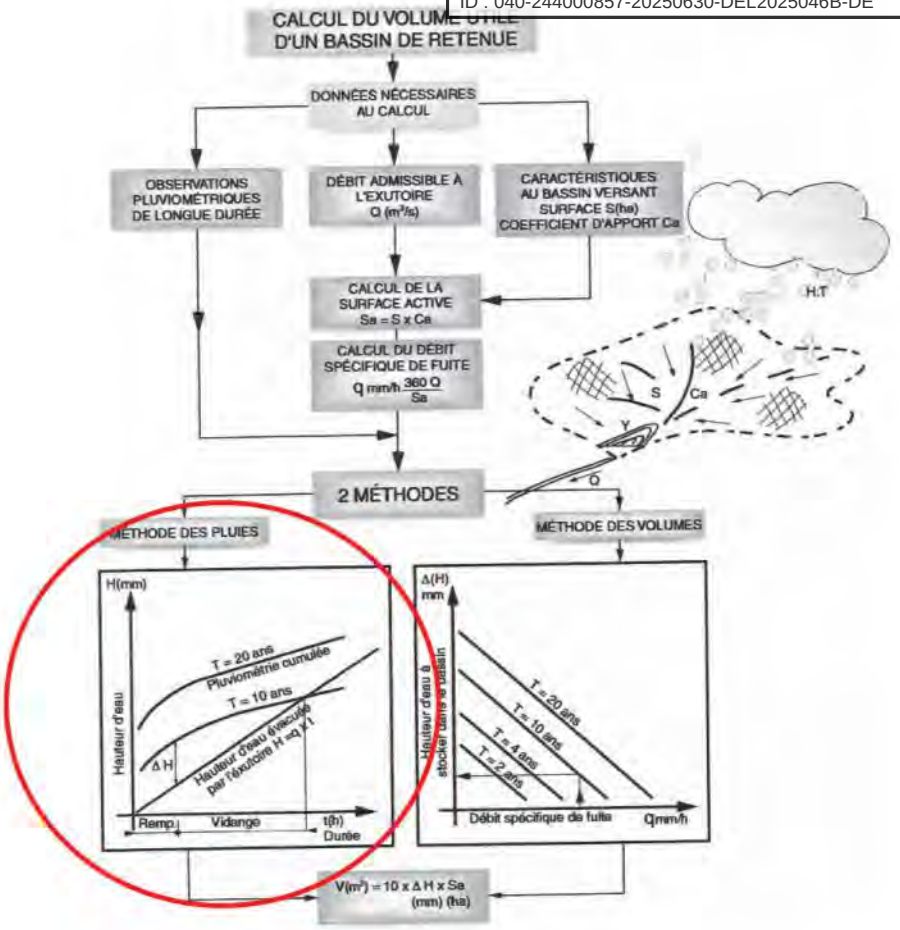
I.7.1 METHODE UTILISEE

Le calcul du volume nécessaire à mettre en place se base sur les méthodes hydrauliques courantes de dimensionnement des bassins écrêteurs.

La méthode des pluies est basée sur l'analyse statistique des pluies et utilise des courbes de pluies dites « courbes enveloppes » qui, pour une fréquence donnée, donnent la hauteur de pluie en fonction de la durée. Cette méthode permet d'utiliser la pluviométrie locale pour la construction de la courbe enveloppe et donne une approche du temps de remplissage et de vidange du bassin.

Le calcul du volume nécessaire à mettre en place se base sur les méthodes hydrauliques courantes de dimensionnement des bassins écrêteurs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Le calcul suppose :

- que soit fixé le débit de fuite admissible à l'aval ;
- que ce débit reste constant au cours des événements pluvieux ;
- que la surface du bassin versant repris dans le dispositif, ainsi que son coefficient d'apport, soient connus (détermination de la surface active)

La formule de Montana permet, de manière théorique, de relier une quantité de pluie h(t,T) recueillie au cours d'un épisode pluvieux avec sa durée t et sa fréquence T:

$$h(t,T) = a \times t^{(1-b)}$$

Les quantités de pluie h(t) s'expriment en millimètres et les durées t en minutes.

De la courbe des hauteurs d'eau H(t,T) se déduit la courbe des volumes V(t,T). Par corrélation avec le volume de fuite on déduit ainsi le volume de rétention ΔV à dégager.

Remarque : Pour le rejet dans le sol, par infiltration, le débit de fuite est fonction de la surface d'infiltration et de la perméabilité du sol.

Dans le cas du présent projet, les calculs ont été réalisés en prenant une capacité d'infiltration $1{,}30.10^{-4}$ m/s.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.7.2 DONNEES METEOROLOGIQUES

La courbe enveloppe des pluies est calculée sur la base des coefficients de MONTANA de la station météorologie de MONT DE MARSAN pour des durées d'averses différentes. Le dimensionnement se fait pour une pluie de récurrence : 20 ans. Une simulation pour un événement centennal sera également effectuée.

Remarque : Afin de s'adapter aux modifications climatiques, les coefficients de MONTANA utilisés sont ceux fournis par Météo France en 2022.

I.7.3 DETERMINATION DES VOLUMES UTILES DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES ISSUES DE LA VOIRIE ET DES PARKINGS

↳ DETERMINATION DES SURFACES ACTIVES DU PROJET

La **Surface Active** des parties communes du lotissement correspondant à la voirie interne, aux parkings et aux accès sera de **24 363 m².**

Les lots possèderont une gestion indépendante de leurs eaux pluviales, ainsi, leur surface active n'est pas prise en compte pour le calcul de dimensionnement des noues.

Le tableau suivant présente la totalité des surfaces imperméabilisées du site, y compris celles des lots privés, en prenant comme hypothèse une surface maximale de 30 % par lot.

Tableau 4 : Calcul des Surfaces Actives du projet

		Surface (m²)	Coefficient de ruissellement	Surface active (m²)
Parties communes	Surface enrobé (voirie, parking, accès lots)	11 158	0,9	10 042,20
	Voie douce	1 710	0,9	1 539,00
	Espace vert	11 808	0,2	2 361,60
	Noues	10 420	1	10 420,00
	TOTAL parties communes	**35 096**	**0,650**	**24 362,80**
Lots privatifs	Surface imperméabilisée (estimé)	19 049	0,9	17 144,10
	Espace vert	44 445	0,2	0,00
	TOTAL lots	63 494	270	17 144,10
TOTAL		**98 590**	**0,405**	**41 506,90**

↳ DETERMINATION DU VOLUME UTILE DE RETENTION – METHODE DES PLUIES

Les ouvrages de rétentions seront dimensionnés de façon à recueillir la totalité des eaux de ruissellements générés par les parties commune du projet pour une pluie de retour 20 ans.

Le tableau ci-dessous, synthétise les caractéristiques du dispositif qui sera mis en œuvre ainsi que les volumes de rétention dégagés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Tableau 5 : Caractéristiques des ouvrages de stockages

Surface totale	Surface Active	Caractéristiques du dispositif			Volumes utiles nécessaires	
		Débit de fuite	Ouvrages	Volume de rétention	T = 20 ans	T = 100 ans
98 590 m²	24 363 m²	1 146 l/s	Noue de rétention 10 420 m²	390 m³	0 m³	29 m³

Remarque : Le débit de l'arrivée d'eau lors d'épisodes pluvieux exceptionnels est inférieur au débit de fuite générée par les noues en raison du sur-dimensionnement de ces ouvrages. C'est la raison pour laquelle le volume de stockage est nul.

Le tableau suivant présente, en fonction de la surface imperméabilisée, les volumes de rétention spécifiques à mettre en œuvre pour une pluie de période de retour T = 20 ans et T= 100 ans.

Tableau 6 : Concordance entre volume de rétention dégagé par le projet et volume utile nécessaire pour T = 20 ans et T = 100ans

Ouvrages de rétention		Volumes utiles nécessaires		Surverse T = 100 ans
Sa	Vr	V_{20} (T = 20 ans)	V_{100} (T = 100 ans)	V_{100} - Vr
24 363 m²	390 m³	0 m³	29 m³	0 m³

Avec un volume de rétention total de 390 m³, les dispositifs prévus pour gérer les eaux pluviales du lotissement permettent la prise en charge d'une pluie de période de retour T = 20 ans.

Pour un évènement pluvieux centennal, aucune surverse ne sera occasionnée. La noue est suffisamment dimensionnée pour prendre en charge le surplus d'eau.

I.7.4 DETERMINATION DES VOLUMES UTILES DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES ISSUES DES PARCELLES PRIVATIVES

En ce qui concerne les eaux de ruissellement des parcelles privatives, le volume de rétention à mettre en place dépend des surfaces actives privatives : toiture, parking, terrasse,…

Compte tenu des avantages du site pour l'infiltration, le dispositif le plus adapté est la tranchée d'infiltration. Toutefois, les propriétaires des lots pourront mettre en place tout système d'infiltration équivalent, du moment qu'il est correctement dimensionné.

La mise en œuvre de tranchée d'infiltration suppose l'absence de niveaux indurés sous-jacents à faible profondeur. Dans le cas contraire, ces niveaux devront être dégagés et remplacés par du matériau filtrant de même conductivité hydraulique que la roche mère.

La profondeur maximale de pose du drain de répartition (disposé en fond de fouille) peut aller jusqu'à - 0,50 m/TN actuel.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Remarque : Il est conseillé de disposer le drain en fond de tranchée. Par ailleurs, il est conseillé de disposer un regard de bouclage. La mise en œuvre de ces deux mesures contribue à un entretien facilité de la structure.

Les dimensions exactes des tranchées (Longueur x largeur x profondeur), ainsi que leur nombre sont à calculer en fonction d'une pluie de 20 ans, de la surface active à traiter et de la surface d'infiltration mise à contribution pour la dispersion.

En considérant des tranchées types de 0,50 m de profondeur et rempli d'un matériau (concassé calcaire de porosité 33 % ou Structure Alvéolaire Ultra-Légère), les tableaux ci-dessous présentent le linéaire de tranchée type à mettre en œuvre en fonction des surfaces actives privatives (toiture, terrasse,…) et d'une pluie vicennale. Une simulation centennale est également effectuée.

Tableau 7 : Tranchée de rétention à mettre en place en fonction de la surface active à traiter

Surface imperméabilisée (m²)	Surface active (m²)	Retour pluie 20 ans	Retour pluie 100 ans	Surface tranchée (m²)	Volume réel (m^3)	Volume stockage Concassé (33 %) (m^3)
100	90	0,98	1,83	8	4,00	1,32
150	135	1,47	2,75	12	6,00	1,98
200	180	2,14	3,9	15	7,50	2,48
250	225	2,82	5,05	18	9,00	2,97
Surface imperméabilisée (m²)	**Surface active (m²)**	**Retour pluie 20 ans**	**Retour pluie 100 ans**	**Surface tranchée (m²)**	**Volume réel (m^3)**	**Volume stockage SAUL (95 %) (m^3)**
100	90	1,87	2,77	4	2	1,9
150	135	2,81	4,15	6	3	2,85
200	180	3,75	5,53	8	4	3,8
250	225	4,68	6,92	10	5	4,75

Remarque : Par surface imperméabilisées s'entendent toutes les surfaces entrainant une imperméabilisation, même partielle, du terrain (toiture, parking, terrasse…). Ce dimensionnement est donné à titre indicatif et ne remplace pas une étude à la parcelle pour chaque lot une fois que le projet d'habitation (permis de construire) sera réalisé.

I.7.5 CHEMINEMENT HYDRAULIQUE POUR T=100ANS

En cas de pluie exceptionnelle (occurrence supérieure à 20 ans), dysfonctionnement ou pluies prolongées en période défavorable, aucune surverse ne sera occasionnée (Cf. annexe 2).

Le volume de rétention total est capable de prendre en charge une pluie de période de retour T=100 ans.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.9 GESTION DES NOUVEAUX AMENAGEMENTS

I.9.1 CRITERE D'IMPLANTATION DU BATI

Les critères définissant l'implantation, l'aspect, le volume et le style des constructions seront définis dans les dossiers de demande de permis de construire des acquéreurs.

A l'exception des macro-lots, l'implantation en limite de lots sera prohibée.

I.9.2 CREATION ET GESTION DES ESPACES COLLECTIFS

Les voiries, les équipements communs et les bassins aménagés seront gérés par l'association syndicale formée à cet effet.

Ils pourront être intégrés dans le domaine communal une fois les habitations achevées.

I.9.3 TRAITEMENT DES LIMITES DU TERRAIN

Au droit des limites de lots avec la voirie nouvelle, les acquéreurs devront planter une haie vive d'essence locale (Cf. Annexe 2 – Etude paysagiste).

Les acquéreurs ont la possibilité d'installer, en complément de la haie vive, une clôture. La clôture devra être positionnée côté intérieur du lot par rapport à la haie afin de renforcer l'insertion paysagère.

Au moins un arbre de haut-jet d'essence locale par lot devra être mis en place à la charge des nouveaux propriétaires.

I.10 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les ouvrages de gestion pluviale seront réalisés en priorité.

Seront ensuite aménagés les voiries et la desserte des réseaux. Le maitre d'ouvrage réalisera également des aménagements paysagers tels la plantation de haies, d'arbustes et noues enherbées.

La construction des maisons est laissée aux acquéreurs.

Les travaux seront réalisés en 1 seule tranche.

II. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES

II.1 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE POLLUTION DE L'EAU

- **Phase travaux**

Durant les travaux, les précautions suivantes permettent de réduire les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines :

- le volume faible des hydrocarbures sur place (pas de stockage à l'exception des réservoirs des véhicules) ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

- le contrôle et l'entretien régulier des véhicules par un organisme agréé (sous la responsabilité des entreprises chargées de la réalisation des travaux et la vérification du maitre d'œuvre) ;
- les produits polluants sur le chantier seront stockés conformément à la règlementation en vigueur ;
- le nettoyage des engins de chantier sera réalisé sur une plateforme adaptée.

Des préconisations sont donc prises afin d'éviter et d'intervenir en cas de pollution accidentelle.

➢ **Phase opérationnelle**

Les eaux usées domestiques ou assimilables générées par les futurs aménagements seront traitées en station d'épuration pour les eaux usée.

Les eaux pluviales seront quant à elles acheminées vers des noues de rétention via un réseau de noues enherbées, avant d'être restituées par infiltration au milieu naturel.

II.2 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE AIR

➢ **Phase travaux**

Pendant la phase des travaux d'aménagement du lotissement, les risques de pollution de l'air peuvent venir :

- des engins de chantier nécessaires à l'aménagement du site et de la voirie (pelles hydrauliques, dumpers, toupies béton…) ;
- des camions servitudes (livraisons du matériel).

Les rejets gazeux de ces véhicules seront de même nature que les rejets engendrés par le trafic automobile sur les routes du secteur (particules, CO, CO_2, NO_X,…). Ces rejets resteront modestes car les travaux auront une durée limitée (quelques mois).

A noter que la pollution de l'air ainsi engendrée est du même type que celle générée par le trafic automobile sur les routes du secteur.

Les véhicules seront conformes à la législation en vigueur concernant les émissions polluantes des moteurs. Ils seront régulièrement contrôlés et entretenus par les entreprises chargées des travaux (contrôles anti-pollution, réglages des moteurs,...).

La pollution de l'air par les engins de chantier est limitée à la phase de travaux et l'utilisation de véhicules aux normes limitera le risque de pollution.

➢ **Phase opérationnelle**

Le fonctionnement du lotissement n'entraînera pas d'émissions importantes de polluants gazeux.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les risques de pollution de l'air se limiteront aux rejets des gaz d'échappement des véhicules amenés à se déplacer sur le site. La réalisation du lotissement engendrera un trafic supplémentaire de véhicule.

La réalisation du lotissement n'aura pas d'incidence significative sur la qualité de l'air. De plus, un maillage de voies douces permettra de relier facilement les services et loisirs à proximité par l'usage des modes doux.

II.3 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE ODEUR

- **Phase travaux**

Le chantier d'aménagement ne sera pas à l'origine d'émissions d'odeurs.

Il n'y aura pas sur le chantier d'activité pouvant générer des odeurs (combustion, utilisation de produits chimiques, production de déchets odorants,...).

Seule la réalisation des voies bitumées pourraient produire des odeurs d'hydrocarbures lors de la mise en place de l'enrobée. Mais cette opération reste de courte durée et les émissions d'odeurs se limitent au périmètre du chantier.

Le chantier d'aménagement ne sera pas une source d'odeur pouvant incommoder le voisinage.

- **Phase opérationnelle**

Le projet a pour vocation la réalisation de terrain à destination d'habitat.

Le fonctionnement d'un lotissement n'entraine pas l'émission d'odeurs susceptibles d'incommoder le voisinage.

Le lotissement ne sera pas une source d'odeur pouvant incommoder le voisinage.

II.4 RESIDUS D'EMISSIONS ATTENDUES POUR LA THEMATIQUE ACOUSTIQUE

- **Phase travaux**

Le chantier d'aménagement sera à l'origine d'émissions sonores. Cependant, cette gêne sera très locale et d'une durée limité dans le temps.

Le chantier d'aménagement est susceptible de causer une gêne sonore auprès du voisinage.

- **Phase opérationnelle**

Le projet a pour vocation la réalisation de terrain à destination d'habitat. Le fonctionnement d'un lotissement ne devrait pas entrainer des bruits susceptibles d'incommoder le voisinage.

Le lotissement ne sera pas une source de bruit pouvant incommoder le voisinage.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III. JUSTIFICATIF DU CHOIX DU SITE ET DU PROJET

II.1 HISTORIQUE

Le terrain du projet est la propriété de la commune.

En 1947, le bourg de LIT ET MIXE est peu étendu. Le terrain du projet semble en coupe rase.



Figure 1 : Photographie aérienne entre 1947

(Source : IGN)

En 1958, les parcelles du projet ont été reboisées.

Le Bourg de LIT ET MIXE s'est étendu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 2 : Photographie aérienne 1958

(Source : IGN)

En 1974, 2 secteurs du projet sont en coupe rase, au Sud et au Nord-est.

Le reste des parcelles du projet est boisé.

Le Bourg de LIT ET MIXE continue de s'étendre.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 3 : Photographie aérienne 1974

(Source : IGN)

En 1986, les parcelles ont été reboisées. Les différentes classes d'âges des Pins sont clairement visibles sur la photo aérienne.

Le Bourg de LIT ET MIXE continue de s'étendre, notamment vers l'Est et le projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 4 : Photographie aérienne 1986

(Source : IGN)

En 1997, la partie Nord du projet est en coupe rase, alors que les Pins au Sud ont repoussés.

Le Bourg de LIT ET MIXE continue de s'étendre, notamment vers l'Est et le projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 5 : Photographie aérienne 1997

(Source : IGN)

En 2002, la partie du Nord du projet est en cours de reboisement.

Les Pins restent bien visibles au Sud et au Nord-est.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 6 : Photographie aérienne 2002

(Source : IGN)

En 2008, la partie du Nord du projet est un boisement dense.

Les Pins restent visibles au Sud mais ils apparaissent plus clairsemés.

Le lotissement existant le long de la limite Est a été construit.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE



Figure 7 : Photographie aérienne 2008

(Source : IGN)

II.2 HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cette opération concerne un terrain de 10 ha environ.

Ce projet est ancien et a été initié par la SOVI, en discussion avec la mairie, lorsque les parcelles ont été déclarées constructibles.

Ainsi, les premières esquisses produites par la SOVI datent de 2006.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

De plus, il correspond à une volonté de la mairie qui recherche des terrains pour sa population.

En effet, la population de LIT ET MIXE a tendance à croitre, mais les habitants de la commune, et notamment les jeunes, ont des difficultés à rester en raison des coûts élevés des terrains et du manque de biens disponibles.

Le projet de lotissement s'inscrit dans le cadre d'une OAP du PLU.

Dans cette optique, la commune de LIT ET MIXE a prévu l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser afin de permettre la construction de logements assez nombreux pour assurer le maintien de la population.

Le projet répond aux attentes du PLU en termes de densité et de logements sociaux notamment.

II.2.1 SCENARIOS 1 ET 2

Deux scénarios d'aménagements ont été proposés par l'architecte en 2006 et 2007.



Figure 8 : Scénario 1 - 2006

(Source : M. HUBERT - Architecte)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 9 : Scénario 2 - 2007

(Source : M. HUBERT - Architecte)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Ces deux premiers projets prévoyaient déjà une voirie traversante car il s'agissait déjà d'une volonté de la commune.

Toute la partie Sud des projets étaient aménagées.

Il était déjà prévu une proportion de logements sociaux sous la forme d'appartements (bâtiment en R + 1) ainsi que des aménagements paysagers importants.

II.2.2 SCENARIO 3

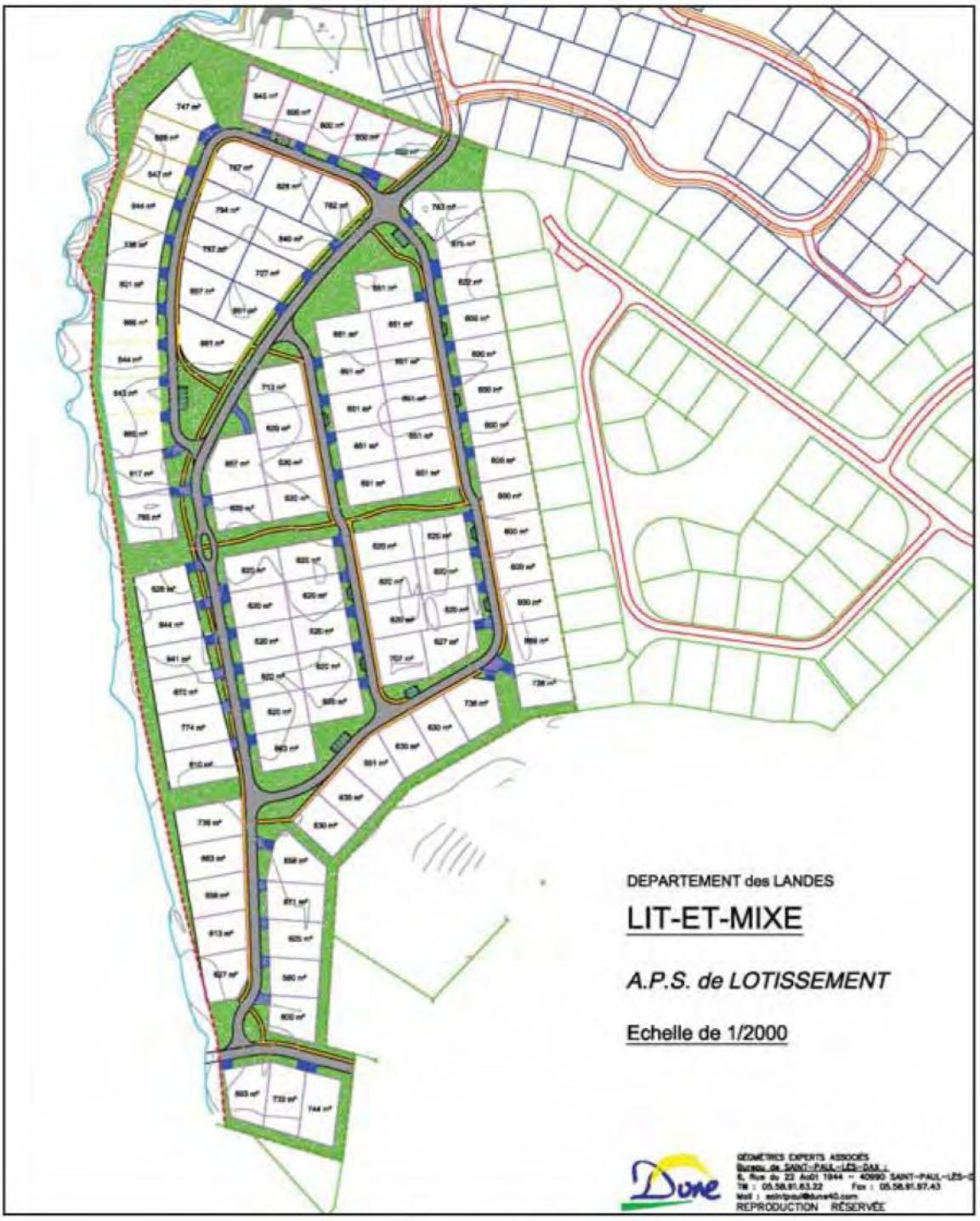


Figure 10 : 3ème scénario envisagé - 2021

(Source : DUNE - Géomètre)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le projet, après avoir été mis en attente pendant 15 ans, est relancé en 2021.

La SOVI a alors demandé au cabinet DUNE de travailler sur un nouveau projet d'aménagement qui correspond aux nouvelles attentes.

La voirie traversante est conservée. Des voies douces ont été intégrées au projet.

Les lots sont plus petits pour un projet plus dense.

En revanche, toute la partie Sud est aménagée.

5 lots seulement sont destinés aux logements sociaux

II.2.3 SCENARIO 4

Suite aux inventaires écologiques réalisés en 2021, des enjeux écologiques ont été contactés sur la parcelle du projet.



Figure 11 : Scénario retenu – Octobre 2022

(Source : M. HUBERT - Architecte)

De nombreux scénarios ont été étudiés entre 2021 et 2022, de manière à éviter au maximum les sensibilités au Sud du projet tout en ajoutant des logements sociaux et en conservant une viabilité économique au projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le plan définitif proposé a réussi à réunir toute ces contraintes.

De plus, il est parvenu à maintenir des espaces verts important afin de conserver un aménagement paysager important.

La voirie traversante est toujours présente.

Les logements sociaux ont été augmentés à 16 lots (répartis sur 2 macro-lots).

La densification respecte les préconisations du PLU.

Ainsi, ce scénario reprend toutes les contraintes imposées, notamment par la mairie, tant sur la densité minimale (définit au PLU), que sur l'aménagement (voirie principale traversante, voie douce traversante) ou le nombre de logements sociaux minimaux.

Il intègre également un aménagement paysager important avec de grands espaces verts qui feront l'objet de plantations.

Il intègre un recul du cours d'eau supérieur aux recommandations (pas de construction à moins de 20 m du cours d'eau, limite des lots à plus de 20 m du cours d'eau).

Il limite fortement les impacts sur les enjeux environnementaux identifiés, notamment dans la partie Sud.

Enfin, il conserve une viabilité économique pour l'aménageur.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IV. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude se définie en deux temps. L'aire principale d'étude va concerner le périmètre de l'opération projetée. Elle reprend donc les limites des projets.

L'aire d'étude élargit se définie par l'espace directement ou indirectement soumis aux effets du projet et est représentée par le périmètre d'étude. Cette zone d'influence se doit d'être la plus cohérente possible pour justifier le choix du site et du projet, d'un point de vue environnemental, économique, technique et fonctionnel. Elle est établie à partir de la localisation du site sur carte IGN, l'analyse de documents graphiques (occupation des sols, topographie, ruisseaux ou cours d'eau...) et affinée par un travail de terrain.

Elle doit naturellement être adaptée en fonction des éléments étudiés.

Pour les effets physiques directs, on considérera un périmètre restreint qui peut varier de 100 à 200 m autour des projets, en fonction des sensibilités envisagés sur les différents habitats.

En matière d'étude, ce périmètre sera naturellement élargi, suivant les thèmes abordés, à la ville, à l'ensemble des communes avoisinantes, aux grandes entités physiques (unités paysagères, bassins versants hydrauliques ou hydrogéologiques...) ou anthropomorphiques.

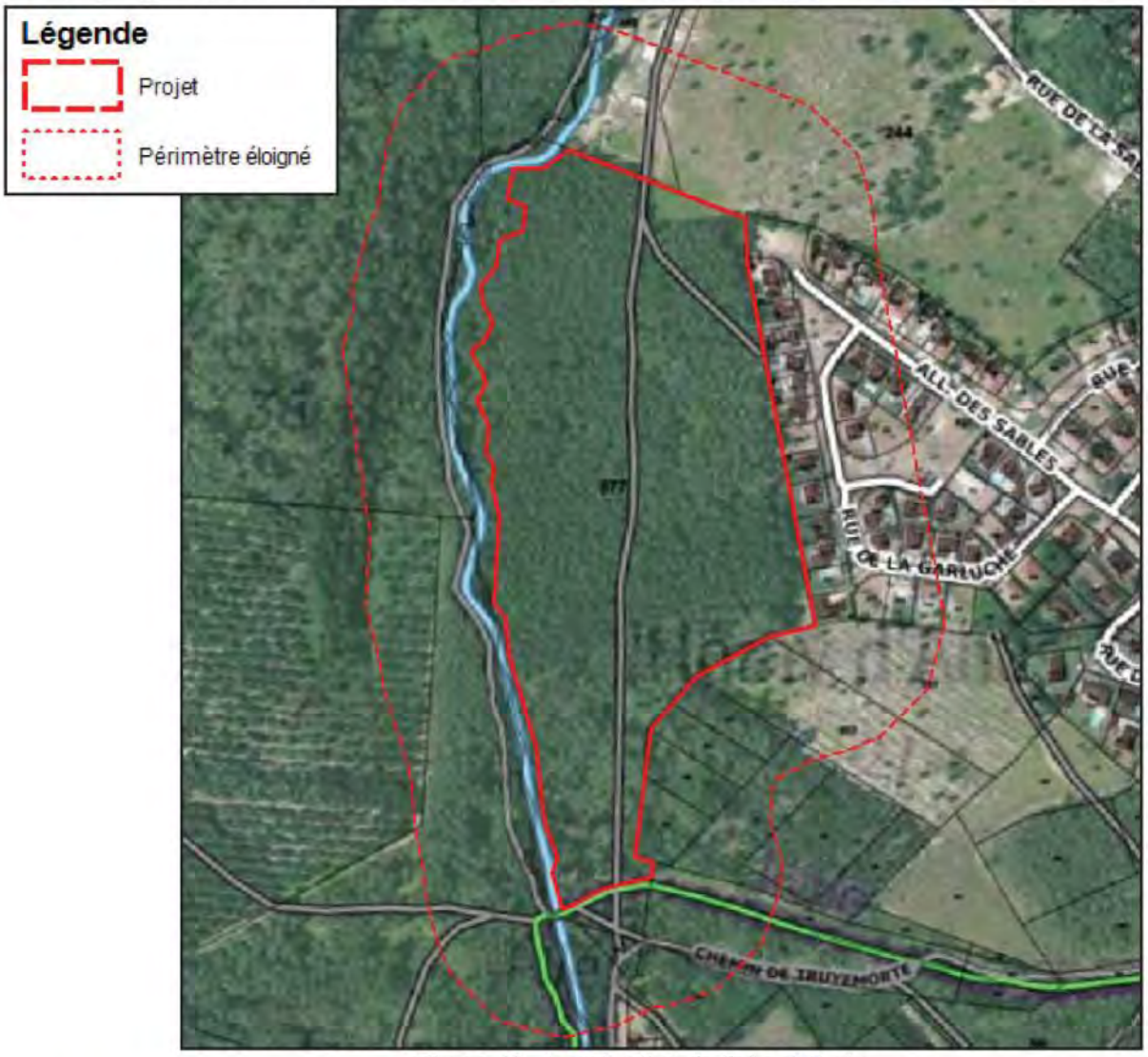


Figure 12 : Localisation de l'aire d'étude

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. TEXTE REGISSANT LA PROCEDURE

L'étude d'impact est établit conformément au décret n°2011-2019 du 29 Décembre 2011 portant réforme des études d'impacts, et notamment les articles du code de l'environnement modifié dans le cadre de ce décret (R.122-1 à R.122-5) entré en vigueur au 1er Juin 2012 et modifié par le Décret n°2016-1110 du 11 Aout 2016.

Son contenu doit être en relation avec l'importance de l'installation projetée et avec ses incidences prévisibles sur l'environnement au regard des intérêts visés par les articles L. 511-1 et L. 211-1 du Code de l'Environnement.

Conformément à cette législation, l'étude d'impact présente successivement les différents volets. Ainsi, les différents thèmes qui seront abordés sont :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu,
- une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur le paysage, sur les composantes biologiques du milieu récepteur et sur la commodité du voisinage ainsi que sur la sécurité et la salubrité publique,
- une analyse des mesures et précautions envisagées pour réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement,
- une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus,
- une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement, mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation.

Ce dossier est établit suite à la demande au Cas par Cas n°2021-11695. La DREAL Nouvelle-Aquitaine a prescrit une étude d'impact dans l'arrêté du 25 Novembre 2021.

La raison principale de la soumission du projet à la réalisation d'une étude d'impact est le risque d'impact sur l'Engoulevent d'Europe, avec un habitat favorable identifié dans le secteur Sud.

L'étude d'impact permet, pour chaque thème (eau, air, bruit, déchets,...) de connaître la situation existante, les caractéristiques des éventuelles nuisances du projet et ses effets bruts, directs, indirects, permanents et temporaires, sur l'environnement et sur la santé, ainsi que les mesures prises pour annuler, compenser ou atténuer ces effets.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VOLET 5 ÉTUDE D'IMPACTS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

A. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE

↳ ***Planches 1 et 2***

L'étude concerne la réalisation d'un lotissement situé sur la commune de LIT-ET-MIXE.

Cette dernière se situe dans le département des LANDES à environ 62 km au Nord-Ouest de la préfecture Mont-de-Marsan et à 40 km au Nord-ouest de Dax.

Elle dépend du canton de Castets.

D'une superficie totale de 11 295 ha, le territoire communal est bordé :

- à l'Ouest par l'océan Atlantique,
- au Nord par Saint-Julien-en-Born,
- à l'Est par Uza,
- au Sud-est par Lévignacq et Linxe,
- au Sud par Vielle-Saint-Girons.

La commune de LIT-ET-MIXE est traversée par 1 axe de circulation principal. Il s'agit d'un axe départemental très fréquenté, essentiellement en période estivale : la RD 652 qui longe la côte Atlantique en traversant toutes les stations balnéaires de Capbreton au bassin d'Arcachon. Elle traverse la commune du Nord au Sud.

Quelques axes secondaires de moindres importances sont présents, notamment :

- la RD 340 qui relie la commune de Contis au Nord-ouest,
- la RD 66 qui relie le centre bourg à Uza à l'Est,
- la RD 88 qui relie le Sud du bourg au Cap de l'Homy (Océan).

La parcelle faisant l'objet de la demande est localisée à environ 920 m à l'Ouest du centre bourg de Lit-et-Mixe dans la continuité d'habitations.

En effet, des lotissements sont présents à l'Est et au Nord. La voie verte passe au Sud du projet. Au Sud de cette voie, de l'habitat isolé est également présent.

En revanche, vers l'Ouest, il ne s'agit que de forêts de Pins cultivées, derrière le ruisseau des Vignes qui longe le projet par l'Ouest.

La surface totale du projet de lotissement atteindra 9,86 ha.

L'emplacement du projet est localisé sur les planches graphiques 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. CONTEXTE CLIMATIQUE

Source : Météo France

II.1 DONNEES GENERALES

Ce point est abordé dans le cadre d'une connaissance générale de la zone d'étude.

Les données climatiques qui suivent ont été enregistrées à la station météorologique de MONT DE MARSAN située à environ 63 km au Sud-est de LIT ET MIXE.

Au regard du diagramme ombrothermique de Mont-de-Marsan, la région est soumise au climat de type océanique tempéré, caractérisé par une pluviométrie élevée en hiver et au printemps, et des températures douces en hiver.

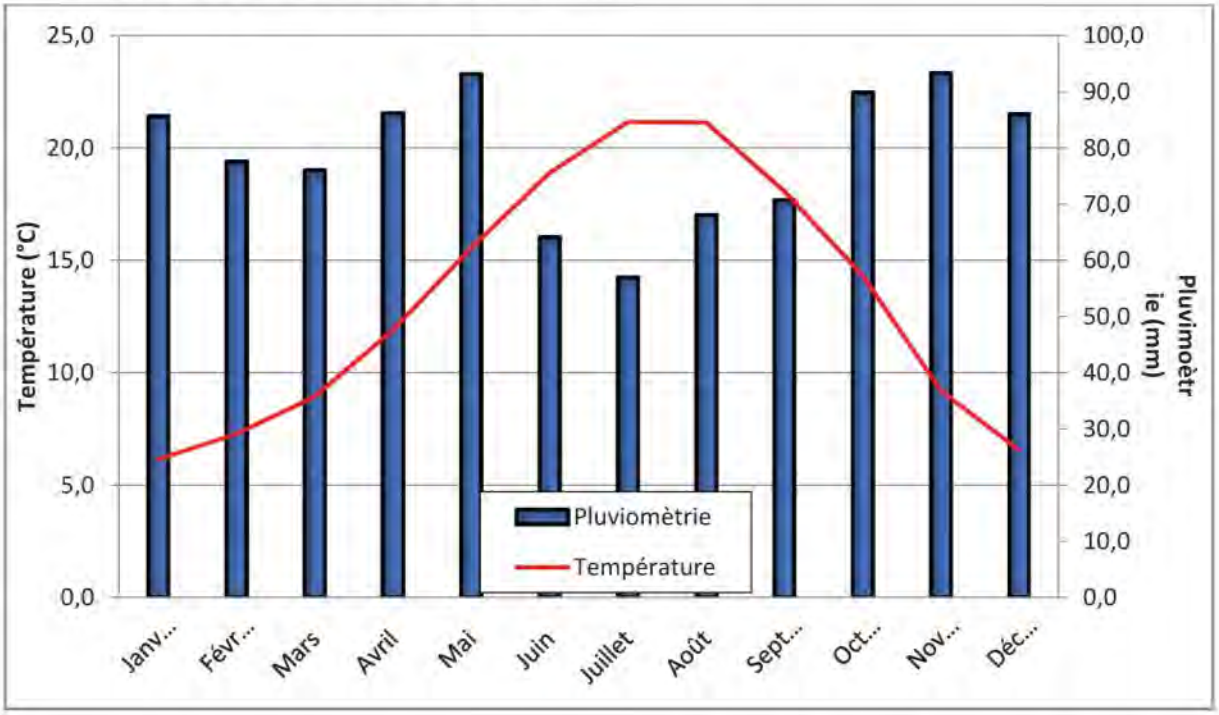


Figure 13 : Diagramme ombrothermique de la station de Mont de Marsan - Données de 1971-2010
(Source Météo France)

II.2 LES TEMPERATURES

La température moyenne annuelle avoisine les 13,3°C, avec un maximum enregistré en juillet et août (21,1 °C) et un minimum de décembre à février (entre 6,6 et 7,3°C).

Les précipitations sont relativement abondantes et bien réparties sur l'année (947,6 mm) avec un maximum en mai (93,1 mm) et novembre (93,3 mm), et un minimum en juillet (57 mm).

II.3 LES PRECIPITATIONS

Les précipitations sont issues des données enregistrées entre 1971 et 2010.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 947,6 mm sur les 40 dernières années, le maximum journalier connu à Mont-de-Marsan est de 68,9 mm et date d'Octobre 1959.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.4 LES VENTS

La rose des vents annuelle, établie à partir des relevés de la station de Mont-de-Marsan, montre deux directions principales :

- un régime dominant de vent de secteur Ouest, où les vents sont les plus forts, avec un maximum de 30 à 35 km/h,
- des vents de secteur Nord-est plus faibles, inférieurs à 20 km/h.

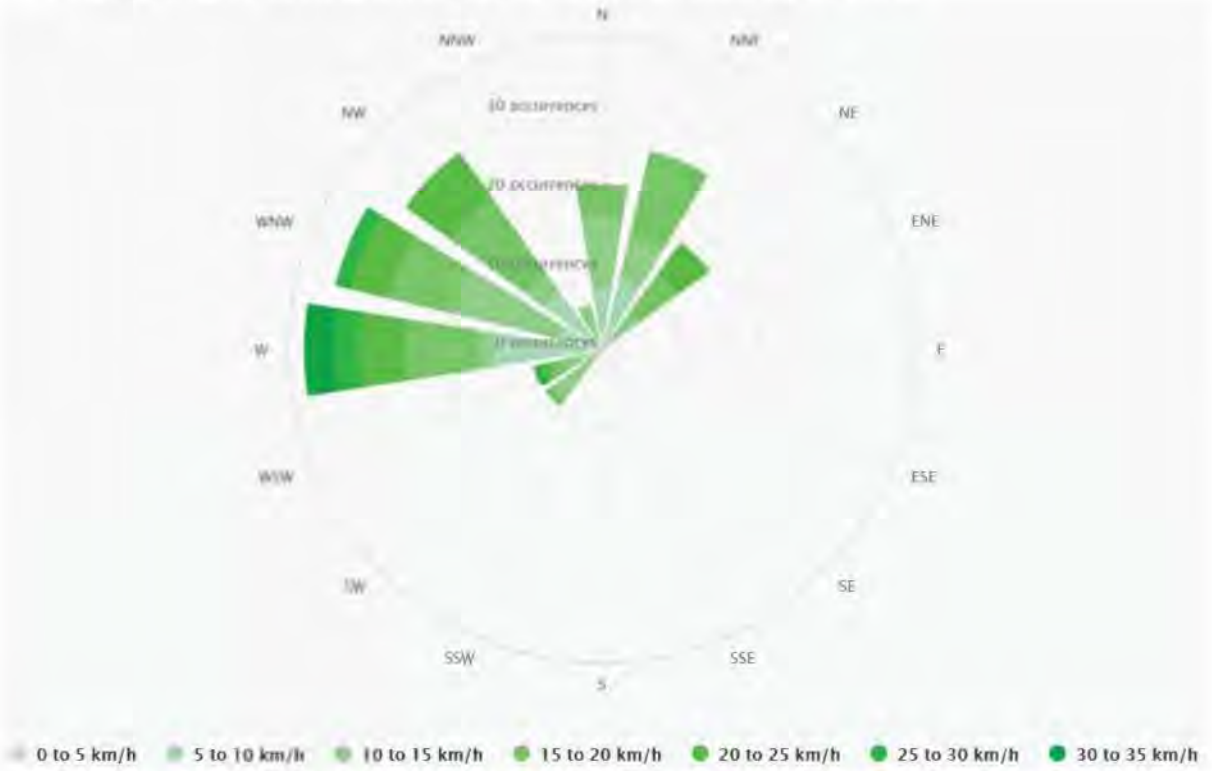


Figure 14 : Rose des vents de la station de Mont de Marsan - Données de 1981-2010
(Source Météo France)

La région peut être considérée comme faiblement ventée.

II.5 L'ENSOLEILLEMENT

La commune de LIT-ET-MIXE a enregistré 2 830 h d'ensoleillement en 2020, ce qui est plus que la moyenne nationale (2 089 h/an).

En moyenne, sur la commune de Lit-et-Mixe, le mois de Juin est le plus ensoleillé de l'année, avec une moyenne de 9,66 heures d'ensoleillement par jour.

Le mois de Janvier est celui pour lequel il y a le moins d'heures d'ensoleillement enregistré pour une journée.

Cela équivaut à 5,19 h par jour, en moyenne sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

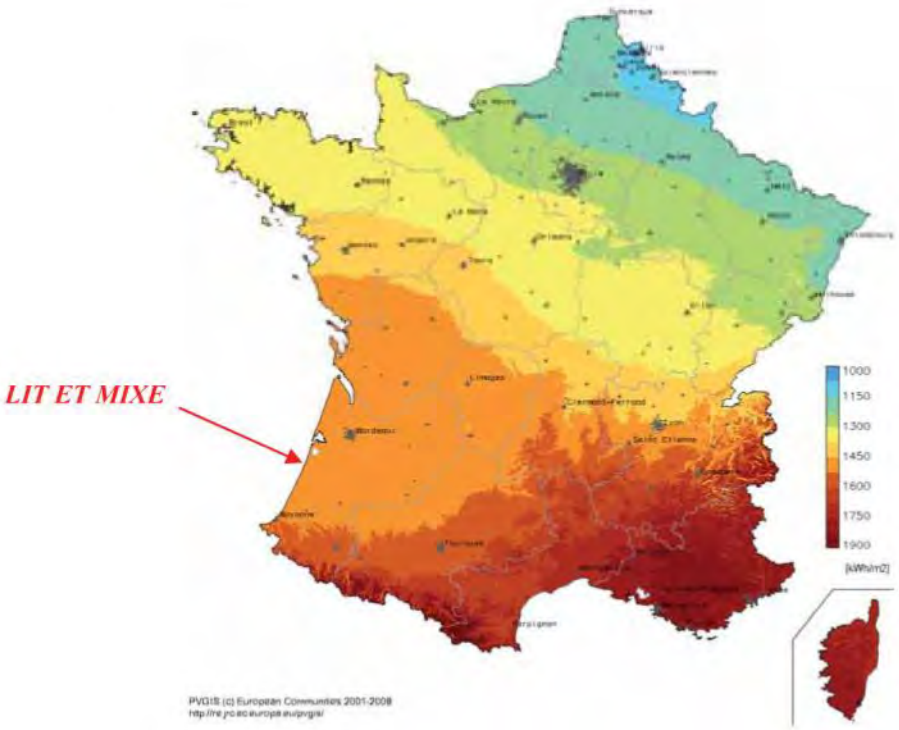


Figure 15 : Carte De l'ensoleillement de France
(Source : MEDDE)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

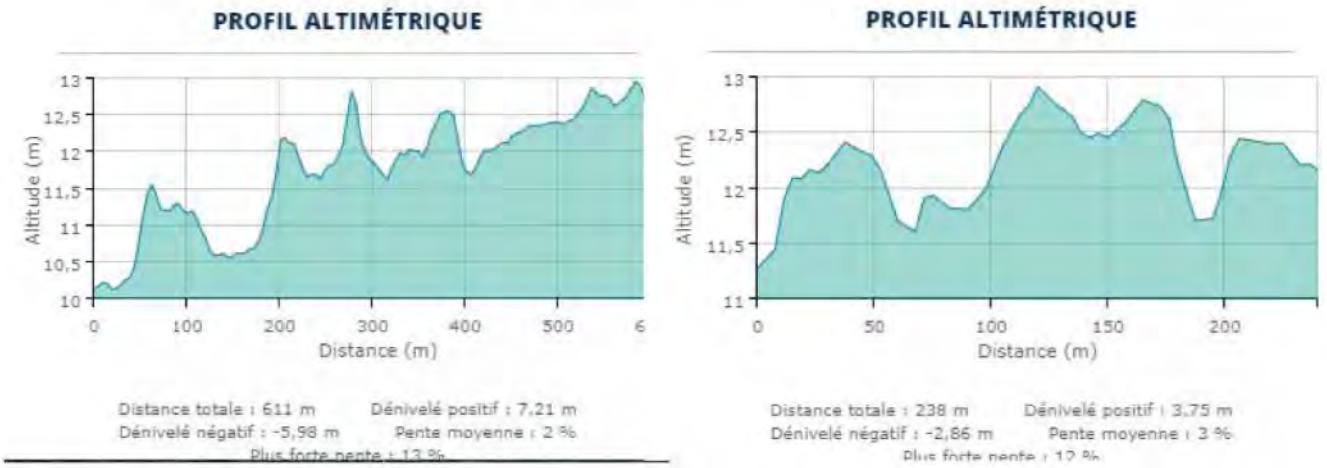
III. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Sources : - IGN
- Relevé du géomètre

Le projet se situe sur des terrains au relief marqué par la présence de dunes.

Le terrain possède une pente faible. La pente moyenne est de l'ordre de 2 %.

L'altitude moyenne du site est de 12 m NGF[2] environ.



Profil altimétrique Nord-Sud

Profil altimétrique Ouest-Est



Figure 16 : Contexte topographique Nord-Sud et Ouest-Est du projet

Un relevé topographique plus précis a été réalisé par le cabinet de Géomètre Expert.

D'après les relevés effectués, le terrain présente un point haut au Sud, à 13,5 m NGF et un point bas au Nord à 10,00 m NGF.

La pente est très faible (< 1 %) et régulière vers le Nord.

[2] *NGF : Nivellement Général de France*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 17 : Plan topographique dressé par le cabinet de géomètre

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IV. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET LITHOLOGIQUE

- *Source : Carte géologique de LIT ET MIXE au 1/ 50 000 (n° 923) – Éditions du BRGM*
- *Planche : 4 - Contexte géologique et usage des eaux souterraines*

IV.1 CONTEXTE GENERAL

Les terrains représentés sur la feuille de Lit-et-Mixe intéressent le Sud du département des Landes.

Ce territoire est uniformément recouvert par des formations sablo-graveleuses fluviatiles ainsi que des sables éolisés appartenant à la formation du Sable des Landes.

Le projet est situé dans le secteur central de la feuille, au niveau de la zone de transition entre le système dunaire et la plaine sableuse.

IV.2 CONTEXTE LOCAL

La zone d'étude repose sur la **Formation de Castets** (Pléistocène inférieur à supérieur) notée **NF_1** – Planche 4.

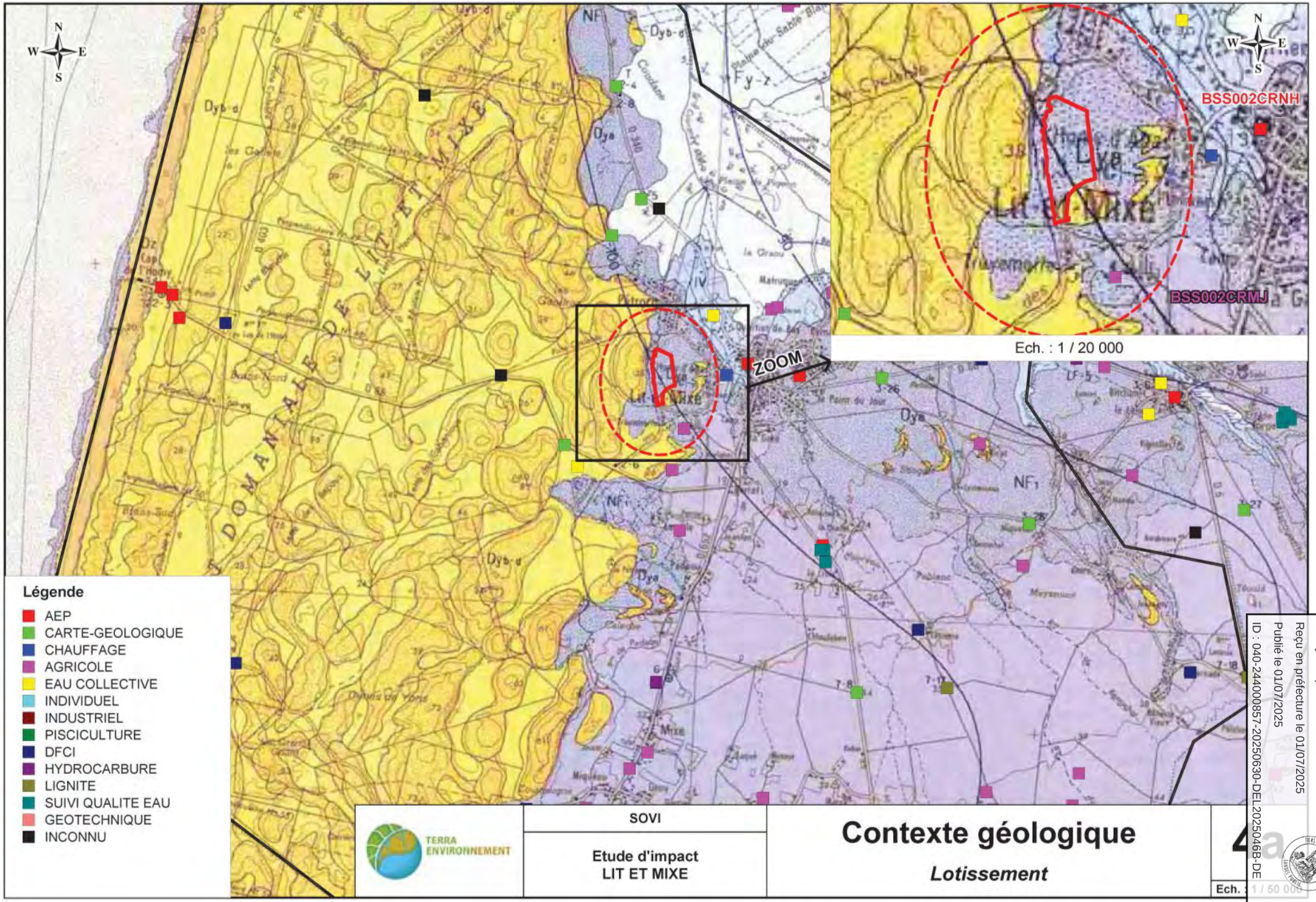
Cette accumulation détritique est formée de sables fins, gris-beige à blanchâtres, avec quelques minéraux lourds, très souvent holométriques, dont la partie supérieure est localement occupée par des lignites très sableux, voire des alternances de strates argilo-organiques centimétriques entrecoupées par des dépôts de sables blancs bien classés.

Une seconde formation concerne la parcelle du projet au Sud : **Dunes historiques**. complexe dunaire (édifices barkhanoïdes et paraboliques) » (**notée Dy_{b-d}**).

Ce complexe dunaire, fixé par la végétation, postérieur aux dunes paraboliques, est en réalité constitué de trois générations d'édifices qui sont de la plus ancienne à la plus récente :

- de puissantes barkhanes adossées aux édifices paraboliques responsables de la formation des étangs (Dyb) ;
- un ensemble de petites dunes de type parabolique (Dye) ;
- une seconde génération de barkhanes qui transgressent totalement les formes intermédiaires (DYd).

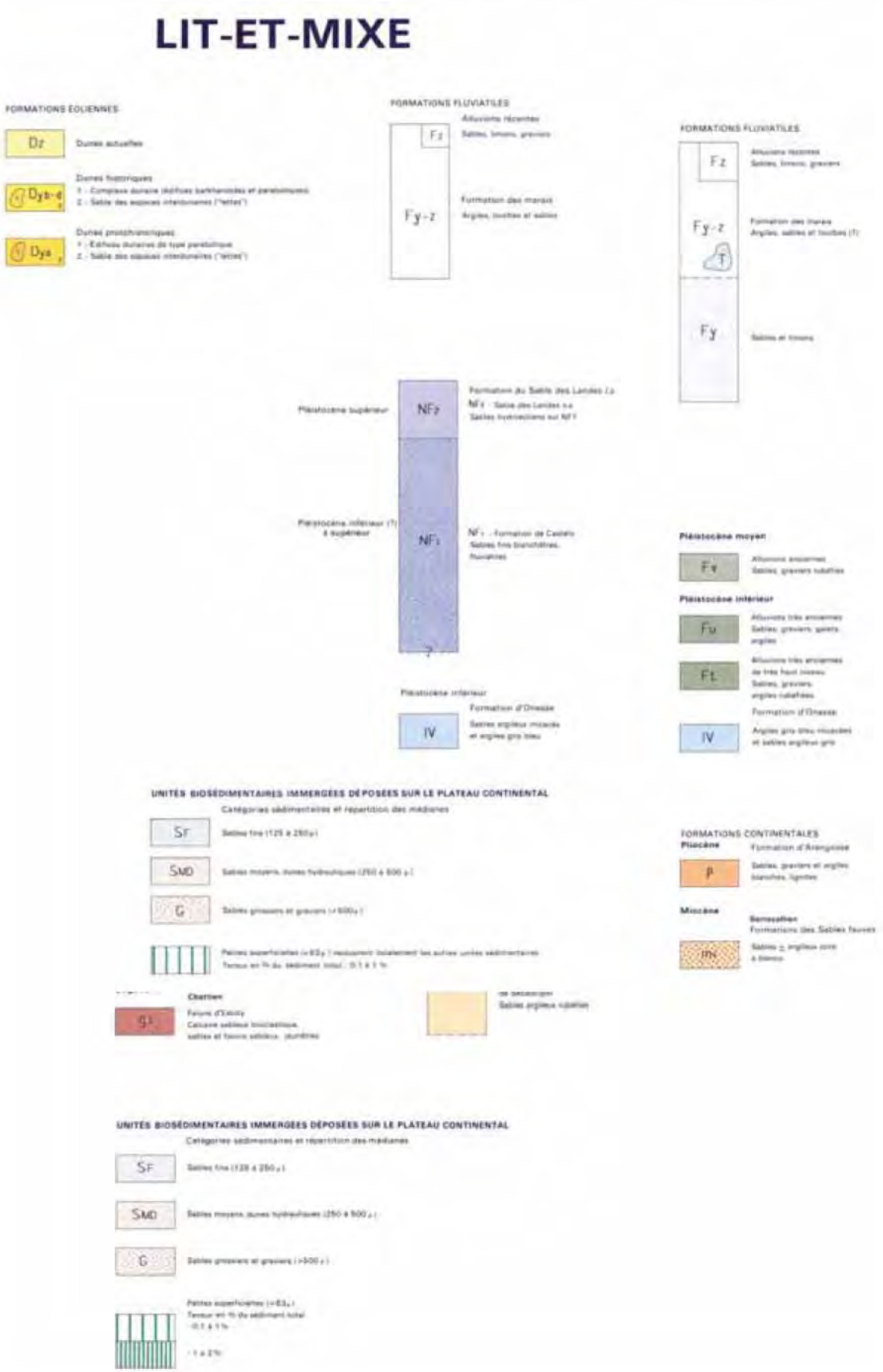
Sur cette feuille, les trois ensembles se remanient très fortement, ne permettant pas de les distinguer individuellement ; ils ont donc été notés de manière compréhensive (Dy_{b-d}).



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Légende de la carte géologique n° 923 "LIT ET MIXE"



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

- *Sources : - Infoterre, banque du sous-sol*
  - SIGES Aqui
- *Planche 4 : Contexte géologique et usages des eaux souterraines*

V.1 CONTEXTE GENERAL

Le département des Landes est l'un des plus riches en eaux souterraines au plan national, avec une dizaine de réservoirs aquifères superposés allant du Quaternaire au Jurassique :

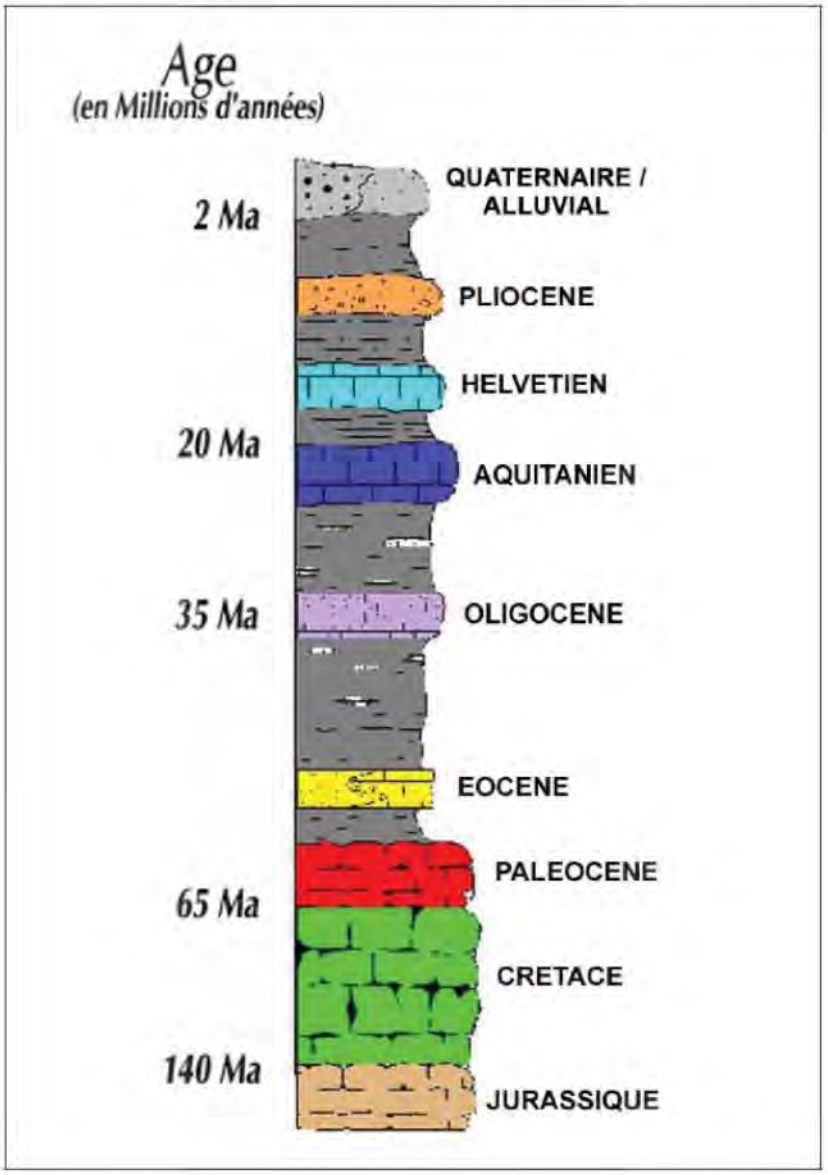


Figure 18 : Aquifères existants du département des Landes
(Source : CG40)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V.2 CONTEXTE LOCAL

Les aquifères superficiels sont nombreux dans ce secteur mais de différents types :

Dans la zone d'étude, on dénombre plusieurs systèmes aquifères :

- Un aquifère superficiel, directement alimenté par la pluviométrie, est constitué par les dépôts sableux fluvio-éoliens définis sous le nom de formation du Sable des Landes (NF_2). La base de cet aquifère repose sur les argiles du toit de la formation d'Onesse, ce qui l'isole au moins localement de l'aquifère inférieur composé de sables plus grossiers et graviers.

Cette nappe est vulnérable, car elle est directement soumise aux pollutions de surfaces. Par ailleurs, ces eaux sont relativement chargées en fer et donc impropres à l'alimentation en eau potable.

- L'aquifère du Plio-quaternaire est un aquifère multicouche composé de formations sablo-graveleuses entrecoupées de niveaux argileux ou ligniteux.

Il peut localement constituer un excellent aquifère captif. En effet, les formations argileuses constituent une éponte étanche qui protège l'aquifère.

- L'aquifère du Miocène moyen à supérieur est constitué par des faciès marins (sables glauconieux, coquilliers...). Les caractéristiques hydrodynamiques et la qualité des eaux font de cet aquifère une ressource intéressante. Le toit de la formation se situe environ à 60 m de profondeur.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V.3 USAGES DES EAUX SOUTERRAINES

Les usages présentés dans le chapitre qui suit sont représentés sur la planche 4.

➢ Captages d'Alimentation en Eau Potable de la commune

La commune de LIT-ET-MIXE possède 4 ouvrages de prélèvement sur son territoire communal d'après l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

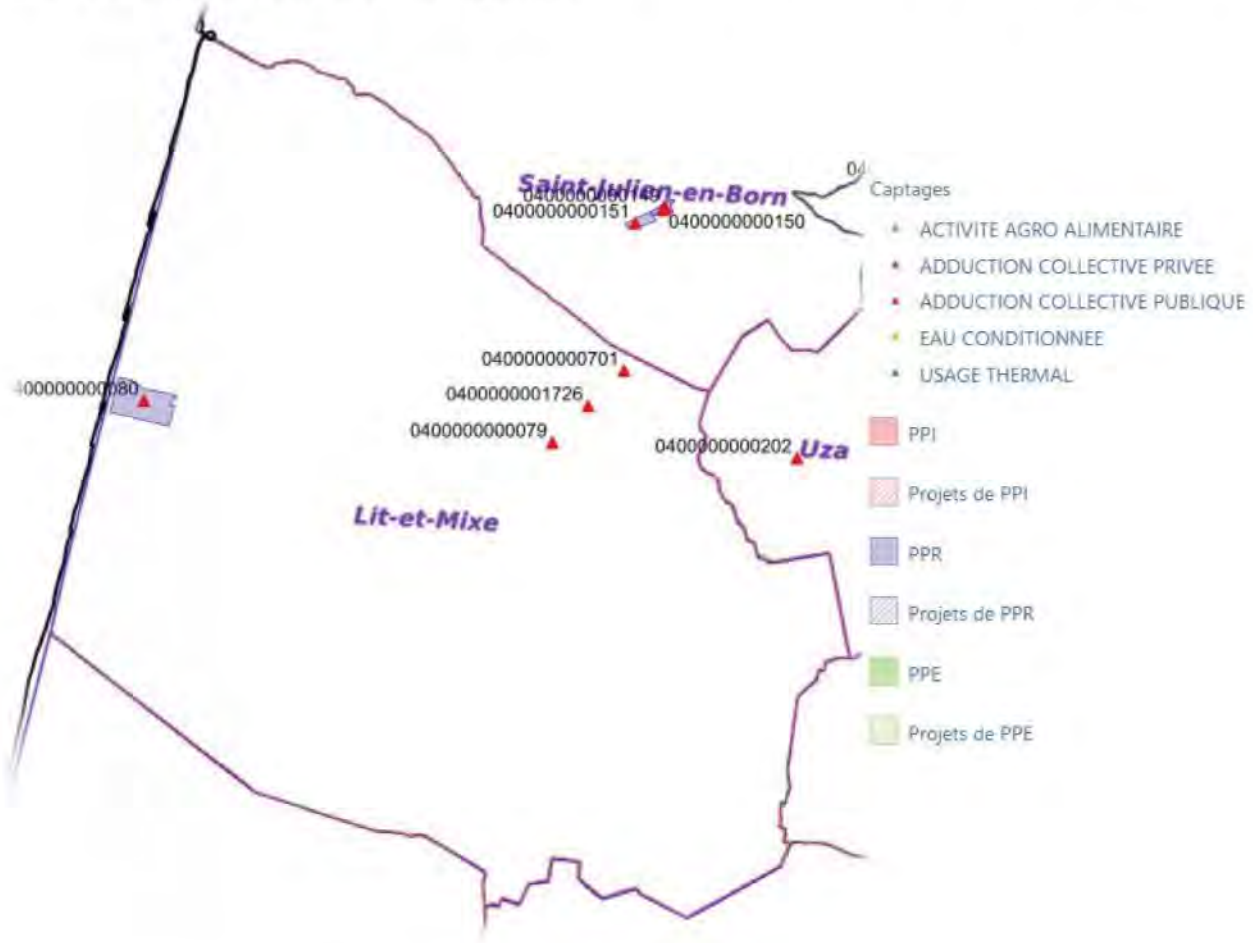


Figure 19 : Captage EDCH sur la commune
(Source : ARS Nouvelle-Aquitaine)

Les ouvrages ont fait l'objet de la prescription de périmètre de protection immédiat et rapproché confondu.

Seul un captage possède un périmètre de protection rapproché plus large (Forage F2 « Cap de l'Homy ».

La commune a délégué par affermage, la gestion du service public d'assainissement collectif de la Commune à la société SOGEDO depuis 2015.

L'alimentation en eau potable est gérée par la SOGEDO au titre d'un contrat d'affermage.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Un forage a été créé à côté de la déchetterie. Dénommé forage de Cap de Hé, il possède une capacité de production de 100 m^3/h. L'eau est refoulée vers le réservoir du bourg (château d'eau d'une capacité de 300 m^3).

Le forage précédent (87 m^3/h), dit de Pernaout, a été conservé en secours.

Depuis le réservoir, tout le bourg est desservi en gravitaire.

La station de reprise de Padaou (13 m^3/h) permet d'alimenter le réservoir de Mixe (100 m^3) qui dessert une partie du quartier. L'autre partie est desservie par le surpresseur de Frois (15 m^3/h).

Le Cap-de-l'Homy est alimenté par un forage (30 m^3/h, avec deuxième forage de secours de la même capacité de production) dont l'eau est traitée par une station de déférisation puis stockée dans une bâche d'une capacité de 120 m^3.

➢ Captages dans un rayon de 500 m du projet

Il y a 1 captage dans un rayon de 500 m autour du projet. Il est localisé sur la planche 4.

Les ouvrages recensés dans un rayon de 500 m par rapport aux limites du projet sont présentés dans le tableau suivant.

Usages	Identifiant	Commune	Altitude (en m)	Profondeur (en m)	Aquifère capté
Agricole	09232X0022/F	LIT ET MIXE	13	12	Plio-Quaternaire

Tableau 8 : Captage présent dans un rayon de 500 m autour du projet
(Source : BRGM)

Le captage agricole à proximité du projet est destiné à l'irrigation agricole.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI. HYDROPEDOLOGIE

Source : Investigations de terrains, TERRA Environnement, Mai 2021

Une étude hydropédologique a été menée le 05 Mai 2021 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

VI.1 IMPLANTATION DES SONDAGES

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- 9 sondages pédologiques à la tarière manuelle ;
- 9 tests de perméabilité.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.



Figure 20 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI.2 DESCRIPTION DES SOLS

Le sol est apparu relativement homogène sur les sondages réalisés sur la zone. L'ensemble des terrains rencontrés sont similaires, mais des différences ont été relevées.

Remarque : Dans la description des éléments grossiers des sondages suivants, l'analyse des classes granulométriques est faite en suivant la classification de N. M. Strakhov (1957) :

Maxi	Appellation	Mini
	Blocs	100 mm
100 mm	Galets	10 mm
10 mm	Graviers	1 mm
1 mm	Sables	100 µm
100 µm	Aleurites	10 µm
10 µm	Pélites	

Tableau 9 : Classe de granulométrie utilisée (Strakhov, 1957)

VI.2.1 Nature des sols

Les sondages ont mis en évidence la présence, sur l'ensemble du site, de sols sableux, relativement homogène.

Aucune trace n'a rencontrée sur les sondages.

Le sable présente un granoclassement caractéristique avec un sable fin en surface qui devient plus grossier en profondeur.

Ce sol est donc à dominante sableux, sans présence d'Alios sur tous les sondages.

Ce sol est de type podzol meuble, peu humifère, sableux, profond, sans éléments grossiers sur sable des Landes.

Il s'agit donc d'un podzosol meuble peu humifère.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI.2.2 Présence de la nappe

Lors des investigations de terrain, la nappe a été rencontrée sur plusieurs sondages. Elle se situait, le jour des investigations de terrain, à une profondeur comprise entre – 1,30 m/TN et – 2,30 m/TN.

Des traces d'hydromorphies témoignent d'une zone de battement de nappe à moindre profondeur en Hautes eaux comprise entre – 1,20 m / TN et plus de – 1,30 m / TN.

VI.2.3 Comportement hydrique

Le comportement hydrique des terrains est très bon comme précisé ci-après par les tests de perméabilité à charge constante réalisés pour cette étude.

Néanmoins, ces valeurs sont fortement liées à la drainabilité des terrains, c'est à dire à la capacité horizontale de la perméabilité. En période de hautes eaux, la perméabilité est susceptible de diminuer. Par ailleurs la formation de mouillères plus ou moins localisées est possible suite à un évènement pluvieux prolongé (matrice organique en surface assurant une humidité résiduelle importante).

VI.2.4 Conductivité hydraulique a saturation

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes, avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe. La perméabilité a été mesurée à faible profondeur, à 0,40 et à 0,70 m de profondeur.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-dessous :

Référence test	Profondeur du test	Horizon testé	Charge	Surface mouillée Diam. = 0,15 m	Volume infiltré en 1 h	Résultat
K1	0,40 m	A / B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	59,40 L	**$1,90.10^{-4}$ m/s 672,27 mm/h**
K2	0,70 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	37,89 L	**$1,19.10^{-4}$ m/s 428,88 mm/h**
K3	0,50 m	A / B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	45,00 L	**$1,41.10^{-4}$ m/s 509,30 mm/h**
K4	0,50 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	36,00 L	**$1,13.10^{-4}$ m/s 407,44 mm/h**
K5	0,60 m	B1 / B2 Sable	0,15 m	88 357 mm²	45,69 L	**$1,44.10^{-4}$ m/s 517,13 mm/h**
K6	0,40 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	35,22 L	**$1,11.10^{-4}$ m/s 398,58 mm/h**
K7	0,70 m	B Sable	0,15 m	88 357 mm²	40,00 L	**$1,26.10^{-4}$ m/s 452,71 mm/h**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

K8	0,50 m	B Sable	0,15 m	88 357 mm²	47,52 L	**$1,49.10^{-4}$ m/s** **537,82 mm/h**
K9	0,40 m	A / B Sable	0,15 m	88 357 mm²	35,12 L	**$1,10.10^{-4}$ m/s** **397,50 mm/h**

Tableau 10 : Résultats des tests de perméabilité

La perméabilité mesurée est comprise entre $1,10.10^{-4}$ m/s et $1,90.10^{-4}$ m/s.

Les valeurs sont bonnes à très bonnes, quelque soit l'horizon testé et la position du sondage.

La valeur de perméabilité qui peut être retenue pour la l'infiltration des eaux pluviales est de $1,10.10^{-5}$ m/s.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII. CARACTERISATION DES EAUX SUPERFICIELLES

- *Sources : - Investigations de terrains : Terra-Environnement*
  - Agence de l'eau Adour Garonne
- *Planche 5 : Contexte hydrographique*

VII.1 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE LOCAL

Le projet est inscrit dans la région hydrographique des Fleuves côtiers, dans le secteur « *Les côtiers de l'embouchure du courant de Mimizan à l'embouchure de l'Adour* » et dans la zone S407 « *Le Barrot* ».

Le cours d'eau le plus proche du projet est le **ruisseau des Vignes**, code hydrographique S4070580. Il est situé en limite Ouest du projet.

Le ruisseau des vignes est un petit cours d'eau de 8 km qui prend sa source au Sud du projet. Il alimente le Ruisseau de Barrot au Nord du projet.

Le ruisseau des vignes n'est pas classé masse d'eau rivière.

Il est situé en limite Ouest du projet.

Le **ruisseau de Barrot**, code hydrographique S4070500 est un petit cours d'eau de 11 km qui prend sa source au Sud-est du projet. Il se jette dans le Courant de Contis au Nord du projet.

Le ruisseau de Barrot est classé masse d'eau rivière sur la totalité de son cours. C'est la masse d'eau FRFR343_1 Ruisseau de Barrot qui est concernée.

Il est situé à environ 2 km au Nord du projet par orthodromie.

Il n'y a pas de station de qualité sur la masse d'eau **FRFR343_1 Ruisseau de Barrot**.

La masse d'eau FRFR343_1 possède des objectifs écologiques et chimiques classés en bon état pour l'horizon 2015 (*Source : SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne*). En 2017, l'état écologique était extrapolé comme bon et l'état chimique était expertisé bon.

Le **Courant de Contis**, code hydrographique S40-0400 est un cours d'eau plus important, de 31 km qui prend sa source au Sud-est du projet. Il se jette dans l'Océan au Nord-ouest du projet.

Le Courant de Contis est classé masse d'eau rivière sur la totalité de son cours, découpé en 2 masses d'eau rivière. Au niveau du projet, c'est la masse d'eau **FRFR343 Le Courant de Contis, du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan** qui est concernée.

Il est situé à environ 3 km au Nord du projet par orthodromie.

Il n'y a pas de station de qualité sur la masse d'eau FRFR343 Le Courant de Contis, du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan.

La masse d'eau FRFR343 possède un objectif écologique fixé en « Bon état » pour l'horizon 2027. Une dérogation a été accordée pour des raisons techniques et notamment en raison de l'I2M2, l'IBMR et l'IPR. L'objectif chimique est fixé en « Bon état » pour l'horizon 2015 (*Source : SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne*).

En 2017, l'état écologique était extrapolé comme moyen et l'état chimique était expertisé bon.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La DDTM des Landes a lancé un programme de révision des cours d'eau Landais.

Ainsi, certains émissaires n'apparaissent plus comme cours d'eau dans cette nouvelle base de données, car ils ne possèdent pas ou plus les caractéristiques des cours d'eau.

En revanche, d'autres émissaires ont été ajoutées à la liste des cours d'eau en raison de leurs caractéristiques.

Les cours d'eau recensés dans la zone d'étude n'ont pas été déclassés. Il s'agit donc de cours d'eau.

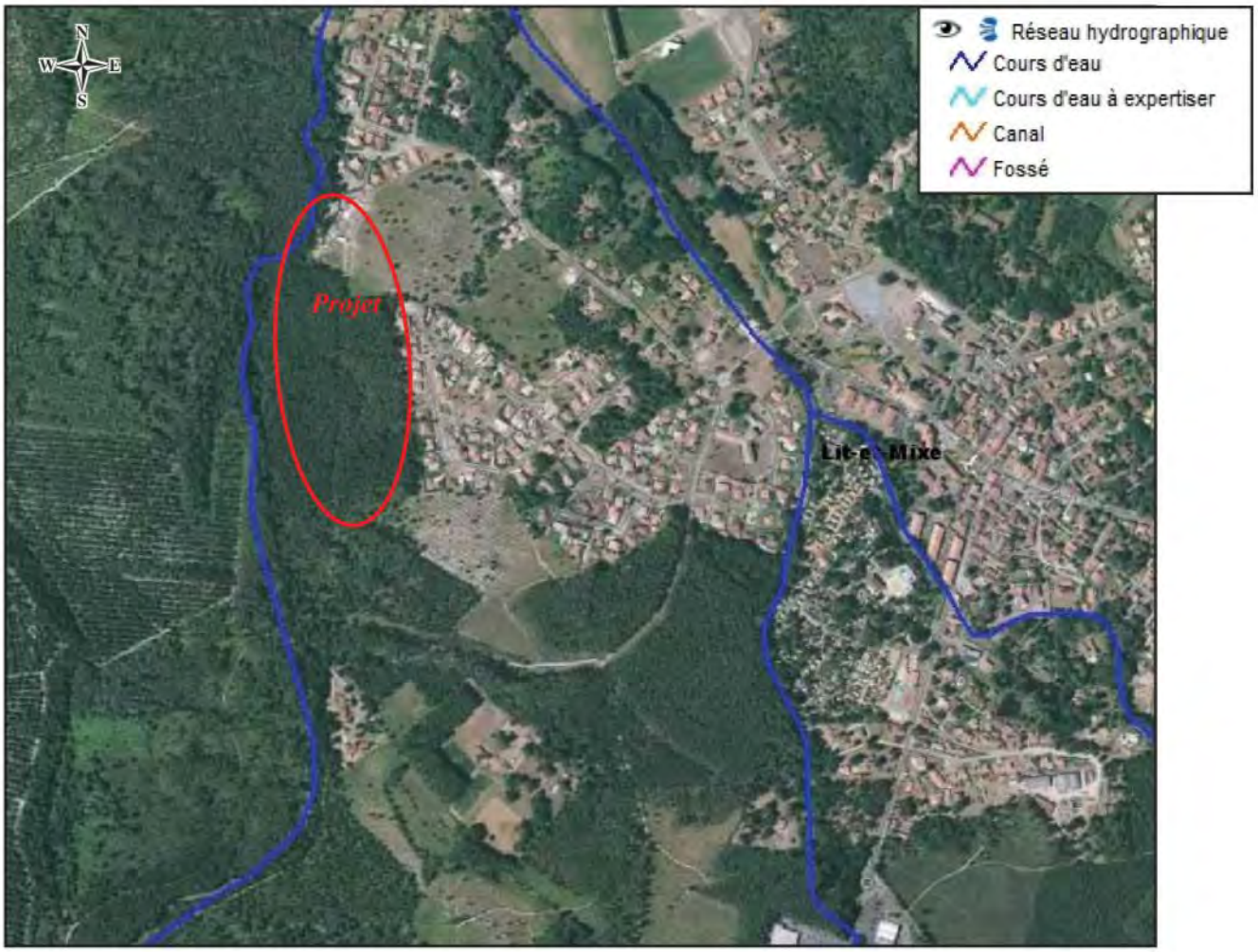
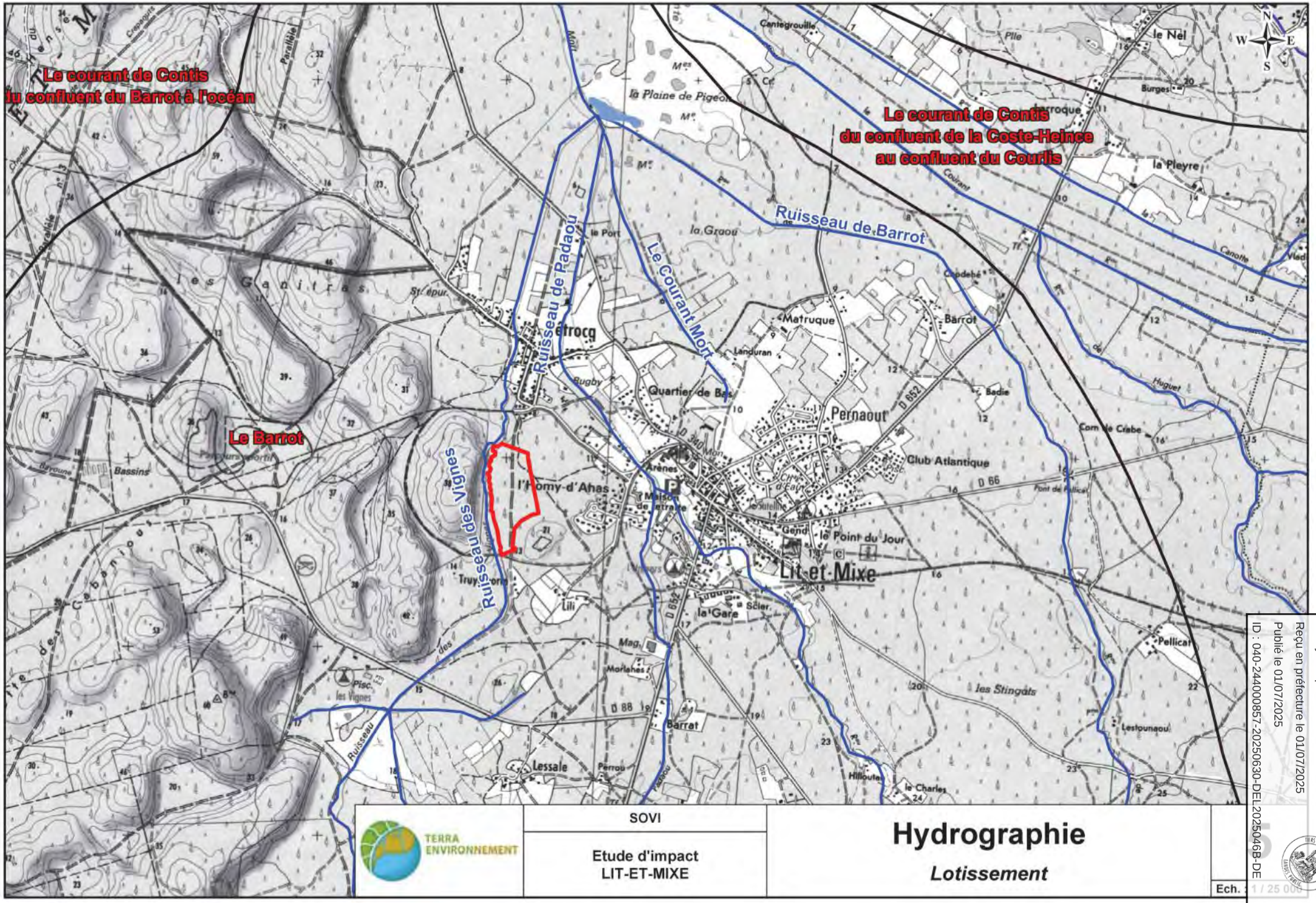


Figure 21 : Cours d'eau révisé par la police de l'eau (cartographie provisoire)
(Source : DDTM des Landes – Juillet 2022)



TERRA ENVIRONNEMENT	SOVI Etude d'impact LIT-ET-MIXE	**Hydrographie** *Lotissement*

Ech. : 1 / 25 000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.2 QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

VII.2.1 Station de qualité

Aucune station de qualité n'est recensée par le SIEAG sur la masse d'eau *FRFR343 Courant de contis du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan*.

Aucune station de qualité n'est présente à l'aval du projet.

En amont du projet, le Courant de Contis fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux à la station de Vignac à Lit-et-Mixe (n°05192200), à environ 2,9 km au Nord-est du site d'étude. Cette station concerne la masse d'eau *FRFR646 Le Vignacq de sa source au confluent de l'Onesse*, en amont du projet.



N° de station	05192200
Localisation précise	Pont de la D652 à Lit-et-Mixe
Nom local du cours d'eau	Courant de Contis
Objectif de qualité	Bonne qualité
Position vis-à-vis du projet	Amont
X,Y (Lambert 2 étendu, en mètres)	X = 360697.0m Y = 6336540.0m
Altitude	10 m

Figure 22 : Station de mesure de la qualité des eaux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.2.2 Qualités physico-chimiques

Entre 2010 et 2020, au droit de cette station, la qualité de l'eau était plutôt bonne à très bonne.

Les paramètres de Température, Nitrates, Carbone organique et pH sont très bons sur toute la période analysée.

L'Ammonium et le Phosphore total sont bons sur toute la période analysée. Il en est de même pour les Orthophosphates, excepté en 2010 où le niveau était très bon.

Les suivis et les évolutions des paramètres sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Physico-chimiques, de 2010 à 2020
(Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Code	Année / Nom	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1301	Température	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1311	O2 Dissous	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
1312	Saturation O2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
1313	DBO5	1	1	2	2	2	2	2	2	1	1	1
1335	Amonium	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1339	Nitrites	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
1340	Nitrates	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1350	Phosphore tot	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1433	Orthophosphates	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1841	Carbonne organique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1302	pH	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non défini

Tableau 12 : Évaluation de la qualité globale de l'eau de 2010 à 2020
(Source : Agence de l'Eau Adour Garonne)

Année / Nom	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Physico chimie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ecologie	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
Biologie	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
Acidification	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nutriments	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Oxygène	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1

Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non défini

Entre 2010 et 2020, les paramètres étudiés étaient globalement de bonne qualité.

Les paramètres Biologie et Ecologie sont bons de 2010 à 2015, puis de 2019 à 2020. Entre 2016 et 2018, la qualité de ces paramètres est moyenne. Cela est lié à l'IBD2007 qui est de qualité moyenne sur cette période.

Le paramètre d'acidification est très bon sur toute la période analysée.

L'Oxygène est de bonne qualité de 2010 à 2017 puis s'améliore à partir de 2018 pour devenir très bon.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.2.3 Qualités biologiques

Sur l'ensemble de la période 2010-2020, le Courant de Contis n'a été suivi que pour les paramètres IBD 2007[3] et I2M2.

L'indice I.B.D. 2007 est bon entre 2010 et 2015 puis entre 2019 et 2020. De 2016 à 2018, ce paramètre est moyen.

L'I2M2 est très bon sur toute la période analysée.

Tableau 13 : Évaluation des qualités biologique et écologique de l'eau

Année / Nom	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IBD 2007	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
IBG RCS											
IBMR											
IPR											
IBGN											
MGCE											
I2M2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Non défini

VII.3 USAGES DES EAUX SUPERFICIELLES

VII.3.4 Vie piscicole

Le Courant de Contis est situé sur le territoire de l'AAPPMA la Gaule du Marensin et du Born. Il s'agit d'un cours d'eau de 2ème catégorie piscicole appartenant au domaine privé.

Le Courant de Contis est doté d'une population piscicole variée composée notamment des espèces suivantes : Truite fario, Brochet, Goujon, etc…

VII.3.5 Loisirs

Des descentes en canoë-kayak ou des promenades en barques sont présentes sur le Courant de Contis qui est un cours d'eau long de 31 km.

Les autres cours d'eau présents dans la zone d'étude sont trop petits pour accueillir des activités de loisir.

Par ailleurs les eaux superficielles du secteur d'étude ne sont pas utilisées pour l'alimentation en eau potable.

[3] *I.B.D 2007 : Indice Biologique Diatomées, révisé en 2007.*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.4 PRESSIONS

D'après l'état des lieux 2017 préparatoire au SDAGE 2022-2027, la qualité des eaux de la masse d'eau rivière Le Vignacq de sa source au confluent de l'Onesse (FRFR646) a été mesurée dans un état écologique moyen et l'état a été expertisé bon avec ou sans ubiquistes.

Il existe plusieurs types de pressions recensées sur ce cours d'eau, comme indiqué dans le tableau suivant :

Type de pression	Pression
Pression ponctuelle	
Pression des rejets de stations d'épurations collectives	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)	Significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Non significative
Pression liée aux sites industriels abandonnés	Non significative
Pression diffuse	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative
Pression par les pesticides	Non significative
Prélèvements d'eau	
Pression de prélèvement AEP	Non significative
Pression de prélèvements industriels	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements	
Altération de la continuité	Elevé
Altération de l'hydrologie	Minime
Altération de la morphologie	Elevé

Tableau 14 : Pression de la masse d'eau FRFR646 *(état des lieux validé en 2017)*

Les principales pressions sur ce cours d'eau concernent les pressions liées à des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants), à des altérations de la continuité et des altérations de la morphologie.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

D'après l'état des lieux 2017 préparatoire au SDAGE 2022-2027, la qualité des eaux de la masse d'eau rivière FRFR343 Courant de contis du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan a été extrapolé dans un état écologique moyen et expertisé dans un état chimique bon (avec ou sans ubiquistes).

Il existe plusieurs types de pressions recensées sur ce cours d'eau, comme indiqué dans le tableau suivant :

Type de pression	Pression
Pression ponctuelle	
Pression des rejets de stations d'épurations collectives	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Non significative
Pression liée aux sites industriels abandonnés	Inconnu
Pression diffuse	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative
Pression par les pesticides	Non significative
Prélèvements d'eau	
Pression de prélèvement AEP	Pas de pression
Pression de prélèvements industriels	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements	
Altération de la continuité	Minime
Altération de l'hydrologie	Minime
Altération de la morphologie	Elevée

Tableau 15 : Pression de la masse d'eau FRFR343 *(état des lieux 2017)*

La principale pression sur ce cours d'eau est liée à des altérations de la morphologie.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.5 ZONE INONDABLE

Sources : - Investigations de terrains : Terra-Environnement
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Georisques
- BRGM : inondationsnappesfr

D'après Géorisques, la commune n'est pas concernée par le risque inondation.

LIT ET MIXE ne possède pas de PPRI.

De plus, elle n'est pas classée TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation) et ne fait pas l'objet d'un PAPI (Programme de Prévention).

Le projet n'est pas concerné par le risque inondation.

De plus, le risque remonté de nappe au niveau du projet présente un aléa très fort (nappe sub-affleurante).

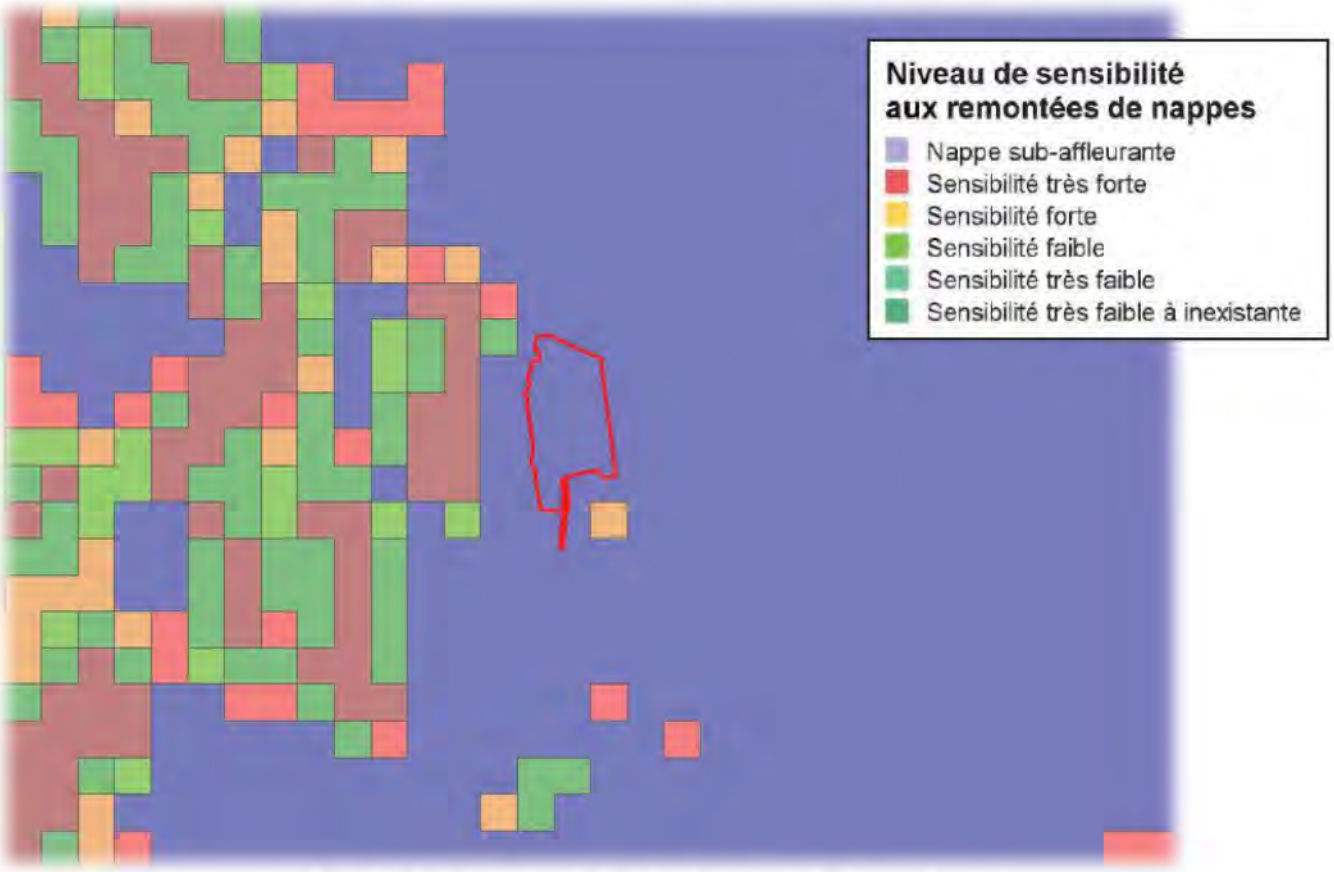


Figure 23 : Localisation du risque remontée de nappe
((Source : BRGM®)

L'étude de sol n'a pas permis de contacter la nappe superficielle sur le site jusqu'à – 1,30 m. La nappe semble susceptible de remonter, en période de hautes eaux, à une profondeur inférieure, à – 0,70 m.

Le risque inondation, par débordement de cours d'eau ou remontée de nappe est nul sur les parcelles du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.6 ZONE HUMIDE

Les Zones humides sont définies au sens de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et de la loi n° 2019-773 du 24 Juillet 2019, article 23 qui modifie l'article L. 211-1 relative à la caractérisation des zones humides.

Au regard de cette réglementation, aucun secteur n'est caractéristique de zone humide dans le périmètre d'étude.

Les terrains sont clairement apparus mésophile à sec.

D'après le site SIG réseau Zones humides, il apparait que les bords du cours d'eau sont des zones humides.

Les observations sur site montrent une chênaie, sans caractéristiques de zones humides. Le projet ne prévoit pas d'intervention sur ces milieux. Un retrait de 11 à 26 m des lots et de 20 à 32 m des constructions est prévu vers l'Est afin de ne pas impacter les boisements en limite du cours d'eau et le cours d'eau.

D'après la base de données SIG Zones Humide, le projet n'est pas concerné par des zones humides.

En revanche, des potentialités de présences de zones humides fortes à très fortes sont présentes sur le périmètre du projet.

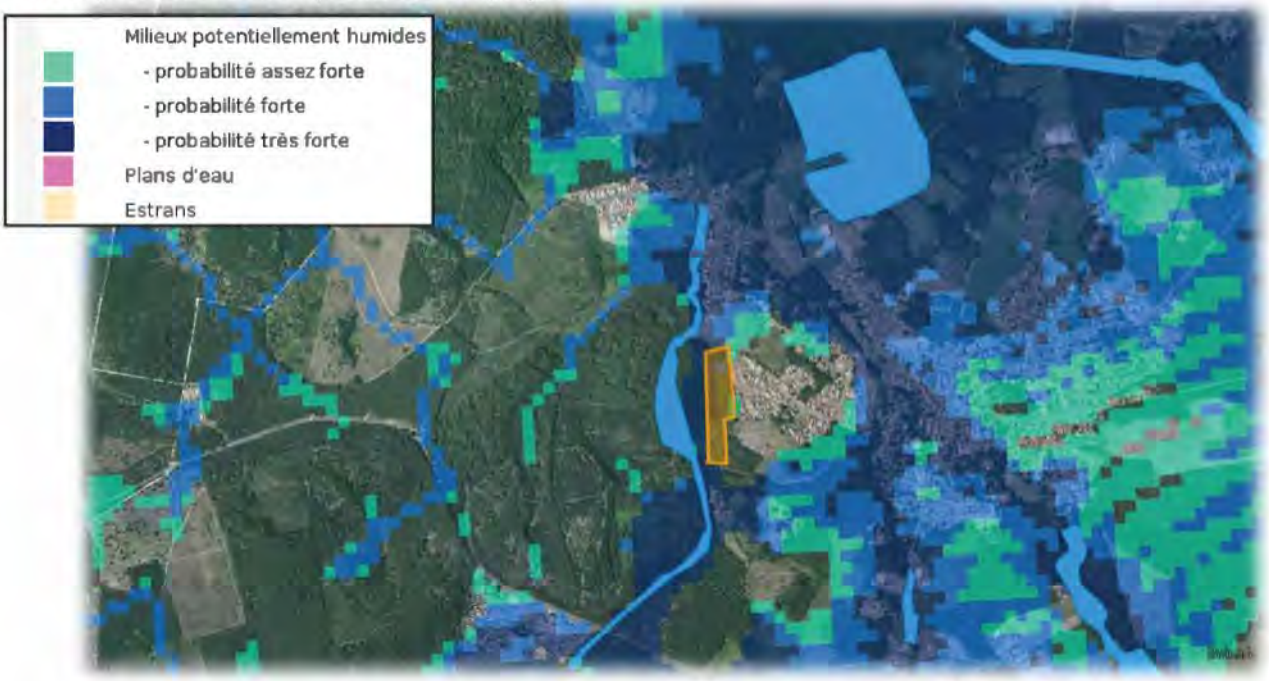


Figure 24 : Localisation des zones humides potentielles
(*Source : SIG Réseau Zones humides*)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.7 SDAGE - SAGE

VII.7.1 SDAGE

Le site est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, adopté le 24 juin 1996 par le Comité de bassin et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 6 août 1996.

Créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

C'est un document public avec lequel doivent être compatibles les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Il doit être pris en compte par les autres décisions administratives.

Le SDAGE 2010-2015 Adour-Garonne intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Le nouveau SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne a été adopté le 10 Mars 2022.

La commune de LIT ET MIXE est concernée par 1 zonage de protection au titre du SDAGE :

- **Zones Sensibles**

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Obligations réglementaires imposées dans ces zones : mise en place d'un système de collecte et de station(s) d'épuration (avec traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore et/ou d'un traitement de la pollution microbiologique)

Le terrain du projet appartient à cette zone.

Enfin, le Ruisseau de vignes, le Ruisseau de Barrot et le Courant de Contis, à l'aval du site, est classé comme axe à migrateurs amphihalins : Axes prioritaires pour le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs.

Les objectifs de ce zonage sont de :

- Restaurer et préserver la continuité écologique et interdire la construction de nouveaux obstacles,
- Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines,
- Mettre en œuvre les programmes de gestion des poissons migrateurs amphihalins,
- Améliorer la connaissance sur les poissons grands migrateurs amphihalins.

Le Ruisseau de vignes, le Ruisseau de Barrot et le Courant de Contis constitue un axe à migrateurs amphihalins.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII.7.2 SAGE et PGE

Il n'y a pas de SAGE, ni de Plan de Gestion des Étiages ni de contrat de rivière qui concerne la commune de Lit-et-Mixe ou les communes limitrophes

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIII. OCCUPATION DES SOLS ET PAYSAGES

- *Sources : - Investigations de terrains, Terra-Environnement*
  - PLUi
- *Planche 6*

L'occupation actuelle des sols et l'analyse paysagère du site ont été étudiées à partir de la photographie aérienne, des investigations de terrains réalisées sur site, du PLU... Ce chapitre est illustré par la planche graphique 6.

VIII.1 OCCUPATION DES SOLS AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Sur la commune de LIT-ET-MIXE, l'occupation du sol peut être divisée en 4 ensembles :

- Les forêts et milieux semi-naturels qui occupent plus de 90 % du territoire communal ;
- Les territoires agricoles, qui représentent un peu plus de 3,5% du territoire ;
- Les territoires artificialisés pour 3%, correspondants au bourg et à ses extensions ;
- Les zones humides, couvrant moins de 1 % du territoire.

10,5 km de plages et de dunes occupent également le littoral de LIT-ET-MIXE.

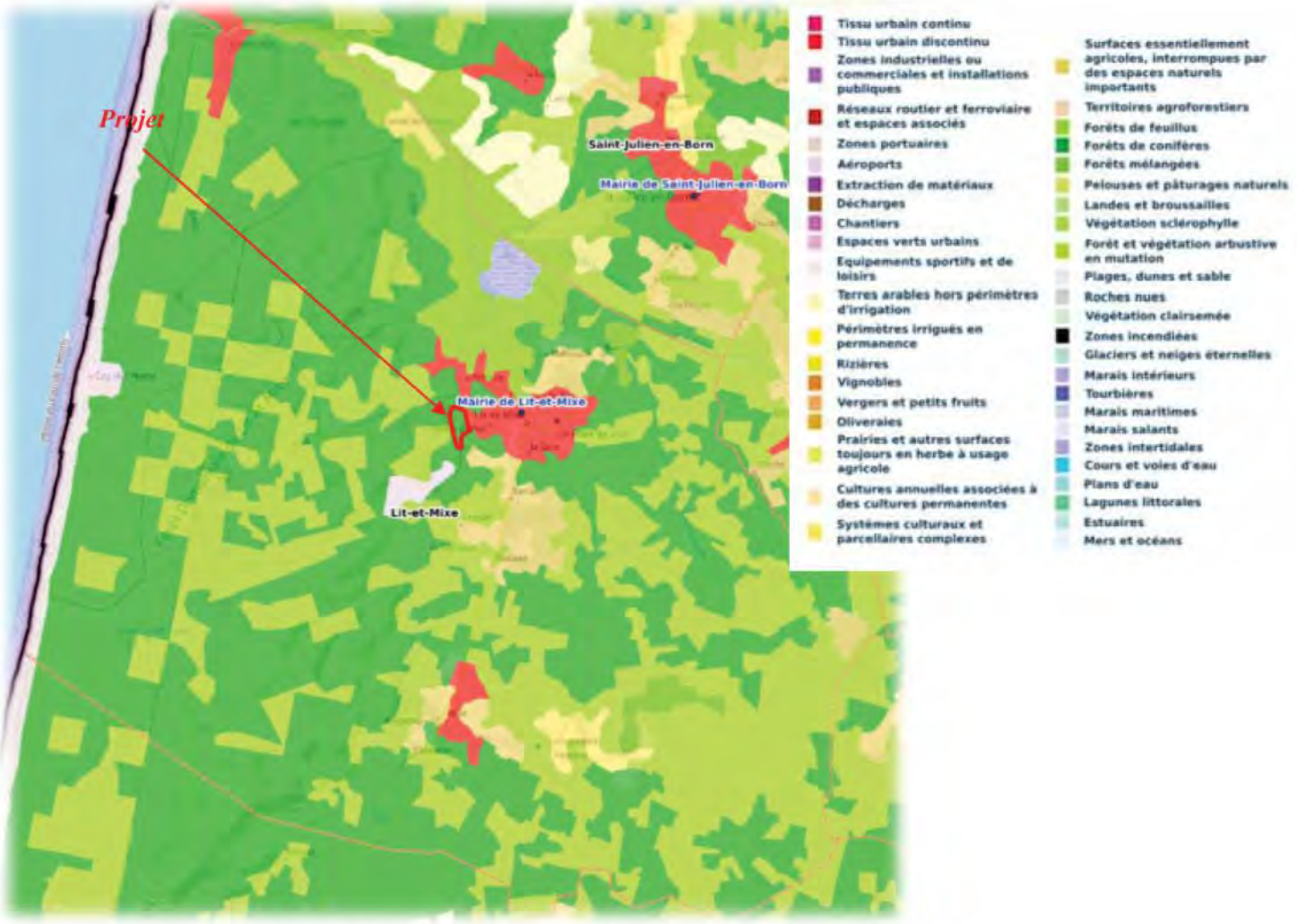


Figure 25 : Occupation du sol à l'échelle de la commune
(Source : Corine Land Cover 2018)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

VIII.2 OCCUPATION ACTUELLE DES SOLS AU VOISINAGE DU PROJET

Les terrains concernés par le projet sont situés à 920 m à l'Ouest du centre bourg de Lit-et-Mixe, le long du ruisseau des Vignes, au Sud d'un quartier existant.

Ils appartiennent à l'unité forestière du territoire.

Le site est intégré dans cette occupation des sols qui domine au voisinage du projet.

L'occupation des sols au voisinage du site est ainsi dominée à l'Ouest par une unité forestière et à l'Est par une unité artificielle puisqu'il s'agit de lotissements existants ou en construction.

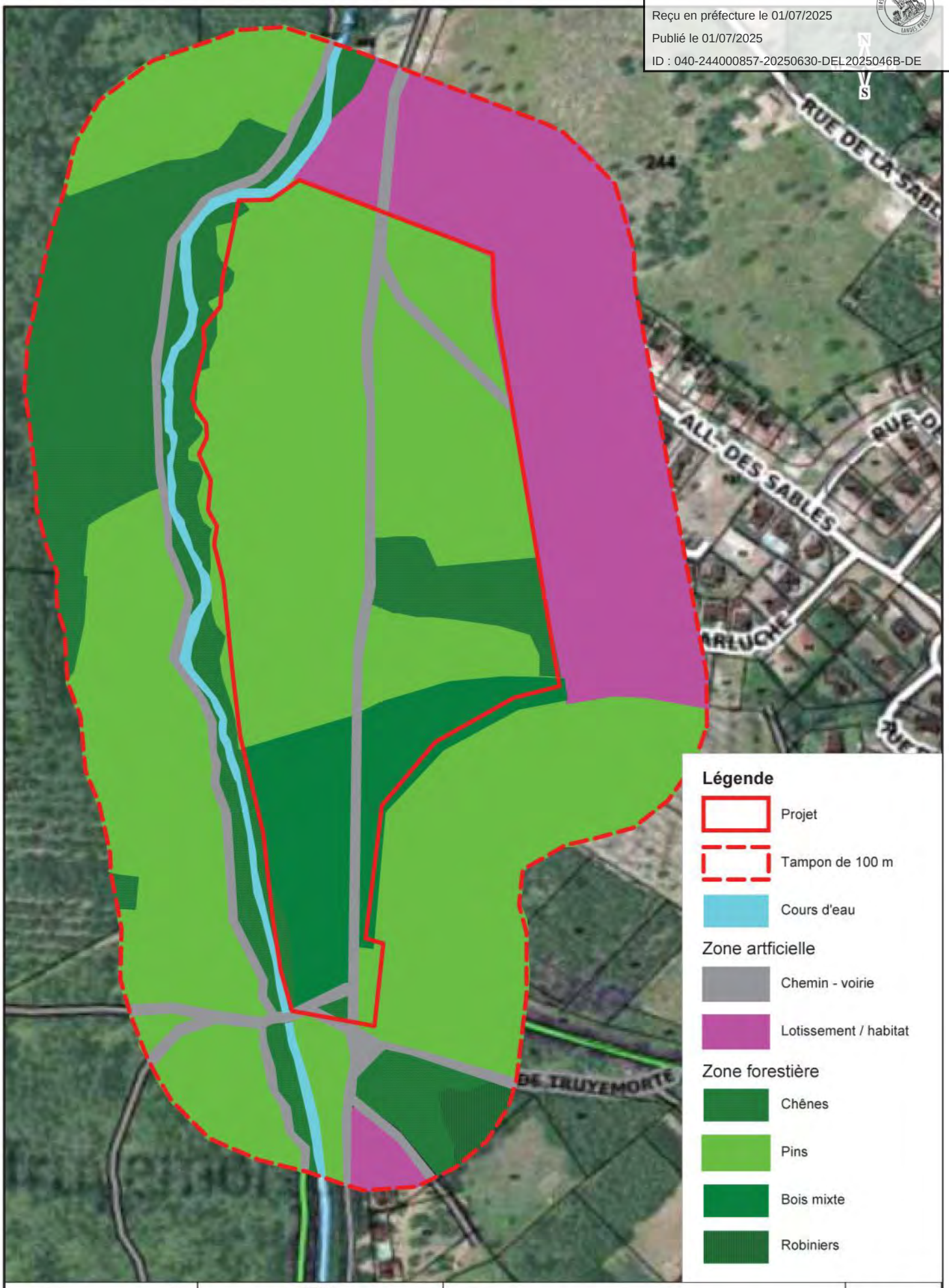
Les premières habitations sont situées à quelques mètres à l'Est et au Nord du projet.

L'ensemble du site est actuellement occupé par une parcelle boisée, recouverte par des pinèdes, de la Chênaie acidiphile et un boisement mixte.

Le projet est actuellement limité :

- Au Nord et à l'Est par des quartiers en construction et d'habitation ;
- Au Sud par une piste cyclable et des boisements de type pinèdes sur lande à Fougères et Chênaie acidiphile ;
- A l'Ouest par le Ruisseau des Vignes et une Dune boisée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

Etude d'impact
LIT ET MIXE

Occupation du sol

6

Ech. : 1 / 3 500

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIII.3 ANALYSE PAYSAGERE

VIII.3.1 Contexte général

Le volet paysager permet une approche sensible et technique du paysage. Cette analyse et ce diagnostic contribue à inscrire le projet au sein de son territoire de façon viable et pérenne, définissant ainsi le socle du futur projet.

On peut différencier, sur le territoire communal de Lit-et-Mixe, 5 entités paysagères :

- Le paysage forestier ;
- La côte sauvage ;
- L'embouchure du Courant de Contis ;
- La plaine du Pigeon ;
- Le marais des vignes.

VIII.3.1.1 PAYSAGE FORESTIER

Deux variantes du paysage forestier se rencontrent à Lit-et-Mixe : l'une à l'Est de la RD 652, l'autre à l'Ouest.

Entre la route des Lacs et la côte, la forêt recouvre les dunes et offre un paysage selon différente perspectives, en fonction du relief (plongée, contre-plongée,...).

À l'Ouest de la route des Lacs, l'habitat traditionnel entouré de clairières agricoles constitue autant de trouées dans la forêt de pins tandis qu'à l'Est, c'est sous le couvert forestier que les campings et les lotissements se sont implantés à partir des années 60.

Ces lieux de forêt aménagée demeurent très ponctuels à l'échelle du paysage communal. La forêt dite « nature » (malgré son origine artificielle) est en effet l'élément le plus marquant de ce territoire.

Enfin, la forêt de protection offre un paysage végétal sculpté par les vents. très original, caractéristique de la côte et qui demeure très intimiste.

VIII.3.1.2 COTE SAUVAGE

A l'Ouest, le paysage forestier est coupé par le cordon dunaire. Celui-ci n'est franchissable qu'au niveau des accès vers la plage du Cap-de-l'Homy, la plage des Allemands et Yons. Au-delà de la dune, le paysage s'ouvre sur l'Océan atlantique.

Le linéaire côtier ne possède aucune trace d'aménagement ce qui lui confère un paysage naturel très fort.

VIII.3.1.3 EMBOUCHURE DU COURANT DE CONTIS

Bien que plus intimiste et offrant des ambiances différentes, l'embouchure du Courant de Contis présente un paysage particulier très intéressant : perspective cadrée du Courant vers l'Océan à l'horizon, variation de la végétation et du relief, mesure du temps à travers le phénomène des marées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIII.3.1.4 PLAINE DU PIGEON

La Plaine du Pigeon s'ouvre au sein de la forêt de Lit-et-Mixe.

Elle est associé à la présence d'un canal, de chevaux et « pottocks » ainsi que d'aménagements à l'initiative des chasseurs (tonnes, plans d'eau).

Bien qu'artificiel, ce site renvoie une image de nature aux touristes qui cherchent des sites à visiter, autres que la plage.

VIII.3.1.5 MARAIS DES VIGNES

Le marais des Vignes est un site menacé par la fermeture du milieu.

Les surfaces aquatiques et les ceintures végétales apportent au paysage de la lumière et des matières qui contrastent avec les forêts. Du fait de leur surface réduite par rapports aux boisements, ces espaces demeurent intimistes et connus seulement des locaux.

VIII.3.2 Structure paysagère et perception visuelle

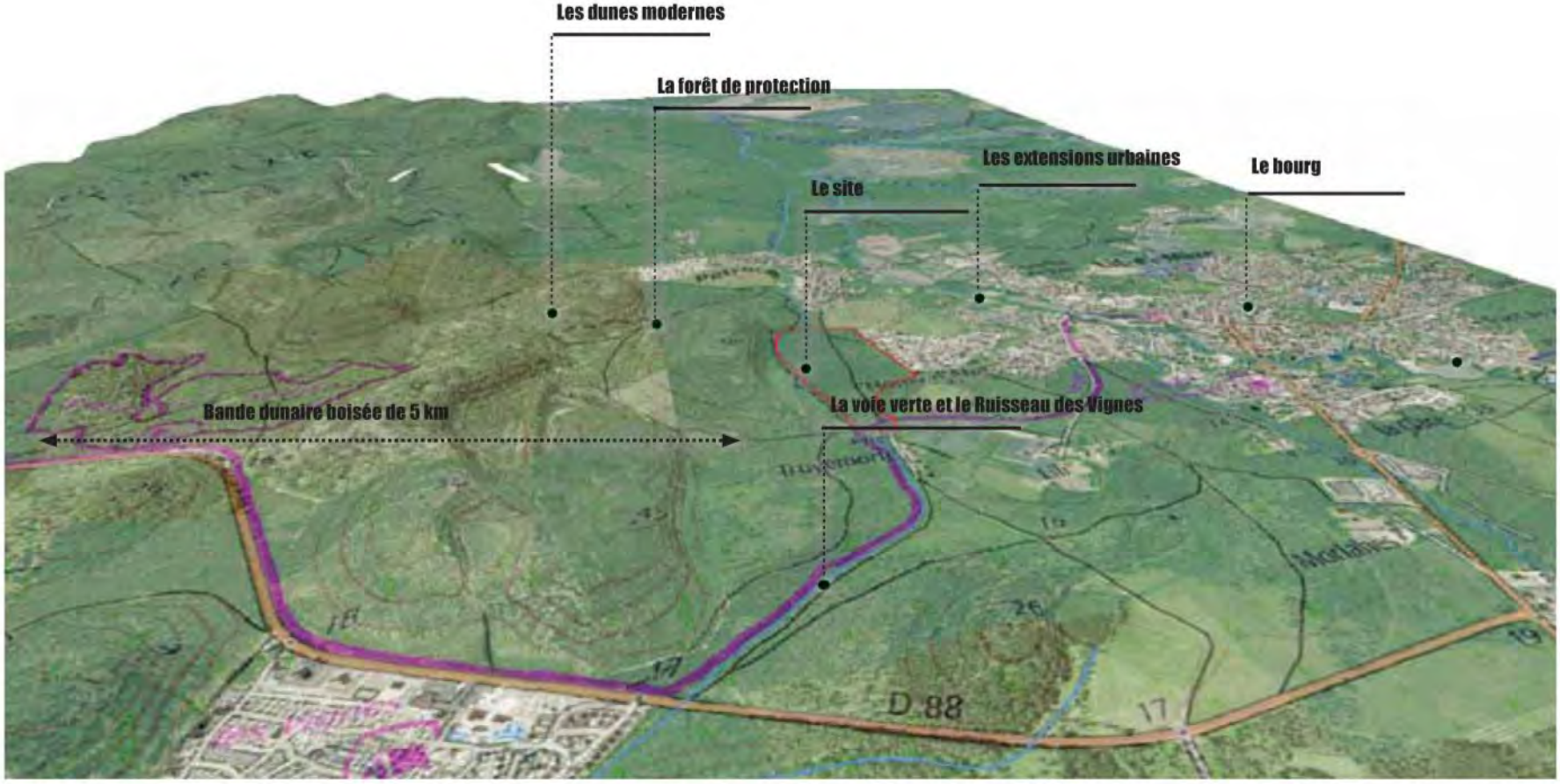
VIII.3.2.1 STRUCTURE PAYSAGERE AUTOUR DU SITE

Le paysage autour du site correspond essentiellement à des boisements (Pinèdes, Chênaie et Boisements mixtes), dont certains sur dunes.

Une étude paysagère a été réalisée par l'Atelier de Paysages. Cette étude est fournie en annexe. Seuls des extraits seront présentés dans le corps de l'étude.

1 - 2 Analyse paysagère à l'échelle macro-géogaphique

Un site à l'interface de la forêt de protection et du bourg, au sein de l'unité paysagère «la forêt du Littoral».
Les caractéristiques de la zone urbanisée de Lit-et-Mixe : présence forte de la végétation (pins, haies) et sol sableux.
Présence de « l'eau cachée » avec le Ruisseau des Vignes dissimulé par la ripisyle et les boisements.
La dune boisée domine l'arrière-plan et l'ambiance paysagère.



Source : géoportail + Atelier de Paysages



La voie verte et le Ruisseau des Vignes : Le ruisseau est caché par la forêt et se découvre par surprise. La ripisylve créé une diversité paysagère et une ambiance rafraîchissante. Le ruisseau longe la voie verte au Sud du site.



Les dunes modernes et la forêt de protection : front visuel. Relief apportant une diversité paysagère et rappelant la proximité du littoral. Point bas à 12 m et point haut à 38 m à proximité du site. Ambiance agréable, harmonieuse. Boisements qui contribuent à adoucir le relief. Impression d'immensité boisée.



Les extensions urbaines: Zones bâties agréables, où la végétation est assez présente, sous forme de boisements de faible hauteur, de haies. Motifs paysagers parfois liées à l'architecture des stations balnéaires (colombages), et ou liés au Pays de Born (briquettes). Végétation du littoral atlantique. Forêt omniprésente en arrière plan.



Le bourg: il crée un événement dans la forêt. Il reste imprégné du paysage forestier, parfois présent en arrière plan. Des alignements remarquables (platanes), des plantations de pins parasols, des parcs plantés marquent l'identité du bourg.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIII.3.2.2 PERCEPTION VISUELLE

Des points de vus sur le projet se situent au Sud depuis le Chemin de Truyemorte, ainsi qu'au Nord et à l'Est depuis les lotissements déjà existant.

L'ambiance paysagère au niveau du site est marquée par de la pinède, et des boisements mixtes de feuillus et de résineux.

La présence de boisement autour du projet limite les perceptions.

Une ceinture boisée sera conservé tout autour du projet de façon à limiter la perception visuelle.

Ainsi, la conservation d'un linéaire boisée autour du site limitera les perceptions sur le projet.

VIII.3.3 Reportage photographique

Les photographies ont toutes été réalisées entre Avril et Juillet 2021.



Figure 27 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers le Sud (projet)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 28 : Prise de vue 2, depuis l'Est du projet dans le projet vers le Sud (projet)



Figure 29 : Prise de vue 3, depuis le Sud du projet vers l'Ouest et le Ruisseau des vignes (hors projet)



Figure 30 : Prise de vue 4, depuis l'Ouest du projet vers le Sud (Ruisseau des vignes, hors projet)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

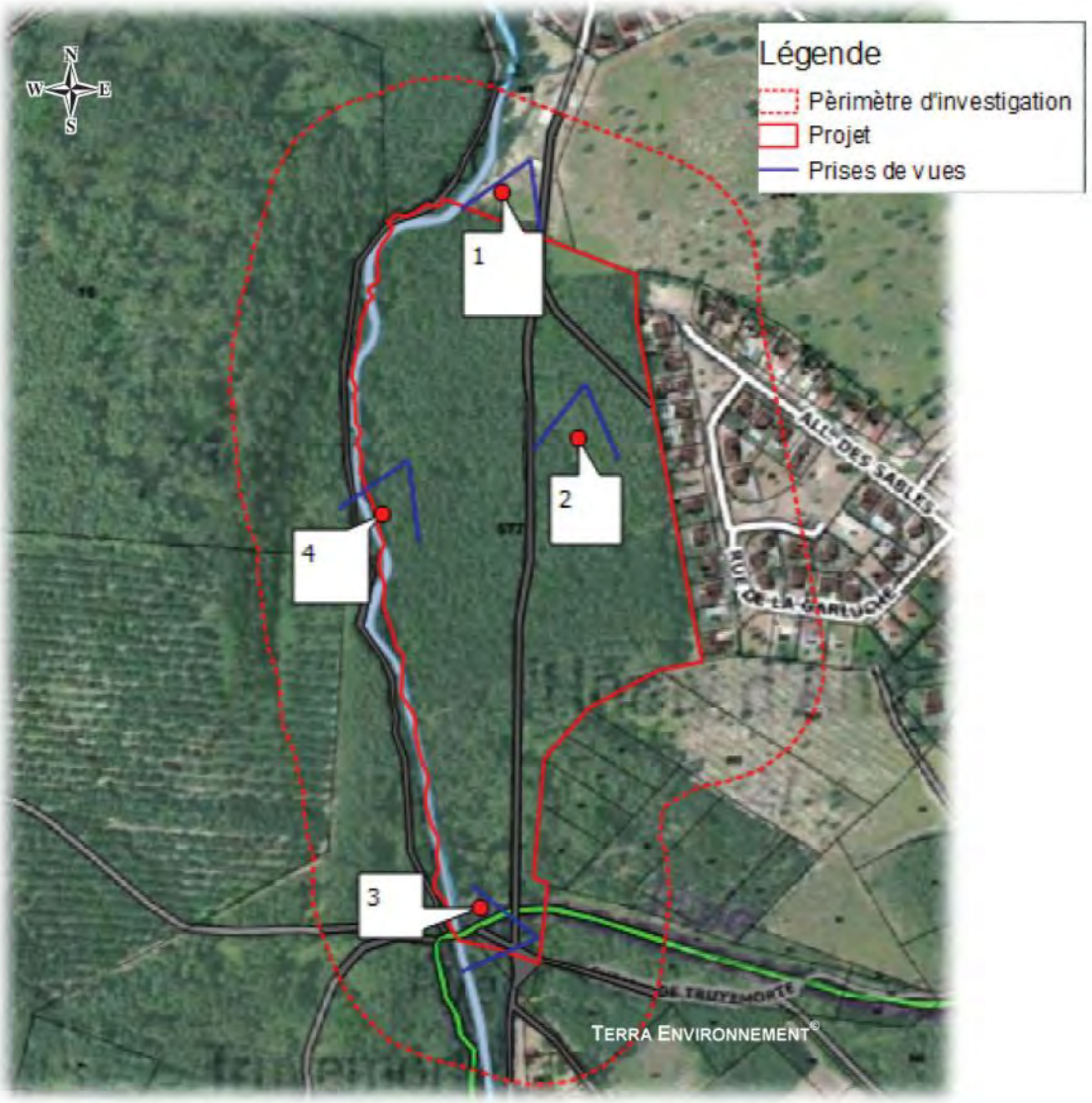


Figure 31 : Localisation des prises de vues

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX. MILIEUX NATURELS ET PATRIMOINE CULTUREL

- *Sources : - DREAL Nouvelle-Aquitaine*
  - Investigations de terrains : Terra-Environnement
  - LPO Aquitaine
- *Planches : 8 - Patrimoine naturel et culturel*
  9 - Habitats

IX.1 PATRIMOINE NATUREL

IX.1.1 Zonage d'inventaire

IX.1.1.1 ZNIEFF

Selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la commune de LIT-ET-MIXE est concernée par 1 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2.

➢ **ZNIEFF 1**

D'après la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'INPN, une ZNIEFF de type 1 se trouve sur la commune : « *La plaine de Pigeon et le marais du Mahourat* », n°720000950

Les données qui suivent proviennent du document de synthèse de cette ZNIEFF édité pour la dernière fois le 06/07/2018, diffusé pour la dernière fois par l'INPN le 19/04/2016 et rédigé par le GEREA.

Cette ZNIEFF occupe une surface de 160 ha et est incluse dans la ZNIEFF de type II 720001981 « *Étang de Léon et Courant d'Huchet* » avec laquelle elle possède des liaisons écologiques.

Cette zone présente un intérêt, car le lit mineur est en connexion avec l'océan permettant l'accueil de poissons migrateurs dans le Courant d'Huchet, son lit majeur, sa ripisylve et ses zones marécageuses accueillent des espèces menacées telles que le Vison d'Europe et où se développent des plantes rares telle que l'Hibiscus des marais. Le secteur dunaire est très diversifié, il accueille de nombreuses plantes rares et de nombreux insectes en liens avec la diversité des habitats dunaires. L'avifaune est peu décrite sur cette zone.

Cette ZNIEFF se trouve à environ 1,3 km au Nord-est, vers l'aval hydraulique du projet.

➢ **ZNIEFF 2**

D'après la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'INPN, deux ZNIEFFs de type 2 se trouvent sur la commune de LIT-ET-MIXE :

- **« *L'Ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis* », n°720001980**

Cette ZNIEFF 2 englobe 3 ZNIEFF I. Elle s'étend sur une surface de 1 820 ha et est en liaison écologique avec 4 autres ZNIEFFs. Les critères d'intérêt de la zone sont patrimoniaux et liés aux critères Écologique, Faunistique, Ptéridophytique, Phanérogamique, entomologique, liés au peuplement piscicole, au peuplement en Reptiles, Avifaunistique, Mammalogique et Floristique.

Cette ZNIEFF 2 a des fonctions d'autoépuration des eaux, d'habitats pour les populations animales ou végétales, de régulation hydraulique, d'expansion naturelle des crues, de ralentissement du ruissellement, de soutien naturel d'étiage, de corridor écologique, de zone de passages, de zone d'échanges, d'étapes migratoires, de zone de stationnement (dortoirs), de zone particulière d'alimentation et enfin de zone particulière liée à la reproduction des espèces. Ce site a aussi une fonction liée à la notion de paysage. Cette ZNIEFF de type 2 est délimitée en fonction de la répartition des espèces, de la répartition et

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

de l'agencement des habitats, du fonctionnement et des relations entre les écosystèmes et du degré d'artificialisation du milieu ou des pressions d'usages (agricoles, loisirs..).

Elle concerne l'Étang de Léon qui est alimenté principalement par le ruisseau de Binaou et le ruisseau de la Palue prenant leurs sources dans la haute lande et se jetant dans l'océan Atlantique via le Courant d'Huchet. C'est un système hydraulique vaste et complexe traversant des milieux variés, de la pinède prolifique au cordon dunaire, se composant donc d'une multitude d'habitats, de la tourbière active aux dunes grise et lettes en passant par des cladiaies, des milieux aquatique oligotrophes et eutrophes, de landes humides, de roselières, de boisements humides...

Cette diversité d'habitats entraîne la présence d'une faune et d'une flore variées et riches. L'étang est des milieux annexes sont un site majeur pour la reproduction et l'hivernage de nombreux oiseaux ainsi qu'une halte migratoire d'importance car situé sur un des principaux axes migratoire de France.

Dans les années 2000, cette ZNIEFF accueillait la principale population de Vison d'Europe de France. Toutefois, depuis 2005, aucun individu n'a plus était capturé témoignant d'une régression de la population.

D'un point de vue floristique, différentes espèces rares semblent avoir disparues, parfois du fait des activités humaines ou du fait des évolutions naturelles comme l'eutrophisation progressive des milieux aquatiques.

Cette zone est fragilisé et vulnérable du fait de la forte fréquentation humaine et des activités touristiques sur l'étang et le Courant d'Huchet ainsi que les activités économiques telle que la sylviculture qui entraîne la destruction de zones humides et tourbeuses.

Cette ZNIEFF de type 2 se situe à 440 m à l'Est du projet.

- **« *Dune littorales du Banc de Pineau à l'Adour* », n°720002372**

Le système plage / cordon dunaire / arrière-dune / dune boisée de l'Aquitaine constitue un ensemble écodynamique semi-naturel remarquable de la façade Atlantique.

Du Sud du bassin d'Arcachon (Gironde) à l'Adour (Landes), le cordon dunaire présente une grande diversité de faciès morphodynamique et de cortèges végétaux. Les différents milieux qui composent ce complexe dunaire sont très interdépendants les uns des autres. Plusieurs associations végétales se succèdent et constituent de nombreux habitats prioritaires pour leur conservation et de nombreuses phytocénoses endémiques ou rares de la façade atlantique.

La flore y est très spécialisée, très diversifiée et riche en endémique (stations à *Alyssum loiseleurii, Hieracium eriophorum*) et souvent rares (stations remarquable à *Pancratium maritimum* et à *Euphorbia peplis*).

Le secteur de Saint-Girons à Ondres est le tronçon le plus riche en endémique du littoral d'Aquitaine, tandis que les dunes de Tarnos et Ondres présentent de nombreuses stations d'espèces rares ou en danger de disparition de la façade atlantique.

Pour la faune, il s'agit de milieux pouvant offrir des biotopes particuliers et originaux. Pour exemple, le Lézard ocellé trouve ici des conditions favorables en limite de son aire de répartition. L'entomofaune présente de nombreuses espèces caractéristiques des habitats dunaires avec des influences méditerranéennes et ibériques. L'ONF, depuis de nombreuses années, s'est orientée vers une gestion extensive et patrimoniale du cordon dunaire (gestion douce et génie écologique, protection de stations botaniques rares ou protégées) et de l'arrière dune boisée avec entre autres la conservation d'une part, importante de feuillus (diversification des essences) dans la pinède et la conservation des arbres âgés ou morts.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Il subsiste néanmoins des problèmes importants qui menacent certains secteurs de dune : aménagement et urbanisation, fréquentation touristique non contrôlée, pénétration de véhicules tout terrain, nettoyage drastique des plages. Des compléments pourraient être envisagés au niveau du terrain militaire de Lous-Lamanch sur la commune de La Teste-de-Buch.

En raison de l'absence d'exploitation forestière forte et de plantation de Pin maritime en bordure de la dune littoral, cette zone présente des potentialités écologiques importantes.

Cette ZNIEFF de type 2 se trouve à environ 5 km à l'Ouest du projet.

IX.1.1.2 ZICO

Selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ni la commune de LIT-ET-MIXE et ni aucune commune limitrophe n'est concernée par une ZICO.

IX.1.1.3 ZONAGE REGLEMENTAIRE

- **Réserve et Parc**

Selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ni la commune de LIT-ET-MIXE et ni les communes limitrophes ne sont concernés par une réserve nationale ou régionale ni par un Parc national ou régional.

- **Natura 2000**

Selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la commune de LIT-ET-MIXE est concernée par 2 sites Natura 2000 au titre de la directive habitat.

D'après la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'INPN, il n'y a pas de site Natura 2000 au titre de la directive oiseau (79/409/CEE) référencé sur le territoire de la commune de Lit-et-Mixe.

- ***Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-M*ixe, n° FR7200715**

Remarque : Les données qui suivent sont une synthèse des enjeux de ce site, extrait du FSD. Pour plus de détail, se reporter à l'annexe 3 qui reprend les données du DOCOB de ce site Natura 2000.

Ce site Natura 2000 est situé en limite Ouest du projet. Il concerne également le ruisseau des vignes.

Le site NATURA 2000 Zones humides et ancien étang de Lit-et-Mixe se situe dans le département des Landes, il s'étend entre Onesse-et-Laharie à l'Est et Lit-et-Mixe à l'Ouest.

Sa superficie est de 2396 ha.

Le périmètre du site englobe les cours d'eau du bassin versant du courant de Contis (le toponyme de courant est localement employé pour désigner les cours d'eau qui se jettent à l'océan) d'où sa forme « digitée ».

Il s'élargit en arrière du cordon dunaire pour encadrer la dépression marécageuse de l'ancien étang. En tête de bassin, l'altitude atteint 78m, jusqu'au niveau de la mer à son embouchure.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les Habitats présents dans le site NATURA 2000 sont présentés dans le tableau ci-dessous (les habitats prioritaires sont en gras).

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Superficie (Ha)	Conservation
2110	Dunes mobile embryonnaires	0,09	2,05	C
2190	Dépressions humides intradunaires	0,23	5,29	C
2270	Dunes avec forêt à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster*	0,07	1,51	C
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)	0,14	3,05	C
3130	Eaux stagnantes,oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	0,14	3, 19	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara sp.*	0,01	0,15	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*hydrocharition*	0	0,1	C
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,01	0,16	C
3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et *callitricho-Batrachion*	1,65	37,25	B
3270	Rivière avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*	0,01	0,13	C
4020	Landes humides atlantique à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	1,21	27,27	B
4030	Lande sèche européenne	0,35	7,88	C
6230	Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,47	10,62	B
6410	Prairie à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caerulae*)	2,25	50,69	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à Alpin	0,56	12,6	C
91^{E}0	**Forêt alluviales à Alnus glutinosa et *Fraxinus excelsior* (*Alno padion, Alnion incanae, Salicion albae*)**	**7,61**	**171,58**	**B**
9190	Vieilles chênaie acidophiles des plaines sabloneuses à *Quercus robur*	0,08	1,87	C
92^{D}0	Galerie et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-tamaricetea et Securinegion tinctoriae*)	0,01	0,26	C
9230	Chênaies galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*	10,06	227,06	B

Tableau 16 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

Seul l'habitat d'intérêt communautaire 4030 Lande sèche Européenne est présent dans le périmètre d'inventaire. Il constitue le sous-bois de plusieurs pinèdes situées hors projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La faune présente dans le site NATURA 2000 et visé à l'annexe II de la directive habitat est présentée dans le tableau ci-après.

Type	Code	Nom latin	Nom français	Conservation
Mammifère	1355	*Lutra lutra*	Loutre d'Europe	Moyenne
	1356	*Musteola lutreola*	Vison d'Europe	/
Insectes	1044	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de mercure	Moyenne
	1041	*Oxygastra curtisii*	Cordulie à corps fin	Moyenne
	1065	*Euphydryas aurinia*	Damier de la sucsise	Moyenne
	1071	*Coenonympha oedippus*	Fadet des laîches	Bonne
Reptile	1220	*Emys orbicularis*	Cistude d'Europe	Bonne
Poissons	1095	*Petromyzon marinus*	Lamproie marine	Moyenne
	1096	*Lampetra planeri*	Lamproie de planer	Bonne
Plante	1831	*Luronium natans*	Le fluteau nageant	Moyenne

Tableau 17 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000

Deux arbres portant des traces d'attaques par des insectes xylophages dans leurs parties épigées ont été contactés (trous obliques sur le tronc et sur des branches).

En raison de l'absence de sciure observée, il n'est pas possible d'affirmer ou d'infirmer que ces arbres soient actuellement occupés par une population de Grand-Capricorne.

Ces arbres sont situés à l'Ouest du Ruisseau de Vignes, hors emprise du projet.

L'Engoulevent d'Europe a été contacté à l'Ouest du projet, hors emprise, au niveau d'une Chênaie sur dune enclavée dans des pinèdes cultivées. Au sein de ces pinèdes, des trouées sont présentes offrant des zones favorables à sa reproduction.

Ce site Natura 2000 se trouve en limite Ouest du projet au niveau du Ruisseau des vignes.

La présence d'une piste cyclable au Sud du projet, ainsi que d'un quartier à l'Est et d'un quartier en construction au Nord rend la présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe très faible dans ce secteur.

La présence du ruisseau des Vignes est favorable aux odonates mais pas à l'Agrion de Mercure qui recherche des eaux plus lentiques.

Aucune Cistude d'Europe n'a été observée, ceci probablement en raison du fait que le cours d'eau soit très ombragés et donc défavorable à l'établissement de place de chauffe.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOVI
LIT-ET-MIXE

- ***Dunes modernes du littoral landais de Mimizan plage à Vieux-Boucau* : FR7200711**

Le Document d'objectifs (DOCOB) concerne deux entités distinctes, situées sur deux communes différentes, mais appartenant à un même propriétaire : l'État.

Il s'agit par conséquent de propriétés domaniales, implantées sur la façade littorale atlantique, et comprenant tout à la fois une partie à proprement parler littorale (la plage, la dune et l'arrière dune), et une partie entièrement boisée en Pins maritimes.

Sur le site de Mimizan se trouve une importante zone humide comprenant des eaux libres, liées à une ancienne divagation du courant de Mimizan.

On retrouve un contexte à peu près semblable à LIT ET MIXE, mais avec beaucoup moins de surfaces concernées par les zones humides, et pas d'eaux libres.

Les Habitats présents dans le site NATURA 2000 FR7200711 sont présentés dans le tableau ci-dessous (les habitats prioritaires sont en gras).

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Superficie (Ha)	Conservation
2110	Dunes mobiles embryonnaires	12	71,16	B
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)	30	177,9	A
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2	11,86	B
2170	Dunes à *Salix repens spp. argentea (Salicion arenariae)*	1	5,93	B
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	20	118,6	B
2190	Dépressions humides intradunaires	5	29,65	B
2270	**Dunes avec forêt à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster***	**20**	**118,6**	**C**
4030	Lande sèches européennes	10	59,3	B

Conservation : A=Excellente ; B= Bonne ; C= Moyenne/Réduite

Tableau 18 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

L'habitat 2180 est présent dans le périmètre d'investigation, hors emprise du projet, à l'ouest. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire.

La faune présente dans le site NATURA 2000 FR7200711 et visée à l'annexe II de la directive habitat est présentée dans le tableau ci-après.

Type	Code	Nom latin	Nom français	Conservation
Mammifère	1355	*Lutra lutra*	Loutre d'Europe	Bonne
	1356	*Musteola lutreola*	Vison d'Europe	Bonne
Reptile	1220	*Emys orbicularis*	Cistude d'Europe	Bonne

Tableau 19 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000

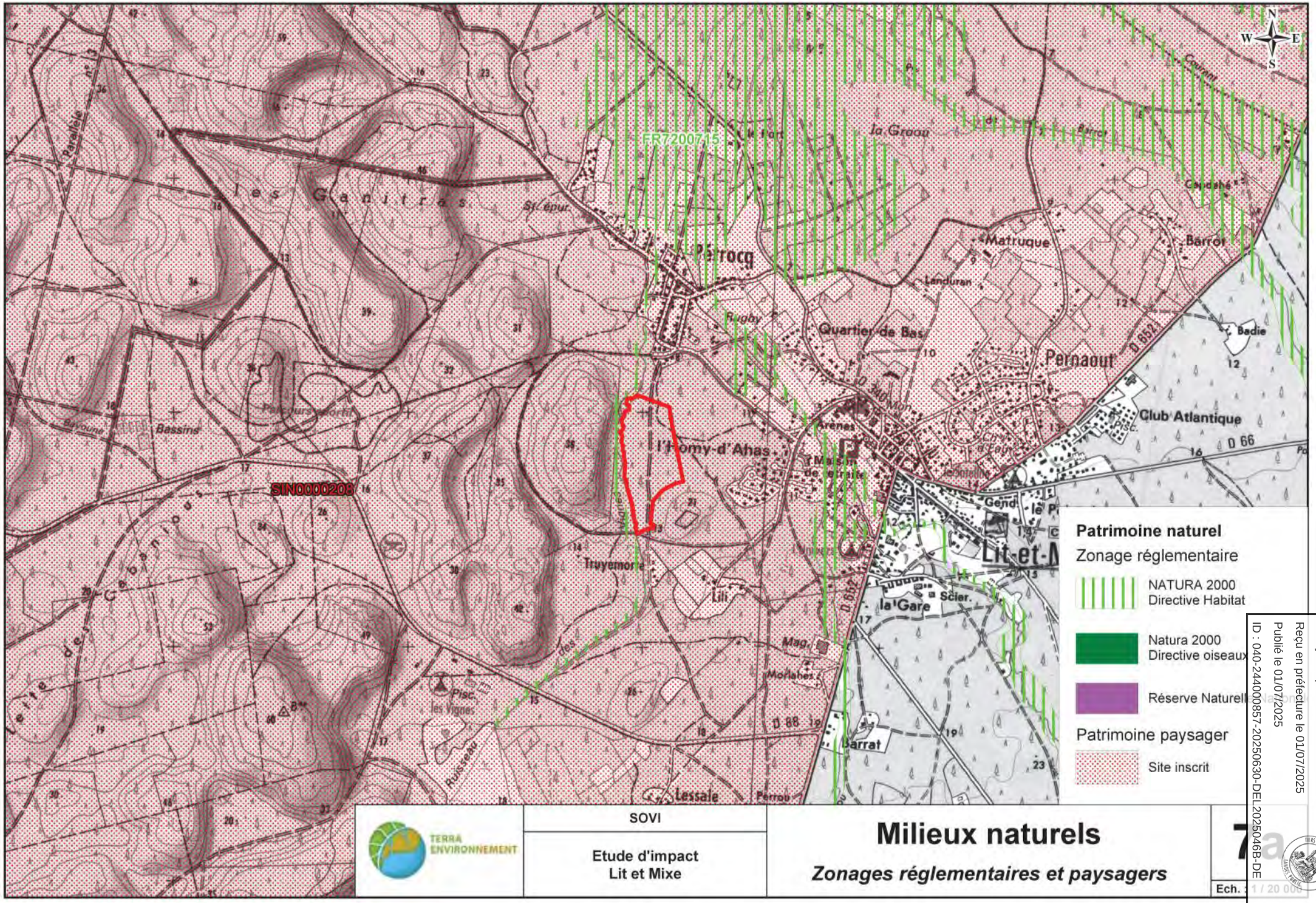
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La présence d'une piste cyclable au Sud du projet, ainsi que d'un quartier à l'Est et d'un quartier en construction au Nord rend la présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe très faible dans ce secteur.

La présence du ruisseau des Vignes est favorable aux odonates mais pas à l'Agrion de Mercure qui recherche des eaux plus lentiques.

Aucune Cistude d'Europe n'a été observée, ceci probablement en raison du fait que le cours d'eau soit très ombragés et donc défavorable à l'établissement de place de chauffe.

Ce site Natura 2000 se trouve à environ 5 km à l'Ouest du projet.



SOVI

Etude d'impact
Lit et Mixe

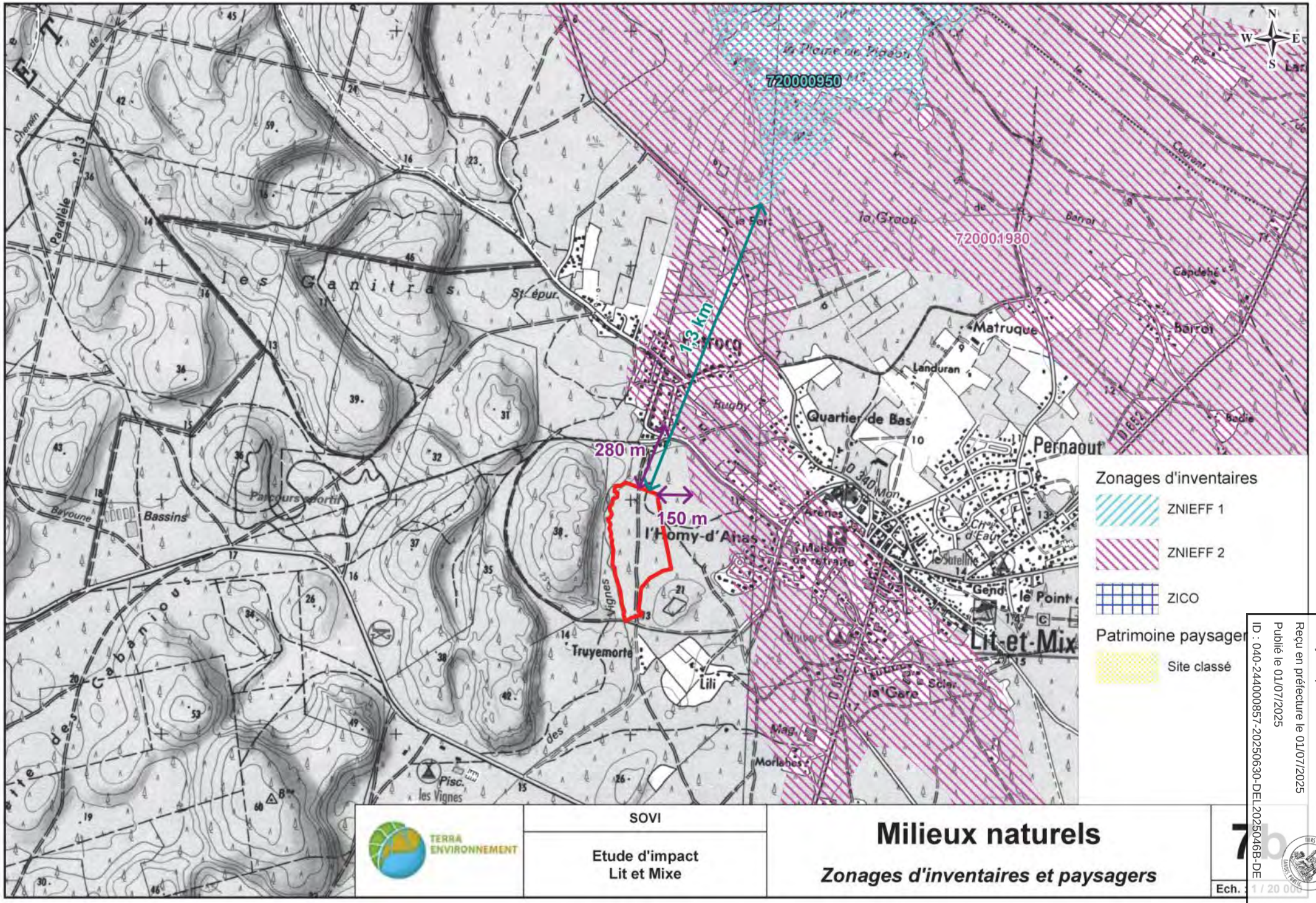
Milieux naturels

Zonages réglementaires et paysagers

7a

Ech. : 1 / 20 000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

Etude d'impact
Lit et Mixe

Milieux naturels

Zonages d'inventaires et paysagers

7b

Ech. : 1 / 20 000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.2 VEGETATION ET SENSIBILITE ECOLOGIQUE

Le site du projet est concerné par de la plantation de Pins maritimes d'environ 25-30 ans colonisée par une lande à Fougère entretenue, ainsi que par des boisements dominés par le Chêne pédonculé dans le secteur Est.

Au sein des plantations de Pins maritimes, de jeunes Chênes pédonculés et lièges sont présents en sous-bois.

La partie Sud accueille un boisement plus mélangé avec moins de Pins maritimes et des Chênes pédonculés principalement.

Dans la partie Sud se trouve une piste cyclable avec une zone accueillant des tables de Pique-nique.

La limite Ouest est caractérisée par un boisement de type Chênaie acidiphile linéaire qui se développe le long du cours d'eau Ruisseau des vignes. Au plus près du cours d'eau quelques Aulnes glutineux et Saules cendrés se rencontrent mais restent assez peu représentés. De l'Osmonde royale et des Carex sont aussi présents.

Dans la partie Nord de ce milieu, le plus ouvert en raison de la présence d'un lotissement en construction, de la Lysimaque vulgaire et de la Salicaire commune sont présentes.

Au niveau du boisement dominé par les Chênes pédonculés, des zones de dépôts de déchets verts sont présentes. Dans ces secteurs, des espèces invasives telles que le Crocosmia se développent. Des arbres, de type Tilleul et Marronnier, s'y rencontrent.

La strate basse de l'ensemble des boisements, hors lande à Fougères, accueille de l'Ajonc d'Europe, de la Bruyère cendrée et de la Callune se rapproche de l'habitat d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne**. Dans les secteurs les plus ouverts, il se rencontre de l'Hélianthème taché caractérisant des conditions plutôt sèches.

Un boisement de feuillus dominés par le Chêne avec quelques Pins maritimes est présent à l'Ouest du cours d'eau sur une dune.

Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire codé **2180 Dune boisée de l'Atlantique**.

Au sein de ce milieu des arbres portant des traces d'attaques du grand Capricorne sont présents.

Au niveau d'un alignement dominé par les chênes dans le secteur Ouest de l'Engoulevent d'Europe a été contacté.

Le projet est limité :

- Au Nord et à l'Est, par des quartiers d'habitations ;
- Au Sud, par la piste cyclable et des boisements de type Pinède sur lande à Fougère et Chênaie acidiphile ;
- A l'Ouest par le Ruisseau des vignes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Lors des investigations de terrain, 11 habitats différents ont été recensés sur le site du projet :

Habitats anthropiques

1. 86.2 Quartiers d'habitations

Habitats Naturel et semi-naturel

2. 42.813 Pinède de 25-30 ans x 31.86 Lande à Fougères
3. 42.813 Pinède de 25-30 ans x 31.23 Lande à Erica et Ulex (4030)
4. 42.813 Pinède de 15-20 ans x 31.23 Lande à Erica et Ulex (4030)
5. 42.813 Pinède < à 10 ans entretenue
6. 42.813 Pinède de 10-15 ans x 31.85 Lande à Ajoncs
7. 43.5 Boisement mixte Chênes / Pins maritimes
8. 41.5 Chênaie acidiphile x 87.2 Zone rudérale
9. 16.29 Dune boisée x 41.5 Chênaie acidiphile (2180)
10. 83.324 Boisement spontané de Robiniers
11. Coupe rase

Les équivalences entre habitats sont indiquées dans le tableau suivant.

Les habitats anthropiques ne sont pas décrits et les pinèdes de différentes classe d'âges seront décrite ensembles ainsi que les chênaies acidiphiles. De ce fait seulement 6 milieux seront décris dans la suite du document.

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Zone humide	Impacté par le projet	Enjeux
1		42.813 (25-30 ans) x 31.86	/	Pinède (25-30ans) x Lande à Fougères	N	O en partie	Modéré à fort
		42.813 x 31.23	**/ x 4030**	Pinède (25-30 ans) x Lande à Erica et Ulex sans entretien	N	N	Modéré
		42.813 (15-20 ans) x 31.23	**/ x 4030**	Pinède (10-15 ans) x Lande à Erica et Ulex	N	N	Modéré
		42.813 < à 10 ans	/	Pinède < à 10 ans	N	N	Modéré
		42.813 (10-15 ans) x 31.85	**/ x /**	Pinède 10-15 ans x Lande à Ajoncs	N	N	Modéré
2		41.5	/	Chênaie acidiphile	N	O en partie	Modéré à Fort
		41.5 x 87.2	/	Chênaie acidiphile entretenue x zone rudérale	N	N	Modéré
3		16.29 x 41.5	**2180 x /**	Dune boisée x Chênaie acidiphile	N	N	Fort
4		83.324	/	Boisement spontané de Robinier	N	N	Faible à modéré

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

5		43.5	/	Boisement mixte Chêne pédonculé et pin maritime	N	O	Fort
6		31.86	/	Lande à Fougères	N	N	Faible

En gras : Habitats d'intérêts communautaires

Tableau 20 : Correspondance planche 9 – Symbole - codes habitats - désignations

Les landes de sous bois correspondant à l'habitat **31.23 Lande à *Erica* et *Ulex*** possèdent une équivalence avec les habitats Européens d'après le manuel d'interprétation des Habitats Européen EUR28. Il s'agit de l'habitat d'intérêt communautaire non prioritaire **4030 Lande sèche européennes.**

L'habitat **16.29 Dune boisée** correspond à l'habitat d'intérêt communautaire non prioritaire **2180 Dune boisée des régions atlantiques, continentale et boréales**

Aucune zone humide n'a été identifiée au droit du projet.

IX.2.1 Milieu 1 : Les Pinèdes x Lande à Fougère x Lande à *Erica* et *Ulex*

Il s'agit de l'ensemble des pinèdes rencontrées dans le projet et dans le périmètre d'investigation.

Ces boisement sont de différentes classes d'âges et subissent des entretiens plus ou moins récents.

Les classes d'âges varient de boisements âgés d'environ 25-30 ans, à des boisements inférieurs à 10ans.

Les sous-bois sont variables mais témoignent dans tous les cas de conditions mésophiles à sèches avec des landes à Fougères, des landes de type Erica et Ulex où des landes monospécifiques denses à Ajoncs d'Europe.

Les Pinèdes les plus âgés ainsi que celles se développant à l'Ouest du projet accueillent beaucoup de jeunes Chênes pédonculés et, dans une moindre mesure, du Chêne liège.

La partie Sud des Pinèdes du projet est clairsemée avec un sous-bois clair.

Ce secteur est favorable à l'établissement de l'Engoulevent d'Europe, bien qu'il n'y ait pas eu de contact de l'espèce dans ce secteur sur les 2 années d'inventaires.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE







Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 32 : Milieu 1 : Les différente Pinèdes présentent dans le secteur d'étude

Ce milieu correspond aux habitats Corine Biotope **42.813 x 31.86 x 31.23 x 31.85**. Seul l'habitat **31.23 Lande à *Erica* et *Ulex*** possède une d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28). Il s'agit de l'habitat **4030 Lande sèche européenne** qui est un habitat d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ces milieux.

Au sein de la pinède d'environ 10-15 ans qui se développe sur une lande à *Erica* et *Uex* à l'Ouest du projet, hors emprise, de **l'Engoulevent d'Europe** a été contacté. Cette espèce est protégée au titre de l'annexe I de la directive oiseau (79/409/CEE), de l'annexe II de la convention de Berne et de l'article 3 de la protection nationale.

L'enjeu écologique associé à l'ensemble des pinèdes est modéré mais fort pour la partie Sud de ce milieu.

IX.2.2 Milieu 2 : Les Chênaies acidiphiles

Il s'agit de boisements dominés par les Chênes pédonculés.

Ces boisements sont aux nombres de 2. L'un dans le périmètre du projet et l'autre en limite Nord, hors emprise du projet.

Au sein du milieu présent dans l'emprise du projet, la densité de tige est importante, les arbres sont pour la plupart relativement jeunes. Des zones de dépôt de déchets verts sont présentes, entrainant la présence d'espèce à fort pouvoir colonisateur telles que le Crocosmia. Du tilleul est aussi présent au niveau des zones de dépôts.

Un boisement rivulaire de ce type est présent en limite Ouest du projet, le long du ruisseau des vignes, au sein de ce secteur, plusieurs gros Chênes remarquables sont présents.

Au niveau du boisement qui se développe au Nord du projet, hors emprise, les Chênes sont bien plus âgés, et la densité de tige est beaucoup plus faible. Ceci s'explique par la présence du lotissement à l'Est de ce milieu. Le sous-bois est très entretenu et se rapproche d'une zone rudérale.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE







Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 33 : Milieu 2 : Les chênaies acidiphile
1 : dans la partie Ouest du projet, 2 : zone de dépôt de déchets verts à l'intérieur, 3 : Chênaie entretenue (zone rudérale) et 4 : Chênaie le long du Cours d'eau, en limite Ouest du projet

Ce milieu correspond aux habitats **41.5 Chênaie acidiphile x 87.2 Zone rudérale**. Ces habitats n'ont pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

1 espèce de faune patrimoniale a été contactée dans ce milieu. Il s'agit du **Grand capricorne**, dont des arbres porte les traces d'attaques.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré à fort. L'enjeu fort et pour la conservation du Grand-Capricorne, au travers de la préservation des Chênes en bordure du cours d'eau et l'enjeu modéré et pour le reste des Chênaies acidiphiles.

IX.2.3 Milieu 3 : Dune boisée par une Chênaie acidiphile

Il s'agit d'un boisement qui se développe à l'Ouest du Ruisseau des Vignes, hors emprise du projet. Ce boisement est composé majoritairement de feuillus de type Chênes pédonculés. Il accueille également quelques Pins maritimes.

Les Chênes sont de vieux arbres sont certains portent des traces d'attaques du Grand-Capricorne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 34 : Milieu 3 : Dune boisée en haut et exemple de Chêne remarquable

Ce milieu correspond aux habitats **16.29 Dune boisée x 41.5 Chênaie acidiphile**. L'habitat **16.29 Dune boisée** a une équivalence avec les habitats européens d'après le manuel d'interprétation EUR 28. Il s'agit de l'habitat d'intérêt communautaire **2180 Dune boisée des régions atlantiques, continentale et boréales**.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Des traces de **Grand-Capricorne** ont été observées sur certain vieux Chênes présents dans ce milieu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

L'enjeu écologique associé est fort car c'est un milieu qui peut être utilisé par l'Engoulevent d'Europe dont un individu a été observé au Sud de ce milieu et des arbres portent des traces d'attaque du grand capricorne.

IX.2.4 Milieu 4 : Boisement spontané de Robinier

Il s'agit d'un petit boisement qui se développe au Sud-ouest du projet, hors emprise.

Ce boisement et constitué de Robinier qui est un espèce exotique envahissante.

Une strate dense de Ronce est présente dans ce milieu.



Figure 35 : Boisement spontané de Robiniers

Ce milieu ne possède pas d'équivalence avec les habitats Corine Biotope. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible à modéré. En effet ce boisement est constitué par une espèce exotique envahissante. Toutefois, c'est aussi un lieu de vie du Troglodyte mignon.

IX.2.5 Milieu 5 : Boisement mixte Chênes - Pins maritimes

Il s'agit d'un petit secteur qui se développe dans la partie Sud du projet, au sein de la Pinède clairsemée ainsi qu'au nord de la piste cyclable.

Ce milieu se caractérise par un fort taux de mélange de Pins maritimes et de Chênes pédonculés.

Le sous-bois est composé des mêmes essences que dans l'ensemble du site à savoir Fougère aigle, Ajoncs d'Europe, Callune, Bruyère cendrée notamment.

Au niveau de la zone de pique nique, le sous-bois est entretenu par tonte.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 36 : Boisement mixte Chênes-Pins

Ce milieu correspond aux habitats **43.5 Boisement mixte Chêne – Pins maritimes**. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré à fort. En effet, ce milieu peut correspondre à l'habitat de l'Engoulevent d'Europe, bien qu'aucun contact n'ait pu avoir lieu pour cette espèce dans ce secteur.

IX.2.6 MILIEU 6 : LANDE A FOUGERES

Il s'agit de trois secteurs, l'un au Nord dans le projet et les deux autres au Sud-est du projet, hors emprise, le long de la piste cyclable.

Ces milieux se caractérisent par la dominance d'une strate herbacée, elle-même dominée par la Fougère aigle. De l'ajonc d'Europe est également présent. Quelques pins maritimes et quelques chênes pédonculés se rencontrent dans ce milieu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 37 : Milieu 6 : Lande à Fougères

Ce milieu correspond à l'habitat **31.86 Lande à fougères**. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible. En effet, il s'agit d'un milieu dominé par la Fougère aigle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.2.7 Liste de Flore

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

L'aspect invasif est décrit à partir de : CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

43 espèces de flore ont été rencontrées sur le site. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Nom français	Nom latin	Statut réglementaire		
		Espèce protégée	Espèces indicatrices de Zones-humides	
			Oui/Non	Code
Agrostide commune	*Agrostis vulgaris L.*	/	N	/
Ajonc d'Europe	*Ulex europeaus L.*	/	N	/
Aulne glutineux	*Alnus glutinosa Gaertn.*	/	O	81 569
Avoine de Thore	*Pseudarrhenatherum longifolium Rouy.*	/	N	/
Blechne en épis	*Struthiopteris spicant*	/	N	/
Bourdaine	*Frangula dodonei Ard.*	/	O	98 888
Bruyère à balais	*Erica scoparia L.*	/	N	/
Bruyère cendrée	*Erica cinerea L.*	/	N	/
Callune	*Caluna vulgaris Hull.*	/	N	/
Canche caryophyllée	*Aira cariophylea L.*	/	N	/
Carex paniculé	*Carex paniculata*	/	O	88 753
Céraiste aggloméré	*Cerastium glomeratum Thuill.*	/	N	/
Chêne liège	*Quercus suber L.*	/	N	/
Chêne pédonculé	*Quercus robur L.*	/	N	/
Chèvrefeuille des bois	*Lonicera periclymenum L.*	/	N	/
Crocosmia	*Crocosmia x crocosmiflora*	PEE avérée	N	/
Erable plane	*Acer platanoides L.*	/	N	/
Etoile de Judée	*Ornithogalum umbelatum L.*	/	N	/
Fougère aigle	*Pteridium aquilinum Khun.*	/	N	/
Genêt à balais	*Cytisus scoparius L.*	/	N	/
Germandrée scorodoine	*Teucrium scorodonia L.*	/	N	/
Hélianthème faux alysson	*Halimium alysoides L.*	/	N	/
Hélianthème tachés	*Tuberaria guttata Fourr.*	/	N	/
Houx	*Ilex aquifolium L.*	/	N	/
Laîche des sables	*Carex arenaria L.*	/	N	/
Lierre grimpant	*Hedera helix L.*	/	N	/
Lychnis fleur de coucou	*Lychnis flos-cuculi L.*	/	N	/
Marronnier d'Indes	*Aesculus hippocastaneum L.*	/	N	/
Muguet	*Convalaria majalis L.*	/	N	/
Noisetier	*Corylus avelana L.*	/	N	/
Osmonde royale	*Osmunda regalis L.*	/	O	111 815
Porcelle des sables	*Hyppochaeris glabra L.*	/	N	/
Petite oseille	*Rumex acetosella L.*	/	N	/

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Pin maritime	*Pinus pinaster Aiton.*	/	N	/
Polystic à aiguillons	*Polystichum aculeatum (L.) Roth*	Article 1er et Article 4 (Protégée dans les Landes)	N	/
Porcelle des sables	*Hyppochaeris glabra L.*	/	N	/
Robinier	*Robinia pseudo-acacia L.*	PEE avérée	N	/
Ronce des bois	*Rubus silvaticus weihe&Nees.*	/	N	/
Sabline	*Arenaria montana L.*	/	N	/
Séneçon vulgaire	*Senecio vulgare L.*	/	N	/
Tilleul	*Tilia cordata Mill L.*	/	N	/
Vigne vierge	*Parthenocissus quinquefolia L.*	/	N	/
Raisin d'Amérique	*Phytolacca americana L.*	PEE potentielle	N	/

Légende:
PEE: Plante Exotique Envahissante
PEE avérée: Plante exotique envahissante avérée
PEE potentielle : Plante Exotique Envahissante potentielle
PEE potentielle (A) : Plante exotique envahissante à surveiller risque d'envahissement élevé
PEE potentielle (B) : Plante exotique envahissante à surveiller mais dont le risque d'envahissement est modéré

Tableau 21 : Liste des végétaux recensés

Sur les 43 espèces de flore identifiée, une seule est protégée dans le département des Landes : **le Polystic à aiguillons**.

Cette espèce est protégée au titre de l'article 4 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale.

Elle est recensée au bord du cours d'eau bordant le projet à l'Ouest, dans des secteurs ombragés.

Sur les 43 espèces de flore identifiées, 4 sont indicatrices de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 qui précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-& et R. 211-108 du code de l'Environnement.

3 espèces sont considérées comme des espèces exotiques envahissantes, dont :

- 2 sont avérées : Le Robinier et le Crocosmia;
- 1 est potentielle : le Raisin d'Amérique.

Une seule espèce végétale identifiée fait l'objet des mesures de protection : le Polystic à aiguillon. Les pieds identifiés sont tous localisés en bordure du Ruisseau des vignes, hors emprise du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

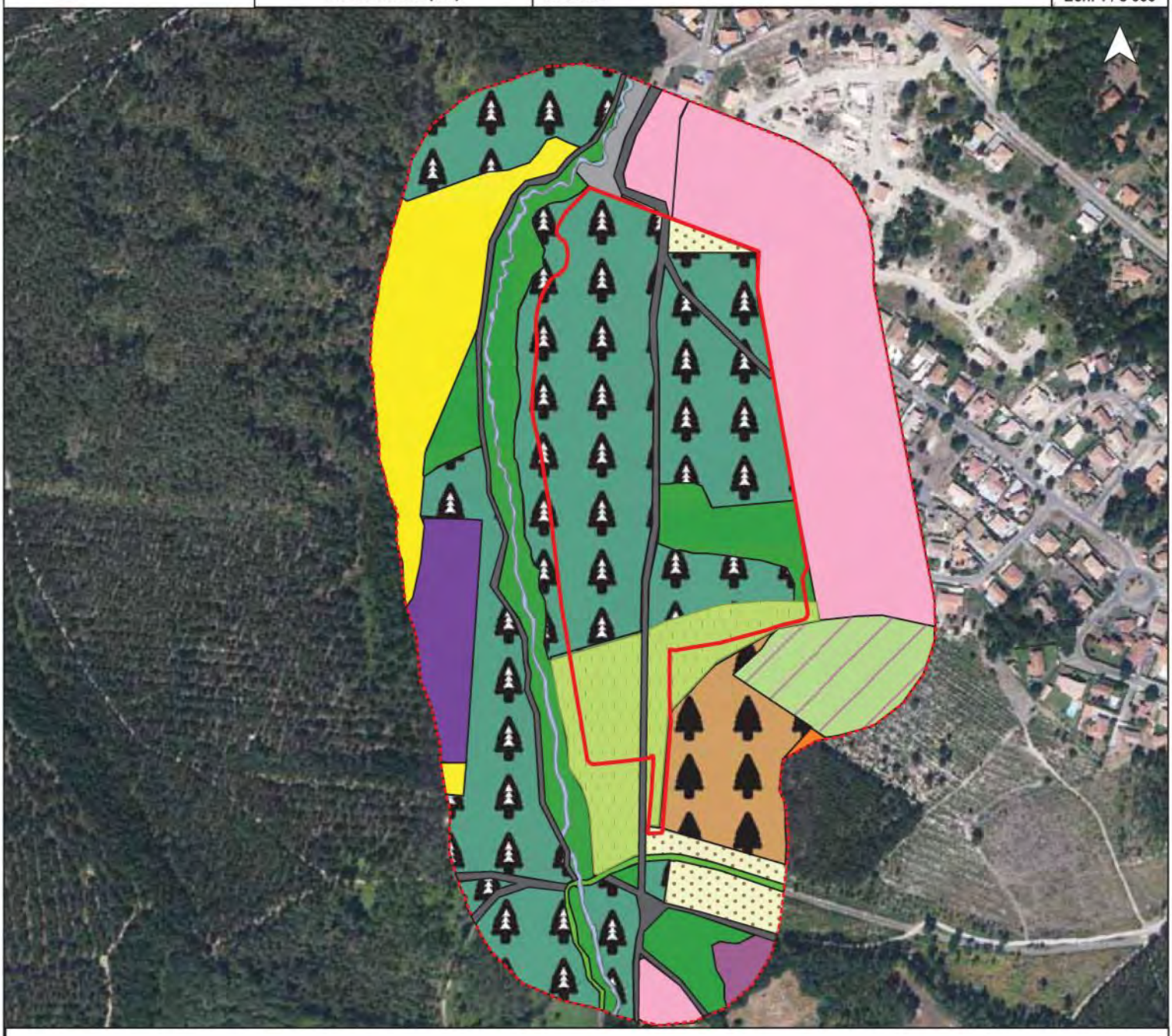
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Habitats

18/11/2022

Ech. 1 / 5 000



Légende

- Pèrimétre d'investigation
- Périmètre d'aménagement

Zone anthropique

- 87.2 Quartiers

Voiries

- Piste cyclable
- Chemins

Hydrographie

- Ruisseau des vignes

Habitats

- 42.813 Pinédes (25-30 ans) entretenus x 31.86 Lande à Fougères
- 42.813 Pinéde (25-30 ans) x 31.23 Lande à Erica et Ulex (4030)
- 42.813 Pinède (15-20 ans) x 31.23 Lande à Erica et ulex (4030)
- 42.813 Pinède (10-15 ans) x 31.85 Landes à Ajoncs
- 42.813 Pinéde (inf 10 ans) entretenue
- 43.5 Boisement mixte Chênes-Pins maritimes
- 41.5 Chênaie acidiphile
- 41.5 Chênaie acidiphile x 87.2 Zone rudérale
- 16.29 Dunes boisées x 41.5 Chênaie acidiphile (2180)
- 83.324 Boisement spontané de Robinier
- 31.86 Lande à Fougère

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.3 FAUNE

IX.3.1 Mammifères

Peu de mammifères ont été recensés sur le périmètre d'étude lors des investigations de terrain. Ceci s'explique par la difficulté de détecter ces espèces souvent farouches, par la proximité des habitations et la présence d'un chantier au Nord-est du périmètre d'étude.

Des traces et des fèces de Chevreuil et de Sangliers ont été observées sur les pistes.

La Souris grise a été identifiée par observation directe au moment des prospections nocturnes.

Concernant les mammifères semi-aquatiques, des pièges photographiques ont été installés le long du ruisseau des vignes afin d'identifier de potentielles espèces de mammifères semi-aquatiques en transit.

En effet, le site Natura 2000 « *Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe* », n° FR7200715, qui concerne le Ruisseau des Vignes, recense la présence du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe.

Aucun mammifère semi-aquatique n'a été contacté sur le site d'étude. L'utilisation du piège photographique à permis de confirmer l'utilisation du site d'étude par le Chevreuil et le Sanglier.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom français	*Nom latin*	*Statut Réglementaire*			
		PN	*Bern*	*DH*	*Liste Rouge Nationale*
Chevreuil	*Capreolus capreolus*	Art. 1	An. III	/	LC
Sanglier	*Sus Scrofa*	Art. 1	/	/	LC
Souris grise	*Mus musculus*	/	/	/	LC

Légende :
PN : Arrêté du 26 Juin 1987
Art.1 : Gibier chassable
Art. 2 : Destruction, capture, mutilation et dérangement interdit
- Bern : Convention de Bern
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
An. II : Espèce d'intérêt communautaire
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection : chasse, capture, ramassage ou destruction d'œuf, destruction des aires de repos et de reproduction interdite
An. V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion
- Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2008)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 22 : Liste des grands mammifères rencontrés ou potentiels

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.

Remarque : Une activité cynégétique existe sur la parcelle du projet et les boisements alentours, comme ont pu en témoigner des rencontres avec des chasseurs lors des investigations de terrain.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI LIT-ET-MIXE

IX.3.2 Reptiles

Sur l'aire d'étude, une seule espèce a été recensée lors des investigations de terrain : le **Lézard des murailles**.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Bern	DH	Liste Rouge Aquitaine
SQUAMATES					
Lézard des murailles	*Podarci muralis*	Art. 2	An. II	An. IV	LC
CHELONIENS					
/	/	/	/	/	/

Légende :
PN : Arrêté du 08 Janvier 2021
Art. 2 : Reptile protégé
Art. 3 : Reptile protégé
- Bern : Convention de Bern
An. II : Espèce de faune strictement protégée
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
An. II : Espèce d'intérêt communautaire
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection : chasse, capture, ramassage ou destruction d'œuf, destruction des aires de repos et de reproduction interdite
- Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2008)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

Tableau 23 : Liste des reptiles rencontrés ou potentiels

Le Lézard des murailles est un reptile figurant à l'annexe IV de la directive 92/43/CEE, mais son statut sur la liste rouge nationale est LC (de préoccupation mineur). C'est-à-dire que cette espèce n'est pas menacée d'extinction en France métropolitaine.

Cette espèce très ubiquiste et commensale à l'Homme se rencontre dans divers milieux naturels et anthropiques. Son aire de répartition très large s'étend du Nord de l'Espagne, jusqu'à l'Europe centrale et au Sud jusqu'aux Balkans. Le lézard des murailles apprécie les milieux secs pourvus de trous et d'anfractuosités dans lesquelles se cacher (vieux murs, voie ferrée, carrière…)

Cette espèce a été contactée sur les sentiers, les pistes forestières et en lisière des boisements. Plus généralement, le Lézard des murailles se rencontre dans tous les milieux offrant une forte luminosité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.3.3 Oiseaux

La présence de milieux boisés et semi-ouverts permet le développement d'une avifaune variée, et ceux malgré la présence de l'impact anthropique (habitation et chantier).

Les oiseaux rencontrés ou entendus sont détaillés dans le tableau suivant.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale	STOC 2019	Statut en Nouvelle-Aquitaine	Statut sur le site d'étude
		PN	Bonn	Berne	DO				
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Art. 3	/	An. II	/	LC	4,30%	NMH	M (transit)
Corneille noire	*Corvus corone*	/	/	An. III	An. II/2	LC	5,60%	NH	H
Coucou gris	*Cuculus canorus*	Art. 3	/	An. III	/	LC	-14,70%	N	N
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	Art. 3	/	An. II	An. I	LC	/	N	MN(potentiel)
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Art. 3	/	An. II	/	LC	29,60%	NMH	MN(potentiel)
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*	/	/	/	An. II/2	LC	23,20%	NH	H
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	Art. 3	/	An. III	/	LC	12,60%	NH	NH
Grive musicienne	*Turdus philomelos*	Art. 1er et Art. 3	/	An. III	An. II/2	LC	-0,90%	NMH	N
Huppe fasciée	*Upupa epops*	Art. 3	/	An. III	/	LC	6,20%	N	M
Merle noir	*Turdus merula*	Art. 1er et Art. 3	/	An. III	An. II/2	LC	7%	NH	H
Mésange charbonnière	*Parus major*	Art. 3	/	An. II	/	LC	7,40%	NH	NH
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*	Art. 3	/	An.II	/	LC	14,60%	NH	H
Mésange huppée	*Lophophanes cristatus*	Art. 3	/	A,.II	/	LC	-7,8%	NH	H
Moineau domestique	*Passer domesticus*	Art. 3	/	/	/	LC	-4,60%	NH	N (potentiel)
Orite à longue queue	*Aegithalos caudatus*	Art. 3	/	An. III	/	LC	-12,30%	NH	H
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	Art. 3	/	An. II	/	LC	27,60%	NH	NH
Pigeon ramier	*Columba palumbus*	Art. 1er	/	/	An. III/1 et II/1	LC	100,10%	NMH	N(potentiel)H
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	Art. 3	/	An. III	/	LC	4,90%	NMH	N
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Art. 3	/	An. III	/	LC	-11%	NMH	N
Roitelet triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	Art. 3	/	An. II	/	LC	79%	NMH	NH
Rouge-gorge familier	*Erithacus rubecula*	Art. 3	An. 2	An. II	/	LC	-9,20%	NH	NH
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*	Art. 3	/	An. II	/	LC	1,30%	NH	N(potentiel)H
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	Art. 1er et Art. 3	/	An. III	An. II/2	LC	22,40%	NMH	N
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Art. 3	/	An. II	/	LC	-20%	NH	NH
Verdier d'Europe	*Chloris chloris*	Art. 3	/	An.II	/	VU	-50%	NH	N(potentiel)M

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Légende :
- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 Octobre 2009**
Art. 1 : Gibier chassable
Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
- **Bonn : Convention de Bonn**
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- **Bern : Convention de Bern**
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DO ; Directive Oiseaux 2009/147/CE**
An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats
An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis
An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés
An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.
- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
VU : vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique d'extinction
- **STOC 2019 : Evolution des tendances des oiseaux communsen France métropolitaine : pourcentage de variation à long-terme (2001-2019).**
- **Statut en Nouvelle-Aquitaine : La liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012), Olivier Le Gall & le Comité d'Homologation Aquitain**
N : Nicheur
M : Migrateur
H : Hivernant
-Statut sur le site d'étude :
N : Nicheur
N (potentiel) : Nicheur potentiel
M : Migrateur, en transit
H : Hivernant

Tableau 24 : Liste des oiseaux recensés sur la zone d'étude

Sur les 25 espèces d'oiseaux contactées, une seule espèce possède un niveau de protection élevé : **L'Engoulevent d'Europe** qui est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Cette espèce utilise des espaces semi-ouverts, semi-boisés, disposant de zones buissonnantes et d'autres offrants un sol nu. Cet oiseau niche au sol et a besoin d'un substrat perméable, sec et qui se réchauffe rapidement (sol sablonneux ou pierreux).

L'engoulevent d'Europe fréquente les dunes en cours de boisement, les friches, landes et coupes forestières. Il affectionne les forets de feuillus et de résineux clairsemé, offrant quelques arbres pouvant être utilisé comme postes de chant.

Les habitats européens 2180 et 4030 recensés sur le site d'étude font partis de ceux susceptibles d'être utilisés par l'espèce.

Son aire de répartition en période de nidification s'étend à l'ensemble de l'Europe. Il s'agit d'une espèce migratrice qui passe l'hiver en Afrique tropicale.

L'Engoulevent d'Europe est un insectivore qui chasse en vol. Il est généralement le plus actif au crépuscule. Son territoire de chasse peut s'étendre jusqu'à 6 km de son site de nidification.

Quelques suivis avec baguages ont montré que cette espèce est plutôt fidèle à son site de nidification et à tendance à y revenir d'une année sur l'autre. A partir du mois de Mai, une première ponte a lieu, puis une seconde intervient fin juin, avec deux œufs à chaque fois. A parti de 18 jours, les poussins sont capable de s'envoler.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Cette espèce est menacée par les modifications de ses habitats, notamment les landes et dunes boisées, l'usage de produits phytosanitaires qui affectes la disponibilité en proies ainsi que les collisions routières dont sont victimes les adultes.

Un individu a été contacté à l'Ouest du projet, hors emprise. Toutefois, au sein du projet et notamment de la partie Sud, des secteurs qui lui sont favorables sont présents (sans contact sur les 2 années d'inventaires).

Cette espèce est une espèce migratrice potentiellement nicheuse sur le site d'étude. Un individu a été identifié par contact visuel et des prospections ciblées sur l'Engoulevent d'Europe au printemps 2022 ont permis de confirmer la présence de cette espèce par contact auditif, sur le site d'étude, au Sud-ouest du projet.



Figure 38 : Engoulevent d'Europe (photo prise sur site en 2021)

La majorité des espèces ne possède pas de statut sur Liste rouge sensible puisque qu'elles sont presque toutes concernées par un niveau de menace LC (peu préoccupant), à l'exception du Verdier d'Europe, qui présente un niveau VU (Vulnérable).

Les résultats du STOC 2019 indiquent un déclin important des populations de Troglodyte mignon (- 20%) et de Verdier d'Europe (- 50%) en France.

Sur le site d'étude 11 espèces sont identifiées comme espèces nicheuses : Coucou gris, Grimpereau des jardins, Grive musicienne, Mésange charbonnière, Pic épeiche, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Roitelet triple bandeau, Rouge-gorge familier, Tourterelle turque et Troglodyte mignon.

6 espèces sont considérées comme nicheuses en Nouvelle-Aquitaine et comme nicheuses potentielles sur le site d'étude : Engoulevent d'Europe, Fauvette à Tête noire, Moineau domestique, Pigeon ramier, Sitelle torchepot et Verdier d'Europe.

2 espèces sont identifiées comme simples migrateurs ou individus en transit : la Bergeronnette grise et la Huppe fasciée.

14 espèces hivernent sur le site d'étude : Corneille noire, Geai des Chênes, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Orite à

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

longue queue, Pic épeiche, Pigeon ramier, Roitelet triple bandeau, Rouge-gorge familier, Sitelle torchepot et Troglodyte mignon.

IX.3.4 Entomofaune

IX.3.4.1 LEPIDOPTERES

Les investigations menées sur le site ont permis d'identifier 5 espèces de papillons.

Le faible nombre d'espèce identifié s'explique par l'absence de milieux herbacés riches en diverses plantes à fleurs. Les espèces contactées sur le site d'études sont commune et liées aux milieux boisés, semi-ouverts et lisières forestières.

Les lépidoptères rencontrés et leurs statuts de protections réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2019	STERF 2006-2016	Pourcentage par an
		PN	Berne	DH			
Céphale	*Coenonympha arcania*	/	/	/	LC	Forte augmentation	73,00%
Faune	*Hipparchia statilinus*	/	/	/	LC	Déclin modéré	-12,00%
Myrtil	*Maniola jurtina*	/	/	/	LC	Forte augmentation	10,00%
Tircis	*Pararge aegeria*	/	/	/	LC	Forte augmentation	10,00%
Vulcain	*Vanessa atalanta*	/	/	/	LC	Forte augmentation	17,00%

Légende :
- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 Avril 2007 et arrêté du 26 Juin 1987**
- **Bern : Convention de Bern**
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 25 : Liste des lépidoptères présents sur la zone d'étude

Aucun des papillons rencontrés ne présente de statut de protection particulier.

IX.3.4.2 COLEOPTERES

Les prospections concernant les coléoptères se sont principalement concentrés sur les recherches de coléoptères xylophages (**Lucane Cerf-volant et Grand Capricorne**).

L'ensemble des chênes de la parcelle a été prospecté et des arbres portant des traces d'attaques par un insecte xylophage (**Grand Capricorne**) sont présents dans le périmètre d'investigation

Les Coléoptères rencontrés sur le site et leurs statuts de protections réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Réglementaire				
		PN	Bonn	Bern	DH	Liste rouge
Grand capricorne	*Cerambyx cerdo*	Art. 2 et An. 1	/	An. II	An. II et IV	VU

Légende :
- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 Octobre 2009**
An.1 : Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature
- **Bonn : Convention de Bonn**
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- **Bern : Convention de Bern**
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**
An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats
An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis
An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés
An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.
- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**
VU : vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique d'extinction
- **STOC 2019 : Evolution des tendances des oiseaux communsen France métropolitaine : pourcentage de variation à long-terme (2001-2019).**
- **Statut en Nouvelle-Aquitaine : La liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012), Olivier Le Gall & le Comité d'Homologation Aquitain**
N : Nicheur
M : Migrateur
H : Hivernant
-Statut sur le site d'étude :
N : Nicheur
N (potentiel) : Nicheur potentiel
M : Migrateur, en transit
H : Hivernant

Tableau 26 : Liste des coléoptères présents sur la zone d'étude

Une espèce de coléoptère patrimoniale protégée a été contactée indirectement au travers d'indices de présence sur des chênes pédonculés.

Il s'agit du Grand capricorne, inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitat, ainsi qu'à l'Annexe 1 de l'arrêté du 6 janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 39 : Chêne attaqué par le Grand Capricorne

IX.3.4.3 ODONATES

Les prospections menées sur le site ont permis de recenser 3 espèces d'Odonates, contactées le long du Ruisseau des Vignes, à l'Ouest du projet.

Les espèces rencontrées sur le site et leurs statuts de protections réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut règlementaire			Liste rouge
		PN	Bern	DH	
Calopteryx vierge méridional	*Calopteryx virgo meridionalis*	/	/	/	LC
Cordulégastre annelé	*Cordulegaster boltonii*	/	/	/	LC
Orthétrum bleuissant	*Orthetrum coerulescens*	/	/	/	LC

Légende :
- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 Avril 2007 et arrêté du 26 Juin 1987
- Bern : Convention de Bern
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 27 : Liste des odonates présents sur la zone d'étude

Aucun des odonates rencontrés ne présente de statut de protection particulier.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.3.5 Amphibiens

Trois espèces d'amphibiens ont pu être contactées sur le périmètre d'étude.

En l'absence d'ornières, les recherches se sont concentrées sur le cours d'eau à l'Ouest du projet (Ruisseau des Vignes) et sur le fossé au Sud-ouest du périmètre d'investigation qui était en eau lors de la visite en Février mais sec en Mars.

Les espèces rencontrées sur le site et leurs statuts de protections réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Réglementaire			
		PN	Bern	DH	Liste rouge
Crapaud épineux	*Bufo spinosus*	/	/	/	LC
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	Art. 2	An. II	An. IV	LC
Triton palmé	*Lissotriton helveticus*	Art. 3	An. III	/	LC

Légende :
- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**
Art. 2 : Espèce protégée
Art. 3 : Protection stricte de l'espèce
Art. 4 : Espèce protégée
- **Bern : Convention de Bern**
An. II : Espèce de faune strictement protégée
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection : chasse, capture, ramassage ou destruction d'œuf, destruction des aires de repos et de reproduction interdite
An. V : Mesures permettant le maintien dans un état de conservation favorable
- **Liste rouge européenne de l'IUCN (2014)**
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

Tableau 28 : Liste des amphibiens présents sur la zone d'étude

La **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*) est une espèce d'amphibien qui se rencontre généralement en plaine. Son habitat terrestre pour les phases de repos et d'hivernage correspondent à des formations boisées et des fourrées tels que des forêts, boisements caducifoliés et bocage. Elle se rencontre par ailleurs dans des zones plus humides et des prairies. Elle occupe la strate herbacée et trouve refuge dans des galeries de micromammifères ou dans les anfractuosités du sol.

Pour sa phase de reproduction, la grenouille agile utilise des mares forestières, ou des mares situées à proximité de zones boisées. Elle est également capable d'utiliser de petits points d'eau temporaires comme des ornières ou des mares temporaires formées grâce aux précipitations. Une végétation herbacée est nécessaire à proximité du point d'eau.

La distance séparant le site utilisé en phase terrestre et le site de reproduction peut atteindre 1km. En période de reproduction, les déplacements entre le point d'eau et le site d'alimentation se font sur des distances de 80 à 90 m en moyenne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*) fréquente tous les types de milieux. Il se reproduit dans des points d'eau stagnante, peu profonds et sans poissons comme les mares, fossés et ornières. Il peut aussi utiliser les cours d'eau lents. Le triton palmé affectionne les points d'eau disposant d'une bonne végétation aquatique, proches de zones boisées.

En phase terrestre, il se cache dans des abris creusés par des micromammifères, sous des bois morts, des pierres ou des feuilles mortes. Il apprécie notamment les haies et les linaires boisés.

Des populations se rencontrent fréquemment dans les zones agricoles, vallonnée et boisées.

La distance entre l'habitat en phase terrestre et le site d'hivernage est généralement inférieure à 150m. Les jeunes individus peuvent se disperser dans un rayon allant jusqu'à 1km de leur lieu de naissance.

Le **Crapaud épineux** (*Bufo spinosus*) est une espèce d'amphibien fréquentant les milieux humides, frais et boisés. En phase de repos et d'hivernage, il trouve refuge sous des pierres, des feuilles et des terriers abandonnés. Il s'agit d'une espèce de plaine qui fréquente divers habitats : des milieux arides (dunes, steppes,…), des milieux humides (marais, forêts,..) et qui se rencontre même à proximité d'habitations, dans les caves, jardins et bassins urbains.

Les plans d'eau utilisés pour la reproduction sont variés, mais l'espèce affectionne particulièrement les grands plans d'eau ensoleillés, les mares, lacs et eaux stagnantes en bordure de rivière. Il fréquente également des fossés et les cours d'eaux lents.

La distance séparant le site utilisé en phase terrestre et le point d'eau utilisé pour la reproduction est de l'ordre de quelques centaines de mètres à un kilomètre.

IX.3.6 Chiroptères

Lors des investigations de terrain, des prospections des zones de repos potentielles ont été effectuées (arbres sénescents, cavités dans les arbres…). Un arbre à cavité pouvant constituer un gîte pour les chiroptères est identifié sur le site d'étude, au bord du Ruisseau des Vignes, à l'Ouest du projet.

Un enregistreur à Ultrasons était installé sur le site d'étude.

Une seule espèce a été identifiée.

Le statut réglementaire des chiroptères contactés sont présentés dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire				Liste rouge 2017
		PN	Bonn	Bern	DH	
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Art. 2	An. II	An. III	An. IV	NT
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	Art. 2	An. II	An. II	An. IV	NT
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus Khulii*	Art. 2	An. II	An. II	An. IV	LC
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	Art.2		An. II	An. IV	NT

Légende :
- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987**
Art. 2 : Destruction, capture, mutilation et dérangement interdit
- **Bonn : Convention de Bonn**
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- **Bern : Convention de Bern**
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

An. II : Espèce d'intérêt communautaire
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection : chasse, capture, ramassage ou destruction d'œuf, destruction des aires de repos et de reproduction interdite
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
VU : vulnérable

Tableau 29 : Liste des Chiroptères présents sur la zone d'étude

La Pipistrelle commune est une espèce de chiroptère protégé au titre de l'article 2 de la protection nationale, à l'annexe 3 de la convention de Bern et à l'annexe IV de la directive 92/43/CEE. Elle est classée NT sur la liste rouge nationale de 2017, quasi-menacée mais qui pourrait être menacée si des mesures de protection spécifiques n'étaient pas prises.

Cette espèce est peu exigeante et relativement sédentaire. Elle passe l'hiver dans les fissures, les disjointements de bâtiments ou de ponts, dans les trous d'arbres, plus rarement dans les gîtes souterrains. C'est une des espèces qui peut être active très tôt, notamment en zone urbaine (Février à Pau) ou très tard dans la saison (Novembre en Gironde). Elle peut chasser dés que les températures deviennent agréables. Les femelles se regroupent en début de printemps pour former les colonies de parturition qui peuvent s'installer aussi bien dans des bâtiments que sous des ponts et occasionnellement dans des arbres.

En Aquitaine, la Pipistrelle commune utilise une gamme de gîtes très variés tout au long de l'année. Les colonies s'installent aussi bien dans des cavités d'arbres que des bâtiments. Les gîtes anthropophiles sont très variés allant de fissures ou joints de dilatation sous des ponts, aux linteaux dans des maisons anciennes. L'espèce occupe tout type de petits espaces, s'installant sous les tuiles, sous les auvents, derrière les volets... En hiver, la Pipistrelle commune ne semble pas occuper les cavités souterraines mais elle s'observe fréquemment dans les fissures des vieux murs de moellons.

En Aquitaine, la Pipistrelle commune peut être considérée comme une espèce ubiquiste. Elle occupe une large gamme d'habitats du plus forestier aux espaces très agricoles jusqu'aux zones urbaines denses. L'espèce chasse aussi bien à la frondaison des arbres, voir plus en altitude, qu'autour des sources lumineuses anthropiques ainsi qu'au dessus de l'eau.

Cette espèce a été localisée en lisière forestière, le long des berges du ruisseau des Vignes, à l'endroit où se trouvait le détecteur à ultrasons. Malgré des recherches spécifiques, aucun gîte n'a été mis en évidence.

La Pipistrelle de Nathusius est une espèce de chiroptères protégés au titre de l'article 2 de la protection nationale, de l'annexe 2 de la convention de Bern et de l'annexe IV de la directive 92/43/CEE. Elle est classée NT sur la liste rouge nationale de 2017, quasi-menacée mais qui pourrait être menacée si des mesures de protection spécifiques n'étaient pas prises.

La Pipistrelle de Nathusius est une des rares chauves souris européennes migratrices. Les secteurs de mise bas se répartissent dans le Nord de l'Europe, des données ont montré que c'était aussi le cas en Bretagne et en Champagne-Ardenne. Les zones d'hivernages où sont présents les mâles couvrent le sud de son aire de répartition.

La pipistrelle de Nathusius est ubiquiste dans son choix de gîtes. Elle affectionne les cavités arboricoles (écorces décollées, fissures, forage de pics) notamment en hiver. L'espèce aurait une préférence pour les essences feuillus quelque soit l'état sanitaire, les arbres morts sont régulièrement exploités. Elle est observable aussi bien dans des nichoirs spécifiques que dans des nichoirs à oiseaux, préférant les endroits frais et ombragés. Elle est régulièrement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

observée dans les anfractuosités des habitations ou dans les tas de bois des scieries, rarement dans des gîtes souterrains.

Cette espèce est caractéristique des milieux forestiers de plaines, mais peut être contactée en montagne lors des phases migratoires. Elle fréquente les milieux boisés caducifoliés fortement structurés et diversifiés, riches en zones humides où elle trouve le gîte et le couvert. Une caractéristique essentielle de l'espèce est la dépendance à l'eau (rivière, étangs, marais...). Ces déplacements migratoires se font le long des longues vallées fluviales et des littoraux.

En Aquitaine, l'espèce semble largement répandue en région, hors zone de montagne. La pipistrelle de Nathusius occupe 12 % du territoire aquitain. Quelques observations tendent à démontrer que la région aurait un statut de zone d'hivernage pour cette espèce.

Cette espèce a été localisée en lisière forestière, le long des berges du ruisseau des Vignes, à l'endroit où se trouvait le détecteur à ultrasons. Malgré des recherches spécifiques, aucun gîte n'a été mis en évidence.

La Pipistrelle de Kuhl est une espèce de chiroptères protégés au titre de l'article 2 de la protection nationale, de l'annexe 2 de la convention de Bern et de l'annexe IV de la directive 92/43/CEE. Elle est classée LC sur la liste rouge nationale de 2017, de préoccupation mineure avec un risque de disparition de France faible.

La pipistrelle de Kuhl, contrairement aux autres espèces du genre Pipistrellus peut aussi être contactée en période hivernale dés lors que les animaux peuvent bénéficier d'un redoux pour chasser. Cette espèce est moins commune que la Pipistrelle commune mais elle utilise une gamme d'habitats similaires allant des contextes forestiers aux espaces péri-urbains voire ponctuellement urbains.

En Aquitaine, la Pipistrelle de Khul affectionne une gamme tout aussi variés de gîtes que la Pipistrelle commune. Espèce anthropophile, elle est capable d'utiliser le moindre interstice d'un bâtiment pour se loger. L'espèce est également arboricole même en pleine forêt de Pins maritimes, comme peuvent l'attester les contacts ultrasonores précoces réalisés dans ce type de contexte monospécifique. En hiver, très peu d'éléments existent sur l'espèce en Aquitaine. Il est probable que la Pipistrelle de Khul occupe des gîtes similaires à ceux de l'été à partir du moment où ils répondent aux besoins d'hibernation ou de léthargie de l'espèce.

En Aquitaine, la Pipistrelle de Kuhl a été contactée sur une grande diversité d'habitats. Probablement moins opportunistes que la Pipistrelle commune, il apparaît clairement qu'elle est abondante sur les lisières de boisements mixtes et de résineux au point d'être régulièrement plus présente que la Pipistrelle commune dans la forêt de Pins des Landes de Gascogne. Les habitats plus « sec » seraient davantage privilégiés. La Pipistrelle de Kuhl est très fréquemment contactée en compagnie de la Sérotine commune en chasse le long des plantations de résineux et ce pendant toute la nuit en période estivale.

Cette espèce a été localisée en lisière forestière, le long des berges du ruisseau des Vignes, à l'endroit où se trouvait le détecteur à ultrasons. Malgré des recherches spécifiques, aucun gîte n'a été mis en évidence.

La Sérotine commune est une espèce de chiroptères protégés au titre de l'article 2 de la protection nationale, de l'annexe 2 de la convention de Bern et de l'annexe IV de la directive 92/43/CEE. Elle est classée NT sur la liste rouge nationale de 2017, quasi-menacée mais qui pourrait être menacée si des mesures de protection spécifiques n'étaient pas prises

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La Sérotine commune est répandue dans toute l'Europe, du Sud de l'Angleterre, la Pologne, la Lituanie pour les contrées les plus au Nord et jusqu'à la Grèce, l'Italie, l'Espagne pour le Sud. En France, cette espèce st connus sur l'ensemble du territoire.

La Sérotine commune est une espèce que l'on peut qualifier de sédentaire avec des déplacements occasionnels assez longs jusqu'à 330 km. Les femelles chasses en moyenne dans un rayon de 4,5 km autour du gîte de mise bas.

En Aquitaine, cette espèce est présente sur l'ensemble du territoire régional. Il s'agit d'une espèce qui couvre 62,1 % du territoire. A l'échelle de la région la Sérotine fait partie des espèces les plus fréquemment contactée. C'est notamment l'espèce la plus régulière dans le cortège d'espèce des boisements monospécifique de Pins maritimes des Landes de Gascogne.

Cette espèce a été localisée en lisière forestière, le long des berges du ruisseau des Vignes, à l'endroit où se trouvait le détecteur à ultrasons uniquement dans la partie Nord du site. Malgré des recherches spécifiques, aucun gîte n'a été mis en évidence.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

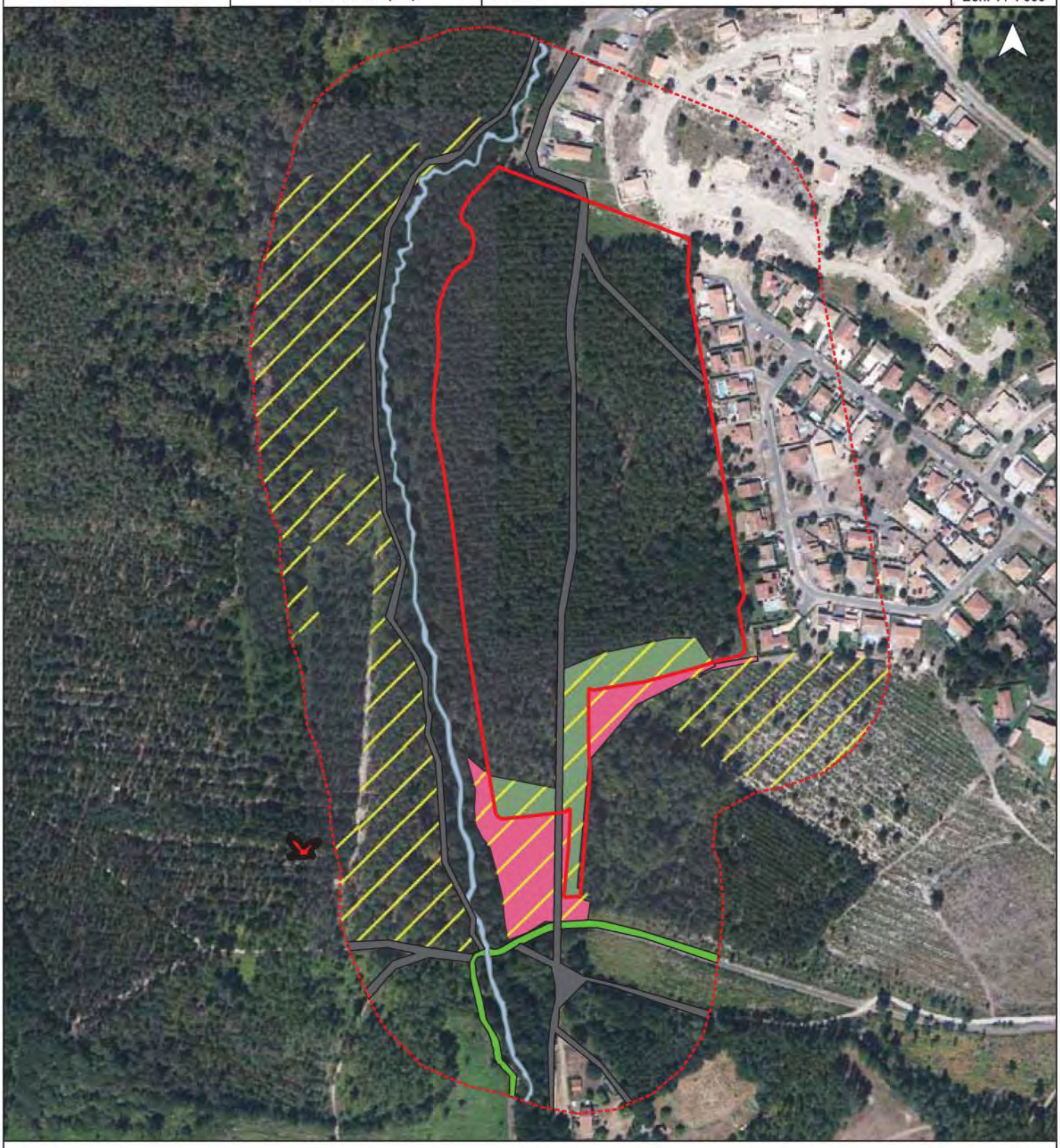
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèces patrimoniale et Habitats d'espèces Avifaune

18/11/2022

Ech. 1 / 4 000



Légende

Pèrimétre d'investigation
Périmètre d'aménagement

Voiries
Chemins
Piste cyclable

Hydrographie
Ruisseau des vignes

Espèce patrimoniale
Engoulevent d'Europe

Habitat d'espèce "Engoulevent d'Europe"
Habitats Favorable total (69 648 m²)
Habitat favorable initial avant ERC (14 637 m²)
Habitat favorable impacté aprés ERC (7 128 m²)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

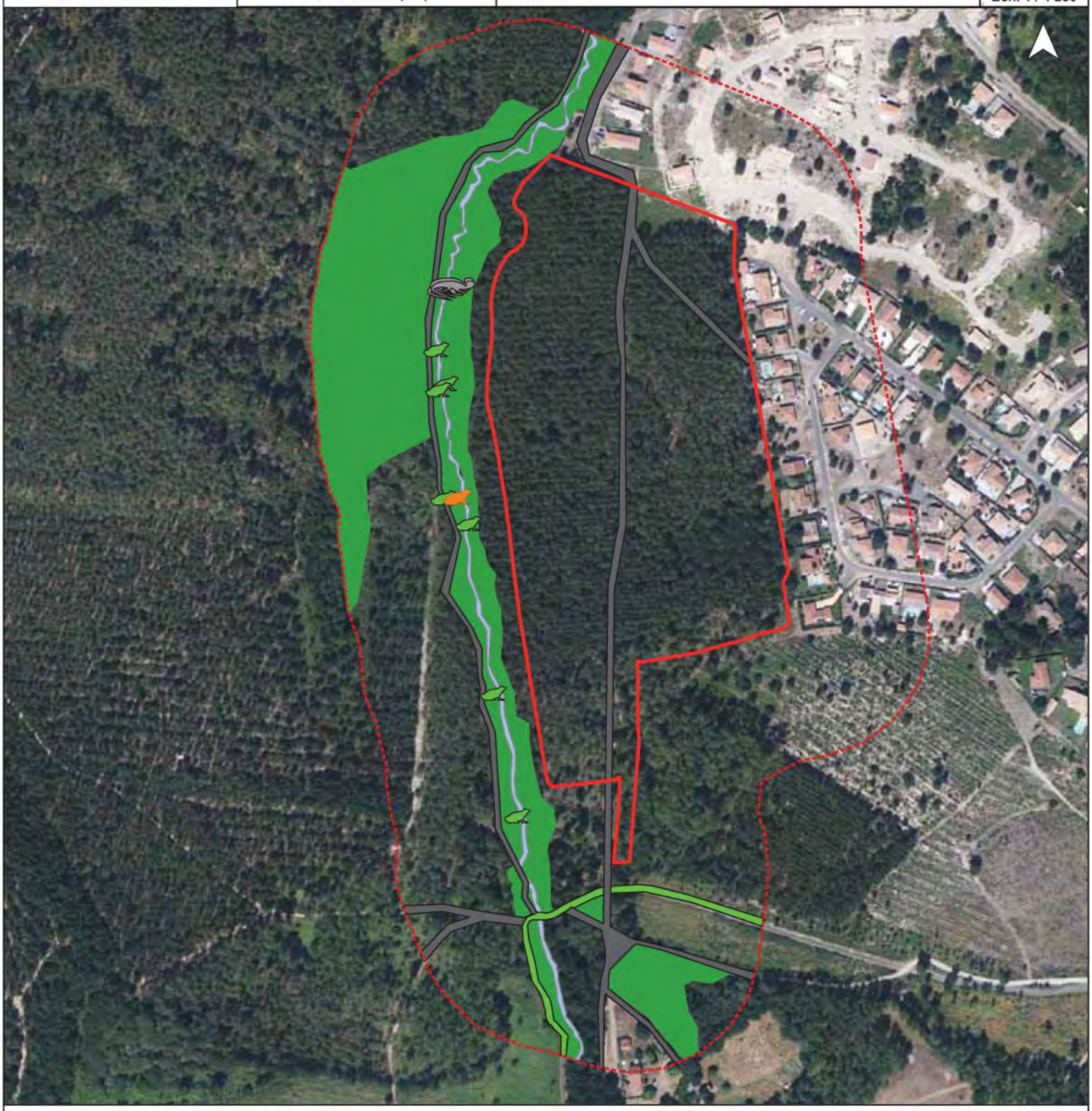
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèces patrimoniale et Habitats d'espèces Amphibiens

18/11/2022

Ech. 1 / 4 250



Légende

Pèrimétre d'investigation
Périmètre d'aménagement

Voiries
Piste cyclable
Chemins

Hydrographie
Ruisseau des vignes

Espèce patrimoniale
Grenouille Agile
Triton palmé
Crapaud épineux

Habitat d'espèce
Habitat reproduction amphibiens
Habitats repos amphibiens

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

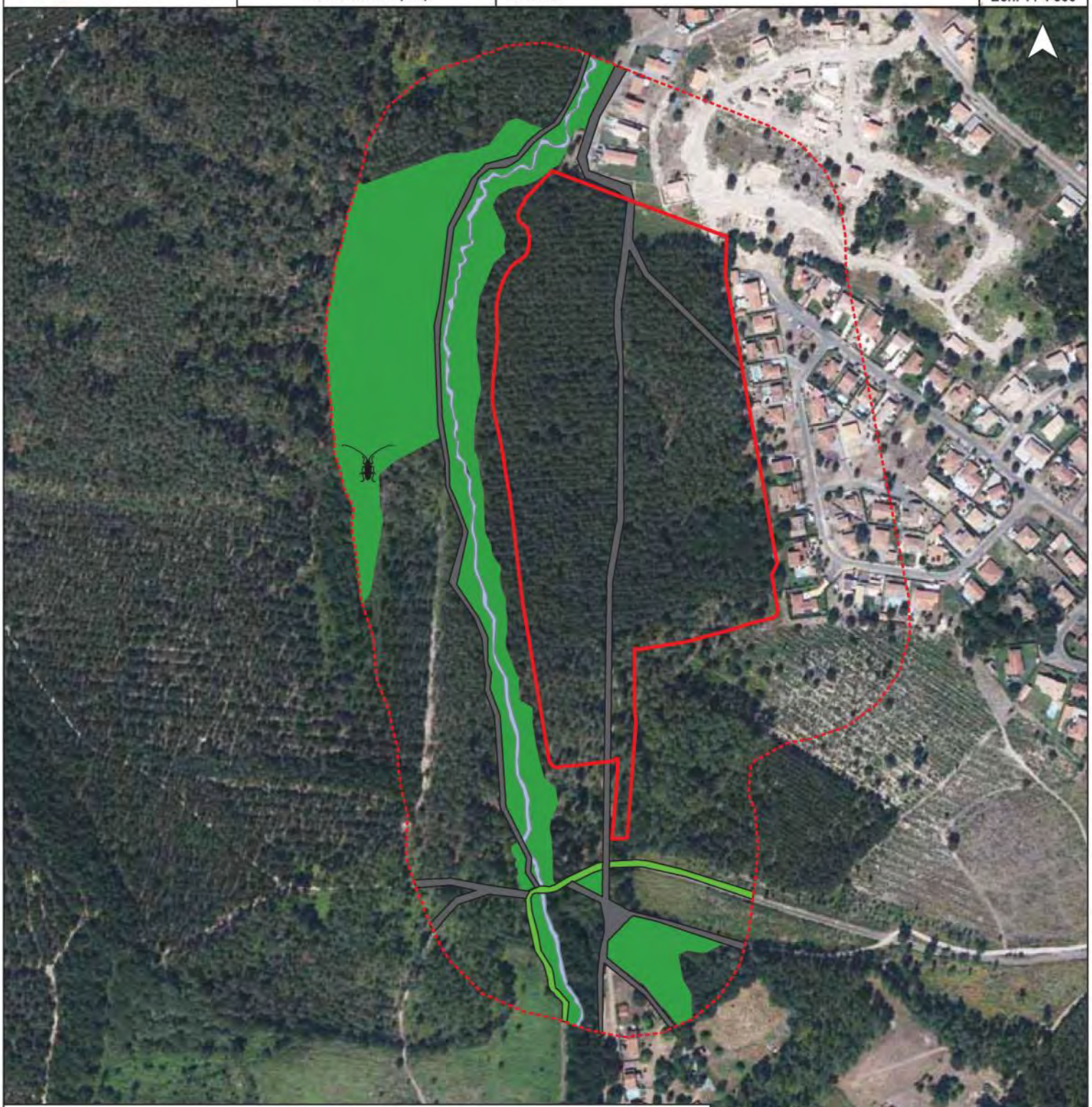
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèces patrimoniale et Habitats d'espèces Entomofaune

18/11/2022

Ech. 1 / 4 500



Légende

Pèrimétre d'investigation

Périmètre d'aménagement

Voiries

Chemins

Piste cyclable

Hydrographie

Ruisseau des vignes

Espèce patrimoniale

Grand-Capricorne

Habitat d'espèce

Habitats Grand-Capricorne

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

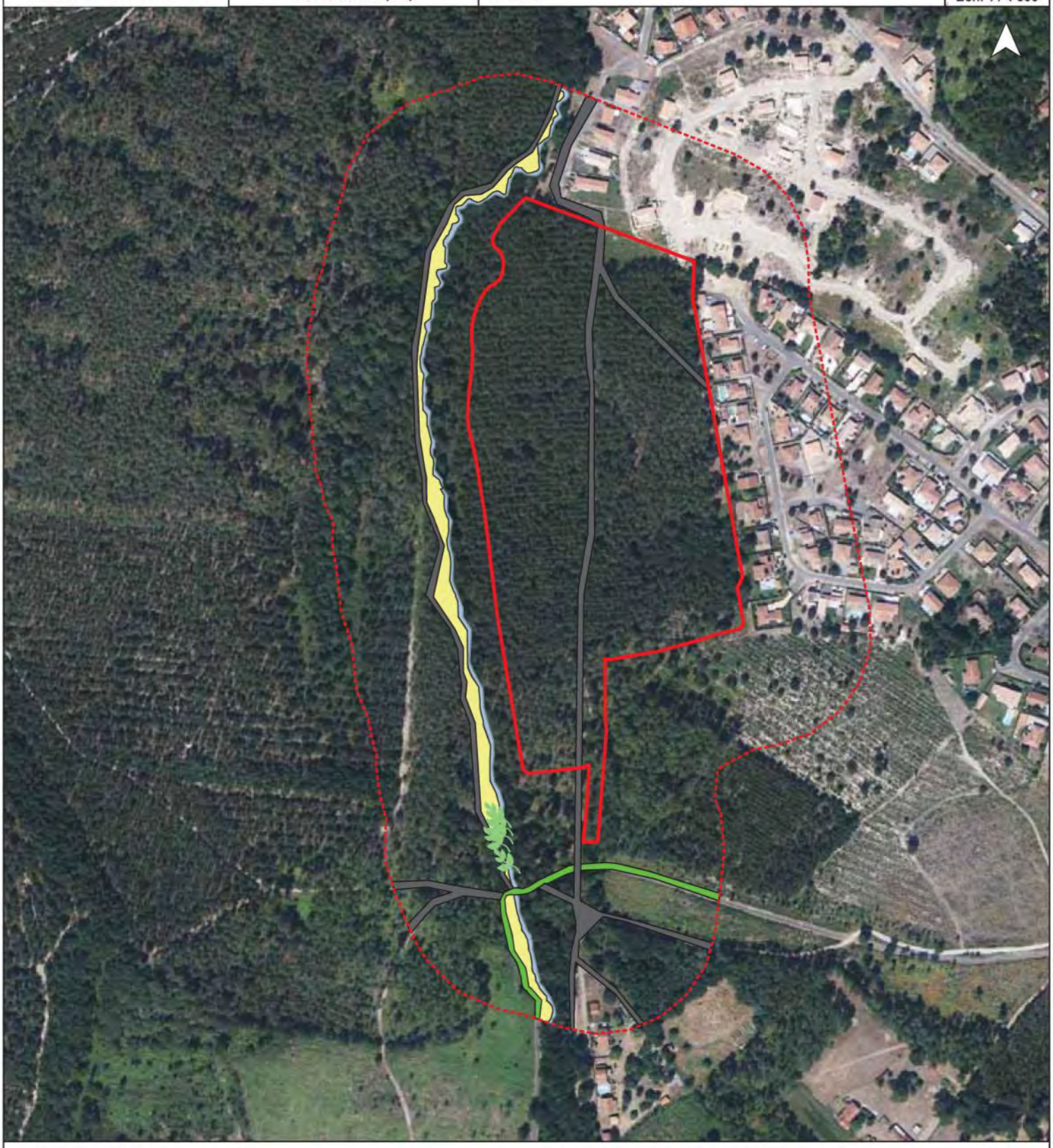
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèce patrimoniale Flore

18/11/2022

Ech. 1 / 4 500



Légende

- Pèrimétre d'investigation
- Périmètre d'aménagement
- Chemins
- Piste cyclable

Hydrographie
- Ruisseau des vignes

Espèce patrimoniale
- Polystic à aiguillons

Habitat d'espèce
- Habitat Polystic à aiguillons

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

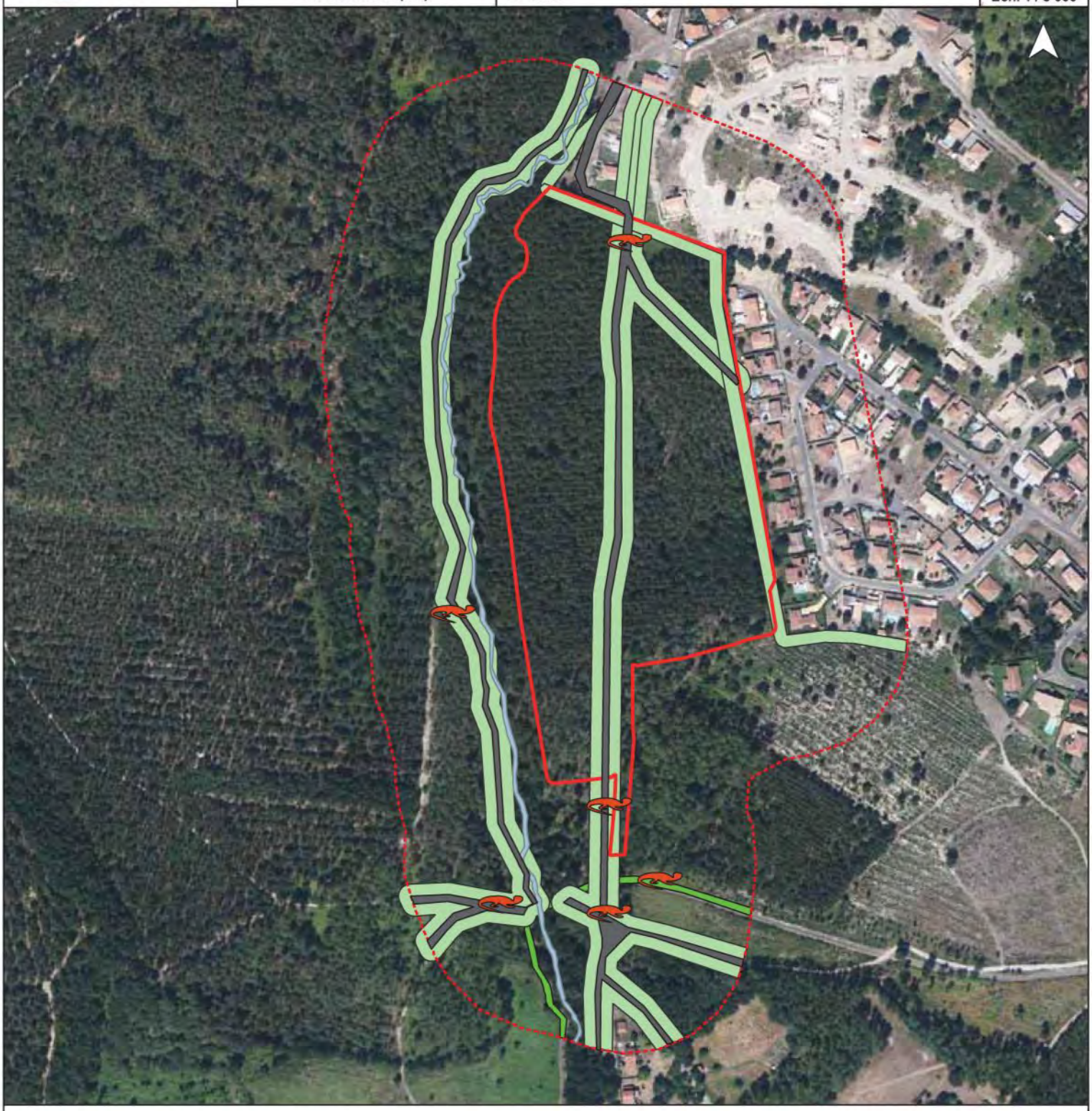
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèces patrimoniale et Habitats d'espèces Reptiles

18/11/2022

Ech. 1 / 5 000



Légende

Pèrimétre d'investigation

Périmètre d'aménagement

Voiries

Piste cyclable

Chemins

Hydrographie

Ruisseau des vignes

Espèce patrimoniale

Lézard des murailles

Habitat d'espèce

Habitat lézard des murailles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

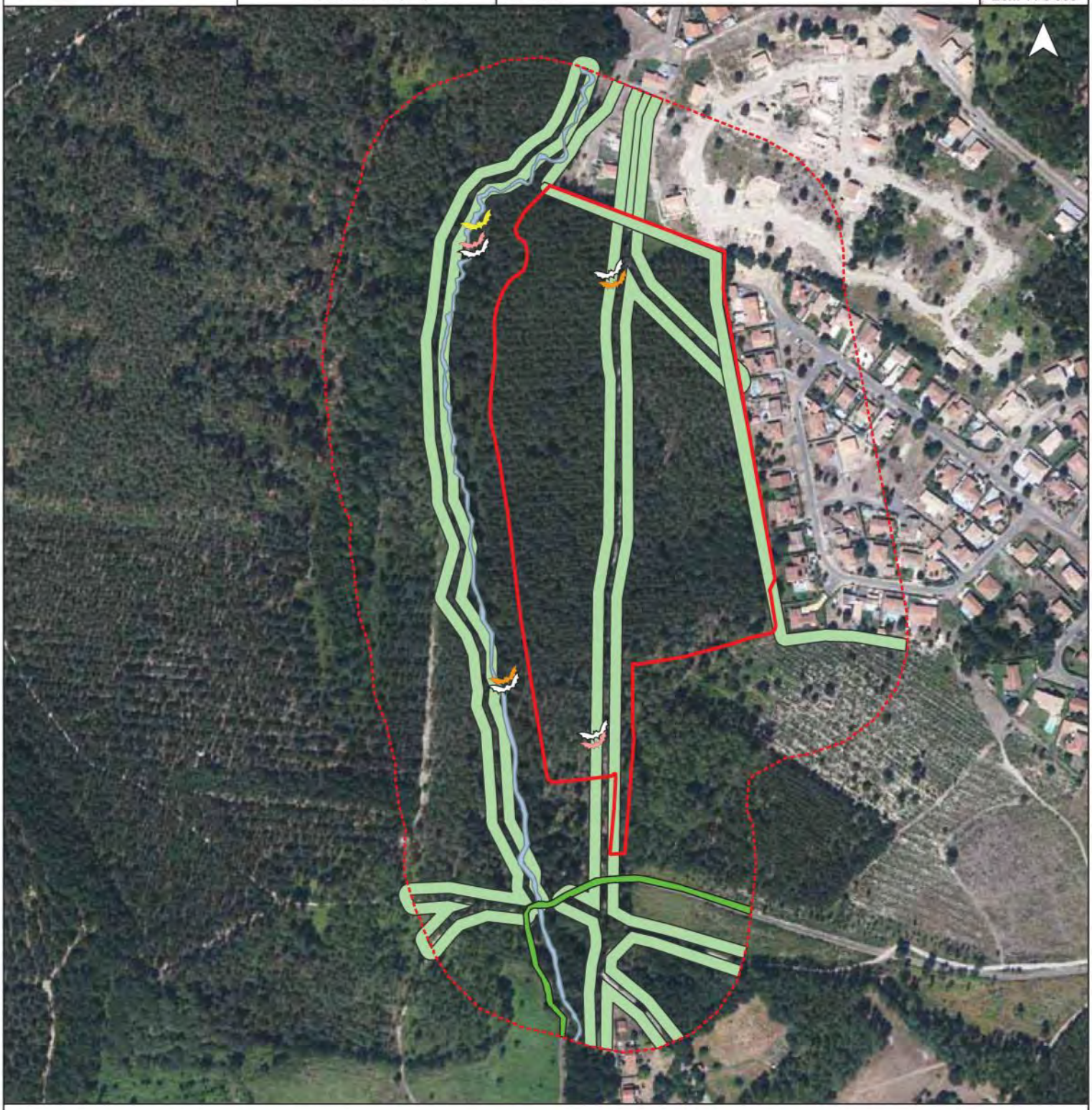
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèces patrimoniale et Habitats d'espèces Chiroptères

18/11/2022

Ech. 1 / 5 000



Légende

- Pèrimétre d'investigation
- Périmètre d'aménagement

Voiries

- Piste cyclable
- Chemins

Hydrographie

- Ruisseau des vignes

Espèce patrimoniale

- Sérotine commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle commune

Habitat d'espèce

- Zone de transit et de chasse cours d'eau
- Zone de transit et de chasse lisières forestières

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

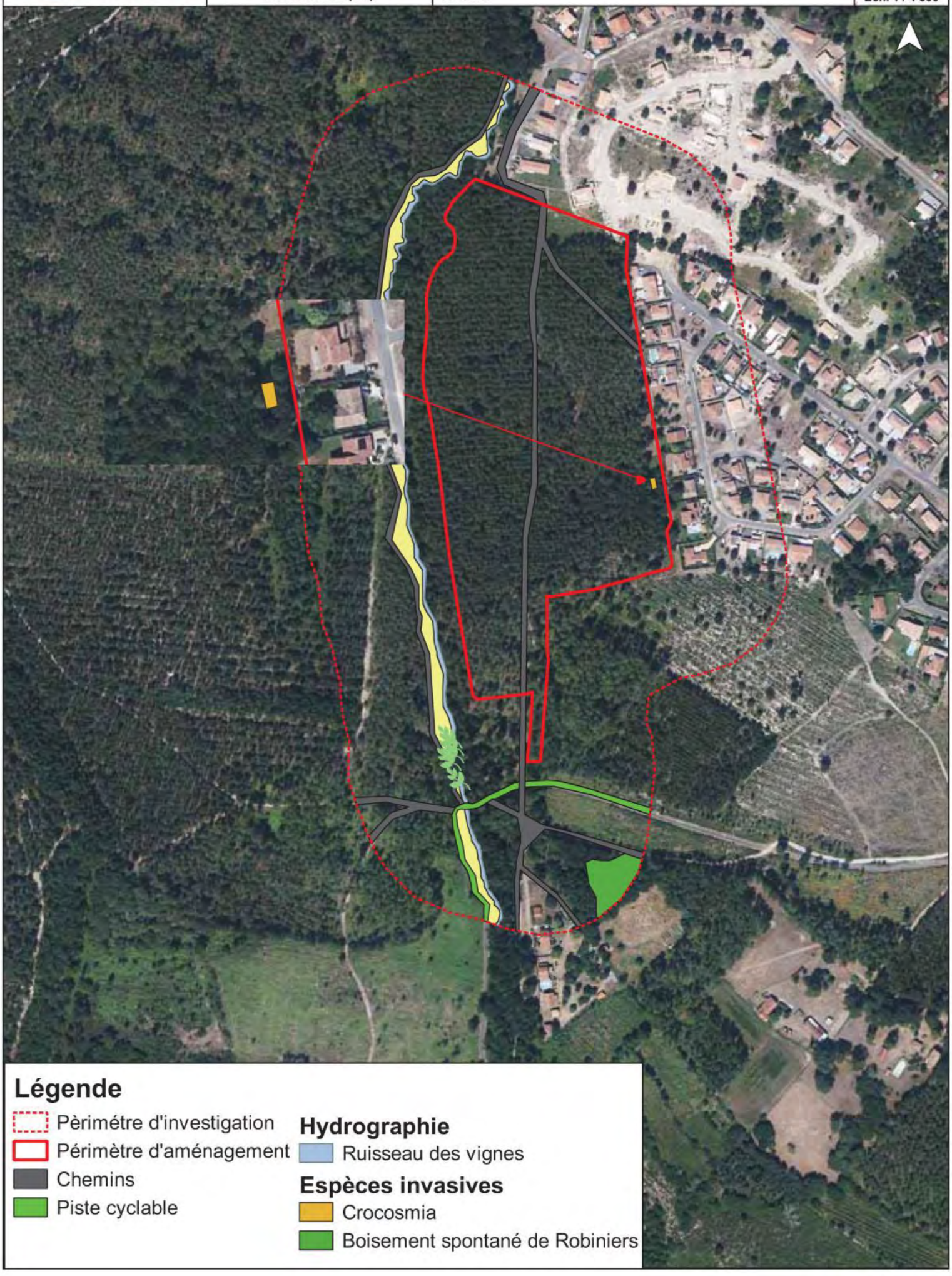
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Espèce invasive

18/11/2022

Ech. 1 / 4 500



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.4 CONTINUITE ECOLOGIQUE ET EQUILIBRE BIOLOGIQUE

Planche : 10 – Continuité écologique

IX.4.1 Continuité écologique

Les corridors écologiques et les trames vertes et bleues sont définis par le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la Préfète de région en mars 2020.

Un état des lieux des continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine a été réalisé. La figure suivante est extraite de l'Atlas cartographique de cet état des lieux.

La Trame Bleue, constituée par le ruisseau des Vignes qui borde le site par l'Ouest, constitue un corridor de déplacement pour de nombreuses espèces, notamment des poissons, mais aussi des reptiles et des mammifères semi-aquatiques.

La Trame verte concerne le site d'étude puisque le site est considéré comme un réservoir de biodiversité. Néanmoins, ce réservoir n'est connecté à aucun corridor, puisque le corridor le plus proche se trouve au Sud-est de la commune.

Les terrains concernés par la présente demande se situent au cœur d'une parcelle boisée.

Les continuités écologiques ne seront que déplacées pour les grands mammifères. Une bande de 20 m sera conservée depuis le Ruisseaux des vignes à l'Ouest, permettant de conserver une voie de circulation du Nord au Sud.

Toute la partie Sud de la parcelle ne sera pas non plus aménagée, permettant aux mammifères terrestres de circuler d'Est en Ouest.

Une rupture des continuités écologiques autour du site est déjà présente du fait de la proximité d'un lotissement en limite Ouest et d'un lotissement en construction au Nord, qui constituent déjà des barrières pour la faune.



Figure 40 : Cartographie TVB de la nouvelle Aquitaine
(Source : cartographie.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

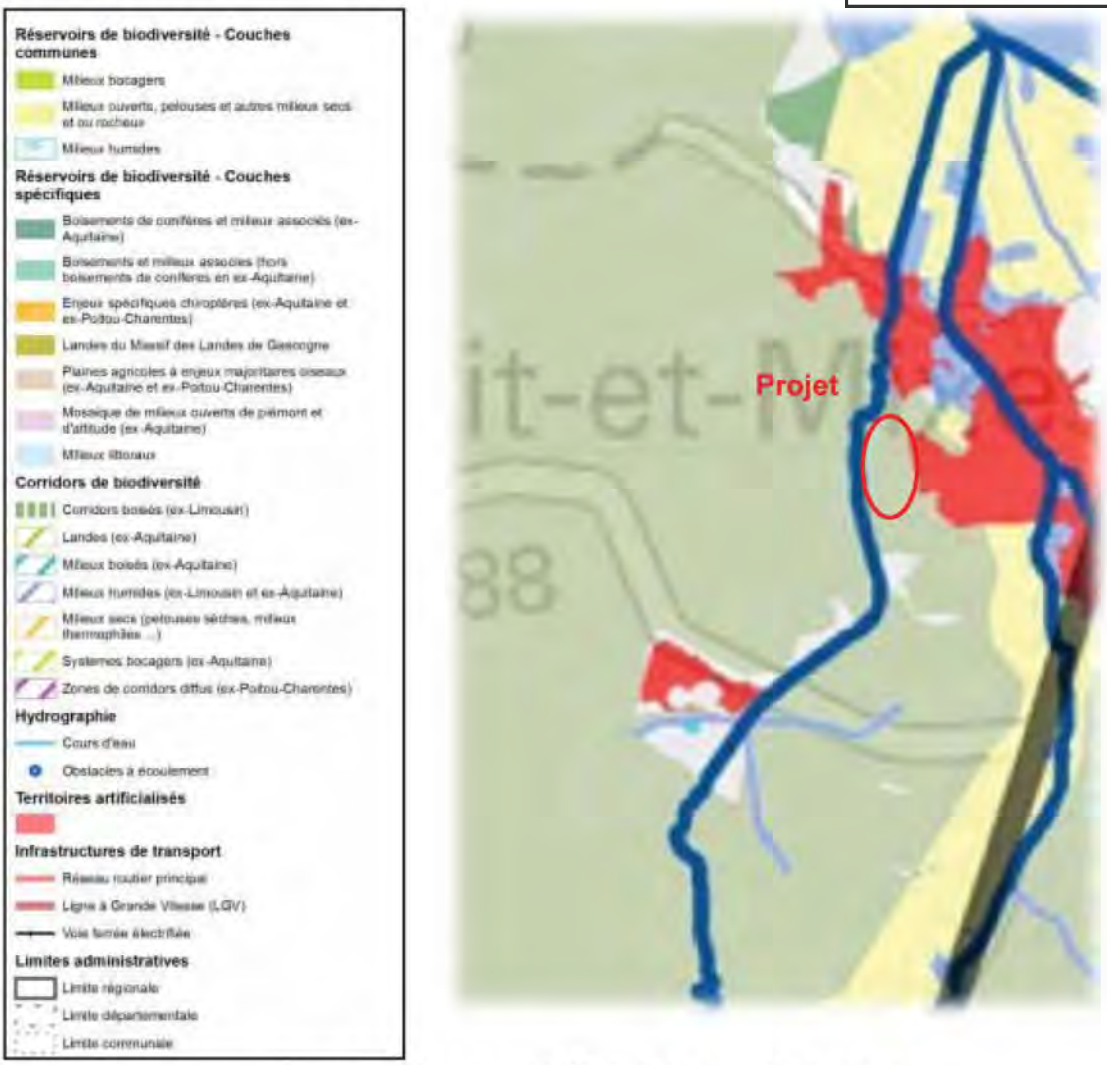


Figure 41 : Cartographie TVB de la nouvelle Aquitaine
(Source : cartographie n°77)

Le projet est situé dans un réservoir de biodiversité de type « Boisement de conifères et milieux associés ». Ce réservoir s'étend à l'Ouest et au Sud du projet, sans rencontrer d'obstacles.

Aucun corridor ne concerne le projet. Le réservoir de biodiversité concerné par le projet n'est pas directement connecté à un corridor biologique proche.

Le Ruisseau des Vignes est classé dans les cours d'eau de la Trame bleue.

Le projet prévoit de laisser des voies de circulations libres ainsi qu'un éloignement du cours d'eau et des secteurs à forts enjeux écologique, au Sud de la parcelle.

Le projet ne prévoit pas non plus de travaux de quelques natures que ce soit sur le Ruisseau des Vignes, ce qui permet de conclure à l'absence d'impact vis-à-vis de la trame bleue et des continuités hydrauliques.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.4.2 Équilibre Biologique

L'équilibre biologique de la région est caractérisé par la présence de parcelles agricoles et de forêts. Le tout, entrecoupé de zones urbaines, plus ou moins denses et plus ou moins étendues.

La majorité de ces milieux est donc d'origine anthropique, à l'exception des forêts de feuillus.

L'équilibre biologique de la commune de LIT-ET-MIXE, sera modifié, puisque le projet nécessitera le défrichement d'une pinède (forêt d'origine anthropique) afin d'aménager une zone urbaine correspondant à un lotissement.

Toutefois, la commune est boisée à 84,88 %, ce qui représente une surface de boisement de 9 587 ha. Ainsi, le projet représente 0,076 %, soit 0,089 % de la surface forestière communale. Après projet, la surface boisée communale sera de 84,79 %.

Ainsi, les impacts du projet sur l'équilibre biologique du secteur au travers de la perte de 9 ha de surface forestière peuvent être qualifiés de très faible.

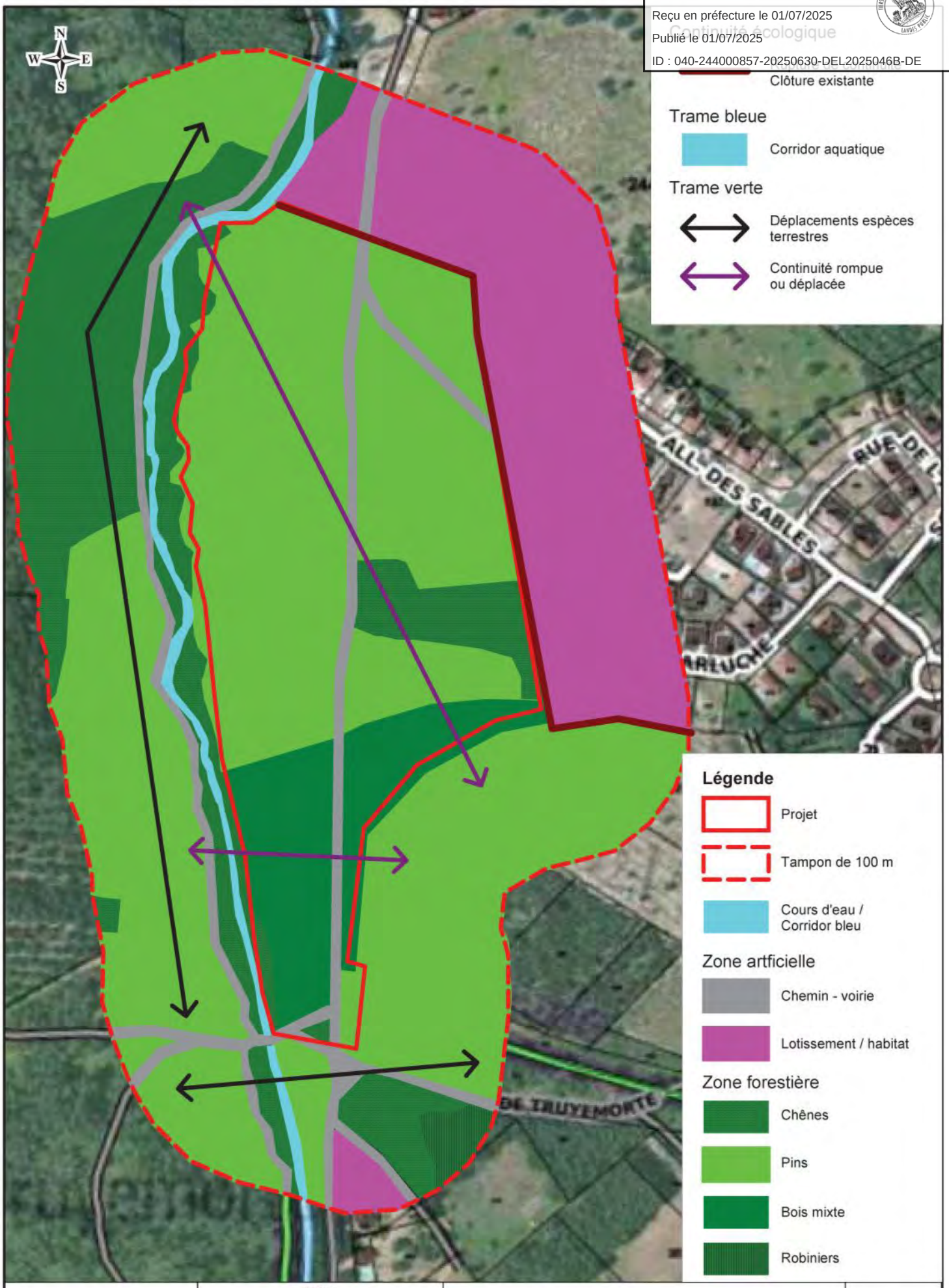
Aucun habitat rare ou protégé n'est directement concerné par le projet. Aucune destruction directe d'individus ou d'habitats d'espèces, n'est à attendre par la mise en place du projet, compte tenu des caractéristiques

Une modification aussi faible des terrains, ne saurait mettre en danger l'équilibre biologique de la commune.

Des barrières aux déplacements d'espèces sont déjà présentes sur le secteur d'étude, au Nord et à l'Est.

L'équilibre biologique du site apparaît donc maintenu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

Etude d'impact
LIT ET MIXE

Continuité écologique

10

Ech. : 1 / 3 500

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.5 PATRIMOINE CULTUREL

Sources : - DREAL Aquitaine
- DRAC Aquitaine
- Ministère de la culture et de la communication – Direction générale du Patrimoine
- PLU de Lit-et-Mixe

Planche 8 – Patrimoine naturel et culturel

Plusieurs zonages de protections au titre du patrimoine culturel et paysager sont présents sur la commune et ses alentours.

Le projet est concerné par le site Inscrit « Etangs landais sud » SIN0000208.

La figure suivante permet de visualiser les périmètres de protections au titre des abords de monuments historiques.



Figure 42 : Localisation des zones de protections patrimoniales autour du projet

IX.5.1 Site inscrit

Il y a un site inscrit référencé sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE. Il s'agit du site **Étangs Landais Sud**, **n° SIN0000208**.

Ce site est d'une superficie de 67 784,7 ha. La fiche de la DREAL précise qu'une actualisation de ce site est nécessaire : « [...] *à rénover le périmètre de ce site inscrit afin de protéger fortement par un classement les paysages majeurs et de désinscrire les secteurs fortement modifiés par l'urbanisation qui ne présentent plus les caractéristiques nécessaires au label site inscrit [...]* ». En effet, les limites de ce périmètre datent d'un arrêté du 18/09/1969.

L'emprise du projet est située dans le périmètre de ce site inscrit. **Le projet est situé sur un terrain actuellement en partie composé de culture de Pins maritimes sur lande à Fougère et/ou Lande à Ajoncs et une partie en coupe rase colonisée par une Lande à Ajoncs et une lande sèche à mésophile dominée par la Fougère aigle et l'Avoine de Thore.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX.5.2 Site classé

Il n'y a pas de sites classés sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE.

Le plus proche est « **Rives de l'étang de la Forge** », n°SCL0000634, classé en 1981.

Ce site est classé car les rives de l'étang de la Forge constituent un ensemble dont la conservation et la préservation présentent UN l'intérêt esthétique.

L'emprise du projet n'est pas située dans le périmètre de ce site inscrit. **Le projet est situé à environ 5,2 km à l'Ouest du site classé**.

IX.5.3 Monuments Historiques

Il n'y a pas de monument historique référencé sur la commune de LIT ET MIXE.

Le Monument historique classé le plus proche est situé sur la commune d'UZA à 5,3 km à l'Est du projet.

Il s'agit du Château d'Uza, un immeuble classé en 2004, avec son parc.

Le projet d'implantation du lotissement ne se situe dans aucun périmètre de protection de site ou de monument remarquable.

Le projet est situé en périphérie d'une zone urbaine (présence de lotissement et d'habitation) qui existe depuis de nombreuses années.

IX.5.4 Archéologie

Aucune zone de présomption de prescription archéologique n'est recensée par l'Atlas des patrimoines sur la commune de LIT ET MIXE.

La zone archéologique la plus proche est situé au Nord-est du projet sur la commune de Mézos : **Château de Castéja : vestiges médiévaux (château, motte) (ID : 026348)**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

X. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Sources : - INSEE
- Recensement Général Agricole 2000
- PLU de Lit-et-Mixe
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 64)

X.1 POPULATION ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La commune de Lit-et-Mixe comptait, en 2018, 1 632 habitants. La population est en augmentation constante depuis 1975 (+ 359 habitants).

L'évolution démographique de la commune est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Évolution démographique de la commune
(Source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2018
Population (sans double compte)	1 353	1 273	1 322	1 408	1 441	1 475	1 563	1 632	1 353

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012	2012-2017
Variation	- 80	+ 47	+ 86	+ 33	+ 34	+ 88	+ 69

X.2 POPULATION SENSIBLE ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La commune de LIT ET MIXE compte plusieurs établissements recevant du public.

La mairie et le bureau de poste sont situés dans la partie Ouest du bourg est constituent le pôle administratif de la commune.

La commune compte également une caserne de pompiers et une gendarmerie, installée sur la route d'Uza.

A LIT ET MIXE, les équipements scolaires sont répartis sur deux sites à savoir l'école publique maternelle située en arrière du centre-bourg, et l'école publique primaire installée à côté de la mairie dans la partie Ouest du bourg.

Une cantine scolaire et une garderie font également partie des équipements publics destinés aux enfants litois.

Une maison de retraite d'une capacité de 49 lits et un centre d'aide thérapeutique sont également recensés sur la commune.

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs ont été récemment développés à LIT ET MIXE. Ils correspondent à deux terrains de grands jeux (rugby), une salle omnisports, un tennis et un fronton.

Aucun établissement recevant du public n'est localisé à proximité immédiate du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

X.3 ACTIVITES

En terme d'emplois, au dernier recensement de 2018, la commune de LIT-ET-MIXE comptait 528 actifs sur les 1 632 habitants, dont 241 travaillent également sur la commune (soit 44.4 %).

Pour les femmes, plus de 65 % des actifs sont titulaires de la fonction publiques ou en CDI tandis que moins de 18 % sont en CDD ou en Intérim, alors qu'un peu plus de 18 % des actifs est non salariée (indépendants ou employeurs)

Concernant les hommes, près de 65 % des actifs sont titulaires de la fonction publiques ou en CDI tandis que moins de 8 % sont en CDD ou en Intérim, alors que 28 % des actifs est non salariée (indépendants ou employeurs).

X.4 AGRICULTURE

Les orientations technico-économiques de la commune correspondent à des polycultures et des polycultures-élevages.

Seul 10 % du territoire communal est concerné par des surfaces agricoles. **LIT-ET-MIXE est surtout une commune forestière**, avec plus de 85 % du territoire communale recouvert par des pinèdes.

La commune possède un patrimoine de 792 ha dont 500 ha correspondent à de la forêt de production pour la sylviculture.

L'activité agricole de la commune est typique de l'évolution des quatre dernières décennies. A partir des années 60, une agriculture intensive de type industrialisée a investi une partie des anciennes pâtures extensives.

Au recensement agricole de 2010, **les surfaces agricoles représentaient 153 ha, soit 1,35 % de la superficie communale**.

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitation	18	16	15
Emploi agricole	11	11	14
SAU[4] (ha)	121	122	153
Cheptel (UGB[5])	3 041	2 865	4 535
Superficie toujours en herbe (ha)	5	9	9

Tableau 31 : Évolution de l'activité agricole sur la commune

[4] *SAU : Surface Agricole Utilisée, en ha*
[5] *UGB : Unité Gros Bétail*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

X.5 LE COMMERCE ET LES SERVICES

Il n'y a pas de gros centres commerciaux à LIT ET MIXE, qui a conservé son fonctionnement de petit bourg.

Ainsi, il existe sur la commune une offre de commerces et de service importante, pérennisée par le maintien d'une population permanente suffisante et l'apport supplémentaire offert par l'activité estivale.

L'offre de commerces et de service est principalement rassemblée dans le bourg, mais une activité saisonnière existe aussi au niveau de la station du Cap-de-l'Homy, qui recense des activités saisonnières de restauration, une boulangerie, un tabac-presse et un magasin de vente d'articles de plage.

Commerces	Nombre
Alimentation générale	2
Boulangerie - Pâtisserie	2
Boucherie - Charcuterie	1
Supermarché	1
Café - Bar	3
Hôtellerie - restauration	4
Sport - Loisir - Chaussure	1
Presse - Tabac	1
Electricité - électroménager	1
Cinéma	1
Station-service	2
Divers cadeaux, artisanats, produits régionaux	4
Jardin, bricolage	1
Droguerie - Quincaillerie	1

Services	Nombre
Architecture -Maîtres d'oeuvre	2
Assurance	1
Banque	3
Médecin	2
Dentiste	1
Kinésithérapeute	2
Pharmacie	1
Salon de coiffure et coiffure à domicile	3
Agence immobilière	3

Figure 43: Détail de l'offre de commerces et services sur la commune de Lit-et-Mixe

(Source : site internet de la commune de Lit-et-Mixe)

Ce projet impactera positivement les commerces et les services sur la commune. En effet, la création de nouveaux logements permettra l'installation de nouveaux ménages sur la commune, impactant positivement l'économie locale.

X.6 LE TOURISME

La commune possède la troisième plus importante capacité d'hébergement du territoire de « Côte Landes Nature ». Elle représente 12 % de la capacité d'accueil du département des Landes et 14 % de la capacité d'accueil de la zone littorale.

Les campings fournissent la moitié de cette capacité. Le reste est partagé entre les hôtels, les locations meublées et les résidences secondaires.

La commune compte sur son territoire 3 810 emplacements de campings, dont 270 en campings à la ferme, 48 en hôtels, 15 gîtes ruraux et 2 684 résidences secondaires, parmi tous ces modes d'hébergements touristiques.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XI. URBANISME

La commune de LIT-ET-MIXE dispose d'un document d'urbanisme. Il s'agit d'un PLU[6], qui date du 29 Aout 2013.

D'après ce document, les terrains dans l'assiette foncière du projet se situent en zone AUh2.

La Zone AUh est une zone, équipée ou non, réservée pour une urbanisation sur la base d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Le Secteur AUh2 correspond à des occupations et des utilisations du sol soumises à des conditions particulières.

Les opérations d'aménagements devront respecter les principes et l'esprit des orientations d'aménagement et de programmation. Dans ce cadre, la réalisation par phase est possible à la condition d'assurer la possibilité de poursuivre l'aménagement de la zone défini par les orientations d'aménagement et de programmation.

Les constructions ou extensions d'installations classées pour la protection de l'environnement sont autorisées à condition qu'elles présentent un caractère de service pour l'usager et qu'elles n'entraînent pour le voisinage aucune incommodité et, en cas d'accident ou de fonctionnement défectueux, aucune insalubrité ni sinistre susceptible de causer des dommages graves ou irréparables aux personnes et aux biens.

Conformément à l'article R.123-10-1 du code de l'urbanisme, l'ensemble des règles édictées par le PLU s'appliquent à la parcelle et non au regard de l'ensemble du projet lorsque celui-ci conduit à une division en propriété ou en jouissance du terrain d'assiette d'origine.

AUh2	Zone réservée pour une urbanisation soumise à conditions
Uhc	Zone urbanisée : partie résidentielle du bourg
Nn	Zone naturelle d'intérêt à protéger
Nf	Zone forestière (sylviculture)

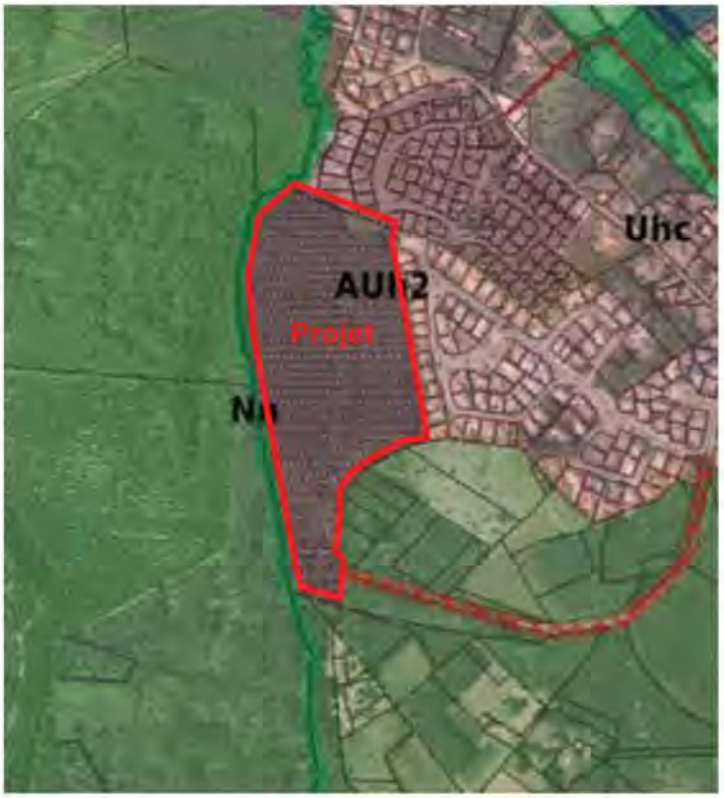


Figure 44 : Zonage du PLU

Le projet s'est attaché à respecter le PLU.

[6] *PLU : Plan Local d'Urbanisme*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 45 : Zonage du PLU et servitude

Le projet de lotissement respecte les dispositions de la zone AUh2, auquel il appartient, et n'empiète pas, ni sur la zone Nn ni sur l'espace boisé classé situé en limite Ouest.

Ainsi, le projet d'aménagement concerne uniquement la zone AUh2.

XI.1 EMPLACEMENT RESERVE

Le projet n'est pas concerné par un emplacement réservé.

XI.2 ESPACES BOISES CLASSES – PARCS ET ESPACES VERTS PROTEGES

Le projet n'est pas concerné par un Espace Boisé Classé.

En revanche, à l'Ouest, un EBC est présent. Il ne sera pas impacté par le projet.

XI.3 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Le projet n'est pas concerné par une servitude d'utilité publique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII. RISQUES ET NUISANCES

XII.1 AMBIANCE SONORE

Sources : - Investigations de terrain, Terra environnement
- PLU de Lit-et-Mixe

XII.1.1 Contexte local

Intégré dans un contexte forestier, le secteur étudié présente comme seules sources de nuisances sonores celles issues de bruits naturels (animaux, vent, ..).

En outre, les investigations de terrain ont permis d'apprécier qualitativement l'ambiance sonore de la zone, considérée ainsi comme **un secteur relativement calme.**

XII.1.2 Classements sonores

La commune de LIT-ET-MIXE n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres pris par arrêté préfectoral n° 99 R 529 du 9 juin 1999.

La zone d'étude n'est donc pas affectée par le bruit d'une infrastructure classée dans le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Cet arrêté vise à rendre obligatoire un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs pour les bâtiments d'habitation, d'enseignement ou visant à accueillir du public.

Aucune composante du projet n'est concernée par cet arrêté.

De plus, le projet n'est pas concerné par la zone de bruit d'un aérodrome ou d'autres activités particulières à l'origine de nuisances sonores et induisant des mesures de protection acoustique.

La commune de LIT-ET-MIXE n'est concernée par aucun plan d'exposition au bruit des aérodromes établi en application des articles L. 147-1 à L. 147-6 du code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII.2 QUALITE DE L'AIR

Sources : - Airaq
- Ministère de l'écologie et du développement durable

XII.2.1 Généralités

Certaines substances polluantes émises par l'activité anthropique dans l'atmosphère peuvent avoir des conséquences sur la santé et l'environnement. Le tableau suivant présente les principaux polluants émis dans l'atmosphère et leur origine.

Tableau 32 : Origine des principaux polluants émis dans l'atmosphère

Polluants atmosphériques	Sources d'émission
Dioxyde de soufre (SO_2)	Ce gaz provient essentiellement de la combinaison du soufre, contenu dans les combustibles fossiles (charbon, fuel, gazole…) avec l'oxygène de l'air lors de leur combustion. Les principaux émetteurs sont les industries, les installations de chauffage et les moteurs diesel.
Oxyde d'azote (NO, NO_2)	Ils résultent de la réaction de l'azote et de l'oxygène de l'air qui a lieu à haute température dans les moteurs et les installations de combustion. Les véhicules émettent la majeure partie de cette pollution, viennent ensuite les installations de chauffage.
Particules en suspension (PM_{10})	Ce sont les poussières dont le diamètre est inférieur à 10 µm et qui restent en suspension dans l'air. Elles résultent de la combustion, de l'usure des véhicules sur la chaussée et de l'érosion. Ces poussières peuvent également véhiculer d'autres polluants comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Les principaux émetteurs sont les véhicules (carburant, usure…), les incinérateurs, les cimenteries et certaines industries (sidérurgie, engrais…).
Monoxyde de carbone (CO)	Il résulte de la combustion incomplète des combustibles et carburants. Dans l'air ambiant, on le rencontre essentiellement à proximité des voies de circulation routière (échappement des véhicules).
Composés organiques volatils (COV) dont benzène	Il s'agit principalement d'hydrocarbures dont l'origine est soit naturelle, soit liée à l'activité humaine : échappement des véhicules, utilisation industrielle ou domestique de solvants, évaporation des stockages pétroliers et des réservoirs automobiles, et la combustion.
Métaux (Pb, As, Ni, Hg, Cd…)	Ce terme englobe l'ensemble des métaux présents dans l'atmosphère. Les principaux ayant un caractère toxique sont : Plomb (Pb), Cadmium (Cd), Arsenic (As), Nickel (Ni), Mercure (Hg). Dans l'air, ils se trouvent principalement sous forme particulaire. Ils sont pour la plupart issus du trafic routier, des industries sidérurgiques et des incinérateurs de déchets.
Ozone (O_3)	Ce gaz est le produit de la réaction photochimique de certains polluants, notamment les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV) sous l'effet des rayonnements solaires. Ce polluant a la particularité de ne pas être émis directement par une source : c'est un polluant secondaire. On le retrouve principalement en été, en périphérie des agglomérations.

XII.2.2 Qualité de l'air sur le secteur d'études

L'association ATMO est chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine grâce à un réseau de surveillance réparti sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, aucune station de suivi n'est présente à proximité de la zone d'étude ou représentative du secteur étudié.

D'après ATMO Nouvelle-Aquitaine et la synthèse annuelle disponible pour Lit-et-Mixe, la qualité de l'air dans le secteur d'étude est dégradée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII.3 QUALITE DES SOLS

Sources : - Basias
- Basol

Le site concerné par le projet n'est pas un ancien site industriel ni recensé comme site potentiellement pollué selon les bases de données BASIAS et BASOL.

Des risques de pollution des sols pourraient provenir d'un site pollué ou partiellement pollué recensé par la base de données BASOL, qui est : **LITOISE de SCIAGE** (SSP0010025).

Ce site se trouve sur la parcelle n°328 section K. Cette scierie a été fermée en 2007.



Figure 46 : Extrait cartographique Basol

Ce site se situe à plus de 2,5 km au Sud-est du projet de lotissement.

D'après la base de données BASIAS, 6 anciens sites industriels sont recensés sur la commune :

- **<u>En activité</u>**
  - Lastecouères René (en activité)
  - Lesbats Roger
  - Pehau Jean-Aimé
- **<u>Terminés</u>**
  - Trésarieu et Péhou Sté
  - SNPA
  - SNPA, C.F.P.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII.4 RISQUES NATURELS

Sources : - Géorisques
- BRGM : base de données argiles.fr

D'après la base de données de Géorisques, la commune de LIT-ET-MIXE est concernée par les risques :

- Feu de forêt ;
- Mouvement de terrain – Recul du trait côte et de falaise ;
- Mouvement de terrain – Tassement différentiels.

2 arrêtés de catastrophe naturelle concernant la commune de LIT-ET-MIXE ont été signés depuis 1999 :

- 1 concerne les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : Janvier 2009
- 1 concerne les inondations, coulées de boues et mouvements de terrain : Décembre 1999

Concernant l'arrêté inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, il correspond aux tempêtes. Plus que les inondations, se sont les chutes d'arbres consécutives à cet épisode de vents violents qui ont justifié le classement en catastrophe naturelle.

L'arrêté de Décembre 1999 concerne la tempête Lothar qui a frappé le Sud-ouest de la France.

En conclusion, deux arrêtés concernent la tempête Lothar de décembre 1999 et Klaus de janvier 2009.

La commune de LIT-ET-MIXE n'est pas situé dans un PPRn[7], un PPRm[8] ni un PPRt[9].

XII.4.1 Risque inondation

D'après Géorisques, la commune n'est pas concernée par le risque inondation.

Le périmètre d'étude n'est donc pas concerné par le risque inondation.

XII.4.2 Risque feu de forêt

La commune de LIT-ET-MIXE est concernée par ce risque.

Aussi, conformément au règlement relatif à la protection de la forêt contre l'incendie dans le département des Landes, du 7 juillet 2004, il est interdit aux propriétaires de modifier pour des raisons personnelles la continuité des ouvrages, aménagements et travaux de prévention contre les incendies (voies de défense, points d'eau…) sans autorisation de l'ASA de DFCI[10] locale.

[7] *PPRn : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles*
[8] *PPRm : Plan de Prévention des Risques miniers*
[9] *PPRt : Plan de Prévention des Risques technologiques*
[10] *Association Syndicale Autorisée de Défense de la Forêt Contre les Incendies.*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La création d'un espace ouvert permettra le renforcement de pare-feu sans diminuer notablement l'espace forestier.

LIT-ET-MIXE dispose bien d'une densité de réseau de desserte dédié à la gestion des risques supérieure à la moyenne régionale, comprise entre 4 et 5 km / 100 ha de forêt. Ce réseau est régulièrement entretenu et amélioré selon les besoins par l'ASA de DFCI.

La disponibilité en eau sur le terrain est également assurée par un réseau dense de ressources en eau telles que :

- Les points d'eau naturels ;
- Les forages ;
- Les réserves ;
- Les châteaux d'eau ;
- Les poteaux et bouches d'incendies.

Enfin, les préconisations du SDIS des Landes concernant les projets d'habitations en frontière du risque incendie seront appliquées.

Une bande de 12 m minimale sera maintenue entre les parcelles forestières et le projet.

Cette bande sera constituée par le cours d'eau puis une bande entretenue à nue, sans végétation, qui permettra un passage des pompiers.

XII.4.3 Risque mouvement de terrain

D'après la base de données Géorisques, la commune de LIT-ET-MIXE est concernée par le risque mouvement de terrain – Tassements différentiels.

Elle est également concernée par l'aléa retrait et gonflement des argiles.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

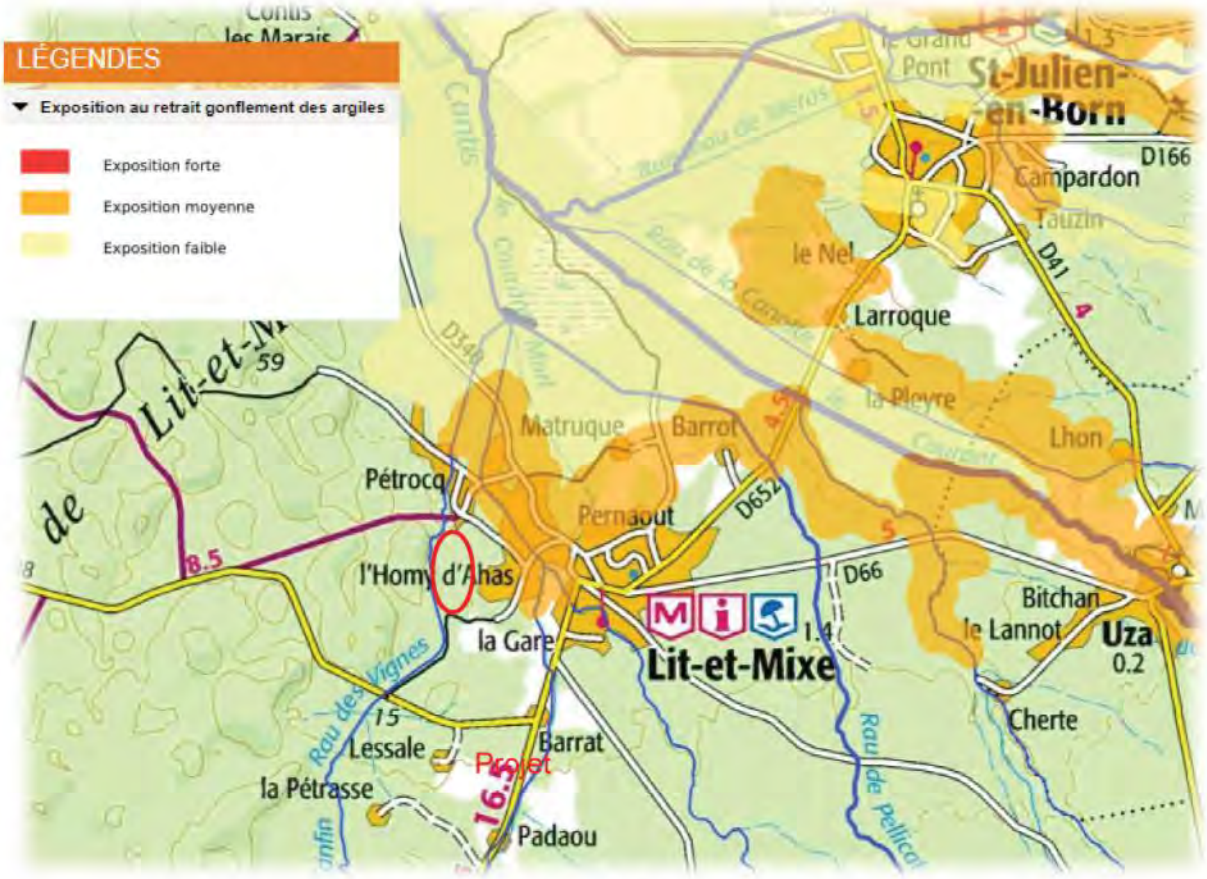


Figure 47 : Aléa retrait et Gonflement des argiles
(Sources : BRGM, Géorisques)

La zone du projet n'est pas soumise au risque retrait et gonflement des argiles.

L'argile est une roche dont la consistance peut se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire. Elles peuvent affecter fortement les constructions (murs porteurs et angles en particulier).

Le périmètre d'étude n'est pas concerné par ce risque.

XII.4.4 Risque sismique

D'après l'annexe des articles R. 563-1 à R. 563-8 du code de l'Environnement modifiés par les Décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité croissante : zones 1, 2, 3, 4 et 5.

La totalité de la zone d'étude est classée par ces décrets en zone 1, c'est-à-dire « une sismicité faible ».

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII.4.5 Risque Phénomène lié à l'Atmosphère

Le Sud-ouest de la France a été particulièrement touché par les tempêtes au cours de ces 20 dernières années. Les tempêtes Lothar en 1999 et Klaus en janvier 2009 ont eu des conséquences particulièrement dévastatrices, notamment sur les boisements.

De plus, les grandes plaines agricoles et les grandes surfaces de cultures créent des couloirs des vents, susceptibles d'augmenter les effets des vents violents.

Du fait de cette exposition particulière aux tempêtes et aux vents violents, le maître d'ouvrage doit prendre en compte ce paramètre lors de la conception du projet.

D'après la base de données Géorisques, la commune de LIT-ET-MIXE n'est pas concernée par le risque phénomène lié à l'atmosphère et phénomènes météorologiques – Tempête et grains (vent).

XII.5 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Sources : - DREAL Aquitaine
- Géorisques

XII.5.1 Rupture de barrage

Non concerné.

XII.5.2 ICPE

D'après Géorisques, aucune usine SEVESO n'est présente sur la commune de LIT-ET-MIXE.

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'État.

2 ICPE sont présentes sur la commune de LIT-ET-MIXE :

Nom Installation	Régime d'autorisation	Commune
LITOISE DE SCIAGE (Société)	Inconnu	LIT-ET-MIXE
SITCOM Côte Sud des Landes	A - Autorisation	LIT-ET-MIXE

Tableau 33 : Liste des ICPE sur le territoire communal
(Sources : DREAL, Géorisques)

La commune est donc concernée directement par les risques technologiques puisque 2 sites industriels soumis à autorisation au titre des ICPE sont présent sur son territoire communal.

L'ICPE la plus proche est la Scierie LITOISE DE SCIAGE. Elle est située à plus de 1,2 km au Sud-est du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII.5.3 Risques TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Sources : - DREAL Aquitaine
- Géorisques

D'après la base de données Géorisques, la commune de LIT-ET-MIXE est concernée par le risque transport de matières dangereuses (TMD).

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime, ou par canalisation. Les zones sensibles sont les grands axes de circulation, les zones fortement industrialisées et les secteurs où l'environnement présente une vulnérabilité particulière (tunnels, viaducs, puits de captage...).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

B. ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

MESURES COMPENSATOIRES ET D'INSERTION ASSOCIEES

Les éventuelles mesures compensatoires et/ou d'accompagnement destinées à compenser ou réduire les effets dommageables du projet sur l'environnement sont présentés de manière concomitante à l'analyse des impacts, ceci dans un souci de clarté et de concision de l'exposé.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. IMPACTS SUR LA CLIMATOLOGIE, LA TOPOGRAPHIE ET LA GEOLOGIE

I.1 Contexte général

La totalité du projet est actuellement occupé par un milieu forestier d'origine anthropique avec des Pins plantée en futaie régulière et exploitée.

En phase de chantier, excepté la part de CO2 (gaz à effet de serre) émis par les engins de chantier, la phase chantier n'aura pas d'impact sur le climat.

L'impact sur le climat est négligeable.

Le projet nécessitera le décapage de couches superficielles (terres végétales) pour permettre l'aménagement des voiries (voies routières et voies piétonnes), le creusement des ouvrages de retenue des eaux pluviales, le creusement des fondations des futurs bâtiments.

Dans la mesure du possible, le terrassement sera évité en suivant afin de s'adapter au maximum à la topographie naturel du terrain.

Les modelés seront réalisés en déblai / remblai, sans export ni apport de matière. Les matériaux retirés seront réutilisés sur site.

Le projet n'aura pas d'effets notables sur le relief. Les travaux nécessaires (aménagement des entrées et des voies de circulation, décapage des terrains pour les constructions des bâtiments,...) resteront modestes et ne modifieront que légèrement la topographie du terrain car le terrain présente une pente générale inférieure à 1 %.

Les modelés seront réalisés en déblai / remblai, sans export ni apport de matière. Les matériaux retirés seront réutilisés sur site.

Le projet n'aura pas d'impact sur le relief.

Ces opérations peuvent altérer les qualités agro-pédologiques de la terre végétale non seulement lors du décapage mais également lors des opérations de transport, de stockage, de reprise et de régalage de la terre.

Pour limiter les risques de dégradation des qualités agro-pédologiques de la terre végétale, des mesures de prévention seront prises, telles que :

- décapage de la terre de façon sélective en évitant le mélange avec les couches stériles sous-jacentes ;
- stockage temporaire de la terre végétale sur une zone à l'écart des passages d'engins.

Pendant la phase de chantier, l'usage et la circulation d'engins de chantier et d'engins de levage sur camion, qui sont des engins lourds, peut provoquer un tassement des sols. Cependant, cet usage sera ponctuel dans le temps et dans l'espace.

Enfin, la circulation et le nettoyage d'engins de chantier ainsi que le stockage de matériel peut être à l'origine de déversement accidentel de produit polluant : huile, carburant, lubrifiant ou peintures. Afin d'éviter des fuites accidentelles de produits polluants, des dispositions seront exigées par le maître d'ouvrages vis-à-vis de l'entreprise réalisant les travaux :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

- l'entretien et le lavage des véhicules sur des aires étanches ;
- le recueil et le traitement des eaux avant rejet.

Tous les résidus de chantier (matériaux de constructions, consommables...) seront méticuleusement éliminés à la fin de la phase de travaux afin d'éliminer tout risque de pollution des sols.

L'impact potentiel du projet sur le sol sera donc temporaire, se limitant à la période des travaux. En général, on observe que les sols reconstitués après un chantier retrouvent la qualité des sols originels en 3 à 4 ans.

I.2 Phase d'Activité – Impacts à moyen et long termes

Le fonctionnement du lotissement n'entrainera pas de circulation de véhicule sur les voies non goudronnées. De ce fait, aucun impact sur les sols en place n'est attendu. Les seuls risques pourraient venir en cas d'accident par le déversement d'hydrocarbures provenant des véhicules.

Les sols locaux sont assez pauvres, fortement exploités par la sylviculture.

Au vu de la nature du projet, le risque de pollution des sols est faible.

Ainsi, le projet n'aura pas de conséquences majeures sur le sol en place à court terme. A long terme, il permettra de limiter le phénomène d'acidification du sol due à la monoculture du Pin.

Les travaux de terrassement pour l'aménagement du lotissement resteront peu importants et n'auront pas d'impact sur le sous-sol. Ces travaux seront limités à la partie superficielle des terrains et ne concerneront pas les horizons sous-jacents.

De plus, le règlement du lotissement déconseille la réalisation de sous-sols et de caves, ce qui limite également l'impact sur le sous-sol.

La construction et le fonctionnement du lotissement n'auront pas d'impact sur le sous-sol.

Concernant le climat, le déboisement d'une surface de 9,6 ha peut être à l'origine d'une modification des conditions microclimatiques du site à long terme (diminution de l'hygrométrie du sol, exposition aux vents plus marquée...).

Les impacts du défrichement sur le climat, la géologie et la topographie, en phase de défrichement, peuvent être considérés comme limités à court, moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. IMPACTS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Les impacts sur les eaux superficielles se matérialisent en plusieurs volets :

- Impact sur la quantité,
- Impact sur la qualité,
- Impact sur les usages et les pressions déjà exercées sur la ressource.

II.1 Description des impacts possibles

L'eau d'origine pluviale véhicule une pollution comparable à celle des eaux usées après traitement sur les paramètres DBO_5 et DCO et bien supérieure sur les paramètres MES, métaux lourds et hydrocarbures.

Les impacts possibles de la pollution chronique des eaux pluviales sur les milieux aquatiques sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 34 : Impacts possibles de la pollution chronique des eaux pluviales sur les milieux aquatiques

Polluants	Impact sur le milieu récepteur
MES	Augmentation de la turbidité de l'eau
Matière Organique	Consommation de l'oxygène dissout par dégradation de la matière organique (DBO_5)
Pesticides	Accumulation dans les sédiments avec risques de toxicité pour les organismes vivants
Métaux lourds	Toxicité pour les organismes aquatiques qui les accumulent
Hydrocarbures	Accumulation en surface de la nappe limitant les échanges atmosphère nappe

Les eaux pluviales seront principalement constituées de matière en suspension à forte teneur minérale et faible teneur en hydrocarbures et métaux lourds.

II.2 Calculs des Flux polluants

L'évaluation de l'incidence qualitative générée par le projet a été évaluée en se basant sur la note d'information du SETRA « *Calcul des charges de pollution chronique des eaux de ruissellement issues des plates formes routières* », juillet 2006.

Ainsi les concentrations en polluants pour l'effet chronique et l'effet choc des eaux pluviales ont été déterminées.

III.4 HYPOTHESES

Surface en enrobés : 10 226 m²

Trafic journalier prévisionnel : 150 véhicules.

La mise en place de mesure compensatoire pour le traitement des eaux pluviales permet un abattement des pollutions (décantation, filtration…).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Ouvrages	Taux d'abattement moyen en %			
	MES	DCO	Métaux (Cu, Cd, Zn)	Hydrocarbures
Bassin avec rejet à débit régulé	85	75	80	65
Bassin d'infiltration	95	65	75	90
Valeurs retenues	95	65	75	90

Tableau 35 : Abattement moyen des pollutions

II.3 Charge Polluante Annuelle

Le SETRA fournit les charges polluantes annuelles unitaires à prendre en compte pour les chaussées non constituées d'enrobés drainants. Ces données sont le résultat de tendances exprimées dans les études effectuées depuis 1992 par le SETRA, l'AFSA et le LCP.

Ces valeurs sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 36 : Charges unitaires annuelles par ha imperméabilisé pour trafic de 1 000 v/j

Nature du polluant	Charges unitaires annuelles Cu à l'ha imperméabilisé pour 1 000 v/j
MES	40 kg
DCO	40 kg
Zn	400 g
Cu	20 g
Cd	2 g
Hydrocarbures totaux	600 g
HAP	0,08 g

Remarque : la DBO_5 n'est pas prise en compte car elle n'est pas caractéristique de ce type de pollution très peu biodégradable.

Pour des trafics globaux inférieurs à 10 000 v/j, la charge polluante annuelle Ca se calcule proportionnellement au trafic global et à la surface imperméabilisée.

$$Ca = Cu \times \frac{T}{1000} \times S$$

Avec :

Ca = charge annuelle en kg, de 0 à 10 000 v/j

T = trafic global en v/j, quel que soit le pourcentage de poids lourds

S = surface imperméabilisée en ha

Cu = charge unitaire annuelle en kg/ha pour 1 000 v/j

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 37 : Charge polluante annuelle des eaux de ruissellement du projet

Nature du polluant	S = 10 226 m² T = 150 v/j Charge polluante annuelle des eaux de ruissellement après projet	
	Avant abattement	Après abattement
MES	6,136 kg	0,307 kg
DCO	6,136 kg	2,147 kg
Zn	61,356 g	15,339 g
Cu	3,068 g	0,767 g
Cd	0,307 g	0,077 g
Hydrocarbures totaux Hc	92,034 g	9,203 g
HAP	0,012 g	0,001 g

Remarque : La charge polluante épurée sera en partie stockée dans les noues qu'il conviendra donc de curer régulièrement avec la récupération au maximum des eaux de curages (Cf. volet 5 pour les modalités d'entretiens).

II.4 Concentration moyenne annuelle

La pollution véhiculée par la pluie est caractérisée par des phénomènes chroniques et par des phénomènes aigus constituant un événement de pointe qui se produit une fois par an (notion d'impact maximal). Cette concentration moyenne Cm est calculée de la manière suivante :

$$Cm = \frac{Ca}{9SH}$$

Avec :

Cm = concentration moyenne annuelle en mg/l

Ca = charge annuelle en kg

S = surface imperméabilisée en ha

H = hauteur de pluie moyenne annuelle en m.

La hauteur de pluie moyenne annuelle est prise à la station de Mont-de-Marsan à environ 65 km au Sud-est de LIT-ET-MIXE et bénéficie de conditions météorologiques identiques. La normale, donnée par Météo France est de 916,9 mm.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Il vient :

Tableau 38 : Concentration moyenne annuelle des eaux pluviales

Nature du polluant	S = 10226 m² T = 150 v/j Concentration moyenne annuelle des eaux pluviales après projet		Classe de qualité des eaux après projet SEQ EAU BIOLOGIE
	Avant abattement	Après abattement	
MES	0,727 mg/l	0,036 mg/l	Très bonne qualité
DCO	0,727 mg/l	0,254 mg/l	Très bonne qualité
Zn	7,271 µg/l	1,818 µg/l	Bonne qualité
Cu	0,364 µg/l	0,091 µg/l	Bonne qualité
Cd	0,036 µg/l	0,009 µg/l	Bonne qualité
Hydrocarbures totaux	10,906 µg/l	1,091 µg/l	Bonne qualité
HAP	0,001 µg/l	0,0001 µg/l	Très bonne qualité

II.5 Évènement choc

D'après la note du SETRA, les impacts maximaux sont générés par une pluie d'été en période d'étiage. Les charges polluantes hivernales ne sont donc pas prises en compte. Les mesures issues des sites expérimentaux ont également montré que l'événement de pointe est proportionnel à la charge polluante annuelle, et est directement lié à la hauteur de pluie qui génère cet événement de pointe.

La relation s'établit de la manière suivante :

$$Fr = 2{,}3H$$

Avec :

Fr = fraction maximale de la charge polluante annuelle mobilisable par un événement de pointe,

H = hauteur d'eau, en mètre, de l'événement pluvieux de pointe (limitée à 0,15 m).

Il vient donc :

$$Ce = \frac{2{,}3Ca}{10S}$$

Avec :

Ce = concentration émise par un événement de pointe en mg/l

Ca = charge annuelle en kg

S = surface imperméabilisée en ha

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Il vient :

Tableau 39 : Concentration de pointe des eaux pluviales du projet

Nature du polluant	S = 10 226 m² T = 150 v/j Concentration de pointe des eaux pluviales après projet		Classe de qualité des eaux SEQ EAU BIOLOGIE
	Avant abattement	Après abattement	
MES	1,38 mg/L	0,069 mg/L	Très bonne qualité
DCO	1,38 mg/L	0,483 mg/L	Très bonne qualité
Zn	13,80 µg/L	3,450 µg/L	Bonne qualité
Cu	0,69 µg/L	0,173 µg/L	Bonne qualité
Cd	0,07 µg/L	0,017 µg/L	Bonne qualité
Hydrocarbures totaux	20,70 µg/L	2,070 µg/L	Bonne qualité
HAP	0,003 µg/L	0,0003 µg/L	Très bonne qualité

II.6 Pollution accidentelle

En cas de pollution accidentelle, l'impact sur le milieu aquatique peut être important, notamment en période de hautes eaux (nappe à faible profondeur). En effet, c'est à ce moment que l'épaisseur de sable naturel, au bon pouvoir épurateur, sera la plus faible.

Toutefois, en cas de pollution accidentelle, l'impact sur le milieu aquatique restera limité grâce à la grande épaisseur de terrain sableux entre le fond de la noue et la nappe en hautes eaux. En effet, les noues seront à une profondeur maximale de – 0,15 m / TN et la nappe se situe à plus de 1,20 m / TN en Hautes eaux. Ainsi, un minimum de 1,00 m de terrain sableux au bon pouvoir épurateur sépare le fond des noues de la nappe.

Les eaux seront stockées dans les noues et évacuées le plus rapidement possible vers un centre de traitement adapté, de manière à ce que l'infiltration soit limitée au maximum.

Le terrain ayant filtré une éventuelle pollution devra être évacué pour être retraité avant que les éléments polluants ne migrent jusqu'à la nappe.

II.7 Synthèse

Au final, les charges polluantes annuelles sont globalement de bonnes à très bonnes qualités. Les concentrations en polluants de pointe sont également de bonnes qualités. **Le projet n'entraine pas de détérioration de la qualité des eaux.**

L'impact potentiel d'une pollution accidentelle (par déversement de produit par exemple) sur le milieu récepteur est important. Néanmoins, ce futur lotissement est en **zone résidentielle** et la voirie intérieure sera uniquement destinée à l'accès aux lots, aucun camion transportant des matières dangereuses, toxiques ou autres ne circulera. Le risque de pollution accidentelle est donc fortement réduit.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.8 Mesures compensatoires

Le dispositif de prise en charge des eaux pluviales préconisé (noue de rétention / infiltration) participe à un abattement de pollution supplémentaire par un effet d'autoépuration par infiltration.

De plus cette noue sera peu profonde (0,15 m au maximum), de manière à conserver une épaisseur de sable maximale entre la zone d'infiltration la plus basse (fond de la noue) et la hauteur de la nappe en hautes eaux (supérieur à 1,00 m).

Elle a été largement surdimensionnée afin de ne pas mettre en place de surverse vers le réseau hydrographique superficiel et de limiter ainsi ses impacts qualitatifs et quantitatifs. Ainsi, les eaux pluviales seront stockées, sans surverse, jusqu'à une pluie d'occurrence centennale.

L'infiltration est avantageuse dans le cas de cette étude pour plusieurs raisons :

- Elle tend au maximum à reconstituer les conditions naturelles en permettant la recharge de la nappe ;
- Cette dernière est vulnérable et les eaux collectées sont globalement de bonnes qualités (après autoépuration par infiltration dans le sol en place) ;
- Le réseau hydrographique superficiel est vulnérable avec des eaux subissant la pression des activités humaines ;
- Le sol est propice à l'infiltration et la nature sableuse de celui-ci peut jouer le rôle de lit filtrant et prendre en charge une partie de la pollution chronique permettant de ce fait de diminuer l'impact du projet déjà faible à la base.

En cas de pollution accidentelle, des mesures seront mises en place pour confiner la pollution et limiter son expansion. Ces mesures sont présentées dans la suite du document.

L'impact qualitatif du projet sur la qualité des eaux souterraines, peut donc être qualifié de faible à nul.

De plus, par application de la loi Labbé (du 08 Février 2014), l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communs sera proscrite. Ainsi, une amélioration de l'état actuel aura lieu dans la gestion des espaces verts.

II.9 Ressources EDCH

4 captages EDCH en activité sont présents sur la commune de LIT-ET-MIXE.

Ainsi, la zone d'étude est située à proximité de 4 forages utilisés pour l'EDCH. Le plus proche se situe à plus de 1,3 km à l'Est du projet. C'est le captage BDD002CRNJ. Il est profond de 283 m. Il capte la nappe du Miocène de 105 m à 196 m de profondeur. Il est protégé par 100 m de formation sableuse et 5 m de Marne.

Ainsi, le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection. En effet, les captages sont profonds et présentent des périmètres immédiat et rapproché uniquement. Aucun périmètre éloigné n'a été prescrit. Ceci s'explique par la protection naturelle du fait de la profondeur de la nappe captée et des terrains sus-jacents qui l'isolent des nappes de surfaces.

Seul le forage de Cap de l'Homy, à plus de 5 km à l'Ouest du projet présente un périmètre de protection rapproché distinct du périmètre éloigné.

Ainsi, le projet ne se trouve dans aucun périmètre de protection de captage EDCH. Le projet n'est pas susceptible de présenter des impacts sur les forages dont les périmètres de protection ne le concernent pas.

L'incidence du projet sur la ressource EDCH est donc nulle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.10 nappe superficielle

II.10.1 Profondeur piézométrique

Lors des investigations (de Mai 2021) la nappe superficielle a été contactée à partir d'une profondeur de 1,30 m/TN.

Des traces d'hydromorphies témoignent d'une zone de battement de nappe à moindre profondeur en Hautes eaux comprise entre – 1,20 m / TN et – 1,30 m / TN

II.10.2 Vulnérabilité de la nappe

Le sol est propice à l'infiltration et la nature sableuse de celui-ci peut jouer le rôle de lit filtrant et prendre en charge une partie de la pollution chronique.

L'impact du projet sur la vulnérabilité de la nappe, déjà faible à la base, est diminué par l'infiltration dans le sol qui permet un abattement de la pollution chronique du projet par l'action du substrat sableux et de la végétation de surface.

Compte tenu de sa profondeur, les risques de pollutions pour la nappe souterraine sont quasiment nuls.

II.11 Synthèse et mesures compensatoires

II.11.1 Impact en phase travaux

Pendant les phases de chantier, des pollutions accidentelles peuvent survenir depuis les engins de travaux et le stockage des produits et matériaux. Le chantier génère également des matières en suspension et des laitances de béton susceptibles de contaminer les eaux superficielles.

De fait, il est conseillé de réaliser les travaux en périodes favorables en évitant les pluies exceptionnelles et les périodes où les sols sont meubles pour toutes les phases nécessitant des engins lourds.

Il appartiendra au maître d'ouvrage d'intégrer, dans le descriptif technique des futurs travaux, des mesures visant à :

- limiter les terrassements au strict nécessaire et favoriser la réutilisation sur chantier,
- limiter les excédents (de déblais) et à favoriser la réutilisation sur chantier,
- assurer l'exploitation des excédents dans les conditions optimales,
- entreposer avec soin et à l'abri des dégradations et des intempéries tous les matériaux et fournitures, limitant ainsi les lixiviats et égouttures susceptibles de polluer les eaux de surface,
- mettre en place des aires de stockage et de retournement étanches pour les produits et pour le remplissage des machines afin de limiter les écoulements,
- prévoir des aires de stationnement des engins de chantier,
- limiter le tonnage des engins aux nécessités des travaux,
- contrôler la qualité des engins et leur conformité avec le « contrôle technique »,
- prévoir la présence sur le site de produits absorbants afin de pallier tous risque de fuite,
- interdire le déversement de tout produit nocif dans le milieu récepteur.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Une collecte adaptée des déchets, avec poubelles et conteneurs sélectifs, sera mise en place ; suivie d'une évacuation réglementaire. Les produits dangereux seront stockés dans un local ad hoc.

Le personnel présent sur le chantier sera sensibilisé aux exigences environnementales du site.

D'un point de vue qualitatif, en phase travaux, les risques de pollution des nappes souterraines sont essentiellement liés :

- aux installations de chantier : risques de pollution par rejets directs d'eaux de lavage, d'eaux usées,...
- aux risques de pollution par une mauvaise gestion des déchets de chantier,
- aux produits polluants susceptibles d'être manipulés ou stockés sur des aires annexes (hydrocarbures, huile de graissage, liquides pour les systèmes hydrauliques, peintures,...),
- aux incidents de chantier (approvisionnement en hydrocarbures, fuites des engins,...)
- certains matériaux appliqués sur les routes et les bâtiments (bitume, laitance des ciments,...) peuvent également libérer des substances polluantes.

Il convient donc d'éviter toutes infiltrations de substances dangereuses dans le sous-sol. Cette infiltration dans le sol et le sous-sol peut être véhiculée par des dépôts sur le sol et surtout dans les tranchées et fondations mise en œuvre.

Dans ce cadre, les risques de contamination des eaux souterraines sont très faibles en phase travaux.

II.11.2 Impact - Phase exploitation

Le projet étudié n'est pas de nature à avoir une incidence sur les écoulements souterrains.

L'entretien de l'aménagement paysager se fera via des interventions manuelles autant que possible. L'utilisation de produits phytosanitaire sera proscrite.

Nous pouvons citer :

- désherbage manuel, mécanique ou thermique, des cheminements piétons prévus pour les déplacements doux.
- Fauche et / ou tonte pour les espaces verts et les noues.
- Sélection d'une végétation locale, nécessitant des arrosages limités (voir étude paysagiste en annexe),
- évacuation des déchets verts sur des filières adaptées (compostage sur site préconisé ou déchèterie autorisée),
- ...

Les risques de contamination des eaux souterraines sont nuls en phase exploitation (essentiellement liés à une utilisation des horizons de surface pour la dispersion des eaux usées domestiques).

En conséquence, l'impact du projet sur les ressources en eaux souterraines est faible à nul.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.11.3 Synthèse

Les valeurs de concentrations des eaux pluviales en situation moyenne et de pointe **sont globalement de bonnes à très bonnes qualités**.

En favorisant l'infiltration, le principe de gestion des eaux pluviales du projet tend à reconstituer les conditions initiales et naturelles de recharge de la nappe ainsi qu'à réduire l'impact qualitatif du projet.

Les éventuels forages qui captent la nappe ne seront pas affectés par la pollution chronique des eaux pluviales ni par la pollution faisant suite à un événement de pointe (en période d'étiage, là où la situation hydrogéologique est la meilleure).

Par ailleurs, le projet concerne la création d'un lotissement, en zone résidentielle, les pollutions éventuelles seront donc accidentelles (déversement) et reste limitées. Néanmoins, en cas de pollution, des mesures seront mises en œuvres.

En conséquence, l'impact du projet sur les ressources en eaux souterraines est faible.

II.12 SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin ADOUR-GARONNE a été approuvé par le comité de bassin. Le SDAGE, réalisé conformément aux articles L.212-1 et L.212-2 du code de l'environnement, définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée dans le bassin. Il définit le cadre des futurs schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et identifie en particulier les secteurs prioritaires.

Le SDAGE vise la gestion équilibrée de la ressource en eau, et notamment de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.

Les travaux faisant l'objet du présent document sont compatibles avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE 2022-2027 qui sont les suivantes

- Créer les conditions de Gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- Réduire les pollutions,
- Améliorer la gestion quantitative,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques,

En favorisant l'infiltration, le principe de gestion des eaux pluviales du projet tend à reconstituer les conditions initiales et naturelles ainsi qu'à réduire l'impact qualitatif du projet.

La mise en place des noues de stockage et infiltration correctement dimensionnées pour fonctionner jusqu'à une pluie centennale va également avoir une incidence positive sur le réseau de collecte des eaux pluviales en limitant les surcharges lors des événements pluvieux.

Les préconisations de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau dictées par le SDAGE seront respectées par le projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

D'après le SDAGE Adour-Garonne, le projet se situe en Zone.

Le lotissement consiste à créer 88 lots à usage d'habitat.

Il n'impactera pas les nappes d'eaux souterraines profondes utilisées pour l'eau potable. Il n'y aura pas de nitrates, ni de pesticides utilisés dans le cadre du projet.

Ainsi, le projet ne s'oppose pas aux objectifs du SDAGE.

De plus, par application de la loi Labbé (du 08 Février 2014), l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communs sera proscrite.

Le tableau suivant permet de voir les différents points du SDAGE appliqués au projet de lotissement.

Tableau 40 : Compatibilité du projet vis-à-vis du SDAGE

ORIENTATION		PROJET
Principe fondamentaux d'actions		
Développer une gestion de l'eau et des milieux en renforçant la résilience face aux changements majeurs		
		Non Concerné
Garantir la non détérioration de l'état des eaux		
PF7	Appliquer le principe de non détérioration de l'état des eaux	Eaux globalement rejetées de bonnes qualités grâce aux mesures de gestion mises en place.
Réduire l'impact des IOTA par leur conception		
PF8	Limiter et compenser l'impact des projets	La mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales correctement dimensionné pour une pluie centennale répond à cet objectif. La gestion des eaux pluviales prévues permet de limiter et compenser au mieux les impacts tant qualitativement que quantitativement.
Agir en priorité pour atteindre le bon état		
		Non Concerné
Orientation A : Créer les conditions de Gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE		
		Non Concerné
Orientation B : Réduire les pollutions		
Agir sur les rejets en macro-polluants et micropolluants		
B2	Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées	La mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales correctement dimensionné pour une pluie centennale répond à cet objectif.
B4	Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale	La mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales correctement dimensionné pour une pluie centennale répond à cet objectif.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI LIT-ET-MIXE

Réduire les pollutions d'origines agricoles et assimilée		
B15	Améliorer les pratiques et réduire l'utilisation d'intrants	Les produits phytosanitaires seront interdits pour l'entretien des espaces verts (loi Labbé)
B18	Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires	
Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau		
B24	Préserver les ressources stratégiques pour le futur au travers de zones de sauvegarde	Projet hors ZPF et hors ZOS
B25	Protéger la ressource alimentant les captages les plus menacés	Projet hors zone d'alimentation de captage
Une eau de qualité satisfaisante pour les loisirs nautiques, la pêche à pied et le thermalisme		
B31	Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants	Projet en amont du ruisseau des Vignes et du Courant de Contis, eaux rejetées de bonnes qualités
B32	Limiter les risques sanitaires encourus par les participants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale	
Orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif		
Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique		
C11	Maintenir ou Restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraines	Eaux infiltrée dans le sol en place. Eaux globalement rejetées de bonnes qualités. Absence d'impact sur les masses d'eaux souterraines
Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques		
Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques		
D17	Éviter et réduire les impacts des nouveaux petits plans d'eau	Non concerné
Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau		
D30	Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux	Non concerné
D41	Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides	Non concerné
Réduire la vulnérabilité et les aléas inondations		
D49	Mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique	Projet met en place un stockage et une infiltration, contribue à la conservation de l'hydrologie naturelle malgré le projet
D50	Évaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants	Absence d'aménagement présentant un obstacle à l'écoulement des eaux : Non concerné
D51	Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables	Écoulement des eaux pluviales maitrisées dans le cadre du projet

Ainsi, le principe de gestion des eaux pluviales mis en place pour ce projet est en accord avec les orientations du SDAGE.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.13 SAGE ET PGE

Il n'y a pas de SAGE, ni de Plan de Gestion des Étiages ni de contrat de rivière qui concerne la commune de LIT-ET-MIXE ou les communes limitrophes

II.14 PGRI

Le PGRI Adour Garonne 2016-2021 a été adopté en Mars 2015. Une révision a été validée en Mars 2022, pour la période 2022-2027.

Il a été élaboré, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin (PCB), le préfet de la région Midi-Pyrénées, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation.

Son objectif est de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 18 Territoires identifiés à Risques Importants.

Pour cela, le PGRI cherche à accompagner et contribuer à dynamiser les démarches déjà engagées, sans les entraver (Programmes d'action de prévention des inondations PAPI, et plan de submersions rapides, Plans de Prévention des Risques...).

C'est dans ce sens que le PGRI a été élaboré, avec 7 orientations stratégiques :

0. Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolutions démographiques...);
1. Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes ;
2. Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés ;
3. Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
4. Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires ;
5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

... et 45 dispositions associées pour atteindre ces objectifs.

Concernant plus spécifiquement le projet, c'est l'objectif stratégique 4 qui est concerné.

Dans cet objectif, c'est plus spécifiquement les dispositions :

- *D 4.9 : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables*

  Les collectivités ou leurs groupements compétents, ainsi que tout porteur de projet, prennent les mesures nécessaires dans les projets d'aménagement concernant le domaine de l'eau pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

les personnes, notamment, en s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature (voir aussi zoom PF4 du SDAGE).

Pour ce faire, il convient de :

- *préserver les zones inondables non urbanisées ;*
- *limiter l'imperméabilisation des sols ;*
- *limiter l'érosion des sols et favoriser le stockage de l'eau dans les sols, en tenant compte de ces capacités ;*
- *préserver les zones inondables et les ripisylves ;*
- *maîtriser l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement à la source, en favorisant l'infiltration, la rétention des eaux et la gestion alternative des eaux pluviales (cf. D4.4) ;*
- *éviter les remblais en zones inondables ;*
- *restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux ;*
- *conserver les capacités d'évacuation naturelle des émissaires et de préserver ou restaurer des zones d'expansion de crue (A33 du SDAGE).*

Il est également préconisé d'étudier la possible aggravation des inondations générée par un projet d'aménagement, pour une crue centennale ou pour la plus forte crue connue, lorsque des enjeux significatifs sont identifiés.

Le projet n'est pas situé en zone inondable. Il ne présente donc pas d'obstacle à l'écoulement des eaux ni en situation normale (aucun travaux en lit mineur de cours d'eau), ni en situation de crue (aucun travaux en lit majeur de cours d'eau). De plus, il ne prévoit pas de remblais en zone inondable.

Le projet a été pensé de manière à favoriser le stockage au plus proche de la source du ruissellement, en limitant au minimum les surfaces imperméabilisées créées.

La gestion des eaux pluviales a été prévue de manière à tenir compte des contraintes naturelles du terrain et de s'adapter au mieux aux conditions pré-existantes. La gestion alternative des eaux pluviales a été privilégiée.

Enfin, les conséquences d'une pluie centennale ont été étudiées.

De plus, il n'aggrave pas les conditions naturelles d'écoulements des eaux pluviales, il reproduit au mieux les conditions naturelles et il n'aggrave pas la situation hydraulique du bassin versant.

Ainsi, le projet respecte l'objectif D4.9 du PGRI Adour Garonne.

- D 4.10 : Améliorer la conception et l'organisation des réseaux en prenant en compte le risque inondation.

  Améliorer la conception et l'organisation des réseaux de manière à diminuer leur vulnérabilité et augmenter leur capacité de résilience, en association avec les différents opérateurs (axes de circulation, transport et distribution énergie, traitement et adduction eau potable, traitement et évacuation eaux usées, transports routiers et ferroviaires, distribution denrées alimentaires).

  Un des objectifs vise à améliorer le délai de retour à la normale (et la continuité d'activité via les plans de continuité d'activité) tel que défini dans l'OS n°3 et qui porte surtout sur la remise en état des principaux réseaux à savoir : transport, énergie, télécommunication, eau potable, épuration des eaux, collecte des déchets.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Cela passe dans un premier temps par une sensibilisation des gestionnaires des réseaux telle qu'elle a été définie dans la disposition D2.7, à un diagnostic et à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité comme préconisé dans la D4.8 en prenant en compte les liens de fonctionnalités existants entre les types de réseaux.

Le projet n'est pas situé en zone inondable. Il n'est pas directement concerné par cet objectif.

Ainsi, le projet respecte l'objectif D4.10 du PGRI Adour Garonne.

II.15 Usages et pressions

Le projet est concerné par les usages et pressions significatifs suivants :

- Pression des rejets de stations d'épuration industrielles : le projet n'est pas de nature à générer ce type de pollution.
- L'altération de la continuité et altération de la morphologie : le projet ne modification pas le cours d'eau, avec un recul de plus de 18 m depuis le cours d'eau à l'Ouest, il n'est pas susceptible d'altérer la continuité ou la morphologie des cours d'eau à l'aval.

Les impacts liés aux usages vis-à-vis des masses d'eau sont faibles.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III. INCIDENCES SUR L'OCCUPATION DES SOLS

La nouvelle zone modifiera l'occupation des sols. En effet, la vocation actuelle du terrain est un boisement exploité de Pins.

La totalité du projet est actuellement occupé par de la forêt de production de Pins exploitée.

Le projet nécessitera l'abattage des arbres et le dessouchage, en premier lieu.

Ensuite, un décapage de la terre végétale permettra l'aménagement des voiries (voies routières et voies piétonnes), le creusement des noues de retenue des eaux pluviales ainsi que le creusement des fondations des futurs bâtiments.

Le projet modifiera l'occupation des sols.

La commune de LIT ET MIXE est occupée, d'après Corine Land Cover, par 212 ha de surface artificialisée (représentant 1,88 % de la surface communale) et 10 571 ha de surface forestière (représentant 93,59 % de la surface communale) pour une surface totale de 11 295 ha environ.

Ainsi, le projet va engendrer une augmentation des surfaces artificialisées de 4,6 % et une diminution de la surface forestière de 0,09 %.

A l'échelle de la commune, c'est 0,09 % de la superficie de la commune qui va être aménagée, en plus de l'existant.

Ainsi, la modification de l'occupation du sol peut être raisonnablement considéré comme faible.

IV. INCIDENCES SUR LE PAYSAGE

Étant donné la visibilité réduite du site et son intégration, le projet ne génèrera pas de conséquences majeures sur l'ambiance paysagère du site.

Malgré le relief et les boisements situés à proximité, les perceptions sur le projet sont limitées à quelques secteurs au Sud (Chemin de Truyemorte et voie vert) et à l'Est (lotissement de plus de 20 ans) et au Nord (lotissement récent).

Vers l'Ouest, les boisements conservés le long du ruisseau des Vignes ainsi que les parcelles boisées et les massifs dunaires rendront le projet totalement masqué.

De plus, depuis la voie verte au Sud, la conservation du terrain boisé sur une bande de 100 m environ de long masqueront en grande partie le projet.

Enfin, les points de vues depuis le lotissement à l'Est seront masqués par le maintient et la plantation d'une haie composée d'un mélange d'espèce arbustive et arborée.

Ainsi, les impacts principaux restent au Nord, au niveau du lotissement récent (certaines maisons étaient encore en construction lors des inventaires).

VI.1 EN PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME

Les phases de chantier entraîneront une altération du paysage limité par l'absence de point de vue sur le projet depuis les routes ou les habitations alentours. Ces nuisances seront limitées par la conservation des espaces boisés autour du projet.

Ces nuisances seront strictement temporaires.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI.2 EN PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME

L'impact paysager peut se résumer en la disparition ou l'apparition d'éléments structurants définissant les caractéristiques paysagères du site.

Les principes paysagers mis en place sont :

1. Préservation d'une zone boisée en entrée de zone au Sud

Au Sud, les boisements de pins et de chênes pédonculés sont sensibles d'un point de vue environnemental et paysager. Ils sont conservés pour offrir une image qualitative en entrée de site. Ils permettent de créer une zone tampon agréable au contact de la voie verte, et de préserver la halte vélo aménagée à proximité du pont (franchissement du ruisseau des Vignes).

Enfin, les boisements ceinturent les arrières des lots en VEFA et dessinent un fond de scène agréable depuis les jardins de ces derniers.

2. Ripisylve, maintien d'une zone tampon à l'Ouest

Le ruisseau des Vignes représente un corridor biologique d'intérêt majeur. Par ailleurs, il longe la voie verte au Sud du site et représente donc un enjeu à l'échelle communale et intercommunale. Celui-ci fait donc l'objet de mesures de protection dans le cadre du projet. Une bande tampon de 5 m non aménagée, accessible pour l'entretien ou la création d'un chemin, est mise en place. À l'intérieur des lots, une bande inconstructible de 6 m est instaurée. Aucun aménagement ne sera prévu sur cette zone et la préservation de cette zone naturelle en pied de dune permet de participer au maintien de la biodiversité. Les clôtures des fonds de lots donnant sur l'espace de la ripisylve reprendront l'image de la clôture à mouton traditionnelle et seront constituées de piquets bois et de grillage simple.

Les deux accès sur le ruisseau depuis cette bande sont aménagés sous forme de placettes, avec des plantations de chênes pédonculés.

3. La limite Est

A l'Est, la création d'une zone tampon plantée non constructible de 5 m est prévue sur l'espace privatif pour les lots 79 à 85. Les arbres existants sont conservés (chênes lièges et d'arbousiers) et des plantations complémentaires sont prévues, en renforcement des sujets déjà existants. Elles favorisent l'intimité des lots et améliorent leur intégration paysagère, en leur permettant de bénéficier de plantations d'arbres déjà développés.

4. La voie principale

Des plantations irrégulières de chênes lièges sont prévues à l'Est de l'allée principale pour marquer l'ambiance littorale en reprenant les motifs paysagers du site. Elle rappelle la présence de la proximité du milieu forestier de la "Dune à chêne liège". Les ponctuations de vivaces en pieds des chênes lièges reprennent le cortège végétal spécifique de celui-ci.

Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols. Ils représentent des motifs paysagers qui servent de repères, notamment au niveau de la venelle piétonne transversale.

Une noue plantée d'arbres de moyen-jet et de cépées est prévue en séparation de la voie douce et la voirie à l'Ouest. Elle est composée d'alisiers blancs, d'érables champêtres, de cormiers, de cerisiers noirs. Ces plantations rendent possible la création d'un effet de paroi

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

qui participe au ralentissement des voitures. Également, elles participent à la gestion du stationnement sur accotement. La voie douce est ainsi sécurisée.

Enfin, la noue favorise la gestion des eaux pluviales par infiltration et limite la création de réseaux enterrés.

5. La venelle piétonne

Une liaison piétonne transversale est imaginée vers le ruisseau par une venelle récréative. Sa transparence visuelle est préservée et un alignement de peuplier guide la vue vers le ruisseau et sa ripisylve à l'Ouest.

Des ponctuations végétales composées d'un mélange d'arbustes et de cépées de zone humides participent à la gestion des arrières de lots et à la diversification des strates végétales. L'alignement de peupliers noirs est un motif traditionnel des cours d'eau.

A la jonction avec le ruisseau, une petite placette permet de d'accrocher la venelle sur la ripisylve.

6- Bouclage et liaison secondaire à l'Est

Les chênes lièges éparses reprennent la végétation existante, avec une densité plus importante au Sud, permettant de donner une ambiance plus intime à cet axe.

Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols.

Des placettes internes sont agrémentées des chênes pédonculés, qui bénéficient d'un espace plus large pour se développer. Les arbres permettent par ailleurs de contenir la place de la voiture.

7. Accompagnement du bâti sur les zones VEFA

Ces quartiers plus denses sont ornementés de fleurissement plus marqués grâce aux cépées d'arbousiers et de lagerstroemias. Ces arbrisseaux marquent les alignements bâtis et sont adaptés à l'espace disponible. Le lagerstroemia est un arbre caractéristique des bourgs landais. Il est planté ici en cépée, qui est sa forme naturelle. Il est laissé en forme libre, plus esthétique.

Des haies arbustives libres mixtes sont plantées sur l'espace privatif (noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de Delavay, genêts des teinturiers, troènes communs, genêts à balai, lauriers tins). Ces arbustes tolèrent l'ombre des arbres et sont adaptés à l'identité forestière de la Côte Landaise.

8- Accompagnement du bâti sur les zones de lots libres

Des clôtures en piquet acacia et grillage simple, se rapprochant du motif paysager traditionnel de la clôture à mouton, seront installées à 1 m à l'intérieur des lots, sur toutes les limites de lots visibles depuis les voies et venelles. Elles sont complétées par des haies arbustives libres mixtes (noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de Delavay, genêts des teinturiers, troënes communs, genêts à balai, lauriers tins) qui sont plantées sur les espaces privatifs, devant les clôtures. Ces plantations suivent un tracé légèrement curviligne pour un aspect plus naturel, et peuvent déborder sur l'espace public. Ces arbustes tolèrent l'ombre des arbres et sont caractéristiques des Landes. Ils participent à créer un ensemble végétalisé homogène et qualitatif.

Les arbustes sont laissés en forme libre et plantés de manière irrégulière pour créer un effet naturel.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

9- Impasse au Nord

En pied de la dune boisée, les plantations de petits fruitiers définissent une ambiance de lisière avec leurs floraisons printanières. Les petits fruits participent à nourrir la petite faune et favorisent la biodiversité. Les fleurs mellifères peuvent être butinées par les pollinisateurs.

VI.3 MESURE COMPENSATOIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'aménagement paysager des arbres seront conservés et de nombreux arbres seront plantés.

Leur rôle sera donc :

- d'améliorer les perceptions paysagères sur le site,
- de diminuer l'érosion,
- d'augmenter les ressources nourricières pour l'avifaune et l'Entomofaune,
- de créer des corridors pour la faune.

Le projet se situant en limite de l'urbanisation existante, le principal enjeu paysager réside dans la gestion de la frange urbaine. A ce titre, plusieurs aménagements sont prévus dans le plan d'aménagement :

- La création d'une zone non constructible plantée sur la bordure Est du site,
- La plantation de haie, par les propriétaires, sur les limites de propriété,
- La plantation d'au minimum un arbre de haut-jet sur chaque lot.

Un lotissement au Nord du projet est déjà en cours de travaux. Les habitations sont en cours de construction et le lotissement en cours de végétalisation.

Une palette végétale a été définie par le cabinet de paysagiste.

2 - 3 Palette végétale

Les arbres repères



Pins parasols



Chêne pédonculé

Les alignements irréguliers, évocation du milieu de la pinède dunaire à chêne liège et de l'arrière dune.



Chêne liège



Alisier blanc



Érable champêtre



Prunellier



Cerisier noir en cépée



Frêne à fleurs en cépée

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

Les arbres fleuris sur les zones d'alignements bâtis (VEFA)



Lilas des Indes en cépée



Arbousier en cépée

Les haies arbustives mixtes en limite de lots



Noisetier



Cornouiller sanguin



Laurier tin



Genêt des teinturiers



Genêt à balai

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 49 : Plan paysager

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. INCIDENCES SUR LES SITES NATURELS PATRIMONIAUX AVOISINANTS

Annexe : Évaluation préliminaire des incidences sur site Natura 2000

Le projet est situé à environ 20 m du site Natura 2000 FR7200715 : Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe. Aussi, une évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 a été menée au titre de l'article L414-4 du Code de l'environnement.

Selon cette évaluation préliminaire, le projet ne génère pas d'impacts sur les sites Natura 2000 à proximité.

VI. INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

VIII.1 NIVEAU D'ENJEUX IDENTIFIE PAR TAXON

Afin d'évaluer les impacts de la création d'un lotissement sur les espèces de Faune et de Flore de la zone d'étude, un niveau d'enjeu leur est attribué : Nul, Faible, Modéré ou Fort.

Un enjeu jugé **Nul** signifie qu'il n'y a pas d'enjeu particulier sur le taxon (aucun contact ou présence d'espèces invasives).

Un enjeu jugé **Fort** signifie que le taxon est particulièrement sensible et doit faire l'objet de mesures spécifiques si le projet induit des impacts sur les espèces ou habitats concernés (espèces patrimoniales avec fort niveau de protection réglementaire ; habitat d'intérêt prioritaire ; zone humide ; habitat d'espèce protégé ; espèce avec un niveau de conservation défavorable).

Le niveau d'enjeu pour chaque taxon est déterminé en considérant la protection règlementaire des espèces concernées, la patrimonialité de chacune et leur utilisation du site d'étude ainsi que l'importance du site d'étude dans le maintien des populations et la conservation des espèces.

Taxon		Niveau d'enjeu	Justification
Habitats naturels		Modéré	* 4030 Landes sèches européennes * Habitat d'espèces protégées (Grand Capricorne, Engoulevent d'Europe) * Ruisseau des vignes
Flore		Modéré	* 1 espèce protégée : Polystic à aiguillon
Entomofaune	Lépidoptères	Faible	*Espèces communes sans statut de protection fort
	Odonates	Faible	*Espèces communes sans statut de protection fort
	Coléoptères	Fort	*Grand Capricorne
Amphibiens		Modéré	*Grenouille agile (DH) * Crapaud épineux et Triton palmé : protégés, communs
Reptiles	Squamates	Modéré	* Lézard des murailles (espèce anthropophile)
	Chéloniens	Nul	Aucun contact

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Avifaune	**Nicheuse**	**Modéré**	*Engoulevent d'Europe (An. I DO) * Verdier d'Europe (VU) statut défavorable * Troglodyte mignon et Verdier d'Europe (en déclin : STOC)
	Migratrice	**Faible**	Espèces communes sans statut de protection fort
	Hivernante	**Faible**	Espèces communes sans statut de protection fort
Mammifères	**Terrestres**	**Faible**	Espèces communes sans statut de protection fort
	Semi-aquatiques	**Faible**	Présence potentielle de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe, non contactés lors de prospections ciblées
Chiroptères		**Modéré**	4 espèces communes inscrites à la Directive Habitat
Crustacés		**Nul**	Aucun contact
Poissons		**Nul**	Pas d'inventaire ciblé

Tableau 41 : Niveau d'enjeux identifiés par taxon

Un enjeu **Nul** est attribué aux **Chéloniens, Crustacés et Poissons**, pour lesquels il n'y a pas de contact avéré.

Un enjeu **Faible** est attribué aux **Lépidoptères, Odonates, Avifaune migratrice, Avifaune hivernante et aux Mammifères terrestres et Semi-aquatiques**, représentés par des espèces communes ou en l'absence de contact avéré.

Un enjeu **Modéré** est attribué aux **Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Squamates, Avifaune nicheuse et Chiroptères,** en raison de statut patrimoniaux élevé de certaines espèces parmi une majorité d'espèces communes.

Un enjeu **Fort** est attribué aux **Coléoptères**, de par la présence avéré du Grand Capricorne sur le site d'étude, et la présence d'habitats d'espèces potentiels dans l'emprise du projet.

VIII.2 IMPACTS IDENTIFIES SUR LES ESPECES ET LES MILIEUX NATURELS

Le projet de construction d'un lotissement dans la zone d'étude induira 4 types d'impacts sur les milieux naturels et les espèces de Faune et de Flore.

Code	Phase concernée / Durée de l'impact	Taxon(s) concerné(s)	Intitulé	Description de l'impact
I1	Travaux Permanent	Habitat, toute la faune	**Destruction / Dégradation d'habitats naturel d'intérêt**	Destruction d'habitats d'espèces protégées Destruction des berges du Ruisseau des Vignes Propagation de PEE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I2	Exploitation Permanent	Toute la faune	**Rupture des continuités écologiques**	Fragmentation du milieu naturel Rupture des continuités écologiques pour la faune
I3	Travaux / Exploitation Permanent	Flore, Coléoptères, Amphibiens, Reptiles, Avifaune, Chiroptères	**Destruction d'individus d'espèces protégées**	Risque d'écrasement en phase travaux Risque de collisions routières en phase d'exploitation (Engoulevent d'Europe)
I4	Travaux / Exploitation Temporaire	Toute la faune	**Dérangement d'espèces**	Dérangement des espèces du au bruit des engins de chantier ou aux voitures des riverains, à la présence humaine.

Tableau 42 : Impacts identifiés sur les espèces et les milieux naturels

Un niveau **d'impact brut (Nul, Faible, Modéré ou Fort)** est attribué à chaque taxon concerné.

L'attribution du niveau d'impact brut prend en compte l'enjeu du taxon concerné et l'ampleur de l'impact causé au taxon aux vues des caractéristiques initiales du projet.

Les mesures **ERC-A** indiquées en face de chaque impacts seront mises en place de façon à obtenir le **niveau d'impact final** indiqué en dernière colonne. Elles sont décrites dans la suite du document.

Taxon		Niveau d'enjeu	Impact	Description de l'impact sur le taxon	Niveau d'impact brut	Justification	Mesures "ERC-A"	Niveau d'impact final
Habitats naturels		**Modéré**	**I1**	Dégradation des berges du Ruisseau des Vignes Propagation de PEE	**Fort**	Impact irréversible	E1; R1; C1	**Nul**
Flore		**Modéré**	**I3**	Destruction des stations de Polystic à Aiguillon	**Modéré**	Espèce en marge du projet et présence de stations à l'Ouest du Ruisseau des Vignes	E1; R1; A3	**Nul**
Entomofaune	**Lépidoptères**	**Faible**	**I1**	Destruction dégradation d'habitat d'espèce	**Faible**	Habitats similaires à proximité	/	**Faible**
			I2	Rupture des continuités écologiques	**Faible**	Espèces mobiles, corridor à proximité	/	**Faible**
			I4	Dérangement d'espèce	**Faible**	Espèces mobiles	R6; A3	**Faible**
	Odonates	**Faible**	**I1**	Destruction dégradation d'habitat d'espèce	**Modéré**	Habitats similaires à proximité	E1	**Nul**
			I2	Rupture des continuités écologiques	**Faible**	Espèce mobiles, corridor à proximité	/	**Faible**
			I4	Dérangement d'espèce	**Faible**	Espèces mobiles	R6	**Faible**
	Coléoptères	**Fort**	**I1**	Destruction / dégradation d'habitat du Grand Capricorne (Chênaies)	**Modéré**	Les arbres présents dans l'emprise de projet ne portent pas de trace de présence et ne sont pas sénescents	R4	**Nul**
			I2	Rupture des continuités écologiques	**Faible**	Contact d'arbre attaqué dans le périmètre éloigné	R4	**Nul**
			I3	Destruction d'individus de Grand capricorne	**Faible**	Les arbres présents dans l'emprise du projet ne portent pas de trace de présence	/	**Nul**
Amphibiens		**Modéré**	**I1**	Destruction / dégradation d'habitat de reproduction	**Fort**	Impact irréversible ayant une incidence sur la	E1; R7; A2	**Faible**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

			(cours d'eau) et de repos/hivernage (boisement)	Fort	réalisation du cycle biologique d'espèces protégées		Faible
		I2	Rupture des continuités écologiques entre les sites de reproduction et de repos/alimentation	Fort	Impact irréversible ayant une incidence sur la réalisation du cycle biologique d'espèces protégées	E1; R2; R5; R7	Faible
		I3	Risque d'Ecrasement d'individus par des véhicules/engins de chantier	Fort	Impact létal	R2	Faible
		I4	Dérangement d'espèce	Fort	Espèces peu mobiles et vulnérables lors des travaux	E3; R2	Faible
Reptiles	Modéré	I1	Destruction d'habitat du Lézard des murailles (lisières forestières)	Modéré	Milieux similaires à proximité	E1; A2	Faible
		I2	Rupture des continuités écologiques	Faible	Espèce anthropophile pouvant exploiter les habitats anthropiques	/	Faible
		I3	Destruction d'individus par écrasement	Modéré	Espèce terrestre mobile	R6	Faible
		I4	Dérangement d'espèce	Faible	Espèce anthropophile	R6	Faible
Avifaune Nicheuse	Modéré	I1	Destruction d'habitat potentiel de l'Engoulevent d'Europe	Modéré	Impact irréversible mais concernant un habitat d'espèce potentiel sans contact avéré des espèces cibles	E1; R4; R7; C2; A1	Nul à positif
		I2	Rupture des continuités écologiques (fragmentation des milieux favorables)	Modéré	Ouvertures dans l'unité boisée mais des barrières sont déjà existantes (voie cyclable, lotissement existant)	R4; R7	Faible

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

			I3	Destruction des couvées d'Engoulevent d'Europe au sol, et de nids d'espèces plus communes dans les arbres et les haies Destruction d'individus d'Engoulevent d'Europe par collision routières	**Fort**	Impact létal	E2; R5; R6; R8	**Faible**
			I4	Dérangement d'espèce pouvant conduire à l'échec de la reproduction	**Fort**	Impact sur la bonne réalisation du cycle biologique d'une espèce protégée	E2; R6	**Faible**
	Migratrice	**Faible**	I1	Destruction d'habitat d'espèce (boisement)	**Modéré**	Ouverture dans l'unité boisée mais existence de milieux similaires à proximité directe	E1; C1	**Faible**
			I2	Rupture des continuités écologiques (fragmentation des milieux favorables)	**Modéré**	Ouvertures dans l'unité boisée mais des barrières sont déjà existantes (voie cyclable, lotissement existant)	E1	**Faible**
			I3	Destruction d'individu	**Faible**	Espèces mobiles	/	**Faible**
			I4	Dérangement d'espèce	**Faible**	Espèces mobiles, refuge dans les milieux similaires à proximité	R6	**Faible**
	Hivernante	**Faible**	I1	Destruction d'habitat d'espèce (boisement)	**Modéré**	Ouverture dans l'unité boisée mais existence de milieux similaires à proximité directe	E1; C1	**Faible**
			I2	Rupture des continuités écologiques (fragmentation des milieux favorables)	**Modéré**	Ouvertures dans l'unité boisée mais des barrières sont déjà existantes (voie cyclable, lotissement existant)	E1	**Faible**
			I3	Destruction d'individus	**Faible**	Espèces mobiles	/	**Faible**
			I4	Dérangement d'espèce	**Faible**	Espèces mobiles, refuge dans les milieux similaires à proximité	R5	**Faible**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

Mammifères terrestres	**Faible**	**I1**	Destruction d'habitat d'espèce (boisement)	**Modéré**	Ouverture dans l'unité boisée mais existence de milieux similaires à proximité directe	E1; C1	**Faible**
		I2	Rupture des continuités écologiques (fragmentation des milieux)	**Modéré**	Ouvertures dans l'unité boisée mais des barrières sont déjà existantes (voie cyclable, lotissement existant) Barrières artificielles créées par la mise en place de clôtures	E1; R5	**Faible**
		I4	Dérangement d'espèces	**Faible**	Espèces mobiles	R7, A3	**Faible**
Chiroptères	**Modéré**	**I1**	Destruction d'habitat d'espèce (arbre à cavité)	**Faible**	Un seul arbre à cavité identifié sur le site d'étude hors emprise	/	**Nul**
		I2	Rupture des continuités écologiques (rupture de la trame noire)	**Modéré**	Eclairage nocturne du chantier et/ou de la voirie	E3; R3	**Faible**
		I3	Destruction d'individus	**Faible**	Présence d'un arbre à cavité sans présence de gîte avéré, hors emprise du projet	/	**Nul**
		I4	Dérangement d'espèce	**Fort**	Eclairage nocturne du chantier et/ou de la voirie conduisant à un évitement de la zone d'étude	E3; R3; R6	**Faible**

Tableau 43 : Analyse des impacts du projet de lotissement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les impacts les plus forts sont identifiés sur les **Habitats naturels, les Amphibiens, l'Avifaune nicheuse et les Chiroptères**.

L'application des mesures **d'Evitement et de Réduction** permettent d'abaisser ces niveaux à **Faible à Nul**.

Des mesures de **Compensations** sont toutefois nécessaires pour la **perte de surface forestière** (Boisements).

VIII.3 MESURES EVITER / REDUIRE / COMPENSER – ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Afin d'éviter des impacts sur les milieux naturels et les espèces de faune et de flore, **3 Mesures d'évitements** sont prévues.

Les impacts ne pouvant être évités sont réduits par la mise en place de **9 mesures de réductions**.

Concernant les Habitats naturels et l'Engoulevent d'Europe, une compensation est nécessaire. **2 mesures de compensations** sont prévues par le porteur de projet.

Dans le cadre de la mise en place du projet, **3 mesures d'Accompagnements** sont également mises en œuvre et permettent de renforcer les mesures de réductions et/ou d'apporter un gain de biodiversité, notamment concernant les Reptiles (mise en place d'Hibernacula).

Enfin, **une mesure de suivi** est prévue pour permettre une évaluation des mesures préconisées et si besoin, un réajustement des modalités d'application.

Les espèces cibles indiquées sont celles directement visées par la mise en place des mesures, toutefois, elles peuvent également agir comme des espèces « parapluies » pour d'autres espèces du même taxon, voire des taxons différents. En effet, l'application d'une mesure en faveur d'une espèce cible peut être bénéfique pour une autre espèce qui exploite des habitats similaires ou bénéficie d'une gestion particulière sur un milieu.

Ainsi, dans le tableau présentant l'analyse des impacts, des mesures de la séquence ERC-A sont reprises chez plusieurs taxons. Cela signifie que ces mesures, au travers de leur mise en œuvre, auront un effet positif sur ces taxons et les espèces concernées.

VIII.4 MESURES D'EVITEMENT

E1 : Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats

EVITEMENT	
Code	**E1**
Nom de la mesure	**Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats**
Descriptif	Cette mesure est mise en place avant la détermination d'une version finale du projet, telle que présentée dans le présent dossier, afin de permettre la prise en compte des enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial. Ainsi, cette mesure conduit à une optimisation du projet de façon à éviter : • La population de Polystic à Aiguillon ; • Le site de contact d'un individu d'Engoulevent d'Europe ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

- L'Habitat 2180 : communautaire et habitat de l'Engoulevent d'Europe ;
- Le Ruisseau des Vignes et ses berges : Trame bleue, site de reproductions des Amphibiens et site Natura 2000 (Directive Habitat).

Un retrait des lots de 11 à 26 m et de 20 à 32 m des constructions du lit du cours d'eau Ruisseau des vignes est pris en compte dans le projet.

Espèce(s) cible(s)	Habitats ; Polystic à Aiguillon, Engoulevent d'Europe, Amphibiens, Trame Bleue
Phase concerné	Travaux
Modalité de Suivi	Conformité de l'implantation réelle du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le présent dossier. Vérification de l'intégrité des espaces évités

Tableau 44 : Description de la mesure d'Evitement 1

E2 : Evitement de la période de présence de l'Engoulevent d'Europe pendant les travaux

EVITEMENT	
Code	**E2**
Nom de la mesure	**Evitement de la période de présence de l'Engoulevent d'Europe pendant les travaux**
Descriptif	L'Engoulevent d'Europe est une espèce migratrice dans la région et présente sur le site en période de nidification. Les travaux devront débuter à la période s'étendant de Septembre à Mars afin d'éviter tout dérangement de l'espèce pendant la période de reproduction, ainsi que pour éviter toute destruction des couvés.
Espèce(s) cible(s)	Engoulevent d'Europe
Phase concerné	Travaux
Modalité de Suivi	Conformité de la période de réalisation réelle des travaux avec la période recommandée figurant dans le présent dossier

Tableau 45 : Description de la mesure d'Evitement 2

E3 : Adaptation des horaires de travaux

EVITEMENT	
Code	**E3**
Nom de la mesure	**Adaptation des horaires de travaux**
Descriptif	L'activité nocturne du chantier est à proscrire pour éviter tout dérangement des Chiroptères. Les travaux seront réalisés exclusivement en journée. Aucun éclairage nocturne du chantier.
Espèce(s) cible(s)	Chiroptères
Phase concerné	Travaux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Modalité de Suivi	Conformité de la période de réalisation réelle des travaux avec la période recommandée figurant dans le présent dossier. Vérification de l'absence d'éclairage nocturne du chantier.

Tableau 46 : Description de la mesure d'Evitement 3

E4 : Retrait de 18 m des bords du cours d'eau

EVITEMENT	
Code	**E4**
Nom de la mesure	**Recul des bords du ruisseau des vignes**
Descriptif	Recul de 11 à 26 m des lots et de 20 à 32 des constructions du lit du cours d'eau afin de ne pas impacter le cours d'eau ni la chênaie en bordure.
Espèce(s) cible(s)	Toutes
Phase concerné	Travaux et exploitations
Modalité de Suivi	Balisage par un géomètre de la limite de chantier

Tableau 47 : Description de la mesure d'Evitement 4

VIII.5 MESURES DE REDUCTION

R1 : Dispositif de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

REDUCTION	
Code	**R1**
Nom de la mesure	**Dispositif de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)**
Descriptif	Le site d'étude étant colonisé par plusieurs espèces considérées comme des Plantes Exotiques Envahissantes, il est important de veiller à ne pas propager d'avantages ces espèces sur les milieux annexes lors de la réalisation des travaux, ainsi que lors de la phase d'exploitation du lotissement. Ainsi, en phase travaux, plusieurs règles simples devront être appliquées telles que : • Nettoyage des engins systématiques en entrée et sortie de site sur aire de nettoyage dédiée • Vérification de l'origine des matériaux • Semi rapide des terrains remaniés • Gestion adaptée des déblais • ... Les PEE identifiées devront être arrachées et les débris végétaux seront envoyés en centre de tri spécialisé. Tout enfouissement de débris végétaux sur le site est à proscrire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Espèce(s) cible(s)	Habitats, Flore
Phase concerné	Travaux et Activité
Modalité de Suivi	Respect des consignes propres au dispositif de lutte contre les PEE par le personnel du chantier en phase travaux. Vérification de l'absence de propagation des espèces de PEE connues sur des secteurs non colonisés en amont des travaux. Contrôle des PEE a arrachées par un écologue Les bordereaux de dépôt seront transmis à la DREAL Nouvelle –Aquitaine.

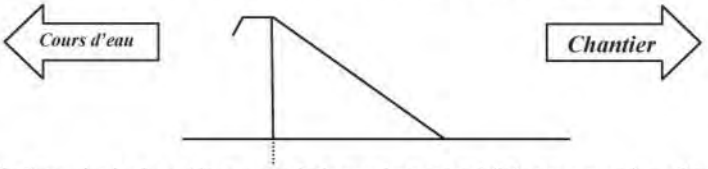
Tableau 48 : Description de la mesure de Réduction 1

R2 : Installation d'une barrière anti franchissement avec dispositif d'échappatoire pour les amphibiens en période de migration automnale

REDUCTION	
Code	**R2**
Nom de la mesure	**Installation d'une barrière anti franchissement avec dispositif d'échappatoire pour les amphibiens en période de migration automnale**
Descriptif	Le site du chantier peut constituer un site de repos et d'hivernage pour les amphibiens. Cette mesure propose l'installation d'un linéaire parallèle au Ruisseau des vignes, à l'extérieur du chantier (côté Ouest). La barrière sera constituée d'un géotextile enterré à 10 cm de profondeur. Tous les 50 m environ, des dispositifs d'échappatoires (rampes, remblais, etc…) seront installés de façon à permettre aux amphibiens et autres micro mammifères de transiter depuis l'intérieur du chantier, vers l'extérieur (côté Ruisseau des Vignes).



Exemples de dispositifs échappatoires



L'installation de la barrière empêchera les amphibiens en migration automnal de pénétrer dans l'enceinte du chantier

Espèce(s) cible(s)	Amphibiens

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Phase concerné	Travaux
Modalité de Suivi	Respect de la mise en place de la barrière et des ouvrages échappatoires tels que recommandés dans le présent dossier. Vérification de l'efficacité des dispositifs d'échappatoire par l'installation de pièges photographiques.

Tableau 49 : Description de la mesure de Réduction 2

R3 : Dispositifs de limitation des nuisances lumineuses pour la faune

REDUCTION	
Code	**R3**
Nom de la mesure	**Dispositifs de limitation des nuisances lumineuses pour la faune**
Descriptif	Afin de limiter les nuisances lumineuses causées par l'éclairage public du lotissement, il est recommandé de : • Proscrire les lumières vaporeuses ; • Prévoir des éclairages nocturnes orientés vers le bas ; • Choisir des dispositifs avec des lumières de couleur jaune ambrés ou des lampes à sodiums (moins attractives pour la faune) ; • Prévoir des éclairages non permanents (détecteurs de mouvement).
Espèce(s) cible(s)	Chiroptères
Phase concerné	Exploitation
Modalité de Suivi	Choix d'un éclairage public du lotissement conforme aux recommandations citées dans le présent document.

Tableau 50 : Description de la mesure de Réduction 3

R4 : Gestion d'un milieu en faveur de l'Engoulevent d'Europe et du Grand Capricorne

REDUCTION - AMLELIORATION	
Code	**R4**
Nom de la mesure	**Gestion d'un milieu en faveur de l'Engoulevent d'Europe et du Grand Capricorne**
Descriptif	Cette mesure a pour objectif de conserver au Sud du lotissement, un habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe d'une part, ainsi que des Chênes pour le Grand Capricorne. L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'habitat favorable de l'Engoulevent afin qu'il soit colonisé par l'espèce. Ces mesures viseront à préserver un secteur avec des arbres épars, notamment des feuillus, qui à termes auront aussi un rôle sur la conservation du Grand-

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

	Capricorne, offrant des postes de repos et de chants, ainsi que des zones plutôt prairiales en-dessous pour la nidification. Au niveau de la sélection des arbres, celle-ci sera naturelle. Aucun abatage des arbres actuellement présent ne sera fait. De plus, les Pins qui mourront ne seront pas remplacés, le secteur devra tendre à devenir composé de grands arbres feuillus uniquement avec un sous-bois assez clair. Les entretiens se limiteront à un débroussaillage (manuel, à la débroussailleuse, sans engins lourds) des ronces et autres arbustes afin de conserver les zones prairiales suffisamment ouvertes. Ces travaux seront réalisés hors période de nidification, c'est à dire de Septembre à Mars.
Espèce(s) cible(s)	Engoulevent d'Europe, Grand Capricorne
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Vérification de la mise en œuvre des actions qu'il comporte.

Tableau 51 : Description de la mesure de Réduction 4

R5 : Dispositif limitant les risques de collisions routières pour l'Engoulevent d'Europe

REDUCTION – AMELIORATION	
Code	**R5**
Nom de la mesure	**Dispositif limitant les risques de collisions routières pour l'Engoulevent d'Europe**
Descriptif	L'Engoulevent d'Europe est un oiseau nichant au sol et menacé par le risque de collision routière. Pour limiter ce risque, des ralentisseurs seront installés au Sud du lotissement, au niveau de l'habitat favorable de cette espèce qui sera géré dans le cadre de la mesure R4. De plus, la zone sera limitée à 30 km/h. afin d'obliger les riverains à maîtriser leur vitesse.
Espèce(s) cible(s)	Engoulevent d'Europe
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Vérification de l'installation des ralentisseurs dans la partie Sud du projet et de l'installation de panneaux indiquant la limitation de vitesse à 30km/h dans la zone.

Tableau 52 : Description de la mesure de Réduction 5

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

R6 : Adaptation du Calendrier des travaux

REDUCTION	
Code	**R6**
Nom de la mesure	**Adaptation du calendrier des travaux**
Descriptif	La sensibilité des oiseaux au dérangement est généralement la plus forte au cours de leur période de reproduction. Si les travaux ont lieu pendant cette phase critique, ils peuvent remettre en question le succès de la reproduction de certaines espèces sensibles (vulnérabilité des couvées et des jeunes, forte activité des parents) qui peut se traduire par l'abandon de la phase de nidification, voire une perte d'habitat. Afin de limiter les impacts sur la faune, notamment l'avifaune, les travaux devront débuter et être entrepris au maximum en dehors des périodes de nidifications. Ainsi, les travaux pourront être entrepris à la fin de l'été (fin Septembre), et si possible, jusqu'aux mois de Février à Mars inclus. Des mesures d'effarouchements seront mises en place avant les travaux, de manière à éviter au maximum les risques de mortalité directe d'individu.
Espèce(s) cible(s)	Toute la faune
Phase concerné	Travaux
Modalité de Suivi	Conformité de la période de réalisation réelle des travaux avec la période recommandée figurant dans le présent dossier.

Tableau 53 : Description de la mesure de Réduction 6

R7 : Réduction de l'Emprise du projet pour l'Engoulevent

REDUCTION - AMELIORATION	
Code	**R7**
Nom de la mesure	**Réduction de l'emprise du projet pour l'Engoulevent d'Europe**
Descriptif	Un individu d'Engoulevent d'Europe a été contacté à l'Ouest du projet, en limite du périmètre d'étude, au niveau d'une Dune boisée sur Chênaie acidiphile. Cet habitat ne sera pas impacté par le projet. En revanche, des habitats favorables à cet oiseau, sans contact d'espèce, sont présents dans le périmètre éloigné et dans le projet, au Sud. En effet, le boisement mixte Chênes / Pins, correspondant au secteur Sud du projet, lorsqu'il est suffisamment clairsemé, est favorable à l'accueil de l'Engoulevent d'Europe. Au final, dans le périmètre d'inventaire, ce sont 519 m² d'habitat avéré de l'Engoulevent qui ont été identifiés, en totalité hors projet, ainsi que 69 648 m² d'habitats favorables, dont 14 637 m² sont situés dans le périmètre du projet. Le projet a donc été réduit afin de conserver au maximum l'habitat favorable de l'Engoulevent soit 7 509 m², 51,3 % de la surface d'habitats est conservé. Surface impactée : 7 128 m² soit 48,7 % du projet initial

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Espèce(s) cible(s)	Engoulevent d'Europe
Phase concerné	Travaux
Modalité de Suivi	Conformité de l'implantation réelle du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le présent dossier.

Tableau 54 : Description de la mesure de Réduction 7

R8 : Entretiens des haies et des arbres hors période de nidification des oiseaux

REDUCTION	
Code	**R8**
Nom de la mesure	**Entretiens des haies et des arbres hors période de nidification des oiseaux**
Descriptif	Cette mesure a pour objectif de conserver des zones de nidification aux oiseaux communs au sein des haies et arbres présents dans le lotissement. De ce fait, aucun élagage ni aucune taille de haie ne sera autorisé entre le 15 Mars et le 31 Août.
Espèce(s) cible(s)	Avifaune commune
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Production du plan de gestion et vérification de la mise en œuvre des actions qu'il comporte par un passage dans la dernière semaine du mois d'Août.

Tableau 55 : Description de la mesure de Réduction 8

VIII.6 COMPENSATION

C1 : Boisements compensatoires

COMPENSATION	
Code	**C1**
Nom de la mesure	**Boisements compensatoires**
Descriptif	Afin de compenser la perte du caractère forestier de la parcelle concernée par la présente demande de défrichement sur 9,16 ha, le maitre d'ouvrage propose de réaliser des boisements compensateurs. Ces boisements compensateurs seront d'une superficie minimale de 19,80 ha et feront l'objet d'une validation de la DDTM des Landes. Ils sont actuellement en cours de prospections et ne peuvent donc pas être détaillés. En tout état de cause, un reboisement de 2 ha pour 1 ha détruit sera mis

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

en place.

Espèce(s) cible(s)	Habitats
Phase concerné	/
Modalité de Suivi	Acquisition/Plantation des boisements compensatoires

Tableau 56 : Description de la mesure de Compensation 1

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VIII.7 ACCOMPAGNEMENT

A1 : Mise en place de panneaux pédagogiques au Sud

ACCOMPAGNEMENT	
Code	**A1**
Nom de la mesure	**Mise en place de panneaux pédagogiques au Sud du projet**
Descriptif	Au sud du lotissement, au niveau de la zone de pique-nique existante et conservée, des panneaux explicatifs à visée pédagogiques seront installés. Leur rôle sera de présenter l'Engoulevent d'Europe, mais également de justifier l'absence d'aménagement de la zone et le peu d'entretien effectué. Ces panneaux permettront également de présenter aux résidents l'intérêt des ralentisseurs et le choix d'une vitesse limitée à 30 km/h sur la traversée de cet espace.
Espèce(s) cible(s)	Engoulevent d'Europe
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Vérification de l'installation des panneaux pédagogiques

Tableau 57 : Description de la mesure d'Accompagnement 1

A2 : Mise en place d'hibernacula dans la zone de compensation

ACCOMPAGNEMENT	
Code	**A2**
Nom de la mesure	**Mise en place d'hibernacula**
Descriptif	Au sein de la zone en faveur de l'Engoulevent d'Europe au Sud et sur la bande de protection le long du cours d'eau, 2 hibernacula seront crées avec les billots de bois issus de la coupe d'arbres au sein du chantier, afin de favoriser l'herpétofaune locale.
Espèce(s) cible(s)	Herpétofaune
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Contact opportuniste dans la parcelle de compensation lors des visites pour le taxon

Tableau 58 : Description de la mesure d'Accompagnement 2

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

A3 : Gestion des espaces verts

ACCOMPAGNEMENT	
Code	**A3**
Nom de la mesure	**Gestion des espaces verts**
Descriptif	L'entretien des espaces vert devra s'effectuer au travers d'une fauche tardive, ou d'une tonte haute, afin de préserver l'Entomofaune locale, et permettre aux oiseaux qui nichent au sol d'accomplir leurs cycle biologique. Cet entretien devra se dérouler à partir du 15 Septembre. L'utilisation de produit phytosanitaire sera proscrite.
Espèce(s) cible(s)	Flore, Entomofaune, Herpétofaune, Avifaune, Micro-mammifères
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Contrôles visuels lors des visites pour les autres taxons.

Tableau 59 : Description de la mesure d'Accompagnement 3

VIII.8 SUIVI

SUIVI	
Code	**S1**
Nom de la mesure	**Suivi écologique**
Descriptif	Un suivi écologique du site devra être mené sur une durée de 30 ans avec 1 visite par ans (par taxons suivis soit 2 visites) pendant 5 ans, 1 visite (par taxons suivis) tous les deux ans de 5 à 10 ans puis 1 visite (par taxons suivis) tous les 5 ans de 10 à 30 ans
Espèce(s) cible(s)	Habitats, Faune
Phase concerné	Activité
Modalité de Suivi	Détails décris dans le plan de gestion. Passage d'un écologue pour la réalisation du suivi écologique, remise d'un rapport de suivi à la DREAL Aquitaine à la fin de chaque année de suivi.

Tableau 60 : Description de la mesure de suivi

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

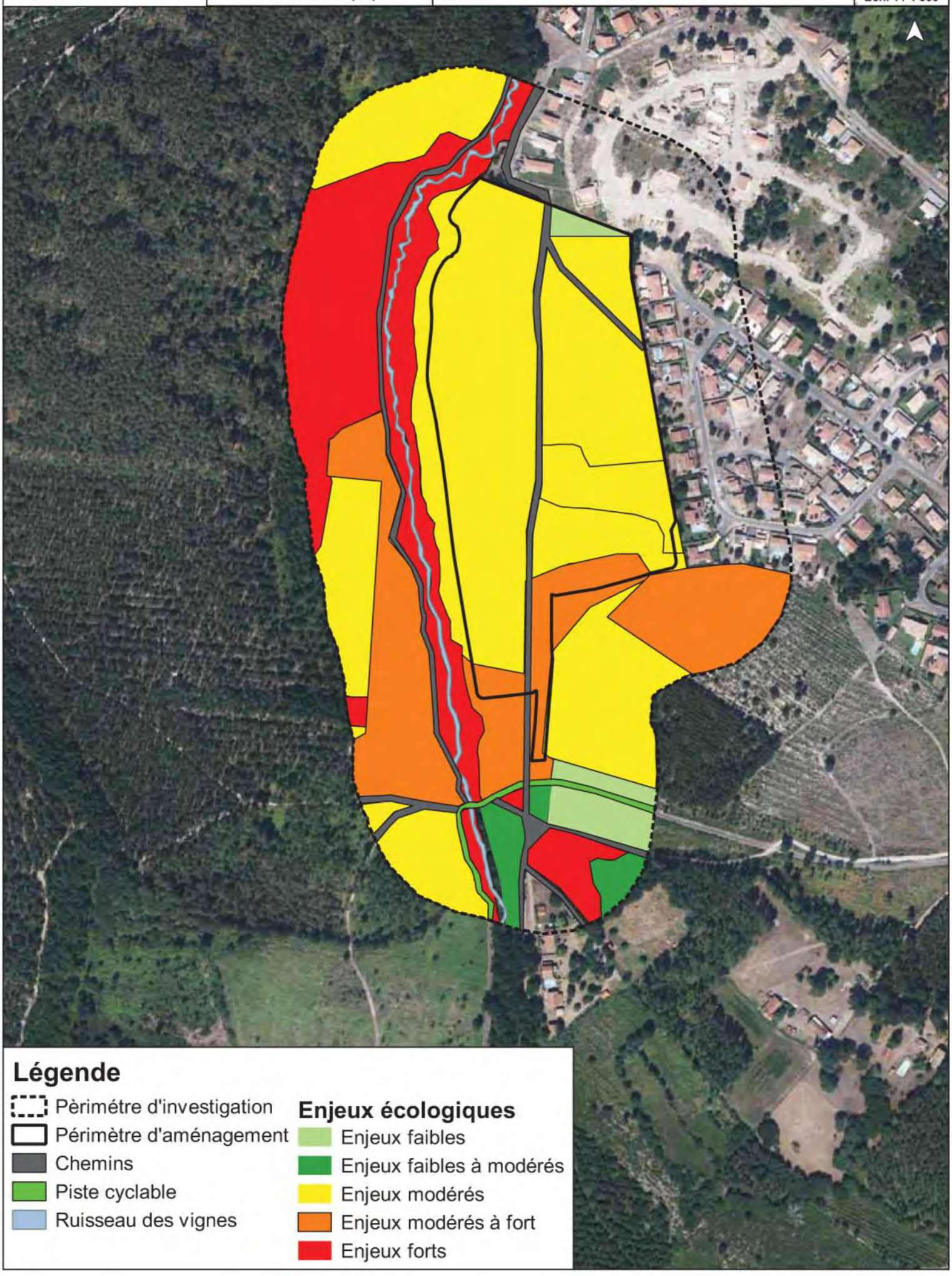
S.O.V.I

Etude d'impact
Création lotissement
Lit-et-Mixe (40)

Enjeux écologiques

18/11/2022

Ech. 1 / 4 500



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

VII. IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

Le projet n'est pas concerné par un site archéologique ni par un périmètre de sauvegarde de monument historique ni par une ZPPAUP. Cependant, même en l'absence de sites archéologiques connus à proximité du périmètre d'étude, une attention particulière sera portée pendant la durée des travaux quant à la découverte possible d'éléments archéologiques.

Ainsi, toute découverte archéologique lors des travaux sur l'ensemble du secteur sera déclarée auprès du Service Régional de l'Archéologie, conformément aux prescriptions de la loi n° 2003-707 du 01/08/03 modifiant la loi n° 2001-44 du 17/01/01 relative à l'archéologie préventive.

IX.1 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

D'après la DRAC de Normandie, aucune zone d'intérêt archéologique n'est recensée sur le site d'étude.

Le projet pourrait faire l'objet de prescriptions de travaux archéologiques (diagnostics, fouilles ou éventuelles mesures de conservation) définies par le livre V du code du patrimoine.

L'étude d'impact sera adressée au Préfet de région pour être instruite et ce dernier prescrira ou non des travaux archéologiques.

IX.2 MONUMENTS HISTORIQUES

Le site d'étude se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques et en dehors de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Le monument historique protégé le plus proche se trouve à plus de 5 km (Château d'UZA).

Le site d'étude n'est pas visible depuis ce monument en raison de la topographie, l'éloignement et de la présence de bâtiments et d'arbres faisant « écrans visuels ».

Le site d'étude étant en dehors de tout périmètre de protection de monument historique, aucune mesure particulière n'est nécessaire.

La réalisation du lotissement n'aura pas d'impact sur les monuments historiques protégés.

VIII. CONTROLE DES RISQUES

Le projet n'est pas de nature à aggraver les risques de type mouvement de terrain ou sismique.

X.1 RISQUE INONDATION

Le projet n'est pas situé en zone inondable.

Le site d'étude n'est pas concerné par le risque d'inondation.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

X.2 RISQUE D'EROSION, D'EBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques de ce type.

X.3 RISQUES DE TEMPETE ET DE CHABLIS

Une tempête est définie lorsque les vents dépassent la vitesse de 89 km/h (vents de force 10 Beaufort). Les tempêtes concernent principalement les zones côtières mais elles peuvent aussi toucher l'intérieur du pays.

Les risques de destruction des bâtiments présents sur le site en cas de tempête sont très faibles. Il faut rappeler aussi qu'en cas de tempête, des mesures sont prises par les autorités pour déconseiller voire interdire aux personnes de sortir (carte de vigilance de Météo France).

Les risques de destruction des bâtiments présents sur le site en cas de tempête sont très faibles.

Le risque de chablis dû au projet est faible et sans incidence sur l'environnement proche. En effet, les vents dominants, notamment au cours des dernières tempêtes, ont été des vents d'Ouest. Vers l'Ouest du projet, ce sont des lotissements qui sont présents, et non des boisements de Pins.

Le risque de chablis ne sera pas modifié par la mise en place du lotissement.

X.4 RISQUES INCENDIES

Une consultation du SDIS 40 a été faite concernant le projet. Le porteur de projet s'engage à respecter les préconisations qui seront édictées par le SDIS.

A ce titre, notamment, la bande de protection le long de la frontière avec la bande boisée à l'Ouest du ruisseau des Vignes a été élargit par rapport aux préconisations du SDIS (retrait supérieur à 11 m à 26m des lots et à 20 à 32 m des constructions).

X.5 RISQUE TECHNOLOGIQUE

La création d'un lotissement destiné à l'habitat individuel n'est pas de nature à modifier ce risque.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IX. EFFETS SUR L'HYGIENE, LA SALUBRITE PUBLIQUE ET LA SANTE

Les effets du projet sur la santé peuvent avoir des origines diverses, présentés ci-dessous.

XI.1 QUALITE DE L'AIR

XI.1.1 COURT TERME

Les dépôts de poussières provoqués par les travaux d'aménagement et sur les axes routiers peuvent générer des nuisances pour l'environnement proche.

Deux types de particules peuvent être distingués :

- les particules grossières dont la taille est supérieure à 10 µm ;
- les particules fines (PM10) dont la taille est inférieure à 10 µm.

Ces nuisances seront cependant temporaires puisqu'elles se cantonnent à la période de chantier.

Elles pourront avoir les effets indirects suivants :

- altération temporaire de la qualité de l'air pour les riverains proches et les travailleurs du chantier,
- émanations d'odeurs,
- impacts sur la végétation et la faune.

Les particules grossières sédimentent assez rapidement après avoir été émises et leur transport dans l'atmosphère reste limité à de courtes distances.

Les particules fines en revanche ont tendance à rester en suspension dans l'air et sont souvent à l'origine de la dégradation de la qualité de l'air.

Les émissions de poussières peuvent avoir des effets sur la santé des personnes (inhalation des PM10) et sur la végétation par le dépôt de particules réduisant la photosynthèse.

Dans le cas du chantier, les risques d'envols de particules fines ne se produisent qu'en périodes sèches et venteuses. Or, le climat local est plutôt humide avec une pluie plutôt bien répartir au cours de l'année (la minimale est en Juillet avec 50 mm quand la maximale est en Novembre avec 80 mm de précipitation).

Même en période sèche, il y a un minimum de 6 à 7 jours de pluie par mois.

Les conditions météorologiques locales limitent donc les risques de formation et d'émission de poussières.

La seule mesure qui permettra de diminuer la pollution de l'air en phase de travaux est l'arrosage régulier des zones de chantier, en période sèche, pour limiter les émissions de poussières.

L'impact de la réalisation du lotissement est faible. Il n'aura pas d'incidence sur la formation de poussières.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Pendant la phase des travaux d'aménagement du lotissement, les risques de pollution de l'air peuvent venir :

- des engins de chantier nécessaires à l'aménagement du site et de la voirie (pelles hydrauliques, dumpers, toupies béton, ...) ;
- des camions servitudes (livraisons du matériel).

Les rejets gazeux de ces véhicules seront de même nature que les rejets engendrés par le trafic automobile sur les routes du secteur (particules, CO, CO2, NOX,...). Ces rejets resteront modestes car les travaux auront une durée limitée (quelques mois). A noter que la pollution de l'air ainsi engendrée est du même type que celle générée par le trafic automobile sur les routes du secteur.

Les véhicules seront conformes à la législation en vigueur concernant les émissions polluantes des moteurs. Ils seront régulièrement contrôlés et entretenus par les entreprises chargées des travaux (contrôles anti-pollution, réglages des moteurs,...).

La pollution de l'air par les engins de chantier est limitée à la phase de travaux et l'utilisation de véhicules aux normes limitera le risque de pollution.

Le chantier d'aménagement ne sera pas à l'origine d'émissions d'odeurs.

Il n'y aura pas sur le chantier d'activité pouvant générer des odeurs (combustion, utilisation de produits chimiques, production de déchets odorants,...).

Seule la création des voies bitumées pourraient produire des odeurs d'hydrocarbures lors de la mise en place de l'enrobée. Mais cette opération reste de courte durée et les émissions d'odeurs se limitent au périmètre du chantier.

Le chantier d'aménagement ne sera pas une source d'odeur pouvant incommoder le voisinage.

XI.1.2 MOYEN ET LONG TERMES

Le fonctionnement du lotissement n'entraînera pas d'émissions importantes de poussière. L'ensemble des voies de circulation des véhicules sera goudronné, ce qui évitera la formation de poussière.

Le fonctionnement du lotissement n'aura pas d'impact significatif sur la formation de poussière.

Le fonctionnement du lotissement n'entraînera pas d'émissions importantes de polluants gazeux.

Les risques de pollution de l'air se limiteront aux rejets des gaz d'échappement des véhicules amenés à se déplacer sur le site. La création de 89 lots entrainera l'augmentation du trafic de véhicules sur le site.

La création du lotissement n'aura pas d'incidences notables sur la qualité de l'air.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le lotissement a pour vocation d'accueillir des constructions à vocation d'habitat exclusivement. Aucune source olfactive n'est susceptible d'incommoder le voisinage.

Le lotissement ne sera pas une source d'odeur pouvant incommoder le voisinage.

L'impact du projet sur la qualité de l'air, au regard des sources de pollutions atmosphériques situées à proximité du projet et présentées lors de l'état initial, est négligeable.

XI.2 NUISANCES ACOUSTIQUES

XI.2.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME

Le va et vient des véhicules de chantier sur les infrastructures de transport routier, ainsi que les différentes manœuvres sur le périmètre du projet lors des travaux génèrent des nuisances sonores pour l'environnement proche.

Ces nuisances seront cependant temporaires puisqu'elles se cantonnent à la période de chantier.

XI.2.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME

Ce projet se situe dans la continuité de lotissement existant, qui génère des nuisances équivalente au projet.

Ainsi, le projet engendrera une augmentation de ces nuisances dans la continuité de ce qui existe déjà.

L'augmentation restera faible au regard de la taille des lotissements existants autour.

XI.3 IMPACT SUR LES HABITATIONS LES PLUS PROCHES

Du fait de la topographie, de la distance au site ainsi que de la présence de haies et de boisements, les perceptions du site d'étude au niveau des habitations les plus proches sont réduites.

Seul le lotissement à l'Est possédera des vues directes sur le site du projet. Toutefois, une bande non construite sera mise en place, associée à des plantations sous la forme d'une haie de manière à protéger visuellement et éviter les vis-à-vis.

Le projet se situant en limite de l'urbanisation existante, le principal enjeu paysager réside dans la gestion de la frange urbaine. A ce titre, plusieurs aménagements sont prévus dans le plan d'aménagement :

- La création d'une zone non constructible plantée sur la bordure Est du site,
- La plantation de haie, par les propriétaires, sur les limites de propriété,
- La plantation d'au minimum un arbre de haut-jet sur chaque lot.

Un lotissement au Nord du projet est déjà en cours de travaux. Les habitations sont en cours de construction et le lotissement en cours de végétalisation.

Le lotissement au Nord étant en cours de travaux, les impacts sur le voisinage sont faibles.

Concernant le présent projet, les impacts du projet depuis les zones d'habitats sont modérés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XI.4 IMPACT SUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le site du projet ne se situe pas à proximité immédiate d'établissement accueillant du public. La visibilité entre ces établissements et le site est impossible, du fait des bâtiments et des boisements les séparant. L'impact paysager devrait être nul.

En effet, la distance et la présence de boisements limitent la visibilité du site du projet.

Le site n'est pas visible depuis les établissements accueillant du public. Ainsi, l'impact paysager reste très faible.

XI.5 IMPACT SUR LA SANTE

Le fonctionnement d'un lotissement n'est pas une activité polluante en elle-même.

Les éventuels effets sur la santé passent par le vecteur "eau". L'absence d'utilisation et de rejet dans les eaux de surface ou souterraines à proximité du site minimise ce risque.

Aucun impact négatif n'est à attendre.

XI.6 IMPACT SUR LA SECURITE

XI.6.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME

En phase de travaux, une signalétique sera mise en place afin d'avertir de la présence d'un chantier. Cette signalétique garantira une mise en sécurité des ouvriers et des usagers de la route.

Il n'y aura pas d'impact sur la sécurité publique en phase de travaux.

XI.6.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME

Le principal risque du projet sur la sécurité publique vient de la circulation routière qui sera engendrée par le fonctionnement du lotissement.

Le projet sera raccordé aux voiries existantes de la rue interne au lotissement au Nord au Chemin de Truyemorte au Sud.

A l'intérieur du lotissement, les voiries seront hiérarchisées.

La voirie traversante du Nord au Sud sera large et à double sens, afin de fluidifier la circulation. Il y aura peu de lots connectés directement à cette voie afin de garantir un maximum de sécurité aux usagers du lotissement (lot 1, 2 et 3 au Nord).

Les voiries qui desservent les lots en impasse, à l'Ouest de la voie principale seront également à double sens.

Enfin, les voiries desservant les lots à l'Est de la voie principale seront en bouclage en sens unique.

Afin de différencier ces voies, chaque secteur aménagé bénéficiera d'un aménagement paysager distinct, permettant de structurer le lotissement.

Les figures suivantes illustrent les profils de voiries du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

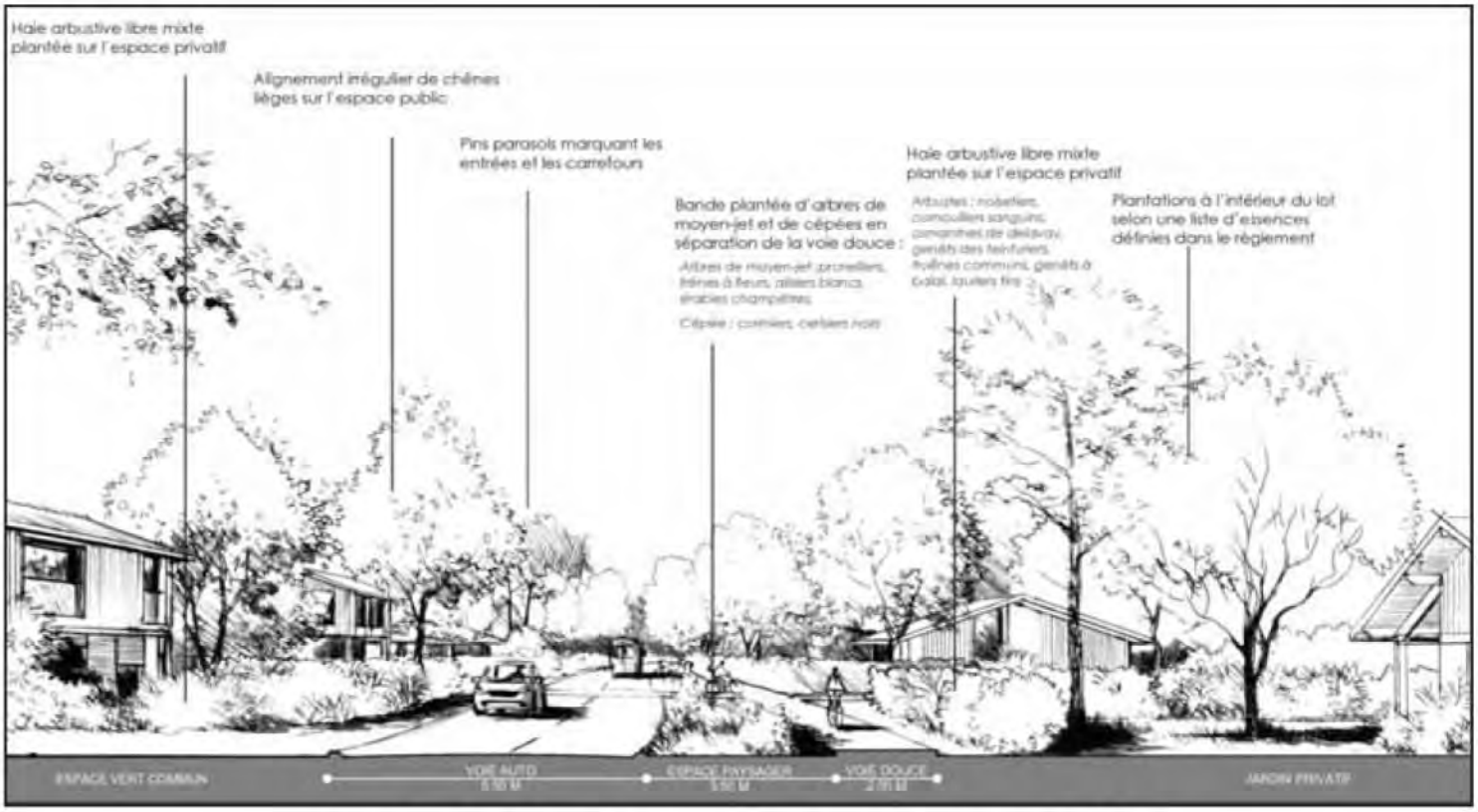


Figure 50 : Profil des aménagements de la voie structurante (Nord-Sud)

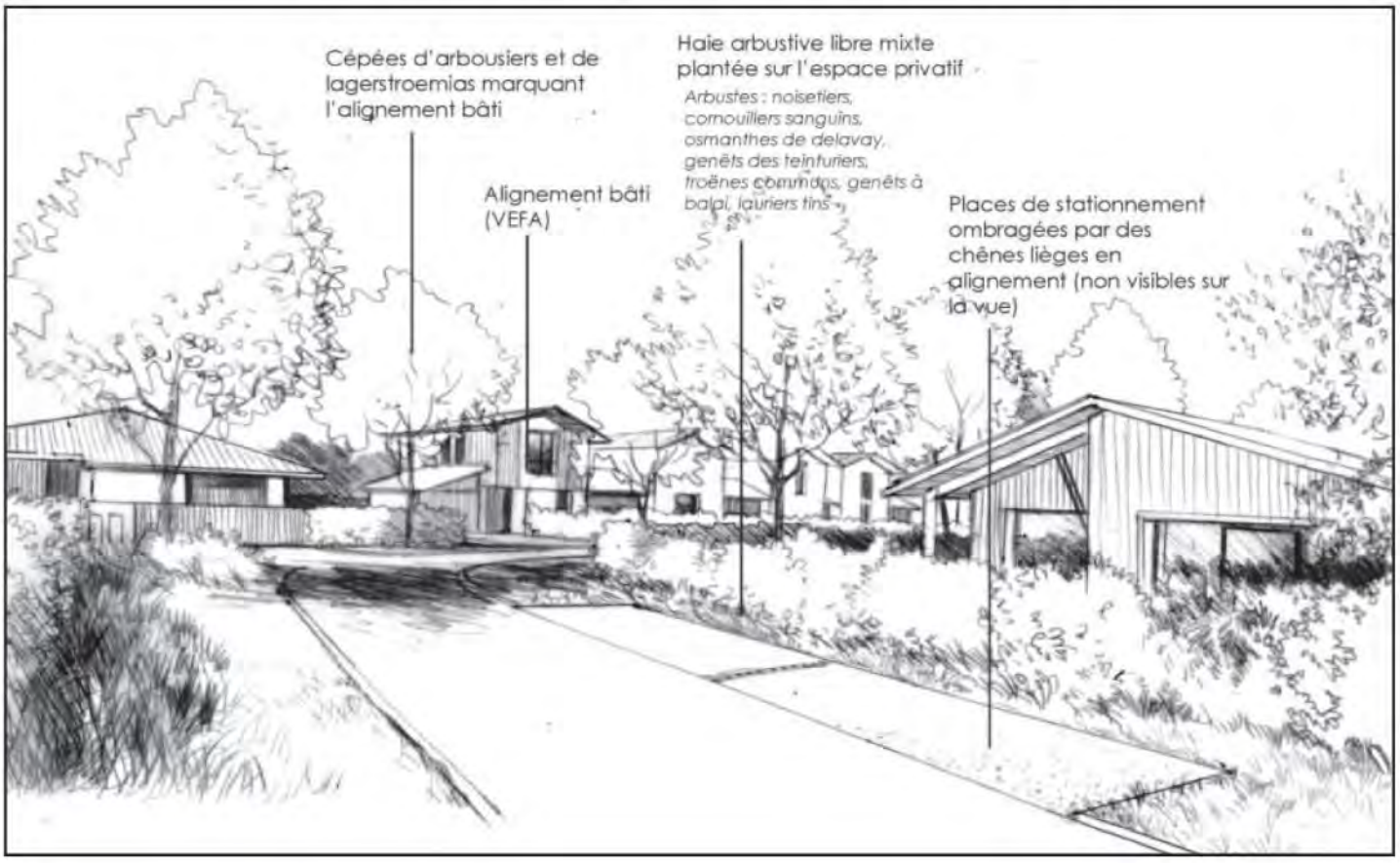


Figure 51 : Profil des aménagements de la voie en sens unique (secteur Est)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

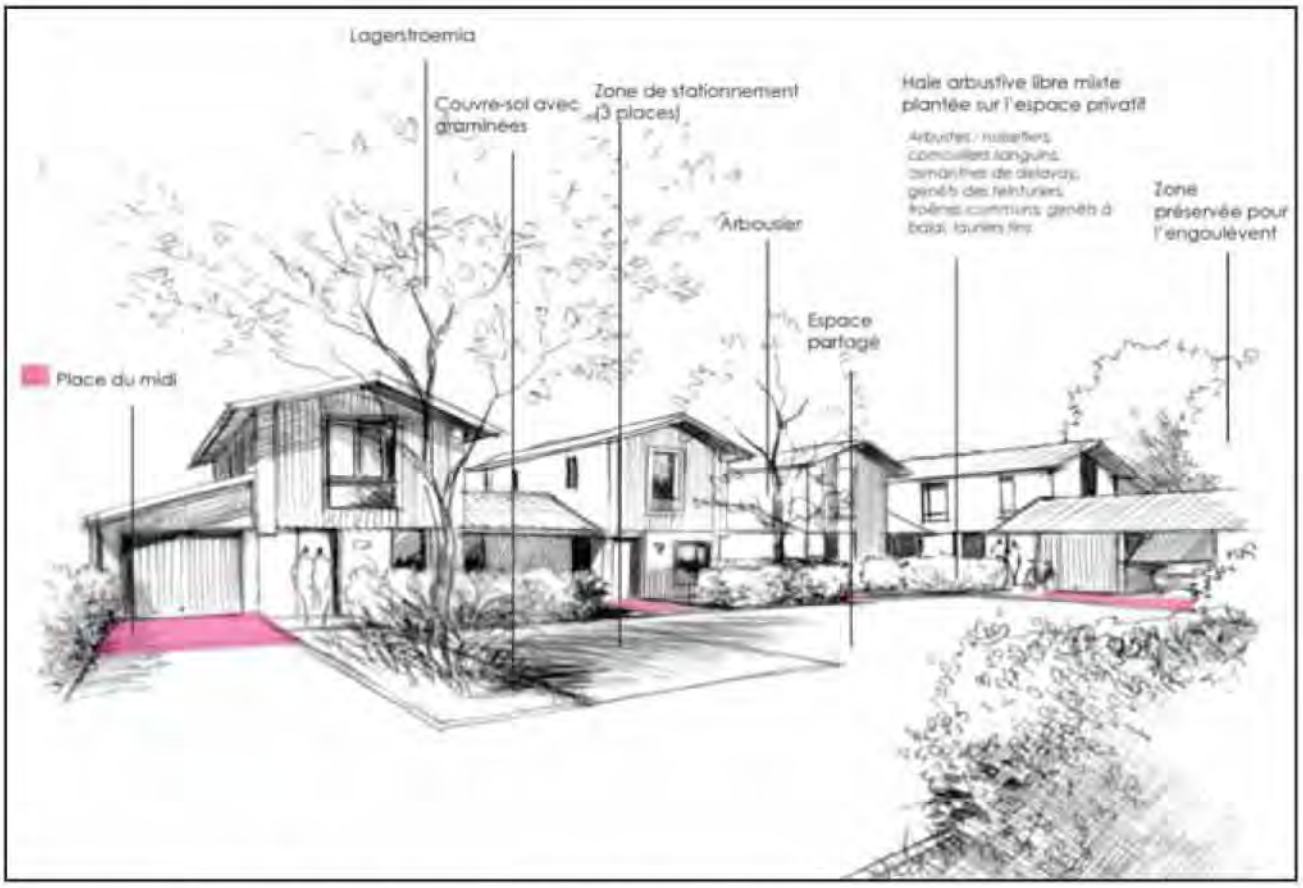


Figure 52 : Profil des aménagements des impasses en double sens (secteur Ouest)

Des mesures spécifiques ont donc été définies pour assurer un maximum de sécurité à la fois à l'intérieur du site et entre le lotissement et les voies publiques existantes.

XI.7 IMPACT SUR LA PRODUCTION DE DECHETS

XI.7.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME

Le chantier génèrera des déchets de chantier comme tout aménagement (des déchets solides, soit toxiques soit non toxiques). La quantité de déchets produits par le chantier ne peut être estimée en l'état actuel des connaissances.

- Les déchets inertes (remblais,…) seront essentiellement utilisés sur le site même pour la création de merlons par exemple. En cas d'excès de remblais, ils pourront être évacués vers un centre de stockage de déchets inertes.

  Ces déchets ne présentent pas de risques pour l'environnement.

- Les déchets verts, notamment issus de la coupe des arbres seront vendus pour être valorisés.

- En revanche, certains déchets comme les huiles de vidange peuvent avoir un impact en cas de déversements accidentels sur le sol ou dans les milieux aquatiques. Pour éviter ces risques, le chantier sera organisé de manière à récupérer les déchets produits et à les stocker provisoirement en toute sécurité. Les camions seront entretenus en atelier (dans les entreprises chargées des travaux) et non sur le site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

- Les emballages et les produits recyclables (papiers-cartons, plastiques) seront disposés dans des conteneurs adaptés afin de pouvoir les envoyer vers des entreprises chargées de leur récupération et recyclage.
- Les déchets métalliques (ferrailles, rebuts de câbles électriques,...) et les produits encombrants seront disposés dans des conteneurs adaptés et repris régulièrement par des entreprises spécialisées chargées de leur élimination. Enfin, les autres déchets non triables seront stockés dans des conteneurs et envoyés vers un centre d'enfouissement technique de classe adaptée.

Concernant la production de déchets du projet, seuls les déchets verts seront stockés sur site avant d'être évacués vers une scierie. Ces déchets ne présentent pas de risques pour l'environnement. Aucun impact n'est plus à prévoir.

XI.7.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME

La construction d'un lotissement de 89 lots à terme implique l'installation d'une nouvelle population qui produira des déchets ménagers supplémentaires tout au long de l'année. Le lotissement sera raccordé au réseau de collecte des déchets communal.

Ce service implique la collecte des déchets ménagers, du recyclage et des déchets verts une fois par semaine.

Aucun stockage permanent de déchets sur le site du projet n'est prévu.

Le projet prévoit la création d'un point de tri des ordures ménagères, aucun impact n'est plus à prévoir.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE
SOVI
LIT-ET-MIXE

X. IMPACTS SUR LE TRAFIC ET LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS

Le réseau ferroviaire, maritime ainsi que l'aviation ne seront pas impactés ni pendant les travaux, ni pendant la phase de vie du lotissement. Seul le réseau routier peut potentiellement être impacté.

XII.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME

L'aménagement du lotissement nécessitera l'utilisation d'engins de chantier tels que pelle mécanique, dumpers,... pendant plusieurs mois. La circulation des engins sur le site ainsi que son accès spécifique suivront un plan d'accès au chantier qui restera applicable durant la totalité de la phase de chantier. Ce plan sera communiqué à toutes les personnes amenées à travailler sur le site.

Le trafic généré durant la phase du chantier sera limité au transport des engins, à l'approvisionnement de ceux-ci en carburant et au transport des équipements. Dans la mesure du possible, le bilan des mouvements de terre (terre végétale et remblais) restera neutre c'est-à-dire ni exportation ni besoin de matériaux. En effet, la terre végétale et les remblais générés par l'aménagement des parcelles seront préférentiellement utilisés sur le site (espaces verts,...).

En phase de travaux, des engins et camions pourront transiter sur le chemin de Truyemorte au Sud et la voirie interne au lotissement en cours de construction au Nord.

Pendant le chantier, les impacts sur les infrastructures de transport seront temporaires et faibles.

XII.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME

Le projet va permettre une liaison entre la voie sans issue du lotissement en cours de travaux au Nord et le chemin de Truyemorte au Sud. De plus, dans le cadre de la réalisation de ce projet, la commune souhaite réaménager ce chemin, ce qui bénéficiera à tous les usagers.

Le fonctionnement du lotissement entrainera un nombre de véhicules légers supplémentaire sur ces voies de circulations.

D'après les données disponibles sur data.gouv.fr, le taux de motorisation de la commune de LIT-ET-MIXE (soit le pourcentage de véhicule présents sur la commune) était de 92,6% en 2017 (contre 91 % au niveau départemental).

Le projet prévoit la réalisation de 89 lots à bâtir à vocation d'habitat. En prenant en compte le taux de motorisation actuel de la commune et en l'appliquant à ces 89 nouveaux logements, on peut estimer une augmentation d'environ 83 véhicules sur le secteur.

La réalisation d'équipements liés au mode de circulation douce ont également été prévus : ces voies seront traversantes et reliés aux chemins existants sur les lotissements voisins. Ainsi, une voie douce reliera le lotissement au Nord avec la voie douce au Sud du projet.

Les voies douces ont été prévues suffisamment larges, minimum de 2 m, de manière à concilier tous les usages, piétons et cyclistes notamment.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, elles ne seront pas situés en bord de voiries mais séparés par un aménagement paysager de 3,50 m de largeur.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XI. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

Une nouvelle vocation d'accueil de population sera créée.

Au niveau local :

- Soutien de l'économie locale dans des secteurs très différenciés tels que l'expertise environnementale et technique (études environnementales, études géotechniques, contrôle des installations), l'artisanat (installation électrique, montage des habitations), le BTP, services aux entreprises (surveillance, location et achat de matériels, banque)...
- Création de postes temporaires notamment pour l'entretien des espaces verts, la maintenance ...
- Travaux réguliers d'entretiens (tontes, entretien des espaces verts...)
- Amélioration du budget communal par l'imposition foncière.

Au niveau national :

- Rentrées fiscales pour l'État.

La commune de LIT ET MIXE recevra des bénéfices financiers de cette installation grâce notamment :

- A la Contribution Économique Territoriale,
- A la vente de ce terrain,
- Aux impositions foncières sur ces terrains.

Ces contributions au budget communal permettront d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants de la commune.

Aucune activité touristique n'a lieu sur le site et cela n'a pas vocation à changer. L'accès au site est d'ailleurs déjà interdit au public, pour des questions de sécurité.

XIII.1 PHASE TRAVAUX – IMPACT A COURT TERME

En phase travaux, des ouvriers seront nécessaires pour la mise en place des équipements du lotissement (aire de chantiers, construction...).

L'ensemble de ce personnel logera sur ou à proximité de la commune, ce qui constituera une manne financière non-négligeable pour les commerçants du secteur pendant toute la durée du chantier.

XIII.2 PHASE D'ACTIVITE – IMPACT A MOYEN ET LONG TERME

Une fois que le lotissement sera en activité, du personnel sera nécessaire pour l'entretien des espaces verts, l'entretien et la maintenance...

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XII. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISMES

La commune de LIT ET MIXE dispose d'un document d'urbanisme. Il s'agit d'un PLU, qui date d'Aout 2013.

D'après ce document, les terrains objets de l'étude se situent en zone Auh2 : zone, équipée ou non, réservée pour une urbanisation sur la base d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Le projet s'est attaché à respecter le PLU. En effet, il n'empiète pas sur les zones voisines.

Ainsi, concernant ce projet, il respecte les prescriptions du PLU sur les parcelles concernées.

XIII. COMPATIBILITE DES RESEAUX ET DES OUVRAGES DE TRAITEMENTS

XV.1 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre de la réalisation du Permis d'aménager, le SYDEC, en charge des eaux usées de la commune de LIT-ET-MIXE a été consulté et ses recommandations ont été respectées.

La station de traitement des eaux usées de la commune, d'une capacité de 15 000 EH, est en capacité d'accepter le nouveau lotissement.

XV.2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le cadre de la réalisation du Permis d'aménager, la SOGEBA, en charge de l'eau potable de la commune de LIT-ET-MIXE a été consulté et ses recommandations ont été respectées.

XV.3 AUTRES RESEAUX

Le projet sera desservi depuis les lotissements existants à proximité.

L'extension des réseaux à proximité sera nécessaire : électricité HTA, télécommunication, eau potable, assainissement, gaz.

Le plan ci-dessous présente les réseaux projetés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XIV. ESTIMATIONS DES COUTS DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le maître d'ouvrage s'est attaché à réduire au maximum les impacts associés au projet par des mesures adaptées au contexte local.

Mesure	Intitulé de la mesure	Coût estimatif
	EVITEMENT	
E1	Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats	Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire mais d'un manque à gagner avec moins de surfaces de lots à vendre. La perte n'a pas été chiffrée.
E2	Evitement de la période de présence de l'Engoulevent d'Europe pendant les travaux	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €
E3	Adaptation des horaires de travaux	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €
E4	Recul des bords du ruisseau des vignes	Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire mais d'un manque à gagner avec moins de surfaces de lots à vendre. La perte n'a pas été chiffrée.
	REDUCTION	
R1	Dispositif de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)	Estimation : ≈ 5 000 €
R2	Installation d'une barrière anti franchissement avec dispositif d'échappatoire pour les amphibiens en période de migration automnale	700 ml environ de barrière + 14 passages à faunes ≈ 4 500 €
R3	Dispositifs de limitation des nuisances lumineuses pour la faune	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €
R4	Gestion d'un milieu en faveur de l'Engoulevent d'Europe et du Grand Capricorne	Estimation : 2 000 € /an
R5	Dispositif limitant les risques de collisions routières pour l'Engoulevent d'Europe	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

R6	Adaptation du calendrier des travaux	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €
R7	Réduction de l'emprise du projet pour l'Engoulevent d'Europe	Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire mais d'un manque à gagner avec moins de surfaces de lots à vendre. Le projet a été réduit de 1,5 ha, soit une perte de 3,8 Millions d'Euros environs (estimation à 250 € / m²)
R8	Entretien des haies et des arbres hors période de nidification des oiseaux	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €
	Compensation	
C1	Boisements compensatoires	19,8 ha de compensation, soit environ 59 400 €
	Accompagnement et suivi Compensation	
A1	Mise en place de panneaux pédagogiques au Sud du projet	300 € / panneaux (fourniture, transport et mise en place) soit environ 600 €
A2	Mise en place d'hibernacula dans la zone de compensation	400 € / hibernacula (fourniture, transport et mise en place) soit environ 800 €
A3	Gestion des espaces verts	Aucun surcoût du fait que ce soit prévu dès la conception. 0 €
S1	Suivi écologique	60 000 € / 30 ans

Tableau 61 : Coût des mesures en faveur de l'environnement

Au final, les coûts sont de plusieurs natures : des pertes de surface de lots par la réduction du projet, des surcoûts de conceptions et les coûts engendrées par les mesures prises pour éviter, réduire, compenser, accompagner et suivre les impacts du projet.

Le montant estimé de la perte de surface alotit est de 3,8 Millions d'Euros TTC.

Le montant estimé des coûts ERC-A est de 132 300 € HT.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

XV. TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS, MESURES COMPENSATOIRES ET IMPACTS RESIDUELS

Etat initial	Impacts	Mesures compensatoires	Impacts résiduels
Situation physique et administrative	Nul.	/	**Nul**
Climat	Pas de modification micro-climatique.	/	**Nul**
Topographie	Terrassement limité Topographie modifiée par les ouvrages de gestion des eaux pluviales (un des seuls modelés du terrain nécessaire)	Les terrassements seront limités au stricte nécessaire de manière à limiter les impacts.	**Nul**
Géologique et lithologie	Compactage du sol par la circulation d'engins de chantiers. Formation du sable des Landes	Réutilisation des voiries d'accès existante (au Sud, au niveau du secteur non aménagé)	**Nul**
Hydrogéologie **Hydrographie**	- Risque d'impacts qualitatifs en phase d'exploitation. - Risque d'impacts quantitatifs. - Absence d'impact sur les nappes d'eau souterraines. - Risque de pollution faible car aucun produit chimique utilisé.	- Réalisation des travaux par temps sec (pas de fortes pluies, pas de sols meubles) ; - Absence de travaux à proximité du cours d'eau (recul de 11 à 26 m des lots et de de 20 à 32 m des habitations) ; - Mesures de précautions prises en phase chantier pour éviter une pollution des eaux superficielles (mise en place d'une aire de chantier, d'aires de stockages des déchets ...) - Applications de règles strictes concernant le fonctionnement du chantier ; - Réalisation de noues largement surdimensionnées afin de gérer un événement supérieur à la pluie centennale - Autoépuration par infiltration avec distance entre le fond des ouvrages et la nappe supérieure à 1 m.	**Nul** **Nul**
Occupation des sols	- Modification du rôle des terrains : actuellement forestier devient lotissement). - 10 571 ha de surface forestière (représentant 93,59 % de la surface communale) - 212 ha de surface artificialisée (représentant 1,88 % de la surface communale)	Le projet va engendrer une augmentation des surfaces artificialisées de 4,6 % et une diminution de la surface forestière de 0,09 %.	**Faible**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Urbanisme	Projet en accord avec le PLUi : absence d'impact.	/	**Nul**
Risque et nuisance	- Pas de nuisances créées (qualité de l'air, sonore, qualité des sols). - Pas de modification des risques. - Risque incendie pris en compte en phase conception.	Vue le tracé sinueux du ruisseau le Retrait est compris de 11 à 26 m pour la limite des lots et à 20 m à 32 m pour les constructions	**Nul**
Milieux naturels	- Impact sur les habitats naturels et la flore patrimoniale nul ; - Destruction / dégradation d'habitat de reproduction (cours d'eau) et de repos/hivernage (boisement) pour les amphibiens ; - Risque d'Ecrasement d'individus par des véhicules/engins de chantier ; - Dérangement d'espèce ; - Destruction / dégradation d'habitat de l'Engoulevent d'Europe ; - Dérangement d'espèce pouvant conduire à l'échec de la reproduction de l'Engoulevent d'Europe.	- Retrait du ruisseau des Vignes de 11 m à 26 m des lots et 20 m à 32 m des constructions - Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ ou de leurs habitats - Évitement de la période de présence de l'Engoulevent d'Europe pendant les travaux - Adaptation des horaires de travaux - Dispositif de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) - Installation d'une barrière anti-franchissement avec dispositif d'échappatoire pour les amphibiens en période de migration automnale - Dispositifs de limitation des nuisances lumineuses pour la faune - Dispositif limitant les risques de collisions routières pour l'Engoulevent d'Europe - Adaptation du Calendrier des travaux - Réduction de l'Emprise du projet pour l'Engoulevent - Entretiens des haies et des arbres hors période de nidification des oiseaux - Boisements compensatoires - Mise en place de panneaux pédagogiques au Sud - Mise en place d'hibernacula dans la zone de compensation - Gestion des espaces verts - Amélioration d'habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe - Suivi	**Nul sur les habitats, la flore, les coléoptères** **Faible pour les Lépidoptères, les Odonates, les amphibiens, les reptiles, les mammifères, et l'avifaune**
Patrimoine culturel	Nul.	Toute découverte archéologique lors des travaux sera déclarée auprès du Service Régional de l'Archéologie.	**Nul**
Paysage	- Impacts sur l'ambiance paysagère du site limité car le secteur est peu visible en raison de la topographie et des espaces boisés ; - Habitation à proximité du projet (Lotissement Nord et Est, habitat isolé au Sud).	- Création d'une zone non constructible plantée sur la bordure Est du site, - Plantation de haie, par les propriétaires, sur les limites de propriété, - Plantation d'au minimum un arbre de haut-jet sur chaque lot.	**Faible à nul pour les usagers du réseau routier et les riverains**
Socio-économie	- Présence d'ouvriers pendant les travaux ; - Création d'emplois en phase	/	**Positif**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

d'activité ; - Développement de la commune : emploi (directs et indirects), impôts fonciers … ; - Nouvelle disponibilité de terrains permettant aux jeunes de s'installer sur la commune.	

Tableau 62 : Tableaux de synthèses des impacts, mesures compensatoires et impacts résiduels du projet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

C. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. PROJET CONNUS

Sources : - DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Le tableau suivant présente les projets ayant fait l'objet d'un avis rendu public de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (DREAL Nouvelle-Aquitaine) sur la commune de LIT ET MIXE et les communes limitrophes (rayon de 5 km).

Communes	Type de Projet	Projet	Superficie / linéaire	Date de l'avis	Distance au projet
LIT ET MIXE	Défrichement	Création d'un lotissement de 69 lots	6,5 ha	23/03/2018	Limite Nord
LIT ET MIXE	Défrichement	Construction de trois maisons individuelles	/	16/11/2017	90 m au Sud
LIT ET MIXE	Défrichement	Construction d'une pharmacie	0,6 ha	11/08/2020	0,9 km au Sud-est
LIT ET MIXE	Défrichement	Construction d'une ferme pédagogique	3 ha	03/03/2021	1,5 km au Sud-est
LIT ET MIXE	Défrichement	Création d'un lotissement de 5 lots	/	21/06/2022	1,7 km à l'Est
LIT ET MIXE	Urbanisme / Aménagement	Construction d'une usine de traitement de l'eau potable	/	23/07/2018	2,6 km à l'Est
LIT ET MIXE	Urbanisme / Aménagement	Création 41 emplacements camping en de 25 existants	/	20/11/2020	1,9 km au Sud

Tableau 63 : Liste des projets connus dans un rayon de 5 km



Figure 55 : Projets connus
(Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

II.1 Création d'un lotissement de 69 lots

Seule la décision de l'avis au Cas par Cas est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE. L'avis de l'autorité administrative porte sur l'évaluation environnementale d'un projet de lotissement de 6,5 ha et comprenant 69 lots à usages d'habitats.

Cet avis concerne le lotissement qui était encore en construction lors des inventaires de terrain, en limite Nord du projet actuel.

L'avis de la DREAL précise que le projet ne présente sur les milieux naturels. Le seul élément mentionné est un habitat d'intérêt communautaire qui a été évité. Des boisements compensateurs ont été réalisés pour ce lotissement.

De plus, la DREAL n'a pas soumis pas le projet à étude d'impact.

Ainsi, un cumul des impacts entre ces 2 projets est possible. Ils sont situés dans la continuité l'un de l'autre et seront par ailleurs reliés par la route. En effet, la connexion Nord de la future voie intérieure du projet est connectée à la voirie de ce lotissement.

Toutefois, les impacts ont été pris en compte lors de l'élaboration du PLU, qui a fait l'objet d'avis et de validation par les services de l'état (DREAL et DDTM). En effet, ces deux secteurs bénéficient de la même classification au PLU (AUh2) et ont fait l'objet d'une OAP commune, permettant de créer une voie structurante.

C'est d'ailleurs cette OAP qui a imposé la liaison routière entre les 2 projets.

Par ailleurs, les 2 défrichements sont compensés par des boisements compensateurs.

Ainsi, des impacts cumulés entre ces 2 projets sont réels mais pris en compte.

II.2 Construction de trois maisons individuelles

Aucun document n'est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Ainsi, il n'est pas possible de connaitre les éventuels impacts de ce projet, ni si un cumul des impacts avec le projet actuel sont possibles.

II.3 Construction d'une pharmacie

Seule la décision de l'avis au Cas par Cas est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Il est précisé dans cet avis qu'aucun inventaire n'a été effectué lors de la demande au Cas par Cas.

Ainsi, il n'est pas possible de connaitre les éventuels impacts de ce projet, ni si un cumul des impacts avec le projet actuel sont possibles.

Toutefois, la DREAL n'a pas soumis pas le projet à étude d'impact.

II.4 Construction d'une ferme pédagogique

Aucun document n'est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Ainsi, il n'est pas possible de connaitre les éventuels impacts de ce projet, ni si un cumul des impacts avec le projet actuel sont possibles.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II.5 Création d'un lotissement de 5 lots

Aucun document n'est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Ainsi, il n'est pas possible de connaitre les éventuels impacts de ce projet, ni si un cumul des impacts avec le projet actuel sont possibles.

II.6 Construction d'une usine de traitement de l'eau potable

Aucun document n'est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Ainsi, il n'est pas possible de connaitre les éventuels impacts de ce projet, ni si un cumul des impacts avec le projet actuel sont possibles.

II.7 Création 41 emplacements camping en de 25 existants

Aucun document n'est disponible auprès de la DREAL NOUVELLE-AQUITAINE.

Ainsi, il n'est pas possible de connaitre les éventuels impacts de ce projet, ni si un cumul des impacts avec le projet actuel sont possibles.

III. AUTRE PROJETS CONNUS

Les autres projets, référencés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, sont situés à plus de 5 km du projet. Aucun n'est situé sur la commune de LIT ET MIXE.

Ainsi, il est possible de conclure en l'absence d'impact cumulé avec ces autres projets du fait des faibles impacts du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

D. ANALYSE DES METHODES D'ÉVALUATIONS UTILISEES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION

L'analyse de l'état initial a été effectuée par un recueil de données disponibles auprès des différents détenteurs d'informations et complétée par des investigations de terrain.

L'identification et l'évaluation des effets du projet tant positifs que négatifs, sont réalisées de façon quantitative en fonction de l'état de connaissance ou de façon qualitative. Cette évaluation est réalisée lorsque cela est possible par des méthodes officielles. Elle est effectuée thème par thème puis porte sur les interactions entre les différentes composantes de l'environnement.

Les mesures d'insertion ou mesures compensatoires sont définies à partir des résultats de concertation et par référence à des textes réglementaires.

Dans un souci de cohésion de l'exposé, les principales sources d'information ont été détaillées dans chaque chapitre ou paragraphe.

Il s'agit alors de rappeler de manière synthétique les principales sources et méthodes employées ainsi que les études qui ont été réalisées dans le cadre du projet.

I.1 PRINCIPALES SOURCES bibliographiques

I.1.1 Géologie, pédologie et hydrogéologie

- Carte géologique de la France au 1/50 000e - BRGM.
- Banque du Sous-Sol – BRGM.
- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.
- ARS Nouvelle-Aquitaine.

I.1.2 Qualité des eaux et hydraulique

- Agence de l'Eau.
- EauFrance.
- Banque Hydro.

I.1.3 Patrimoine naturel et culturel

- DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).
- DRAC Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des patrimoines.
- CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique).
- Fédérations de pêche.

I.1.4 Données socio-démographiques et urbanisme

- INSEE.
- AGRESTE.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I.1.5 Risques et nuisances

- Airaq.
- Géorisques, Ministère de l'écologie et du développement durable.
- DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- Basias.
- Basol.
- BRGM : Argiles.net (site de recensement de l'aléa retrait et gonflement des argiles).

I.2 Analyse des principales méthodes

I.2.1 Patrimoine naturel et historique

La méthodologie repose sur la recherche d'informations, notamment auprès des administrations (DREAL et DRAC Aquitaine) et des visites de terrain.

I.2.2 Méthodologie des inventaires floristiques de terrains

➢ **RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE**

Dans un premier temps, des recherches d'informations disponibles concernant la faune et la flore potentiellement présentes ont été effectuées (DREAL Aquitaine, Conservatoire du littoral, CBNSA, Ligue de protection des oiseaux, ONF...)

➢ **ANALYSE DES PHOTOS AERIENNES**

Il s'agit de délimiter les grands ensembles écologiques (forêts, prairies, cultures, zones humides...) de manière à optimiser les prospections de terrains et cibler les secteurs pouvant accueillir des espèces particulières et/ou aillant des exigences écologiques spécifiques.

Cette analyse doit permettre de cibler les milieux et les dates de prospections favorables à l'observation des espèces potentiellement présentes.

➢ **TYPOLOGIE DES HABITATS ET INVENTAIRES FLORISTIQUES**

L'étude floristique d'un site est le meilleur moyen d'appréhender les conditions mésologiques car, les végétaux forment des ensembles structurés qui se retrouvent dans des conditions de milieu similaire. Dans ces milieux demeurent un certain cortège floristique constamment associé, y trouvant des conditions favorables à son développement.

C'est de l'étude des comparaisons de ces cortèges qu'est née l'idée d'association végétale, principe de base de la phytosociologie.

Les associations végétales sont analysés selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet, 1964 ; Guinochet, 1973). De cette analyse découle une classification des biotopes ("Habitats" au sens de "Corine Biotope") décrite selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans Corine Biotope et du Manuel d'interprétation des habitats européens (EUR 27), manuel de référence dans le cadre du programme Natura 2000 dans l'Union Européenne.

Lorsque c'est possible, chaque type d'habitat et décrit avec le code Corine Biotope et le code Européen correspondant.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Ce n'est qu'après une première analyse des photos aériennes et bibliographiques que les inventaires de terrains sont prévus, en tenant compte de la sensibilité prévisible du site.

Suite à un repérage préalable de l'ensemble de la zone, différents milieux similaires sont séparés. Chaque formation floristiquement homogène est alors échantillonnée sans plan de pré-échantillonnage mais en suivant des itinéraires répartis sur toute la surface de la zone étudiée.

En cas de doute entre plusieurs habitats, les espèces quantitativement majoritaires sont considérées en priorité.

L'exhaustivité est régulièrement compliqué à obtenir, c'est pourquoi il est tenu compte principalement des espèces végétales indicatrices et/ou notables.

Une espèce notable est une espèce répertoriée :

- Dans la Directive Habitat (92/43/CEE),
- Dans la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental.

Les points de localisations des espèces patrimoniales sont pointés au GPS, avec une estimation des effectifs de l'espèce pour chaque point.

Des tableaux de synthèses sont établis présentant, pour chaque milieu, les différentes espèces recensées.

Enfin, dans la mesure du possible, la composition floristique des groupements végétaux ainsi mis en évidence sont rattachés à différentes unités du code Corine Biotope.

➢ CARTOGRAPHIE

Suite à la délimitation des ensembles de végétations sur le terrain, ces ensembles sont reportés sur le fond photographique du secteur étudié à l'aide du logiciel QGIS 2.8.8.

Les couleurs sont choisies autant que possible en fonction de leur connotation écologique, sous réserve que la carte reste facilement compréhensible.

XV.4 METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES DE TERRAINS

➢ INSECTES

Les odonates, les coléoptères xylophages et les lépidoptères sont pris en compte. Leurs relevés s'effectuent tout au long des visites de site. Les prospections diurnes sont ciblées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude.

La méthodologie est basée sur « L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation », réalisé par le groupe INV.ENT.FOR de l'ONF.

De manière à être le moins destructif possible, des systèmes tels que la nappe de battage, le filet à papillons ont été utilisés dans les parcelles de l'étude. La chasse à vue à l'aide d'un filet à papillon est préconisés par le groupe INV.ENT.FOR et le MNHN.

Battage	Chasse à vue	Lépidoptères / odonates

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



- **COLEOPTERE**

Le groupe des coléoptères représente le plus grand groupe d'espèces avec 10 000 espèces.

Leur étude fine est fastidieuse et nécessite la pose de piège adapté et requiert l'aide de multiples spécialistes. C'est pourquoi les investigations sont ciblées sur les coléoptères patrimoniaux potentiellement présents dans l'aire d'étude.

La prospection de gîtes ou micro-habitats et la chasse à vue sont fréquemment utilisées pour les inventaires entomologiques. Cette méthode ne permet toutefois aucune standardisation et le coût temporel est variable tout comme sa sélectivité et la capturabilité des espèces ciblées.

Les périodes de prospections peuvent être légèrement variables en fonction de la latitude et de l'altitude. Cependant, Delzons (2010) mentionne qu'une campagne d'échantillonnage d'avril à septembre couvre l'essentiel des périodes d'activité des Coléoptères saproxyliques et autres carabidés, avec un maximum d'activité de début juin à mi-juillet en plaine comme en montagne.

Les prospections ont lieu dans tous les milieux les plus favorables aux coléoptères en portant une attention particulière aux indices de présences des espèces saproxyliques.

- **LEPIDOPTERES**

A la suite d'une observation préalable des Lépidoptères répertoriés sur la commune concernée par le projet au niveau de l'Atlas de la Faune d'Aquitaine (www.faune-aquitaine.org), et en fonction du cycle de vie des espèces observées, des protocoles adaptés aux espèces potentiellement présentes ont été mises en place.

Les Lépidoptères rhopalocères couramment appelés « papillons de jours » figurent parmi les premiers recensés dès lors que les études portent sur l'Entomofaune. Cela s'explique par le fait qu'ils sont généralement faciles à identifier, que leur biologie et leurs aires de répartition biogéographiques sont relativement bien connues. Il faut également rappeler que nombreuses espèces figurent sur les listes d'espèces patrimoniales ou sont concernées par la Directive 92/43/CEE dite Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Les méthodes de captures des papillons adultes à l'aide d'un filet à papillons sont privilégiées pour leur relative facilitée d'application. Un parcours systématique traversant toutes les grandes formations végétales a été préalablement défini.

Les déterminations des adultes se font directement sur le terrain, parfois à vue. Les individus capturés ont donc été systématiquement relâchés après identification immédiate sur le terrain.

Tous les secteurs susceptibles d'accueillir des espèces notables : zones de prairies, les zones de connexions (chemins, fossés...) sont prospectés en priorité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Dupont conseille de prendre en compte les éléments qui suivent : pour les espèces floricoles, les adultes sont recherchés au niveau des formations végétales riches en fleurs. Pour les espèces peu floricoles, la recherche des adultes se fait au niveau des sites de développement larvaire.

La détermination se fait à vue et, dans la plupart des cas, sur des individus préalablement capturés au filet à papillon. Les chenilles et les œufs sont recherchés sur les plantes-hôtes.

L'inventaire est mené à l'aide d'un filet à papillons, le long de transects définis par avance et aux heures les plus chaudes de la journée, période d'activités maximale des Lépidoptères Rhopalocères.

Aucun piégeage n'a été utilisé.

➢ REPTILES

A la suite d'une observation préalable des Reptiles répertoriés sur le secteur concerné par le projet au niveau de l'Atlas de la Faune d'Aquitaine (www.faune-aquitaine.org), et en fonction du cycle de vie des espèces observées, les recherches se font à vue, dans l'ensemble des zones favorables. Des prospections des cavités, souches, pierriers, lisières... et autres abris favorables sont faites.

Cependant, cette démarche reste très aléatoire et ne permet nullement d'obtenir une liste exhaustive des espèces en présence. Les abris artificiels sont utilisés pour dénombrer les reptiles. Des plaques (50x50) sont donc déposées dans les secteurs favorables.

Lors des visites, l'identification est effectuée visuellement, sans capture et avec le moins de dérangement possible.

En France, les premières plaques ont été posées en 1980 (Naulleau et al., 2000). Les matériaux utilisés sont variés (plaques de tôles ou en caoutchouc, bâches sombres, etc.), de même que la taille des plaques.

Les plaques sont placées pendant l'hiver précédant la campagne d'inventaires sur le site (en Décembre). Puis, une dizaine de visites des plaques sont effectuées entre Mars et Juin, période la plus favorable à leurs observations.

Les prospections visuelles s'effectuent de préférence en matinée et par temps ensoleillé pendant les mois d'avril à juillet. Selon Priol (coord. 2009) les périodes les plus favorables de la journée sont, en mai entre 9 et 11h et entre 17 et 19 h pour les journées chaudes ; et en juin, entre 8 et 10h et entre 17 et 19h).

➢ AMPHIBIENS

Dans un premier temps, une analyse de la photo aérienne est effectuée ainsi que des recherches bibliographiques concernant les cours d'eau, fossés et zones humides. En effet, cela permet de distinguer des secteurs potentiellement favorables à leurs présences (zones humides, fossés et/ou cours d'eau...)

Dans un second temps, sur site, une visite des zones favorables est effectuée avec notation des indices de reproductions (pontes). Une identification des pontes est effectuée.

Toutefois, ce sont les prospections nocturnes à l'aide d'une lampe frontale qui sont privilégiées. Ceci permet de contacter les adultes en activité, lors des appels nuptiaux.

Selon le guide d' « *Identification des reptiles et des amphibiens d'Aquitaine* », de l'association Cistude Nature, la prospection nocturne est la méthode la plus favorable. Une lampe frontale permet l'observation des individus en activités. Ces animaux sont souvent

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

invisibles la journée mais se rapprochent de la surface et du bord la nuit, rendant leurs observations plus aisées.

L'écoute est une autre méthode employée pour l'inventaire de ce taxon. Les espèces les plus sonores se font entendre, une identification est donc possible à l'écoute des chants.

Concernant les amphibiens non chanteurs (Urodèles notamment), une fouille du substrat des milieux aquatiques est effectuée afin de les mettre en évidences.

- **AVIFAUNES**
  - **Oiseaux diurnes**

La méthodologie utilisée est basée sur les travaux développés par Blondel (1975) et reprise par le MNHN. Celle-ci consiste en un échantillonnage ponctuel semi-quantitatif de 20 minutes (ou 10 minutes). Il est admis qu'une dizaine de points par type d'habitat donne une bonne description de son avifaune (Frochot, com. pers). Les espèces contactées seront notées par tranches de 5 minutes. Au cours de cet échantillon de temps, tous les contacts visuels et auditifs avec l'avifaune sans limite de distance sont répertoriés.

Idéalement, au moins deux points d'écoute par grand type d'habitat (milieux aquatiques, landes, forêts…) sont réalisés.

Sur chaque point, l'observateur reste immobile pendant 20 minutes précisément (ou 10 minutes selon le type de milieu). Toutes les espèces d'Oiseaux contactées sont notées. Après chaque session d'observation de 20 minutes, une liste est établie avec toutes les espèces observées.

La première session de comptage a lieu entre la fin de l'hiver et le 1er Mai. Celle-ci permet de bien identifier les espèces sédentaires et les migrateurs précoces (Pouillot véloce, Fauvette à tête noire…). La seconde session a lieu plus tard en saison. Idéalement, elle se déroule entre le 15 mai et le 15 juin pour tenir compte des retours tardifs de migration (Pie-grièche). Les points d'écoutes sont prospectés entre le levé du jour et 10h30 du matin muni d'une paire de jumelle. Cette période correspond au pic d'activité pour les oiseaux diurnes, ce qui facilite leur recensement.

Remarque : Il est tenu compte de la météorologie dans le cadre des recensements avifaunistiques. En effet, un froid vif, un temps pluvieux ou un brouillard de faible densité, peuvent biaiser de façon non négligeable les résultats lors de l'échantillonnage de terrain. De même, un vent fort « brouillera » la perception des chants d'oiseaux tandis qu'un froid vif incitera les différentes espèces à adopter une attitude discrète. Il est donc nécessaire de réaliser les relevés ornithologiques dans des conditions météorologiques optimales qui assurent d'une part la localisation visuelle des différentes espèces d'oiseaux et d'autre part leur détermination auditive.

  - **Oiseaux nocturnes**

Elle se justifie par le fait que nombres d'espèces nocturnes telles que les Chouettes et Hiboux constituent de bons marqueurs de la biodiversité (Sergio et al, 2005).

Hormis ces rapaces, plusieurs espèces patrimoniales ont des mœurs nocturnes ou crépusculaires. Il est donc nécessaire de bien connaître les mœurs des espèces pour affiner les diagnostics. Certaines comme l'Engoulevent d'Europe ne chantent généralement qu'au crépuscule.

L'étude des oiseaux nocturnes est faite sur la base de points d'écoutes d'une durée de 20 minutes comme pour les oiseaux nicheurs diurnes.

Un recensement de tous les contacts auditifs est réalisé. Aucune méthode standardisée d'inventaire des rapaces nocturnes ne semble être appliquée en France. La méthode

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

proposée se base donc en partie sur celle des Indice Ponctuel d'Abondance des oiseaux diurnes.

Les points d'écoutes sont réalisés entre la tombée de la nuit et les 4 premières heures nocturnes. Le prolongement des écoutes dans les premières heures de la nuit est nécessaire pour recenser les rapaces nocturnes.

- **MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)**

Sont traités dans ce chapitre les mammifères à l'exclusion des chiroptères et des micromammifères. Ainsi, celui-ci prend en compte les grands ongulés (Chevreuil, Cerf...) les lagomorphes (Lièvres, Lapin de Garenne), les carnivores (Renard, Blaireau et autres Mustélidés), les grands rongeurs (Castor) et les Erinacéomorphes (Hérisson). Il est admis que nombres d'espèces de ce groupe ont des mœurs discrètes et nocturnes. Leur échantillonnage se fait donc souvent de manière indirecte par observation des traces et empruntes.

Deux grandes stratégies d'échantillonnage sont mises en œuvres (selon Delzons, 2010) :

- échantillonnage par sondage (pièges, points d'écoute nocturne, points contact...)
- échantillonnage systématique (par secteur, par milieu de vie...)

Les méthodes d'observations directes des individus sont simples à mettre en œuvre cependant, de nombreux mammifères restent discrets, particulièrement la journée.

La première méthode recommandée consiste à relever les indices de présence.

Il s'agit en particulier de prendre en compte :

- les empreintes (zones boueuses, chemins, sable, neige) ;
- les coulées, ou passages préférentiels ;
- les reliefs de repas et des fèces ;
- les terriers (renard, blaireau...) ou nids ;
- les marques territoriales (frottis sur les écorces d'arbres des chevreuils...) ;
- les signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

Pour les grands mammifères tel que le Cerf élaphe, l'état et la répartition des populations sont généralement bien connus des services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Toutefois, si des données d'effectifs s'avéraient nécessaires, des techniques de comptage au phare, à partir d'un véhicule et / ou des battues pourraient être organisées avec l'autorisation et l'accompagnement d'une brigade de l'ONCFS. Cette méthode de recensement est également très efficace pour le groupe des Mustélidés.

Les protocoles d'études seront très différents d'un groupe à l'autre.

Certaines espèces d'intérêt patrimoniales comme la Loutre d'Europe sont très difficiles à observer. Le protocole standardisé d'étude de la répartition de la Loutre en France se base par conséquent sur la recherche systématique d'indices tels que :

- fèces (épreintes) déposées en vue sur un rocher, un tronc, à l'odeur sucrée ;
- massacres (restes de repas : poissons, écrevisses) ;
- empreintes et coulées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Pour cette espèce, on s'inspire du protocole de prospection mis en place en France par Bouchardy (1993). Celui-ci a été appliqué en Bretagne par Lafontaine (1991) puis intégralement révisé et consigné plus récemment par Reuther et al. (2000).

Méthodologie :

1- sélectionner un secteur d'échantillonnage tous les x km de cours d'eau (selon précision souhaitée de l'inventaire, cf. infra), de telle sorte qu'à l'échelle du bassin versant l'ensemble des secteurs prédéfinis soit à peu près équitablement réparti, et qu'ainsi l'échantillonnage soit suffisamment représentatif.

2- sur chacun des secteurs définis, rechercher des indices de présence 300m en amont et 300m en aval, sur les deux rives.

3- dès qu'un indice est découvert, le secteur est noté positif ; si au bout de 600m de prospection, aucun indice n'est découvert, on considère que le secteur est négatif.

4- pour être validées, ces opérations devraient être répétées trois fois dans l'année (période optimale : octobre à mars). Ceci signifie donc, a contrario, que toute prospection estivale négative (juin à septembre) n'est absolument pas significative.

Le repérage des traces et indices constitue la méthode la plus simple à mettre en œuvre pour les grands mammifères et reste relativement fiable.

Les recensements des traces et indices sont réalisés le long des lisières forestières, des layons, en bordures de chemins et le long des coulées observées dans la végétation, sur les berges des cours d'eau…

Les haies de vieux arbres abritent fréquemment différentes espèces de mustélidés.

Le printemps et l'été sont les périodes les plus favorables pour le recensement de beaucoup d'espèces bien que certaines soient observables toute l'année.

De plus, afin d'optimiser les chances de contact des espèces patrimoniales (Loutre et Vison d'Europe, Campagnol amphibie), des pièges photographiques sont installés dans les secteurs les plus favorables à leurs présences et dans les secteurs ou des traces d'activités sont recensées.

Pour ce projet, ce sont 3 pièges photographiques avec détecteurs de mouvement (Modèles : Bolyguard SG 2060X Flash incandescent noir ; Browning Spec Ops EDGE ; et Bushnell Trophy Cam Core No Glow) ont été disposés à différents endroits stratégiques du site :

- 2 le long du ruisseau des vignes ;
- 1 en lisière forestière

Les pièges posés le long du ruisseau de vignes avaient pour but d'identifier si le ruisseau était utilisé dans par la Loutre.

Il est à noter qu'un piège a été manipulé par du public, modifiant l'angle de prises de vue et le rendant inefficace pour l'objectif fixé.

Ce piège a été remis en place dès que les écologues s'en sont rendus comptes mais il n'est pas possible de savoir exactement la durée où il n'a pas été efficace.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

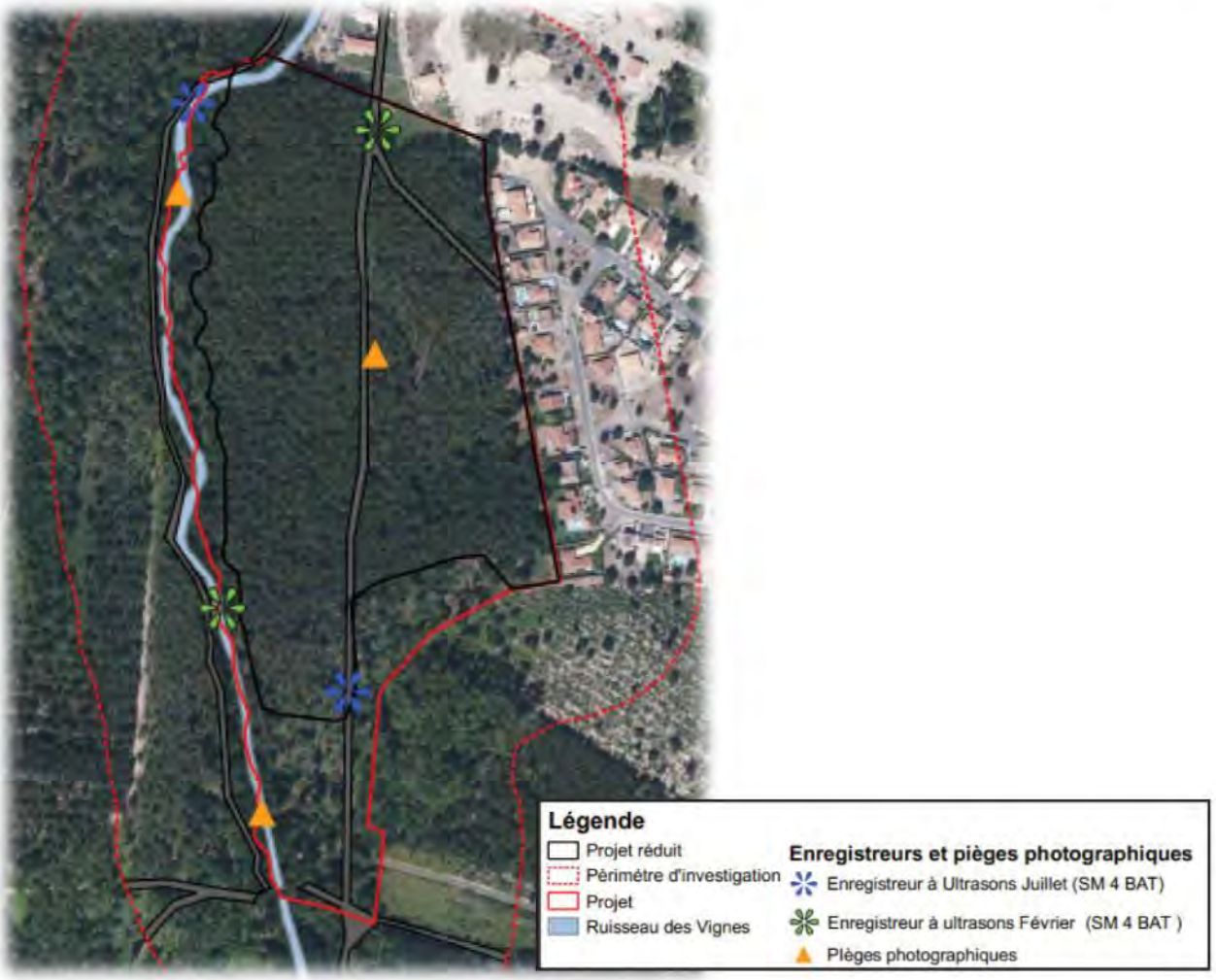


Figure 56 : Localisation des pièges photographiques sur le site d'étude

➢ LES CHIROPTERES

Afin de pouvoir étudier les populations de chiroptères utilisant le secteur d'étude, un enregistreur autonome à ultra-sons SM4BAT-FS équipé d'un microphone à ultrasons SMM-U1 est disposé dans les milieux les plus favorables (lisières forestières, bords de plan d'eau, galerie forestière...). Ce dispositif est laissé sur place pendant une durée limitée s'étalant de 7 à 15 jours par secteurs.

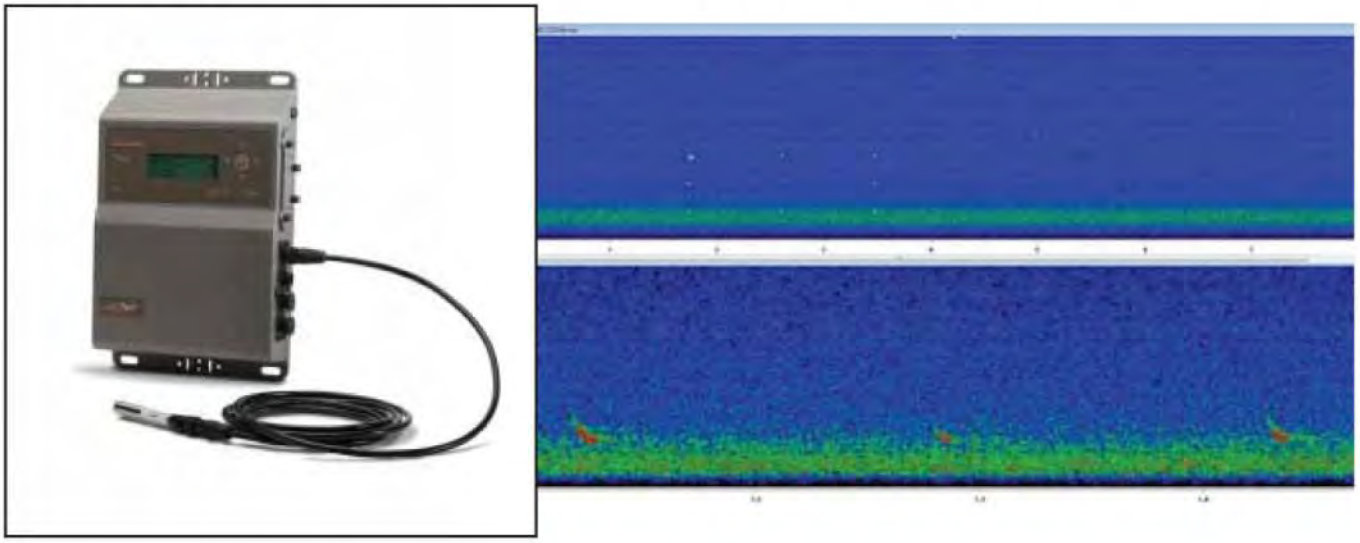
A la suite des enregistrements, les résultats sont analysés à l'aide du logiciel SONOCHIRO®, permettant un traitement automatique des enregistrements de chiroptères d'Europe. Ce logiciel développé par la société BIOTOPE permet une aide à l'identification pour 111 espèces, la Nouvelle-Aquitaine n'en compte que 34.

Ce logiciel fournit une aide dans le cas d'enregistreurs autonomes permettant l'accumulation de grands volumes de données. Il permet l'identification des espèces présentes, le dénombrement des contacts, la quantification de l'activité de chasse (capture de proies), la mise en évidence d'une activité sociale…

Dés lors qu'il y a une incertitude, les sonagrammes obtenus sont analysés à l'aide du logiciel Syrinx® afin de pouvoir voir les gammes de fréquences enregistrée, la forme et la structure du signal émis par les chiroptères. Chaque espèce possède une gamme de fréquences et des formes de signaux spécifiques.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Enfin, une vérification manuelle de certains sonagrammes aléatoire qui ont fait l'objet d'une identification certaine par SONOCHIRO® est réalisée manuellement sur Syrinx® afin de vérifier si des erreurs n'ont pas été commises par le logiciel.



Enregistreur autonome SM4BAT-FS et sortie d'analyse sur Syrinx®

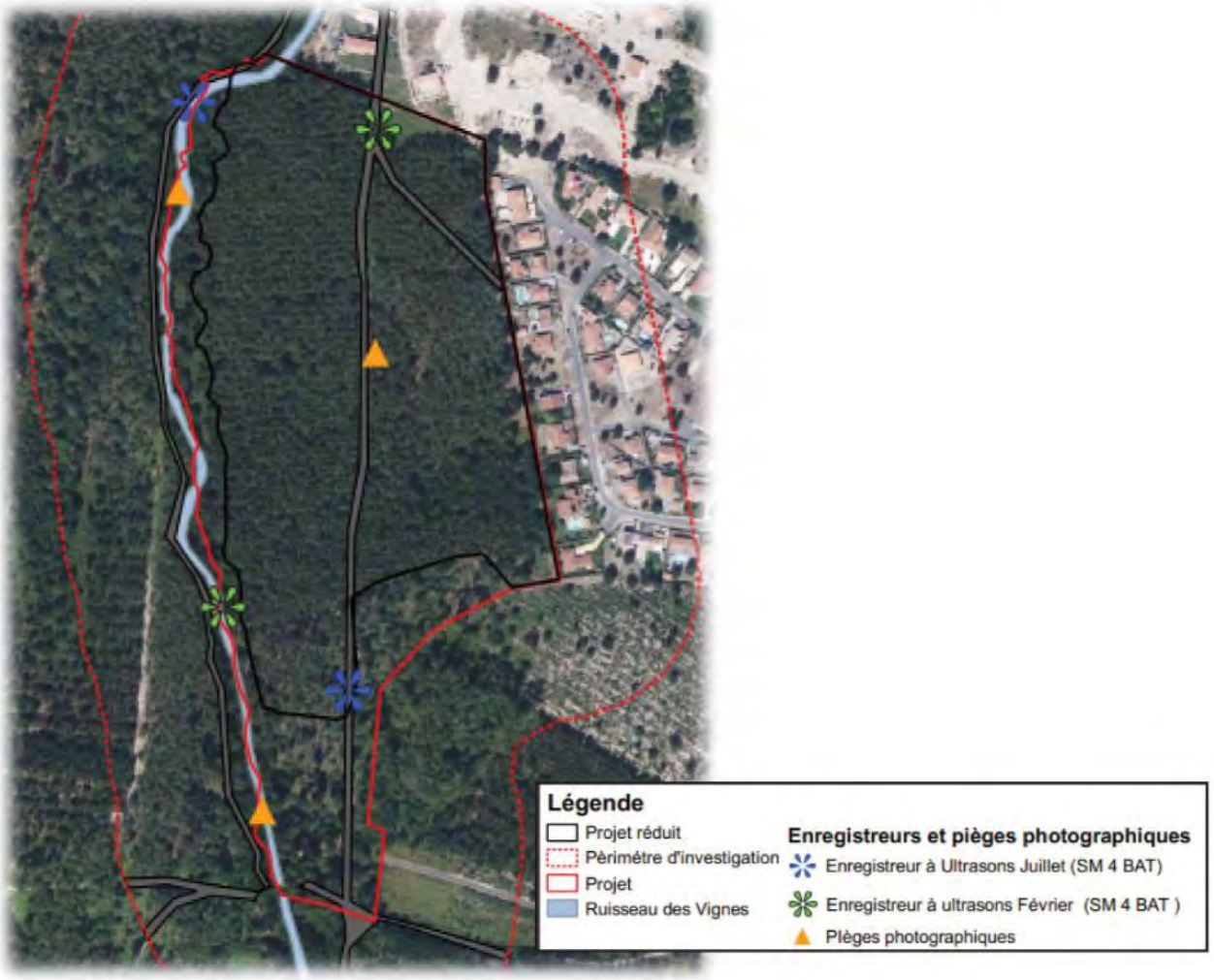


Figure 57 : Localisation des poses de détecteur sur le site d'étude

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. LES DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés réside dans la fréquentation du site (présence de piste cyclable au Sud, de piste VTT et de zone de géocatching le long du ruisseau des Vignes, ainsi que d'un chemin forestier au milieu de la parcelle du projet, présence d'un lotissement existant à l'Est du Site d'étude et de zone de travaux au Nord et notamment des abords du ruisseau des vignes.

Ainsi, l'ensemble de ces paramètres peuvent entrainer des biais dans les contacts mais également limiter l'établissement d'une faune riche et variée.

De plus, des secteurs de boisements ont été coupés durant la phase d'inventaire ayant ainsi agit de concert avec la fréquentation des lieux à faire fuir ou rendre difficilement détectables les reptiles principalement et surtout les ophidiens.

Concernant les pièges photographiques déposés le long du ruisseau des Vignes, un a été manipulé par du public, ce qui a entrainé un déplacement de l'angle de vue et rendu l'appareil inefficace pour l'objectif fixé qui était de suivre la faune qui transite par le ruisseau des Vignes.

Enfin les conditions climatiques particulières de cette année, avec de très fortes chaleurs, ont limité les activités de la faune, notamment l'Herpétofaune et l'Avifaune.

Il est à noter que, concernant l'Avifaune, les inventaires ont débuté au levé du jour. Ainsi, cela à permis de limiter le biais induit par les activités humaines car les écologues étaient sur le site avant le début des autres activités, qu'elles soient touristiques ou professionnelle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III. CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAINS

Taxon prospecté		Calendrier des prospections											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Flore/Habitats			X	X	X	X		X		X		X	
Avifaune	Nicheuse				X	X	X	X					
	Migratrice				X	X	X			X			
	Hivernante	X											X
Amphibiens			X	X									
Reptiles					X			X					
Mammifères	Terrestres				X	X		X		X			
	Semi-aquatiques												
Chiroptères			X				X						
Entomofaune					X	X	X	X	X				
Poissons	Sédentaires												
	Migrateurs												

Légende	
	Période propice aux inventaires d'après la DREAL Nouvelle-Aquitaine
X	Prospection de terrain réalisée
	Non prospecté

Remarque : Les périodes propices sont basés sur le tableau ligne directrice nationale sur la séquence Eviter – Réduire – Compenser les impacts sur le milieu naturel, page 30 du Guide pour la prise en compte de la réglementation espèces protégées dans les projets d'aménagements et d'infrastructures – 2021 – DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 64 : Calendrier des visites de terrain

Les inventaires de Mai à Juillet, notamment concernant l'Engoulevent, ont été réalisés sur 2 saisons, en 2021 (dans le cadre du Cas par Cas) et en 2022 (dans le cadre de l'étude d'impact).
Les inventaires écologiques ont débutés en Avril 2021 et se sont terminés en Septembre 2022. Il y a donc 1 an et 6 mois d'inventaires qui ont été réalisés sur ce site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VOLET 6
MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. PHASE CHANTIER

Les dispositifs préventifs de la phase de chantier feront l'objet d'un suivi permanent de la part du maître d'œuvre et de l'entreprise qui sera en charge de l'exécution des travaux.

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, des mesures suivantes seront mises en place :

- Tous matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront entreposés avec soin, dans la mesure du possible à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible, de façon à ne pas risquer de polluer la nappe phréatique, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel ;
- Tout stockage des matières dangereuses et pouvant présenter un risque de pollution pour le sol et la nappe superficielle fera l'objet d'un stockage sur bacs de rétention dimensionné en fonction des volumes stockés ;
- Les véhicules de chantier devront justifier d'un contrôle technique ;
- Une protection (géotextile par exemple) sera mise en place au niveau des dispositifs de collecte des eaux pluviales jusqu'à la finition des travaux de gros œuvre ;
- La collecte des déchets, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place.

De manière générale, il sera recommandé autant que possible de ne travailler que par temps sec. Par ailleurs, les risques de pollution de la nappe superficielle seront moindres en périodes de basses eaux (été).

II. INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

Toute pollution ponctuelle nécessitera une intervention d'urgence afin de stopper au plus vite la pollution constatée.

En cas de pollution accidentelle dans le réseau de collecte des eaux pluviales, le protocole d'intervention serait :

- Obturation de l'orifice de fuite afin d'éviter la propagation à l'aval du site,
- Attendre l'écoulement complet des polluants dans le bassin,
- Identification des polluants (analyse au besoin),
- Définition de la dangerosité des polluants (qui intervient ?),
- Avertissement des autorités compétentes,
- Pompage des polluants dans les ouvrages souillés,
- Évacuation des polluants dans un site de traitement adapté,
- Nettoyage des ouvrages souillés,
- Réouverture de l'orifice de fuite.

En cas de pollution vers l'aval, les usagers de l'eau et des milieux aquatiques à l'aval seront alertés dans les plus brefs délais, les services de la Police de l'Eau également.

Les mesures prendront alors en compte la remise en état des espaces souillés (excavation des terres, reconstitution,...).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III. ENTRETIEN

L'exploitation et l'entretien de l'ensemble des ouvrages du site seront effectués régulièrement possible pour prévenir en particulier tout dysfonctionnement.

Cette surveillance sera assurée par le maître d'ouvrage du site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 1

Volet paysager

Demande de permis d'aménager

Agence ATELIER DE PAYSAGES

Octobre 2022

DÉPARTEMENT DES LANDES / COMMUNE DE LIT-ET-MIXE

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

LOTISSEMENT

PA 2 // VOLET PAYSAGER







ATELIER DE PAYSAGES

1076 Route du Leuy,
40 090 CAMPAGNE
(T) 09 79 01 56 10 (P) 06 72 28 80 78
marie.berthe.adp@gmail.com

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SOVI

OCTOBRE 202

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Partie 1 - Présentation du site dans son contexte

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1 - 1 Appartenance paysagère du site

Situation du site

Le site est localisé à l'Ouest du bourg de Lit-et-Mixe, en lisière de la forêt domaniale de Lit-et-Mixe et des dunes modernes. Il est actuellement desservi par l'allée des sables au Nord. Il est en contact au Sud avec la voie verte «DE LA PLAGE DE CAP DE L'HOMY À LESPERON». Le terrain est en retrait de 5,5 km par rapport à la Frange littorale. Il est bordé par le ruisseau des Vignes à l'Ouest.



Situation à l'échelle intercommunale



Source : géoportail

Situation à l'échelle communale

Ancrage géographique et paysager

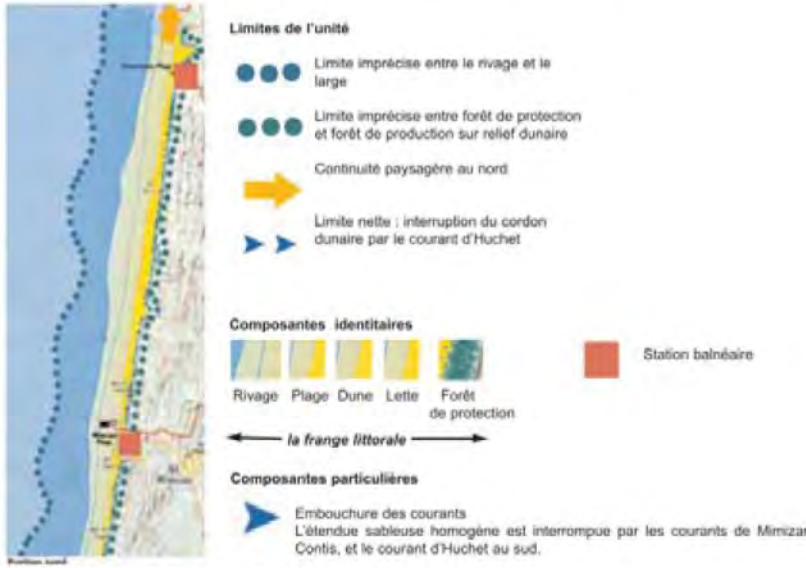
La réalité géographique et humaine du site le rattache au Pays de Born, pays côtier caractérisé par un cordon de dunes encore haut et par la complémentarité des éléments : la côte océane ou «côte d'Argent» avec ses immenses plages de sable fin et les espaces libres de l'intérieur, au bord des étangs et dans la forêt de pins.

«L'Atlas des Paysages des Landes» inscrit le site dans l'unité paysagère des «Paysages Forestiers du Littoral», qui couvre l'intégralité du massif des dunes modernes, de Biscarrosse au Nord, à l'Étang de Léon au Sud, ainsi qu'une frange de 5 km à l'intérieur du massif dunaire. S'y organisent de nombreux micro-paysages, souvent perceptibles par surprise : étangs, ruisseaux, courants en aval, bourgs et quartiers, dans une vaste étendue boisée d'apparence uniforme.



Source : Atlas des Paysages de Landes

Bloc-diagramme : Les Paysages Forestiers du Littoral

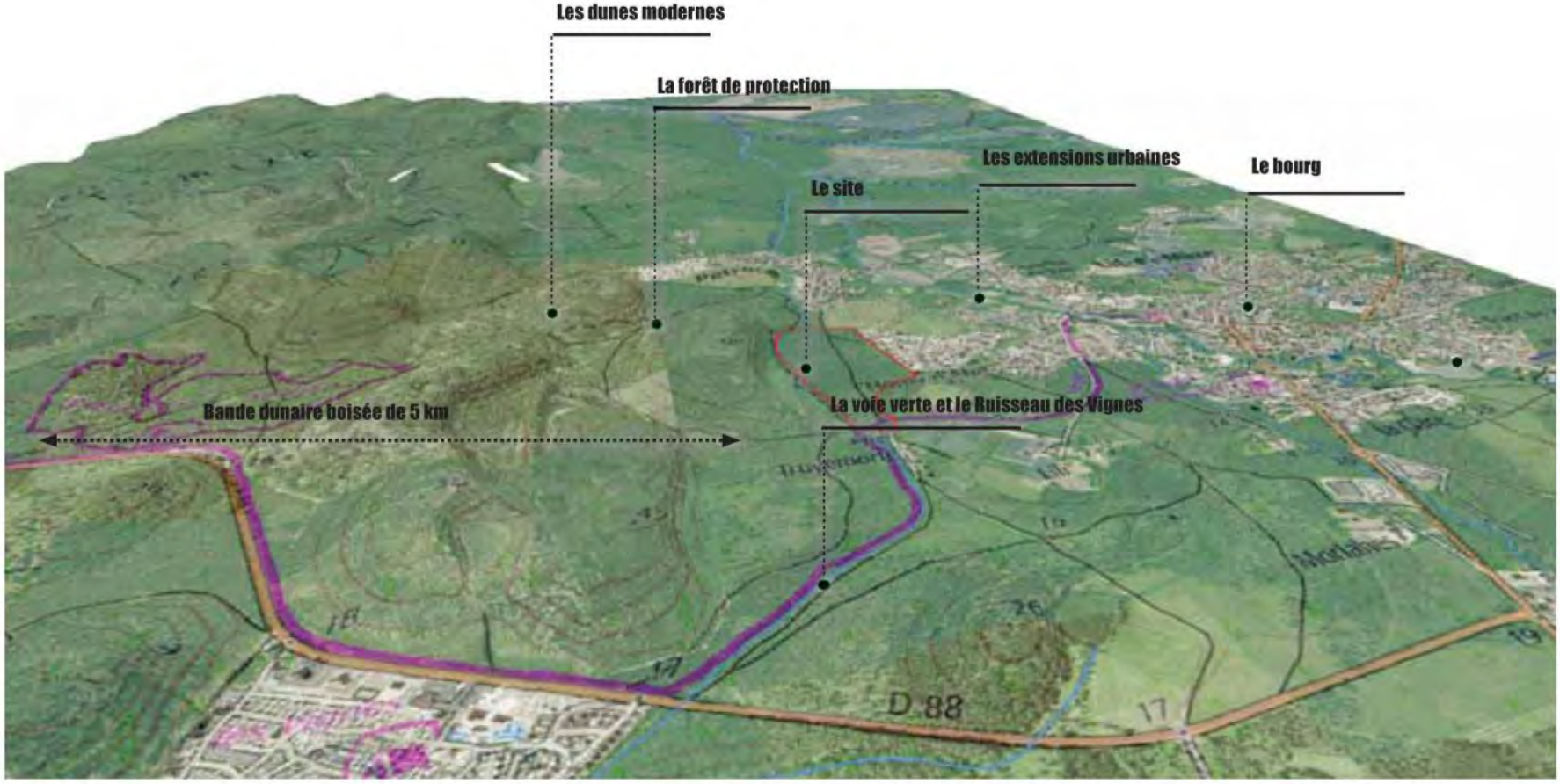


Analyse des composantes du Paysage

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1 - 2 Analyse paysagère à l'échelle macro-géogaphique

Un site à l'interface de la forêt de protection et du bourg, au sein de l'unité paysagère «la forêt du Littoral».
Les caractéristiques de la zone urbanisée de Lit-et-Mixe : présence forte de la végétation (pins, haies) et sol sableux.
Présence de « l'eau cachée » avec le Ruisseau des Vignes dissimulé par la ripisyle et les boisements.
La dune boisée domine l'arrière-plan et l'ambiance paysagère.



Source : géoportail + Atelier de Paysages



La voie verte et le Ruisseau des Vignes : Le ruisseau est caché par la forêt et se découvre par surprise. La ripisylve créé une diversité paysagère et une ambiance rafraîchissante. Le ruisseau longe la voie verte au Sud du site.



Les dunes modernes et la forêt de protection : front visuel. Relief apportant une diversité paysagère et rappelant la proximité du littoral. Point bas à 12 m et point haut à 38 m à proximité du site. Ambiance agréable, harmonieuse. Boisements qui contribuent à adoucir le relief. Impression d'immensité boisée.



Les extensions urbaines: Zones bâties agréables, où la végétation est assez présente, sous forme de boisements de faible hauteur, de haies. Motifs paysagers parfois liées à l'architecture des stations balnéaires (colombages), et ou liés au Pays de Born (briquettes). Végétation du littoral atlantique. Forêt omniprésente en arrière plan.



Le bourg: il crée un événement dans la forêt. Il reste imprégné du paysage forestier, parfois présent en arrière plan. Des alignements remarquables (platanes), des plantations de pins parasols, des parcs plantés marquent l'identité du bourg.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1 - 3 Analyse paysagère à l'échelle du site : les séries végétales

VÉGÉTATION OBSERVÉE EN FONCTION DES STRATES VÉGÉTALES



La strate arborée







ANALYSE DES : CARTE DE VÉGÉTATION DU CNRS* (CV), GUIDE DES MILIEUX FORESTIERS EN AQUITAINE (GMFA*) ET DU GUIDE DE LA VEGETALISATION VOCATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE EN NOUVELLE AQUITAINE DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL *(GVVEPNA)





CV* :Présence de chêne liège, toujours en accompagnement de la forêt de pins, de chênes pédonculés, de tauzin...

GMFA : Présence de chênes lièges, pin maritime, chêne pédonculé. Enjeu de maintien d'une strate feuillue pour la résistance aux incendies*

Les arbrisseaux





CV* : Présence de chêne liège, accompagné d'arbousier

Données GMFA : Arbousier, houx*

Données GVVEPNA: Prunellier*

Les arbustes







Données GMFA : Chèvrefeuille des bois, ciste à feuilles de sauge, fragon, clématite flamette, troène commun*

Données GVVEPNA : Genêt à balai, fusain d'Europe, bourdaine, houx, chèvrefeuille des bois*

Les graminées et les vivaces









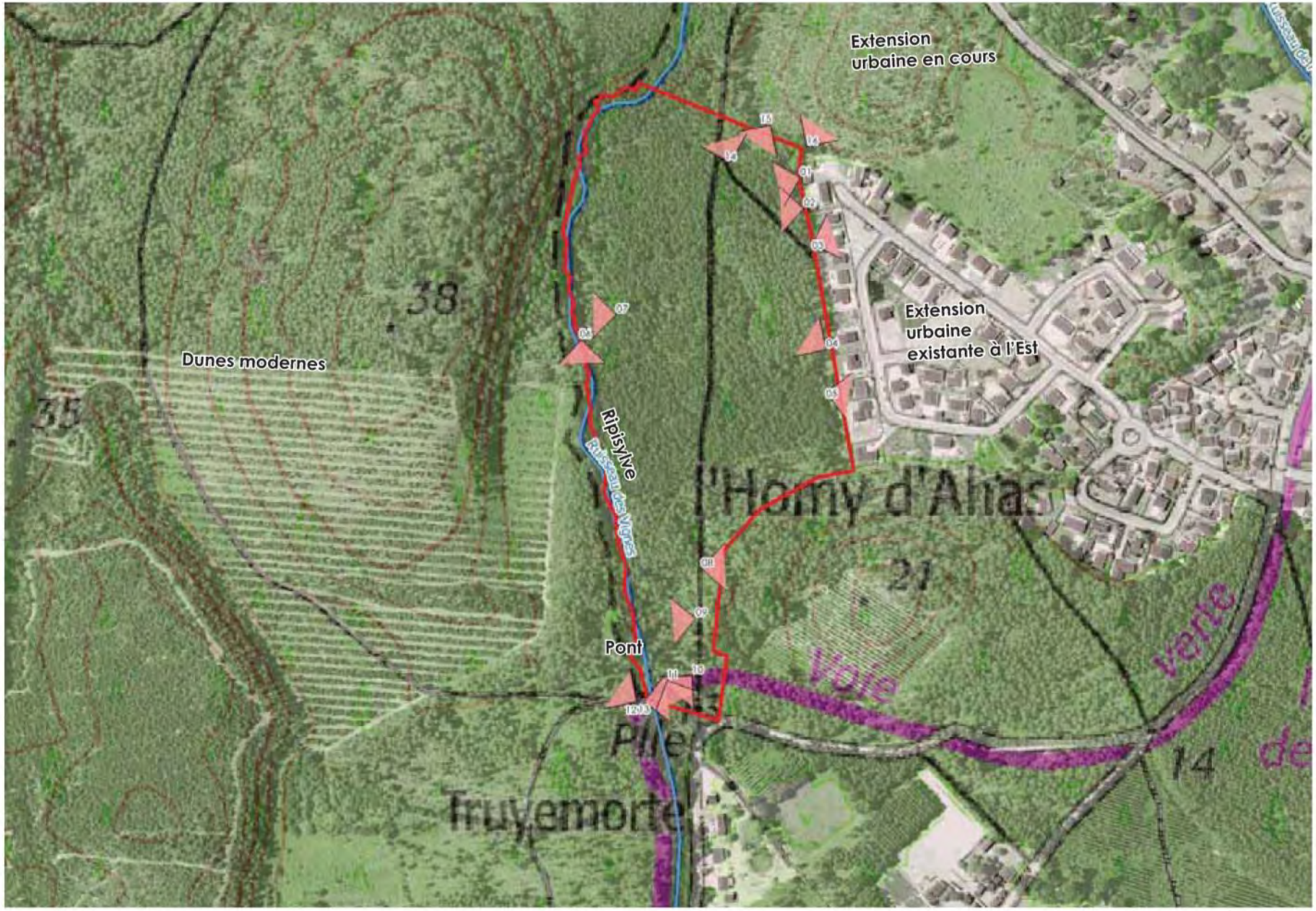
CV* :Présence de lande drainée à fougère aig
lande assez riche

GMF: Bruyère cendrée, callune, mélampuyre des prés, petite oseille, [illegible] enracinée, laîche à trois nervuers, mousse (hypne pur, hypne de Sche[illegible] dicrane à balais. Plantes herbacées plutôt rares.*

Données GVVEPNA : Agrostide capillaire, canche flexueuse, luzule champêtre*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

1 - 5 Analyse visuelle du site



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1 - 5 Analyse visuelle du site

LIMITE EST : EXTENSION URBAINE EXISTANTE



1



2



3



4



5

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1 - 5 Analyse visuelle du site

LIMITE SUD ET OUEST : RIPISYLVE ET ZONE BOISÉE



6



7



13



11



12

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1 - 5 Analyse visuelle du site

LIMITE SUD EST : ZONE BOISÉE À PRÉSERVER



10



8



9

LIMITE NORD AVEC EXTENSION URBAINE EN COURS



14



15

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Partie 2 - Projet d'aménagement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

2 - 1 Plan paysager



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

2 - 2 Principes paysagers

1 - Préservation d'une zone boisée en entrée de zone au Sud

Au Sud, les boisements de pins et de chênes pédonculés sont sensibles d'un point de vie environnemental et paysager. Ils sont conservés pour offrir une image qualitative en entrée de site.
Ils permettent de créer une zone tampon agréable au contact de la voie verte, et de préserver la halte vélo aménagée à proximité du pont (franchissement du ruisseau des Vignes).
Enfin, les boisements ceinturent les arrières des lots en VEFA et dessinent un fond de scène agréable depuis les jardins de ces derniers.

2 -Ripisylve, maintien d'une zone tampon à l'Ouest

Le ruisseau des Vignes représente un corridor biologique d'intérêt majeur. Par ailleurs, il longe la voie verte au Sud du site et représente donc un enjeu à l'échelle communale et intercommunale.
Celui-ci fait donc l'objet de mesures de protection dans le cadre du projet. Une bande tampon de 5 non aménagée, accessible pour l'entretien ou la création d'un chemin, est mise en place.
À l'intérieur des lots, une bande inconstructible de 6 m est instaurée. Aucun aménagement ne sera prévu sur cette zone et la préservation de cette zone naturelle en pied de dune permet de participer au maintien de la biodiversité. Les clôtures des fonds de lots donnant sur l'espace de la ripisyle reprendront l'image de la clôture à mouton traditionnelle et seront constituées de piquets bois et de grillage simple.
Les deux accès sur le ruisseau depuis cette bande sont aménagés sous forme de placettes, avec des plantations de chênes pédonculés.

3- La limite Est

A l'Est, la création d'une zone tampon plantée non constructible de 5 m est prévue sur l'espace privatif pour les lots 79 à 85. Les arbres existants sont conservés (chênes lièges et d'arbousiers) et des plantations complémentaires sont prévues, en renforcement des sujets déjà existants. Elles favorisent l'intimité des lots et améliorent leur intégration paysagère, en leur permettant de bénéficier de plantations d'arbres déjà développés.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

4 – La voie principale

Des plantations irrégulières de chênes lièges sont prévues à l'Est de l'allée principale pour marquer l'ambiance littorale en reprenant les motifs paysagers du site. Elle rappelle la présence de la proximité du milieu forestier de la "Dune à chêne liège". Les ponctuations de vivaces en pieds des chênes lièges reprennent le cortège végétal spécifique de celui-ci.
Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols. Ils représentent des motifs paysagers qui servent de repères, notamment au niveau de la venelle piétonne transversale.
Une noue plantée d'arbres de moyen-jet et de cépées est prévue en séparation de la voie douce et la voirie à l'Ouest. Elle est composée d'alisiers blancs, d'érables champêtres, de cormiers, de cerisiers noirs. Ces plantations rendent possible la création d'un effet de paroi qui participe au ralentissement des voitures. Également, elles participent à la gestion du stationnement sur accotement. La voie douce est ainsi sécurisée.
Enfin, la noue favorise la gestion des eaux pluviales par infiltration et limite la création de réseaux enterrés.

5 - La venelle piétonne

Une liaison piétonne transversale est imaginée vers le ruisseau par une venelle récréative. Sa transparence visuelle est préservée et un alignement de peuplier guide la vue vers le ruisseau et sa ripisylve à l'Ouest.
Des ponctuations végétales composées d'un mélange d'arbustes et de cépées de zone humides participent à la gestion des arrières de lots et à la diversification des strates végétales. L'alignement de peupliers noirs est un motif traditionnel des cours d'eau.
A la jonction avec le ruisseau, une petite placette permet de d'accrocher la venelle sur la ripisylve.

6 - Bouclage et liaison secondaire à l'Est

Les chênes lièges éparses reprennent la végétation existante, avec une densité plus importante au Sud, permettant de donner une ambiance plus intime à cet axe.
Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols.
Des placettes internes sont agrémentées des chênes pédonculés, qui bénéficient d'un espace plus large pour se développer. Les arbres permettent par ailleurs de contenir la place de la voiture.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

7- Accompagnement du bâti sur les zones VEFA

Ces quartiers plus denses sont ornementés de fleurissement plus marqués grâce aux cépées d'arbousiers et de lagerstroemias. Ces arbrisseaux marquent les alignements bâtis et sont adaptés à l'espace disponible. Le lagerstroemia est un arbre caractéristique des bourgs landais. Il est planté ici en cépée, qui est sa forme naturelle. Il est laissé en forme libre, plus esthétique.
Des haies arbustives libres mixtes sont plantées sur l'espace privatif (noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de Delavay, genêts des teinturiers, troënes communs, genêts à balai, lauriers tins). Ces arbustes tolèrent l'ombre des arbres et sont adaptés à l'identité forestière de la Côte Landaise.

8- Accompagnement du bâti sur les zones de lots libres

Des clôtures en piquet acacia et grillage simple, se rapprochant du motif paysager traditionnel de la clôture à mouton, seront installées à 1 m à l'intérieur des lots, sur toutes les limites de lots visibles depuis les voies et venelles. Elle sont complétées par des haies arbustives libres mixtes (noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de Delavay, genêts des teinturiers, troënes communs, genêts à balai, lauriers tins) qui sont plantées sur les espaces privatifs, devant les clôtures. Ces plantations suivent un tracé légèrement curviligne pour un aspect plus naturel, et peuvent déborder sur l'espace public. Ces arbustes tolèrent l'ombre des arbres et sont caractéristiques des Landes. Ils participent à créer un ensemble végétalisé homogène et qualitatif.
Les arbustes sont laissés en forme libre et plantés de manière irrégulière pour créer un effet naturel.

9- Impasse au Nord

En pied de la dune boisée, les plantations de petits fruitiers définissent une ambiance de lisière avec leurs floraisons printanières. Les petits fruits participent à nourrir la petite faune et favorisent la biodiversité. Les fleurs mellifères peuvent être butinées par les pollinisateurs.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

2 - 3 Palette végétale

Les arbres repères



Pins parasols



Chêne pédonculé

Les alignements irréguliers, évocation du milieu de la pinède dunaire à chêne liège et de l'arrière dune.



Chêne liège



Alisier blanc



Érable champêtre



Prunellier



Cerisier noir en cépée



Frène à fleurs en cépée

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

Les arbres fleuris sur les zones d'alignements bâtis (VEFA)



Lilas des Indes en cépée



Arbousier en cépée

Les haies arbustives mixtes en limite de lots



Noisetier



Cornouiller sanguin



Laurier tin

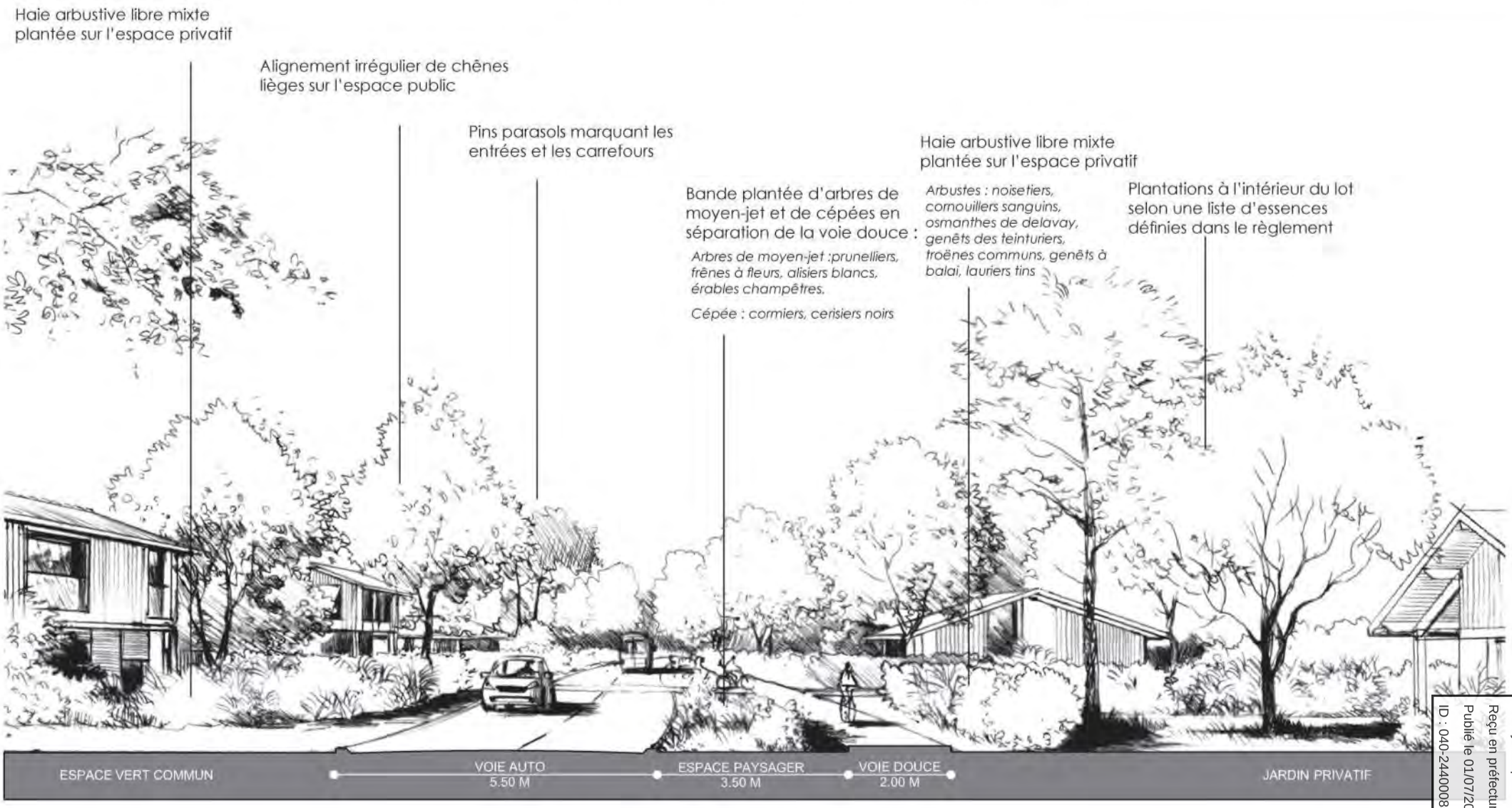


Genêt des teinturiers



Genêt à balai

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

Bande plantée d'arbres de moyen-jet et de cépées en séparation de la voie douce :

Arbres de moyen-jet :prunelliers, frênes à fleurs, alisier blancs, érables champêtres.

Cépée : cormiers, cerisiers noirs

Haie arbustive libre mixte plantée sur l'espace privatif

Arbustes : noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de delavay, genêts des teinturiers, troënes communs, genêts à balai, lauriers tins



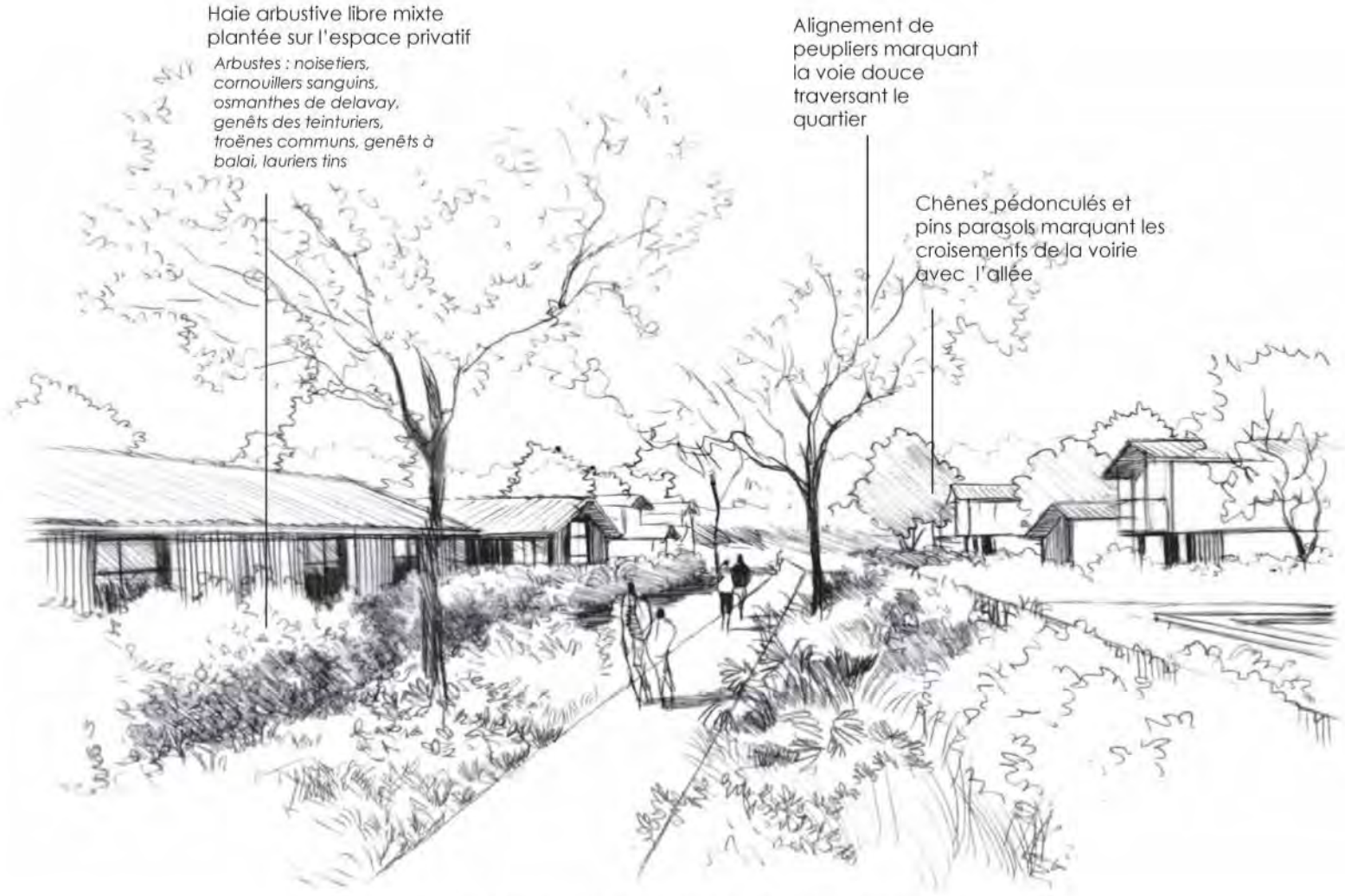
LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL20250046B-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 2

Etude Hydropédologique

TERRA ENVIRONNEMENT

Juillet 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

40 Chemin de l'aviation

64 200 BASSUSSARRY

Lotissement

Commune de LIT ET MIXE (40)

ÉTUDE HYDROPEDOLOGIQUE

Juillet 2021

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017
Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX
Agences : 437 rue Émile Despax, 40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : contact@terra-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I OBJECTIF

↳ Source : Investigations de terrains, TERRA Environnement, Mai 2021

Une étude hydropédologique a été menée le 05 Mai 2021 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

II IMPLANTATION DES SONDAGES

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- 9 sondages pédologiques à la tarière manuelle ;
- 9 tests de perméabilité.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.



Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III DESCRIPTION DES SOLS

Le sol est apparu relativement homogène sur les sondages réalisés sur la zone. L'ensemble des terrains rencontrés sont similaires, mais des différences ont été relevées.

Remarque : Dans la description des éléments grossiers des sondages suivants, l'analyse des classes granulométriques est faite en suivant la classification de N. M. Strakhov (1957) :

Maxi	Appellation	Mini
	Blocs	100 mm
100 mm	Galets	10 mm
10 mm	Graviers	1 mm
1 mm	Sables	100 µm
100 µm	Aleurites	10 µm
10 µm	Pélites	

Tableau 1 : Classe de granulométrie utilisée (Strakhov, 1957)

III.1 *NATURE DES SOLS*

Les sondages ont mis en évidence la présence, sur l'ensemble du site, de sols sableux, relativement homogène.

Aucune trace d'Alios n'a rencontrée sur les sondages.

Le sable présente un granoclassement caractéristique avec un sable fin en surface qui devient plus grossier en profondeur.

Ce sol est donc à dominante sableux, sans présence d'Alios sur tous les sondages.

Ce sol est de type podzol meuble, peu humifère, sableux, profond, sans éléments grossiers sur sable des Landes.

Il s'agit donc d'un podzosol meuble peu humifère.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III.2 *PRESENCE DE LA NAPPE*

Lors des investigations de terrain, la nappe a été rencontrée sur plusieurs sondages. Elle se situait, le jour des investigations de terrain, à une profondeur comprise entre – 1,30 m/TN et – 2,30 m/TN.

Des traces d'hydromorphies témoignent d'une zone de battement de nappe à moindre profondeur en Hautes eaux comprise entre – 1,20 m / TN et plus de – 1,30 m / TN.

III.3 *COMPORTEMENT HYDRIQUE*

Le comportement hydrique des terrains est très bon comme précisé ci-après par les tests de perméabilité à charge constante réalisés pour cette étude.

Néanmoins, ces valeurs sont fortement liées à la drainabilité des terrains, c'est à dire à la capacité horizontale de la perméabilité. En période de hautes eaux, la perméabilité est susceptible de diminuer. Par ailleurs la formation de mouillères plus ou moins localisées est possible suite à un évènement pluvieux prolongé (matrice organique en surface assurant une humidité résiduelle importante).

III.4 *CONDUCTIVITE HYDRAULIQUE A SATURATION*

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes, avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe. La perméabilité a été mesurée à faible profondeur, à 0,40 et à 0,70 m de profondeur.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-dessous :

Référence test	Profondeur du test	Horizon testé	Charge	Surface mouillée Diam. = 0,15 m	Volume infiltré en 1 h	Résultat
K1	0,40 m	A / B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	59,40 L	**$1,90.10^{-4}$ m/s 672,27 mm/h**
K2	0,70 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	37,89 L	**$1,19.10^{-4}$ m/s 428,88 mm/h**
K3	0,50 m	A / B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	45,00 L	**$1,41.10^{-4}$ m/s 509,30 mm/h**
K4	0,50 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	36,00 L	**$1,13.10^{-4}$ m/s 407,44 mm/h**
K5	0,60 m	B1 / B2 Sable	0,15 m	88 357 mm²	45,69 L	**$1,44.10^{-4}$ m/s 517,13 mm/h**
K6	0,40 m	B1 Sable	0,15 m	88 357 mm²	35,22 L	**$1,11.10^{-4}$ m/s 398,58 mm/h**
K7	0,70 m	B Sable	0,15 m	88 357 mm²	40,00 L	**$1,26.10^{-4}$ m/s 452,71 mm/h**
K8	0,50 m	B Sable	0,15 m	88 357 mm²	47,52 L	**$1,49.10^{-4}$ m/s 537,82 mm/h**
K9	0,40 m	A / B Sable	0,15 m	88 357 mm²	35,12 L	**$1,10.10^{-4}$ m/s 397,50 mm/h**

Tableau 2 : Résultats des tests de perméabilité

La perméabilité mesurée est comprise entre $1,10.10^{-4}$ m/s et $1,90.10^{-4}$ m/s.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les valeurs sont bonnes à très bonnes, quelque soit l'horizon testé et la position du sondage.

La valeur de perméabilité qui peut être retenue pour la l'infiltration des eaux pluviales est de $1,10.10^{-5}$ m/s.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IV CONCLUSION

Le tableau ci-dessous permet de se faire une idée des seuils d'infiltrabilité d'un terrain :

Coefficient k [m/s]	Type d'infiltration possible
$< 5 \cdot 10^{-6}$	Aucune infiltration possible
$5 \cdot 10^{-6} < 2 \cdot 10^{-5}$	Infiltration de surface possible.
$2 \cdot 10^{-5} < 2 \cdot 10^{-3}$	Secteur idéal pour tous les types d'infiltration
$5 \cdot 10^{-}$	Aucune infiltration admissible, la perméabilité élevée offrant un risque de contamination de la nappe phréatique.

Tableau 3 : Seuils d'infiltrabilités

Les horizons pédologiques présents dans le sol, la hauteur de la nappe et les perméabilités mesurées conduisent à **privilégier l'infiltration pour la gestion des eaux pluviales du site**.

On retiendra la valeur de 1,10.10^{-4} m/s pour le calcul des volumes utiles de rétention, afin de ne pas sous-dimensionner les volumes de gestion des eaux pluviales.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 1

Description des sondages pédologiques – Terra Environnement – Mai 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S1		
Temps Couvert	COUVERT Prairie sous vieux Pins clairsemés		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,3	A	Sable gris, fin à moyen Friable et lâche, légérement humide Peu de MO - éboulement	
1,1	B1	Sable, brun clair, fin à moyen Friable et lâche Légérement humide Eboulement	
1,5 1,7	B2	Sable, brun clair / beige, fin à moyen Friable et lâche, légérement humide Quelques traces d'oxydations à partir de - 1,50 m	"
1,9	B3	Sable légérement argileux, brun foncé à noir, moyen, friable, humide Quelques traits réductiques	"
2,1	B4	Sable légérement argileux, gris foncé, moyen, friable, humide Quelques traits réductiques	"
2,3 2,5	C	Sable, blanc / beige, grossier, friable, humide à mouillé Traits réductiques + nombreuses oxydations Nappe présente à - 2,30 m	" ▼ "
Arrêt sur nappe			
Remarque 05/05/2021	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 2,30 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,50 m Traces d'oxydations à partir de - 1,50 m (engorgement peu fréquent) Traces de réductions à partir de - 1,70 m (engorgement fréquent) Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement Comportement hydrique général bon à très bon		

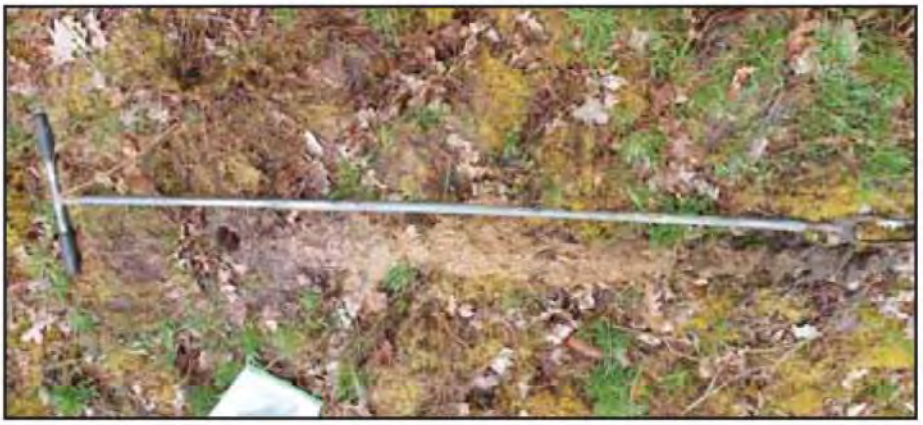
Tableau 4 : Coupe pédologique du sondage S1



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S2		
Temps Couvert	COUVERT Clairière au sein d'une Pinède		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable gris, assez fin, friable et lâche, assez sec Peu de MO - éboulement	
0,5	B1	Sable, gris clair, fin à moyen Friable et lâche, sec Eboulement	
0,8	B2	Sable, brun clair / jaune, fin à moyen Friable et lâche, sec	
1,1	B3	Sable, brun jaune marbré de gris, moyen Friable, légérement humide Lentilles d'argiles sableuses grises	
1,2 1,4 1,6	C	Sable, gris foncé, moyen à grossier, friable, humide à mouillé Nombreuses oxydations à partir de - 1,20 m Traits réductiques à partir de - 1,40 m Nappe présente à - 1,40 m	
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,40 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,20 m Traces d'oxydations à partir de - 1,20 m (engorgement peu fréquent) Traces de réductions à partir de - 1,40 m (engorgement fréquent) Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement		
05/05/2021	Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 5 : Coupe pédologique du sondage S2



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S3		
Temps Couvert	COUVERT Pinède sur lande à Fougère		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,4	A	Sable gris clair, assez fin, friable, assez sec Peu de MO	
0,7	B1	Sable, brun jaune, fin à moyen Friable, légérement humide	
1,1	B2	Sable argileux, gris foncé, moyen à grossier Friable, légérement humide	
1,3 1,5 1,6	C	Sable, brun foncé, moyen à grossier Friable et compact, humide à mouillé Traits réductiques dès - 1,30 m Nappe présente à - 1,50 m	" " ▼ "
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,50 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,30 m Absence de traces d'oxydations jusqu'à - 1,60 m Traces de réductions à partir de - 1,30 m (engorgement fréquent) Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement		
05/05/2021	Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 6 : Coupe pédologique du sondage S3



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S4		
Temps Couvert	BEAU Pinède		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable gris, assez fin, friable, sec Beaucoup de MO	
1	B1	Sable, brun clair / jaune, fin à moyen Friable, légérement humide	
1,5	B2	Sable brun jaune, fin à moyen Friable, légérement humide	
1,8 1,6	C	Sable, gris jaune, moyen à grossier Friable, humide à mouillé Traits réductiques Nappe présente à - 1,80 m	
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,80 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,50 m Absence de traces d'oxydations jusqu'à - 1,80 m Traces de réductions à partir de - 1,50 m (engorgement fréquent) Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement		
05/05/2021	Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 7 : Coupe pédologique du sondage S4



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S5		
Temps Couvert	COUVERT Chênaie sur lande à Fougère et Muguet		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable gris foncé, assez fin, friable, légérement humide Beaucoup de MO	
0,6	B1	Sable, brun clair, assez fin Friable et lâche, assez sec	
1,2	B2	Sable, beige, fin à moyen Friable et lâche, assez sec	
1,3 1,5	B3	Sable, beige / gris clair, fin à moyen Fiable lâche, assez sec Traces d'oxydations à partir de - 1,30 m	
1,7 1,8	C	Sable, gris foncé, moyen à grossier, friable, humide à mouillé Traits réductiques + nombreuses oxydations Nappe présente à - 1,70 m	
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,70 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,30 m Traces d'oxydations à partir de - 1,30 m (engorgement peu fréquent) Traces de réductions à partir de - 1,50 m (engorgement fréquent) Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement Comportement hydrique général bon à très bon		
05/05/2021			

Tableau 8 : Coupe pédologique du sondage S5



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S6		
Temps Couvert	COUVERT Zone rudérale entre pinède et cours d'eau		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable gris, fin à moyen, friable, sec Beaucoup de MO - éboulement	
0,7	B1	Sable, brun clair, fin à moyen Friable et lâche, assez sec Eboulement	
1,2 1,4	B2	Sable, brun, fin à moyen Friable, assez sec Rares traces d'oxydations à partir de - 1,20 m	"
1,5 1,6	C	Sable, beige, moyen à grossier, friable, humide à mouillé Nombreuses oxydations - Nappe présente à - 1,50 m	▼ "
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,50 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,20 m Traces d'oxydations à partir de - 1,20 m (engorgement peu fréquent) Absence de traces de réductions Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement		
05/05/2021	Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 9 : Coupe pédologique du sondage S6



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S7		
Temps Couvert	COUVERT Coupe rase - Lande à Fougère entre Pinède et lotissement (pare feu)		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable gris, assez fin, friable et lâche, assez sec Peu de MO - éboulement	
1,2	B	Sable, beige, fin à moyen Friable et lâche, assez sec Eboulement	
1,4 1,5	C	Sable, beige, moyen à grossier, friable, humide à mouillé Nombreuses oxydations Nappe présente à - 1,40 m	▼
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,40 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,20 m Traces d'oxydations à partir de - 1,20 m (engorgement peu fréquent) Absence de traces de réductions Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement		
05/05/2021	Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 10 : Coupe pédologique du sondage S7



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S8		
Temps Couvert	COUVERT Lande à Fougère entre Pinède et cours d'eau		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable gris, assez fin, friable et lâche, assez sec Peu de MO - éboulement	
1,2	B	Sable, brun clair, fin à moyen Friable et lâche, assez sec Eboulement	
1,3 1,5	C	Sable, gris clair, moyen à grossier, friable, humide à mouillé quelques traces d'oxydations Nappe présente à - 1,30 m	▼
Arrêt sur nappe			
Remarque 05/05/2021	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,30 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,20 m Traces d'oxydations à partir de - 1,20 m (engorgement peu fréquent) Absence de traces de réductions Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 11 : Coupe pédologique du sondage S8



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S9		
Temps Couvert	BEAU Vieille Pinède sur lande à Fougère		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,3	A	Sable gris foncé, assez fin, friable et lâche, sec Peu de MO Eboulement	
1,5	B	Sable, brun clair, assez fin Friable et lâche, assez sec Eboulement	
1,6	C	Sable, gris clair, moyen à grossier, friable, humide à mouillé Traces d'oxydations dès - 1,50 m Traits réductiques à partir de - 1,60 m	▼
1,9		Nappe présente à - 1,60 m	
Arrêt sur nappe			
Remarque	Nappe présente le jour des investigations de terrain à - 1,60 m Nappe en Hautes eaux susceptible de remonter à - 1,50 m Traces d'oxydations à partir de - 1,50 m (engorgement peu fréquent) Traces de réductions à partir de - 1,60 m (engorgement fréquent) Absence d'horizon aliotique Sol à dominante sableuse, avec granoclassement		
05/05/2021	Comportement hydrique général bon à très bon		

Tableau 12 : Coupe pédologique du sondage S9



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 2

Plan de synthèse de l'étude hydropédologique

Terra Environnement

Juillet 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI

LIT ET MIXE

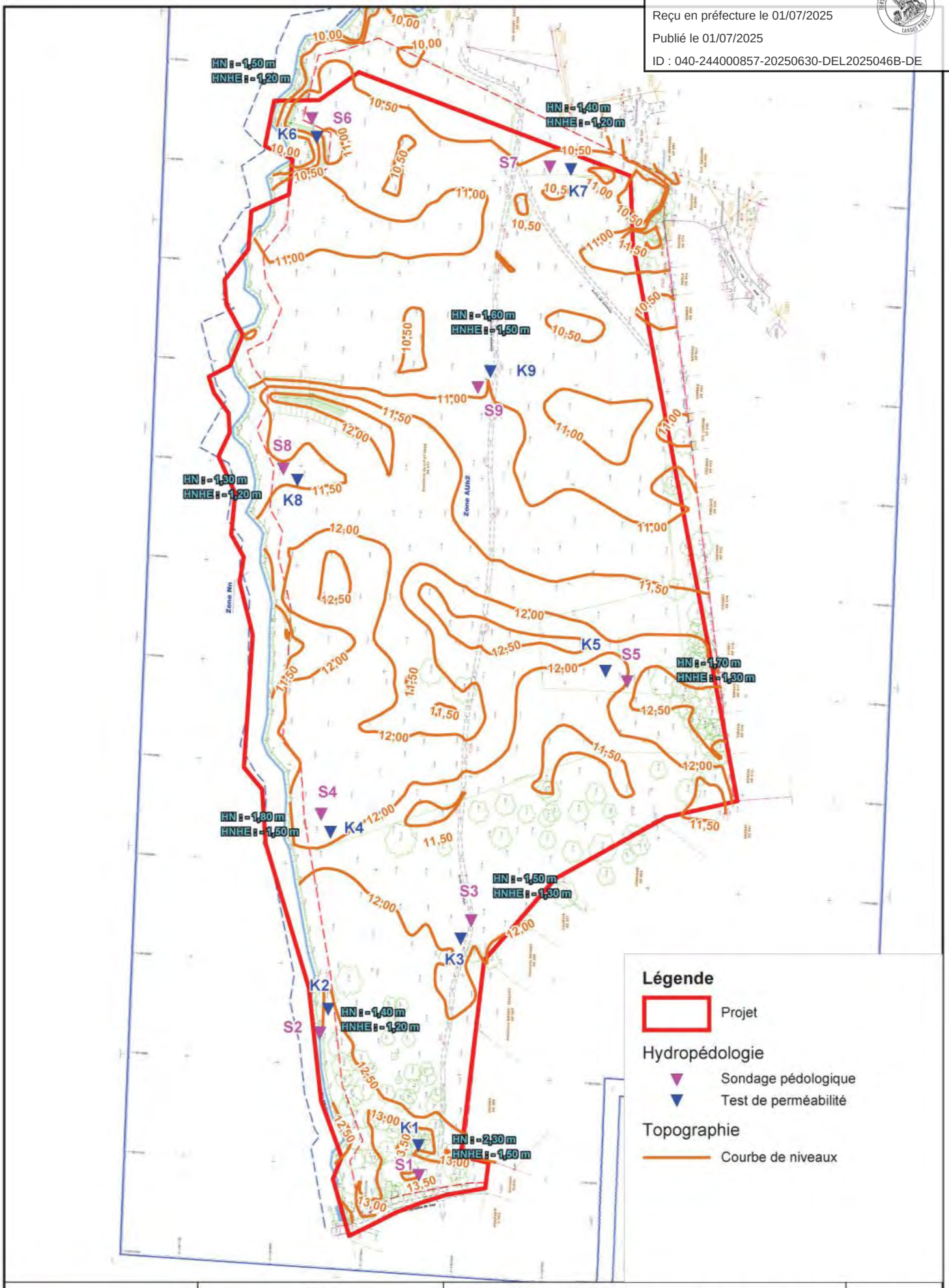
Etude Hydropédologique

Lotissement

N W E S

Ech. : 1 / 2 500

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



SOVI

LIT ET MIXE

Etude Hydropédologique

Lotissement

N W E S

Ech. : 1 / 2 500

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 3

Dimensionnement des dispositifs de rétention

Octobre 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

SOVI
40 Chemin de l'Aviation
64 200 BASSUSSARRY

Lotissement

Commune de LIT ET MIXE (40)

ANNEXE 3 : DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE RETENTION POUR LA TOITURE, LA VOIRIE ET LES PARKINGS

Novembre 2022

EI/261121/818/v1.2

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017
Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX
Agences : 437 rue Émile Despax, 40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : contact@terra-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le dimensionnement des dispositifs de prise en charge des eaux pluviales pour la voirie et les parkings, a été réalisé sur la base d'une pluie de récurrence : 20 ans. Une simulation pour un événement centennal a également été effectuée.

➢ METHODE UTILISEE

Le calcul du volume nécessaire à mettre en place se base sur les méthodes hydrauliques courantes de dimensionnement des bassins écrêteurs.

La méthode des pluies est basée sur l'analyse statistique des pluies et utilise des courbes de pluies dites « courbes enveloppes » qui, pour une fréquence donnée, donnent la hauteur de pluie en fonction de la durée.

Cette méthode permet d'utiliser la pluviométrie locale pour la construction de la courbe enveloppe et donne une approche du temps de remplissage et de vidange du bassin.

➢ DONNEES METEOROLOGIQUES

La courbe enveloppe des pluies est calculée sur la base des coefficients de MONTANA de la station météorologie de MONT-DE-MARSAN pour des durées d'averses différentes.

Les coefficients de Montana retenus sont indiqués dans le tableau suivant :

	Durée de retour	a	b
6 mn / 30 mn	20 ans	4,507	0,431
	100 ans	4,171	0,327
15 mn / 1 h	20 ans	14,2	0,786
	100 ans	19,928	0,808
1 h / 24 h	20 ans	13,281	0,773
	100 ans	15,28	0,755

Tableau 1 : Coefficients de Montana retenus

➢ CONDUCTIVITE HYDRAULIQUE A SATURATION

La conductivité hydraulique à saturation mesurée de l'horizon sollicité pour l'infiltration est de l'ordre de $1{,}30.10^{-4}$ m/s.

Cette valeur est bonne et permet une gestion des eaux pluviales par infiltration dans le sous-sol en place. Le débit de fuite par infiltration est fonction de la surface d'infiltration et de cette valeur de perméabilité.

➢ SURFACE ACTIVE

La surface active totale correspondant à la voirie interne, aux parkings et aux espaces verts est de 24 363 m².

Les eaux de ruissellement des lots privés seront gérées à la parcelle, ainsi, leur surface active n'est pas prise en compte pour le calcul de dimensionnement des noues.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le détail des surfaces du projet est indiqué dans le tableau suivant :

		Surface (m²)	Coefficient de ruissellement	Surface active (m²)
Parties communes	Surface enrobé (voirie, parking, accès lots)	11 158	0,9	10 042,20
	Voie douce	1 710	0,9	1 539,00
	Espace vert	11 808	0,2	2 361,60
	Noues	10 420	1	10 420,00
	TOTAL parties communes	**35 096**	**0,650**	**24 362,80**
Lots privatifs	Surface imperméabilisée (estimé)	19 049	0,9	17 144,10
	Espace vert	44 445	0,2	0,00
	TOTAL lots	**63 494**	**270**	**17 144,10**
TOTAL		**98 590**	**0,405**	**41 506,90**

Tableau 2 : Détail des surfaces et surfaces actives du projet

➢ DIMENSIONNEMENT

Les eaux pluviales du projet sont prises en charge au sein de noues, mises en place en bordure de voirie. Ces noues seront interconnectées de manière à obtenir un volume de stockage unique pour l'ensemble du lotissement.

Remarque : Compte tenu de leur interconnexion, par simplification, il sera fait état « d'une noue » dans la suite du document, malgré le fait quelles apparaissent en grand nombre sur le plan.

Ce principe de gestion des eaux pluviales tend à diminuer les réseaux et à faciliter la gestion. Cela permet également de limiter les risques et l'entretien des réseaux car ils sont réduits au maximum.

Les noues auront une profondeur maximale de 0,15 m. Leur largeur n'est pas fixe et dépend de la place disponible.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les caractéristiques du dispositif de rétention projeté, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Surface totale	Surface Active	Caractéristiques du dispositif			Volumes utiles nécessaires	
		Débit de fuite	Ouvrages	Volume de rétention	T = 20 ans	T = 100 ans
98 590 m²	24 363 m²	1 146 l/s	Noue de rétention 10 420 m²	390 m³	0 m³	29 m³

Tableau 3 : Caractéristiques du dispositif de rétention

Remarque : Le débit de l'arrivée d'eau lors d'épisodes pluvieux exceptionnels est inférieur au débit de fuite générée par les noues en raison du sur-dimensionnement de ces ouvrages. C'est la raison pour laquelle le volume de stockage est nul.

Pour une surface active totale de 24 363 m² après projet, le volume de rétention créé (390 m³) est suffisant pour prendre en charge un événement vicennal.

Pour un évènement centennal (pluie de retour T = 100 ans), aucune surverse ne sera occasionnée.

➢ CHEMINEMENT HYDRAULIQUE POUR T = 20 ANS

Pour un évènement vicennal (pluie de retour T = 20 ans), le volume maximal des eaux pluviales à stocker à un instant précis représentera 0 m³. Ainsi, le volume de stockage mis en place (390 m³) est suffisant.

Le schéma des courbes enveloppes pour une pluie de retour 20 ans est donné ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

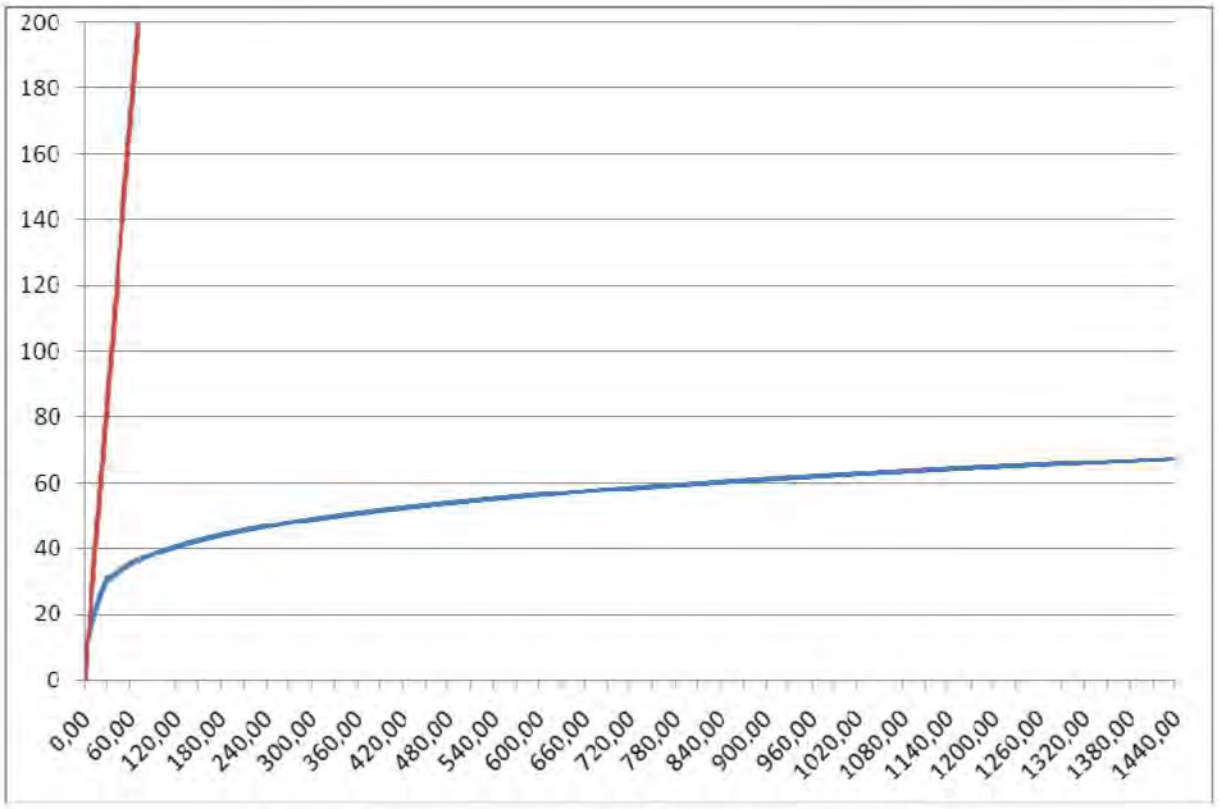


Figure 1 : Pluie (statistiques Mont-de-Marsan) de récurrence 20 ans

➢ CHEMINEMENT HYDRAULIQUE POUR T = 100 ANS

Pour un évènement centennal (pluie de retour T = 100 ans), le volume maximal des eaux pluviales à stocker à un instant précis représentera 29 m^3. Ainsi, le volume de stockage mis en place (390 m^3) est suffisant.

Le schéma des courbes enveloppes correspondantes est donné ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

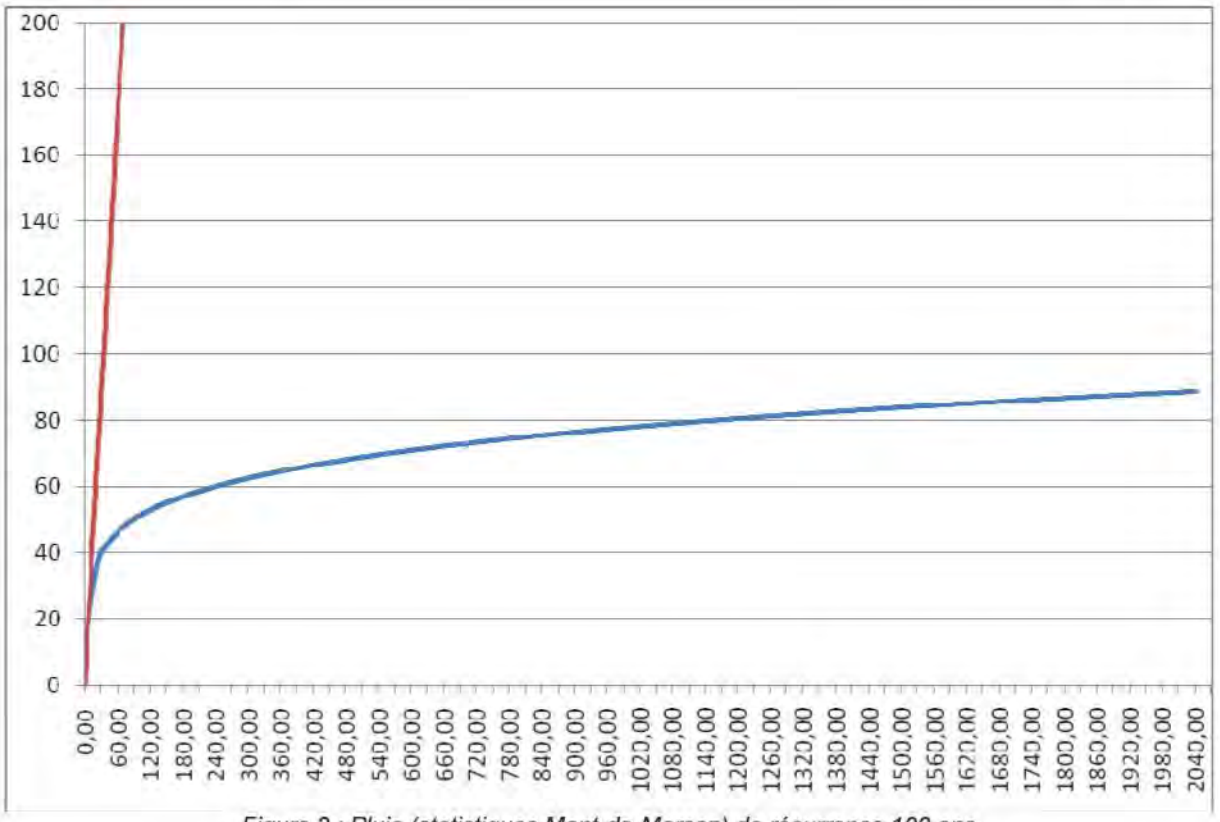


Figure 2 : Pluie (statistiques Mont-de-Marsan) de récurrence 100 ans

Ces éléments permettent donc de s'assurer que le système de gestion des eaux pluviales mis en place suffira à prendre en charge des pluies vicennales en infiltrant la totalité des eaux de ruissellement sur le projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

➢ LES NOUES

La noue mise en place est en réalité composée de plusieurs petits « tronçon » de noues qui seront reliés. Le fond de toutes ces noues sera topographiquement plat pour la totalité des tronçons. C'est la raison pour laquelle il n'est fait mention que d'une noue dans le document puisque chaque morceau sera connecté en ne formant qu'une noue.

La profondeur maximale de la noue sera de 0,15 m pour une largeur variable suivant la place disponible.

Ainsi, les pentes des bords de la noue seront de l'ordre de 5 à 10 %, ce qui permet un entretien par tonte facilité avec l'utilisation d'une simple tondeuse.

Le détail de ces tronçons est présenté sur la planche graphique 3.

Les eaux pluviales du projet sont prises en charge au sein de noues, mises en place en bordure de voirie. Ces noues seront interconnectées de manière à obtenir un volume de stockage unique pour l'ensemble du lotissement.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 4

Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences sur site Natura 2000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir au service instructeur lors du dépôt de la demande

(Cadre de la procédure : articles *R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement*)

Le présent formulaire est **à remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1er étape :** présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2ème étape :** état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « *Où trouver l'information sur Natura 2000 ?* ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Sud-ouest Village (SOVI)
Adresse : 40 Chemin de l'Aviation
64 200 Bassussarry
Commune et département : Lit-et-Mixe – LANDES (40)
Téléphone : 05 59 52 09 57 Fax : /
Portable : /
Email : fromain@sovi.fr

Nom du projet : Création d'un lotissement sur la commune de LIT ET MIXE.

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incide

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste en la création d'un lotissement d'une surface d'environ 9,86 ha comprenant 88 lots à usages d'habitation sur la commune de LIT ET MIXE.

b. Localisation du projet

*Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000ème et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).*
Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL.

Commune(s) : Lit-et-Mixe
Lieu-dit : Truyemorte
Code postal : 40 170

☑ Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?

Le projet est situé hors site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé en limite Ouest du projet, au niveau du ruisseau des vignes. Il s'agit du site FR7200715 « Zones-humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe » (directive habitats).
Le projet est situé hors site Natura 2000, à 20 m à l'Est.

c. Étendue du projet

(à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier).

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 9 ha 85 a 90 ca.
- Longueur (si linéaire impacté) : / km.
- Emprises en phase chantier : 9 ha 85 a 90 ca.
- Aménagement(s) connexe(s) :
  Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
  Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichement, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc.

Le détail des surfaces est indiqué dans le tableau suivant :

		Surface (m²)	Coefficient de ruissellement	Surface active (m²)
Parties communes	Surface enrobé (voirie, parking, accès lots)	11 158	0,9	10 042,20
	Voie douce	1 710	0,9	1 539,00
	Espace vert	11 808	0,2	2 361,60
	Noues	10 420	1	10 420,00
	TOTAL parties communes	**35 096**	**0,650**	**24 362,80**
Lots privatifs	Surface imperméabilisée (estimé)	19 049	0,9	17 144,10
	Espace vert	44 445	0,2	0,00
	TOTAL lots	**63 494**	**270**	**17 144,10**
TOTAL		**98 590**	**0,405**	**41 506,90**

Les réseaux seront étendus depuis la Route provenant des lotissements qui se développent au Nord. Le secteur se situe en zone d'assainissement collectif. Les eaux usées seront donc envoyés vers la station de traitement des eaux usées de la commune.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le terrain présente une pente faible, inférieure à 1 %, orientée vers le Nord. Le terrassement [illegible]
Le réseau de noues sera mis en place en bordure de voirie de manière à limiter les réseaux. Les eaux de ruissellement s'écouleront par des pentes directes sur l'enrobé vers les noues. Les noues seront interconnectées.
2 zones de tri des ordures ménagères seront mis en place, au Nord et au Sud du lotissement (à chacune des 2 entrées).

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.
Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières…)
La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.
Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

☑ Destruction de milieux naturels (haies, prairies, …)

Le secteur accueillant le projet était composé de boisements de type Pinède colonisés par de la lande à Fougère, ainsi que par des secteurs au Sud accueillant des feuillus et offrant un paysage de type chênaie acidiphile.
Seul el secteur Nord, en Pinède, et une petite portion de chênaie au Sud-est seront impacté par le projet. Tout le secteur Sud est conservé.

☐ Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)

Aucune espèce de faune rare et/ou protégée n'a été contactée sur l'emprise du projet.
La présence d'une parcelle de production de Pins maritimes et des habitations à proximité (au Nord et à l'Est) limite les possibilités de rencontrer une faune patrimoniale et donc d'entraîner un dérangement d'espèces par la mise en place du projet.
La mise en place du projet ne sera pas la cause de dérangement supplémentaire des espèces locales.
De l'Engoulevent d'Europe a été contacté à l'Ouest du ruisseau des vignes, hors emprise. De plus, des arbres portant des traces d'attaques du Grand Capricorne sont présents à l'Ouest du projet.
La partie Sud du projet a été identifiée comme une zone favorable à l'accueil de l'Engoulevent d'Europe, mais sans contact de l'espèce. Toutefois, le maitre d'ouvrage souhaite conserver et améliorer ce secteur. Il a donc réduit son projet et mis en place des mesures de gestion et d'aménagements pour pérenniser cette zone et la rendre plus attrayante pour l'Engoulevent d'Europe.

☑ Coupure de la continuité des déplacements des espèces

La présence de lotissement existant à l'Est, de lotissement en construction au Nord et d'une piste cyclable au Sud permet de dire que les coupures de continuité sont déjà présentes. Il n'y aura donc que peu de nouvelles coupures de continuité des déplacements.
Le projet entrainera peu de modification supplémentaire des voies de circulations. De plus, le projet prévoit des axes Nord / Sud et Est / Ouest végétalisé permettant la libre circulation de la faune au sein du périmètre du projet.
Ainsi non seulement de ne pas être à l'origine de coupure de continuité de déplacement d'espèce, le maitre d'ouvrage à souhaite intégrer cette problématique à l'aménagement de son projet. De plus, une bande non aménagé de 20 m est disponible à l'Ouest du projet entre ce dernier et le ruisseau des vignes permettant la circulation de la faune selon un axe Nord/Sud.

☑ Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, …)

Le projet, concernant les eaux pluviales prévoit une infiltration totale au plus prés de la source des ruissellements.
Les eaux pluviales seront traitées séparément, suivant leurs origines :

- Les eaux de ruissellement issues de la voirie et des parkings seront prises en charge au sein d'un réseau de noues à faible profondeur qui les stockera et les infiltrera au plus près du ruissellement ;
- Au niveau de chaque parcelle, les eaux de ruissellement seront prises en charge par un ouvrage indépendant de rétention / infiltration qui sera dimensionné au cas par cas.

Les eaux usées seront collectées par un réseau construit en axe de chaussée avant de rejoindre le réseau existant au niveau des lotissements au Nord.

☐ Vibrations, bruits

Principalement durant la phase chantier, terrassement et stabilisation puis construction des maisons et des voiries. Après le chantier, seuls les habitants circuleront sur cette voirie interne.

☐ Poussières (pistes de chantier, circulation, …)

En phase de chantier, un envol des poussières est prévisible. Afin de limiter les impacts sur le milieu naturel, les travaux auront lieu de préférence sur sol mouillé (ou arrosage du sol) de manière à limiter au maximum l'envol des poussières.
Après les travaux, l'activité normale du lotissement ne devrait pas engendrer de poussières.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

☑ Stockage de déchets

Pendant la phase de chantier, des pollutions accidentelles peuvent survenir, provenant des engins de chantier et des stockages de produits (fuite d'hydrocarbures, d'huiles,...).
Toutes les précautions devront être prises durant la phase travaux pour limiter les impacts inhérents au chantier.
Les mesures suivantes devront être mises en places afin d'éviter tout risque de pollution :

- Tous les matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront entreposés avec soin, dans la mesure du possible, à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible, de façon à ne pas risquer de polluer la nappe phréatique, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel ;
- Tous stockage de matières dangereuses et pouvant présenter un risque de pollution pour le sol et la nappe superficielle fera l'objet d'un stockage sur bacs de rétention dimensionné en fonction des volumes stockés ;
- Les véhicules de chantier devront justifier d'un contrôle technique ;
- Une protection (géotextile par exemple) sera mise en place au niveau des dispositifs de collecte des eaux pluviales jusqu'à la fin des travaux de gros œuvre ;
- La collecte des déchets, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place.

Après les travaux, 2 zones en enrobé situées à l'entrée du lotissement permettront la pose de containers destinés au tri des déchets des habitants du futur lotissement.

☐ Héliportage

/

☑ Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)

Aucun produit chimique ne sera utilisé pendant les travaux et lors de l'entretien des espaces verts.

Les dispositifs préventifs de la phase de chantier feront l'objet d'un suivi permanent de la part du maître d'œuvre et de l'entreprise qui sera en charge de l'exécution des travaux.

En phase de chantier, les risques de pollution sont surtout générés par les laitances de béton et les matières en suspension. Ces risques ont un caractère accidentel.

En phase d'exploitation, les structures de rétention créées ont un rôle strictement hydraulique, elles permettent également de diminuer les concentrations des polluants. En effet, différents retours d'expérience ont permis de démontrer les effets d'abattement sur les polluants lors de la mise en œuvre de procédés assurant une infiltration (filtration par le sol naturel et par la végétation présente naturellement dans les noues). La maitrise quantitative et qualitative des eaux de ruissellement du site minimiseront les impacts sur le milieu aquatique superficiel.

☐ Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

/

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue : 2023-2024
Durée envisagée : 4 mois à 6 mois
Activité ☑ diurne ☐ nocturne
Phasage *(préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation)* :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

f. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

☑ **A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000** (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement , de source de pollution, …)**.**

➔ **Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.**

A (lieu) : Signature :

Le (date) :

OU

☐ **A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.**

➔ **L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.**

Même si le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet sur le site Natura 2000 situé à 100 m au Nord, l'étape 2 de ce document est complétée uniquement à titre informatif.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Cartographies

Les cartographies et planche photographiques sont disponibles dans le dossier loi sur l'eau :

Planche 1. Localisation cartographique

Planche 2. Situation cadastrale

Planche 3. Gestion des eaux pluviales

Planche 4. Contexte géologique

Planche 5. Contexte hydrographique

Planche 6. Occupation des sols

Planche 7. Milieu naturel et paysager

Planche 8. Cartographie des habitats

Planche 9. Cartographie des habitats d'espèces patrimoniales

Planche 10. Continuité écologiques

Planche 11. Enjeux écologiques

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETAPE 2a État des lieux écologique et analyse des incidences potentielles du projet

FR7200715 – Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-mixe

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et la zone pouvant être impactée. Il permettra de déterminer les incidences prévisibles du projet.

a. Incidences potentielles du projet sur les milieux naturels (habitats) et sur les espèces animales et végétales (espèces et habitats d'espèces)

A l'aide du tableau suivant et des données fournies en annexe, identifier les habitats naturels utilisés, traversés ou modifiés par le projet.
Renseigner les tableaux suivants en se référant en particulier au document d'objectifs du site Natura 2000 concerné, à sa cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces (joindre extrait de la carte si possible).
Les liens vers les sources de données disponibles sont fournis en annexe.

Le site Natura 2000 n° FR7200715 "*Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe*" a été désigné comme SIC (Directive Habitats) en Décembre 2004 et ZSC en Décembre 2015.

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 est validé depuis Novembre 2014.

Le site « *Zones humides de l'étang de Léon* », s'étend sur plus de 2 254 hectares.

Les inventaires réalisés ont permis d'établir la liste des habitats et des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats présents sur le site.

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Superficie (Ha)	Conservation
2110	Dunes mobile embryonnaires	0,09	2,05	C
2190	Dépressions humides intradunaires	0,23	5,29	C
2270	Dunes avec forêt à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster	0,07	1,51	C
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0,14	3,05	C
3130	Eaux stagnantes,oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,14	3, 19	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.	0,01	0,15	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition	0	0,1	C
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,01	0,16	C
3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et callitricho-Batrachion	1,65	37,25	B
3270	Rivière avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	0,01	0,13	C
4020	Landes humides atlantique à Erica ciliaris et Erica tetralix	1,21	27,27	B
4030	Lande sèche européenne	0,35	7,88	C
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,47	10,62	B
6410	Prairie à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caerulae)	2,25	50,69	B

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à Alpin	0,56		
91^{E}0	**Forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno padion, Alnion incanae, Salicion albae)**	**7,61**	**171,58**	**B**
9190	Vieilles chênaie acidophiles des plaines sabloneuses à Quercus robur	0,08	1,87	C
92^{D}0	Galerie et fourrés riverains méridionaux (Nerio-tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	0,01	0,26	C
9230	Chênaies galicio-portugaise à Quercus robur et Quercus pyrenaica	10,06	227,06	B

En gras : habitats prioritaires

Type	Code	Nom latin	Nom français	Conservation
Mammifère	1355	Lutra lutra	**Loutre d'Europe**	Moyenne
	1356	Musteola lutreola	**Vison d'Europe**	/
Insectes	1044	Coenagrion mercuriale	**Agrion de mercure**	Moyenne
	1041	Oxygastra curtisii	**Cordulie à corps fin**	Moyenne
	1065	Euphydryas aurinia	**Damier de la sucsise**	Moyenne
	1071	Coenonympha oedippus	**Fadet des laîches**	Bonne
Reptile	1220	Emys orbicularis	**Cistude d'Europe**	Bonne
Poissons	1095	Petromyzon marinus	**Lamproie marine**	Moyenne
	1096	Lampetra planeri	**Lamproie de planer**	Bonne
Plante	1831	Luronium natans	**Le fluteau nageant**	Moyenne

Aucune des espèces de faune citée dans le DOCOB du site FR7200715 ne sont présente au droit du projet.

b. Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

- Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun des habitats et/ou des habitats d'espèces décrits dans le DOCOB du site Natura 2000 FR7200715 n'est présent dans l'emprise du projet.

Toutefois, l'habitat Lande sèche est présent dans le périmètre d'investigation, en sous bois de pinède.

- Destruction d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée dans le cadre du site Natura 2000 n'est détruite par le projet car aucun de leur habitat n'est présent sans l'emprise du projet.

Toutefois, des aménagements sont prévus afin de prendre en compte la présence à l'Ouest, hors emprise du projet de l'Engoulevent d'Europe. Ainsi, la conservation de toute la partie Sud du périmètre de défrichement, ainsi que sa gestion, est prévu par le maitre d'ouvrage. Ceci dans le but de conserver un habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe (arbres épars avec lande basse en dessous) ainsi que d'assurer la pérennité de la présence du Grand Capricorne dans la localité via la conservation des feuillus.

- Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation, ...) :

Le projet se développe sur un terrain qui est actuellement constitué par de la pinède mésophile avec un sous-bois de Fougère aigle, ainsi qu'une zone de type Chênaie acidiphile au Sud-ouest du projet.

Lors des investigations de terrain des espèces patrimoniale rare/protégée ont été contactées, hors emprise du projet.

Sur l'emprise du projet, la faune contactée est une faune commune. Toutefois, des mesures sont prévues afin de leur permettre une recolonisation du secteur, telles que l'adaptation d'un calendrier d'entretiens des haies, la mise en place de ralentisseurs, ...

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 5

Plan du projet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

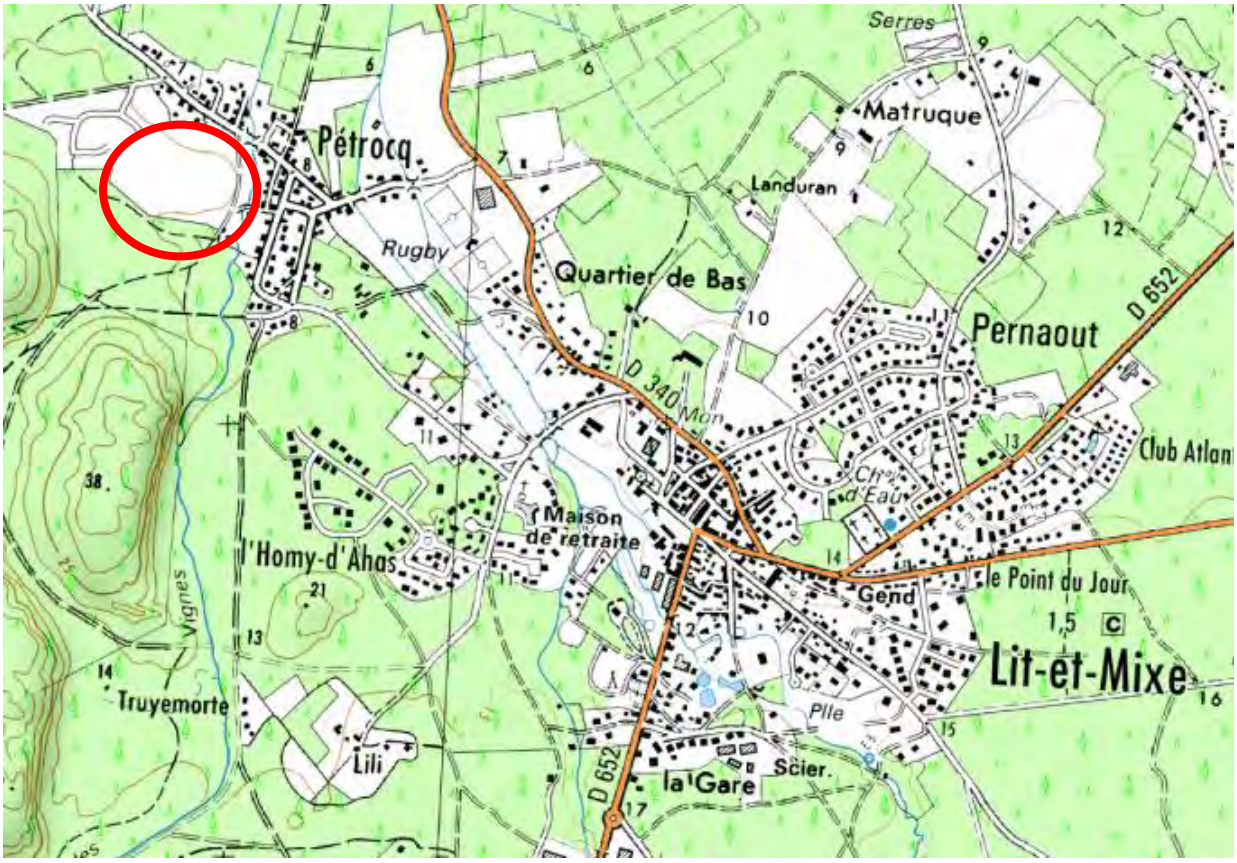


Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

NOTICE ENVIRONNEMENTALE

LOCALISATION

Département	LANDES (40)
Commune	Lit-et-Mixe
Situation	Secteur résidentiel de la commune au nord-ouest du bourg



Carte 1 : Localisation générale du projet

Le projet est situé au droit de la commune de Lit-et-Mixe, au lieu-dit Pétrocq présent au nord-ouest du bourg. Il s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation existante dans ce secteur et matérialisée sous la forme d'un zonage AUh1 au sein du PLU communal.

L'aire d'étude a été définie d'après ce zonage AUh1 et l'OAP n°1 « Orientations d'aménagement des extensions sud-ouest du bourg », intégrant le franchissement du cours d'eau au sud-est.

Nous attirons l'attention du lecteur sur les emprises présentées au sein des cartographies ci-après, qui reflètent différentes perspectives :

- l'emprise du zonage AUh1, tel que présenté dans les documents graphiques du PLU, et correspondant à un secteur dont les conditions d'urbanisation sont précisées par un OAP ;
- l'aire d'étude, représentant une bande tampon de 50m autour de l'emprise du zonage AUh1 et autour du franchissement du ruisseau des Vignes défini dans l'OAP qui s'applique au secteur AUh1. Les investigations naturalistes ont été réalisées au sein de cette aire d'étude ;
- l'emprise projet, correspondant aux secteurs qui feront l'objet d'aménagements dans le cadre du projet et affinée d'après les enjeux identifiés dans l'aire d'étude.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 2 : présentation des différentes emprises cartographiques de l'étude

MILIEUX NATURELS – ETAT INITIAL, IMPACTS ET MESURES

Etat initial et enjeux

L'aire d'étude appartient au domaine planitaire atlantique et plus particulièrement aux landes de Gascogne où la végétation est régie principalement par deux facteurs : le mode de gestion pratiqué et la proximité de la nappe. L'aire d'étude est localisée à proximité d'un cours d'eau, de plantations de Pin maritime et d'habitations.

Dans le cadre de la présente étude, des inventaires de terrains ont été effectués afin d'avoir une connaissance précise des enjeux liés aux milieux naturels sur l'aire d'étude. Ainsi, une expertise hydraulique et pédologique a été effectuée le 9 février 2021, le 19 mai 2021 et le 8 juillet 2021 par Delphine RANQUET, une visite de terrain spécifique à la faune diurne le 21 juin 2021 par Léa PRATS et deux expertises des habitats naturels et de la flore le 9 février 2021 et le 22 juin 2021 par Mathilde COULM.

1. Habitats naturels et anthropiques

16 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées au sein de l'aire d'étude, ce qui est dû à une aire d'étude élargie ainsi qu'une précision sur les habitats naturels et anthropiques rencontrés. Le tableau suivant liste les différents habitats recensés et les enjeux associés :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Tableau 1 : Habitats naturels et anthropiques recensés au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Syntaxon	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natura 2000	Zone humide floristique[1]	Enjeux de conservation	Surface d'étude (ha)
Cours d'eau	/	24	/	/	**Fort**	/
Boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien	*Pino pinastris – Quercetum suberis*	42.813 x 16.29	2180-3	/	**Fort**	3,87
Boisement de Chêne liège	*Pino pinastris – Quercetum suberis*	16.29	2180-3	/	**Fort**	0,19
Lande à Molinie et Fougère aigle	/	31.13 x 31.86	/	Oui	**Modéré**	0,72
Lande à Molinie, Ajonc nain et Fougère aigle	/	31.13 x 31.85 x 31.86	/	Oui	**Modéré**	0,15
Pelouse acidiphile, Ajonc nain avec patch de Molinie et Fougère aigle	/	35.2 x 31.85 x 31.13 x 31.86	/	Oui	**Modéré**	0,51
Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie et patch de Fougère aigle	/	42.813 x 31.13 x 31.86	/	Oui	**Modéré**	1,28
Saulaie marécageuse	/	44.92	/	Oui	**Modéré**	0,02
Chênes épars sur lande à Fougère aigle et pelouse acidiphile	/	31.86 x 35.2	/	/	**Modéré**	1,00
Jonchaie	/	53.5	/	Oui	**Modéré**	0,08
Prairie mésophile	/	38.2	/	/	**Faible**	0,17
Prairie mésophile colonisée par la Fougère aigle	/	38.2 x 31.86	/	/	**Faible**	0,15
Plantation de Pin maritime sur lande à Ajonc d'Europe et Fougère aigle dégradée	/	42.813 x 31.85 x 31.86	/	/	**Faible**	1,49
Plantation de Pin maritime sur lande à Fougère aigle avec du Chêne tauzin épars	/	42.813 x 31.86	/	/	**Faible**	3,43
Zone urbanisée et jardin	/	86 x 85.3	/	/	**Très faible**	5,66
Piste forestière	/	86	/	/	**Nul**	0,17
	TOTAL					**18,88**

[1] : au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009

Deux habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents au sein de l'aire d'étude dont un au sein de l'emprise du projet :

- Boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien (CCB : 42.813 x 16.29 | EUR28 : 2180-3), dans l'emprise du projet ;
- Boisement de Chêne liège (CCB : 16.29 | EUR28 : 2180-3), hors emprise du projet.

Les boisements de Chêne liège aquitanien (CCB : 16.29 | EUR28 : 2180-3), présents au sein de l'emprise du projet et de l'aire d'étude sont associés aux dunes boisées du littorales thermo-atlantiques à Chêne liège. En effet, ces boisements sont présents en limites de l'horizon géologique Dyb-d qui correspond aux dunes historiques qui sont des complexes dunaires. Cet habitat d'intérêt communautaire à forte valeur patrimoniale se développe sur les arrières-dunes sèches avec un substrat sablo-organique acide. Il se situe dans la zone littorale du Sud-Ouest de la France (ici sur la commune de Lit-et-Mixe), soumise à un climat thermo-atlantique caractérisé par des précipitations assez élevées et un faible déficit hydrique estival. La physionomie générale est celle d'une forêt plus ou moins dense, dominée par le Pin maritime et le Chêne liège. Au sein de l''aire d'étude, ces boisements localisés en haut de buttes, sont relativement jeunes et sur certains secteurs dégradés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien ©ETEN Environnement

Des zones humides floristiques sont présentes au sein de l'emprise du projet. Il s'agit de lande à Molinie en mosaïque avec d'autres landes plus mésophiles, de la Saulaie et de la Jonchaie.



la Jonchaie le 22/06/2021 ©ETEN Environnement



Plantation de Pin maritime sur lande à Molinie et patch de Fougère aigle ©ETEN Environnement



Chênes épars sur lande à Fougère aigle et pelouse acidiphile ©ETEN Environnement



Prairie mésophile colonisée par la Fougère aigle ©ETEN Environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



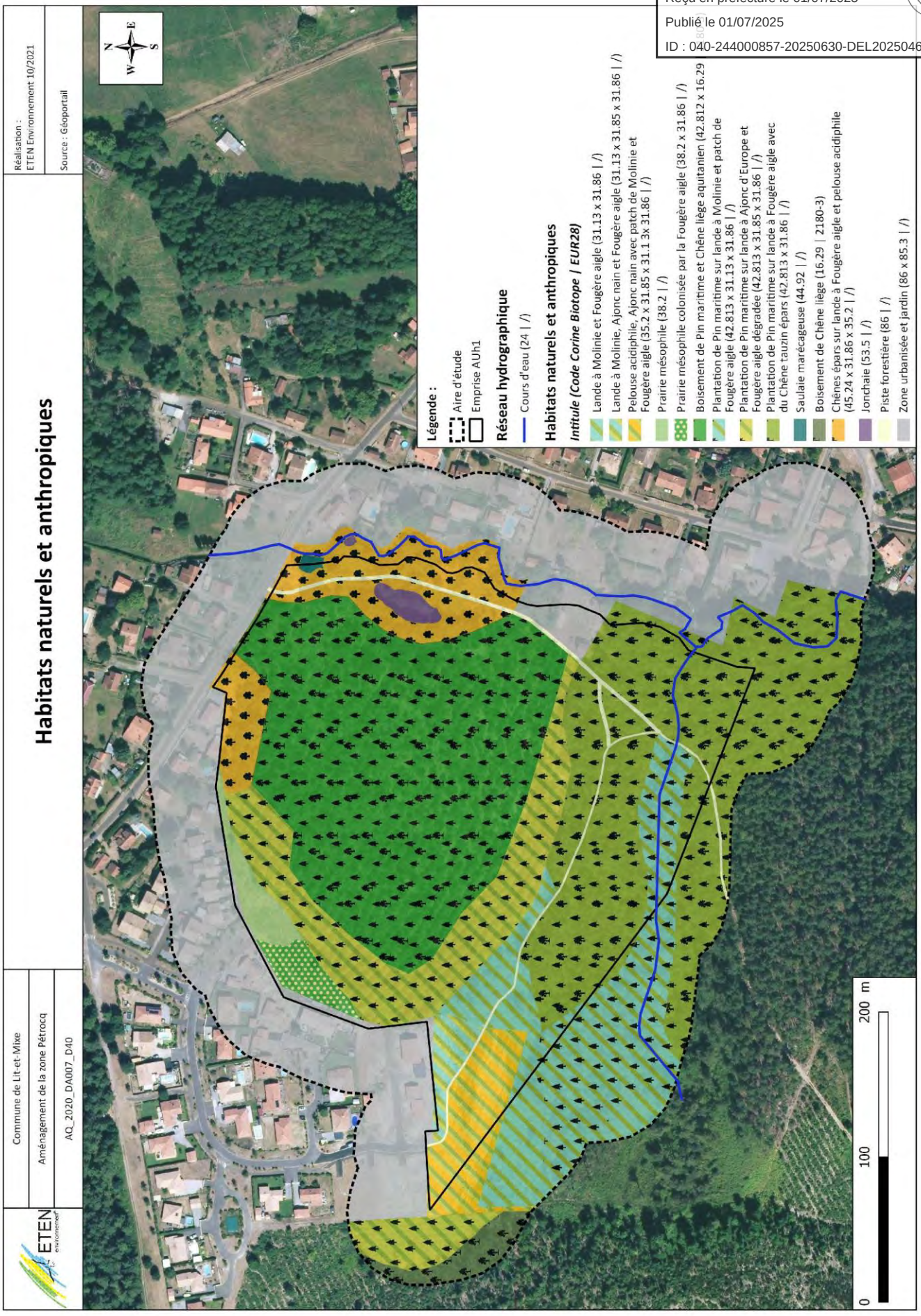
Saulaie ©ETEN Environnement



Cours d'eau © ETEN Environnement

La carte suivante présente les habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 3 : **Habitats naturels et anthropiques**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

2. Zones humides

Notre expertise des zones humides s'appuie sur la méthode définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les 2 méthodologies ou critères permettant d'identifier les zones humides :

- via la végétation, on parle alors de zones humides floristiques ;
- via la pédologie, on parle alors de zones humides pédologiques.

Les deux méthodologies ont été utilisées lors de cette expertise de terrain.

Critère floristique

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listés en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Trois habitats naturels caractéristiques des zones humides floristiques (parfois en mosaïque avec des habitats plus mésophile) ont été identifiés au sein de l'aire d'étude, il s'agit :

- **La lande à Molinie (CCB : 31.13) sur une surface totale de 26 550 m² au sein de l'aire d'étude dont 12 868 m² au sein de l'emprise du projet ;**
- **La jonchaie (CCB : 53.5), sur une surface de 794 m² au sein de l'emprise du projet ;**
- **La saulaie marécageuse (CCB : 44.92), sur une surface de 173 m² au sein de l'emprise du projet.**

Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés "pro-parte" dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Les habitats présentés ci-dessous ont donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique pour permettre de statuer sur leur caractère humide ou non. Il s'agit de :

- Lande à Fougère aigle (CCB : 31.86) ;
- Lande à Ajoncs (CCB : 31.85) ;
- Boisement de Chêne Tauzin (CCB : 16.29) ;
- Cours d'eau (CCB : 24) ;
- Prairie mésophile (CCB : 38.2).

Au terme de ces investigations, aucun des relevés réalisés au sein de ces habitats n'a révélé une végétation caractéristique des zones humides.

Au total, 27 516 m² de zones humides floristiques sont présentes au sein de l'aire d'étude dont 13 835 m² au sein de l'emprise du projet.

Critère pédologique

Les zones humides ont ensuite été identifiées par les sondages pédologiques, visant à rechercher des traces d'hydromorphie et/ou des sols caractéristiques des zones humides (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre 2009). Ces sondages ont été répartis sur l'ensemble de l'emprise projet et ont fait l'objet d'une délimitation plus précise au sud du projet, topographiquement plus bas. Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle et à la pelle mécanique, jusqu'à une profondeur d'environ 2 m ou atteinte de la nappe. Chaque carotte de tarière a été disposée successivement au sol afin de constituer une coupe verticale du profil pédologique caractéristique de la station sondée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Au cours des sondages, ont été notés :

- L'ordre d'apparition des divers horizons ;
- La structure, composition, teinte, humidité de chaque horizon ;
- La profondeur d'apparition de chaque horizon ;
- La profondeur d'apparition des traits rédoxiques ;
- La profondeur d'apparition des traits réductiques ;
- Leur intensification, prolongement en profondeur ;
- La profondeur d'apparition des venues d'eau, intensification d'humidité, suintements, etc…

L'analyse du profil pédologique relevé et notamment de ses traits hydromorphiques, permet de rapprocher ce profil d'une classe du GEPPA modifié ci-dessous :

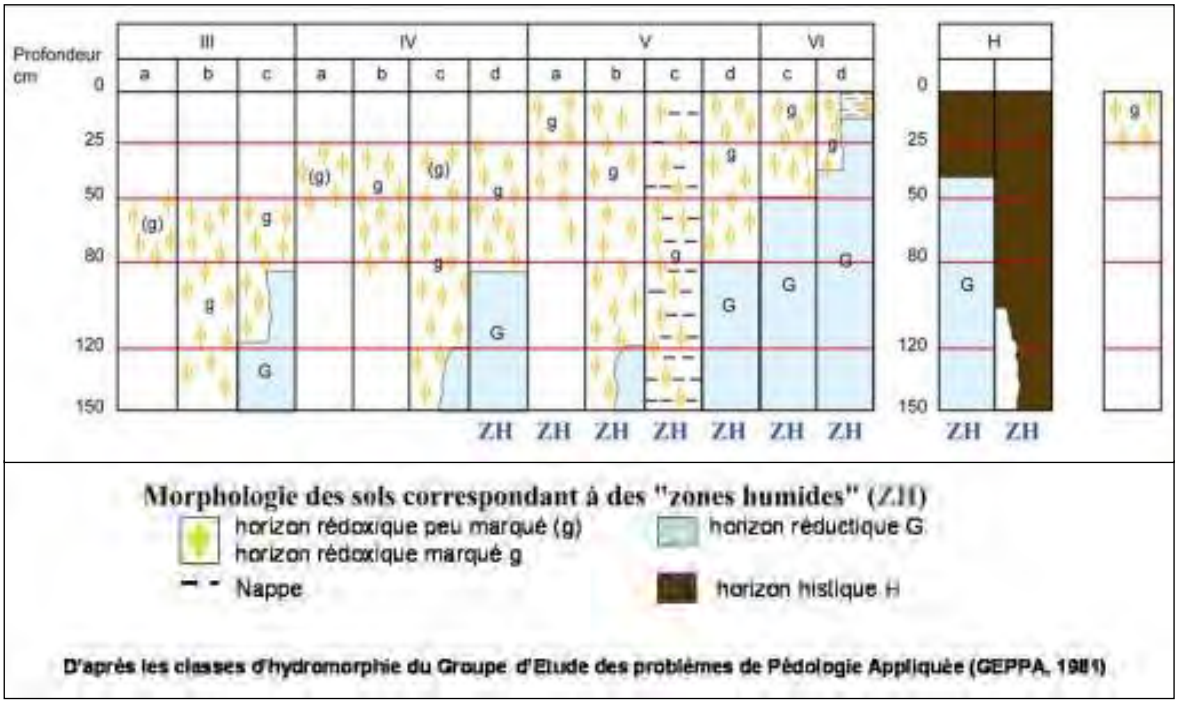


Figure 1 : Classes d'hydromorphie (GEPPA modifié, 1981)

Une fois que le profil a pu être rapproché d'une classe du GEPPA modifié, il est possible d'en conclure si le sol est indicateur d'une zone humide selon le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Les sondages réalisés sur site ont permis de décrire des formations à dominante sableuses jusqu'à 200 cm de profondeur, présentant une bonne perméabilité et homogènes à l'échelle du projet. Des traces rédoxiques et des venues d'eau ont été observées sur les sondages, qui ont pu être rattachés à des classes du GEPPA représentatives des zones humides pédologiques :

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Venues d'eau	Sondage caractéristique d'une zone humide
S1	/	/	90 cm	**Non**
S2	/	/	40 cm	**Non**
S3	/	/	40 cm	**Non**
S4	/	/	50 cm	**Oui**
S5	/	/	130 cm	**Non**
S6	/	/	90 cm	**Non**
S7	/	/	/	**Non**
S8	/	/	/	**Non**
S9	/	/	140 cm	**Non**
S10	/	/	/	**Non**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

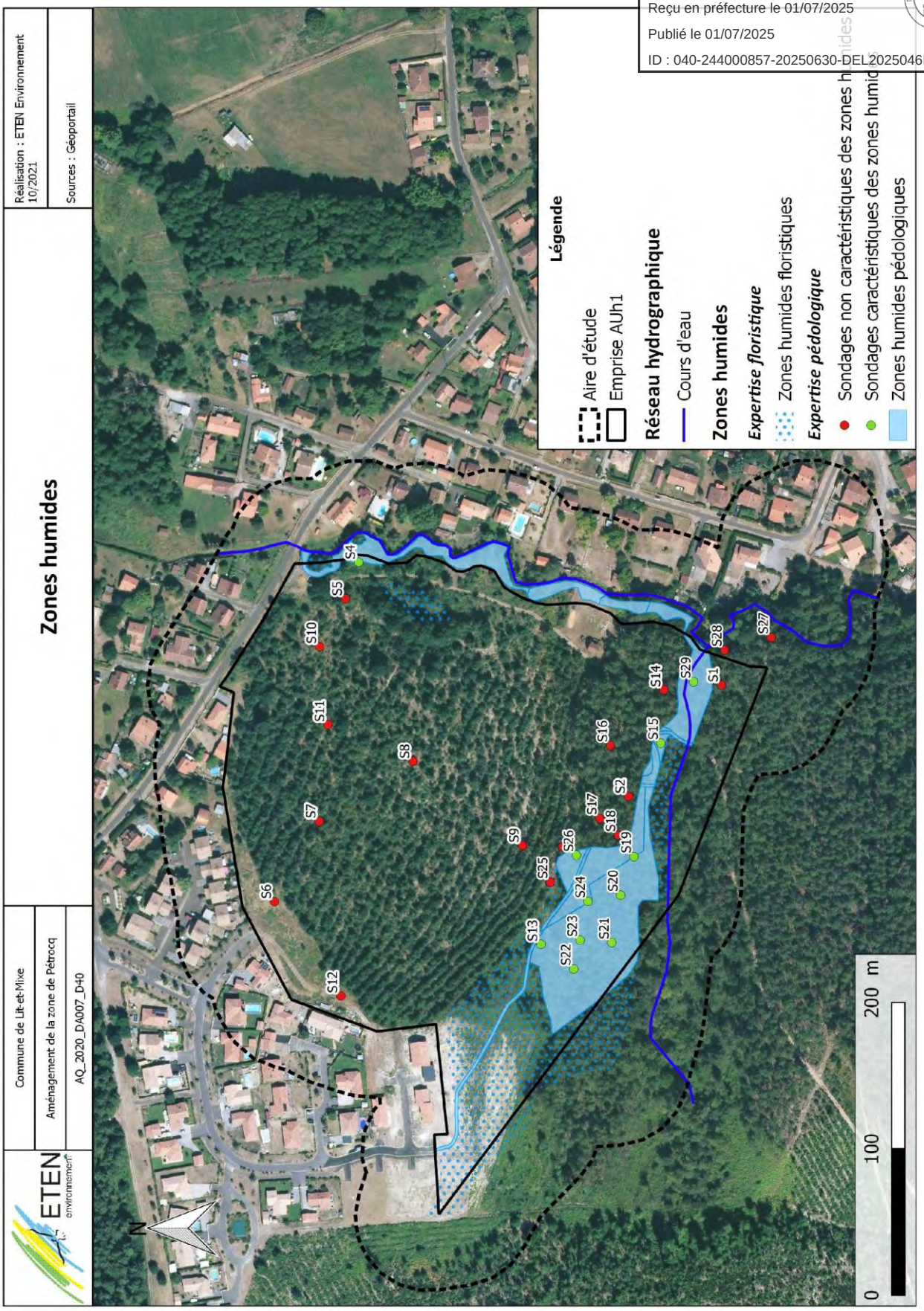
Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Venues d'eau	Sondage caractéristique d'une zone humide
S11	/	/	/	**Non**
S12	90 cm	/	140 cm	**Non**
S13	40 cm	/	80 cm	**Oui**
S14	/	/	110 cm	**Non**
S15	40 cm	/	100 cm	**Oui**
S16	110 cm	/	180 cm	**Non**
S17	100 cm	/	150 cm	**Non**
S18	70 cm	/	150 cm	**Non**
S19	50 cm	/	140 cm	**Oui**
S20	50 cm	/	170 cm	**Oui**
S21	40 cm	/	120 cm	**Oui**
S22	40 cm	/	80 cm	**Oui**
S23	45 cm	/	90 cm	**Oui**
S24	50 cm	/	140 cm	**Oui**
S25	55 cm	/	120 cm	**Non**
S26	50 cm	/	100 cm	**Oui**
S27	190 cm	/	/	**Non**
S28	70 cm	/	190 cm	**Non**
S29	40 cm	/	120 cm	**Oui**

Ainsi, 11 646 m² de zones humides pédologiques ont été mises en évidence au sein de l'aire d'étude dont 11 427 m² au sein de l'emprise du projet.

Conclusion

Au terme de ces expertises, 39 162 m² de zones humides (floristiques et/ou pédologiques) sont présentes au sein de l'aire d'étude dont 25 261 m² au sein de l'emprise du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 4 : Zones humides

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3. Flore

Le cortège floristique de l'aire d'étude est relativement peu diversifié e[illegible] Gascogne.

Flore protégée

L'analyse de la bibliographie et notamment de la base de données de l'Observatoire de Biodiversité (OBV) de la Nouvelle-Aquitaine indique la présence de 14 espèces végétales protégées, dans le secteur d'étude (2 mailles de 5 km chacune). Ces espèces ont été recensées entre 04/05/2011 et 04/08/2019 par le CBN Sud-Atlantique, Locusta - Groupe d'étude des orthoptères et des invertébrés en Aquitaine et des observateurs sans organisme. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Espèces floristiques protégées dans le secteur d'étude (source : INPN, consultée le 26/07/2021)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut				Écologie
		Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr	LR Aq.	
Littorelle à une fleur	*Littorella uniflora (L.) Asch., 1864*	National	Oui	LC	NT	Marais et étangs des terrains siliceux
Trèfle à fleurs penchées	*Trifolium cernuum Brot., 1816*	National	Oui	LC	NT	Pâturages et bords des chemins
Scirpe des bois	*Scirpus sylvaticus L., 1753*	Régionale (Aquitaine)	Oui	LC	LC	Bords des eaux et prés humides
Boulette d'eau	*Pilularia globulifera L., 1753*	Nationale	Oui	LC	NT	Mare et étang
Flûteau nageant	*Luronium natans (L.) Raf., 1840*	National	Oui	LC	VU	Mare et étang
Lotier hispide	*Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805*	Régionale (Aquitaine)	/	/	/	Côteaux et rochers siliceux, milieux perturbés (zones remaniées).
Lotier grêle	*Lotus angustissimus L., 1753*	Régionale (Aquitaine)	Oui	LC	LC	Côteaux et rochers siliceux, milieux perturbés (zones remaniées).
Épervière à poils blancs	*Hieracium eriophorum St.-Amans, 1801*	National	Oui	LC	LC	Dunes du Sud-Ouest
Callitriche pédonculé	*Callitriche brutia Petagna, 1787*	Régionale (Aquitaine)	Oui	LC	DD	Fossés et eaux stagnantes
Romulée bulbocodium	*Romulea bulbocodium (L.) Sebast. & Mauri, 1818*	Régionale (Aquitaine)	Oui	LC	NT	Landes et dunes du golfe de Gascogne
Ophioglosse des Açores	*Ophioglossum azoricum C.Presl, 1845*	National	Oui	LC	VU	Substrats siliceux, les pelouses rases et humides au printemps, dans les dépressions d'arrière-dunes
Linaire effilée	*Linaria spartea (L.) Chaz., 1790*	Régionale (Aquitaine)	Oui	NT	NT	Champs et lieux sablonneux
Grenouillette de Lenormand	*Ranunculus omiophyllus Ten., 1830*	Régionale (Aquitaine)	Oui	LC	VU	Marais et ruisseaux peu profonds
Laîche fausse-brize	*Carex pseudobrizoides Clavaud, 1876*	National	/	LC	NT	Sous-bois claire et ourlets psammophiles acidiphiles

Dét. ZNIEFF = Déterminante ZNIEFF | LR Fr = Liste rouge UICN France | LR Aq. = Liste rouge UICN ex-Aquitaine
Liste rouge UICN : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Une espèce patrimoniale a été contactée au sein de l'aire d'étude, il s'agit du Lotier hispide (*Lotus hispidus*). La plupart des autres espèces se développent dans des milieux non présents au sein de l'aire d'étude.

Le Lotier hispide (*Lotus hispidus Desf. ex. DC, 1805*) a était observé au niveau d'une piste et au sein d'une pelouse acidiphile, d'Ajonc nain avec patchs de Molinie et Fougère aigle. Il s'agit d'une fabacée annelle de 10 à 50 cm, des plaines de la façade atlantique (0-600m). Il est inféodé aux pelouses herbacées annuelles sur sols pauvres plutôt siliceux. Cette espèce se retrouve aussi bien dans des milieux secs que des milieux méso-hygrophiles. Sa floraison a lieu de mai à juillet.

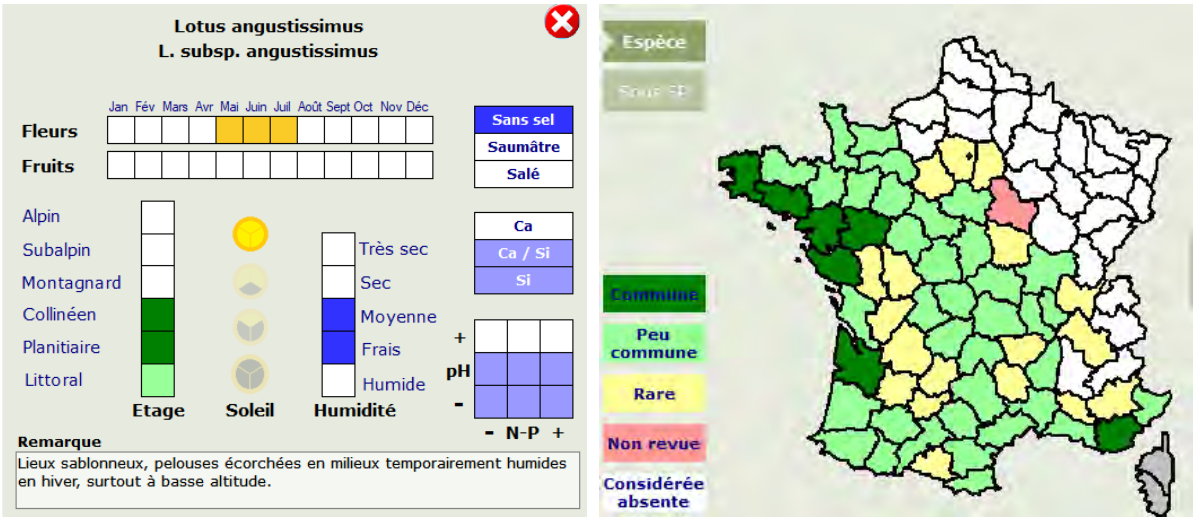


Figure 2 : Ecologie et répartition du Lotier grêle (Source : FloreNum)



Lotier hispide ©ETEN Environnement, 22/06/2021

Carte 5 : Flore patrimoniale

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Flore invasive

Cinq espèces dites invasives ont été observées de façon éparse au sein de l'aire d'étude au cours des inventaires de terrain (Source : Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine, 2016), il s'agit :

de quatre espèces invasives avérées :

- Montbretia (*Crocosmia x crocosmiiflora*) ;
- Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) ;
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*) ;
- Vigne vierge (Parthenocissus inserta).

et d'une espèce invasive potentielle : la Vergerette du canada (*Erigeron canadensis*).

Il s'agit de taxons introduits de plus ou moins longue date (moins de 50 ans) formant des populations denses dans les milieux rudéraux et anthropisés régulièrement perturbés sous l'action de l'homme (cultures, bord de voies de circulation, friches, etc.). Ces taxons peuvent être retrouvés dans le milieu naturel mais n'y forment pas de populations susceptibles d'impacter directement les habitats.



Montbretia ©ETEN Environnement



Vigne vierge ©ETEN Environnement

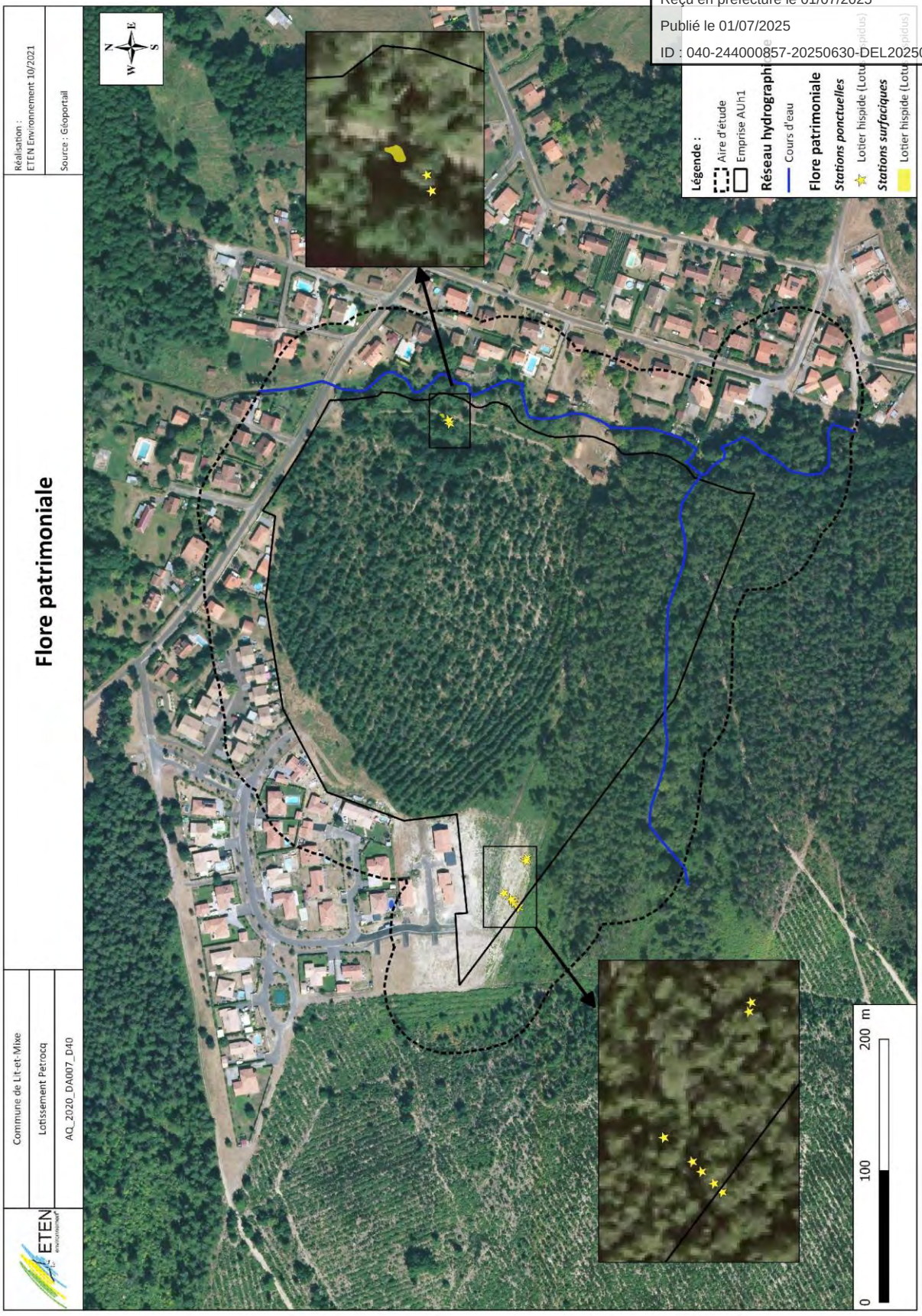


Paspale à deux épis ©ETEN Environnement



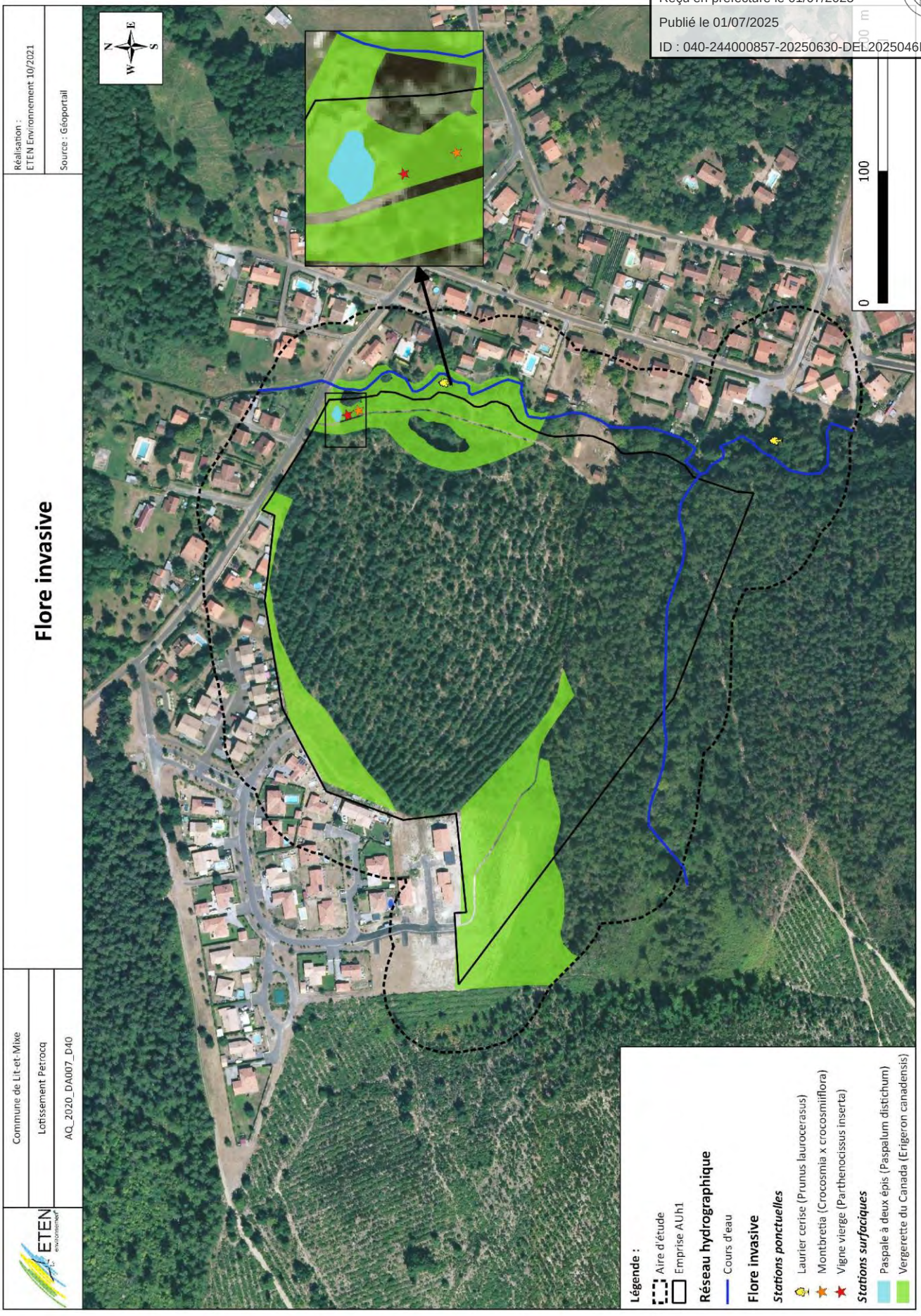
Laurier cerise ©ETEN Environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 6 : Flore patrimoniale

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 7 : Flore invasive

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Hiérarchisation des enjeux des habitats naturels, des zones humides et de la flore

Au sein de l'emprise, les enjeux les plus fort concernent le cours d'eau, les habitats boisés, les boisements de Chêne liège (habitats naturels d'intérêt communautaire) et les habitats naturels caractéristiques des zones humides. Les enjeux les plus faibles sont associés aux milieux communs et anthropisés.

Une espèce patrimoniale a été contactée au sein de l'emprise du projet, il s'agit du Lotier hispide (L*otus hispidus*), protégée au niveau régional (Ex-Aquitaine) qui présente un enjeu de conservation jugé modéré.

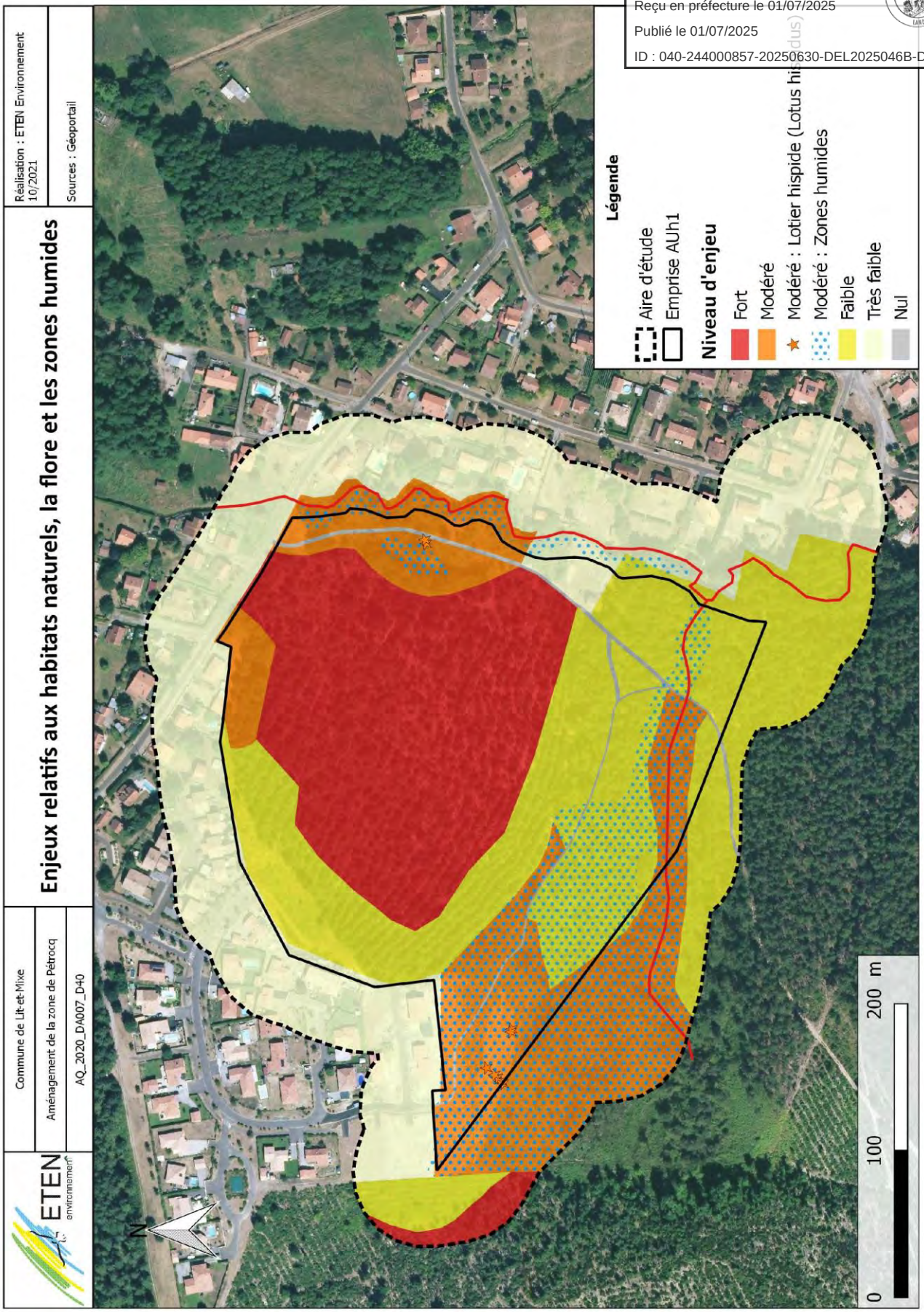
Au total 39 162 m² de zones humides ont été identifiées au sein de l'aire d'étude dont 25 261 m² au sein de l'emprise du projet. L'enjeu de conservation de ces zones humides est jugé modéré.

Les enjeux de conservation identifiés au sein de l'aire d'étude vont de nul à fort :

- les enjeux forts concernent le cours d'eau et l'habitat naturel d'intérêt communautaire ;
- les enjeux modérés les boisements, le lotier hispide et les habitats naturels caractéristiques des zones humides ;
- les enjeux les plus faibles sont les habitats communs et anthropiques.

La carte en page suivante présente la localisation de ces enjeux.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 8 : Enjeux relatifs aux habitats naturels, la flore et les zones humides

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

4. Faune

Les inventaires réalisés le 21/06/2021 par l'experte faune Léa PRATS ont [illegible] 40 espèces au sein de l'aire d'étude dont :

- 4 espèces de mammifères ;
- 24 espèces d'oiseaux ;
- 6 espèces de rhopalocères ;
- 5 espèces d'odonates ;
- 1 espèce d'orthoptère.

La listes des espèces contactées est disponible en Annexe 2. Les parties suivantes présentent les enjeux relatifs à chaque taxon.

Aucun passage spécifique nocturne n'a été réalisé pour permettre l'inventaire des amphibiens et chiroptères.

Oiseaux

Le site d'étude présente une alternance de milieux boisés et de milieux ouverts en bordure d'habitations favorables à une avifaune commune. Le cortège inventorié est peu diversifié. Une espèce patrimoniale est présentes : le **Pic noir** nichant probablement sur l'aire d'étude ou à proximité.

La consultation des bases de données régionales (OAFS, Faune Aquitaine) n'indique pas la présence d'espèces d'intérêt communautaire nichant sur le site d'étude. Par ailleurs, l'absence d'inventaire spécifique (crépusculaire) n'a pas permis d'inventorier l'**Engoulevent d'Europe** sur l'aire d'étude. Toutefois, le site présente des habitats favorables au cycle biologique de cette espèce (lisières et milieux boisés semi-ouverts).

Une des espèces possède un enjeu de conservation du fait de son statut défavorable sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2016, il s'agit de **l'Hirondelle rustique** classée comme « Quasi menacée ». Toutefois, l'espèce n'utilise l'aire d'étude que pour le transit et la chasse.



Habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe sur l'aire d'étude ©ETEN Environnement, 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales ont été inventoriées au sein de l'aire d'étude. Les habitats propices à ces espèces concernent les milieux boisés les plus âgés et certains milieux semi-ouverts dont l'enjeu est identifié comme modéré pour l'avifaune nicheuse du site.

Mammifères terrestres

Les inventaires ont mis en évidence la présence de 4 espèces de mammifères terrestres. Il s'agit principalement d'espèces communes ne présentant pas de statut de protection particulier : le Blaireau européen, le Chevreuil européen et le Sanglier.

L'Écureuil roux utilise également l'aire d'étude pour l'alimentation et probablement pour l'accomplissement de son cycle biologique. Des habitats favorables à sa reproduction sont présents sur l'aire d'étude.

À noter que la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe inscrits au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 « Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe » (FR7200715) n'ont pas été observés lors du passage terrain et que le site ne présente pas d'habitats favorables à la reproduction de ces deux espèces.



Nombreux cônes mangés, indices de présence de l'Ecureuil roux ©ETEN Environnement, 2021

Le site accueille des espèces de mammifères communs et l'Ecureuil roux dont les habitats sont favorables à sa reproduction.
L'enjeu associé aux mammifères terrestres est modéré, tant au sein de l'aire d'étude qu'au niveau de l'emprise du projet localisé au niveau des boisements.

Chiroptères

Aucun inventaire spécifique (nocturne) n'a été réalisé pour l'inventaire de ce taxon. Le secteur d'étude est très propice à ce groupe taxonomique pour la chasse avec la présence de milieux ouverts et lisières ainsi qu'un cours d'eau riches en insectes. Aucune zone propice aux gîtes d'été et d'hiver (boisements, falaises, grottes et bâtiments) n'a cependant été observé dans l'emprise projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le secteur est potentiellement fréquenté par les chiroptères pour le transit et l'alimentation.

Cependant, l'emprise du projet ne semble pas favorable au gîte de chiroptères. L'enjeu associé à ce groupe sur l'aire d'étude est faible.

Reptiles et amphibiens

Aucun passage spécifique nocturne n'a été réalisé pour permettre l'inventaire des amphibiens. Le site présente des habitats propices aux reptiles, en particulier au niveau des lisières boisées et du cours d'eau.

À noter que la Cistude d'Europe inscrite au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 « Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe » (FR7200715) n'a pas été observée lors du passage terrain et que le site ne présente pas d'habitats favorables à l'accueil de cette dernière.



Habitats favorables au cycle biologique des amphibiens ©ETEN Environnement, 2021

Aucune espèce de reptiles et d'amphibiens n'a été observé sur le site. L'aire d'étude présente des habitats potentiellement favorables à la présence d'espèces communes (Couleuvres, Vipère, Lézard des murailles). L'enjeu associé aux reptiles et aux amphibiens est modéré au niveau du cours d'eau de l'aire d'étude et de ses abords immédiats.

Insectes

Les milieux ouverts qui composent l'aire d'étude sont favorables à différentes espèces d'insectes, principalement aux papillons et aux orthoptères, en particulier au niveau des prairies et des lisières forestières. Seules des espèces communes ont été inventoriées dont aucune ne bénéficie d'un statut de protection.

Le **Cuivré mauvin**, classé comme « quasi menacé » sur la liste rouge d'Aquitaine a été observé sur l'aire d'étude présentant un habitat favorable à son cycle biologique (pelouses sèches au niveau du boisement de Pins maritime et chêne liège aquitanien). **Cette espèce présent un enjeu hiérarchisé comme fort au niveau régional.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les landes à Molinie sont actuellement trop dégradées (restreintes, colonisées ou ombragées) pour accueillir la reproduction du Fadet des laîches qui n'a pas été observé lors du passage terrain. À noter que le passage réalisé le 21/06/2021 est légèrement précoce vis-à-vis du pic de vol observé cette année pour l'espèce.

Seules des espèces communes d'odonates ont été observées en chasse et en transit au niveau des zones les plus ouvertes de l'aire d'étude.

À noter que l'Agrion de mercure inscrit au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 « zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe » (FR7200715) n'a pas été observé lors du passage terrain et que le site ne présente pas d'habitats favorables à la reproduction de ce dernier.

Enfin, les milieux boisés sont peu favorables au cortège des insectes saproxyliques. En effet, aucun arbre remarquable propice à ces espèces n'a été observé sur le site.



Cuivré mauvin sur le site d'étude ©ETEN Environnement, 2021

Le milieu est composé de boisements favorables à l'accueil de coléoptères communs. Aucun habitat favorable au cycle biologique de coléoptères patrimoniaux n'a été observé sur l'aire d'étude.

Les principaux enjeux liés aux insectes concernent les rhopalocères et plus particulièrement le Cuivré mauvin (espèce non protégée mais à enjeu régional fort).
Concernant les milieux aquatiques, le cours d'eau du site présente un caractère dégradé (vase, embroussaillement, ombre), ce qui explique l'absence de l'Agrion de Mercure.
Aucun arbre remarquable favorable aux insectes saproxyliques protégés n'a été identifié.

L'enjeu pour les insectes est donc fort au niveau de l'habitat du Cuivré mauvin et très faible sur le reste de l'aire d'étude et de l'emprise projet.

Poissons et crustacés

Aucune prospection spécifique n'a été réalisée pour l'inventaire de la faune aquatique.

Le cours d'eau présent sur l'aire d'étude ne semble pas favorable à l'accueil d'une piscifaune remarquable.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les cartes en pages suivantes présentent respectivement : la méthodologie déployée pour les inventaires faunistiques et les points de contacts observés avec la faune patrimoniale ainsi que leurs habitats d'espèces associés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le tableau ci-après synthétise les enjeux associés aux espèces faunistiques identifiées au sein de l'aire d'étude.

Tableau 2 : Bioévaluation des enjeux des espèces faunistiques patrimoniales

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (oiseaux nicheur) / LR Régionale (autres taxons	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Vulnérabilité	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu local (aire d'étude)
		PN	Berne	DO/DH						
Oiseaux										
Dryocopus martius	Pic noir	Art. 3	An. II	An. I	LC	Modéré	Modérée	Nicheur probable	Boisements agés de pins et/ou chênes	**Modéré**
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/	NT	Fort	Faible	Transit, alimentation	Milieux ouverts et semi-ouverts	**Modéré**
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Art. 3	An. II	An. I	LC	Notable	Modérée	Nicheur possible	Allée ouvertes du boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien	**Modéré**
Mammifères										
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	Modéré	Modérée	Ensemble du cycle biologique probabale	Boisements de pins et chênes	**Modéré**
Reptiles										
Favorables aux espèces communes de reptiles (potentiellement Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune etc.)						/	Modérée	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	**Modéré**
Amphibiens										
Favorables aux espèces communes d'amphibiens (salamandre tachetée etc.)						/	Modérée	Ensemble du cycle biologique	Cours d'eau	**Modéré**
Insectes										
Rhopalocères										

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

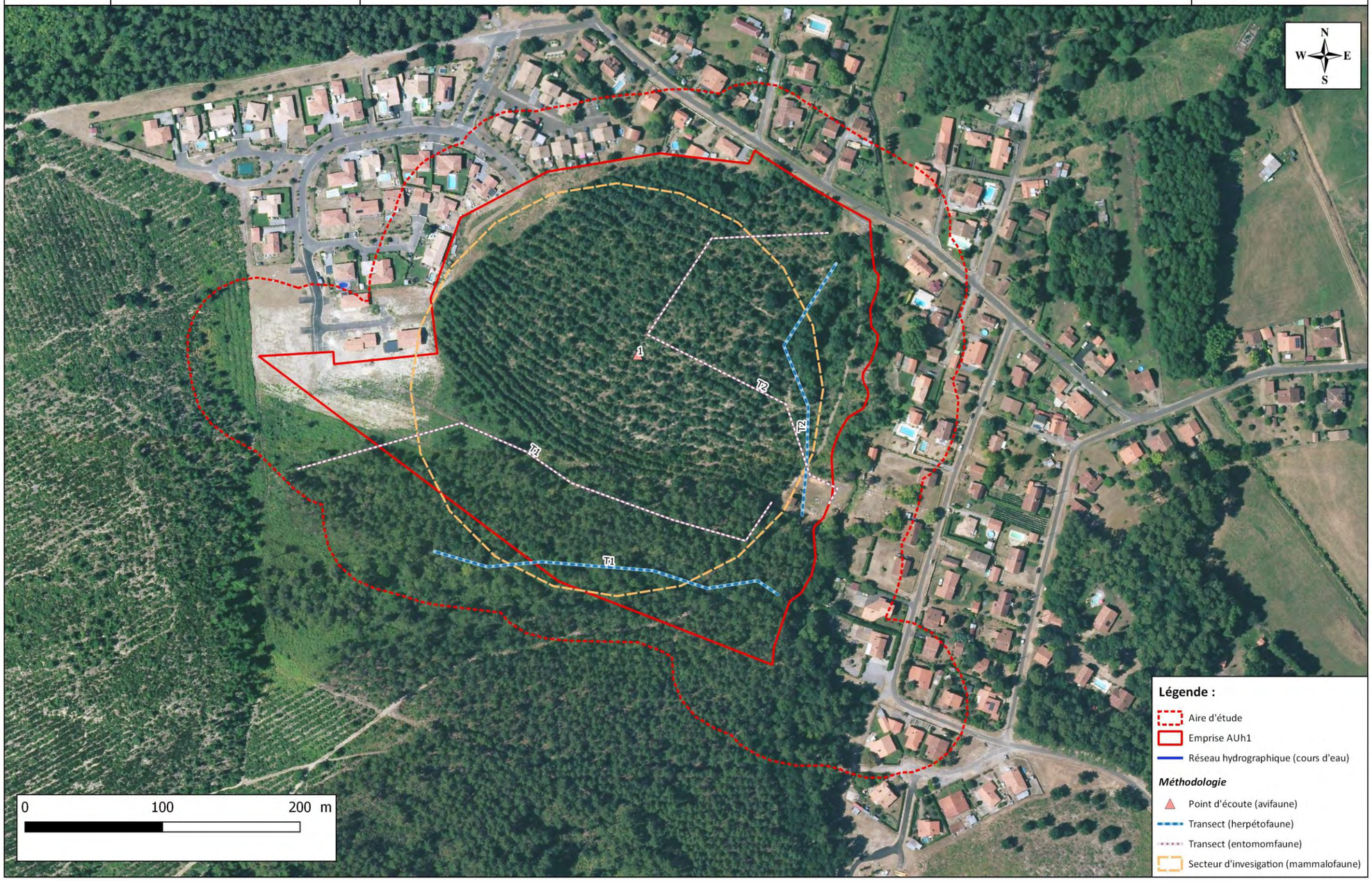
Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (oiseaux nicheur) / LR Régionale (autres taxons	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Vulnérabilité	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu local (aire d'étude)
		PN	Berne	DO/DH						
Lycaena alciphron	Cuivré mauvin	/	/	/	NT	Fort	Elevée	Ensemble du cycle biologique	Allée ouverte du boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien et milieux ouverts	**Modéré**
Odonates										
Favorables aux espèces communes d'odonates						/	Elevée	Transit, alimentation	Allée ouverte du boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien et milieux ouverts	**Très faible**
Coléoptères										
Favorables aux espèces communes de coléoptères						/	Elevée	Ensemble du cycle biologique	Boisements	**Très faible**
Orthoptères										
Favorables aux espèces communes d'orthoptères						/	Elevée	Ensemble du cycle biologique	Ensemble de l'aire d'étude	**Très faible**

Légende :
PN : Protection nationale
PN oiseaux : Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat
PN reptiles : Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat (2007), Art. 4 : Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite (2007)
DO : Directive Oiseaux : An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution
DH : Directive Habitats (reptiles) : An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte
LR : Liste rouge : EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacé, LC : Préoccupation mineure

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETEN environnement	Commune de Lit-et-Mixe	Réalisation : ETEN Environnement 07/2021
	Lotissement Petrocq	Source : Géoportail 2018, ETEN 40
	AQ_2020_DA007_D40	

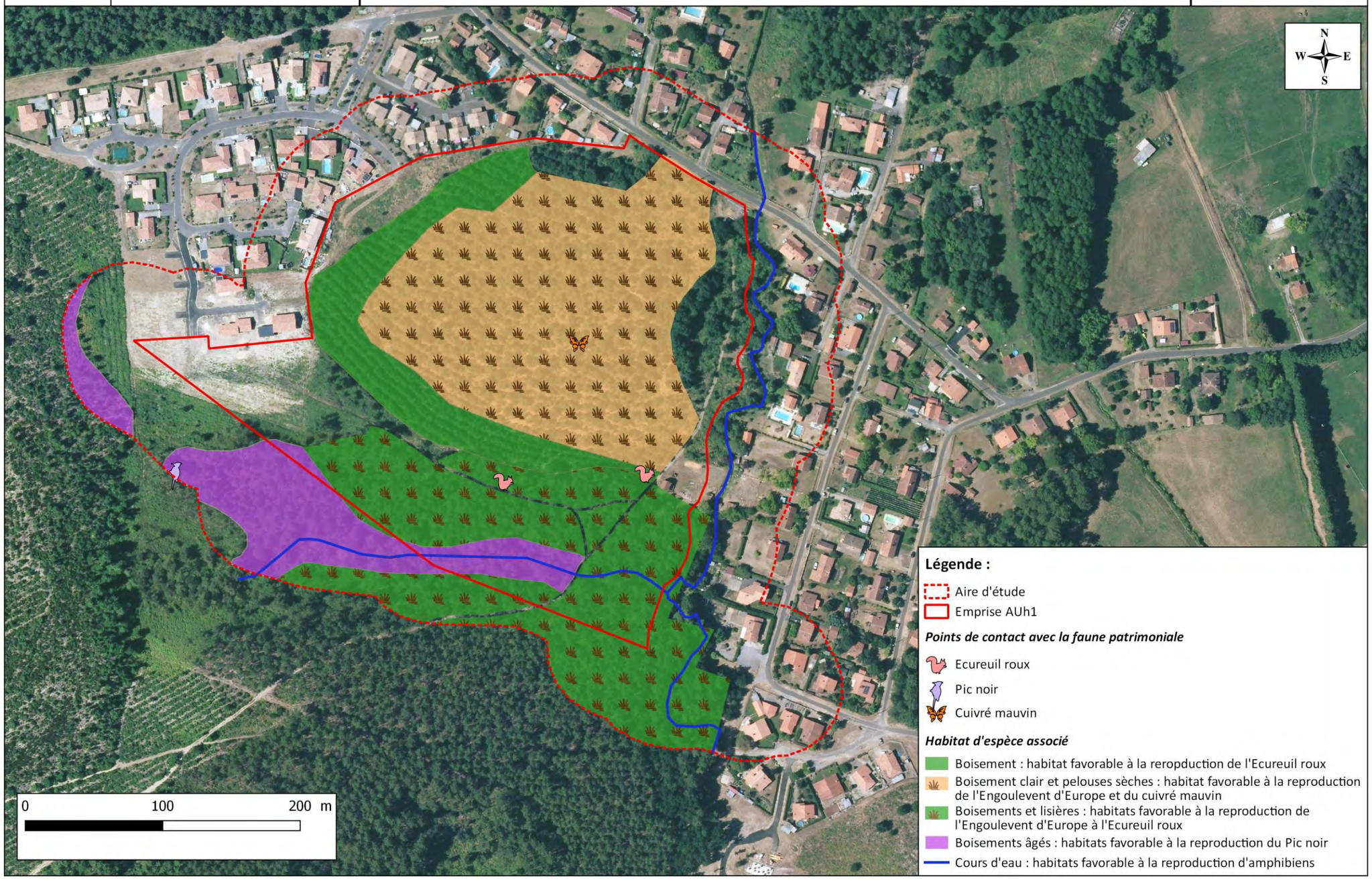
Méthodologie employée pour l'inventaire de la faune



Carte 9 : Méthodologie déployée pour les inventaires faunistiques

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

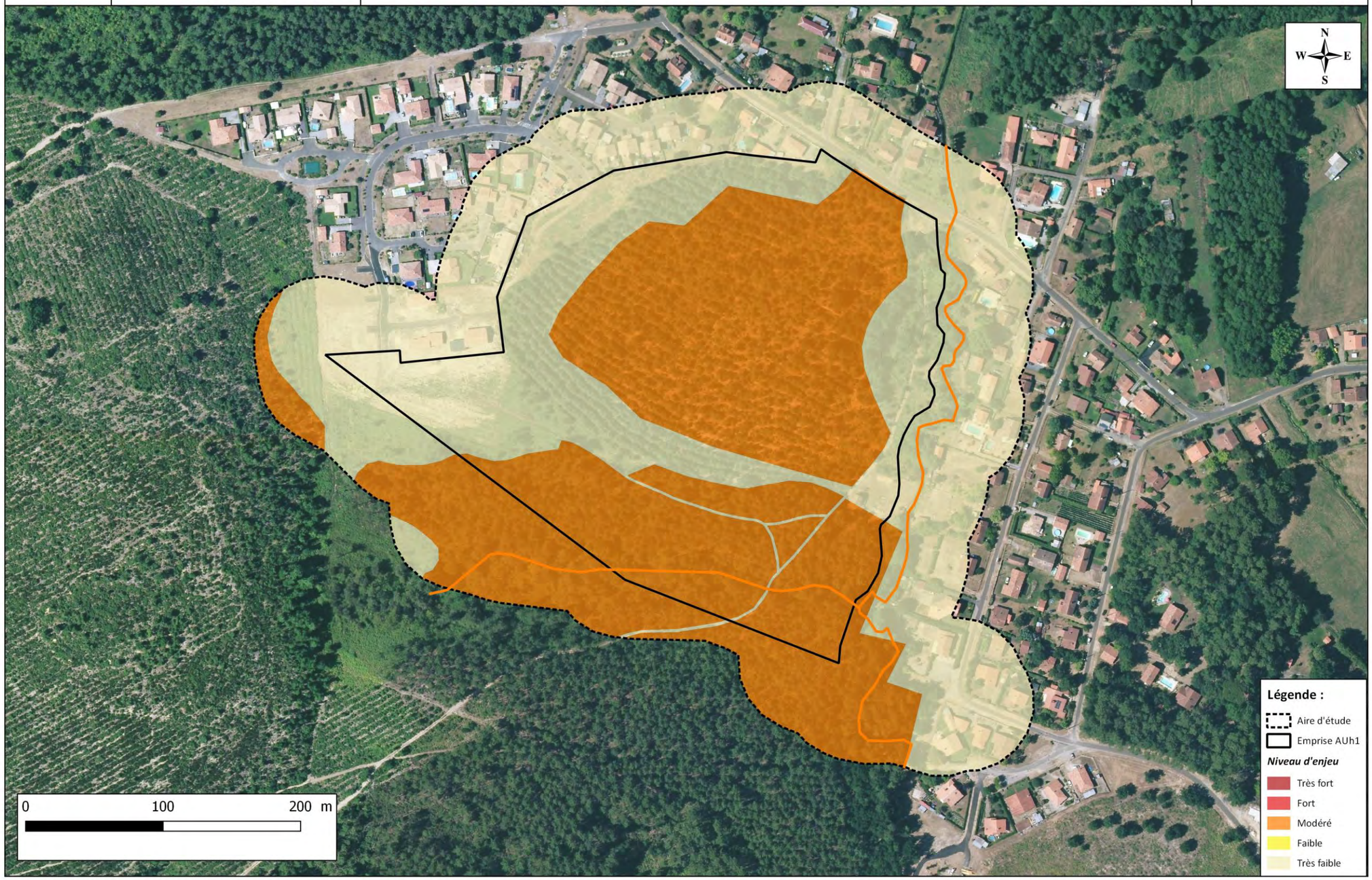
ETEN environnement	Commune de Lit-et-Mixe	**Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats d'espèces associés**	Réalisation : ETEN Environnement 07/2021
	Lotissement Petrocq		Source : Géoportail 2018, ETEN 40
	AQ_2020_DA007_D40		



Carte 10 : **Points de contacts avec la faune patrimoniale et habitats d'espèce associés**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETEN environnement	Commune de Lit-et-Mixe	**Enjeux relatifs aux habitats d'espèces faunistiques**	Réalisation : ETEN Environnement 07/2021
	Lotissement Petrocq		Source : Géoportail 2018, ETEN 40
	AQ_2020_DA007_D40		



Carte 11 : enjeux des habitats espèces

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Impacts prévisibles et mesures mises en place concernant les habitats naturels

Impacts prévisibles avant mesures

Au terme de la phase de compilation des données et des inventaires de terrain, les enjeux les plus forts concernent le cours d'eau, les habitats boisés et les boisements de Chêne liège (habitats naturels d'intérêt communautaire). **L'impact direct du projet sur ces milieux naturels est jugé fort.**

Des impacts directs et indirects sur les milieux naturels et la flore sont possibles en phase de travaux. Des mesures de réduction des impacts visant à limiter au maximum l'emprise du chantier seront à intégrer au projet.

En l'absence de mesures, il existe un risque de dégradation du cours d'eau et de destruction des habitats boisés et des boisements de Chêne liège (habitat naturel d'intérêt communautaire), ce qui représente un impact fort.

Des mesures d'évitement et de réduction (décrites ci-après) de l'impact prévisible (destruction / dégradation) ont été mises en place.

Mesures d'évitement (ME) en faveur des habitats naturels à enjeu

- **ME 1 : Mise en place d'un recul des habitations de 10 m du cours d'eau**

L'ensemble du cours d'eau présent au sein de l'emprise du projet sera évité. Aucun aménagement ou construction ne seront possibles au fond des lots adjacents aux cours d'eau, afin de préserver une bande d'au moins 10 m.

Mesures de réduction (MR) en faveur des habitats naturels à enjeu

- **MR 1 : Reprise du projet pour limiter les impacts sur les zones humides**

L'ensemble du projet a fait l'objet de reprises afin de préserver un maximum de zones humides sans nuire à la viabilité économique du projet. Le projet prévoyait l'impact initial de 12 472 m² de zones humides, soit 49% des zones humides identifiées. Grâce aux mesures apportées (évitement recherché des zones humides floristiques, suppression de lots, redécoupage et redéfinition de voiries, etc…), 9 279 m² de zones humides floristiques et pédologiques ont pu être évitées.

Sont ainsi impactées 1 313 m² de zones humides floristiques (lande à molinie) et 1 880 m² de zones humides pédologiques, soit un total de 13% des surfaces de zones humides identifiées au sein de l'emprise projet. **Ces impacts feront l'objet d'une étude approfondie lors de la réalisation du dossier loi sur l'eau pour la mise en place de mesures compensatoires à hauteur de 150% des surfaces impactées.**

- **MR 2 : Limitation de l'emprise des travaux, itinéraire de circulation**

Le maître d'ouvrage mettra en place un itinéraire de circulation des engins permettant de limiter au maximum les impacts en phase de travaux sur les habitats naturels. Le mode opératoire est choisi en fonction des hypothèses suivantes :

- Limiter au maximum le remaniement du sol ;
- Limiter la circulation lors des opérations d'aménagement du lotissement.

- **MR 3 : Balisage des zones sensibles**

De plus, un balisage sera installé autour du cours d'eau afin d'éviter les atteintes éventuelles sur ce milieu préservé.

- **MR 4 : Lutte contre les pollutions accidentelles durant la phase chantier**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, des mesures simples devront être prises :

- Tous matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront entreposés avec soin, loin de toute zone écologique sensible (c'est-à-dire sur des zones déjà urbanisées) de façon à ne pas risquer de polluer la nappe phréatique, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel ;
- Les véhicules de chantier devront justifier d'un contrôle technique récent et leur stationnement se fera hors zone sensible (c'est-à-dire sur des zones déjà urbanisées) ;
- Les produits du déboisement, défrichement, dessouchage devront être exportés. Ils seront ensuite brûlés ou valorisés (composte, bois d'énergie, …) dans un endroit adapté ;
- La collecte des déchets, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place ;
- Un plan d'alerte et d'intervention en cas de pollution accidentelle pour pallier à toute pollution de l'aquifère et des eaux superficielles sera mis en place.

- **MR 5 : Plantations d'arbres**

Le projet prévoit la plantation d'arbres le long des voiries, conformément à AOP (figure ci-dessous). Le choix des essences arborées privilégiera les espèces locales, dans le respect de l'identité végétale du territoire, tel que le Chêne liège déjà présent sur le site. De plus, les berges du cours d'eau sont identifiées en « trame verte en périphérie et au sein des zones à urbaniser », et doivent être un espace planté d'essences locales en lien ou transition avec les espaces naturels environnants. Dans la mesure du possible, les plants utilisés auront une provenance Sud-ouest de la France garantie (zone n°9) et seront issus de la filière Végétal local pour les espèces disponibles.

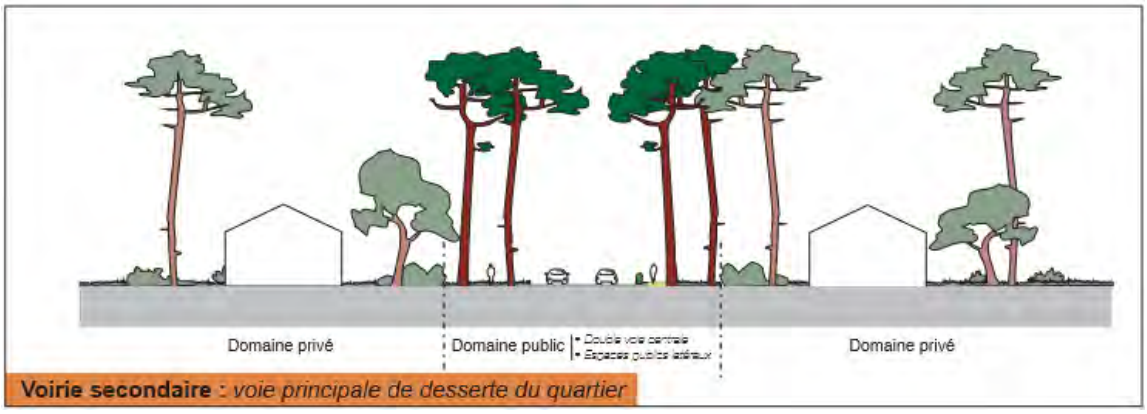


Figure 3 Voirie secondaire de desserte de quartier

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

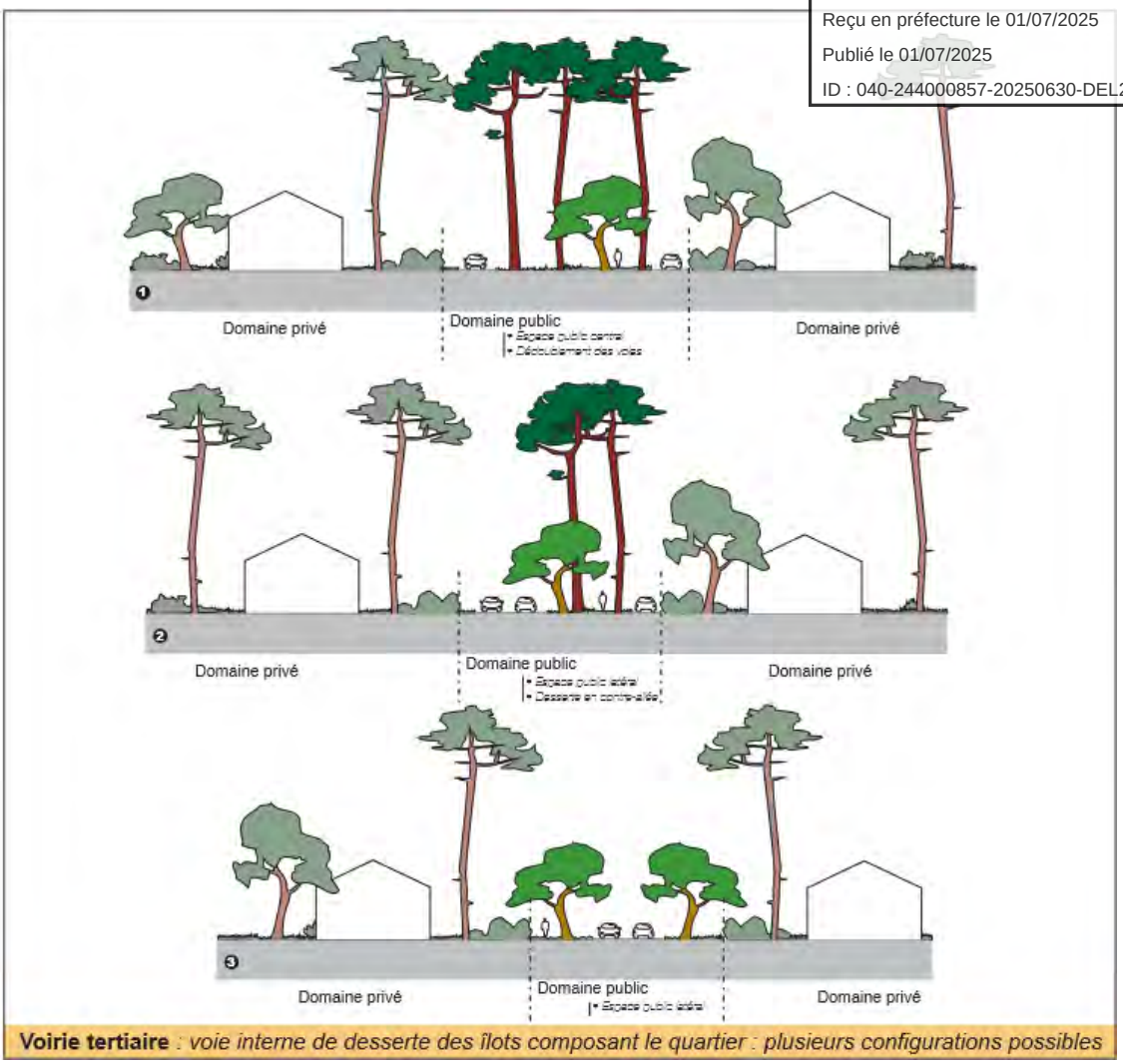


Figure 4 : Voirie tertiaire de desserte interne

Impacts résiduels après mesures

Après mesures d'évitement et de réduction, le projet prévoit d'éviter intégralement le cours d'eau. De plus des plantations d'arbres, d'essences locales sont prévues au sein du lotissement. Toutefois, le projet induira la destruction de l'intégralité du boisement de Pin maritime et Chêne liège aquitanien, habitat naturel d'intérêt communautaire. L'impact du projet sur les habitats naturels est jugé fort.

Impacts prévisibles et mesures mises en place concernant la flore

Impacts prévisibles avant mesures

Les impacts prévisibles sur la flore concernent des espèces communes dans la région et une espèce protégée au niveau régional, le Lotier hispide (*Lotus hispidus*). **En l'absence de mesures, il existe un risque d'altération et/ou destruction de cette espèce protégée, ce qui représente un impact modéré.**

De plus, cinq espèces exogènes envahissantes ont été contactées lors de l'inventaire de terrain, il s'agit de :

- Montbretia (*Crocosmia x crocosmiiflora*) ;
- Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) ;
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*) ;
- Vigne vierge (Parthenocissus inserta) ;
- la Vergerette du canada (*Erigeron canadensis*).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Des mesures de luttes contres ces espèces sont à prévoir. De plus, lors de la phase travaux, les engins de chantiers sont des vecteurs de propagation de d'espèces exogènes envahissantes (transport de terre végétale, déplacements des véhicules sur de longs trajets…). **En l'absence de mesures, il existe un risque d'installations d'espèces exogènes envahissantes, ce qui représente un impact modéré.**

Des mesures d'évitement et de réduction (décrites ci-après) de l'impact prévisible (destruction / dégradation) ont été mises en place.

Mesures d'évitement (ME) en faveur de la flore patrimoniale

- **ME 2 : Evitement de l'intégralité des stations de Lotier hispide**

L'ensemble du projet a fait l'objet de reprises permettant ainsi de préserver l'intégralité des stations de Lotier hispide.

Mesure de réduction (MR) en faveur du Lotier hispide et pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes

- **MR 3 : Balisage des zones sensibles**

En complément de la mesure d'évitement ME2, un balisage sera mis en place autour des stations de Lotier hispide avant le début des travaux afin d'éviter les atteintes éventuelles sur cette espèce protégée.

- **MR 6 : Entretien de la végétation au sein des « espaces verts »**

La végétation présente au sein des espaces verts sera maintenu au maximum à l'état naturel. A l'Est du projet, une station de Lotier hispide est présente au sein d'une pelouse acidiphile avec des arbres épars. Ce secteur fera l'objet d'une gestion spécifique afin de maintenir voire d'étendre les stations de Lotier actuellement présentes. Il s'agit d'une espèce annuelle dont la floraison a lieu de mai à juillet et qui se développe sur les pelouse rases, pour cela, un fauchage régulier à partir de début juillet. Ce fauchage pourra être assez raz, de façon à maintenir des pelouses rases (tonsures). Si besoin un second passage de fauche en période automnale/hivernale (novembre-mars) pourra être mis en place.

La jonchaie présente à proximité de la station de Lotier hispide sera maintenue à l'état naturelle et ne fera pas l'objet d'un entretien spécifique hormis pour l'éradication d'espèces invasives (si cela s'avère nécessaire).

- **MR 7 : Lutte contre le développement de plantes envahissantes en phase travaux**

Une lutte contre le développement d'espèces exotiques envahissantes sera menée en phase travaux. Notamment, une gestion particulière doit être menée pour enrayer le développement du Montbretia, du Laurier cerise, le Paspale à deux épis, la Vigne vierge et la Vergerette du Canada. La gestion spécifique de ces espèces est décrite ci-après :

<u>Moyens de lutte contre le Montbretia et la Vigne vierge :</u>

- L'**arrachage manuel**, sélectif et peu perturbateur du milieu, est la méthode la plus efficace. Effectué à l'aide d'un sarcloir, d'une triandine, d'une pioche ou d'un pic de cantonnier selon le stade de développement du plant, il permet le **dessouchage complet du rhizome**. Il est nécessaire de regrouper tous les pieds arrachés en un tas, en séparant bien le rhizome de la tige pour éviter le développement de nouvelles racines. Pour le raisin

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

d'Amérique la période d'intervention idéale est située entre **fin juin et début juillet**, avant la formation des baies. Un deuxième passage en **septembre** de la même année permet d'éliminer les semis et les pieds qui auraient pu repousser pendant l'été.

Moyens de lutte contre le Laurier cerise :

- Les individus seront **abattus** puis **dessouchés** à l'aide d'une pelle mécanique, avant la période de fructification, avec l'ensemble du système racinaire afin d'éviter toute reprise. Il est nécessaire de regrouper tous les pieds arrachés en un tas, en séparant bien le rhizome de la tige pour éviter le développement de nouvelles racines. La période d'intervention idéale est située entre **Janvier et mai**. Un deuxième passage en **septembre** de la même année permet d'éliminer les pousses ou rejets qui auraient pu repousser pendant l'été.

Moyens de lutte contre le Sporobole tenace et la Vergerette du Canada :

- Une **fauche ciblée** avant fructification est préférentielle dans le cas de foyers abondants. La fauche a pour principal effet de stopper le développement de chaque plant avant fructification, et ainsi affaiblir la vitalité de l'espèce. Néanmoins, cette méthode étant peu sélective, il est important que cette fauche soit ciblée. Elle risquerait autrement d'avoir un réel impact sur les autres espèces autochtones se développant sur le site. La période d'intervention idéale est située entre **mars et mai**.

Après arrachage et fauche, l'ensemble des déchets végétaux devront être exportés vers des plateformes de traitement spécialisées. Les **remorques et bennes de transport devront être bâchées** lors de l'acheminement auprès du centre de traitement.

Les plantes invasives pourront être valorisées par voie de compostage ou de méthanisation selon les conditions décrites dans le tableau ci-après :

- **Tableau 3 : Caractéristiques de traitement des espèces invasives**

Valorisation	Pièces végétales concernées	Conditions contrôlées	Durée du traitement
Compostage en plateforme industrielle	- Graines - Plante terrestre ligneuse ou herbacée - Plante aquatique ou amphibie	Température > 60°C	4 à 6 mois
Méthanisation	Graines	Température = 55 °C	40 à 60 jours
	Plante terrestre herbacée	Voie sèche discontinue	
	Plante aquatique ou amphibie	Température entre 37°C et 55°C	

Les chantiers, par les remaniements qu'ils entraînent, sont propices au développement d'adventices et à la prolifération de plantes envahissantes. Les engins de chantiers sont des vecteurs de propagation de ces espèces (transport de terre végétale, déplacements des véhicules sur de longs trajets…). Afin d'éviter le développement de plantes exotiques envahissantes sur le site, l'entreprise procèdera à un nettoyage régulier des engins de chantier (sur des plateformes spécifiques) pour évacuer toutes boutures, graines, etc. éventuellement coincées dans les engrenages et autres recoins des véhicules.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Impacts résiduels après mesures

Après mesure de réduction, l'impact du projet les stations de Lotier [illegible]. Concernant le développement des espèces exotiques envahissantes l'impact du projet est jugé faible.

Impacts prévisibles concernant les zones humides

L'emprise du projet est concernée par 25 227 m² de zones humides. Des impacts sur cette zone sensible sont prévisibles sur environ 3 600 m² de zones humides.

Au vu de la surface impactée par le projet, un Dossier Loi sur l'Eau à titre déclaratif sera réalisé au titre de la rubrique 3.3.1.0. Les impacts du lotissement sur les zones humides ainsi que les mesures ERC associées seront détaillés dans ce dossier.

Impacts prévisibles et mesures mises en place concernant la faune

Impacts prévisibles avant mesures

Au terme de la phase de compilation des données et des inventaires de terrain, les principaux enjeux faunistiques relevés au sein de la zone de projet concernent les rhopalocères (Cuivré mauvin) et oiseaux nicheurs patrimoniaux (Engoulevent d'Europe, Pic noir) ainsi que l'Ecureuil roux identifiés à hauteur des **boisements de Pin maritime et Chêne liège aquitanien. En l'absence de mesures, il existe un risque d'atteinte à ces espèces (destruction/dérangement).**

Dans une moindre mesure, un impact sur les espèces aquatiques (amphibiens, reptiles) est prévisible au niveau du réseau hydrographique.

Des mesures d'évitement et de réduction (décrites ci-après) de l'impact prévisible (destruction/dérangement) ont été mises en place.

Mesures d'évitement (ME) en faveur des habitats d'espèces et espèces faunistiques

- **ME 1 : Mise en place d'un recul des habitations de 10 m du cours d'eau**

L'ensemble du cours d'eau présent au sein de l'emprise du projet sera évité. Aucun aménagement ou construction ne seront possibles au fond des lots adjacents aux cours d'eau, afin de préserver une bande d'au moins 10 m.

- **ME 3 : Évitement de l'habitat du Pic noir**

L'ensemble des boisements favorables à la reproduction du Pic noir ont été évités. Aucun lot n'est prévu au niveau de cet habitat.

Mesures de réduction (MR) en faveur des habitats d'espèces et espèces faunistiques

- **MR 8 : Mise en place de barrières anti amphibiens**

Cette mesure permettra d'éviter le déplacement des amphibiens sur le chantier. Le grillage devra être exclu car facilement franchissable par certaines espèces. Il est préconisé la mise en place de géotextile ou de bâche en guise de barrière.

- **MR 9 : Programmation et phasage des travaux afin d'éviter les impacts sur la faune et la flore en période sensible**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les travaux d'envergure généreront des nuisances sonores et visuelles pour la faune locale, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la reproduction. Le tableau ci-dessous présente les périodes concernées pour différents taxons faunistiques :

- **Tableau 4 : Périodes de reproduction des différents taxons faunistiques**

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Amphibiens			Sortie d'hibernation puis reproduction									
Poissons												
Reptiles				Sortie d'hibernation								
Oiseaux	Hibernage		Migration, nidification					Migration				Hib.
Mammifères (hors chiroptères)				Reproduction de déplacement								
Chiroptères	Hibernation					Estivage et reproduction				Migration		Hib.

Afin de limiter l'incidence sur les espèces présentes, les travaux lourds de défrichement et débroussaillage seront réalisés au mois **d'octobre à novembre et le reste des travaux jusqu'en Février**.

- **MR 10 : Mesures en faveur des chiroptères**

Bien que l'aire d'étude ne soit pas utilisée pour la reproduction par les chiroptères, celle-ci est favorable au transit et à la chasse de ce groupe. Afin de limiter le risque de collision et le dérangement des chiroptères, des mesures préventives sont proposée en phase travaux et d'exploitation.

Les travaux en phase chantier seront proscrits de nuit afin de limiter le risque de collision et de désorientation.

Dans un souci de renforcement de la trame noire en faveur des chiroptères et autres espèces nocturnes, l'éclairage du site (ex : façades) sera limité à son minimum en phase d'exploitation.

Pour limiter la gêne engendrée par l'éclairage nocturne, les lampes émettant uniquement dans le visible et de couleur jaune à orange sont à privilégier, avec le respect des règles d'adaptation suivantes :

- angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;
- sources lumineuses munies de capots réflecteurs pour éviter la diffusion mais aussi pour des raisons de confort : la lumière ne devra pas atteindre directement le visage des utilisateurs à une distance supérieure à trois fois sa hauteur ;
- utilisation de verre luminaire plat plutôt que verre bombé ;
- hauteur de mat minimisée en fonction de l'utilisation.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Préconisation relative à l'éclairage (source : LPO)

- **MR 11 : Mesures d'atténuation des impacts sonores du projet**

La phase de travaux va induire des impacts directs <u>temporaires</u> par une augmentation du niveau sonore aux abords du site. **Les arrêtés du 12 mai 1997 et du 22 mai 2006, modifiant celui du 18 mars 2002** réglementent les émissions sonores de la grande majorité des engins et matériels utilisés sur les chantiers. Ainsi, le chantier se fera du lundi au vendredi et il n'y aura pas de travail de nuit. Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les émissions sonores en phase de chantier comme préconisé dans les arrêtés précités.

Impacts résiduels après mesures

Après mesures d'évitement et de réduction, l'impact direct du projet sur les habitats d'espèces et la faune est jugé modéré. En effet une partie de l'habitats favorable à la reproduction de l'Engoulevent d'Europe (et du Cuivré mauvin) ainsi que l'habitat de l'Ecureuil roux sera détruit.

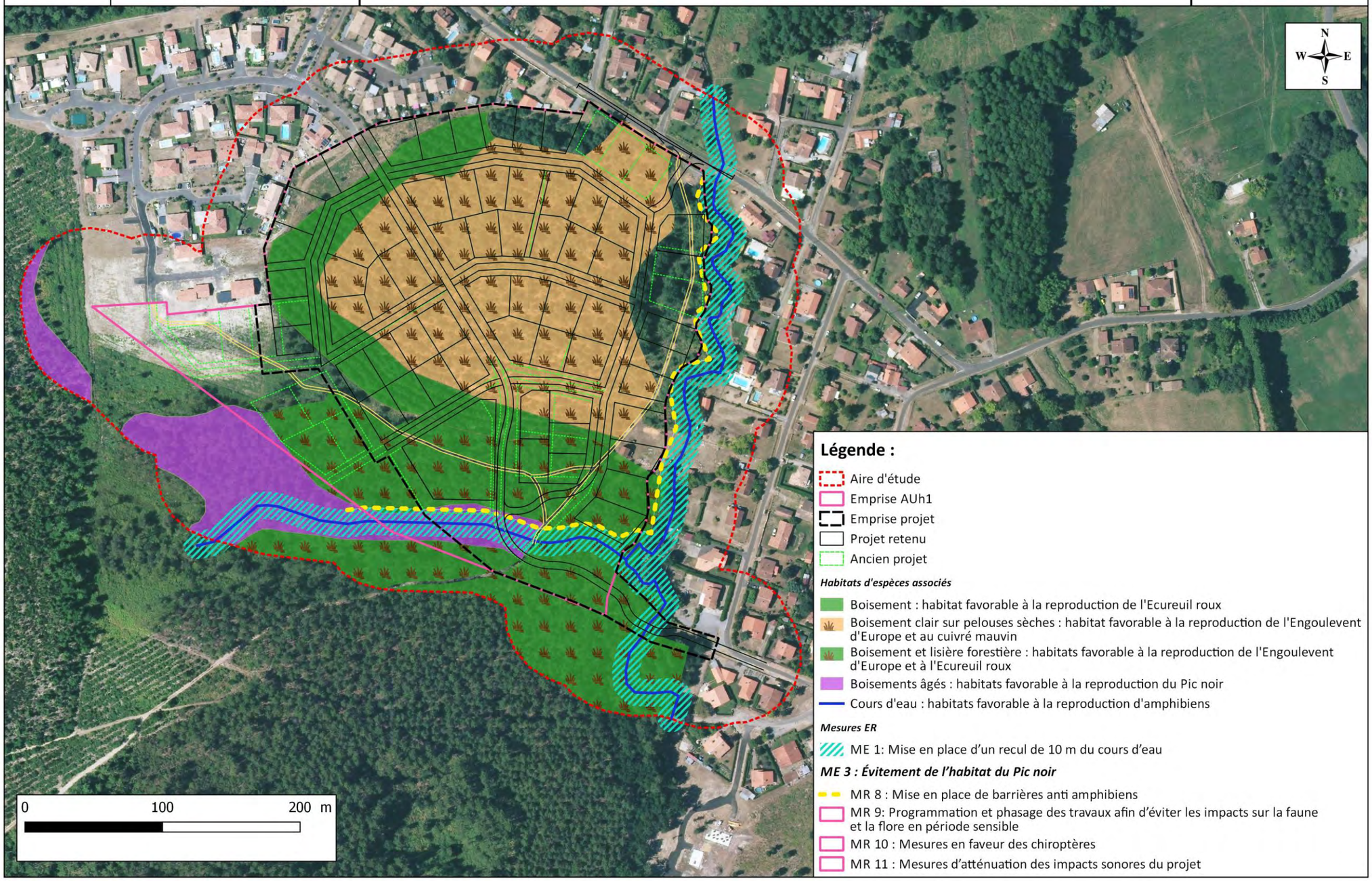
L'impact sur les amphibiens sera très faible et ponctuel au niveau du franchissement du cours d'eau.

La carte suivante présente les mesures d'évitement et de réduction énoncées pour la faune.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETEN environnement	Commune de Lit-et-Mixe	Réalisation : ETEN Environnement 10/2021
	Lotissement Petrocq	
	AQ_2020_DA007_D40	Source : Géoportail 2018

Mesures d'évitement et réduction en faveur de la faune patrimoniale



Carte 8 : mesures d'évitement et de réduction en faveur de la faune patrimoniale

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETEN environnement

Commune de Lit-et-Mixe

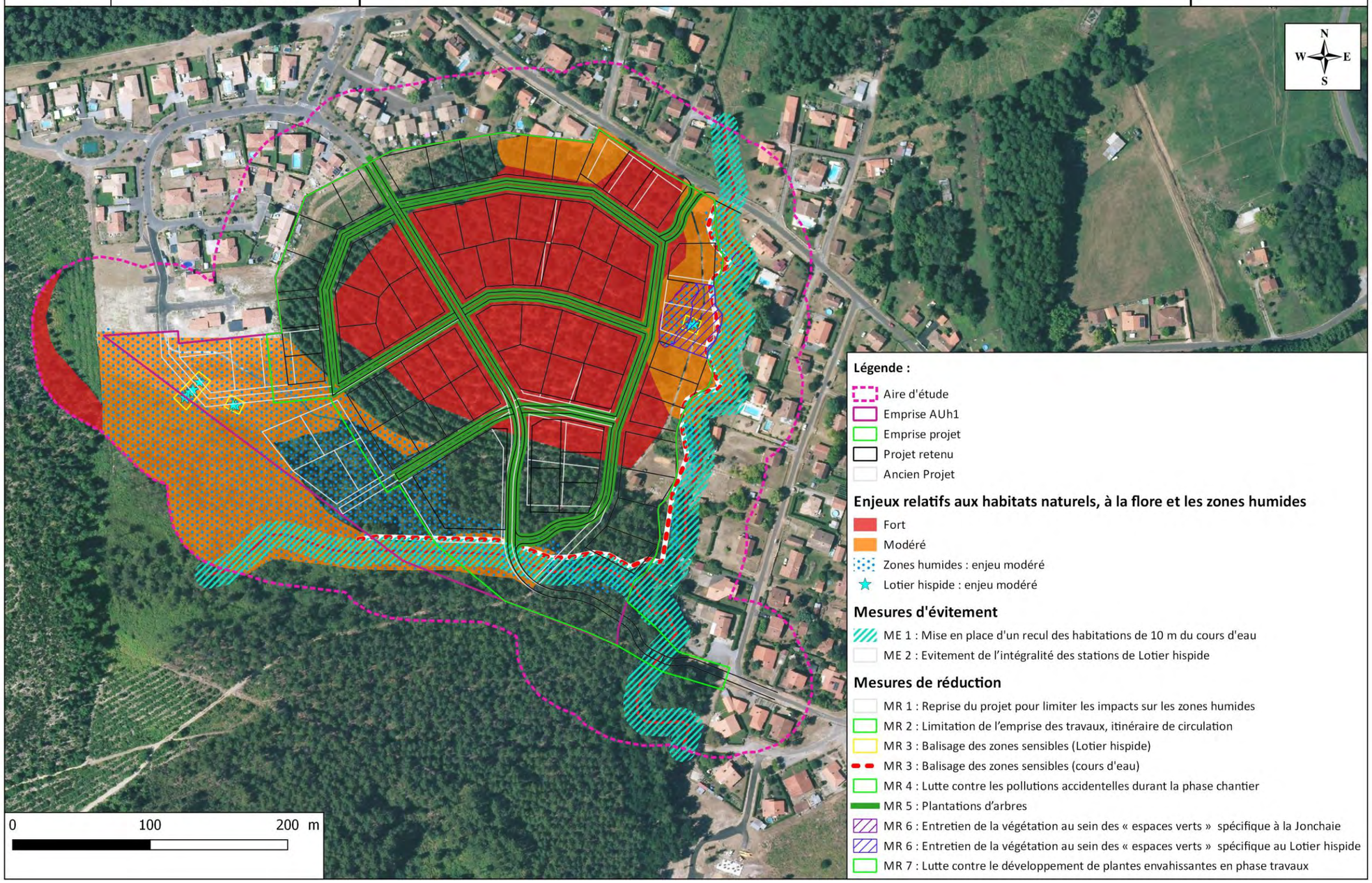
Lotissement Petrocq

AQ_2020_DA007_D40

Mesures d'évitement et de réduction relatives aux habitats naturels, la flore et les zones humides

Réalisation :
ETEN Environnement 10/2021

Source : Géoportail 2018



Carte 12 : Mesures d'évitement et de réduction relatives aux habitats naturels, à la flore et aux zones humides

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces végétales identifiées lors des prospections de terrain

Nom valide	Nom commun	Statuts	Caractéristique des zones humides
Agrostis curtisii Kerguélen, 1976	Agrostide à soie, Agrostis à soies		
Aira caryophyllea L., 1753	Canche caryophillée		
Aira praecox L., 1753	Canche printanière		
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx		
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne		**H**
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile		
Arbutus unedo L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises		
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français		
Blechnum spicant (L.) Roth, 1794	Blechnum en épi, Blechne		
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois		
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou		
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou		
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	Callune, Béruée		
Cardamine flexuosa With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois		**H**
Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic		
Carex flacca subsp. flacca Schreb., 1771	Langue-de-pic		
Carex lachenalii Schkuhr, 1801	Laîche de Lachenal		**H**
Carex riparia Curtis, 1783	Laîche des rives		**H**
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire		
Crocosmia x crocosmiiflora (Lemoine) N.E.Br., 1932	Montbrétia	**Invasive avérée**	
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse		
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Nom valide	Nom commun	Statuts	Caractéristique des zones humides
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle		
Erica ciliaris Loefl. ex L., 1753	Bruyère ciliée		
Erica cinerea L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane		
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada	**Invasive potentielle**	
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire		
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau		**H**
Frangula alnus Mill., 1768	Bourgène		
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante		
Galium palustre L., 1753	Gaillet des marais		**H**
Galium verum L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune		
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean		
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard		
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean		

Nom valide	Nom commun	Statuts	Caractéristique des zones humides
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée		
Ilex aquifolium L., 1753	Houx		
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais		**H**
Jasione montana L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi		
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore		
Juncus articulatus L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants		**H**
Juncus bufonius L., 1753	Jonc des crapauds		**H**
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus		**H**
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge		
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace		
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier		
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée		
Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	**Protégée au niveau régional**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Nom valide	Nom commun	Statuts	Caractéristique des zones humides
		(Aquitaine)	
Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs		
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille		
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes		**H**
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	Molinie bleue		**H**
Ornithopus pinnatus (Mill.) Druce, 1907	Ornithope penné		
Osmunda regalis L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie		**H**
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	**Invasive avérée**	
Paspalum distichum L., 1759	Paspale à deux épis	**Invasive avérée**	**H**
Pinus pinaster Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen		
Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau		
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures		
Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet		
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel		
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés		
Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille		
Potentilla montana Brot., 1804	Potentille des montagnes, Potentille brillante		
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	**Invasive avérée**	
Pseudarrhenatherum longifolium (Thore) Rouy, 1922	Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore		
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle		
Quercus pyrenaica Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse		
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Nom valide	Nom commun	Statuts	Caractéristique des zones humides
Quercus suber L., 1753	Chêne liège, Surier		
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance		
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune		
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis		
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun		**H**
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier		
Schoenus nigricans L., 1753	Choin noirâtre		**H**
Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780	Pissenlit		
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		
Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle Porte-fraises		
Trifolium glomeratum L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules		
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet		
Tuberaria guttata (L.) Fourr., 1868	Hélianthème taché		
Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier		
Ulex minor Roth, 1797	Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin		
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques identifiées lors des prospections de terrain en 2021

OISEAUX															
Nom scientifique	**Nom commun**	**Statut réglementaire**			**LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)**			**LR Europe**	**LR Monde**	**Statut biologique**	**Date**	**Observateur**	**Point d'écoute**	**Total**	**Remarques**
		Protection nationale	**Berne**	**Directive Oiseaux**	**Nicheur**	**Hivernant**	**De passage**						**1**		
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Cuculus canorus	Coucou gris	Art. 3	An. III	/	LC	/	DD	LC	LC	N, M	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAc	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	4	4	
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	NAc	LC	LC	N, M, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Garrulus glandarius	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, M, H	21/06/2021	L.PRATS	3	3	
Turdus philomelos	Grive musicienne	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	21/06/2021	L.PRATS	3	3	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/	NT	/	DD	LC	LC	N, M	21/06/2021	L.PRATS	5	5	Chasse
Turdus merula	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	1	1	
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	/	NAb	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	6	6	
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAb	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	6	6	
Passer domesticus	Moineau domestique	Art. 3	/	/	LC	/	NAb	/	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	8	8	
Dendrocopos major	Pic épeiche	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	1	1	
Dryocopus martius	Pic noir	Art. 3	An. II	An. I	LC	/	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	Nicheur possible
Picus viridis	Pic vert	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	1	1	
Pica pica	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	21/06/2021	L.PRATS	6	6	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

OISEAUX															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Date	Observateur	Secteur d'écoute	Total	Remarques
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage						1		
Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC	N, M	21/06/2021	L.PRATS	5	5	
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAc	LC	LC	N, M, H	21/06/2021	L.PRATS	4	4	
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAc	LC	LC	N, M	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Sitta europaea	Sittelle torchepot	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	4	4	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	/	NAd	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	21/06/2021	L.PRATS	2	2	

MAMMIFERES														
Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	Date	Observateur	Secteur d'investigation	Total	Remarques
			PN	Berne	DH							1		
Carnivores	*Meles meles*	Blaireau européen	/	An. III	/	LC	LC	LC	LC	21/06/2021	L.PRATS	x	0	Traces
Artiodactyles	*Capreolus capreolus*	Chevreuil européen	/	An. III	/	LC	LC	LC	LC	21/06/2021	L.PRATS	x	0	Traces
Rongeurs	*Sciurus vulgaris*	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	LC	LC	LC	21/06/2021	L.PRATS	x	0	cônes
Artiodactyles	*Sus scrofa*	Sanglier	/	/	/	LC	LC	LC	LC	21/06/2021	L.PRATS	x	0	Traces

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

RHOPALOCERES														
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Date	Observateur			Total
			PN	Berne	DH							1	2	
Nymphalidae	*Coenonympha arcania*	Céphale	/	/	/	LC	LC	LC	/	21/06/2021	L.PRATS	1	1	2
Lycaenidae	*Aricia agestis*	Collier-de-corail	/	/	/	LC	LC	LC	/	21/06/2021	L.PRATS	2		2
Lycaenidae	*Lycaena phlaeas*	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	LC	/	21/06/2021	L.PRATS	2	7	9
Lycaenidae	*Lycaena alciphron*	Cuivré mauvin	/	/	/	NT	LC	LC	/	21/06/2021	L.PRATS		1	1
Nymphalidae	*Maniola jurtina*	Myrtil	/	/	/	LC	LC	LC	/	21/06/2021	L.PRATS	4	6	10
Nymphalidae	*Pararge aegeria*	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/	21/06/2021	L.PRATS	2	1	3

ODONATES														
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France	LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect			Total
		PN	Berne	DH					Aquitaine			1	2	3	
Somatochlora flavomaculata	Cordulie à taches jaunes	/	/	/	LC	LC	LC	LC	X	21/06/2021	L.PRATS		1		1
Onychogomphus sp	Gomphe sp.	/	/	/	LC	LC	LC	LC		21/06/2021	L.PRATS	1			1
Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant	/	/	/	LC	LC	LC	LC		21/06/2021	L.PRATS	1			1

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ODONATES															
Nom scientifique	**Nom commun**	**Statut réglementaire**			**LR Aquitaine**	**LR France**	**LR Europe**	**LR Monde**	**Déterminante ZNIEFF**	**Date**	**Observateur**	**Secteur d'investigation/Transect**			**Total**
		PN	**Berne**	**DH**					**Aquitaine**			**1**	**2**	**3**	
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	/	/	/	LC	LC	LC	LC		21/06/2021	L.PRATS		1		1
Sympetrum striolatum	Sympetrum fascié	/	/	/	LC	LC	LC	LC		21/06/2021	L.PRATS		1		1

ORTHOPTERES															
Famille	**Nom scientifique**	**Nom commun**	**Statut réglementaire**			**LR France 2004**	**LR Europe 2016**	**LR monde**	**Date**	**Observateur**	**Secteur d'investigation/Transect**			**Total**
			PN	**Berne**	**DH**						**1**	**2**	**3**	
Gryllidae	*Gryllus campestris*	Grillon champêtre	/	/	/	4	LC	/	21/06/2021	L.PRATS	4			4

Légende :

Statut réglementaire

PN : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Berne : Convention de Berne

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

LR : Liste rouge

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ETEN environnement

Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX

☎:05.58.74.84.10 – 🖷: 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 82800 NEGREPELISSE

☎ : 05.63.02.10.47 – 🖷: 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

TERRA ENVIRONNEMENT

Commune de Castets

40 Place Edouard Laudouat

40 260 CASTETS

Diagnostic Ecologique simplifié

Commune de CASTETS (40)

Ouverture à l'urbanisation d'une parcelle forestière

Octobre 2023

YS/EI/191023/1386/v.1.1

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017
Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX
Agences : 437 Rue Émile Despax, 40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : contact@terra-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

SOMMAIRE

1 DESCRIPTION DU CONTEXTE 4

1.1 Généralité 4
1.2 Localisation géographique 5
1.3 Contexte hydrographique 7
1.3.1 Contexte hydrographique général 7
1.3.2 Contexte hydrographique local 9
1.3.3 Zones Humides 10

2 PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL 11

2.1 Patrimoine Culturel et Paysager 11
2.1.1 Site inscrit 11
2.1.2 Site classé 11
2.1.3 Monument historique 11
2.2 Patrimoine Naturel 13
2.2.1 Espace Naturel Protégé 13
2.2.2 Zonage d'inventaire naturel 13
2.2.3 Zonage réglementaire naturel 14

3 FLORE ET HABITATS 18

3.1 Milieu 1 et 2 : Pinède environ 10 ans x Lande sèche x Lande à Ajoncs 19
3.2 Milieu 2 : Alignement d'arbres 21
3.3 Liste des espèces de Flore 23

4 FAUNE 25

4.1 Amphibiens 25
4.2 Reptiles 25
4.3 Entomofaune 25
4.4 Avifaune 26
4.5 Mammifères 28
4.5.1 Grands mammifères 28
4.5.2 Chiroptères 28

5 ETUDE HYDROPEDOLOGIQUE 30

5.1 Objectif 30
5.2 Implantation des sondages 30
5.3 Description des sols 31
5.3.1 Nature des sols 31
5.3.2 Présence de la nappe 31

6 CONCLUSION 32

7 CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN 34

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique 6
Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel et culturel 17
Planche 3 – Habitat 22
Planche 4 – Espèces patrimoniales et habitats d'espèces 29
Planche 5 – Enjeux écologiques 33

Liste des Figures

Figure 1 : Contexte hydrographique général autour du projet 7
Figure 2 : Cours d'eau révisé par la police de l'eau (cartographie provisoire) 8
Figure 3 : Contexte hydrographique local du projet 9
Figure 4 : Localisation des zones humides ou potentiellement humides 10
Figure 5 : Localisation des monuments historiques et de leurs périmètres de protection 12
Figure 6 : Pinède x Lande sèche (Photos 1, 2 et 3) et Pinède x Lande à Ajoncs (en bas) 20
Figure 7 : Alignement d'arbres 21
Figure 8 : Phaneroptère méridional sur callune 26
Figure 9 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité 30

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Référence cadastrale 4
Tableau 2 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000 15
Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000 16
Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude 18
Tableau 7 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude 23
Tableau 6 : Liste des Orthoptères présents sur le projet 25
Tableau 7 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections 27
Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères rencontrés sur le périmètre d'étude 28
Tableau 9 : Calendrier des visites de terrain 34
Tableau 10 : Coupe pédologique du sondage S1 36
Tableau 11 : Coupe pédologique du sondage S2 37
Tableau 12 : Coupe pédologique du sondage S3 38
Tableau 13 : Coupe pédologique du sondage S4 39

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Diagnostic écologique simplifié
CASTETS (40)

1 DESCRIPTION DU CONTEXTE

1.1 GENERALITE

La Communauté de communes COTES LANDES NATURE souhaite ouvrir des terrains à l'urbanisation sur la commune de CASTETS.

Un diagnostic environnemental préalable à la modification du PLUi est en cours de finalisations sur l'ensemble des communes de la communauté de commune Côtes Landes Nature.

Toutefois, une parcelle n'a pas fait l'objet d'un diagnostic environnemental, il s'agit de la parcelle BA 2 située au lieu-dit Capdeboscq et qui occupe une surface de 168 644 m².

La commune de Castets souhaiterait ouvrir cette parcelle à l'urbanisation.

La parcelle objet de la demande est présentée dans le tableau suivant.

Parcelles cadastrales		Contenance cadastrale (m²)	État actuel
Section	N°		
BA	2	168 644	Jeune pinèdes
TOTAL		**168 644**	

Tableau 1 : Référence cadastrale

La surface cadastrale totale des parcelles concernées par le projet est de **168 644 m²**

Les principales occupations du sol au voisinage du projet sont composées :

- À l'Ouest, par des terres forestières constituées de Pinèdes,
- À l'Est, par la RD 947 Rte de Dax puis des habitations,
- Au Sud, par des terres forestières constituées de Pinèdes.
- Au Nord, par la Z.A artisanale CAZALIEU et notamment la station-service Total.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1.2 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le projet se trouve sur la commune de CASTETS.

La commune de Castets se situe dans le département des LANDES à environ 51 km à l'Ouest de la préfecture Mont-de-Marsan et à 18 km au Nord-ouest de Dax.

La commune de CASTETS est traversée par plusieurs axes de circulations. Le principal est l'A 63 (axe Bordeaux – Bayonne), qui traverse la commune du Nord au Sud.

Un second axe de circulation important est représenté par la RD 947 (ancienne RN 147), qui permet la liaison de Dax à l'A 63, au niveau de la commune de Castets.

Des axes secondaires sont également présents, les principaux sont :

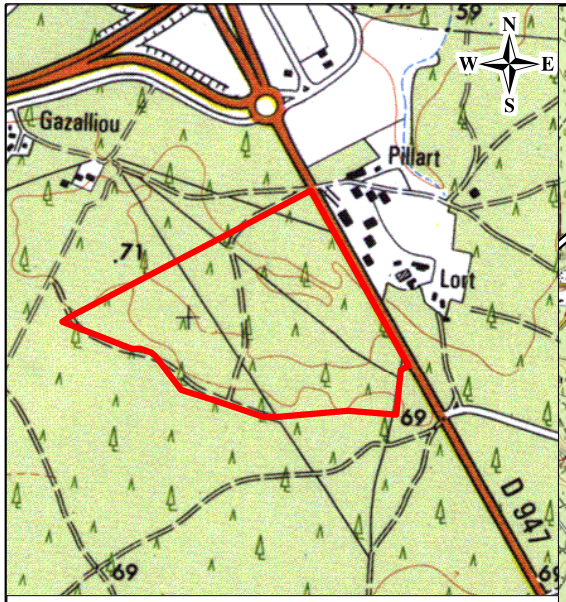
- La RD 42 qui traverse la commune et le bourg de Castets d'Est en Ouest, elle permet de rejoindre l'Océan Atlantique à l'Ouest et la RD 824 à Pontonx sur Adour vers l'Est.
- La RD 5, vers le Nord, permet de rejoindre Saint-Julien en Born.

La parcelle objet de la demande se situe à environ 1,7 km au Sud-est du centre bourg de Castets au lieu-dit « Capdeboscq ».

La parcelle est située le long de la RD 947, en arrière de la station-service Total.

Le terrain est accessible depuis une piste forestière qui débute sur la RD 947, face au chemin de Minjouay.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Ech. : 1 / 15 000

ZOOM

CASTETS

TALLER

HERM

TERRA ENVIRONNEMENT

Cotes Landes Nature

Diagnostic écologique sommaire
CASTETS

Localisation géographique

1

Ech. : 1 / 50 000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

1.3.1 Contexte hydrographique général

Le projet s'inscrit dans **le bassin-versant du Ruisseau des Forges (S4100550),** au niveau de la zone hydrographique S410 « *La Palue de sa source au confluent des Forges (inclus)* » et du secteur *« Les côtiers de l'embouchure du courant de Mimizan à l'embouchure de l'Adour ».*

Le **ruisseau des Forges** est un petit cours d'eau d'environ 9 km. Il prend sa source sur la commune de Taller, à environ 7 km au Nord-est du projet. Il se jette dans le Ruisseau de la Palue en rive gauche. Son cours coule à environ 780 m au Nord du projet.

Le ruisseau des forges est considéré comme masse d'eau rivière sur l'ensemble de son cours, il s'agit de la masse d'eau **FRFRR644_2 Ruisseau des Forges**.

Le **Ruisseau de la Palue**, code hydrographique **S41-0400** est un long cours d'eau de 40 km. Il prend sa source sur la commune de Lesperon et se jette dans l'Océan Atlantique au niveau de la commune de Moliets-et-Maâ. Le rejet des Forges se situe à environ 2,1 km.

Le Ruisseau de la Palue est découpé en 4 masses d'eau rivière et une masse d'eau lac. Au niveau du projet, la masse d'eau concernée est « **La Palue de sa source au confluent des Forges** » codée **FRFR644**.

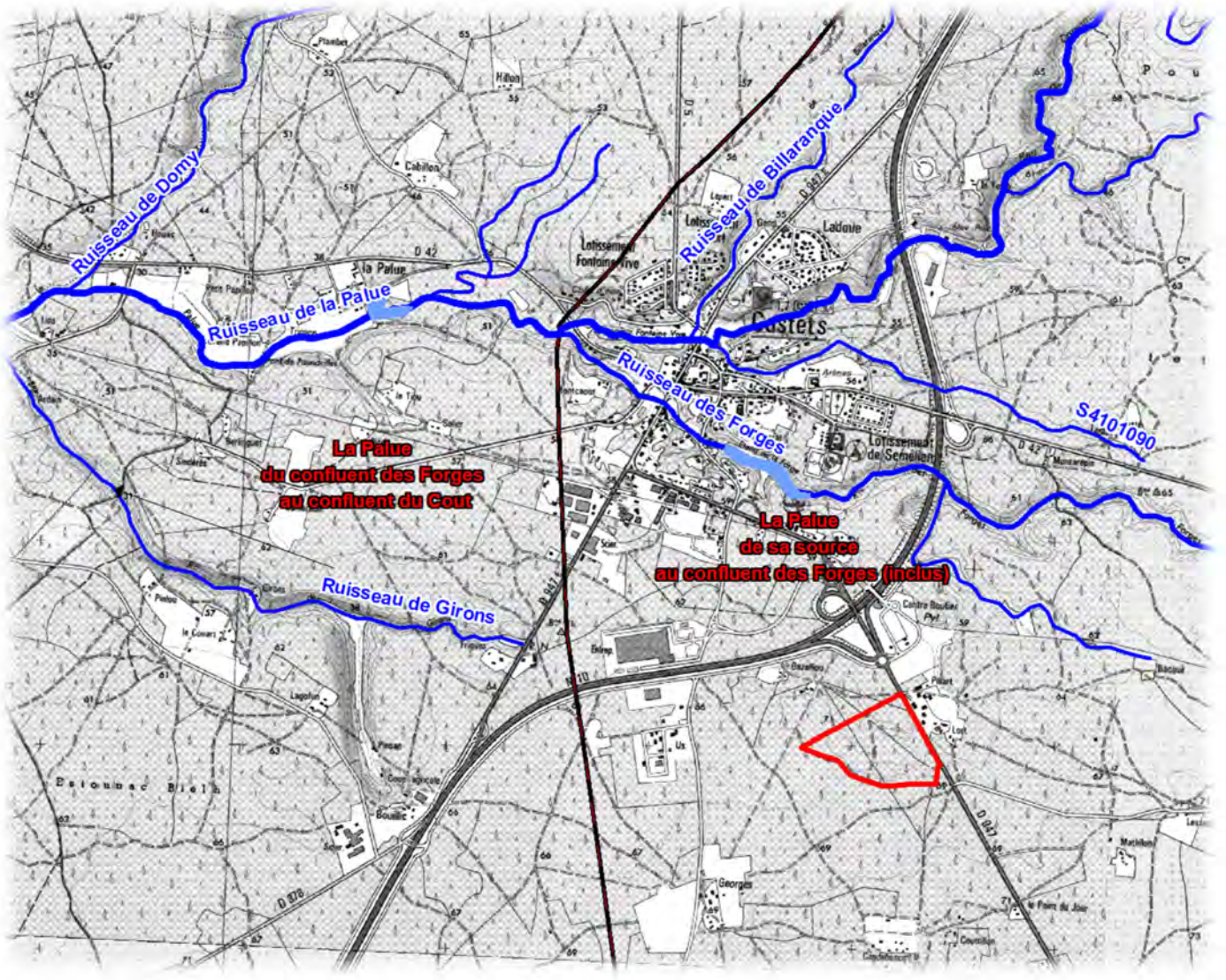


Figure 1 : Contexte hydrographique général autour du projet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La DDTM des Landes a lancé un programme de révision des cours d'eau Landais. Ainsi certains émissaires n'apparaissent plus comme cours d'eau dans cette nouvelle base de données, car ils ne possèdent pas ou plus les caractéristiques des cours d'eau.

En revanche, des cours d'eau ont été ajoutées car les émissaires recensées en possédaient les caractéristiques.

Les cours d'eau recensés dans la zone d'étude n'ont pas été déclassés. Il s'agit donc de cours d'eau.

Seule la partie amont du petit cours d'eau sans toponyme au Nord du projet est déclassée.

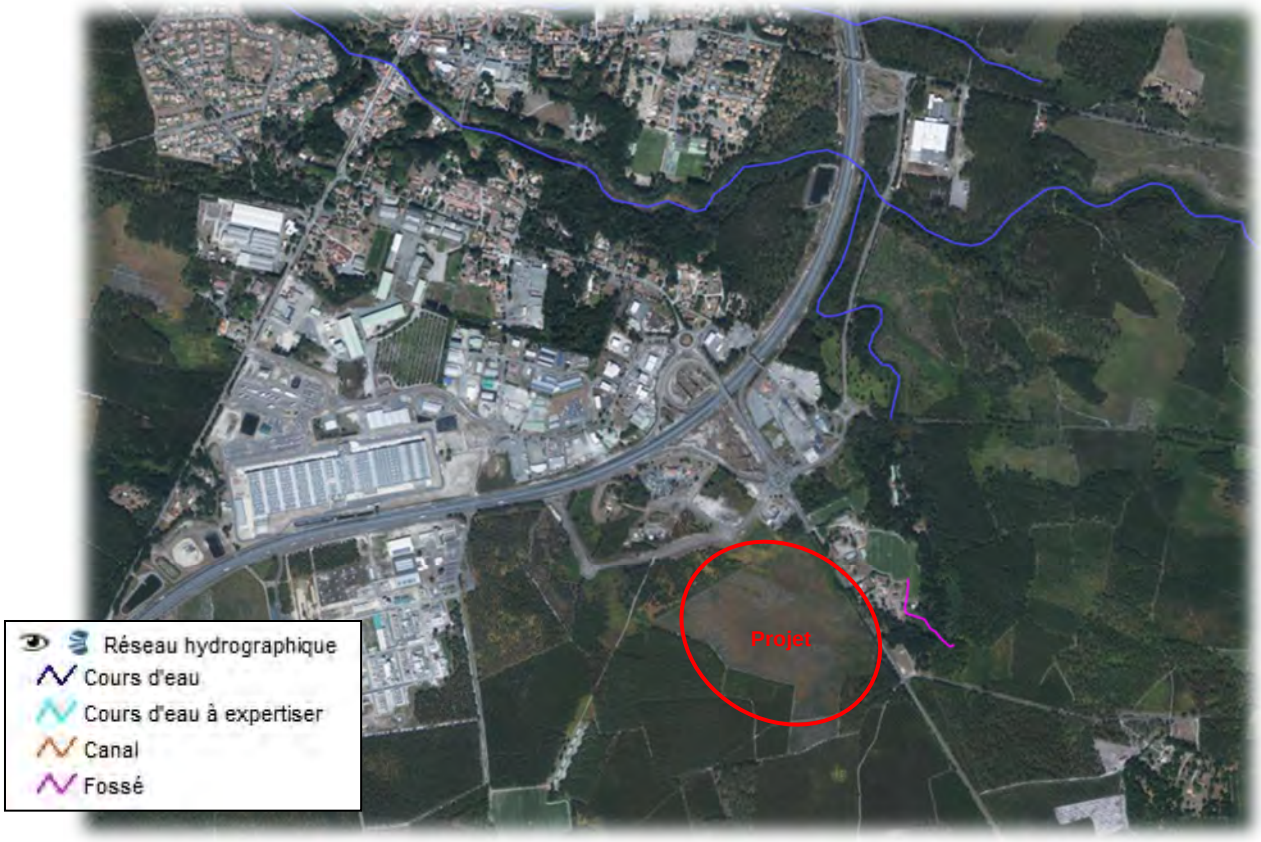


Figure 2 : Cours d'eau révisé par la police de l'eau (cartographie provisoire)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Diagnostic écologique simplifié
CASTETS (40)

1.3.2 Contexte hydrographique local

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est peu important.

Il est représenté par un unique fossé, présent en bordure de la RD 947. Il s'écoule vers le Nord.

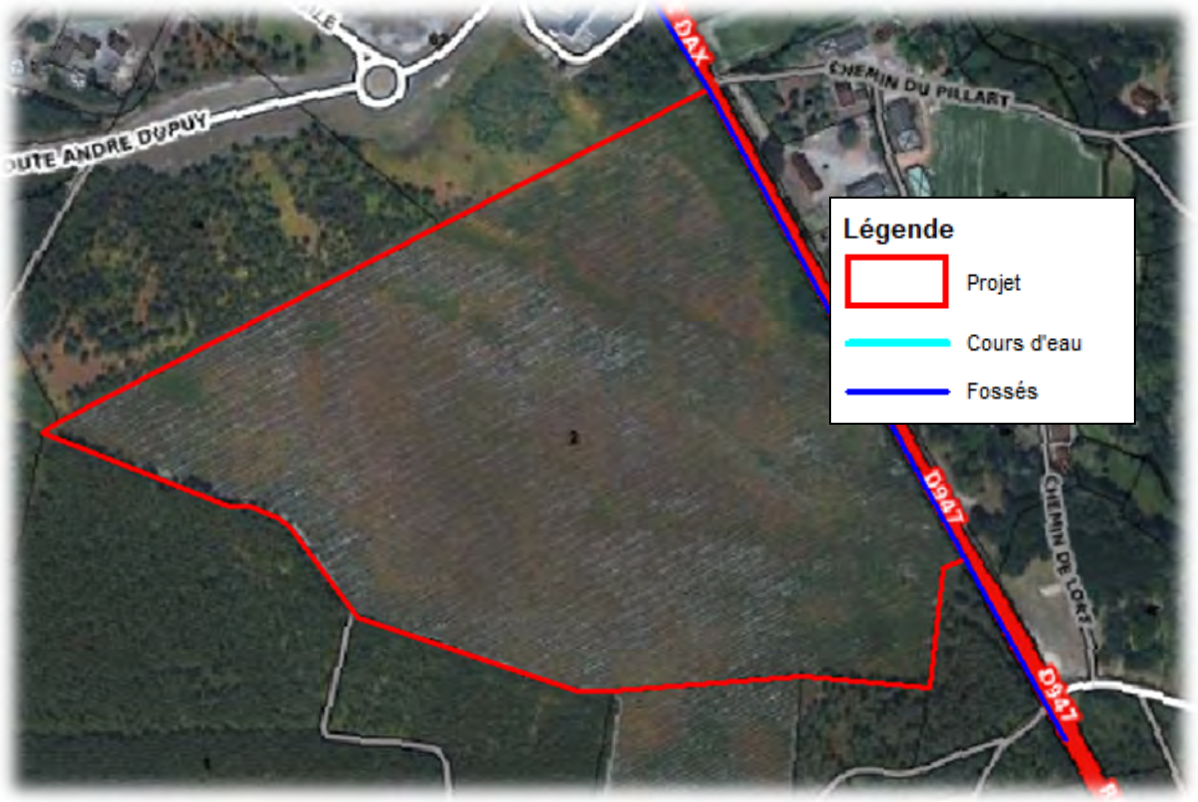


Figure 3 : Contexte hydrographique local du projet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

1.3.3 Zones Humides

Les Zones humides sont définies au sens de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et de la loi n° 2019-773 du 24 Juillet 2019, article 23 qui modifie l'article L. 211-1 relative à la caractérisation des zones humides.

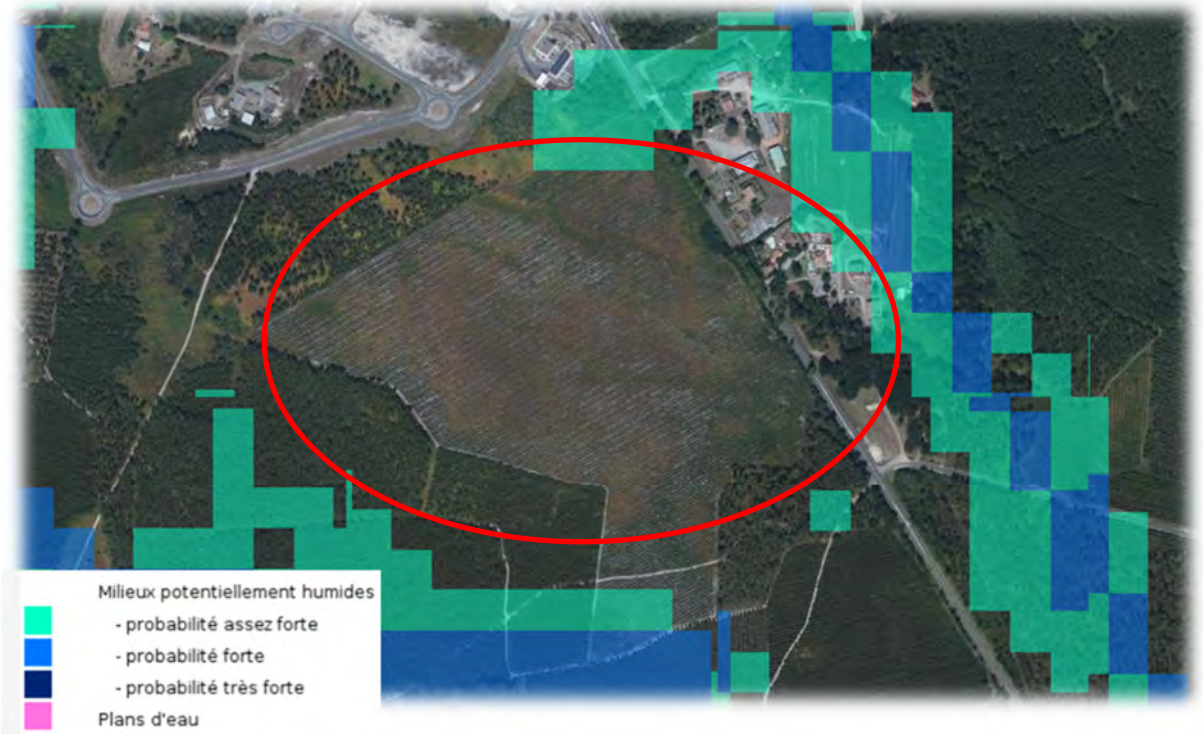


Figure 4 : Localisation des zones humides ou potentiellement humides

(Source : SIG Réseau zones humides reseau-zones-humides.org)

D'après la base de données SIG Zones Humide, le projet n'est pas concerné par des zones humides.

En revanche, des probabilités de présences assez fortes occupent la pointe Nord du site.

Les investigations de terrain ont permis de confirmer l'absence de zones humides sur la parcelle du projet, au titre de la flore et de la pédologie.

En effet, d'un point de vue de la Flore, les boisements présents sont une jeune pinède sur lande sèche colonisée par endroit pas de la Lande à Ajoncs et quelques patchs de Fougères aigles. **Le milieu est donc sec à mésophile.**

D'un point de la vue de la pédologie, les sols de classe GEPPA Ia, avec les premières traces d'oxydations apparaissant à – 1,50 m. **Ces sols ne sont pas caractéristiques de Zones humides.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

2 PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL

2.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

Selon la DREAL et la DRAC, la commune n'est pas concernée par des zones de protections au titre du patrimoine paysager.

2.1.1 Site inscrit

La commune de CASTETS est concernée par un site inscrit : **SIN0000208** « **Etangs landais Sud »,** inscrit par Arrêté du 18 Septembre 1969.

Ce site est d'une superficie de 67 784,7 ha. La fiche DREAL précise qu'une actualisation de ce site est nécessaire : « […] à rénover le périmètre de ce site inscrit afin de protéger fortement par un classement les paysages majeurs et de désinscrire les secteurs fortement modifiés par l'urbanisation qui ne présentent plus les caractéristiques nécessaires au label site inscrit […] ». En effet, les limites de ce périmètre datent d'un arrêté du 18/09/1969.

Le projet est situé à environ 1,4 km à l'Est du périmètre de ce site inscrit.

2.1.2 Site classé

Aucun site classé ne concerne le projet ou la commune de CASTETS, ni aucune des communes limitrophes.

2.1.3 Monument historique

Un monument historique est présent sur la commune de CASTETS. Il s'agit du **Monument Aux Morts Et Square (ID : 1907193315),** inscrit par Arrêté du 21 Octobre 2014 et mis à jour le 2 Juillet 2021.

Le monument aux morts est érigé en 1923-1924, par le sculpteur landais Edouard Cazaux. Il représente une statue landaise en bronze, appuyée contre un socle en pierre rose de Bidarray sculptés de tombes de soldats.

Un périmètre de 500 m autour du square a été prescrit.

L'édifice n'est pas visible depuis le projet. En effet, la présence de grandes étendues boisées couplées à une topographie plane rend l'édifice invisible depuis le projet et le projet invisible depuis l'édifice.

Le périmètre de protection de ce monument historique occupe une surface circulaire de 500 m autour du bâtiment. Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection de ce site.

Le projet est situé à plus de 1 km au Sud-est du périmètre de protection de ce monument historique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 5 : Localisation des monuments historiques et de leurs périmètres de protection

Le projet n'est pas concerné par ces périmètres de protections au titre du patrimoine culturel, archéologique ou paysager

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

2.2 PATRIMOINE NATUREL

2.2.1 Espace Naturel Protégé

Il n'y a pas de parc naturel recensé sur la commune de CASTETS ou sur les communes limitrophes.

2.2.2 Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1**

Il n'y a aucune ZNIEFF de type 1 référencée sur la commune de CASTETS.

La commune voisine, LINXE, est concernée par une ZNIEFF 1, il s'agit du site « **Zones humides de la rive Est de l'étang de Léon et du ruisseau de la Palue** », **n° 720000952**.

Cette ZNIEFF 1 accueille un peuplement diversifié d'ardéidés, Héron cendré, Aigrette garzette, Héron pourpré et Bihoreau gris en période de reproduction et Butor étoilé et Grande aigrette en hivernage. La rive occidentale est colonisée par d'importants herbiers de Châtaigne d'eau, tandis que la rive orientale accueille une importante population de Luronium natans. Cette ZNIEFF est menacée par les évolutions naturelles des milieux qui tendent au comblement des plans d'eau, à l'eutrophisation des milieux aquatiques et à la fermeture des habitats ouverts.

Cette ZNIEFF 1 se trouve à plus de 6 km au Sud-ouest du projet et est située à l'aval hydraulique du projet.

- **ZNIEFF 2**

Une ZNIEFF de type 2 est référencée sur le territoire de la commune de CASTETS : « **Etang de Léon et Courant d'Huchet** », n°**720001981, à environ 2,1 km à l'Ouest du projet.**

Cette ZNIEFF 2 englobe 3 ZNIEFF I. Elle s'étend sur une surface de 1 820 ha et est en liaison écologique avec 4 autres ZNIEFFs. Les critères d'intérêt de la zone sont patrimoniaux et liés aux critères Écologique, Faunistique, Ptéridophytique, Phanérogamique, entomologique, liés au peuplement piscicole, au peuplement en Reptiles, Avifaunistique, Mammalogique et Floristique.

Cette ZNIEFF 2 a des fonctions d'autoépuration des eaux, d'habitats pour les populations animales ou végétales, de régulation hydraulique, d'expansion naturelle des crues, de ralentissement du ruissellement, de soutien naturel d'étiage, de corridor écologique, de zone de passages, de zone d'échanges, d'étapes migratoires, de zone de stationnement (dortoirs), de zone particulière d'alimentation et enfin de zone particulière liée à la reproduction des espèces. Ce site a aussi une fonction liée à la notion de paysage. Cette ZNIEFF de type 2 est délimitée en fonction de la répartition des espèces, de la répartition et de l'agencement des habitats, du fonctionnement et des relations entre les écosystèmes et du degré d'artificialisation du milieu ou des pressions d'usages (agricoles, loisirs...).

Elle concerne l'Étang de Léon qui est alimenté principalement par le ruisseau de Binaou et le ruisseau de la Palue prenant leurs sources dans la haute lande et se jetant dans l'océan Atlantique via le Courant d'Huchet. C'est un système hydraulique vaste et complexe traversant des milieux variés, de la pinède prolifique au cordon dunaire, se composant donc d'une multitude d'habitats, de la tourbière active aux dunes grise et lettes en passant par des cladiaies, des milieux aquatique oligotrophes et eutrophes, de landes humides, de roselières, de boisements humides...

Cette diversité d'habitats entraîne la présence d'une faune et d'une flore variées et riches. L'étang est des milieux annexes sont un site majeur pour la reproduction et l'hivernage de nombreux oiseaux ainsi qu'une halte migratoire d'importance car situé sur un des principaux axes migratoires de France.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Dans les années 2000, cette ZNIEFF accueillait la principale population de Vison d'Europe de France. Toutefois, depuis 2005, aucun individu n'a plus été capturé témoignant d'une régression de la population.

D'un point de vue floristique, différentes espèces rares semblent avoir disparues, parfois du fait des activités humaines ou du fait des évolutions naturelles comme l'eutrophisation progressive des milieux aquatiques.

Cette zone est fragilisée et vulnérable du fait de la forte fréquentation humaine et des activités touristiques sur l'étang et le Courant d'Huchet ainsi que les activités économiques telle que la sylviculture qui entraîne la destruction de zones humides et tourbeuses.

Cette ZNIEFF de type 2 se trouve à environ 2,1 km à l'Ouest du projet et est située à l'aval hydraulique du projet.

- **ZICO**

Il n'y a pas de ZICO référencée sur la commune de CASTETS, ni aucune des communes limitrophes.

2.2.3 Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL et l'INPN, la commune est concernée par 1 zone de protection au titre du patrimoine naturel.

- **Réserve Naturelle**

Il n'y a pas de Réserve naturelle référencée sur la commune de CASTETS.

- **Natura 2000 Directive oiseaux**

Il n'y a pas de site Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux référencée à proximité du projet, ni sur les communes alentours.

- **Natura 2000 Directive habitat**

Un site Natura 2000 protégé au titre de la directive habitat est présent sur le territoire de la commune de CASTETS. Il s'agit du site **Zones humides de l'étang de Léon**, n° **FR7200716**.

Ce site Natura 2000 est situé à environ 1,5 km à l'Ouest et 930 m au Nord du projet et est située à l'aval hydraulique du projet. Il concerne notamment les Ruisseaux des Forges et de la Palue.

Ce site Natura 2000 s'étend sur une surface de 1 594 ha. Il est situé dans le massif forestier Gascon qui se caractérise par un sol sableux et une forêt de Pins maritimes. Ce site est boisé à plus de 50 %. Il est relié directement à l'océan dont il est séparé par une zone dunaire. Il est alimenté par plusieurs cours d'eau dont le principal est celui de la Palue.

Les grandes unités écologiques du territoire sont organisées autour d'une succession de milieux imbriqués et interdépendants. 22 % de la surface du site sont recouverts par des milieux lacustres. Une importante diversité de zones humides est présente permettant l'existence d'écosystème variés, typique et pour la plupart menacés à l'échelle nationale et européenne.

Les étangs littoraux qui conservent une connexion directe avec l'océan au travers des courants sont ceinturés par des marais périphériques. Plusieurs faciès de végétation s'y mélangent. Des forêts caducifoliées et de résineux couvrent des surfaces importantes. Les forêts galeries représentent de vrais corridors biologiques. Plus ou moins encaissés, ces boisements sont dominés par deux essences l'Aulne et le Chêne pédonculés qui se ségrégent en fonction du

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

taux d'engorgement du secteur. Ce sont des milieux peu exploités et d'accès limités, les forêts galeries sont de vrais refuges pour la biodiversité.

Les Habitats présents dans le site NATURA 2000 FR7200716 sont présentés dans le tableau ci-dessous (les habitats prioritaires sont en gras).

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Superficie (Ha)	Conservation
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	20,03	320	Bonne
2190	Dépressions humides intra-dunaires	0,31	5	Moyenne
3110	Gazons amphibies des eaux oligotrophes des *littorelletalia uniflorae*	0,63	10	Moyenne
3130	Communautés d'annuelles des *Isoeto-juncetea*	0,06	1	/
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	0,06	1	/
3150	Lacs eutrophes naturelles avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*hydrocharition*	20,03	320	Moyenne
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,06	1	Moyenne
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	0,21	3,41	Bonne
4020	**Landes humides atlantiques tempérées à *Erica cilliaris* et *Erica tetralix***	**5,01**	**80**	**Moyenne**
4030	Landes sèches européennes	1,25	20	Moyenne
6410	Prés humides et bas-marais acidiphile atlantique	0,94	15,02	Moyenne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlet planitiaire et des étages montagnard à alpin	0,13	2	Bonne
7110	**Tourbières hautes actives**	**0,69**	**11**	**Moyenne**
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptible de régénération naturelle	8,76	140	Moyenne
7140	Tourbière de transition et tremblantes	0,01	0,1	Moyenne
7150	Dépressions sur substrat tourbeux du *Rhyncosporion albae*	0,06	1	Bonne
7210	**Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae***	**0,06**	**1**	**Bonne**
91^{e}0	**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)***	**0,31**	**5**	**Moyenne**
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	1,38	22	Bonne

Tableau 2 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

L'habitat européen d'intérêt communautaire 4030 Landes sèches européennes est présent sur le secteur d'étude.

Il se rencontre dans le sous-bois de la jeune pinède occupant la parcelle du projet. Cet habitat est en état de conservation moyen car dominée par la Callune.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

La faune présente dans le site NATURA 2000 FR7200716 et visée à l'annexe II de la directive habitat est présentée dans le tableau ci-après.

Type	Code	Nom latin	Nom français	Conservation
Mammifère	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	Moyenne
	1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe	Bonne
	1356	Musteola lutreola	Vison d'Europe	Bonne
Poisson	1095	Petromyzon marinus	Lamproie marine	/
	1096	Lampetra planerii	Lamproie de planer	Bonne
Invertébré	1041	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	Bonne
	1044	Coenagrion mercuriale	Agrion de mercure	Bonne
	1071	Coenonympha oedippus	Fadet des laîches	Bonne
	1083	Lucanus cervus	Lucane Cerf-volant	Excellente
Reptile	1220	Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Bonne
Plante	1831	Luronium natans	Flûteau nageant	Moyenne

Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000

La présence d'un réseau hydrographique superficiel, correspondant à un fossé de bord de route déconnecté des cours d'eau rend peu probable à nul la présence des espèces inféodés au milieux aquatique. De plus, la présence de route et notamment de l'autoroute à proximité du projet, limite d'autant les possibilités de contact de ces espèces.

Aucune lande à Molinie n'est recensée sur le secteur d'étude. Par conséquent, la présence du Fadet des Laiches sur le projet semble peu probable.

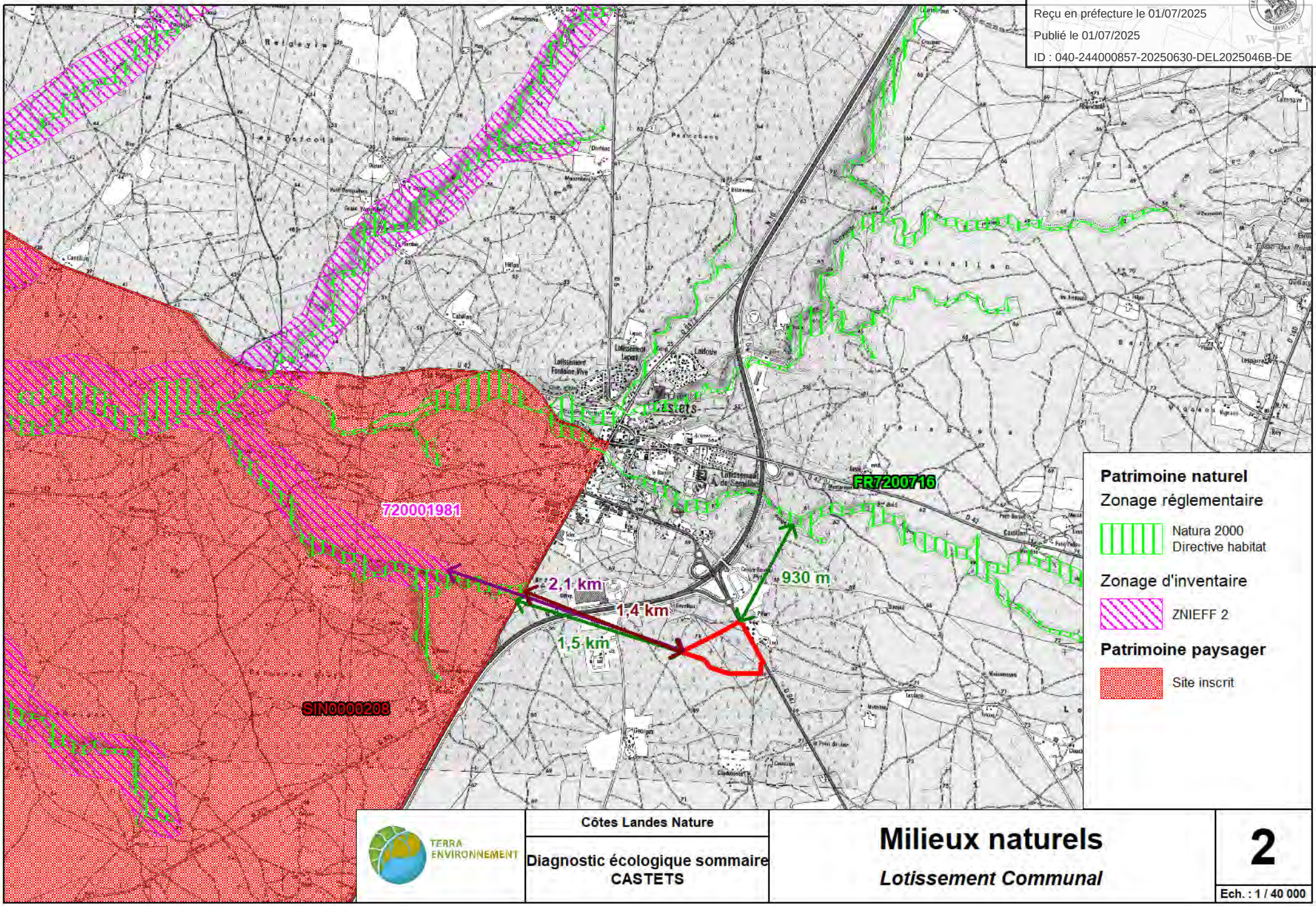
Aucune souche portant des traces d'attaques du Lucane cerf-volant n'a été contactée. Ceci s'explique par le fait que le terrain correspond à des terres habituellement exploitées par la Sylviculture du Pin maritime.

Concernant les chiroptères, une recherche de gîtes a été effectuée. Aucun arbre à cavité n'a été mis en évidence. L'absence de grottes, ponts, bâti au droit du secteur d'étude limite aussi les probabilités de présence du Grand-Rhinolophe.

Aucune de ces espèces n'a été contactée au droit du projet, ni aux alentours.

Le terrain du projet n'est pas concerné par ces périmètres de protections au titre du patrimoine écologique et environnemental.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

Côtes Landes Nature

Diagnostic écologique sommaire
CASTETS

Milieux naturels

Lotissement Communal

2

Ech. : 1 / 40 000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Diagnostic écologique simplifié
CASTETS (40)

3 FLORE ET HABITATS

Lors des investigations de terrain, 3 milieux différents ont été recensés dans l'emprise du périmètre d'inventaire :

1. 42.813 x 31.2 Pinède environ 10 ans x Lande sèche (**4030**) ;
2. 42.813 x 31.85 Pinède environ 10 ans x Lande à Ajoncs ;
3. 84.1 Alignement d'arbres.

Sur les 3 milieux contactés un seul possède une équivalence avec les habitats européens :

- L'habitat Corine Biotope **31.2 Lande sèches** correspond à l'habitat Européen d'intérêt communautaire non prioritaire **4030 lande sèche européennes** (Manuel EUR28 - directive Habitat 92/43/CEE).

Aucun habitat n'est considéré commune une zone humide au droit du projet.

Les équivalences entre habitats sont indiquées dans le tableau suivant.

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut de protection	Zone humide
1		42.813 x 31.2	/ x 4030	Pinède environ 10 ans x Landes sèches	Habitat d'intérêt communautaire	N
2		42.813 x 31.85	/ x /	Pinède environ 10 ans x Lande a Ajoncs	/	N
3		84.1	/	Alignement d'arbres	/	N

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude

Le site projeté pour une ouverture à l'urbanisation se caractérise par un impact anthropique fort en liens avec des activités sylvicoles.

La parcelle du projet est occupée par une plantation de Pins maritimes, en futaie régulière. Les arbres sont âgés d'environ 10 ans. Le site est caractérisé par une topographie vallonée rappelant les massifs dunaires.

Le sous-bois est occupé par une lande sèche dégradée et dominée par la Callune avec quelques rare Hélianthèmes sur la majorité du site.

Au Nord-est, le sous-bois est caractérisé par une dominance d'Ajoncs d'Europe.

Un alignement d'arbres composés de Chênes pédonculés, de Robinier faux-acacia et de Pins maritimes âgés est présent au Nord-est du site, en bordure avec la voirie.

Un fossé est également présent en limite avec la voirie à l'Est.

La limite Sud de la parcelle est bordée par un chemin.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.1 MILIEU 1 ET 2 : PINEDE ENVIRON 10 ANS X LANDE SECHE X LANDE A AJONCS

Il s'agit des milieux se développant sur la parcelle du projet.

Les pins maritimes sont âgés d'environ 10 ans et sont plantés en futaie régulière. Dans la majorité de la pinède, le sous-bois correspond à une lande sèche, dominée par la Callune et la Bruyère cendrée. Quelques Ajoncs d'Europe, Fougères aigles et de l'Hélianthème faux-Alyson se rencontre également dans le milieu 1.

Au Nord du site, le sous-bois est largement dominé par l'Ajonc d'Europe, avec la présence de Ronce commune (Milieu 2)

En lisière de la pinède, à proximité du chemin, d'autres espèces sont identifiées : Molinie bleu, Canche caryophyllée, Agrostide de Curtis, Petite oseille, Sporobole tenace, etc…





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 6 : Pinède x Lande sèche (Photos 1, 2 et 3) et Pinède x Lande à Ajoncs (en bas)

Ces milieux correspondent aux habitats 42.813 Plantations de Pins maritimes des Landes ; 31.2 Landes sèches et 31.85 Landes à Ajoncs. Seul le milieu 31.2 possède une équivalence avec les habitats Européens. D'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28, il correspond à l'habitat **4030 « Lande sèche Européenne ».**

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est faible.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.2 MILIEU 2 : ALIGNEMENT D'ARBRES

Un alignement d'arbres borde la parcelle du projet au Nord-est, en limite avec le fossé et la RD947.

Les essences qui le composent sont des Pins âgés de plus de 10 ans, du Chêne pédonculé, mais aussi du Robinier faux-acacia, qui est une espèce invasive en Nouvelle-Aquitaine.

Dans la strate inférieure il se rencontre notamment de la Fougère aigle. Ce milieu se développe en arrière de l'alignement de platane qui borde la route départementale 947.



Figure 7 : Alignement d'arbres

Ce milieu correspond à l'habitats Corine Biotope **84.1 Alignement d'arbres**. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Légende

Projet PLUi

Voiries

Chemins

Réseau hydrographique

Fossés

Habitats

84.1 Alignement d'arbres

Pinèdes

42.813 Pinède environ 10 ans x 31.2 Landes sèches

42.813 Pinède environ 10 ans x 31.85 Landes à Ajoncs

TERRA ENVIRONNEMENT

Côtes Landes Nature

Diagnostic écologique simplifié

Habitats

23/10/2023

3

Ech. 1 / 3 200

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

3.3 LISTE DES ESPECES DE FLORE

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 *précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement*.

L'aspect invasif est décrit à partir de : *CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique*.

20 espèces de flore ont été rencontrées sur le site. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Nom français	Nom latin	Statut réglementaire		
		Espèces protégées	Espèces indicatrices de Zones-humides	
			Oui/Non	Code
Agrostide de Curtis	*Agrostis curtisii Kerguélen*	/	N	/
Ajonc d'Europe	*Ulex europaeus L.*	/	N	/
Ajonc nain	*Ulex minor Roth*	/	N	/
Bruyère cendrée	*Erica cinerea L.*	/	N	/
Callune	*Calluna vulgaris (L.) Hull*	/	N	/
Canche caryophyllée	*Aira caryophyllea L.*	/	N	/
Chêne pédonculé	*Quercus robur L.*	/	N	/
Fougère aigle	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn*	/	N	/
Genet à balais	*Cytisus scoparius (L.) Link*	/	N	/
Géranium mou	*Geranium molle L.*	/	N	/
Hélianthème faux alysson	*Cistus lasianthus subsp. alyssoides (Lam.) Demoly*	/	N	/
Molène en baguette	*Verbascum virgatum Stokes*	/	N	/
Molinie bleue	*Molinia caerulea (L.) Moench*	/	O	108 718
Petite oseille	*Rumex acetosella L.*	/	N	/
Pin maritime	*Pinus pinaster Aiton*	/	N	/
Renoncule à bulbe	*Ranunculus repens L.*	/	N	/
Robinier faux-acacia	*Robinia pseudoacacia L.*	PEE avérée	N	/
Ronce commune	*Rubus fruticosus L.*	/	N	/
Sporobole tenace	*Sporobolus indicus (L.) R.Br.*	PEE avérée	N	/
Verveine officinale	*Verbena officinalis L.*	/	N	/

Légende :
PEE : Plante Exotique Envahissante
PEE avérée : Plante exotique envahissante avérée
PEE potentielle : Plante Exotique Envahissante potentielle
PEE potentielle (A) : Plante exotique envahissante à surveiller risque d'envahissement élevé
PEE potentielle (B) : Plante exotique envahissante à surveiller mais dont le risque d'envahissement est modéré

Tableau 5 : *Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sur les 20 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée.

1 espèces sont indicatrices de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides : la Molinie (*Molinia caerulea Moench.*).

Cette espèce a été contactée sporadiquement sur le chemin au Sud du projet, hors plantation. Elle possède un faible recouvrement qui ne permet de classer aucun secteur en zones humides.

Deux espèces sont considérées comme espèces exotiques envahissantes avérées :

- Le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus L.*) ;
- Le Robinier Faux-acacias (*Robinia pseudoacacia L.*).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

4 FAUNE

4.1 AMPHIBIENS

Au sein de l'aire d'étude, aucune espèce d'amphibien n'a été mise en évidence malgré la présence de fossé en bord de route.

La période d'inventaire n'est pas favorable à l'observation des amphibiens qui sont en migration vers les sites d'hivernage. De plus, le caractère plutôt sec des terrains et l'absence de réseaux hydrographiques en eau autour du projet limite les probabilités de contact.

4.2 REPTILES

Concernant les Squamates, aucune espèce n'a été contactée. Ceci s'explique par la période de prospection qui est défavorable.

4.3 ENTOMOFAUNE

Concernant la faune entomologique, la période de prospection n'étant pas favorable à leur observation seules 2 espèces ont été contactées. Elles ne possèdent de statut de protection.

Il s'agit d'orthoptères.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut règlementaire			Liste rouge 2022
		PN	Bern	DH	
Orthoptères					
Oedipode automnale	*Aiolopus strepens*	/	/	/	LC
Phaneroptère méridional	*Phaneroptera nana*	/	/	/	LC

Légende :
- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
- Bern : Convention de Bern
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
An. II : Espèce d'intérêt communautaire
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection
- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
STERF : Suivi Temporel des Rhopalocères de France bilan 2006-2016 (sterf.mnhn.fr/)

Tableau 6 : *Liste des Orthoptères présents sur le projet*

Aucune entomofaune protégée et / ou patrimoniale n'a été contactée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Figure 8 : Phaneroptère méridional sur callune

4.4 AVIFAUNE

Concernant l'avifaune, 14 espèces ont été recensées. Elles sont présentées dans le tableau suivant avec leur statut de protection.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale	STOC 2019
		PN	Bonn	Berne	DO		
Corneille noire	*Corvus corone*	/	/	An. III	An. II/2	LC	5,60%
Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus*	/	/	An. III	An. II/1 et III/1	LC	46,20%
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Art. 3	/	An. II	/	LC	29,60%
Fauvette pitchou	*Sylvia undata*	Art. 3 et An. 1	/	An. II	An. I	EN	-56,90%
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*	/	/	/	An. II/2	LC	23,20%
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla C.L. Brehm*	Art. 3	/	An. III	/	LC	12,60%
Grive musicienne	*Turdus philomelos C. L. Brehm*	Art. 1er	/	An. III	An. II/2	LC	-0,90%
Merle noir	*Turdus merula*	Art. 1er	/	An. III	An. II/2	LC	7%

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Palombe	*Columba palumbus*	Art. 1er	/	/			
Pie bavarde	*Pica pica*	/	/	/	An. II/2	LC	14,50%
Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	Art. 3	/	An. II	/	LC	79%
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	Art. 3	An. II	An. II	/	LC	-9,20%
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola*	Art. 3	An. II	An. II	/	NT	-22%
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Art. 3	/	An. II	/	LC	-20%

1 espèce contactée est considérée comme patrimoniale :

La Fauvette pitchou est une espèce figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux 2009/147/CE, ainsi qu'à l'Annexe 1 de l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature. Son statut est EN (En danger d'extinction) sur la Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012). Elle est confrontée à un fort risque d'extinction dans le milieu sauvage.

Dans le département des Landes, son habitat correspond à des plantations de Pins d'âges compris entre 6 et 12 ans. Un de ses habitats correspond à l'habitat européen 4030 Landes sèches européennes.

Cet habitat est présent dans le secteur d'étude, **hors emprise du projet.** Toutefois, lorsqu'il est présent sans qu'il n'y ait de pinède au-dessus, l'espèce n'a pas été contactée. Dés lors que ce milieu se développe sous des pinèdes âgées, le milieu est considéré comme trop fermé par la Fauvette.

Son régime alimentaire est composé principalement d'Arthropodes qu'elle capture dans les buissons ou au sol. Elle peut aussi consommer des libellules, des orthoptères, des coléoptères et des fruits.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

4.5 MAMMIFERES

4.5.1 Grands mammifères

Concernant la mammalofaune présente sur le site, des traces de pas de Sangliers ont été rencontrées.

Des individus de Chevreuils ont été observés.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut règlementaire			Liste rouge 2014
		PN	Bern	DH	
Chevreuil	*Capreolus capreolus*	Art. 1	An. III	-	LC
Sanglier	*Sus scrofa*	Art. 1	-	-	LC

Légende :
- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987
Art. 1 : Gibier chassable
Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
- Bern : Convention de Bern
An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 8 : *Liste des espèces de mammifères rencontrés sur le périmètre d'étude*

L'ensemble des mammifères contactés ne bénéficient pas de statut de protection élevé (gibier chassable).

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.

4.5.2 Chiroptères

Une recherche de gîte a été effectué. Celle-ci s'est avéré négative.

Le boisement accueillant le projet est défavorable à la mise en place de cavité arboricole et est trop jeune pour avoir des écorces décollées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

Côtes Landes Nature

Diagnostic écologique simplifié

Espèces patrimoniales

Avifaune

23/10/2023

4

Ech. 1 / 3 200

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

5 ETUDE HYDROPEDOLOGIQUE

5.1 OBJECTIF

↳ Source : Investigations de terrains, TERRA Environnement, Octobre 2023

Une étude hydropédologique a été menée le 24 octobre 2023 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol.

5.2 IMPLANTATION DES SONDAGES

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages : 4 sondages pédologiques à la tarière manuelle.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.



Figure 9 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

5.3 DESCRIPTION DES SOLS

Le sol est apparu relativement homogène sur les sondages réalisés sur la zone. L'ensemble des terrains rencontrés sont similaires.

5.3.1 Nature des sols

Les sondages ont mis en évidence la présence, sur l'ensemble du site, de sols sableux, relativement homogène.

L'horizon de surface se caractérise par un sable gris foncé à clair, fin à moyen avec la présence d'une litière de matière organique.

Les horizons sous-jacents sont composés de sable brun tendant vers le beige.

Tous les sondages sauf S4 ont révélé des fragments d'alios peu indurés sous forme de concrétions non solidifiées.

Enfin l'horizon mère semble être un sable beige à gris clair moyen à grossier.

Le sable présente un granoclassement caractéristique avec un sable fin en surface qui devient plus grossier en profondeur.

Ce sol est donc à dominante sableux, avec présence d'Alios irrégulière sur le site.

Ce sol est de type podzol durique peu humifère.

Il est caractérisé par un podzol sableux, profond, à alios, peu humifère, à horizon éluvial, non calcaire, sans éléments grossiers sur sable des Landes.

5.3.2 Présence de la nappe

Lors des investigations de terrain, la nappe n'a été rencontrée sur aucun sondage. Elle se situait, le jour des investigations de terrain, à une profondeur supérieure à – 1,70 m/TN.

Des traces d'oxydation ont été rencontrées seulement sur S3. Elles débutent à partir de – 1,50 m, et semblent témoigner de la battance de la nappe.

Ainsi, la nappe en Hautes eaux est susceptible de remonter jusqu'à – 1,50 m/TN.

Les sols rencontrés sont de type Ia, avec les premières traces d'oxydations apparaissant à – 1,50 m, selon la classification GEPPA. **Ces sols ne sont pas caractéristiques de Zones humides.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

6 CONCLUSION

Les prospections se sont déroulées à une période d'observation défavorable de l'ensemble des taxons et à la suite de fortes précipitations.

Le site d'implantation est concerné par une pinède d'environ 10 ans colonisée par une lande sèche dégradée dominée par la Callune au sein de laquelle quelques Ajoncs Nain et d'Europe sont présents ainsi que de la Fougère aigle et quelques rares Hélianthèmes faux-Alysson.

Le sous-bois est un habitat d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne** dégradée par les itinéraires sylvicoles qui ont homogénéisés le cortège végétal.

Seul un secteur au Nord-est diffère, dans ce secteur le sous-bois est dominé par l'Ajonc d'Europe en peuplement dense et difficilement pénétrable.

Aucune zone humide au sens de la réglementation en vigueur n'est présente au droit du projet.

Seulement 20 espèces de flores ont pu être mise en évidence. Aucune espèce de flore patrimoniale n'est recensée, mais deux espèces exotique envahissantes avérées en Aquitaine sont présentes sur les chemins et les lisières : le Sporobole tenace et le Robinier faux-acacias.

Au total, 14 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site d'étude. Au Sud-est du projet, dans la jeune pinède, de la Fauvette pitchou a été contactée. Il s'agit d'une espèce inscrite à l'annexe I de la directive 79:409/CEE dite oiseaux. **Aucun contact de l'espèce dans le projet n'a eu lieu.** Les milieux présents sur la parcelle du projet ne correspondent pas aux habitats utilisés par cette espèce.

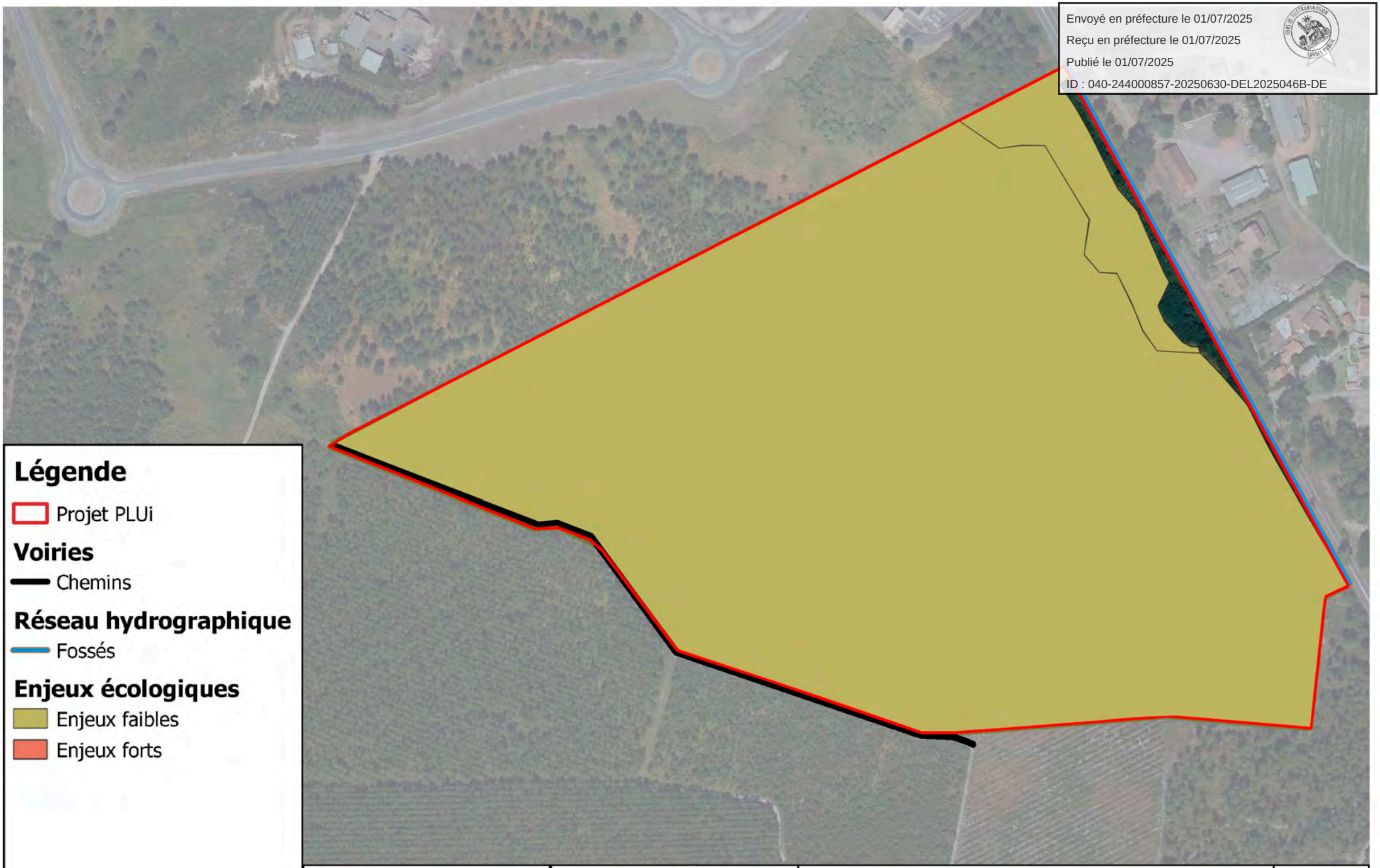
2 espèces d'orthoptères ont été contactées. Il s'agit d'espèces communes sans statut de protections ni enjeux de conservations particuliers.

2 espèces de mammifères hors chiroptères, commun est chassable ont été contactés. Ce taxons n'a pas d'enjeux particulier.

Aucun arbre à cavité ni d'arbres avec écorce décollée favorable à l'accueil de chiroptères n'a été identifié dans l'emprise du projet. Ceci s'explique par la jeunesse du peuplement forestier. Ainsi ce taxon ne présente pas d'enjeux particuliers sur le site.

La présence d'un habitat d'intérêt communautaire dégradée : Lande sèche Européenne est également un enjeu secondaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



TERRA ENVIRONNEMENT

Côtes Landes Nature

Diagnostic écologique simplifié

Enjeux écologiques

23/10/2023

5

Ech. 1 / 3 200

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

7 CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Hydropédologie	24-10-2023	11h – 15h	DELATTRE LEO SEGOVIA Yoann	Sondages pédologiques Tests de perméabilités
Avifaune diurne	23-10-23	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien/ ZAMOUN Chloé	Points d'écoutes Prospections à vue
Flore	23-10-23	10h – 15h	LAPIDO Vivien ZAMOUN Chloé	Inventaire flore
Mammifères (hors chiroptères)	23-10-23	10h – 17h	LAPIDO Vivien ZAMOUN Chloé	Recherche des traces
Entomofaune	23-10-23	10h – 17h	LAPIDO Vivien ZAMOUN Chloé	Recherche au filet à papillon Recherche de traces, galeries, macro-restes, sciures au niveau des feuillus présents
Amphibiens	_	20h – 22h	-	Écoute et prospection a vue à la lampe frontale

Tableau 9 : Calendrier des visites de terrain

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Diagnostic écologique simplifié
CASTETS (40)

Annexe 1

Description des sondages pédologiques

Terra Environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S1		
Temps Couvert	BEAU Pinède immature à ajoncs		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,3	A	Sable, gris foncé à clair Fin à moyen, friable Légèrement humide - beaucoup de MO	
1,1	B1	Sable, beige à brun clair Moyen Friable Légèrement humide	
1,5	B2 / BPh	Sable, brun clair à foncé Moyen, friable Légèrement humide Quelques fragments d'alios peu indurés	
1,7	C	Sable, beige, moyen à grossier Friable, légèrement humide, graviers	
Arrêt sondage			
Remarque	Nappe absente jusqu'à - 1,70 m le jour de l'étude Absence de trace d'hydromorphie jusqu'à - 1,70 m Présence de fragments d'alios peu indurés Nappe en période de Hautes Eaux non susceptible de remonter jusqu'à - 1,70 m Sol à dominante sableux		
24/10/2023	Comportement hydrique général bon		

Tableau 10 : Coupe pédologique du sondage S1



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S2		
Temps Couvert	BEAU Pinède immature à ajoncs		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,3	A	Sable, gris foncé à clair Fin à moyen, friable Frais - beaucoup de MO	
0,9	B1 / BPh	Sable, brun à brun clair Fin à moyen Friable Frais à légèrement humide Quelques fragments d'alios peu indurés	
1,4	B2	Sable, brun clair à beige Moyen, friable Légèrement humide	
1,7	C	Sable, beige clair Moyen à grossier Friable, légèrement humide	
Arrêt sondage			
Remarque	Nappe absente jusqu'à - 1,70 m le jour de l'étude Absence de trace d'hydromorphie jusqu'à - 1,70 m Présence de fragments d'alios peu indurés Nappe en période de Hautes Eaux non susceptible de remonter jusqu'à - 1,70 m Sol à dominante sableux		
24/10/2023	Comportement hydrique général bon		

Tableau 11 : Coupe pédologique du sondage S2



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S3		
Temps Couvert	BEAU Pinède immature à ajoncs		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,2	A	Sable, gris, fin à moyen Friable, légèrement humide - MO	
0,5	B1	Sable, brun clair Fin à moyen, friable Légèrement humide, quelques petits graviers	
1	B2 / BPh	Sable, brun Fin à moyen Friable Légèrement humide Quelques fragments d'alios peu indurés	
1,5 1,6	C	Sable, brun clair à beige Moyen Friable Légèrement humide Quelques traces d'oxydation à partir de - 1,50 m	"
Arrêt sondage			
Remarque	Nappe absente jusqu'à - 1,60 m le jour de l'étude Quelques traces d'hydromorphie à partir de - 1,50 m Présence de fragments d'alios peu indurés Nappe en période de Hautes Eaux susceptible de remonter jusqu'à - 1,50 m Sol à dominante sableux		
24/10/2023	Comportement hydrique général bon		

Tableau 12 : Coupe pédologique du sondage S3



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sondage	S4		
Temps Couvert	BEAU Pinède immature à ajoncs		
Profondeur (m/sol)	**Horizon**	**Description du profil**	**Hydromorphie**
0			
0,3	A	Sable, gris foncé à clair Fin à moyen, friable Frais - beaucoup de MO	
0,9	B1	Sable, brun à brun clair Fin à moyen Friable Frais	
1,5	B2	Sable, brun clair à beige Moyen Friable Légèrement humide	
1,7	C	Sable, beige à gris clair, moyen Friable, légèrement humide	
Arrêt sondage			
Remarque 24/10/2023	Nappe absente jusqu'à - 1,70 m le jour de l'étude Absence de trace d'hydromorphie jusqu'à - 1,70 m Nappe en période de Hautes Eaux non susceptible de remonter jusqu'à - 1,70 m Sol à dominante sableux Comportement hydrique général bon		

Tableau 13 : Coupe pédologique du sondage S4



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

MODIFICATION N°2 DU PLU DE LEON EN VUE DE PROCEDER A LA CREATION D'UN STECAL POUR PERMETTRE LA REALISATION D'UN PROJET DE JARDIN DE LA COTE D'ARGENT

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Photos du site d'étude

© ETEN Environnement, site d'étude de Léon, mai 2021

Mai 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

REFERENCES DU DOSSIER

	Modification n°2 du PLU de Léon en vue de procéder à la création d'un STECAL pour permettre la réalisation d'un projet de Jardin de la Côte d'Argent **Etat initial de l'Environnement**
COMMUNE	**Léon**
PRESTATAIRE	**ETEN Environnement** 49 rue Camille Claudel 40 990 – SAINT-PAUL-LES-DAX Tel : 05-58-74-84-10 Fax : 05-58-74-84-03 amenagement@eten-aquitaine.com Chef de projet : LESPAGNOL Caroline Chargé d'études « Faune » : LABADIE Adrien Chargée d'études « Flore » : FAUTOUS Charlène
DATE	Mai 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sommaire

SOMMAIRE 4

TABLE DES ILLUSTRATIONS 6

PREAMBULE 7

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 8

I. ETAT INITIAL – CONTEXTE PHYSIQUE ET HYDROGRAPHIQUE 10
I. 1. Contexte hydrographique : situation et sensibilités du site 10
I. 1. 1. Une aire d'étude au sein du bassin versant du Ruisseau de Leus Esmoles, qui alimente l'étang de Léon 10
I. 1. 2. Etat et objectif de bon état des masses d'eau superficielles associées 11
I. 2. Contexte géologique et hydrogéologique : situation et sensibilités du site 12
I. 2. 1. Masse d'eau souterraine 12
I. 2. 2. Utilisation de la ressource en eau souterraine pour l'eau potable 13
I. 2. 3. Etat et objectif de bon état de la masse d'eau souterraine affleurante associée 13
I. 3. Périmètres et zonages réglementaires du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 13
I. 4. Gestion communautaire des eaux : Assainissement des eaux usées et pluviales et alimentation en eau potable 14
I. 4. 1. Gestion de eaux usées et pluviales 14
I. 4. 2. Alimentation en eau potable 15
II. ETAT INITIAL - MILIEU BIOLOGIQUE 16
II. 1. Mesures de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique 16
II. 1. 1. Une aire d'étude indirectement concernée par Natura 2000… 16
II. 1. 2. … située à proximité de périmètres d'inventaires 17
II. 1. 3. … et concernée par des protections foncières 18
II. 2. Analyse du patrimoine biologique 19
II. 2. 1. Présentation de l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain 19
II. 2. 2. Habitats naturels et anthropiques 19
II. 2. 3. La flore 26
II. 2. 4. Les zones humides 30
II. 2. 5. La Faune 38
II. 3. Trame verte et bleue 45
III. ETAT INITIAL - RISQUES MAJEURS 48
III. 1. Une aire d'étude exposée à l'aléa feu de forêt (intensité forte) 48
III. 2. Une aire d'étude non concernée par le risque retrait-gonflement des argiles 49
III. 3. Un aléa sismique faible 49
III. 4. Une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et débordements de nappe 49
III. 5. Un site non concerné par le risque industriel lié aux installations classées et aux sites pollués 50
IV. ETAT INITIAL - AMBIANCE SONORE ET QUALITE DE L'AIR 52
V. ETAT INITIAL - PAYSAGE ET PATRIMOINE 54
V. 1. Analyse paysagère à l'échelle élargie 54
V. 1. 1. Contexte paysager général 54
V. 1. 2. Entités paysagères 56
V. 2. Sensibilités paysagères à l'échelle rapprochée 57
V. 2. 1. Tous les milieux endémiques sur 6ha 57
V. 2. 2. Une visibilité réduite : un relief plan et des boisements 57
V. 3. Sensibilités liées au patrimoine culturel et architectural 58
V. 3. 1. Patrimoine culturel : une aire d'étude en site inscrit 58
V. 3. 2. Patrimoine archéologique 58
VI. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL 60
VII. METHODE D'ELABORATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 61

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI. 1. Méthode d'analyse globale : Formulation d'enjeux territorialisés et hiérarchisés 61
VI. 2. Méthode d'analyse du milieu aquatique 61
VI. 3. Méthode d'analyse du milieu biologique 61
VI. 3. 1. Diagnostic milieux naturels 62
VI. 3. 2. Diagnostic floristique 63
VI. 3. 3. Expertise des zones humides 63
VI. 3. 4. Diagnostic faunistique 63
VI. 4. Méthode d'analyse de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air 65
VI. 5. Méthode d'analyse du paysage 65

ANNEXES 66

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Table des illustrations

CARTES

Carte 1 : Aire d'étude de l'état initial de l'environnement 9
Carte 2 : Réseau hydrographique 10
Carte 3 : Masse d'eau souterraine libre 12
Carte 4 : Périmètres réglementaires liés au Patrimoine naturel 16
Carte 5 : Périmètres d'inventaires liés au Patrimoine naturel 17
Carte 6 : Protection foncière liée au patrimoine naturel 18
Carte 7 : Localisation des habitats naturels et anthropiques 24
Carte 8 : Flore 28
Carte 9 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore 29
Carte 10 : Zones humides 37
Carte 11 : Points de contacts avec la faune patrimoniale et habitats associés 43
Carte 12 : Enjeux des habitats espèces 44
Carte 13 : Extrait de la carte de synthèse de la Trame verte et bleue (Source : Atlas cartographique du SCOT Côte Landes Nature, 2016). 45
Carte 14 : Enjeux liés à la Trame verte et bleue sur et à proximité du site 46
Carte 15 : Aléa feu de forêt 48
Carte 16 :Aléa retrait et gonflement des argiles sur l'aire d'étude 49
Carte 17 : Aléa remontée de nappe sur l'aire d'étude 50
Carte 18 : Patrimoine culturel 58

TABLEAUX

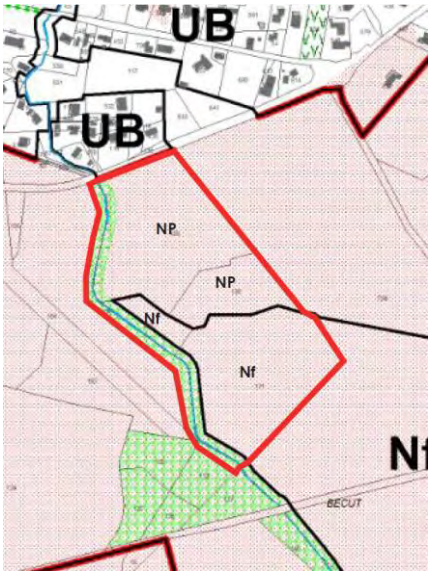
Tableau 1 : Liste des habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude 20
Tableau 2 : Enjeu des habitats naturels et anthropiques 25
Tableau 3 : Liste des espèces patrimoniales recensées au sein de l'aire d'étude 26
Tableau 4 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestres 52
Tableau 5 : Synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur l'aire d'étude 60
Tableau 6 : Prospections de terrain 62
Tableau 7 : Listes des espèces d'oiseaux inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21 66
Tableau 8 : Listes des espèces de mammifères inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21 67
Tableau 9 : Listes des espèces de reptiles inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21 68
Tableau 10 : Listes des espèces d'amphibiens inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21 68
Tableau 11 : Listes des espèces d'insectes inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21 68
Tableau 12 : Liste des espèces végétales sauvages inventoriées 70

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Préambule

Le Président de la Communauté de Communes a engagé une procédure de modification du PLU de Léon afin de définir un Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) en zone N pour permettre la réalisation du projet de jardin de la Côte d'Argent dont l'objet est la valorisation des grands éléments territoriaux que sont la forêt cultivée, la dune et l'eau.

Il s'agit d'un projet sur 6 ha à 1,3km à l'ouest du bourg de Léon actuellement classée en zone NP et NF au PLU en vigueur.



La procédure de modification du PLU doit être soumise à l'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (MRAE).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Analyse de l'état initial de l'environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 1 : Aire d'étude de l'état initial de l'environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. Etat initial – Contexte physique et hydrographique

(Source : Agence de l'eau Adour Garonne, SIEAG, SANDRE, investigations terrain)

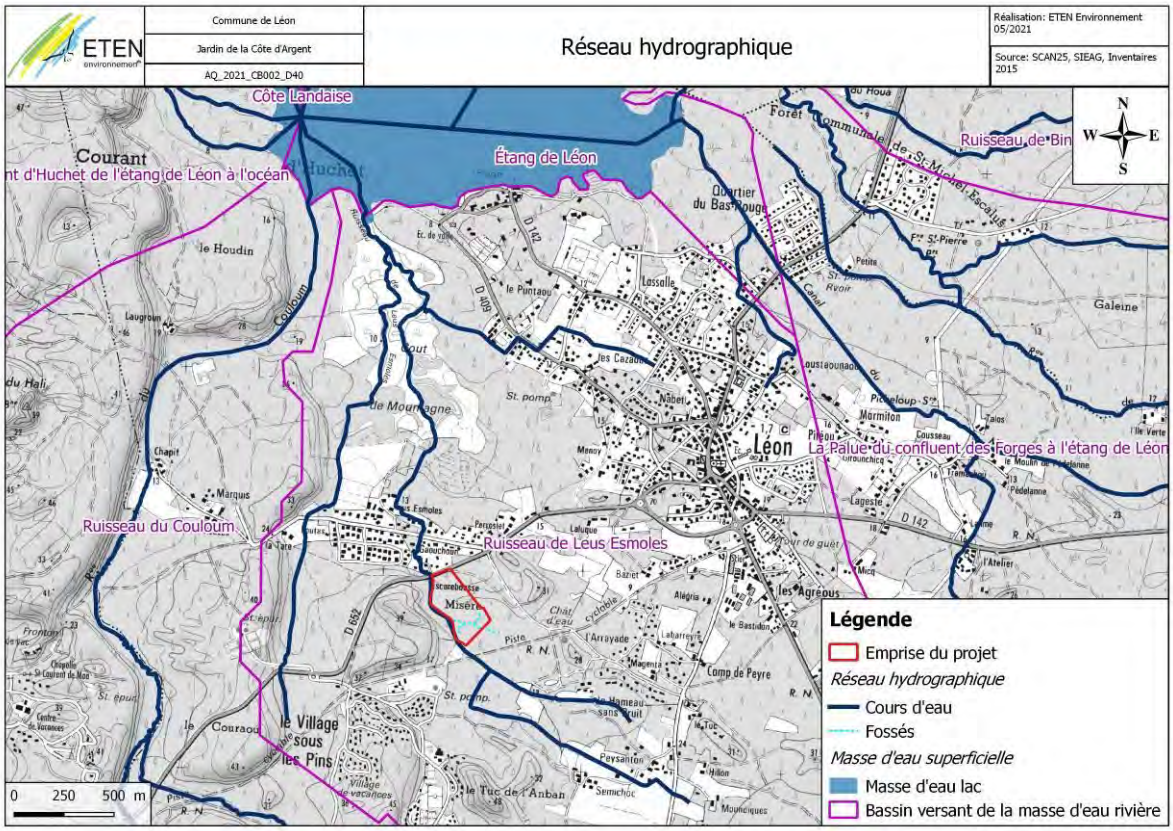
Objectif dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Léon pour le projet de Jardin de la Côte d'Argent :

- connaître les sensibilités liées au contexte physique ;
- préciser le milieu récepteur du projet et objectifs de qualité associés.

I. 1. Contexte hydrographique : situation et sensibilités du site

I. 1. 1. Une aire d'étude au sein du bassin versant du Ruisseau de Leus Esmoles, qui alimente l'étang de Léon

Le territoire de Léon est irrigué par le ruisseau de Leus Esmoles (masse d'eau FRFRL56_2) qui alimente l'étang de Léon (masse d'eau « lac » FRFL56). **L'aire d'étude est bordée à l'ouest par ce cours d'eau.**



Carte 2 : Réseau hydrographique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. 1. 2. Etat et objectif de bon état des masses d'eau superficielles associées

Masse d'eau superficielle « Le ruisseau de Leus Esmoles »

Selon les données de 2019, la masse d'eau superficielle « Le Ruisseau de Leus Esmoles » (FRFRL56_2) présente **un bon état écologique** et un **état chimique « non classé »**.

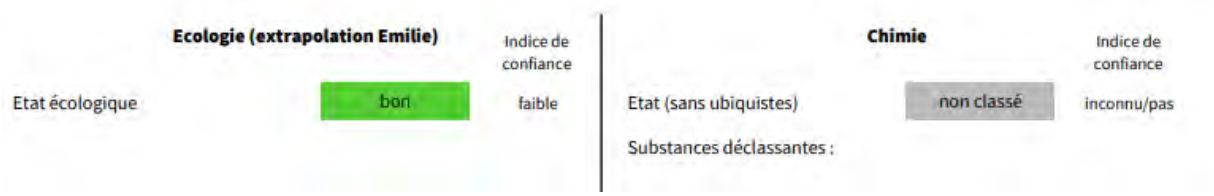
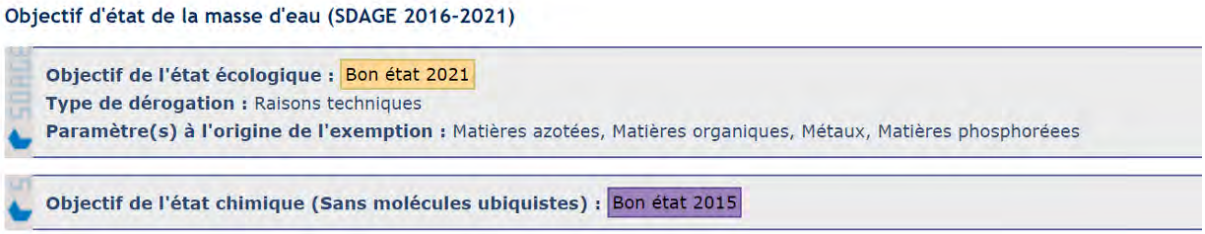


Figure 1 : Etat écologique de la masse d'eau « Le ruisseau de Leus Esmoles » (Etat des lieux 2019)

L'objectif du SDAGE 2016-2021 était d'atteindre un bon état écologique en 2021 et de maintenir un bon état chimique. Ces objectifs seront réévalués dans le prochain SDAGE à venir.



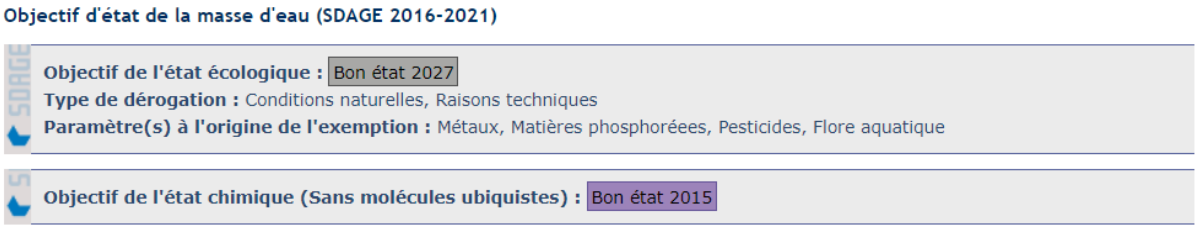
Masse d'eau superficielle « Etang de Léon »

Selon les données de 2019, la masse d'eau superficielle « Etang de Léon » (FRFRL56) présente **un bon état écologique** et un **bon état chimique**.



Figure 2 : Etat écologique de la masse d'eau « Etang de Léon » (Etat des lieux 2019)

L'objectif du SDAGE 2016-2021 était d'atteindre un bon état écologique en 2027 et de maintenir un bon état chimique. Ces objectifs seront réévalués dans le prochain SDAGE à venir.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

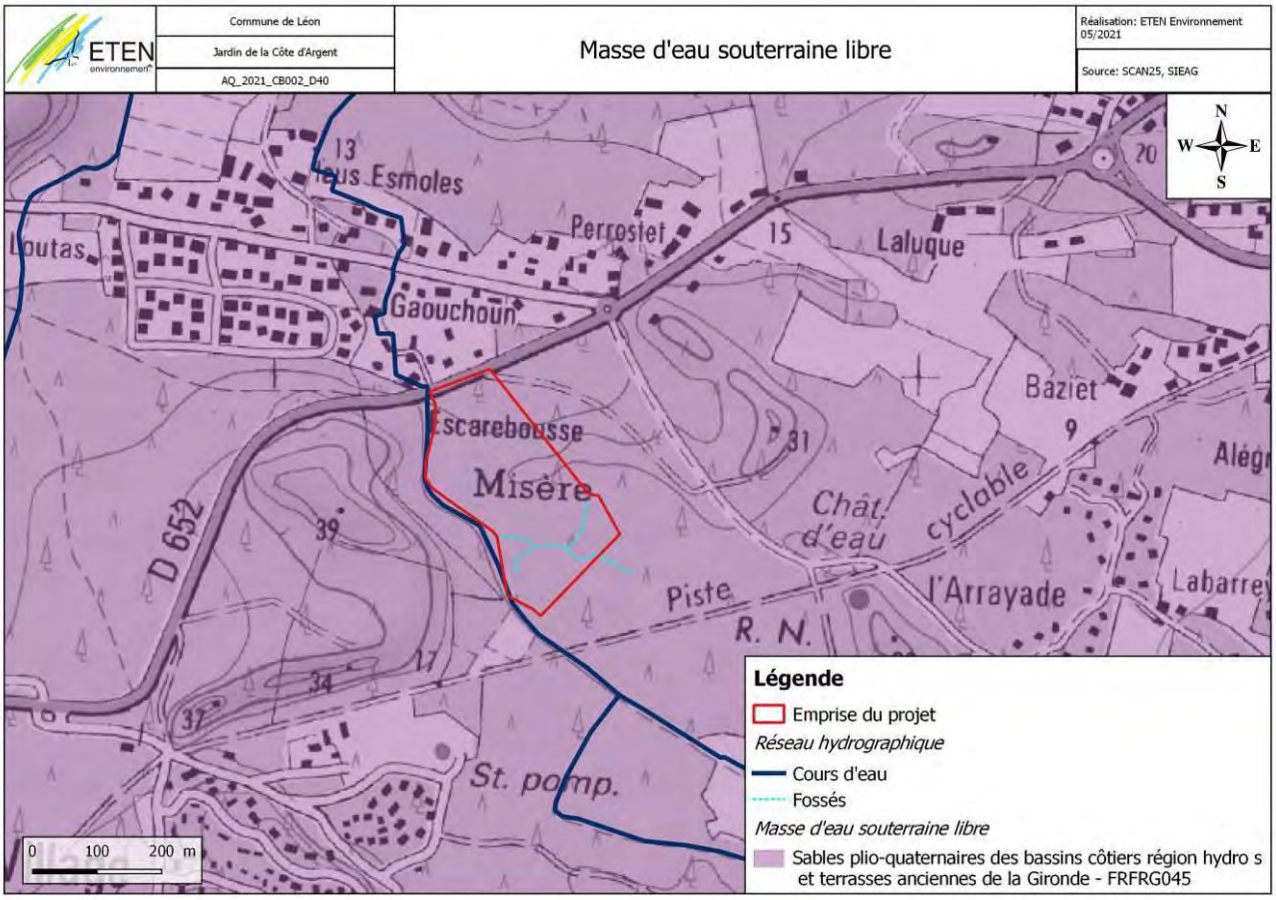
I. 2. Contexte géologique et hydrogéologique : situation et sensibilités du site

I. 2. 1. Masse d'eau souterraine

La commune de Léon ainsi que l'aire d'étude sont concernées par neuf masses d'eau souterraines :

- « Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde » (FRFG045),
- « Calcaires et faluns de l'aquitanien-burdigalien (miocène) captif » (FRFG070),
- « Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif » (FRFG080),
- « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » (FRFG081),
- « Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » (FRFG082),
- « Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne » (FRFG083),
- « Grés, calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif » (FRFG084),
- « Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain » (FRFR091),
- « Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain » (FRFG105).

Une seule masse d'eau souterraine libre est concernée par le projet, il s'agit de la masse d'eau **« Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde » (FRFG045)**.



Carte 3 : Masse d'eau souterraine libre

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

I. 2. 2. Utilisation de la ressource en eau souterraine pour l'eau potable

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent à proximité immédiate du site d'étude. Les captages les plus proches se situent :

- à environ 3,7 km au Sud-Ouest sur la commune de Moliets-et-Maa ;
- à environ 2,8 km au Sud qui alimente la commune de Léon en eau potable ➔ la masse d'eau concernée est la masse d'eau libre « FRFG045 – Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde ».

I. 2. 3. Etat et objectif de bon état de la masse d'eau souterraine affleurante associée

FRFG045 – Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde

La masse d'eau souterraine « FRFG045 – Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde » à dominante sédimentaire non alluviale n'est pas soumise aux pressions extérieures liées aux aménagements urbains et à l'agriculture. Celle-ci présente **un bon état quantitatif et un bon état chimique.** Son objectif est de maintenir ce bon état 2015.

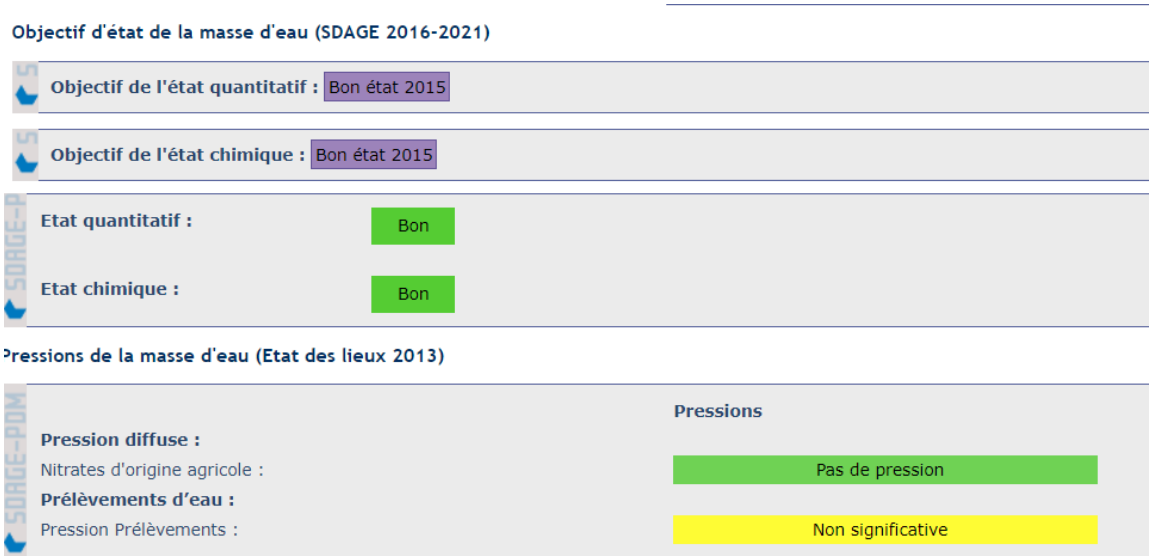


Figure 3 : Etat et pressions de la masse d'eau « Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde » (Etat des lieux 2013)

I. 3. Périmètres et zonages réglementaires du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le SDAGE est un document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Les objectifs du SDAGE Adour Garonne concernant le site d'étude sont essentiellement liés à des objectifs de qualité et de gestion de la ressource en eau pour les différents usages.

Le site d'étude est concerné par les périmètres suivants :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Type		Libellé
SDAGE 2016-2021	UHR *(Unités hydrographiques de référence)*	Etangs, lacs et littoral landais
	ZPF *(Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable)*	Non concerné
	ZOS *(Zones à Objectifs plus Stricts)*	Non concerné
	Réservoir biologique LEMA	Bv de l'étang de Léon et Courant d'Huchet
Périmètre de gestion intégrée	Contrats de rivière	Non concerné
	PGE *(Plans de Gestion des Etiages)*	Non concerné
	SAGE *(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)*	Non concerné
Zonages règlementaires	AAC *(Aires d'Alimentation de Captages prioritaires)*	Non concerné
	SPC *(Services de Prévision des Crues)*	Adour
	ZRE *(Zones de Répartition des Eaux)*	Non concerné
	Axes à migrateur amphihalins	Ruisseau de la Palue (S41-0400A)
	Zones vulnérables	Non concerné
	Zones sensibles	Les lacs et étangs littoraux aquitains et le bassin d'Arcachon

I. 4. Gestion communautaire des eaux : Assainissement des eaux usées et pluviales et alimentation en eau potable

I. 4. 1. Gestion de eaux usées et pluviales

Gestion de l'assainissement à l'échelle communale

Sur le territoire communal, la gestion de l'assainissement collectif et non collectif est assurée en régie par le Syndicat Mixte Départemental d'Equipement des Communes des Landes.

Après collecte, les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la commune au Sud du centre-bourg. La station dispose d'une capacité de 8 900 équivalents-habitants. Le traitement utilisé est de type boues activées. Les boues issues de la station d'épuration sont ensuite transférées à l'usine de compostage de Thalie à Campet-et-Lamolère. Mélangées à des végétaux, elles deviennent du compost qui est utilisé comme amendement organique en agriculture ou par les particuliers.
La station d'épuration est déclarée conforme en équipement et en performance selon les données 2018 du portail d'information sur l'assainissement communal.

L'aire d'étude n'est pas comprise dans le zonage d'assainissement collectif de la commune.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

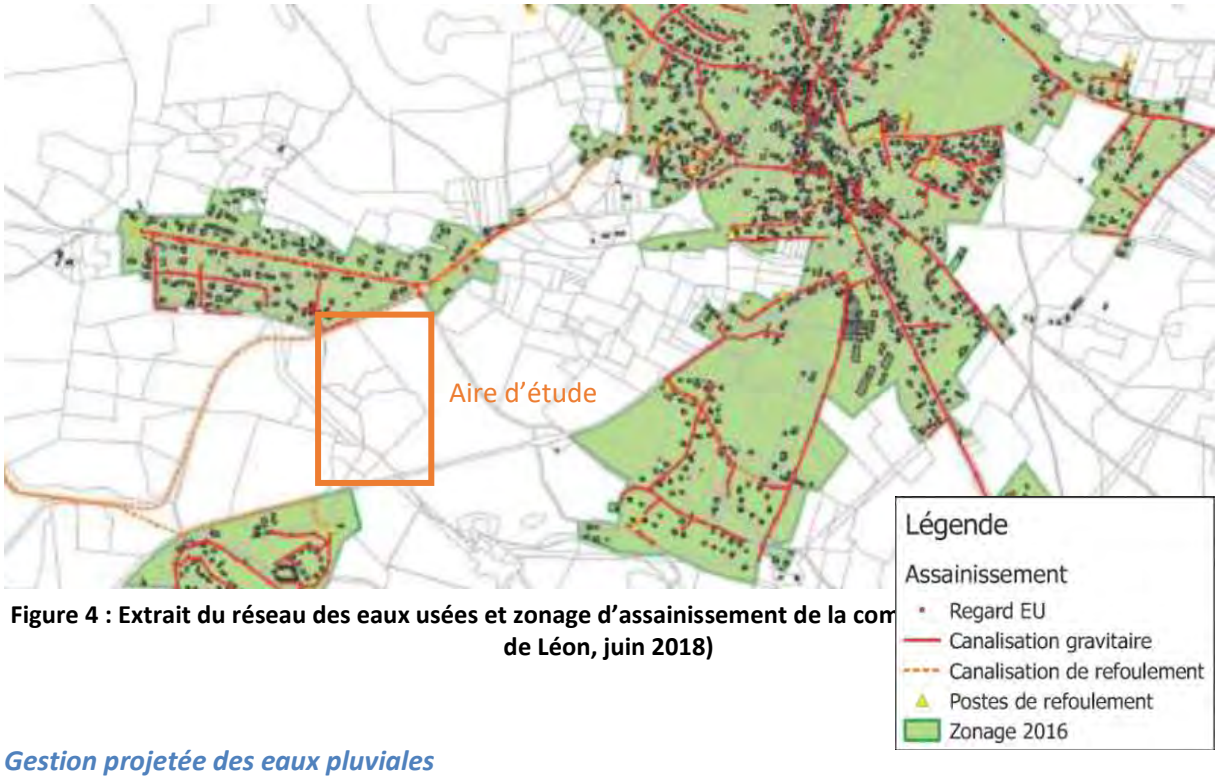


Figure 4 : Extrait du réseau des eaux usées et zonage d'assainissement de la com de Léon, juin 2018)

Gestion projetée des eaux pluviales

La commune ne dispose pas d'un réseau de collecte des eaux pluviales structuré. Les eaux pluviales se retrouvent dans le réseau de collecte des eaux usées et peuvent provoquer des surcharges hydrauliques dans les collecteurs et les postes de relèvement ainsi qu'à la station d'épuration.

Les eaux pluviales sont collectées par un réseau de fossés présents le long des infrastructures routières et au sein des lotissements, ainsi que par les cours d'eau adjacents aux habitations.
Deux déversoirs d'orage sont également présents sur la commune, un au niveau de la route de Puntaou qui rejette les eaux vers un fossé et un autre au niveau de l'avenue du lac qui rejette les eaux dans l'étang de Léon par boite branchement.

I. 4. 2. Alimentation en eau potable

Sur le territoire communal, la gestion de l'eau potable est assurée en régie par le Syndicat Mixte Départemental d'Equipement des Communes des Landes. **La commune de Léon est alimentée en eau potable par un forage débitant 50 m³/h l'hiver et de deux forages atteignant 100 m³/h l'été**. D'après le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne (SIEAG), le forage F3 a prélevé 150 816 m³ d'eau depuis la nappe captive en 2017 et celui du Bas rouge F2 a prélevé 166 843 m³ d'eau.

Selon l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement, les contrôles de qualité effectués par l'ARS en 2018 ont révélé un taux de conformité de 99,8 % sur les paramètres bactériologiques et de 98 % sur les paramètres physico-chimiques mesurés. Par ailleurs, le rendement du réseau d'eau potable est bon puisqu'à hauteur de 83,7 %.

Enjeux liés au contexte hydrographique et physique :
Onze masses d'eau, superficielles et souterraines, sont susceptibles d'être impactées par le projet envisagé. Le projet devra veiller à 4 à prendre en compte les objectifs de gestion qualitative et quantitative fixés par le SDAGE.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. Etat initial - Milieu biologique

II. 1. Mesures de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

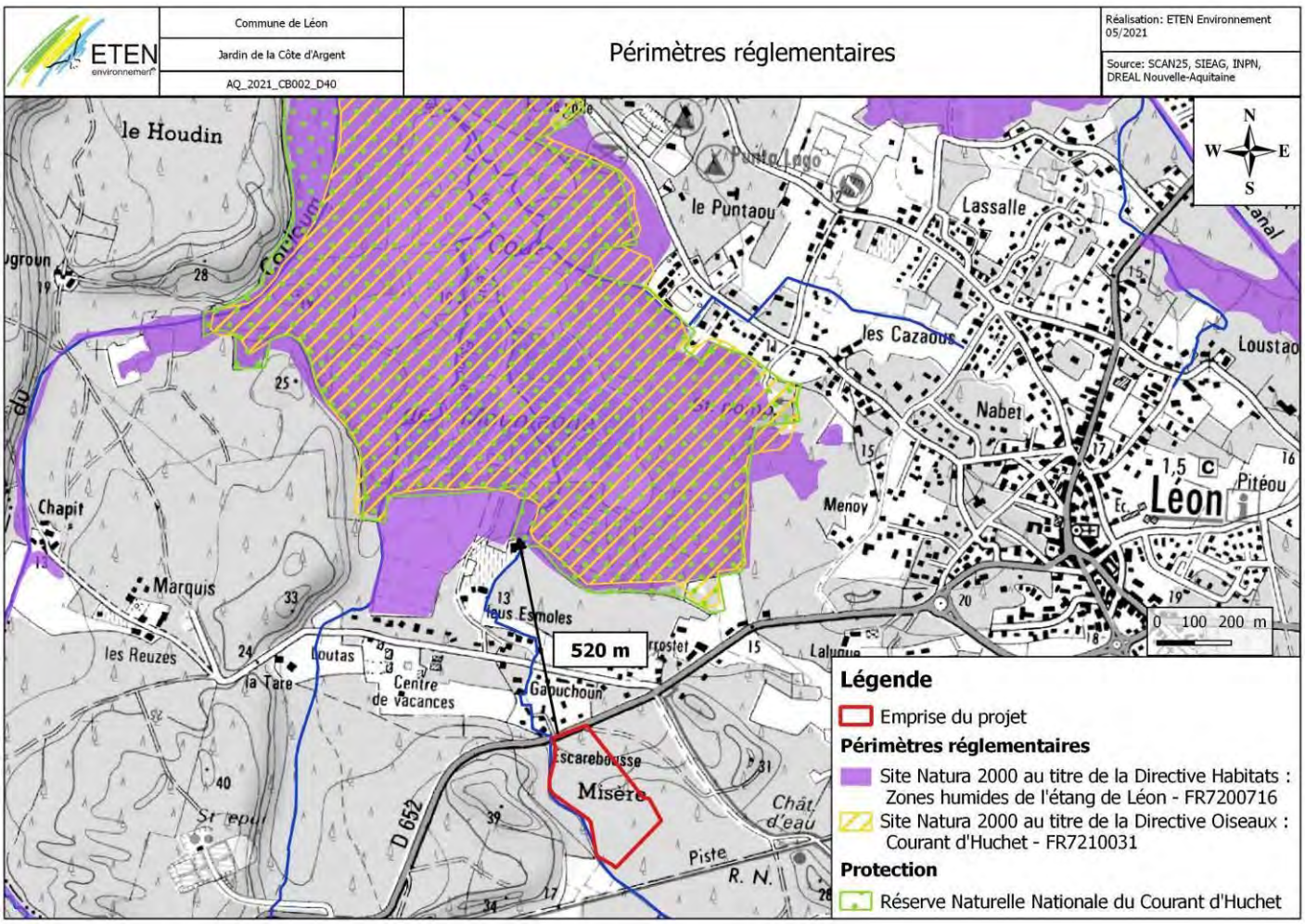
Objectif dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Léon pour le projet de Jardin de la Côte d'Argent : connaître la localisation de l'aire d'étude par rapport aux périmètres réglementaires et d'inventaires liés au Patrimoine naturel.

II. 1. 1. Une aire d'étude indirectement concernée par Natura 2000…

Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de Léon : le site Natura 2000 de la Directive Habitats « **FR7200716 – Zones humides de l'étang de Léon** » et le site Natura 2000 de la Directive Oiseaux « **FR7210031 – Courant d'Huchet** ».

Le site d'étude est situé à proximité de ces sites Natura 2000 (520 m) et possède un lien hydraulique avec ceux-ci via le ruisseau de Leus Esmoles.

Par ailleurs, l'aire d'étude est située à 400 m de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet.



Carte 4 : Périmètres réglementaires liés au Patrimoine naturel

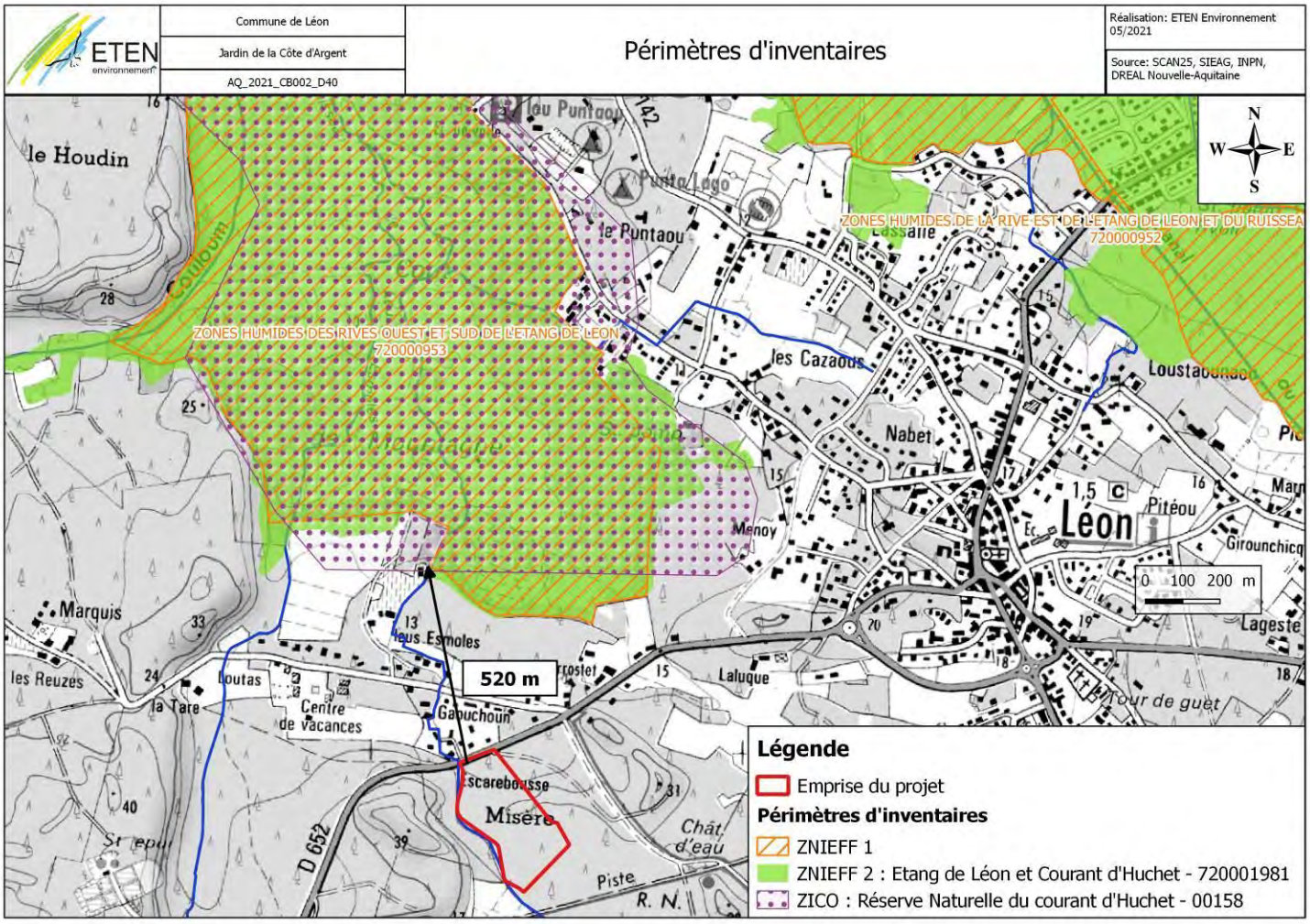
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. 1. 2. … située à proximité de périmètres d'inventaires

Léon est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires du Patrimoine naturel :

- **Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1** :
  - Zones humides des rives Ouest et Sud de l'Etang de Léon (720000953) ;
  - Zones humides de la rive Est de l'Etang de Léon (720000952) ;
- **Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 :**
  - Etang de Léon et Courant d'Huchet (720001981) ;
- **Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** :
  - Réserve Naturelle du Courant d'Huchet (00158).

Le site d'étude se trouve à 520 m de la ZNIEFF de type 2 « Etang de Léon et Courant d'Huchet », de la ZNIEFF de type 1 « Zones humides des rives ouest et Sud de l'étang de Léon » et de la ZICO. Il possède par ailleurs un lien hydraulique avec ces sites via le ruisseau de Leus Esmoles.



Carte 5 : Périmètres d'inventaires liés au Patrimoine naturel

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

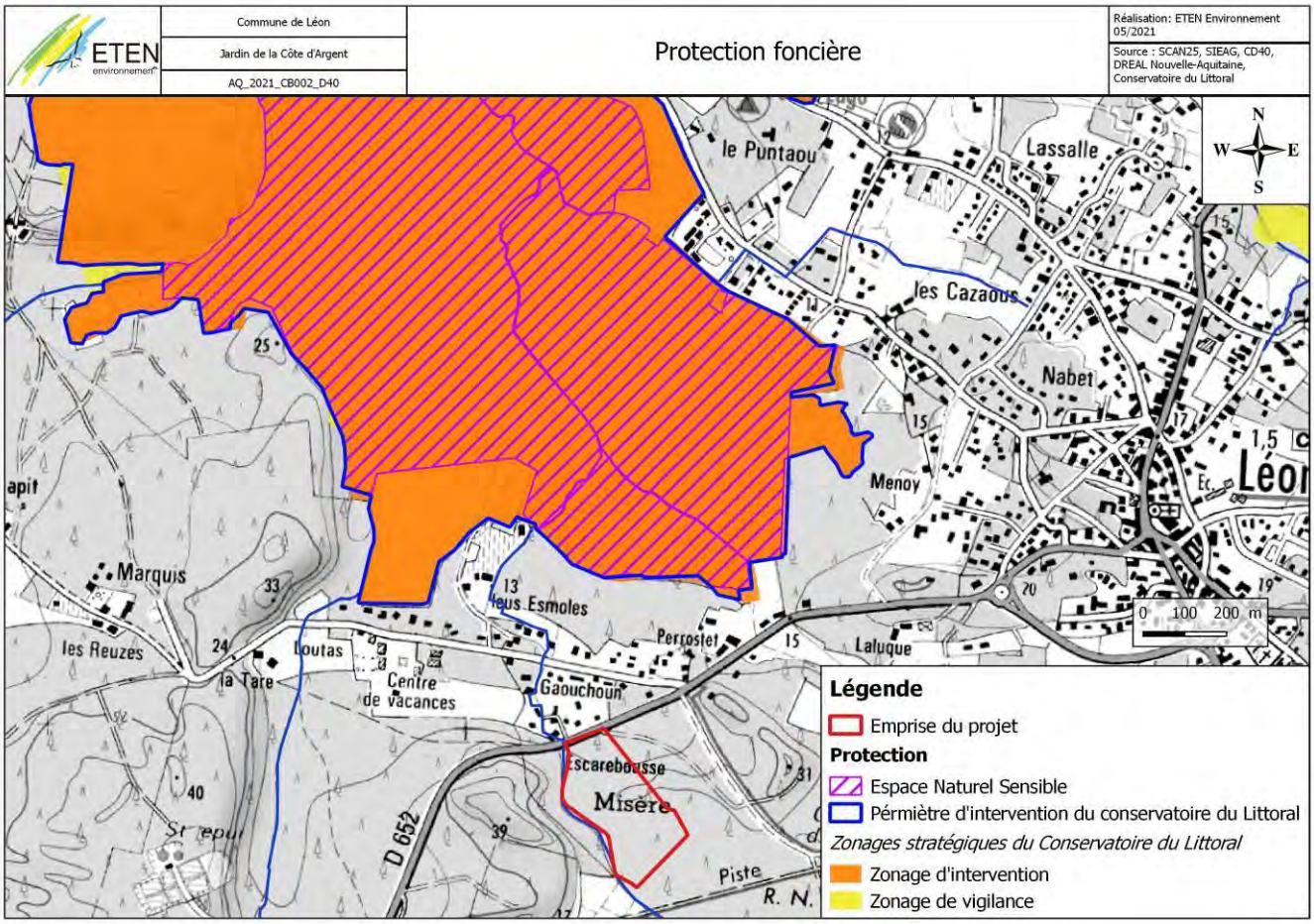
II. 1. 3. … et concernée par des protections foncières

Le site d'étude est situé à proximité de l'**Espace Naturel Sensible (ENS) du courant d'Huchet.**

Par ailleurs, le Conservatoire du Littoral mène une politique foncière visant la protection définitive des espaces naturels et des paysages situés sur les rivages maritimes. La commune de Léon est concernée par des zones stratégiques du Conservatoire du littoral, dans le cadre de la stratégie d'intervention 2015-2020 :

- Zones d'intervention : ces zones couvrent des sites ayant à vocation à être protégés à l'horizon 2050. ;
- Zones de vigilance : bien qu'il s'agisse de zones à enjeux dont la protection pourrait être nécessaire selon l'évolution des menaces, elles n'ont en principe pas vocation à être acquises par le Conservatoire.

Le site d'étude est situé en dehors de ces zones.



Carte 6 : Protection foncière liée au patrimoine naturel

Enjeux liés aux périmètres de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique vis-à-vis de la modification du PLU de Léon

La modification du PLU de Léon a été guidée par le souci constant de tenir compte des objectifs de conservation liés aux périmètres de protection et d'inventaires du Patrimoine naturel, et notamment le site Natura 2000 en présence : protection des espèces et habitats d'intérêt communautaire prioritaires.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. 2. Analyse du patrimoine biologique

Objectif dans le cadre de l'examen au cas par cas de la modification du PLU de la commune de Léon, pour le projet de Jardin de la Côte d'Argent : avoir une connaissance précise des sensibilités liées aux milieux naturels et à la faune sur l'aire d'étude.

II. 2. 1. Présentation de l'aire d'étude liée aux inventaires de terrain

Des inventaires des habitats naturels, de la faune, de la flore et des zones humides réalisés en 2021

Dans le cadre du présent examen au cas par cas, des prospections de terrain faune, flore et zones humides ont été réalisées.

Les résultats de ces inventaires sont présentés au sein du présent rapport de présentation.

II. 2. 2. Habitats naturels et anthropiques

Une aire d'étude localisée au carrefour de plusieurs milieux landais typiques

L'aire d'étude est constituée de divers milieux forestiers et landicoles représentatifs des Landes de Gascogne. La présence d'une partie dunaire permet l'expression d'habitats plutôt secs tandis que les parties basses, le long du ruisseau et au Sud, sont concernées par des milieux plus humides.
Ces habitats sont toutefois dégradés.

24 habitats naturels et anthropiques identifiés dont 8 d'intérêt communautaire

24 habitats naturels et anthropiques ont été identifiés lors des investigations de terrain au sein de l'aire d'étude, dont **8 habitats naturels pouvant être rattachés à des habitats naturels d'intérêt communautaire (habitats inscrits à la Directive Habitat, réseau Natura 2000) :**

- **Chênaie acidiphile à Chênes pédonculés et Chênes lièges (CCB : 41.5 | EUR28 : 2180)**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère (CCB : 42.812 x 31.13 x 31.86 | EUR28 : 2180),**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères, Ajoncs et Fougères (CCB : 42.812 x 31.2 x 31.86 | EUR28 : 2180).**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères et Ajoncs (CCB : 42.812 x 31.23 | EUR28 : 2180 x 4030).**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougère (CCB : 42.812 x 31.86 | EUR28 : 2180).**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie, Fougère et Ajoncs (CCB : 42.812 x 31.13 x 31.86 x 31.85 | EUR28 : 2180).**
- **Alignements de Pins maritimes et de Chênes (CCB : 43.5 | EUR28 : 2180).**
- **Aulnaie riveraine dégradée (CCB : 44.31 | EUR28 : 91E0*).**

Ces habitats sont toutefois majoritairement dégradés. En effet, l'entretien pratiqué, notamment au sein des plantations de Pins maritimes de l'emprise du projet, ne permet pas l'expression de toutes les espèces caractéristiques des dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège, contrairement à ce que l'on peut observer sur les parcelles attenantes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Le tableau, ci-dessous, liste les habitats inventoriés.

Tableau 1 : Liste des habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Code CORINE	Code EUR28	Zone humide floristique[1]
Mare avec gazons à Joncs et Eleocharis	22.1 x 22.313	/	Oui
Fossés avec patchs de Potamots et gazons à Joncs et Eleocharis	22.1 x 22.4314 x 22.313	/	Oui
Lande à Molinie	31.13	/	Oui
Lande à Molinie en reprise	31.13	/	Oui
Lande à Molinie en reprise sur zone paratourbeuse	31.13	/	Oui
Lande à Molinie et Fougère en reprise	31.13 x 31.86	/	Oui
Lande à Fougère en reprise	31.86	/	/
Chênaie acidiphile à Chênes pédonculés et Chênes lièges	41.5	2180	/
Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère	42.812 x 31.13 x 31.86	2180	Oui
Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère en reprise	42.812 x 31.13 x 31.86	2180	Oui
Plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères, Ajoncs et Fougères	42.812 x 31.2 x 31.86	(2180)	/
Plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères et Ajoncs	42.812 x 31.23	2180-3 x 4030	/
Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougère	42.812 x 31.86	2180	/
Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie, Fougère et Ajoncs	42.812 x 31.13 x 31.86 x 31.85	2180	Oui
Alignements de Pins maritimes et de Chênes	43.5	2180	/
Aulnaie riveraine dégradée	44.31	91E0*	Oui
Aulnaie marécageuse	44.91	/	Oui
Boisement marécageux de Chênes et de Saules	44.92	/	Oui
Fourré de Saules, de Chênes et de Bourdaine en zone paratourbeuse	44.92	/	Oui
Prairie humide à Joncs et bosquets de Saules	53.5 x 44.92	/	Oui
Formation de Robiniers	83.324	/	/
Bande plantée	85.3	/	/
Zones urbanisées, routes et chemins	86	/	/
Arbres isolés	/	/	/

[1] selon le critère floristique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009.

La topographie du site permet l'expression de milieux très variés, typiques de ce secteur littoral du massif des landes de Gascogne. En effet, la partie Nord et centrale, plutôt dunaire, est concernée par des plantations de Pins maritimes sur landes mésophiles à xérophiles ; alors que la partie Sud, renferme des milieux plus humides (zones humides d'arrière-dune) et même une zone paratourbeuse (ancienne lagune ?). La limite Ouest de l'emprise du projet est marquée par la présence d'un cours d'eau (ruisseau de Leus Esmoles) et de sa ripisylve dominée par les feuillus.

Les habitats identifiés sont brièvement décrits ci-après.

La **mare avec gazons à Joncs et Eléocharis** est présente dans la partie Sud, en bordure de la zone paratourbeuse. Elle est connectée par un réseau de fossés au ruisseau de Leus Esmoles.
Ses berges, bien que dégradées suite à l'exploitation sylvicole, permettent l'expression discontinue de Joncs (*Juncus effusus*, *Juncus subnodulosus*) et d'Eleocharis (*Eleocharis multicaulis*).

Le **réseau de fossés** présent dans la partie Sud et longeant la zone paratourbeuse est connecté au ruisseau de Leus Esmoles. Ils permettant l'expression discontinue de formation de Potamots (*Potamogeton natans*) ainsi que de Joncs (*Juncus effusus*, *Juncus subnodulosus*) et d'Eleocharis (*Eleocharis multicaulis*) en bas de berge, au contact avec l'eau. Quelques pieds de Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*), plante protégée au niveau national, ont été contactés à ce niveau.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Mare avec gazons à Joncs et Eléocharis © ETEN Environnement



Fossé avec patchs de Potamots et gazons à Joncs et Eléocharis © ETEN Environnement

Les **landes à Molinie** sont surtout situées dans a partie Sud (zone arrière dunaire). Elles sont présentes en sous-étage d'une plantation de Pins maritimes en association avec la Fougère aigle ou les Ajoncs, mais également sous forme de landes en reprise (par endroit associée à la Fougère aigle). Les plantations de Pins maritimes de la partie Sud semblent avoir fait l'objet d'une exploitation récente qui a conduit à la mise à nu du sol. La Molinie bleue est donc en reprise à ce niveau et en particulier au niveau de la zone paratourbeuse, véritable éponge naturelle. Si cette zone paratourbeuse est actuellement très dégradée (mise à nu), sa revégétalisation naturelle, si elle n'est pas perturbée, permettra l'expression d'une végétation d'intérêt.



Lande à Molinie en reprise © ETEN Environnement



Lande à Molinie en reprise au niveau de la zone paratourbeuse © ETEN Environnement

Les **landes à Fougère** sont particulièrement présentes dans la partie Nord en sous-étage de plantations de Pins maritimes. Elles sont également présentes en reprise associées à la Molinie Bleue dans la partie Sud.

Les **plantations de Pins maritimes** (*Pinus pinaster*) dominent largement l'aire d'étude et l'emprise du projet. Bien qu'elles soient particulièrement entretenues au sein de l'emprise du projet, leur implantation au droit d'une zone géologique dunaire associée à la présence du Chêne liège permet de les rattacher aux dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège, habitat naturel d'intérêt communautaire.
Le sous-étage de ces plantations est occupé par des landes variant selon leur position topographique : landes à Fougère dans les secteurs mésophiles ; landes à Bruyères et Ajoncs sur le haut de dune, plus xérophile ; et landes à Molinie au niveau de l'arrière-dune humide.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougère © ETEN Environnement



Jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères et Ajoncs © ETEN Environnement

Les **landes à Bruyères et Ajoncs** sont localisées exclusivement sur le haut de dune, plus xérophile. Dégradées, elles ont fait l'objet d'un débroussaillage récent. Elles sont composées principalement de Callune (*Calluna vulgaris*), de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*).

Les **chênaies acidiphiles** sont situées à l'interface entre les milieux dunaires et les milieux plus humides, en léger surplomb des milieux humides. Elles sont composées de Chênes pédonculés (*Quercus robur*), Chênes lièges (*Quercus suber*) et de Houx (*Ilex aquifolium*).

Dans la continuité de la chênaie acidiphile centrale, s'est formé un **alignement de Pins et de Chênes**, maquant la limite avec la zone arrière dunaire.



Chênaie acidiphile © ETEN Environnement



Alignement de Pins et de Chênes © ETEN Environnement

Une **aulnaie riveraine** dégradée est présente le long du ruisseau de Leus Esmoles, parfois réduite à un maigre cordon d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et associée au Chêne pédondulé (*Quercus robur*) et au Pin maritime (*Pinus pinaster*).
Ce cordon est bordé, dans la partie centre ouest de l'emprise du projet, par une **aulnaie marécageuse** composée d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et d'Osmonde Royale (*Osmunda regalis*).

La zone paratourbeuse renferme également un **fourré de Saules** (*Salix caprea*)**, de Chênes** (*Quercus robur*) **et de Bourdaine** (*Frangula alnus*). Ce fourré a été dégradé par l'exploitation sylvicole récente.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Aulnaie riveraine dégradée
© ETEN Environnement



Aulnaie marécageuse
© ETEN Environnement



Fourré de Saules, de Chênes et de Bourdaine © ETEN Environnement

Enfin, la zone Sud de l'aire d'étude, hors emprise du projet, renferme des milieux humides à marécageux avec notamment un **boisement marécageux de Chênes et de Saules,** mais aussi une zone mixte constituée d'une **prairie humide à Joncs ponctuée de bosquets de Saules.** Cette zone est dégradée par la présence d'une **formation de Robinier faux acacia** (*Robinia pseudoacacia*), espèce exotique envahissante.

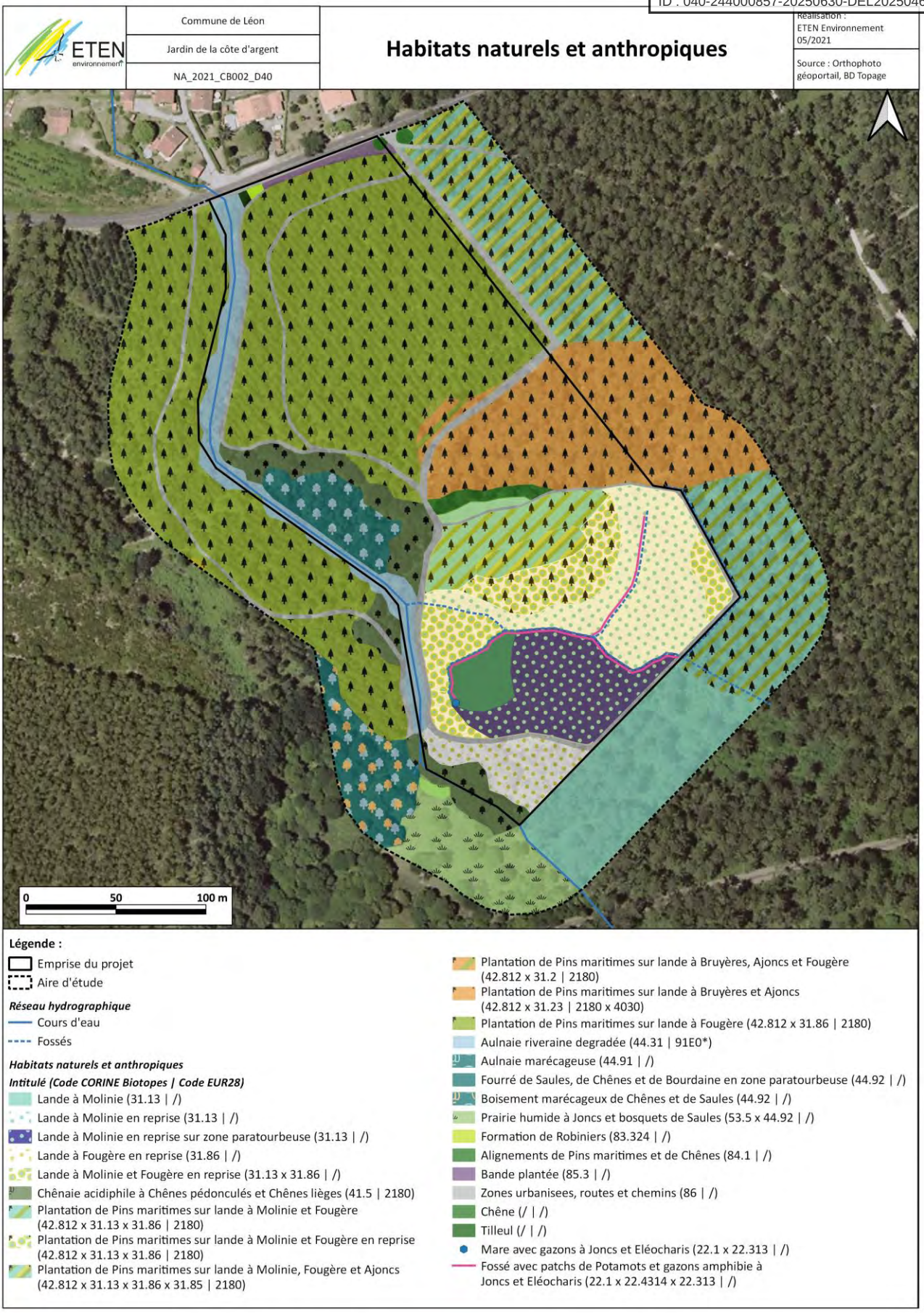


Boisement marécageux de Chênes et de Saules
© ETEN Environnement



Prairie humide à Joncs et bosquets de Saules
© ETEN Environnement

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 7 : Localisation des habitats naturels et anthropiques

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux de chacun des habitats identifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Enjeu des habitats naturels et anthropiques

Habitats naturels	Code CORINE Biotopes	Statut (Code EUR28 / Natura 2000)	Rareté	Etat de conservation	Intérêt patrimonial	Enjeu de conservation
Aulnaie marécageuse	44.91	/	AR	Bon	Fort	**Fort**
Boisement marécageux de Chênes et de Saules	44.92	/	AC	Bon	Fort	**Fort**
Aulnaie riveraine dégradée	44.31	91E0*	AR	Dégradé à très dégradé	Très fort	**Modéré à fort**
Mare avec gazons à Joncs et Eleocharis	22.1 x 22.313	/	C	Moyen	Modéré	**Modéré**
Fossés avec patchs de Potamots et gazons à Joncs et Eleocharis	22.1 x 22.4314 x 22.313	/	C	Dégradé	Modéré	**Modéré**
Lande à Molinie	31.13	/	C	Bon à dégradé	Modéré	**Modéré**
Lande à Molinie en reprise sur zone paratourbeuse	31.13	/	R	Très dégradé	Fort	**Modéré**
Chênaie acidiphile à Chênes pédonculés et Chênes lièges	41.5	2180	AC	Bon	Modéré	**Modéré**
Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère	42.812 x 31.13 x 31.86	2180	C	Bon à dégradé	Modéré	**Modéré**
Plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères et Ajoncs	42.812 x 31.23	2180-3 x 4030	C	Bon à dégradé	Modéré	**Modéré**
Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie, Fougère et Ajoncs	42.812 x 31.13 x 31.86 x 31.85	2180	C	Bon	Modéré	**Modéré**
Alignements de Pins maritimes et de Chênes	43.5	2180	C	Bon	Modéré	**Modéré**
Fourré de Saules, de Chênes et de Bourdaine en zone paratourbeuse	44.92	/	AC	Moyen	Modéré	**Modéré**
Prairie humide à Joncs et bosquets de Saules	53.5 x 44.92	/	AC	Bon	Modéré	**Modéré**
Arbres isolés	/	/	CC	Bon	Modéré	**Modéré**
Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougère	42.812 x 31.86	2180	C	Bon à dégradé	Modéré	**Faible à modéré**
Lande à Molinie en reprise	31.13	/	C	Très dégradé	Modéré	**Faible**
Lande à Molinie et Fougère en reprise	31.13 x 31.86	/	C			**Faible**
Lande à Fougère en reprise	31.86	/	C	Très dégradé	Modéré	**Faible**
Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère en reprise	42.812 x 31.13 x 31.86	2180	C	Très dégradé	Modéré	**Faible**
Plantation de Pins maritimes sur lande à Bruyères, Ajoncs et Fougères	42.812 x 31.2 x 31.86	(2180)	C	Très dégradé	Modéré	**Faible**
Formation de Robiniers	83.324	/	CC	Bon	Très faible	**Très faible**
Bande plantée	85.3	/	CC	/	/	**Très faible**
Zones urbanisées, routes et chemins	86	/	/	/	/	**Nul**

Rareté : Très rare (RR), Rare (R), Assez rare (AR), Assez commun (AC), Commun (C), Très commun (CC).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. 2. 3. La flore

Le cortège floristique de l'aire d'étude est relativement peu diversifié et commun. Il est caractéristique du massif des landes de Gascogne.

La liste des espèces de flore sauvage inventoriée est présentée en annexe II.

Flore protégée

Une espèce protégée a été identifiée lors des investigations de terrain. Il s'agit du Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*), espèce protégée au niveau national inféodée aux fossés sur substrat acide et milieux tourbeux. 3 pieds ont été identifiés au niveau du réseau de fossés bordant le zone paratourbeuse.



Rossolis à feuilles intermédiaires © ETEN Environnement

Le tableau ci-dessous liste les espèces patrimoniales recensées au sein de l'aire d'étude.

Tableau 3 : Liste des espèces patrimoniales recensées au sein de l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut				Effectif
		Protection	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Aquitaine	
Rossolis à feuilles intermédiaires	*Drosera intermedia* Hayne	Nationale	Oui	LC	LC	3 pieds

Légende : Dét. ZNIEFF = Déterminante ZNIEFF | LR France = Liste rouge UICN France | LR Aquitaine = Liste rouge UICN Aquitaine
Liste rouge UICN : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique

Le Rossolis à feuilles intermédiaires

Le Rossolis à feuilles intermédiaires, de la famille des Droséracées, est une plante carnivore. Il se compose de feuilles spatulées allongées à glandes rouges formant une rosette. Ses fleurs sont blanches. Cette espèce est inféodée aux zones marécageuses plus ou moins sablonneuses et acides, voire paratourbeuses à tourbeuses. En Aquitaine, cette espèce est souvent observée dans les landes humides « décapées », les ornières ou au niveau des fossés et des crastes. Sa floraison a lieu de juin à août. Cette espèce est protégée au niveau national.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

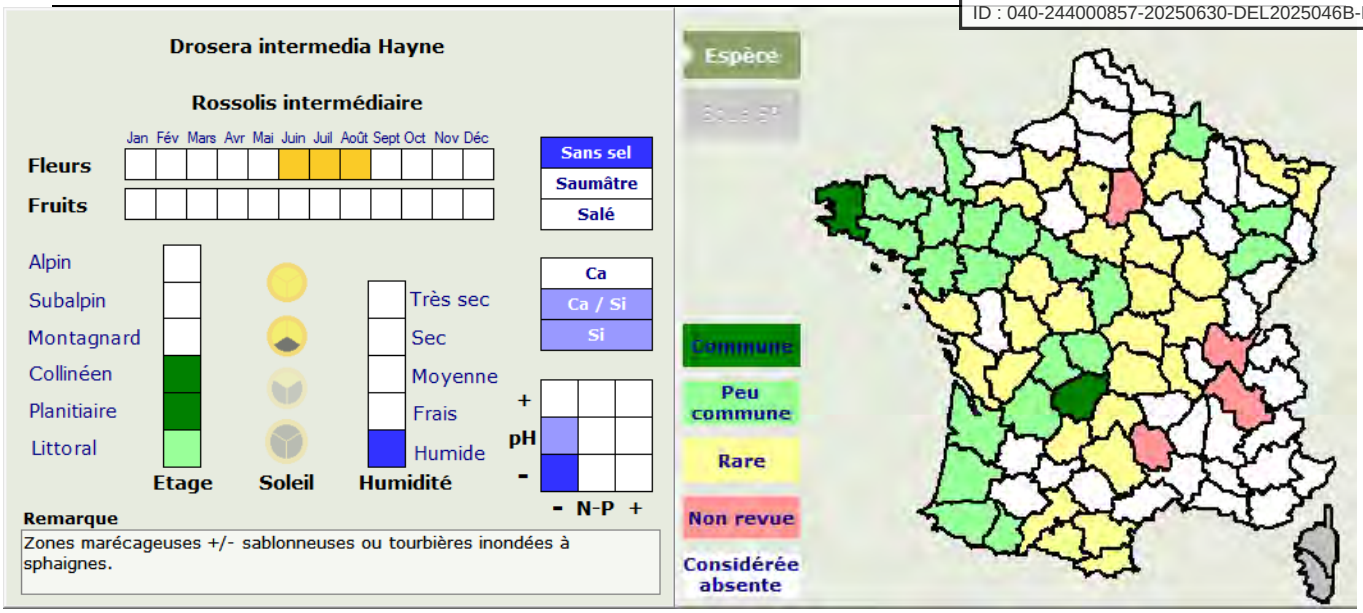


Figure 5 : Ecologie et répartition du Rossolis à feuilles intermédiaires (Source : FloreNum)

Flore exotique envahissante

3 espèces exotiques envahissantes (EEE), dites invasives, ont été observées sur le site au cours des prospections de terrain. Selon la liste provisoire des espèces exotiques envahissantes d'Aquitaine :

- **2** sont des EEE **avérées** : le Seneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) et le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*).
- **1** EEE **potentielle :** le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*).



Raisin d'Amérique
© ETEN Environnement

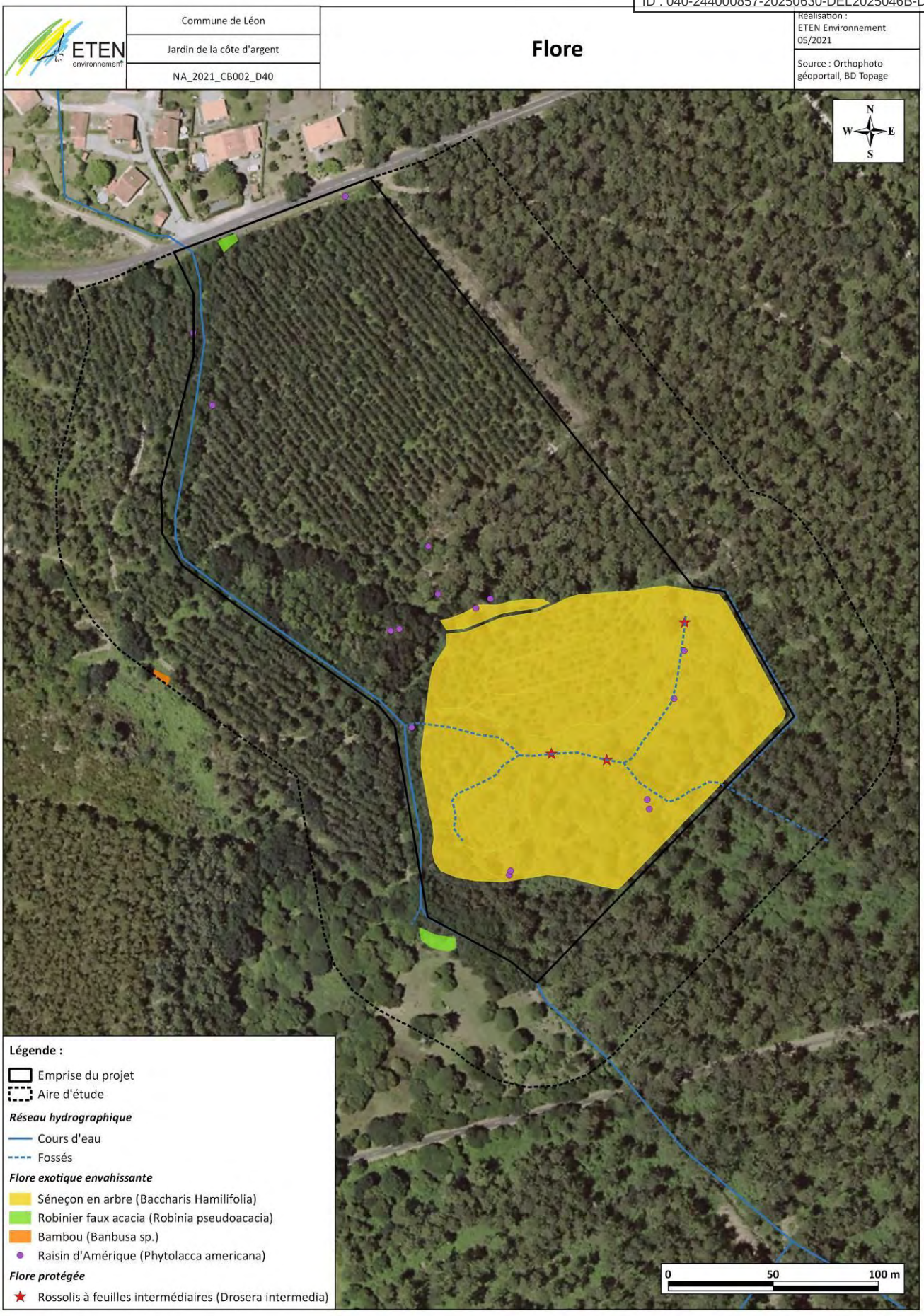


Colonisation par le Robinier faux acacia
© ETEN Environnement

A noter qu'une espèce à caractère envahissant, le Bambou (*Bambusa sp.*) a été également observée en bordure de l'aire d'étude.

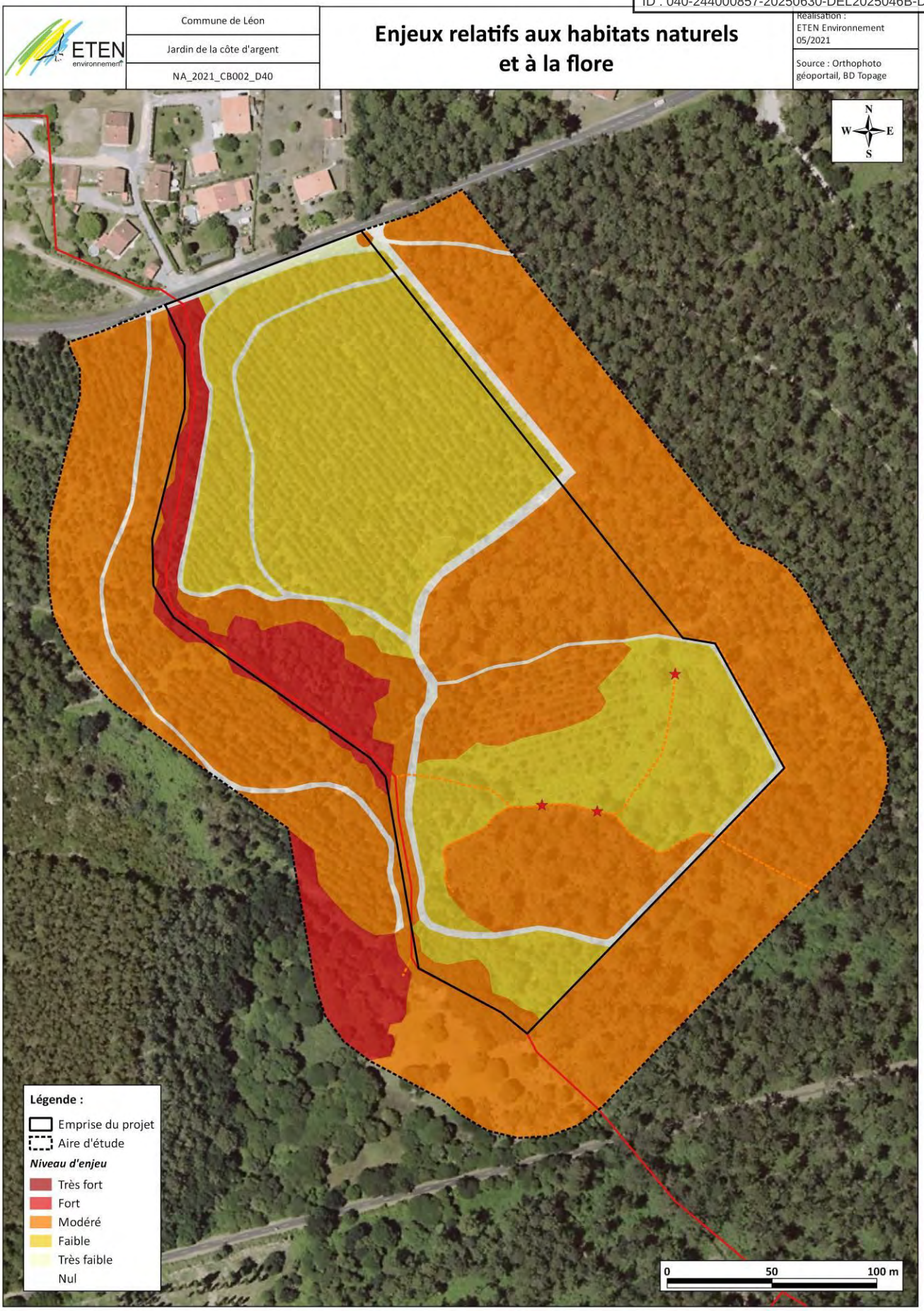
La carte page suivante présente la flore contactée au sein de l'aire d'étude.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 8 : Flore

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 9 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. 2. 4. Les zones humides

1. *Critère floristique*

L'expertise des habitats naturels a révélé la présence d'une végétation dite « spontanée » qui s'exprime donc naturellement au sein de l'aire d'étude.

Plusieurs habitats naturels caractéristiques des zones humides floristiques ont été identifiés sur le site, plutôt dans la partie Sud et le long du ruisseau de Leus Esmoles. Il s'agit des habitats suivants :

- **Mare avec gazons à Joncs et Eleocharis (CCB : 22.1 x 22.313),**
- **Fossés avec patchs de Potamots et gazons à Joncs et Eleocharis (CCB : 22.1 x 22.4314 x 22.313),**
- **Lande à Molinie (CCB : 31.13),**
- **Lande à Molinie en reprise (CCB : 31.13),**
- **Lande à Molinie en reprise sur zone paratourbeuse (CCB : 31.13),**
- **Lande à Molinie et Fougère en reprise (CCB : 31.13 x 31.86),**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère (CCB : 42.812 x 31.13 x 31.86 | EUR28 : 2180),**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et Fougère en reprise (CCB : 42.812 x 31.13 x 31.86 | EUR28 : 2180),**
- **Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie, Fougère et Ajoncs (CCB : 42.812 x 31.13 x 31.86 x 31.85 | EUR28 : 2180),**
- **Aulnaie riveraine dégradée (CCB : 44.31 | EUR28 : 91E0*),**
- **Aulnaie marécageuse (CCB : 44.91),**
- **Boisement marécageux de Chênes et de Saules (CCB : 44.92),**
- **Fourré de Saules, de Chênes et de Bourdaine en zone paratourbeuse (CCB : 44.92),**
- **Prairie humide à Joncs et bosquets de Saules (CCB : 53.5 x 44.92).**

Ces habitats caractéristiques des zones humides représentent 5,14 ha au sein de l'aire d'étude.

2. *Critère pédologique*

L'expertise pédologique a consisté en la réalisation de 10 sondages pédologiques au sein de l'aire d'étude. Ces sondages ont été répartis sur les différents milieux de l'aire d'étude et à différents niveaux topographiques.

5 grands types de profils pédologiques ont été mis en évidence.

Les profils types sont présentés ci-après.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Profil 1

La figure suivante présente le profil pédologique mis en évidence dans l'aire d'étude par les sondages n°1, et 9.

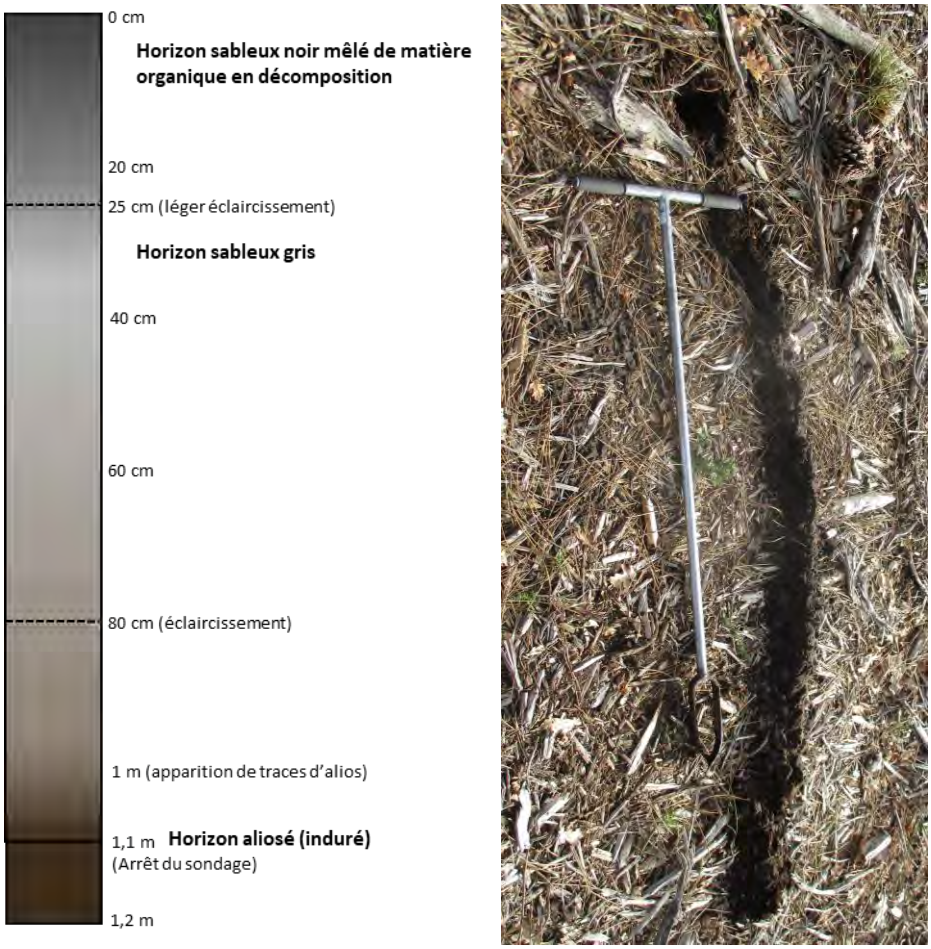


Figure 6 : Profil pédologique « type » n°1

Ce profil pédologique est caractérisé par un horizon sableux noir, mêlé de matière organique en décomposition en surface et s'éclaircissant en profondeur. Des traces d'alios apparaissent autour d'1m de profondeur pour arriver sur un horizon aliosé induré à 1,1m ne permettant pas de poursuivre le sondage plus profondément.

Ce profil peut être rattaché à la classe I ou IIa/b du GEPPA, non caractéristique des zones humides.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Profil 2

La figure suivante présente le profil pédologique mis en évidence dans l'aire d'étude par les sondages n°2, 3 et 6.



Figure 7 : Profil pédologique « type » n°2

Ce profil pédologique est caractérisé par un horizon paratourbeux (matière organique en décomposition) humide (= horizon histique) dès les premiers centimètres du sol et se prolongeant en profondeur. La venue d'eau est plus ou moins rapide selon les sondages, entre 25 et 70 cm.

Ce profil peut être rattaché à la classe H du GEPPA, caractéristique des zones humides.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Profil 3

La figure suivante présente le profil pédologique mis en évidence dans l'aire d'étude par les sondages n°5, 7 et 8.

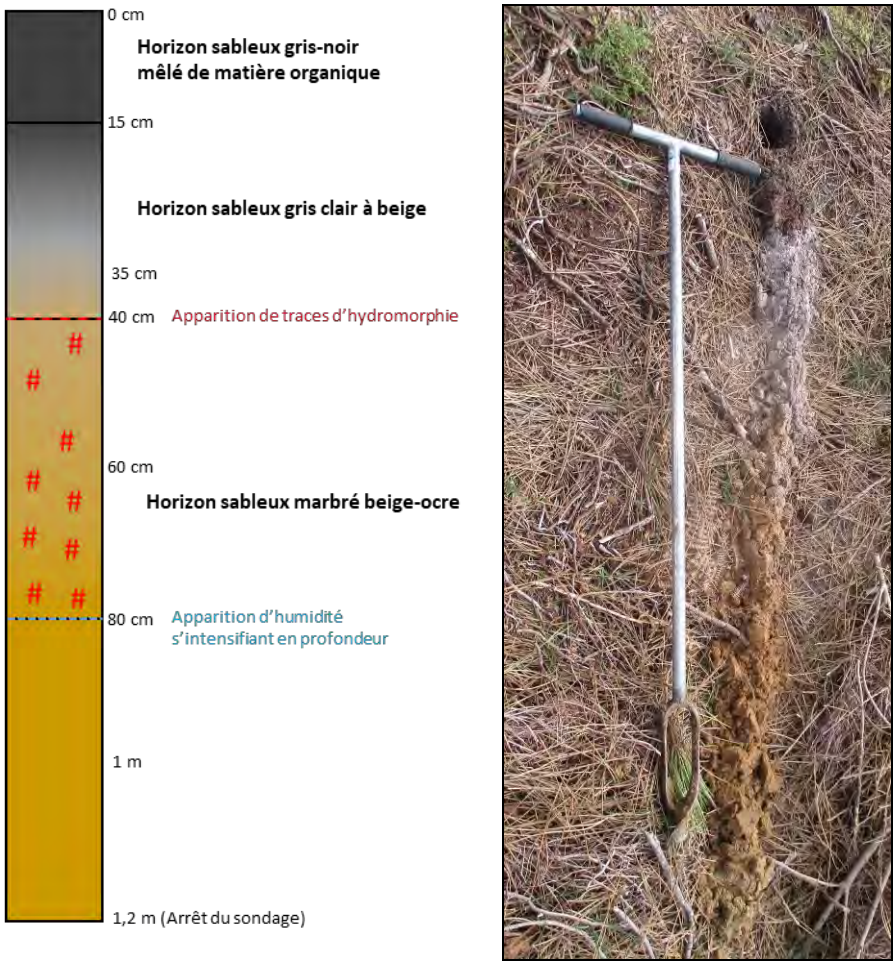


Figure 8 : Profil pédologique « type » n°3

Ce profil pédologique est caractérisé par un horizon sableux gris-noir, s'éclaircissant plus ou moins rapidement dans les 30 premiers cm du sol laissant apparaitre des traces d'hydromorphie plus ou moins marquées (traces rédoxiques ponctuelles à horizons ocres) et se prolongeant en profondeur.

Ce profil peut être rattaché à la classe IVc du GEPPA, non caractéristique des zones humides.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Profil 4

La figure suivante présente le profil pédologique mis en évidence dans l'aire d'étude par le sondage n°4.

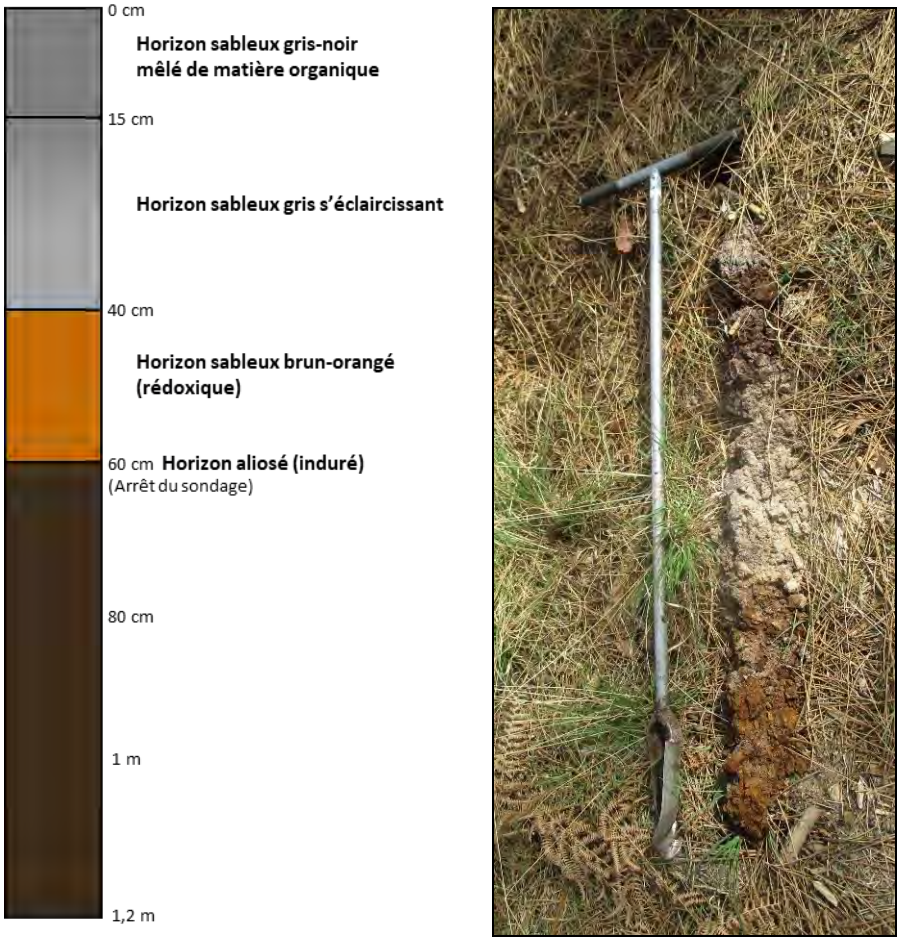


Figure 9 : Profil pédologique « type » n°4

Ce profil pédologique est caractérisé par un horizon sableux gris-noir, s'éclaircissant rapidement dans les 15 premiers cm du sol. Puis un horizon rédoxique sableux brun-orangé net entre 40 et 60 cm de profondeur où un horizon aliosé induré ne permet pas la progression de la tarière.

Ce profil ne peut être rattaché à aucune classe du GEPPA, il n'est en effet pas possible de conclure pour ce sondage en raison de la présence de cet horizon induré d'alios qui ne permet pas la progression de la tarière plus profondément.
Il est juste possible de conclure que l'horizon aliosé matérialise vraisemblablement le toit de la nappe. A noter également que des landes à Molinie (habitat caractéristique des zones humides) se développent à ce niveau.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Profil 5

La figure suivante présente le profil pédologique mis en évidence dans l'aire d'étude par le sondage n°10.

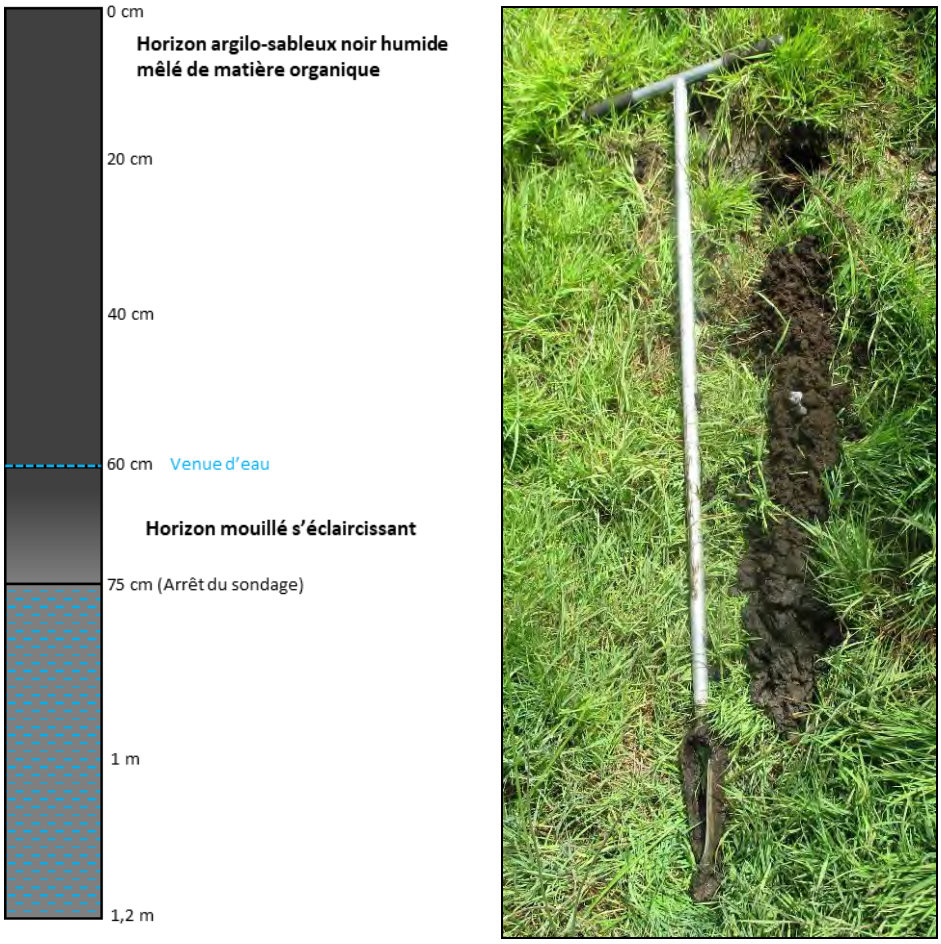


Figure 10 : Profil pédologique « type » n°5

Ce profil pédologique est caractérisé par un horizon argilo-sableux noir, s'éclaircissant vers 60 cm de profondeur concomitamment à une venue d'eau.

Ce profil ne peut être rattaché à aucune classe du GEPPA, les horizons superficiels noirs ne permettant pas l'observation de traces d'hydromorphie. En revanche, au regard du caractère humide du sol dès les premiers centimètres s'intensifiant en profondeur, de la venue d'eau à 60 cm et considérant qu'il n'y a pas eu de pluie sur le site les 10 jours précédant l'expertise, il est dans ce cas possible de conclure sur le caractère humide du sol au droit ce de sondage.
D'autre part, une végétation caractéristique des zones humides floristiques (prairie humide à Joncs et bosquets de Saules) s'exprime à ce niveau.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

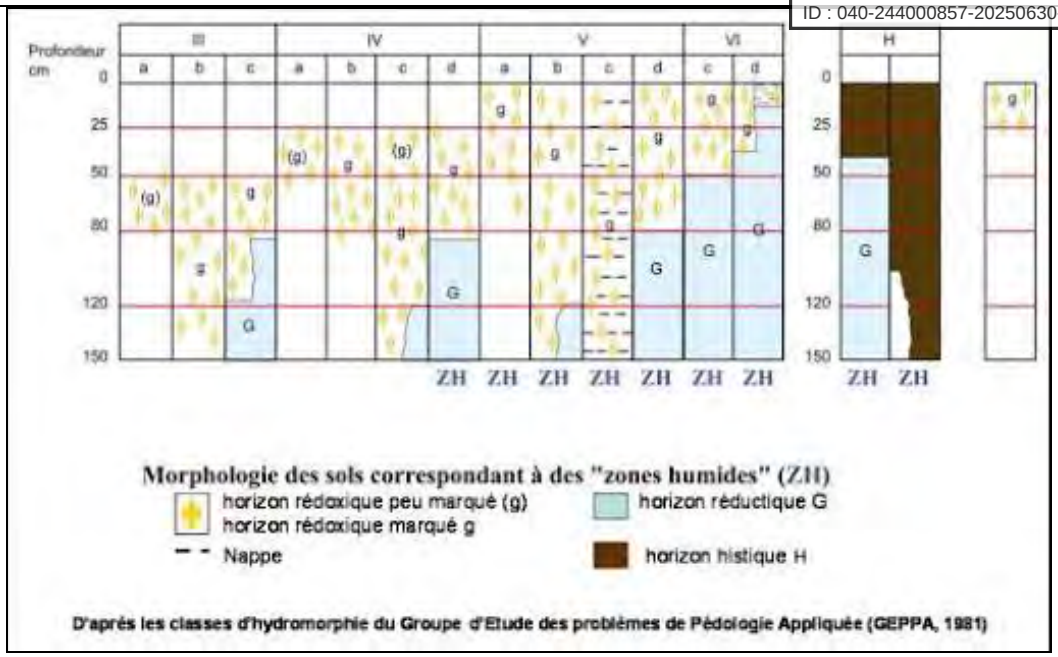
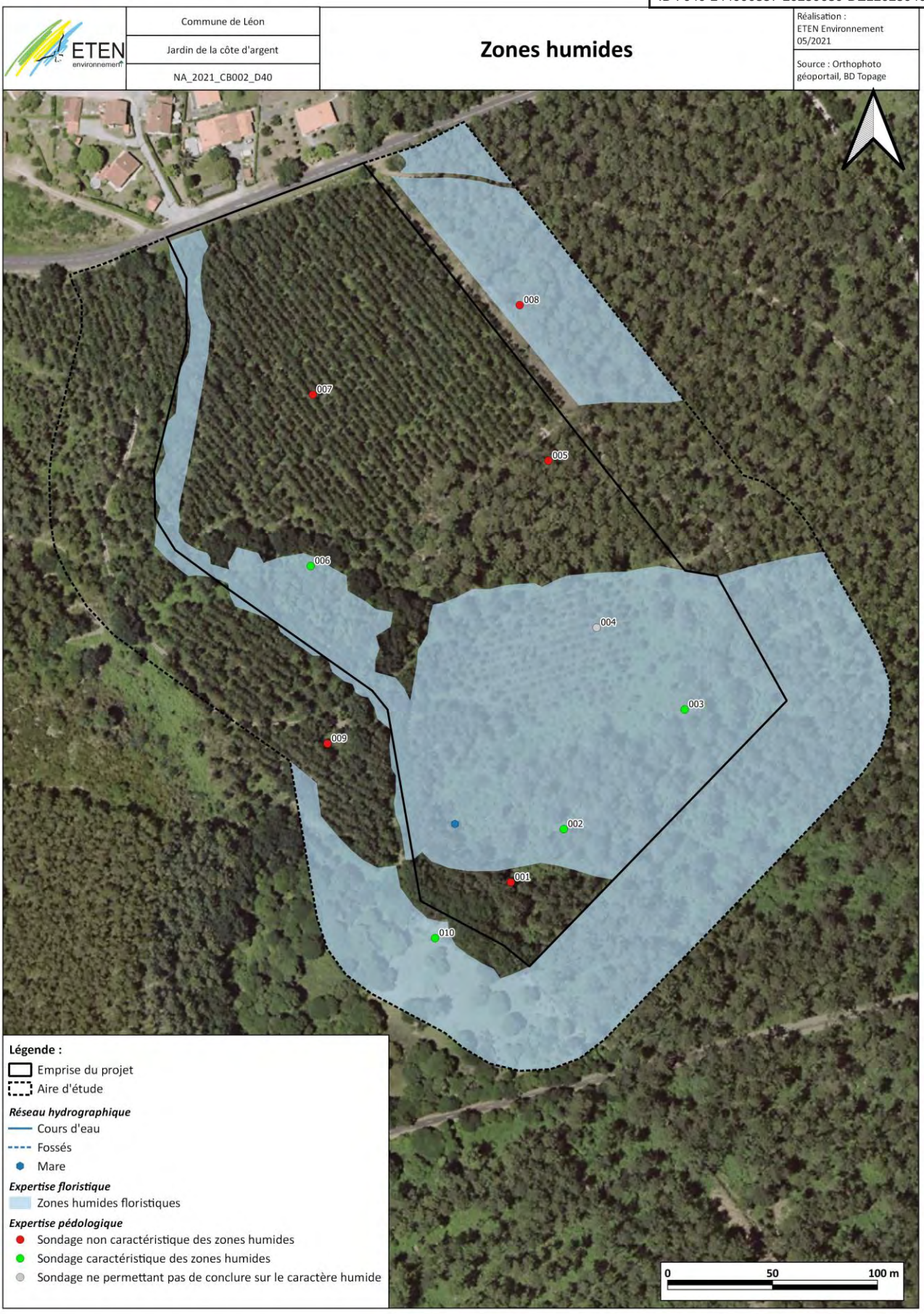


Figure 11 : Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981 modifié)

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, seuls 4 sondages pédologiques sont caractéristiques des zones humides. Ils concernent principalement la partie Sud de l'aire d'étude et les annexes marécageuses du ruisseau de Leus Esmoles.
Ces zones humides sont alimentées par la nappe et les précipitations.

La carte suivante présente la localisation des zones humides identifiées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 10 : Zones humides

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. 2. 5. La Faune

L'aire d'étude s'inscrit dans un contexte naturel, à moins de 400m au Sud des sites Natura 2000 de la Directive Habitats « **FR7200716 – Zones humides de l'étang de Léon** » et du site Natura 2000 de la Directive Oiseaux « **FR7210031 – Courant d'Huchet** ».
A noter également que ces sites remarquables sont également identifiés en ZNIEFF.

Ces sites présentent un grand intérêt environnemental en lien avec les milieux aquatiques, forestiers et tourbeux. Ils permettent l'expression d'écosystèmes variés, typiques et pour la plupart menacés à l'échelle nationale et européenne. Plusieurs espèces animales rares trouvent donc un biotope favorable dans ces différents habitats. C'est le cas de la Cistude d'Europe, du Vison d'Europe, de la Cordulie à corps fin… L'étang de Léon accueille une avifaune riche tant en halte migratoire que pour la nidification (Blongios nain, Martin-pêcheur d'Europe, Grande aigrette, …).

L'aire d'étude se compose principalement de milieux liés à la pinède de production et de milieux relictuels liés à la présence du cours d'eau à l'Ouest, tels que les aulnaies et les chênaies rivulaires.
Le site d'étude est donc inclus au sein de la matrice forestière environnante tout en y étant exclue, suite à la mise en place d'une clôture sur toute sa périphérie.
En effet, une clôture du type REMPARD LOURD de 2 m de haut isole le site en lui-même des parcelles attenantes. Le maillage en place ne permet pas la libre circulation de la petite faune et limite donc la continuité écologique avec les autres parcelles extérieures.



Clôture existante sur site
© ETEN Environnement, mai 2021

Le passage terrain réalisé sur site le 10/05/21, par conditions météorologiques favorables, a permis d'inventorier une partie des espèces présentes sur le site, mais il ne peut être considéré comme exhaustif. Les inventaires des habitats naturels et de la flore menés en parallèle ont ainsi permis de raisonner en termes de potentialités d'habitats d'espèces.

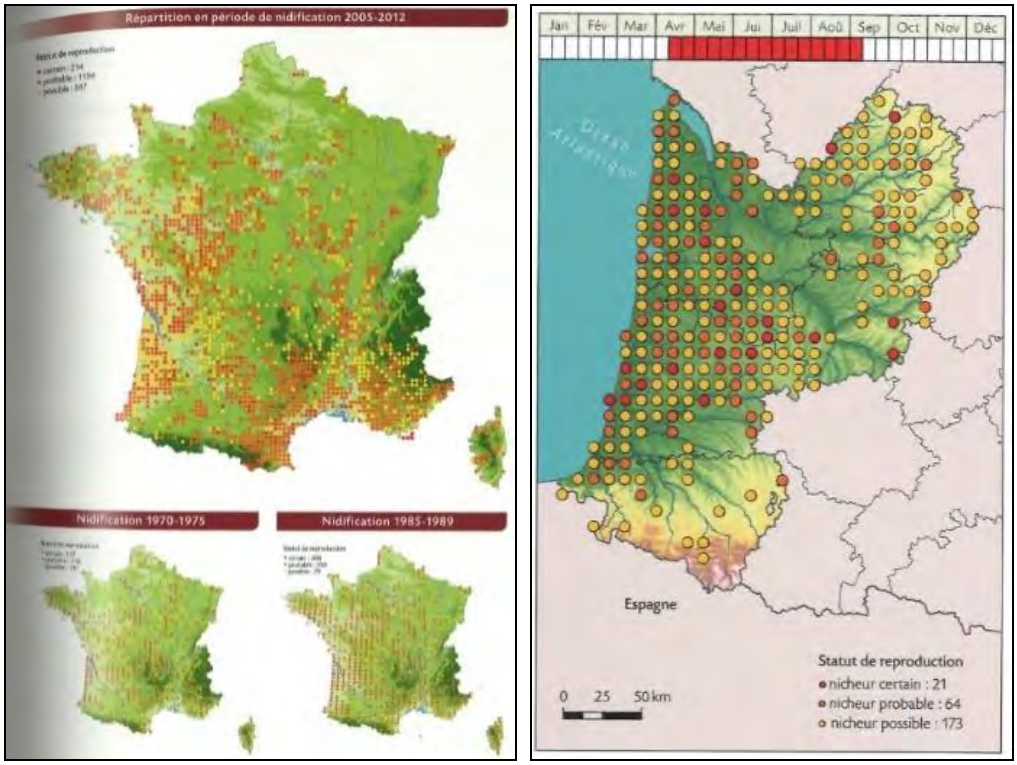
La liste complète des espèces contactées lors des inventaires de 2021 est présentée en annexes.

➢ *Oiseaux*

Le 10/05/21, 18 espèces d'oiseaux ont été identifiées au sein de l'aire d'étude dont 13 étant protégées au niveau national.
Aucune de ces espèces n'est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Cependant, les milieux présents sur site semblent favorables à la nidification d'une espèce d'intérêt communautaire : l'**Engoulevent d'Europe**. En France, si cette espèce est présente dans tout le pays, elle reste plus rare au nord et n'occupe pas tous les sites favorables. En Aquitaine, l'Engoulevent d'Europe est largement présent sur le plateau

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

landais, tandis que vers l'est, il délaisse l'Entre-Deux-Mers et ses vignobles. Il retrouve une répartition homogène dans le massif forestier de Dordogne et dans le nord du Pays Basque.



Répartition nationale en période de nidification (à gauche) et régionale (au centre) de l'Engoulevent d'Europe

Source : Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé ; Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé.



ENGOULEVENT D'EUROPE
© J. DESCHAMPS, ETEN Environnement

L'espèce niche dans les milieux ouverts intra-forestiers bien exposés, composés d'espaces clairsemés, situés dans un environnement buissonneux comportant des parties de sol nu, de préférence sablonneux. L'Engoulevent s'installe dans les dunes stabilisées en cours de boisement, les friches, les landes et les coupes forestières. Il atteint des densités élevées sur le plateau landais où il trouve une matrice forestière particulièrement favorable à son mode de chasse et à sa reproduction. Courant juillet, les adultes et les jeunes sont très actifs. Ils affûtent au sol ou depuis un houppier et surveillent les insectes, qui sont capturés au vol. Les domaines vitaux des mâles sont grands (jusqu'à 56 ha) et ils peuvent chasser sur un rayon de 1 à 6 km autour de leur site de nidification. La monoculture de pins lui procure aussi une ressource alimentaire très abondante certaines années : la processionnaire du pin *Thaumetopoea pityocampa*. La période d'envol des jeunes engoulevents coïncide avec le pic d'émergence des papillons adultes de ce lépidoptère défoliateur des pins.
Le mode de sylviculture landais est actuellement favorable à l'Engoulevent d'Europe, puisque la rotation des parcelles lui procure en permanence les surfaces de landes et de coupes rases où il chasse, et les boisements de toutes classes d'âges où les femelles dissimilent leurs nids. Cependant, les pratiques forestières durant la période de nidification peuvent détruire les nichées. De plus, cet oiseau a l'habitude de se poser, de nuit, sur les routes et les pistes, ce qui l'expose fortement aux collisions routières.

En date de la présente étude, la présence de l'Engoulevent d'Europe n'est jugée que potentielle au droit du site d'étude mais avérée sur le territoire communal. Les habitats présents sur l'aire d'étude conviennent à la nidification de l'espèce.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Concernant les espèces d'oiseaux formellement identifiées sur site, les cortèges observés sont inféodés aux milieux boisés (Geai des chênes, Verdier d'Europe, Roitelet à triple bandeau, Trogoldyte mignon, Mésange charbonnière…). Malgré la présence d'Ajonc, aucun milieu n'est considéré comme optimal ou même favorable à la Fauvette pitchou.

La présence de feuillus aux abords du ruisseau justifie la présence de picidés.
Un couple de Pic épeiche a été observé en nourrissage sur site. En effet, une nichée de Pic épeiche est présente au sein d'une cavité formée dans un aulne.
Sur ce secteur, plusieurs cavités ont été observées.

➢ *Mammifères*

La clôture présente en périphérie du site, et enfouie sur la quasi-totalité de son linéaire, justifie l'absence de grand gibier sur site.
Le maillage présent ne permet la libre circulation que de la petite faune.

Une seule espèce de mammifères a été contactée sur site : il s'agit de l'Ecureuil roux, espèce protégée à l'échelle nationale.



Ecureuil roux photographié sur site
© ETEN Environnement, mai 2021

Aucun autre indice de présence de mammifères terrestres n'a été relevé.

Enfin, concernant les chiroptères, aucune expertise spécifique n'a été ciblée sur ce taxon dans le cadre de cette étude. Cependant, peu d'enjeux sont présents.
Le site est probablement utilisé pour la chasse et le transit mais le gîte reste limité, à l'exception des zones de feuillus pouvant accueillir certains individus.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

➢ *Reptiles*

Une seule espèce a formellement été identifiée sur site : il s'agit du Lézard des murailles, espèce protégée très commune dans le Sud-Ouest de la France.

Cependant, les milieux humides et le cours d'eau sont également favorables à la Couleuvre helvétique, non observée sur site le 10/05/21.

➢ *Amphibiens*

Le passage sur site a permis de mettre en évidence de nombreux milieux favorables aux amphibiens : fossés en eau, mare, cours d'eau, aulnaie marécageuse, etc…
Le site renferme donc des milieux préférentiels pour la réalisation du cycle biologique des amphibiens.

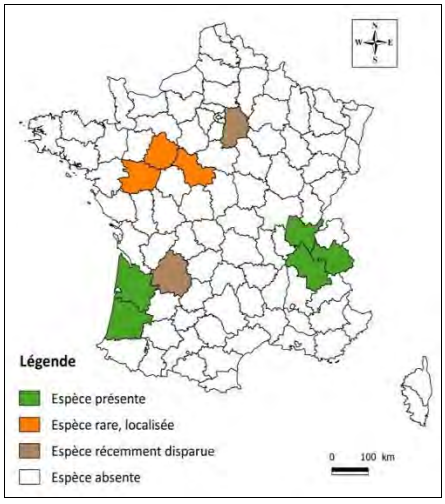
Le 10/05/21, seule une espèce a été observée sur site : il s'agit de la Grenouille verte.
Toutefois, il est probable que d'autres espèces d'anoures ou urodèles fréquentent ces milieux.

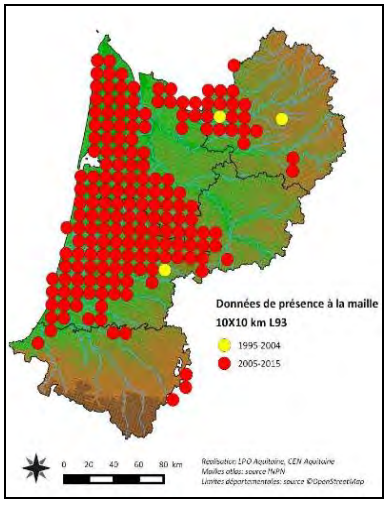
➢ *Insectes*

Seules des espèces communes et non protégées ont été observées sur site.

Cependant, la Molinie présente sur site est favorable à la réalisation du cycle biologique du **Fadet des Laiches**, espèce protégée à l'échelle nationale et présentant un intérêt communautaire.

En France, cette espèce se retrouve en région Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest.






Fadet des lâches
© ETEN Environnement

Répartition nationale (à gauche) et régionale (au centre) du Fadet des laîches et photographie d'un individu (à droite)

Sources : Modifié d'après Lafranchis, 2004 ; Pré-atlas des rhopalocères d'Aquitaine – LPO/CEN

Cette espèce hygrophile se rencontre dans les prairies humides et marécageuses, les zones tourbeuses, les abords de roselières, les landes et lisières humides. La présence de ses plantes-hôtes, la molinie bleue (*Molinia caerulea*) et/ou le choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) est indispensable pour la réalisation de son cycle biologique. Ce papillon est l'un des rhopalocères les plus menacés de France et d'Europe. Strictement protégé en France, le Fadet des laîches est classé comme quasi menacé à l'échelle nationale et en danger à l'échelle européenne selon l'UICN.

L'assèchement général des zones humides dans le cadre d'aménagements et de certaines pratiques agricoles est responsable de son déclin. Cependant, l'espèce reste relativement commune dans les Landes de Gascogne où elle s'est adaptée au mode de sylviculture local. L'omniprésence de sa plante-hôte, la

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

molinie bleue, permet d'assurer un bon état des populations. La Nouvelle-Aquitaine a donc une forte responsabilité vis-à-vis de la conservation de cette espèce emblématique et de son habitat.

Le 10/05/21, la présence du Fadet des laiches n'a pas été confirmée notamment en raison de la précocité du passage et des conditions météorologiques peu favorables les jours précédents l'inventaire. Toutefois, au vu des zones de reprise de Molinie, la présence du Fadet des Laiches sur site est suspectée.

Concernant les odonates, seulement 2 individus ont été observés au droit des fossés.
Les individus n'ont pas pu être identifiés, mais il semblerait qu'il s'agisse du genre Gomphus ou Anax.
Les milieux humides présents sur site sont favorables à la réalisation du cycle biologique de ce taxon.

Enfin, aucun enjeu lié à la présence de coléoptères ou d'orthoptères n'a été mis en évidence.

- ***Poissons et invertébrés aquatiques***

Aucune prospection ciblée sur le cours d'eau n'a été réalisée dans le cadre de ce diagnostic.

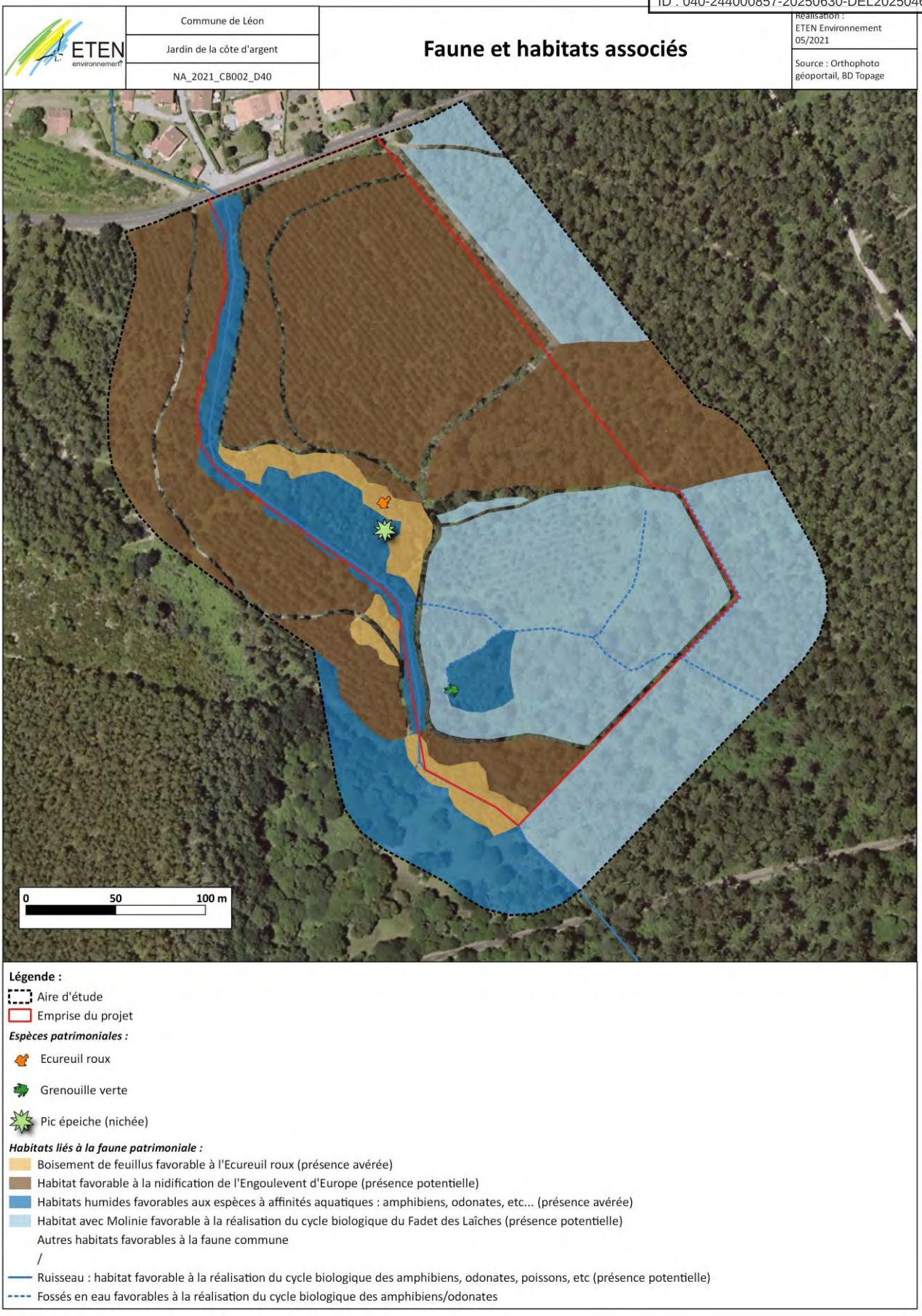
Synthèse des enjeux d'habitats d'espèces

Au terme de l'analyse bibliographique et après expertise sur site du 10/05/21, il est possible de mettre en évidence plusieurs enjeux sur site :

- Les milieux forestiers aux sous-bois peu denses, clairsemés, mésophiles présent sur site sont favorables à la nidification au sol de l'Engoulevent d'Europe : un **enjeu modéré** leur est attribué ;
- Les milieux de feuillus sont favorables à l'avifaune commune (dont la nidification avérée du Pic épeiche) et à l'Ecureuil roux : un **enjeu faible à modéré** selon les milieux est retenu ;
- Concernant les zones de Molinie, un **enjeu fort** est mis en évidence en raison de l'intérêt de ces milieux pour la réalisation du cycle biologique du Fadet des Laiches ;
- Les fossés, milieux humides et la mare ont un réel intérêt pour la réalisation du cycle biologique des amphibiens, odonates et autres espèces à affinités aquatiques : ces milieux sont classés en **enjeu modéré** ;
- Le ruisseau relevé en limite Ouest est classé en **enjeu fort** au vu de son intérêt pour tous les taxons.

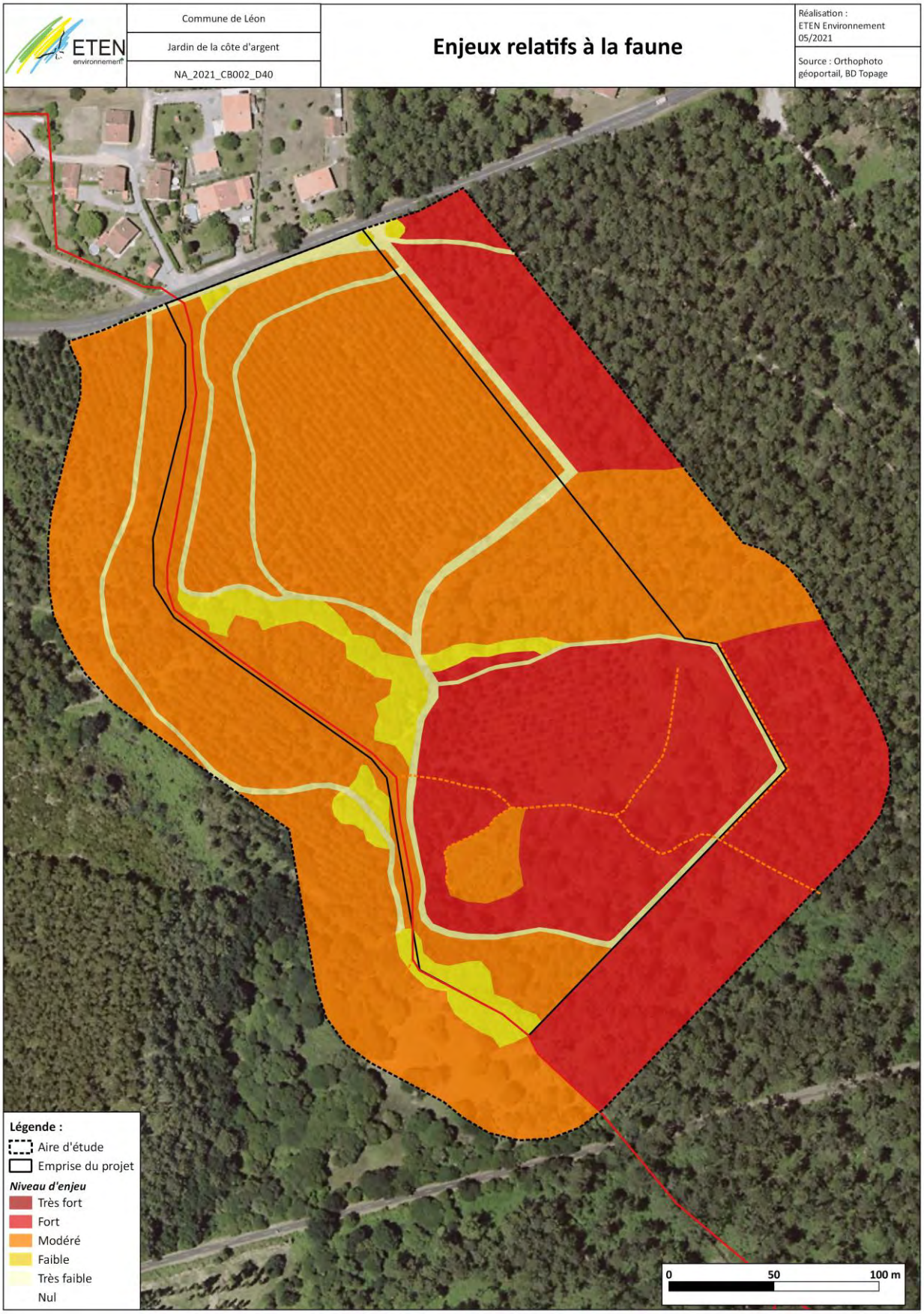
En conclusion, les enjeux retenus restent communs et caractéristiques des milieux humides et forestiers du massif des landes de Gascogne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 11 : Points de contacts avec la faune patrimoniale et habitats associés

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 12 : Enjeux des habitats espèces

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

II. 3. Trame verte et bleue

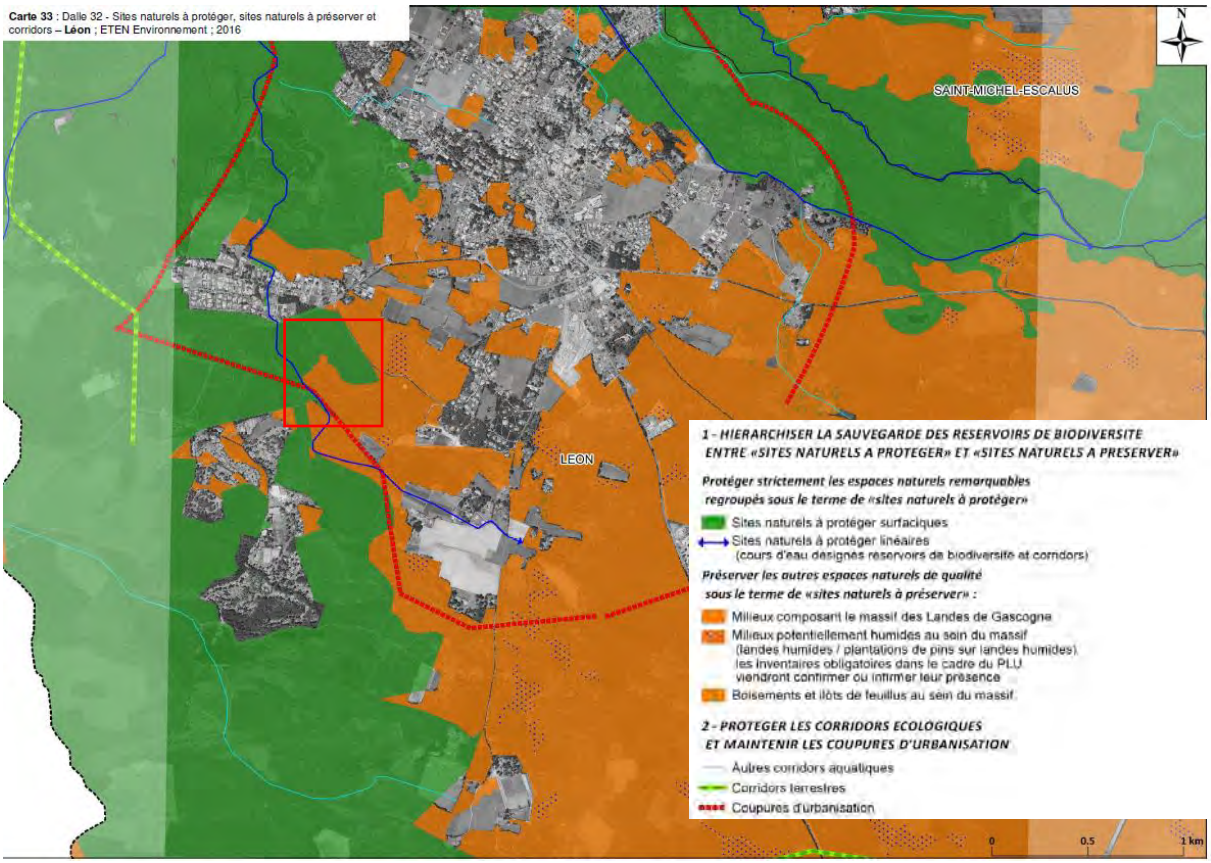
Le site étant à proximité directe de l'étang de Léon, les flux biologiques sont considérables sur le secteur.

La trame verte et bleue selon le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Dans le DOO du SCoT et plus particulièrement au sein de l'atlas cartographique des sites naturels à protéger et à préserver, l'étang de Léon est identifié comme le plus grand réservoir de biodiversité de la commune de Léon.
Également, l'aire d'étude est concernée par (cf. dalle 32 de l'atlas du DOO) :

- **Un site naturel à protéger** sur sa partie Nord : cet espace a été identifié à l'échelle du SCOT en tant que réservoir de biodiversité de la trame boisée (forêt de feuillus des dunes anciennes (formation géologique)) ;
- **Un site naturel à préserver** sur sa partie Sud : cet espace a été identifié à l'échelle du SCOT en tant que réservoir de biodiversité de la trame boisée (milieux composant le massif des Landes de Gascogne).

Le cours d'eau est également identifié comme **site naturel à protéger.**



Carte 13 : Extrait de la carte de synthèse de la Trame verte et bleue (Source : Atlas cartographique du Côte Landes Nature, 2016).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Trame verte et bleue à l'échelle du site

Le SCOT offre la possibilité de redéfinir à l'échelle des PLU les « sites naturels à protéger » et les « sites naturels à préserver » (cf. prescription 70 ci-dessous).

P70 / Les PLU devront préciser la localisation et les contours des « sites naturels à protéger » à leur échelle dès la phase d'état initial de l'environnement.

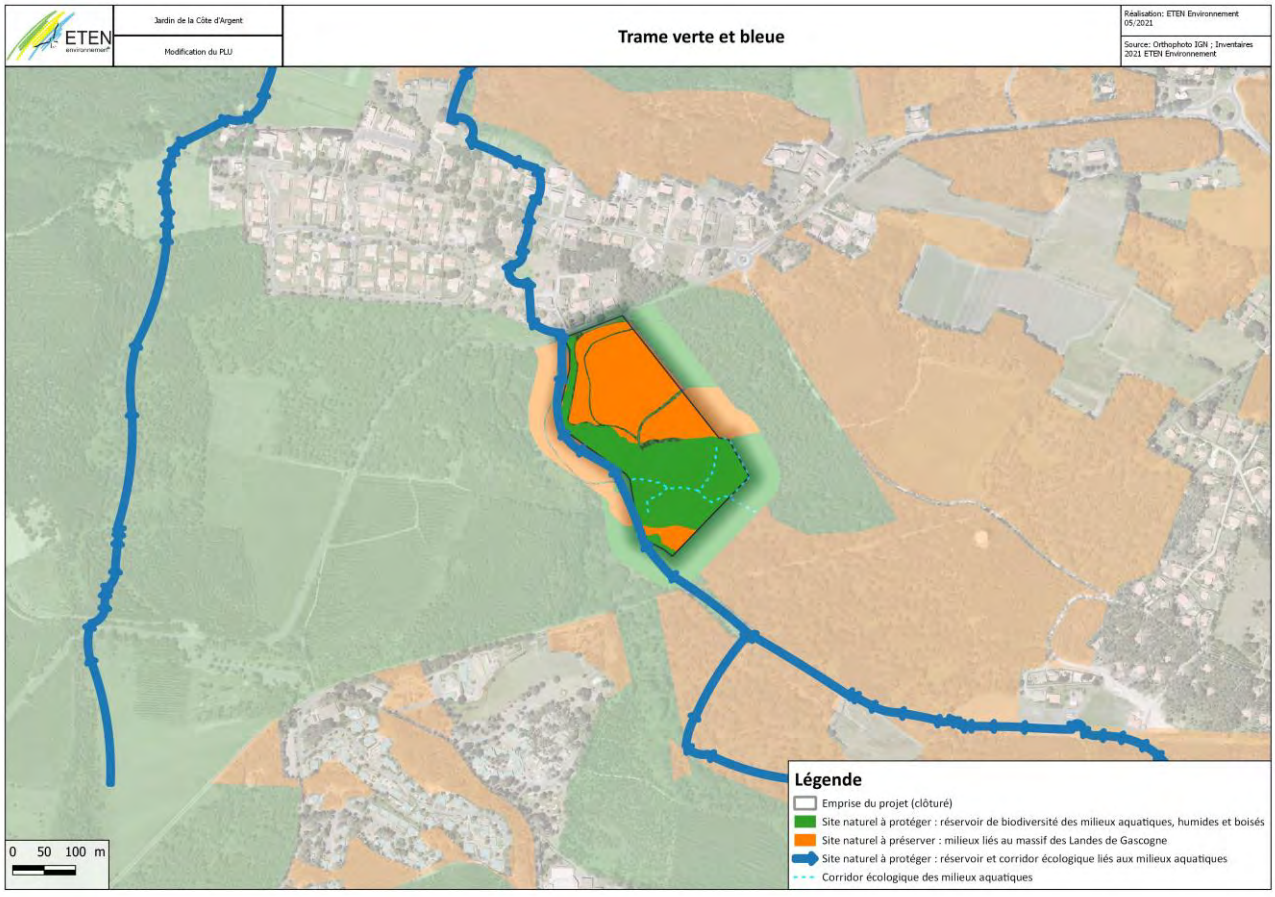
Les inventaires de terrain ont permis d'affiner l'occupation des sols du site et montrent que la partie Nord n'est pas occupée par une forêt de feuillus mais par des pins maritimes. Ainsi, il n'est pas justifié d'identifier cet espace en tant que réservoir de biodiversité lié aux boisements de feuillus sur dunes anciennes.

Au regard des critères du SCOT :

- **Les milieux aquatiques, humides et boisements de feuillus du site ont été identifiés en tant que « espaces naturels à protéger » :** Le réseau hydrographique, les zones humides et les boisements de feuillus compris dans l'aire d'étude sont en effet, à la fois des corridors écologiques boisés et humides et des réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue ;

- **Les milieux liés au massif des Landes de Gascogne (non humides) ont été identifiés en tant qu'« espaces naturels à préserver ».**

Globalement, les flux d'espèces sont limités sur le site. En effet, la mise en place d'une clôture sur le pourtour du site d'étude limite considérablement la libre circulation des espèces et constitue une barrière écologique à l'échelle locale.



Carte 14 : Enjeux liés à la Trame verte et bleue sur et à proximité du site

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Par conséquent, dans la partie Sud du site, le projet est régi par les prescriptions 72 et 73 du SCOT. Seules les constructions et aménagements y sont autorisés :

Ce tableau a un caractère prescriptif, il est attaché à la P72 et 73	Sites naturels à protéger	
	Espaces littoraux remarquables	**Hors espaces littoraux remarquables**
Aménagements autorisés, sous conditions	Seuls sont autorisés les aménagements légers prévus à l'article L.121-24 du Code de l'urbanisme à savoir : - des aménagements légers nécessaires à la gestion, à la mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à l'ouverture au public de ces espaces. Un décret définit la nature et les modalités de réalisation de ces aménagements.	En plus des aménagements permis au sein des espaces remarquables, sont également autorisés : - les équipements et infrastructures d'intérêt public (sous condition de maintenir des passages pour la faune et la continuité naturelle des cours d'eau et leurs berges) ; - des liaisons douces (cheminements piétonniers, pistes cyclables) - les extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

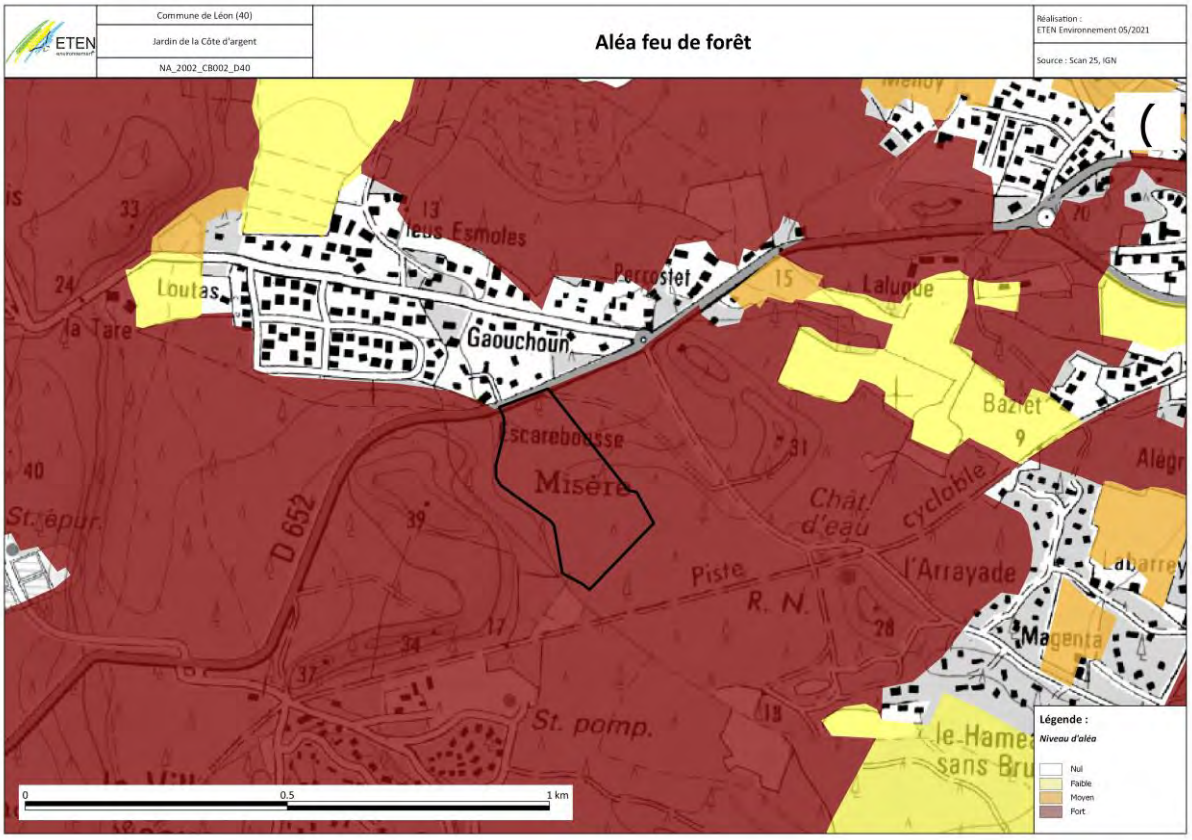
III. Etat initial - Risques majeurs

Pour rappel, la commune de Léon est concernée par plusieurs risques naturels et technologiques : **feux de forêt, retrait-gonflement des sols argileux, séisme et remontée de nappe** (source : Géorisques).

Objectif dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Léon : connaître les risques naturels et technologiques présents sur l'aire d'étude de la modification du PLU de Léon, et le cas échéant, leur intensité.

III. 1. Une aire d'étude exposée à l'aléa feu de forêt (intensité forte)

L'aire d'étude est concernée par un aléa feux de forêt de forte intensité (au sein de l'aire d'étude et en bordure).



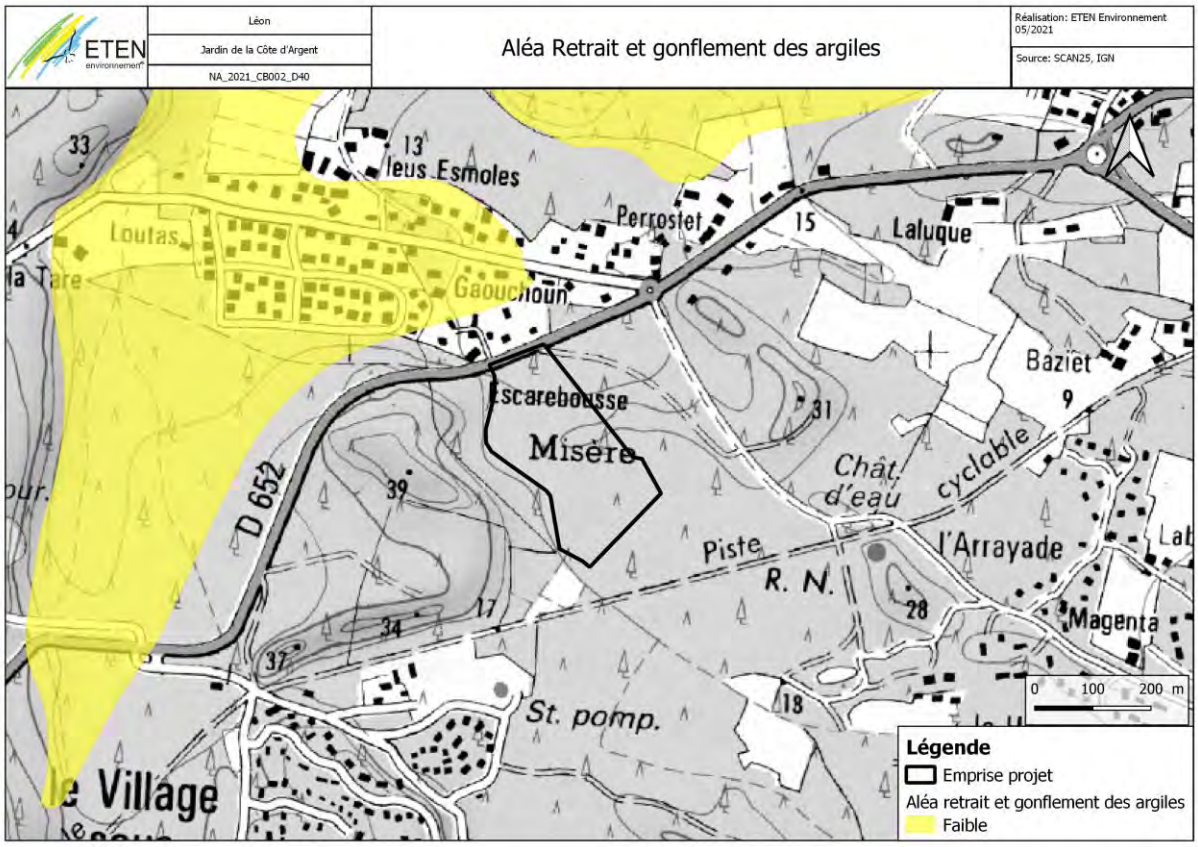
Carte 15 : Aléa feu de forêt

Du fait de la sensibilité du site au risque « feux de forêt », des principes règlementaires devront être mis en place afin de prendre en compte ce risque (obligations légales de débroussaillement, bande périmétrale inconstructible de 12 mètres…).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

III. 2. Une aire d'étude non concernée par le risque retrait-gonflement des argiles

L'aire d'étude n'est pas concernée par le risque retrait et gonflement des argiles.



Carte 16 :Aléa retrait et gonflement des argiles sur l'aire d'étude

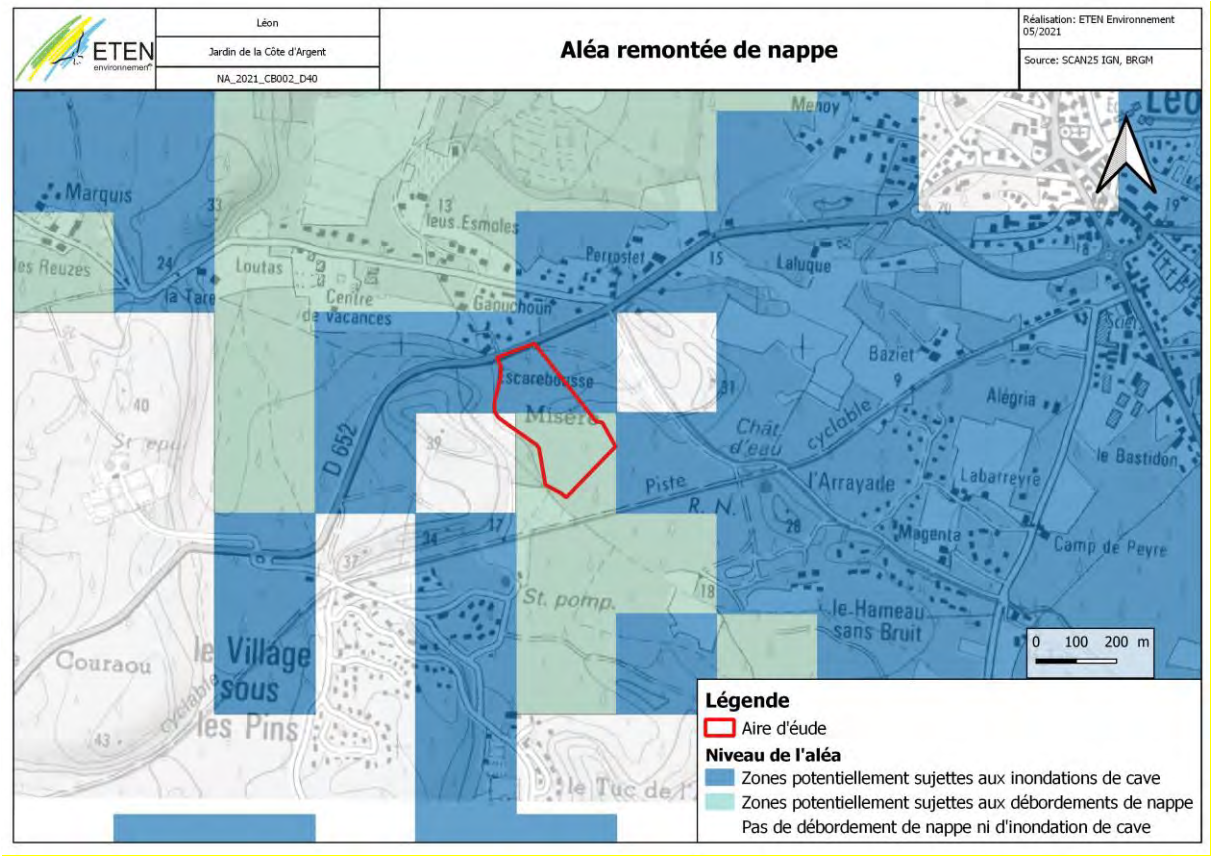
III. 3. Un aléa sismique faible

Le zonage sismique de la France concerne l'intégralité du département des Landes avec des aléas très faible à modéré.
Suite au décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 pour la nouvelle réglementation sismique, la commune de Léon a été classée en zone de sismicité à risque faible.
L'aire d'étude est donc soumise à un aléa sismique faible.

III. 4. Une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et débordements de nappe

La commune n'est pas concernée par le risque inondation et ne possède pas de PPRI.
Toutefois, la commune est concernée par le risque d'inondation par remontée de nappes (sédimentaire), ce risque comprend des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave ou aux débordements de nappe.
Le site d'étude est compris dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et débordements de nappe, avec une fiabilité forte.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE



Carte 17 : Aléa remontée de nappe sur l'aire d'étude

III. 5. Un site non concerné par le risque industriel lié aux installations classées et aux sites pollués

Le risque industriel peut se définir par tout événement accidentel, susceptible de se produire sur un site industriel, entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes. De par leur nature et leurs conséquences, les risques industriels peuvent se caractériser, suivant leurs manifestations : L'incendie, l'explosion, les effets induits par la dispersion de substances toxiques et la pollution des écosystèmes.

La commune de Léon n'est pas identifiée dans le DDRM comme faisant partie des communes concernées par le risque industriel.

Toutefois, la commune accueille une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime d'autorisation et non au régime SEVESO (entreprises présentant un niveau de risque le plus élevé). Il s'agit de la société LESBATS SCIERIES D'AQUITAINE situé à environ 1 km à l'est du site. Les nuisances pouvant être occasionnées par cette installation sont le bruit et le risque de pollution du sol et de la nappe (lié à l'activité de traitement du bois).

L'aire d'étude n'est concernée par aucune ICPE.

Par ailleurs, la consultation de la base de données BASOL (base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) a mis en évidence **la présence d'un site pollué (LESBATS SCIERIES D'Aquitaine, situé à 1 km du site).**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Sur la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service), 13 sites industriels sont recensés sur la commune de Léon dont 4 sont encore en activité. Les sites en activités sont :

- PRAT René (vendu à M. BIDOU), Commerces (boulangerie - couture - optique - fruits et légumes), route des Lacs (AQ14004311),
- BERNARD dit Robert Ducasse, garage, route de Dax (AQI4000399),
- MORA Gilbert, atelier de zinguerie, plomberie, lotissement Capdepuy (AQI4003641),
- LESTBATS et fils, Atelier de travail de bois, route de Magescq (AQI4000389).

Aucun site ne concerne directement l'aire du projet.

Enjeux liés aux Risques majeurs dans la modification du PLU :

Les enjeux concernent principalement la prise en compte les risques « feux de forêt » et « remontée de nappes ».

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

IV. Etat initial - Ambiance sonore et qualité de l'air

Objectif dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Léon, pour le projet de Jardin de la Côte d'Argent : analyse ciblée de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air au niveau de l'aire d'étude.

Aucune infrastructure à proximité de l'aire d'étude ne faisant l'objet d'un classement sonore

La loi « Bruit » du 31 décembre 1992 définit plusieurs mesures pour lutter contre le bruit des transports et notamment le classement des infrastructures de transports terrestres. Ce classement *constitue un dispositif réglementaire préventif, et se traduit par la classification du réseau de* transports terrestres en tronçons auxquels sont affectées une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit ». Toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour doivent être classées, quel que soit leur statut. Ainsi, les infrastructures de transports terrestres sont classées en cinq catégories selon le niveau de bruit qu'elles génèrent (cf. Tableau 4, ci-dessous). L'étendue de la zone concernée autour des infrastructures classées est définie par le niveau de nuisance sonore (en décibel).

Tableau 4 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestres

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq (6h - 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h - 6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	300 m
2	76 < L < 81	71 < L < 76	250 m
3	70 < L < 76	65 < L < 71	100 m
4	65 < L < 70	60 < L < 65	30 m
5	60 < L < 65	55 < L < 60	10 m

L'aire d'étude est localisée en bordure de la RD652, classée en catégorie 3 (cf. Figure 12, page suivante), dans un cadre forestier et résidentiel. Elle est isolée du centre-bourg. Par conséquent, les sources de bruits qui émanent sur le site d'implantation du projet proviennent essentiellement de la RD 652 attenante. Le site est toutefois situé en contexte forestier.

L'ambiance sonore du site d'implantation du projet est estimée comme bonne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

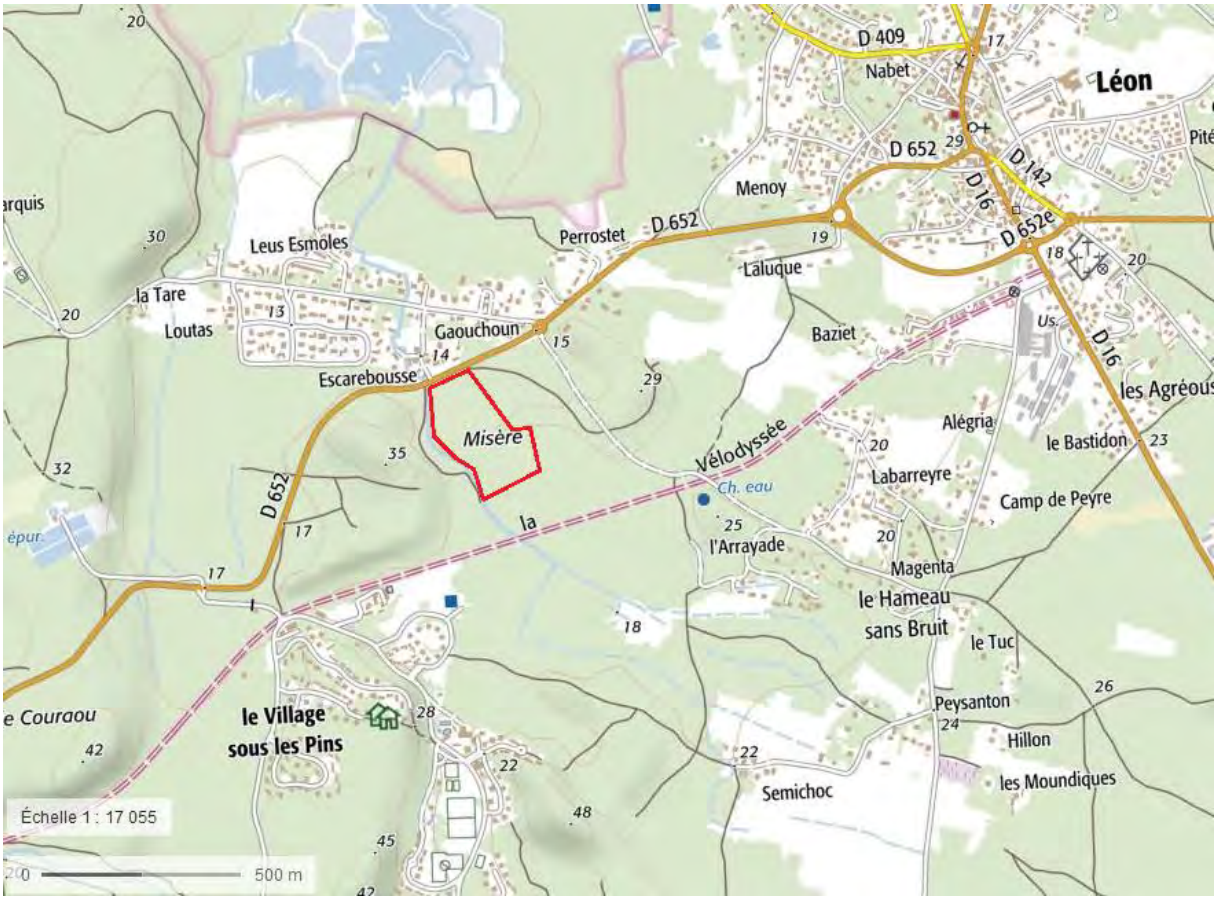


Figure 12 : Carte IGN (source : Géoportail)

La qualité de l'air à Léon

L'AIRAQ, l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine, a mis en place trois stations de mesure de la qualité de l'air sur le territoire aquitain. La station de mesure la plus proche du projet est la station de Dax. Cette station de mesure est située à 30 kilomètres et est donc trop éloignée pour donner des résultats fiables de la qualité de l'air au droit du site.

Au sein de la communauté de communes Côte Landes Nature, les principales émissions polluantes recensées sont issues du trafic routier et des établissements DRT Castets et Vielle-Saint-Girons, et DARBO S.A à Linxe. Compte tenu que ces sites ne se situent pas sur la commune de Léon, la principale cause vraisemblable de pollution de l'air reste donc le trafic routier, faible sur ce secteur isolé de l'agglomération.

Selon les données actuellement disponibles, le site d'étude a une qualité de l'air qui n'affecterait pas la santé des futurs occupants.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. Etat initial - Paysage et Patrimoine

Objectif dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Léon, pour le projet de Jardin de la Côte d'Argent :
- Analyse détaillée de la topographie au niveau de l'aire d'étude ;
- Analyse des sensibilités paysagères et culturelles au niveau de l'aire d'étude.

V. 1. Analyse paysagère à l'échelle élargie

V. 1. 1. Contexte paysager général

Le projet se situe sur le secteur littoral décrit dans l'Atlas des paysages des Landes et plus précisément la commune de Léon se trouve au cœur de la région forestière dite du Marensin : un des 14 ancien pays Landais dont l'origine remonte au moins jusqu'au XIIIème siècle. Ce territoire s'étend entre le Courant de Soustons et celui de Contis.

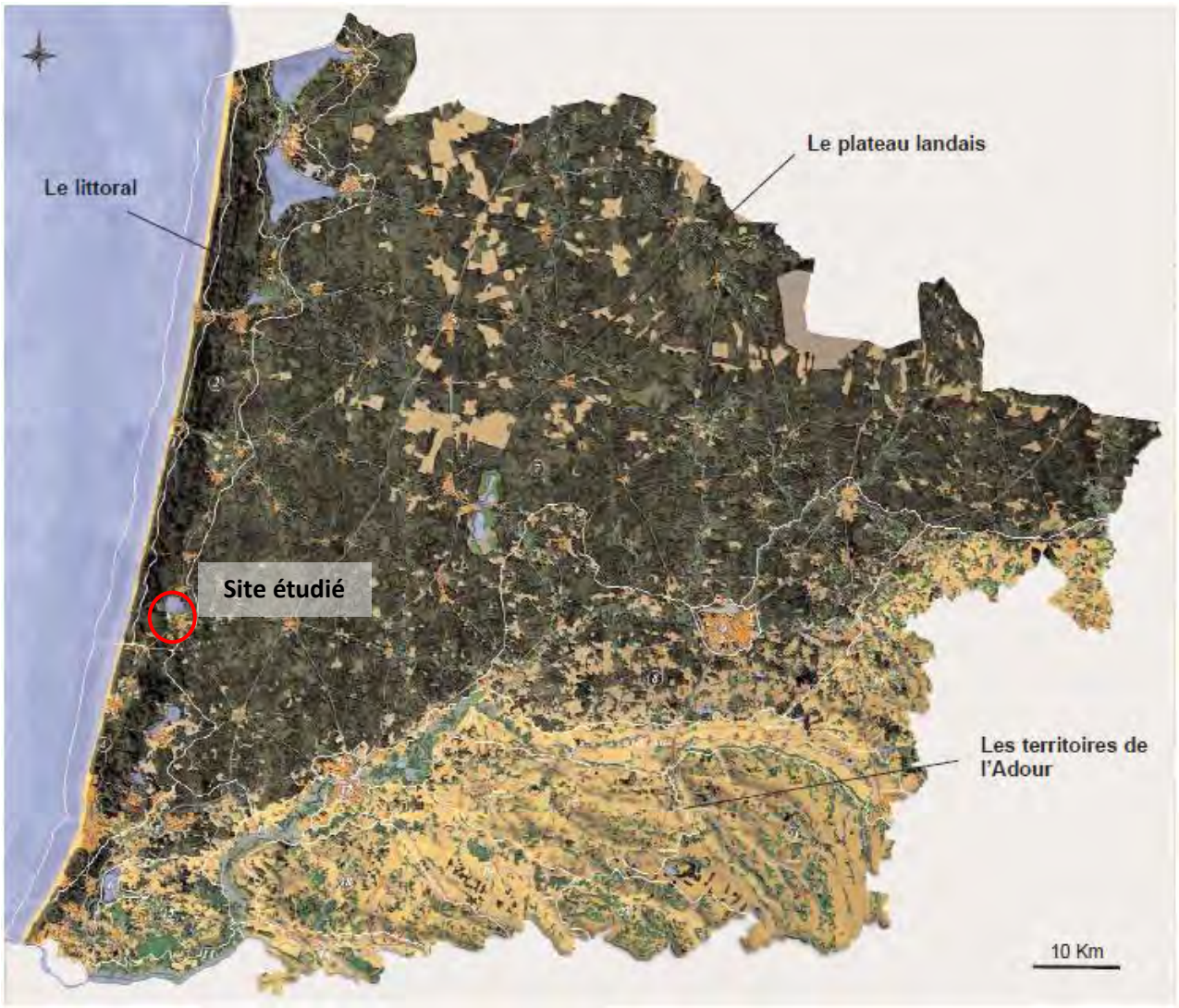


Figure 13 : Les grands paysages landais (source : atlas des paysages des Landes)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les paysages qui composent le littoral sont le fruit d'une lutte entre l'eau, le sable, rendu mobile par le vent, puis modelé, fixé et géré par l'homme.

L'organisation du territoire s'articule alors sur deux axes principaux :

- Un axe longitudinal parallèle à la côte,
- Un axe transversal perpendiculaire à la côte.

Paradoxalement, le relief sur le littoral est plus marqué que dans l'arrière-pays landais du fait de l'accumulation des sables portés par le vent en dunes. La succession de ces dunes formes le massif dunaire (cf. figure ci-dessous).

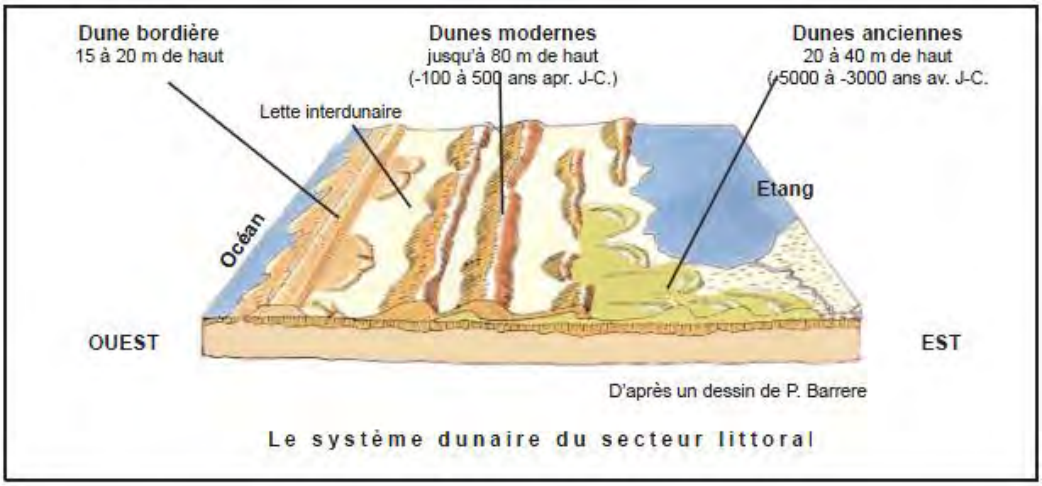


Figure 14 : le système dunaire (source : atlas des paysages)

Tout comme le relief dunaire, le couvert végétal suit une organisation en bandes.
D'ouest en est on distingue :

- La **dune blanche** composée d'une végétation clairsemée soumise aux vents marins**,**
- La **dune et la lette grises** avec une couverture végétale plus importante et plus diversifiée,
- La **forêt de protection** où sont les pins à silhouettes tortueuses témoignent de la forte intensité des vents**,**
- Les **dunes modernes** où s'étend **l'immense pinède**, plantée initialement pour fixer les dunes, elle est aujourd'hui une forêt productive en partie gérée par l'Office National des Forêts,
- Les **dunes anciennes** sur lesquelles s'est développée **une pinède-chênaie** au sous-bois plus diversifié (arbousier, bruyère, fougère).
- Les **étangs et marais** où se développe une **végétation humide** offrant une diversité remarquable et se prolongeant en forêt galerie le long des ruisseaux et courants.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

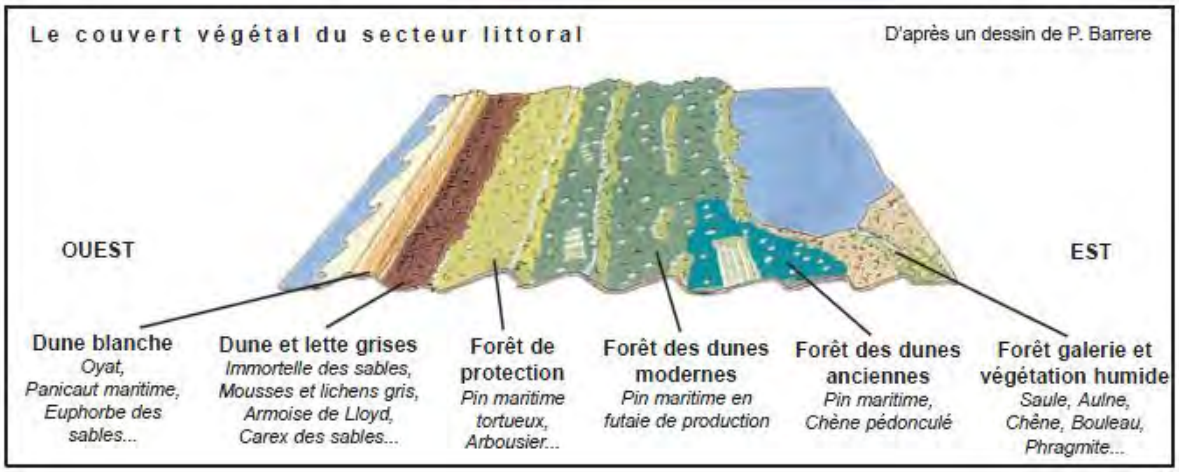


Figure 15 : couvert végétal du secteur littoral (source : atlas des paysages)

V. 1. 2. Entités paysagères

2 grandes unités paysagères se détachent du secteur d'étude :

- La forêt aquitanienne,
- Les zones humides arrière-dunaires.

La forêt aquitanienne

Cette entité paysagère correspond à ce qu'il reste d'une forêt aquitanienne à Chênes pédonculés, à Chênes lièges et à Pins maritimes. Ces boisements mixtes offrent une biodiversité importante et singulière de par le fait qu'il est possible d'observer un cortège floristique typique. L'entité « forêt aquitanienne » est délimitée par les zones humides alentours et par l'urbanisation à l'Ouest. De par leur ancienneté et leur singularité, ces forêts résiduelles font parties intégrantes des paysages typiques du Marensin. Elles sont le reflet d'une partie de l'histoire de cette région en rappelant qu'elle était autrefois une grande productrice de liège. Ces pratiques et le paysage qui lui sont liées fait partie de l'identité des villes de cette région. Sur l'aire d'étude le boisement est en partie entretenu (notamment l'emprise du projet), on y trouve des sentiers et des plantation horticoles ponctuelles. Néanmoins de beaux Chênes lièges et pédonculés sont bien visibles.

Les zones humides arrière-dunaires

La partie Sud de l'aire d'étude est concernée par des milieux humides et marécageux, constitués de milieux ouverts (landes, prairies) et fermés (boisements de feuillus).

Ces zones humides correspondent à un paysage bien connu des landes : les zones humides d'arrière-dunes, retrouvées tout le long des chaines des lacs de la Gironde à l'Adour. Elles sont le résultat de la formation des dunes, qui, en bloquant les estuaires des cours d'eau, a entrainé une accumulation d'eau sous forme d'étangs ou de marais. L'étang de Léon présente la particularité d'être le seul étang à avoir conservé un exutoire vers l'océan ayant conservé son caractère naturel : le courant d'Huchet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. 2. Sensibilités paysagères à l'échelle rapprochée

V. 2. 1. Tous les milieux endémiques sur 6ha



V. 2. 2. Une visibilité réduite : un relief plan et des boisements

L'aire d'étude est directement visible partiellement depuis l'avenue de l'Océan (D652) mais la couverture boisée et le relief relativement plan réduisent le champ de visibilité.

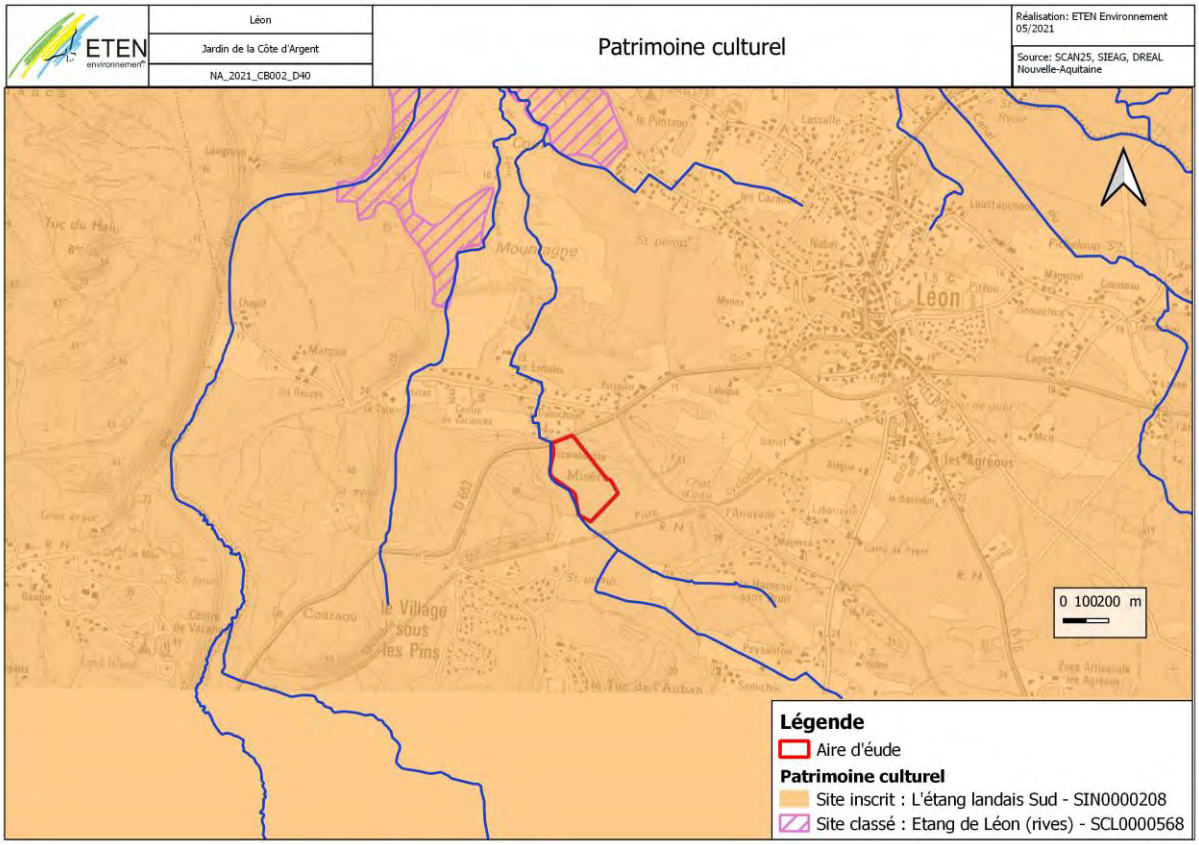


Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

V. 3. Sensibilités liées au patrimoine culturel et architectural

V. 3. 1. Patrimoine culturel : une aire d'étude en site inscrit

D'après les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (S.T.A.P), l'aire d'étude intercepte le périmètre du site inscrit **« L'Etang landais sud » (SIN0000208)** dont **toute la commune de Léon est comprise.**
Le site inscrit « L'Etang landais sud » s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, entre l'océan et la RD 652. Il comprend dans son périmètre plusieurs étangs classés eux-mêmes au titre des sites dont l'Etang de Léon. L'étang de Léon fait en effet parti des sept étangs landais et girondins classés en 1968.



Carte 18 : Patrimoine culturel

V. 3. 2. Patrimoine archéologique

La commune présente plusieurs sites archéologiques recensés par la DRAC Nouvelle-Aquitaine. **Toutefois, aucun des sites recensés ne se trouve à proximité de l'aire d'étude.**

L'aire d'étude est localisée à environ 900 m de la zone de protection archéologique de l'église et du cimetière du bourg de Léon.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

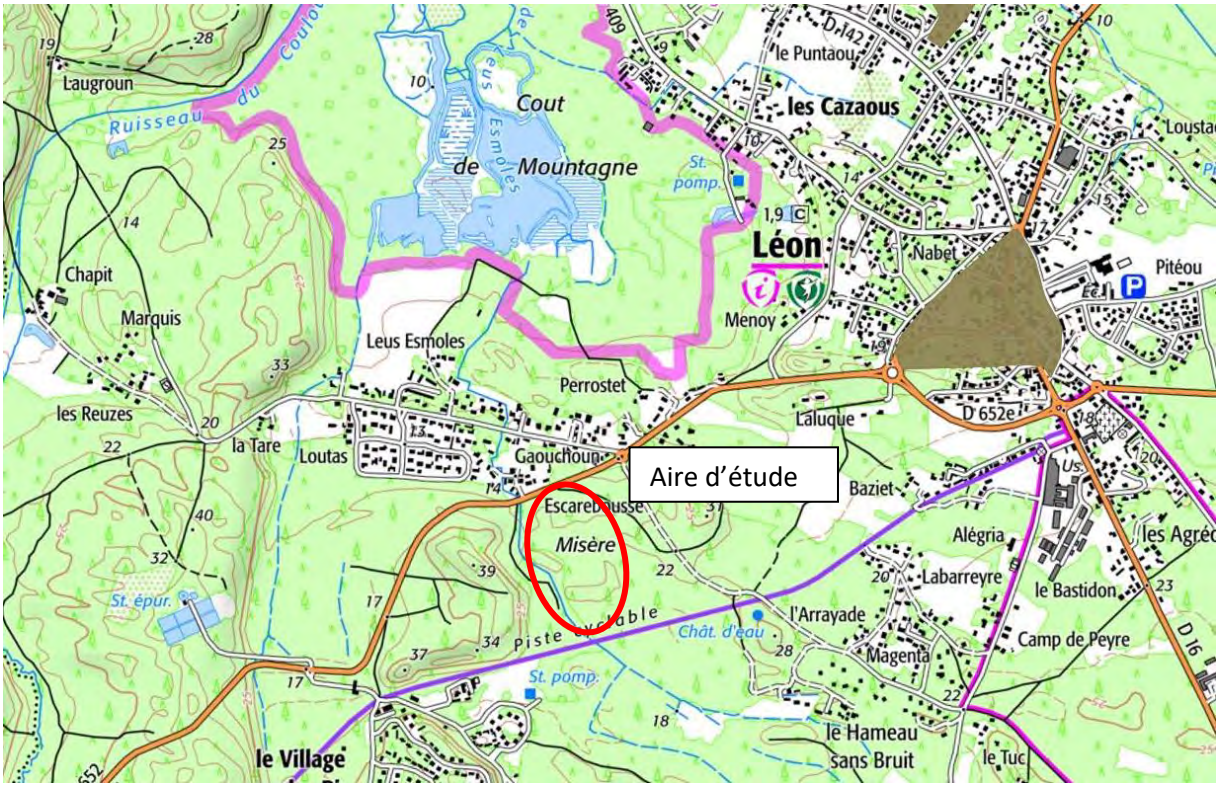


Figure 16 : Zones de protection archéologique (source : PIGMA, consulté le 11/05/2021)

<u>Enjeux liés au Paysage et au Patrimoine culturel</u>

L'enjeu lié au projet est la valorisation des grands éléments territoriaux :

- ***La forêt cultivée ;***
- ***La dune ;***
- ***L'eau sous différentes formes : zones humides et ruisseau.***

Quant à la procédure de diagnostic archéologique, elle est indépendante de la modification n°2 du PLU de Léon. Des découvertes fortuites au cours des travaux sont possibles. Dans ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du code pénal), le service régional de l'archéologie, conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, devra être immédiatement prévenu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI. Synthèse de l'état initial

Le tableau, ci-dessous, synthétise les enjeux environnementaux identifiés sur l'aire d'étude.

Tableau 5 : Synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur l'aire d'étude

MILIEU			CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
MILIEU AQUATIQUE	Contexte hydrographique		L'aire d'étude se trouve sur le bassin versant de « Les côtiers de l'embouchure du courant de Mimizan à l'embouchure de l'Adour ».	**Ne pas faire entrave aux orientations des documents d'aménagement et de gestion des eaux et veiller à prendre en compte les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par ceux-ci pour le milieu récepteur**
	Masses d'eau concernées	Masse d'eau superficielle	La masse d'eau rivière concernée par le projet est « Le Ruisseau de Leus Esmoles » (FRFRL56_2) et indirectement la masse d'eau superficielle « Etang de Léon » (FRFRL56)	
		Masses d'eau souterraine	Aire d'étude concernée par la masse d'eau souterraine libre « Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde » (FRFG045)	
	Qualité des masses d'eau concernées		**Masse d'eau superficielle** « Le Ruisseau de Leus Esmoles » (FRFRL56_2) Etat écologique bon Etat chimique : non classé **Masse d'eau superficielle** « Etang de Léon » (FRFRL56) Etat écologique bon Etat chimique bon **Masse d'eau souterraine** « Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde » (FRFG045) Etat quantitatif bon Etat chimique bon	
MILIEU NATUREL	Mesures de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine biologique	Périmètres réglementaires	**L'aire d'étude est située à 520 m des site Natura 2000 « FR7200716 – Zones humides de l'étang de Léon** » au titre de la Directive Habitats et **« FR7210031 – Courant d'Huchet** » au titre de la Directive Oiseaux. **Il existe un lien hydraulique via le ruisseau de Leus Esmoles.**	**Prendre en compte les enjeux de conservation des périmètres liés au Patrimoine naturel et notamment le site Natura 2000 : protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire**
		Périmètres d'inventaire	**L'aire d'étude est située à 520 m de la ZNIEFF de type 1 « Zones** humides des rives Ouest et Sud de l'Etang de Léon » (720000953) **» et de la ZNIEFF de type 2 «** Etang de Léon et Courant d'Huchet » (720001981) **». Il existe un lien hydraulique via le ruisseau de Leus Esmoles.**	
		Protections foncières	**L'aire d'étude n'est pas concernée par des zones du Conservatoire du Littoral, bien qu'à 520 m des premiers périmètres.**	
	Patrimoine biologique	Habitats naturels	**Présence de plusieurs habitats naturels pouvant être rattachés à des habitats naturels d'intérêt communautaire** au sein de l'aire d'étude.	**Conserver les milieux à enjeu concernant les habitats naturels et la faune :** cours d'eau, fossés, milieux humides, Molinie, boisements de feuillus autochtones **Favoriser le développement d'une végétation autochtone caractéristique** au droit de la zone paratourbeuse et de ses abords mais aussi en sous-étage des plantations de Pins maritimes **Conserver les stations de flore protégée :** Rossolis à feuilles intermédiaires **Créer des ouvertures dans le réseau clôturé pour rétablir le principe de fonctionnalité écologique** **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, choix d'essences non envahissantes dans les plantations horticoles**
		Faune flore	Présence avérée ou suspectée d'espèces patrimoniales : Ecureuil roux, Fadet des Laiches, amphibiens, Engoulevent d'Europe, etc…	
			Présence d'une espèce floristique protégée au niveau national : le Rossolis à feuilles intermédiaires (3 pieds au niveau du réseau de fossés). **Présence de flore exotique envahissante.**	
		Zones humides	**Zones humides identifiées** au sein de l'aire d'étude dans la partie Sud et aux abords du ruisseau de Leus Esmoles.	
	Trame verte et bleue		Aire d'étude jouant un rôle de réservoir et de corridor écologique au sein de la Trame verte et bleue mais limitée par la présence d'une clôture périphérique.	**Prendre en compte les enjeux liés à la Trame verte et bleue et notamment la préservation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques** **Créer des ouvertures dans le réseau clôturé pour rétablir le principe de fonctionnalité écologique**
NUISANCES ET RISQUES	Risques naturels et technologiques		Risques présents sur l'aire d'étude : - **Feu de forêt** (aléa fort) - **Aléa sismique** (intensité faible) - Zone potentiellement sujette aux inondations de cave et débordements de nappe, fiabilité forte	**Veiller à réduire la vulnérabilité des biens et personnes susceptibles d'être nouvellement exposés aux aléas concernés**
	Ambiance sonore		**Ambiance sonore bonne** sur l'aire d'étude	**Limiter la vulnérabilité de la population exposée aux nuisances sonores inventoriées**
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Paysage		Tous les milieux endémiques au sein de l'aire d'étude : La forêt cultivée, la dune, l'eau sous différentes formes (zones humides et ruisseau) Aire d'étude **en site inscrit**	**Respecter et valoriser l'identité paysagère du site en favorisant le développement d'une végétation autochtone caractéristique** **Projet soumis à l'avis de la commission des sites**
	Patrimoine culturel archéologique		**Aucun site archéologique sensible** au sein de l'aire d'étude ni à proximité	Prescription au préalable ou lors de l'instruction du dossier, d'une opération de diagnostic archéologique selon la réglementation en vigueur visant à détecter tout élément du patrimoine archéologique qui se trouverait dans l'emprise des travaux projetés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VII. Méthode d'élaboration de l'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement s'appuie sur plusieurs thématiques environnementales :

- le milieu aquatique ;
- le milieu naturel ;
- les risques majeurs ;
- l'ambiance sonore et la qualité de l'air ;
- le paysage et le patrimoine.

VI. 1. Méthode d'analyse globale : Formulation d'enjeux territorialisés et hiérarchisés

L'analyse des différentes thématiques environnementales a pour objectif de déboucher sur la formulation d'enjeux territorialisés.
L'analyse des différentes thématiques environnementales a également pour objectif de déboucher sur la formulation d'enjeux hiérarchisés. Ainsi, afin de définir et hiérarchiser les enjeux de l'aire d'étude, chaque thématique a fait l'objet d'une analyse multithématique :

- Les atouts et faiblesses propres à chaque thématique ont été étudiés ;
- Les opportunités et menaces propres à chaque thématique ont été prises en compte.

Le bilan de cette analyse a permis de hiérarchiser chaque thématique selon trois niveaux d'enjeux :

- Enjeu fort ;
- Enjeu modéré ;
- Enjeu faible.

VI. 2. Méthode d'analyse du milieu aquatique

La méthode d'analyse de cette partie consiste principalement en la consultation de données bibliographiques : système d'information sur l'eau du Bassin Adour Garonne essentiellement.

VI. 3. Méthode d'analyse du milieu biologique

Le but a été de caractériser « *les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document d'urbanisme* » d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique des différents secteurs étudiés de la commune.

Dans le cadre du présent examen au cas par cas, ont été réalisées des investigations de terrain ciblées sur les habitats naturels, les zones humides, la faune et la flore.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Les dates des investigations de terrain menées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Prospections de terrain

Expert	Statut	Date	Habitats naturels	Météo
LABADIE Adrien	Chargé d'études Faune	10/05/2021	Faune	Temps ensoleillé Température : 20°C à 12h
FAUTOUS Charlène	Chargées d'études Habitats naturels et flore	31/03/2021	Pédologie	Beau temps
		03/05/2021	Habitats naturels Flore	Beau temps

VI. 3. 1. Diagnostic milieux naturels

Le but est de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influer sur cette évolution.
L'étude est effectuée à partir d'investigations de terrain également par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une pré-cartographie, à partir des photos aériennes, des grands ensembles écologiques (prairies, zones urbanisées, …) du site est réalisée afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Ce pré-diagnostic permet de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

Typologie des habitats

Les végétaux étant les meilleurs intégrateurs des conditions de milieu, ils constituent des ensembles structurés de telle manière que chaque fois que l'on retrouve les mêmes conditions de milieu, cohabitent dans ces lieux un certain nombre d'espèces végétales vivant toujours associées, y trouvant les conditions favorables à leur développement. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).
Les communautés végétales sont analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant sont précisés pour chaque type d'habitat, le code Corine (2ème niveau hiérarchique de la typologie) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.
Pour chaque type d'habitat naturel, sont indiquées les espèces caractéristiques et/ou remarquables (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que ses principaux caractères écologiques.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différentes communautés végétales (« habitats ») sont représentés cartographiquement par report sur le fond topographique de la zone d'études à l'aide des logiciels MapInfo 10.5 et Quantum GIS 2.18.
Les habitats ponctuels sont systématiquement pointés au GPS (précision : 5m). Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat sont choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.
Toutes les données sont intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

VI. 3. 2. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales est établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière est portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.
Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat »,
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental,
- dans le Livre Rouge de la flore menacée de France (OLIVIER & *al.*, 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire).

La liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBNSA, 2016).

Pour la nomenclature botanique, tous les noms scientifiques correspondent à ceux de l'index synonymique de la flore de France de KERGUELEN de 1998. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été pointées au GPS (précision 5 m), avec estimation de l'effectif de l'espèce.

VI. 3. 3. Expertise des zones humides

Notre expertise des zones humides s'appuie sur la méthode définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Note expertise des zones humides utilise les 2 méthodes de détermination des zones humides floristiques et pédologiques.

Les zones humides floristiques sont identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listés en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes est réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Les zones humides pédologiques sont identifiées au moyen de sondages pédologiques, ils visent à rechercher des traces d'hydromorphie et/ou des sols caractéristiques des zones humides (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre 2009). Les sondages pédologiques sont réalisés à la tarière manuelle à une profondeur d'environ 1,2 m.

VI. 3. 4. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise, nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi par une investigation de terrain et également par la collecte d'informations (bibliographie, consultations).

L'ensemble des groupes d'espèces susceptibles d'être présents au sein du périmètre d'étude ont été pris en compte en ciblant tout particulièrement les prospections sur les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales.

Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par la méthode des points d'écoute. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples.

Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées *in situ* pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, …). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésofaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.
Une attention particulière a également été portée aux fèces laissées sur site. Les déjections ont été récoltées, placées dans un flacon puis déterminées à l'aide de clés de détermination adaptées aux mammifères. Ainsi, la prospection du terrain a permis de dresser une liste des espèces de mammifères fréquentant le site et d'en comprendre son utilisation.

Reptiles

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (pierres, ...). Les sites les plus favorables ont été prospectés en particulier (lisières, talus, bords de buisson, ...) en conditions favorables (temps ensoleillé).

Insectes

Les Odonates, Rhopalocères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.).
- Les Odonates sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon.

- Les Lépidoptères diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leurs larves peu mobiles. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue par capture au filet à papillon, détermination et relâché immédiat.

- Le groupe des coléoptères représente le plus grand groupe d'espèces sous nos latitudes, avec plus de 10 000 espèces françaises. L'analyse fine de ce groupe est lourde car elle requiert la pose de systèmes de piégeage adaptés et demande souvent l'aide de multiples spécialistes. La recherche a donc été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

VI. 4. Méthode d'analyse de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air

Les volets « ambiance sonore » et « qualité de l'air » sont basés sur des recherches bibliographiques. Aucune mesure acoustique n'a été réalisée sur site.

VI. 5. Méthode d'analyse du paysage

L'approche paysagère a été réalisée par Laura Hils concepteur paysagiste DPLG indépendante.

Plusieurs échelles d'analyse sont traitées dans le document :

- l'échelle de l'aire d'étude éloignée,
- l'échelle de l'aire d'étude rapprochée,
- l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude éloignée permet de restituer l'environnement large du projet. C'est le périmètre d'étude des unités paysagères, des lieux emblématiques, des axes majeurs... L'aire d'étude rapprochée est adaptée à l'analyse des structures paysagères, des perceptions et des sensibilités. Elle permet de comprendre l'organisation et le rapport d'échelle qui s'instaurent entre le site et les éléments du paysage environnants. L'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'étude et ses abords.

Plusieurs sources ont été consultées afin de mener à bien l'analyse du site : Atlas des paysages, base Mérimée, Sigena, etc….

Un travail complémentaire basé sur l'étude des cartes IGN et surtout un travail de terrain ont permis de réaliser le diagnostic.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ANNEXES

ANNEXE I : Liste des espèces animales contactées sur le site d'étude :

Tableau 7 : Listes des espèces d'oiseaux inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Point d'écoute		Total	Remarques
		PN	Berne	DO	Nicheur	Hivernant	De passage						1	2		
Emberiza cirlus	Bruant zizi	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	3	0	3	/
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	2	2	/
Cuculus canorus	Coucou gris	Art. 3	An. III	/	LC	/	DD	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	1	1	/
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAc	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	3	3	/
Garrulus glandarius	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Upupa epops	Huppe fasciée	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	1	1	/
Turdus merula	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	1	2	/
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	/	NAb	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	3	3	/

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Point d'écoute		Total	Remarques
		PN	Berne	DO	Nicheur	Hivernant	De passage						1	2		
Parus major	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	NAb	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Dendrocopos major	Pic épeiche	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	2	0	2	Couple + juvéniles dans cavité
Columba palumbus	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	2	2	/
Anthus trivialis	Pipit des arbres	Art. 3	An. II	/	LC	/	DD	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAc	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	2	2	/
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	1	1	/
Chloris chloris	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/

Tableau 8 : Listes des espèces de mammifères inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France 2017	LR Europe	LR monde	Schéma Nature 40	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	Secteur d'investigation		Total	Remarques	Utilisation du site
		PN	Berne	DH								1	2			
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	LC	LC	/	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	1	1	/	/

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Tableau 9 : Listes des espèces de reptiles inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2013	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Date	Observateur	Plaque/Transect		Total	Remarques	Utilisation du site
		PN	Berne	DH							1	2			
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	10/05/2021	A. LABADIE	1	1	2	/	/

Tableau 10 : Listes des espèces d'amphibiens inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2013	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Date	Observateur	Point d'écoute/Transect		Total	Remarques	Utilisation du site
		PN	Berne	DH							1	2			
Pelophylax sp.	Grenouilles vertes	Art. 3	An. III	An. V	/	LC	/	LC	10/05/2021	A. LABADIE	0	1	1	/	/

Tableau 11 : Listes des espèces d'insectes inventoriées sur le site d'étude le 10/05/21

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Date	Observateur	Point		Total	Remarques
		PN	Berne	DH							1	2		
Colias crocea	Souci	/	/	/	LC	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	0	1	/
Pararge aegeria	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	0	1	1	/
Vanessa atalanta	Vulcain	/	/	/	LC	LC	LC	/	10/05/2021	A. LABADIE	1	1	2	/

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

Légende :

PN : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite

PN : Protection nationale piscifaune

Art. 1 : Habitat de l'espèce protégé ainsi que ses œufs

PN : Protection nationale mammifère

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

DH : Directive Habitats

*An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire*

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

***LR* : Liste rouge**

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

PNA : Plan national d'action

Mesures concernant les espèces exotiques envahissantes

Art. 2* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)
Art. 3* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel et le transport sont interdits sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

Rareté régionale *: CC : espèce très commune ; C : espèce commune ; AC : espèce assez commune ; AR : espèce assez rare ; R : espèce rare ; RR : espèce très rare*

Ces critères sont basés sur les répartitions régionales des espèces (Atlas, Listes rouges, etc.).

Tendance des populations *: état basé sur la tendance des populations nationales (Directives Habitats et Directives Oiseaux) et régionales (Atlas régionaux, Listes rouges régionales).*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046B-DE

ANNEXE II : Liste des espèces végétales sauvages contactées sur le site d'étude

Tableau 12 : Liste des espèces végétales sauvages inventoriées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Agrostis curtisii	Agrostide à soie	/
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	/
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	/
Arenaria montana	Sabline des montagnes	/
Baccharis halimifolia	Séneçon en arbre	Espèce exotique envahissante avérée
Bambusa sp.	Bambou	Espèce à caractère envahissant
Calluna vulgaris	Callune	/
Carex caryophyllea	Laîche printanière	/
Cistus lasianthus subsp. alyssoides	Halimium faux Alysson	/
Corylus avellana	Noisetier	/
Drosera intermedia	Rossolis à feuilles intermédiaires	Espèce protégée au niveau national
Eleocharis multicaulis	Scirpe à nombreuses tiges	/
Erica cinerea	Bruyère cendrée	/
Erica scoparia	Bruyère à balais	/
Frangula alnus	Bourgène	/
Geranium purpureum	Géranium pourpre	/
Hedera helix	Lierre grimpant	/
Hydrocotyle vulgaris	Écuelle d'eau	/
Ilex aquifolium	Houx	/
Iris pseudacorus	Iris des marais	/
Juncus effusus	Jonc épars	/
Juncus subnodulosus	Jonc à tépales obtus	/
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	/
Lycopus europaeus	Lycope d'Europe	/
Mentha aquatica	Menthe aquatique	/
Molinia arundinacea	Molinie élevée	/
Ornithopus compressus	Ornithope comprimé	/
Osmunda regalis	Osmonde royale	/
Oxalis sp.	Oxalis	/
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique	Espèce exotique envahissante potentielle
Pinus pinaster	Pin maritime	/
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	/
Potamogeton natans	Potamot nageant	/
Potentilla erecta	Potentille tormentille	/
Pseudarrhenatherum longifolium	Avoine de Thore	/
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	/
Quercus robur	Chêne	/
Quercus suber	Chêne liège	/
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	Espèce exotique envahissante avérée
Rubia peregrina	Garance voyageuse	/
Rubus sp.	Ronce	/
Rumex acetosa	Oseille des prés	/
Ruscus aculeatus	Fragon	/
Salix aurita	Saule à oreillettes	/
Salix caprea	Saule marsault	/
Salix cinerea	Saule cendré	/
Senecio sylvaticus	Séneçon des bois	/
Simethis mattiazzii	Simethis à feuilles aplaties	/
Teucrium scorodonia	Germandrée	/
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	/
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	/
Ulex minor	Ajonc nain	/
Vicia sativa	Vesce cultivée	/